SCOT du Bugey

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE BUGEY

Pièce 1.1

Rapport de présentation : Diagnostic et Etat initial de l'environnement

Version approuvée le 26 septembre 2017

DIAGNOSTIC PROSPECTIF et ETAT INITIAL de l'ENVIRONNEMENT –

Partie Transversale – Pièce 1.1.1

SOMMAIRE

Sommaire 2
Gestion du document 3
Organisation du document 4
Cadre législatif du SCoT 4
Elaboration du SCoT DU Bugey 6

Un Bugey spécifique, à l'écart du bruit des métropoles 8
Une géographie certes contrainte, mais à l'origine d'une identité et d'une signature Bugey 10
Une perception sociale du territoire, du paysage 11
Une cohérence naturelle du Bugey 12
Des flux majeurs…à la périphérie ? 13
Deux piliers économiques 14
Une mosaïque agricole au service d'une identité et une spécificité montagnarde ? 16

Un territoire interpellé par de nouveaux flux 18
Une accélération de la croissance démographique 20
Une attractivité nouvelle pour des populations originaires de l'agglomération de Chambéry, de la métropole lyonnaise 20
Des influences extérieures qui se dessinent 22
Un rajeunissement relatif des habitants du territoire 23
Un emploi en croissance malgré les crises… 24
Des flux économiques, mais des opportunités nouvelles et des risques nouveaux 26
Un parc résidentiel en développement, une vacance forte… 27
Une consommation foncière inégale 28
Le commerce de proximité résiste 29

Des ressources nouvelles à affirmer pour un Bugey « naturellement généreux » 32
Un exemple de ressources bugistes : la filière bois 33
Une agriculture qualitative et solidaire en lien avec la montagne 34
Le défi de l'adaptation énergétique 35
Les effets d'un pouvoir d'achat en augmentation 36
Des opportunités liées aux espaces économiques voisins 37
Une nouvelle solidarité territoriale autour des technologies de l'information et de la communication 38
Un urbanisme bugiste en lien avec la nature et le paysage 39
Une gestion bugiste et de proximité des ressources naturelles 40
Solidarité et proximité dans la gestion des équipements 41

Les messages clés 43

Gestion du document

Références

Références internes	Diagnostic prospectif SCoT du Bugey Pièce 1.1 du dossier de SCoT
Version	1
Date	19 décembre 2014

Rédaction

Rôle	Nom
Auteurs principaux	Marine DELCAMPE, Didier DELZOR, Guillaume FELDER, Nicolaye LAMY, Isabelle MARX, Benjamin SAUTJEAU, Franck WEHRLE
Autres auteurs	Philippe PLANTAGENEST
Contrôle qualité	Véronique BISSON

Suivi des modifications

Indice	Date	Origine de la modification	Contenu de la modification
V1	19 décembre 2014	Version d'origine	
V2	3 février 2015	Version modifiée	Lecture Syndicat
V3	20 mars 2015	Version modifiée	Lecture Syndicat + PPA
V4	16 novembre 2016	Version modifiée	Lecture Syndicat
V5	6 septembre 2017	Version modifiée	Lecture Syndicat + PPA

ORGANISATION DU DOCUMENT

La première phase de l'élaboration du SCoT donne lieu à l'établissement d'un diagnostic et d'un état initial de l'environnement dont l'objectif est de disposer d'une base commune de compréhension, d'un regard partagé sur le mode de fonctionnement de notre territoire et la manifestation des tendances à l'œuvre.

Ce document comprend un diagnostic prospectif et des fiches thématiques qui lui sont annexées.

- **Le diagnostic prospectif**

  Le diagnostic prospectif analyse, synthétise, confronte les différents enjeux identifiés sur le territoire du SCoT du Bugey afin d'en déterminer le potentiel et les leviers de développement à horizon 20 ans.

  Ce diagnostic prospectif peut, le cas échéant, constituer un document de synthèse, indépendant des fiches.

- **Les fiches thématiques**

  Les fiches thématiques du diagnostic sont rédigées en trois cahiers :

  - Démographie – Habitat – Economie,
  - Ressources naturelles (Etat initial de l'Environnement),
  - Paysage et aménagement.

  Elles fournissent, pour l'ensemble des sujets et des thématiques de compétence du SCoT des données chiffrées, des analyses contextualisées et spatialisées, des indicateurs complets.

CADRE LEGISLATIF DU SCOT

- **Modalités encadrant le rapport de présentation**

  Le contenu du rapport de présentation et du diagnostic du SCoT a été modifié en juillet 2010 par la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE), dite Loi Grenelle II.

  En ce qui concerne le rapport de présentation, l'article L. 122-1-2 du code de l'urbanisme, issu de la Loi Grenelle II, en définit le contenu :

  "Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

  Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs.

  Il décrit l'articulation du schéma avec les documents mentionnés aux articles L. 122-1-12 et L. 122-1-13, avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte."

  L'article R 122-2 du code de l'urbanisme précise également que le rapport de présentation :

  "Analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du schéma."

Conséquences pour le diagnostic du SCoT

Le diagnostic ainsi que l'état initial de l'environnement du SCoT ont une double vocation :

- fournir les éléments d'analyse nécessaires à la formulation d'un projet territorial cohérent et par lesquels les choix retenus pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) seront justifiés au travers d'alternatives étudiées au cours de l'élaboration du SCoT. Ils comprennent notamment une analyse chiffrée et qualitative de nouvelles données, à l'instant T zéro de l'élaboration du SCoT.
- préciser les trajectoires, récente et de plus long terme, du territoire ainsi que son mode de développement, dans une perspective de projet territorial pluridisciplinaire où les différents domaines de compétences du SCoT (démographie, activité économique, environnement, aménagement) s'interpénètreront.

Par sa capacité à identifier les tendances à l'œuvre ou encore peu perceptibles, le diagnostic du SCoT adopte une approche prospective de long terme, ciblant à la fois les opportunités, les menaces, les forces et les faiblesses pouvant affecter le territoire et les enjeux auxquels il sera amené à répondre. La connaissance de ces éléments permettra de déterminer les moyens à développer pour infléchir ces tendances dans le sens souhaité.

Les éléments qualitatifs et quantitatifs du diagnostic constituent donc le socle du projet de SCoT, exprimé dans le P.A.D.D.

Le cadre des nouvelles obligations dans lesquelles s'inscrit le SCoT

La loi ENE, dite Loi Grenelle 2, impose de nouvelles obligations au SCoT notamment les obligations suivantes :

- arrêter des objectifs chiffrés de réduction significative de consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain,
- identifier la trame verte et bleue et préciser les modalités de sa protection, voire de sa remise en bon état,
- évaluer le SCoT tous les 6 ans et, sur cette base, décider de son maintien ou de sa révision.

La loi pour l'Accès au Logement et pour un Urbanisme Renouvelé dite "Loi ALUR" (26 mars 2014) qui clarifie le contenu du SCoT a supprimé le Document d'Aménagement Commercial (DAC) et les Zones d'Aménagement COMmercial (ZACOM), mis en place par la Loi Grenelle II et, a introduit des objectifs de qualité paysagère.

ELABORATION DU SCOT DU BUGEY

Le syndicat mixte du SCoT Bugey a prescrit l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) par délibération le 11 février 2014.

Le périmètre du SCoT du Bugey intéresse un territoire d'une superficie de 778 km² fort de 64 communes, regroupées en 3 intercommunalités :

- la Communauté de communes du Bugey Sud qui aujourd'hui regroupe les communautés de communes Belley Bas-Bugey, Bugey Arêne Furans, du Colombier, Terre d'Eaux,
- la Communauté de communes du Plateau d'Hauteville,
- la Communauté de communes du Valromey.

Les CC du Plateau d'Hauteville et du Valromey (sauf Talissieu) sont concernées par la loi Montagne. En revanche, au sein de la CC Bugey Sud, seules les communes d'Ambléon, Armix, La Burbanche, Cheignieu-la-Balme, Colomieu, Contrevoz, Conzieu, Izieu, Nattages, Parves, Prémeyzel, Rossillon, Saint-Bois, Saint-Germain-les-Paroisses et de Virieu-le-Grand sont sous le régime de cette loi.

Le périmètre du SCoT du Bugey

(Cartographie : EAU - PROSCOT)

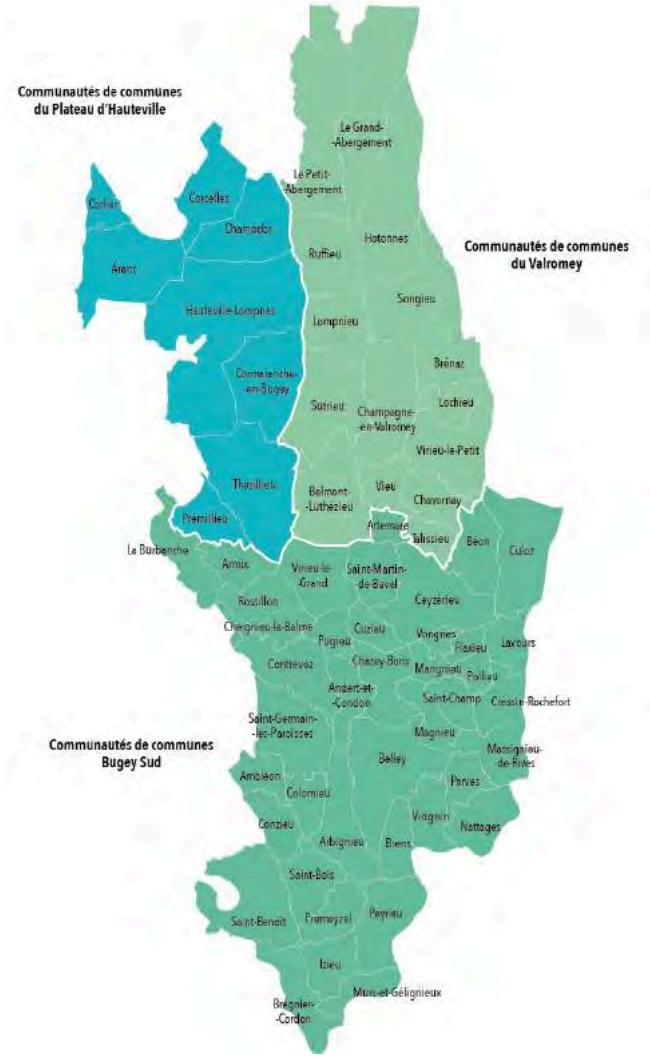

UN BUGEY SPECIFIQUE, A L'ECART DU BRUIT DES METROPOLES

Blason du Bugey et le géotope du Grand Colombier : deux éléments forts de l'identité singulière du SCoT du Bugey

Le territoire du SCoT Bugey, de par sa position géographique, semble se tenir à l'écart des métropoles et des principaux pôles urbains de la région Rhône-Alpes.

Cette distance, bien vécue et bien perçue par les acteurs et les usagers du territoire, révèle un mode de développement et une résistance locale qui témoignent d'un contexte particulier et différenciant (résilience ?) par rapport aux territoires voisins, c'est-à-dire un mode de développement propre et une autonomie.

Une géographie certes contrainte, mais à l'origine d'une identité et d'une signature Bugey

Le territoire prend place dans un ensemble géographique prégnant, tangible et structurant : l'extrémité sud du massif du Jura. Si une large séquence nord du périmètre s'inscrit pleinement dans le Bugey, le périmètre du SCoT développe aussi un vaste profil géographique de plaine alluviale sur le secteur du bassin de Belley, et de part et d'autre de la vallée du Rhône.

L'environnement et le contexte géographique de moyenne montagne et de plaine sont ainsi à l'origine d'un territoire contraint, délimité naturellement par d'imposants éléments naturels évocateurs des paysages du Bugey et du Jura méridionale (le Grand Colombier, les Monts d'Ain, le plateau du Retord, la vallée de l'Albarine et la Cluse des Hôpitaux, le Mollard de Don). Cette géographie dessine les contours de barrières naturelles qui semblent tenir à distance le territoire du SCoT des territoires voisins.

Au-delà d'un relatif isolement, force est de constater que le contexte de moyenne montagne est contraignant. Le territoire ne se traverse pas simplement. Il est nécessaire de franchir, de traverser des portes naturelles monumentales pour y accéder : *« Notre territoire se mérite... »*.

Cet environnement, quelque peu contraint, est à l'origine d'un paysage d'inscription contrasté et d'une exceptionnelle diversité. Le territoire du SCoT abrite une réalité complexe d'entités paysagères. Une douzaine d'entités paysagères est identifiée et met en lumière la richesse des paysages de moyenne montagne (val agricole et forestier, plateau montagnard, vallée agricole, cluse), et de plaine avec le bassin collinéen de Belley et la plaine du Rhône.

Une appréhension et une lecture trop rapide et globalisée peut ainsi passer sous silence une large palette paysagère, des usages et des identités spécifiques selon les secteurs du territoire du SCoT.

Une géographie et des portes de territoire emblématiques, patrimoniales *(Source : cartographie EAU-PROSCOT)*

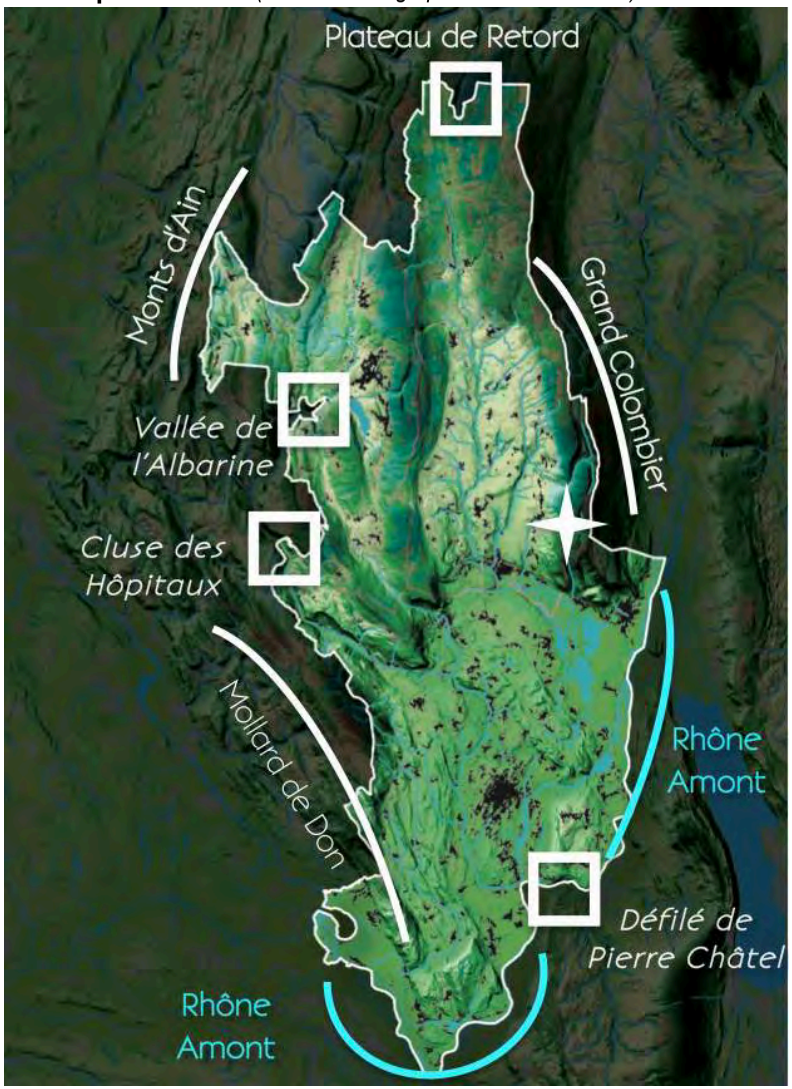

Les entités paysagères sur le territoire du SCoT Bugey

(Source : Atlas des Paysages – DREAL - Cartographie EAU-PROSCOT)

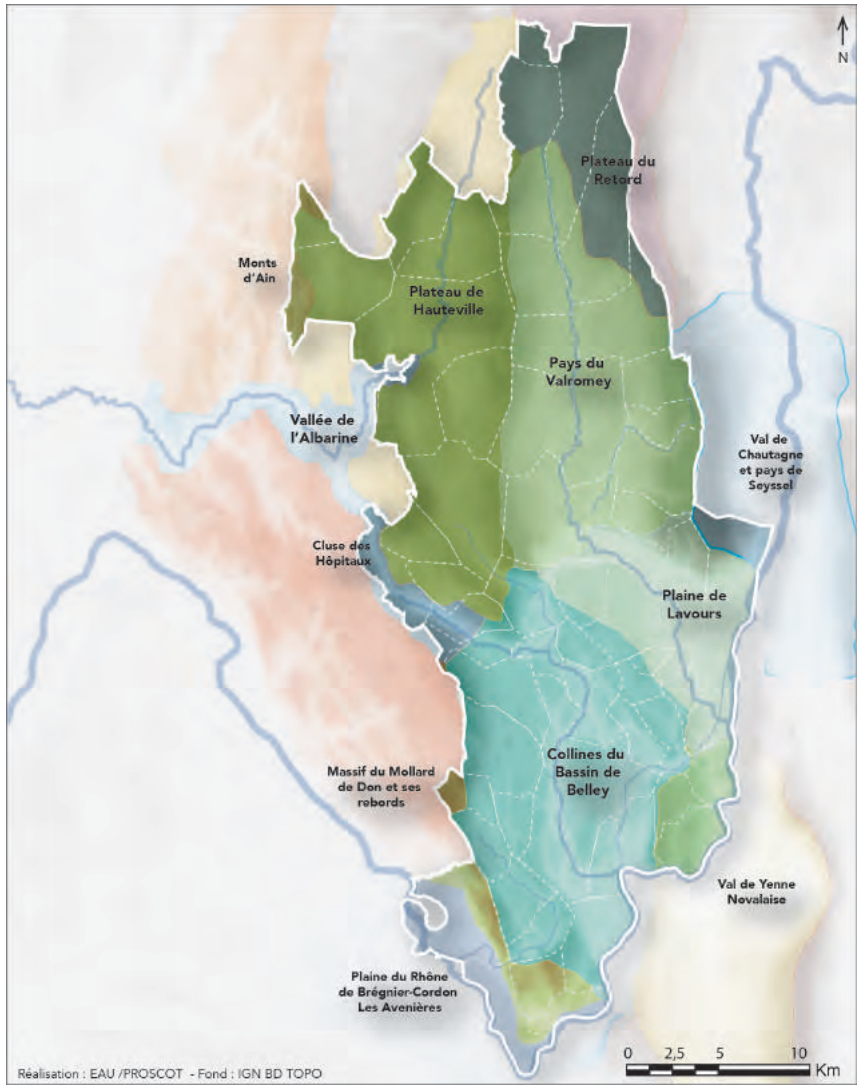

Une perception sociale du territoire, du paysage

Si le territoire prend appui sur un environnement géographique de moyenne montagne qui peu apparaître contraignant, il sait aussi en tirer les bénéfices, et mettre en lumière ses nombreux atouts. La qualité des paysages du Bugey est à l'origine d'une image de bien-être et ce, dès le 19ème siècle avec la station climatique et le sanatorium d'Hauteville – Lompnes.

Aujourd'hui encore, le territoire du SCoT, et plus largement le Bugey, communique autour du bien vivre et du ressourcement au travers de son paysage-média et de sa signature marketing territorial : « Le Bugey, naturellement généreux ».

Le paysage local véhicule une perception, une image sociale positive : une accessibilité pour tous, un territoire mettant la famille au devant, un territoire divers, une dimension terroir et bon vivant.

Par ce qu'il apporte, le paysage est une ressource qui est à préserver et à valoriser de manière à ce qu'il puisse continuer à être l'un des vecteurs de l'assise patrimoniale du Bugey.

Les paysages emblématiques du SCoT font l'objet d'un attachement et d'une identification qui façonne l'image du territoire.

Une cohérence naturelle du Bugey

La présence de différentes entités écologiques représente une richesse biologique d'autant plus importante qu'elles constituent de nombreux réservoirs de biodiversité. **Pas moins de 7 000 hectares sont sous protection environnementale** (réseau Natura 2 000, Arrêtés de Protection du Biotope, Réserves naturelles), **soit environ 10% de la superficie du SCoT**.

Au regard des tendances d'évolutions générales des milieux naturels, le territoire se distingue par la présence d'espaces géo-écologiques ayant une forte identité patrimoniale et naturelle tels que les marais de Lavours, le Valromey, le Plateau du Retord.

Le marais de Lavours et la séquence de la vallée du Rhône à la hauteur du Rhône sont des secteurs identifiés comme des corridors écologiques d'importances régionale et transrégionales. Plus globalement, le SCoT se caractérise par une forte perméabilité des espaces, ce qui assure une **bonne fonctionnalité écologique**. Le maillage hydrographique, les milieux humides et le réseau karstique jouent un rôle structurant et constituent des réservoirs de biodiversité de premier plan.

Le secteur d'Artemare est identifié comme un secteur d'enjeux environnementaux. Il s'agit une charnière hydrogéologique, d'un secteur de transition environnementale et paysagère entre montagne et plaine auxquels le SCoT doit être particulièrement vigilant.

Les options de développement retenues dans le cadre de l'élaboration du SCoT doivent veiller à conserver et protéger la perméabilité écologique, à mettre en œuvre les moyens visant à une amélioration de la fonctionnalité écologique, de la qualité des grands espaces naturels afin de maintenir un territoire fonctionnel sur le plan environnemental, et attractif pour les acteurs et les usagers de notre territoire.

D'ailleurs, la préservation de ce cadre environnemental exceptionnel est à même de constituer un levier de développement, en accroche d'un Bugey naturellement généreux et respectueux de sa riche écologique.

Biodiversité et continuités écologiques
(Cartographie EAU-PROSCOT)

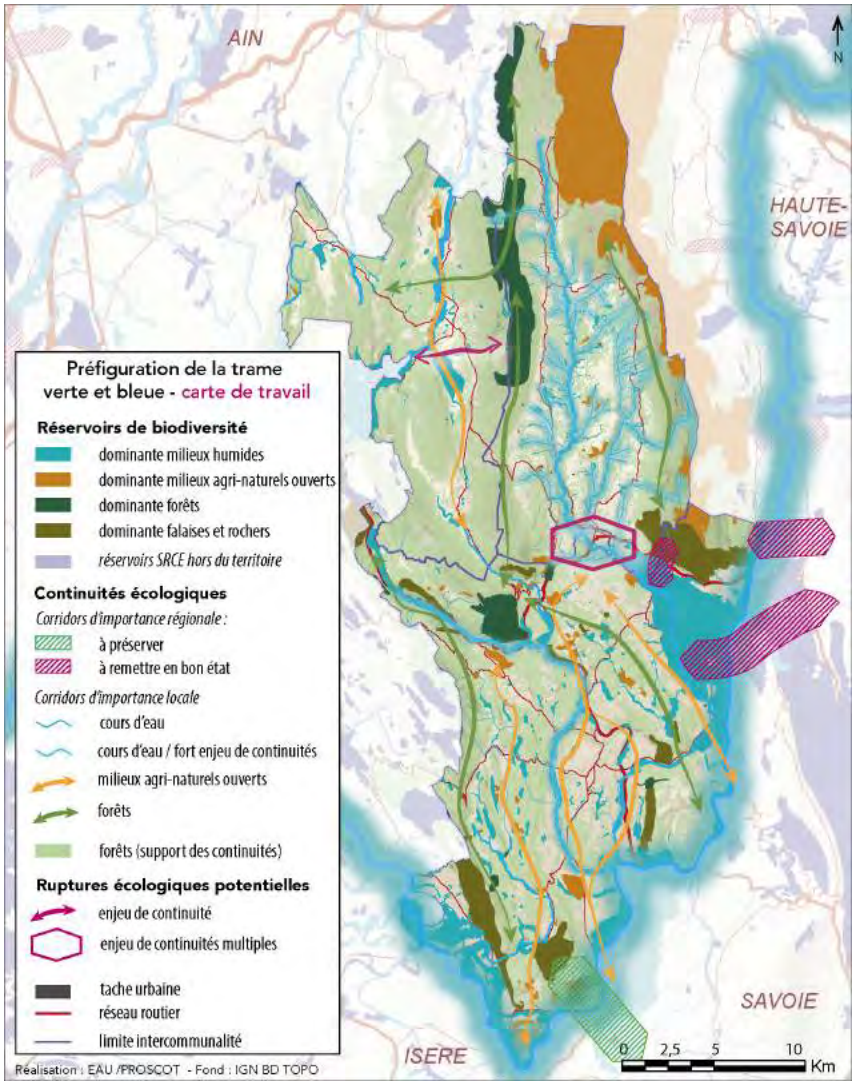

Des flux majeurs… à la périphérie ?

La maille des infrastructures autoroutières qui desservent et relient les agglomérations rhônalpines et helvétiques ne pénètre pas le territoire.

Les autoroutes A39, A40 et A43 tangentent le périmètre du SCoT et le mettent, quelque peu, à l'écart des grands axes de flux et d'échanges transrégionaux et transfrontaliers.

Le réseau routier interne au territoire est contraint par une géographique de montagne. Le réseau routier s'organise autour d'un maillage de routes départementales et de routes communales particulièrement développé qui irrigue l'ensemble du territoire.

Seules les routes départementales 1 504 (Chambéry – Ambérieu-en-Bugey) et 904 (Culoz – Aix-les-Bains) assurent une desserte Est – Ouest structurante. Aucune voie magistrale Nord-Sud ne dessert directement, rapidement, le territoire du SCoT.

Cette position tangentielle des grandes infrastructures routières est perçue alternativement comme un handicap ou comme un atout car leur accessibilité est aisée depuis certains secteurs du territoire, sans apporter de nuisances ou de fortes contraintes.

Le réseau autoroutier rhônalpin : le territoire du SCoT du Bugey à la périphérie des flux majeurs *(Cartographie EAU-PROSCOT)*

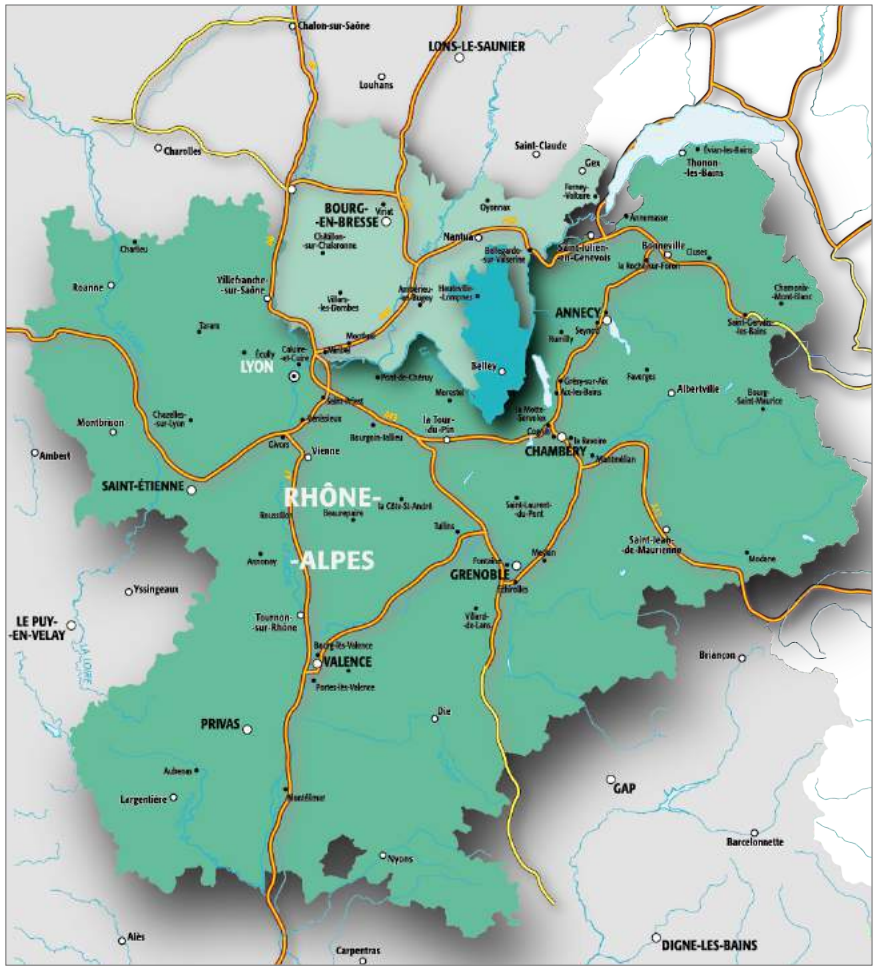

Deux piliers économiques

Bien qu'à l'écart des flux majeurs qui animent un large quadrant nord-est de la région rhônalpine, **le SCoT du Bugey est marqué par la prégnance de deux piliers économiques traditionnellement ancré sur le territoire**. L'activité industrielle concentre 23% des emplois totaux du SCoT, soit comparativement plus que les territoires de référence (hormis le BUCOPA et le SCoT du Haut Bugey qui performent respectivement avec 26,10 et 39,8% des emplois industriels).

L'administration publique, l'enseignement, l'action sociale et la santé constituent le second pilier de l'économie locale avec plus de 5 200 emplois en 2011 (37,40% totaux du SCoT). Ces activités témoignent de la réalité économique historique du territoire.

Répartition sectorielle de l'emploi en 2011

(Source : INSEE, données complémentaires, traitement EAU-PROSCOT)

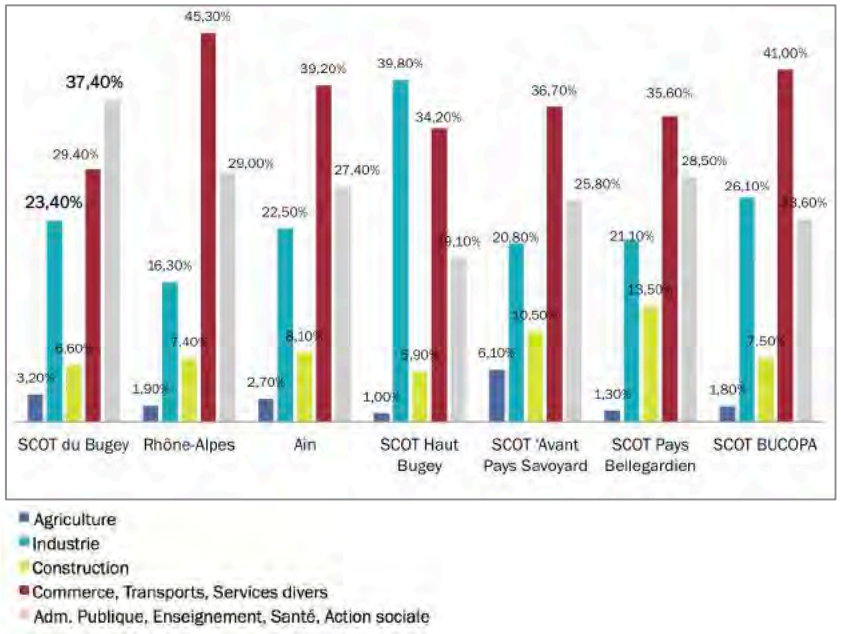

L'ancrage industriel est lié à une **maille de petites et moyennes activités et d'entreprises industrielles bien établie** mais aussi à la présence de sociétés reconnues et particulièrement performante. La société CIAT, avec 1 140 emplois, est le plus important employeur industriel du territoire du SCoT, mais aussi le premier employeur privé du département de l'Ain.

La présence des pôles Recherche et Développement du groupe CIAT et du groupe Volvo industrie explique, en partie, la résilience industrielle du territoire du SCoT. **La présence de pôles R&D** sur un territoire est, généralement, un **facteur de stabilité des implantations économiques** même si la présence ou non d'un commandement joue aussi un rôle.

Les 16 principaux établissements industriels du SCoT du Bugey

(Source : Verif.com et Société.com, chiffre d'affaires en euros)

Signalétique	Localisation	Effectifs
CIAT	Culoz	1 140
Volvo Compact Equipment SA	Belley	364
Maroquinerie de Belley	Belley	224
Le Tanneur	Belly	213
Geral Constructions Electriques et Travaux Industriels	Belley	155
Conductix Wampfler	Belley	100-199
Plantin	Saint-Benoit	56
COMATEL Service	Belley	52
Fromagerie Guilloteau	Belley	50-99
UGIVIS	Belley	49
Gesler Boucherie Gros	Hotonnes	46
SOFILEC	Bregnier-Cordon	44
Chazey-Bons Prefa	Chazey-Bons	40
BEGUET	Culoz	40
Grinand	Belley	38
COMATEL BUGELEC	Belley	26

Avec pas moins de 13,8% des emplois globaux, **les activités de la santé et de l'action sociale sont une des caractéristiques locales.**

Cette activité économique est également historiquement portée par le pôle santé de Hauteville-Lompnes. Depuis 1900 et la création de son premier sanatorium, Hauteville s'est spécialisée dans les activités de soins, passant de la lutte contre la tuberculose, aux activités de la convalescence et de la rééducation. Aujourd'hui, la reconversion des activités du pôle d'Hauteville-Lompnes (personnes âgées, personnes handicapées, soins de suite d'excellence) est en cours.

Hauteville-Lompnes est un pôle d'emploi de santé emblématique du territoire. Le Plateau d'Hauteville recense pas moins de 877 emplois de santé / action sociale sur les quelques 2 046 que compte le territoire du SCoT, soit une représentation de près de 43 % sur cette filière.

Part des emplois de santé / action sociale dans l'emploi total en 2011
(Source : INSEE, RP, traitement EAU-PROSCOT, hors emploi de la fonction publique hospitalière)

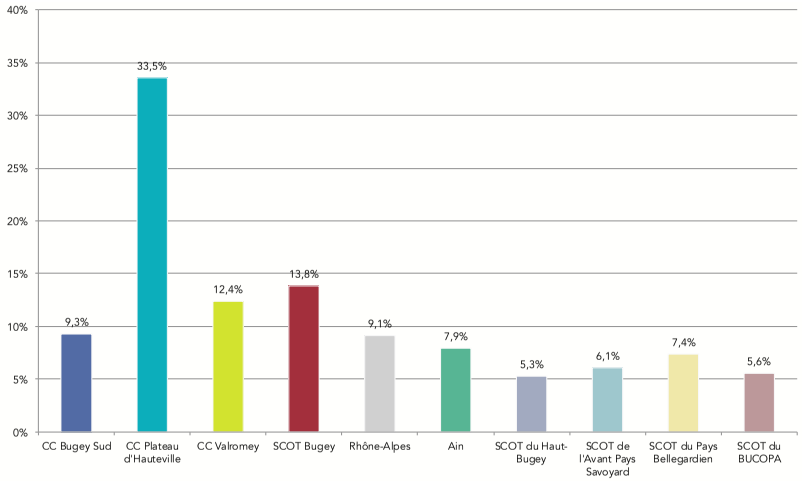

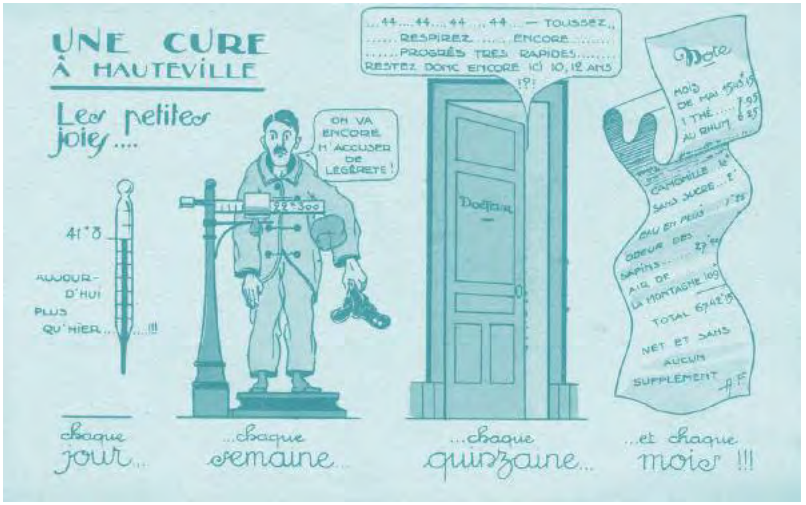

Centre de convalescence Hélios à Hauteville-Lompnes

Une mosaïque agricole au service d'une identité et une spécificité montagnarde ?

Si le contexte de moyenne montagne a su construire une image bien-être et santé autour d'un air pur et sain, il détermine également le profil de l'économie agricole locale et les orientations technico-économique des exploitations.

Une large séquence nord du territoire, du Valromey au Plateau d'Hauteville, est marquée par agriculture de montagne où l'élevage est prédominant et la surface agricole utile moyenne est environ 2 fois plus importante que sur le bassin de Belley (SAU de 80 hectares en moyenne au nord et de 40 hectares sur le sud).

Dans le bassin de Belley et les terres de plaine alluviale, l'agriculture présente une diversité de culture et de production. La vigne, la culture céréalière et protéagineuse, la polyculture élevage, l'agriculture irriguée sont des productions bien représentées.

L'agriculture résiste globalement bien. Comparativement, la surface agricole utile régresse moins sur le territoire (-3% par an entre 2000 et 2010 contre -7% par an en Rhône-Alpes). Elle résiste d'autant mieux en territoire de moyenne montagne puisque les 2/3 de la consommation foncière sur le territoire du SCoT se concentrent sur le bassin de Belley.

Cependant, la vitalité de l'économie agricole est en questionnée. Les secteurs de montagne sont de moins en moins attractifs et ce malgré l'Indemnité Compensatoire d'Handicap Naturel (contraintes naturelles, pénibilité, faible rentabilité au vu des coûts,...). A cela s'ajoute le facteur âge, les difficultés de transmission. Cela accentue la fermeture et de transformation des paysages (boisement des terres contraintes, délaissement des prairies naturelles au profit des terres labourables...).

L'agriculture, au même titre que l'ensemble des activités économiques, fait partie intégrante de la stratégie de notre territoire. Aussi, le SCoT doit être à l'écoute de blocage dans les évolutions de l'économie agricole. L'un des enjeux du SCoT repose sur la conciliation, la recherche d'un équilibre gagnant-gagnant entre développement agricole et économique, développement résidentiel et valorisation des ressources environnementales locales.

Les entités paysagères et les orientations technico – économique des exploitations (OTEX) *(Source : Observatoire des territoires de l'Ain)*

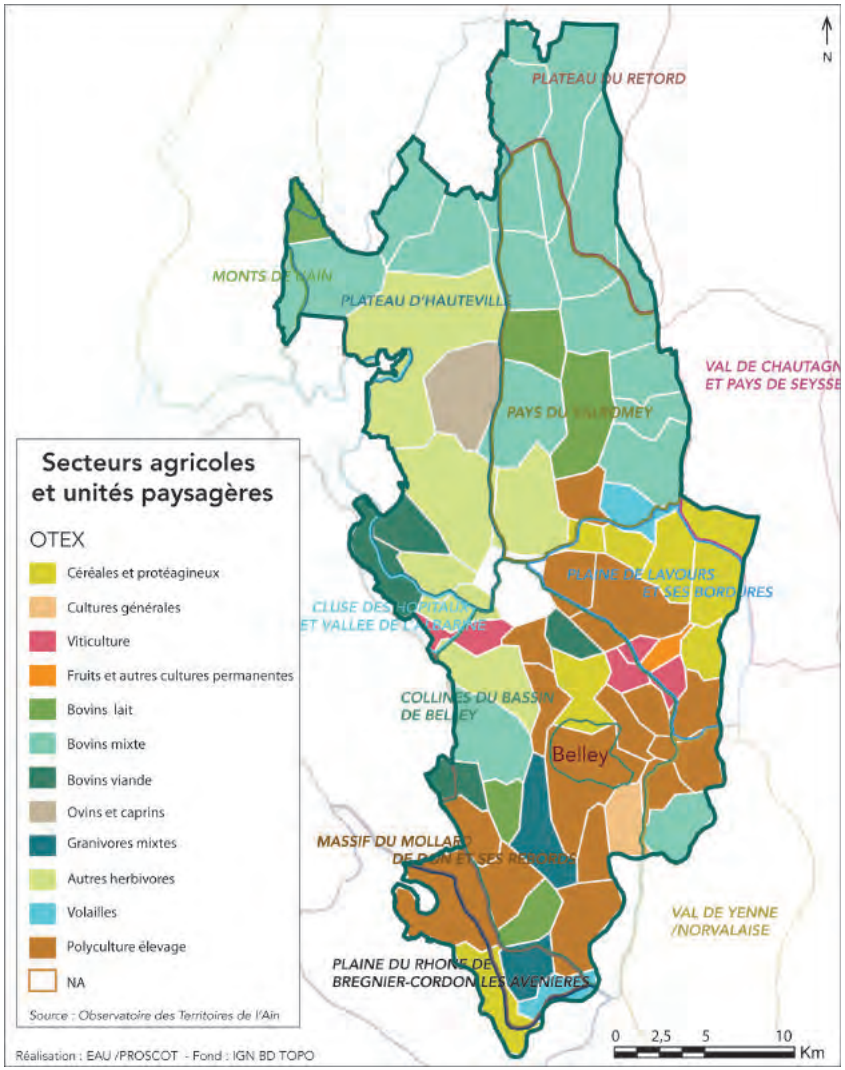

Un certain isolement du territoire ?

(Cartographie : E.A.U. - PROSCOT)

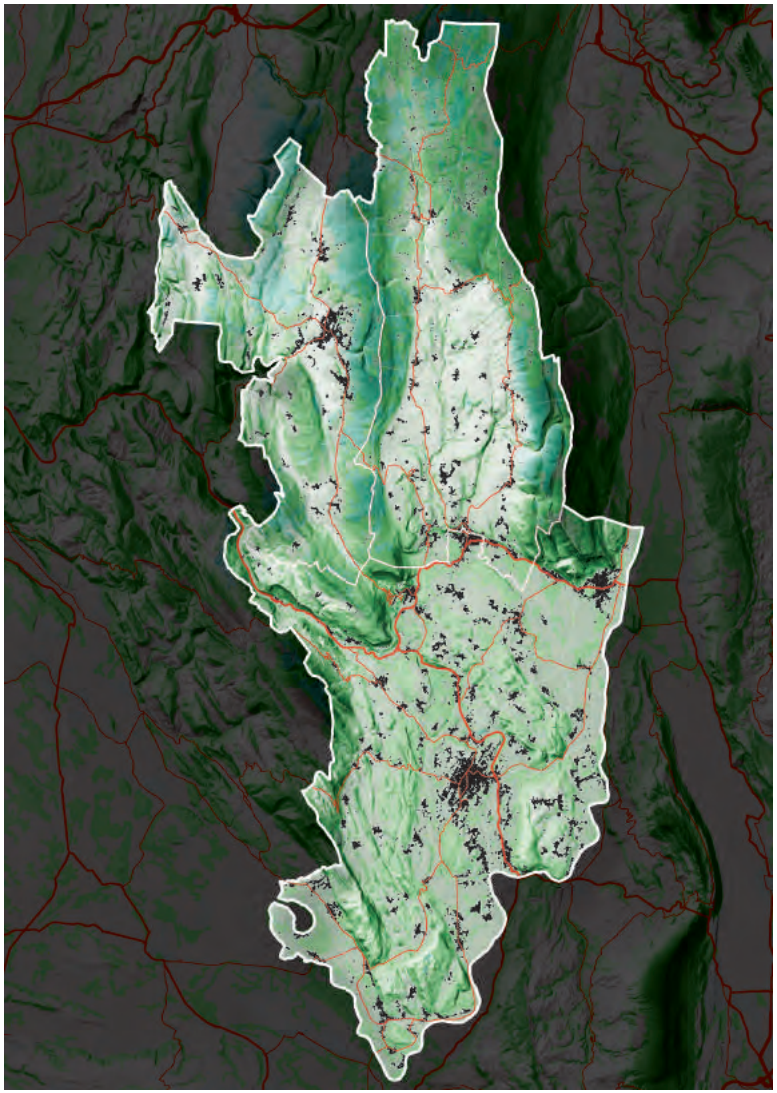

Au final, contraintes de site et contraintes d'infrastructures faisant, le relatif « isolement » de fait du territoire SCoT Bugey est à l'origine d'un modèle de développement local marqué de résistance, de spécificité, de différenciation et ce, dans un contexte de crise et de compétition des territoires qui impactent pleinement une large séquence Nord-Est de la région Rhône-Alpes.

Des commerces de proximité qui attrirent, des entreprises ouvertes aux flux internationaux, une dynamique résidentielle portée par les flux migratoires : le modèle bugiste répond aux échanges humains et économiques qui s'intensifient

UN TERRITOIRE INTERPELLE PAR DE NOUVEAUX FLUX

Bien que marqué par un modèle de développement local résistant et à l'écart du bruit des métropoles, notre territoire est désormais interpellé par des flux extérieurs qui modifient le contexte fonctionnel et organisationnel du territoire, interrogent le modèle bugiste originel.

Ce deuxième temps de la partie transversale identifie certains signaux qui constatent l'ouverture nouvelle de notre territoire aux territoires voisins et de son attractivité grandissante dans le fonctionnement nord Rhône-alpin et transfrontalier.

Accélération de la croissance démographique, dynamique urbaine et péri-urbaine, activité constructive, mais stagnation à la hausse de l'emploi... sont autant de signaux qui témoignent du cheminement particulier de notre territoire au cours de la dernière période.

Une accélération de la croissance démographique

Le territoire du SCoT, avec pas moins de 38 485 habitants en 2011, est marqué par une accélération de la dynamique démographique. Le rythme de progression démographique, sur la dernière période, est double de celui constaté sur la période 1968 – 1999 (1,23% par an contre 0,64% entre 1968 et 1999). La croissance démographique du SCoT du Bugey présente, toutefois des tendances différenciées :

- sur le long terme, entre 1968 et 2011, les hausses démographiques sont plus faibles sur notre territoire que sur les territoires voisins. (cf. carte page suivante) ;
- plus récemment, entre 2006 et 2011, les croissances démographiques des secteurs du Valromey et du bassin de Belley, sont comparable aux territoires voisins. Elles révèlent leur attractivité et la dynamique résidentielle. A l'inverse, sur le secteur du Plateau d'Hauteville, la croissance démographique décroche dans le droit fil de la tendance observée sur le SCoT du Haut Bugey. (cf. carte page suivante).

Evolution de la population en base 100

(Source : INSEE, traitement EAU-PROSCOT)

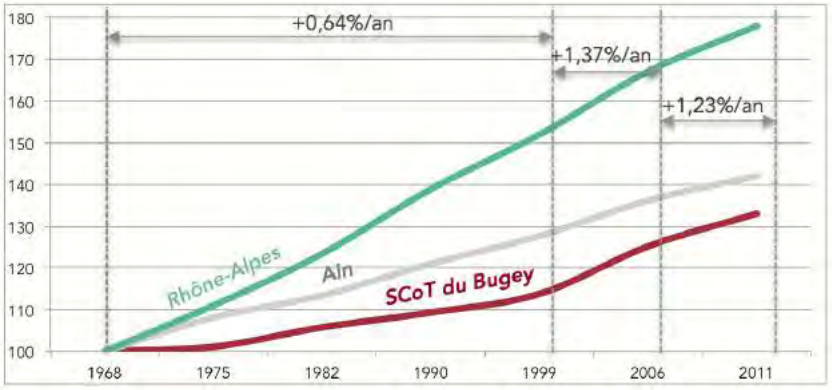

Une attractivité nouvelle pour des populations originaires de l'agglomération de Chambéry, de la métropole lyonnaise.

La tendance générale d'accueil de population caractérise le SCoT du Bugey : la part des nouveaux arrivants sur notre territoire est plus importante que la part des migrations sortantes. Avec plus 5 132 nouveaux arrivants en 1999 et 2010, le SCOT du Bugey témoigne d'une réelle attractivité résidentielle sur un large quadrant Nord-Est de la région Rhône-Alpes. Ces nouveaux résidents entretiennent les caractéristiques sociales du territoire (retraités et employés), avec des ouvriers encore très présents en lien avec la spécificité économique locale.

La provenance des arrivants est quasi-exclusivement rhônalpine. Lyon et sa couronne périurbaine compte pour beaucoup dans la dynamique des flux entrants. Le BUCOPA, Chambéry, Aix-les-Bains, Genève – Annemasse sont les autres principaux secteurs d'origine des nouveaux résidants.

Cette dynamique n'est pas exempte d'interrogations dans le cadre du SCoT quant à la place de notre territoire dans le fonctionnement élargie de la carte des territoires inscrite dans l'axe Lyon – Genève.

Catégories sociales des nouveaux résidents sur le SCoT (2003 et 2008)

(Source : INSEE, Fichier MIGCOM 2008 traitement EAU)

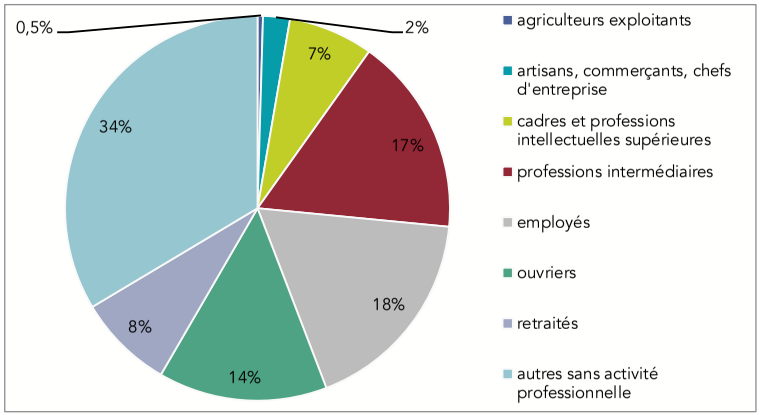

Evolution moyenne de la population entre 1968 et 2011

(Source : INSEE, Geoclip, traitement EAU)

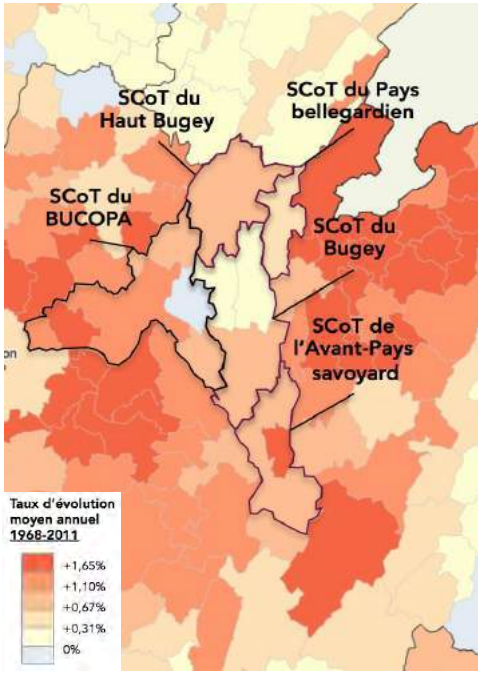

Evolution moyenne de la population entre 2006 et 2011

(Source : INSEE, Geoclip, traitement EAU)

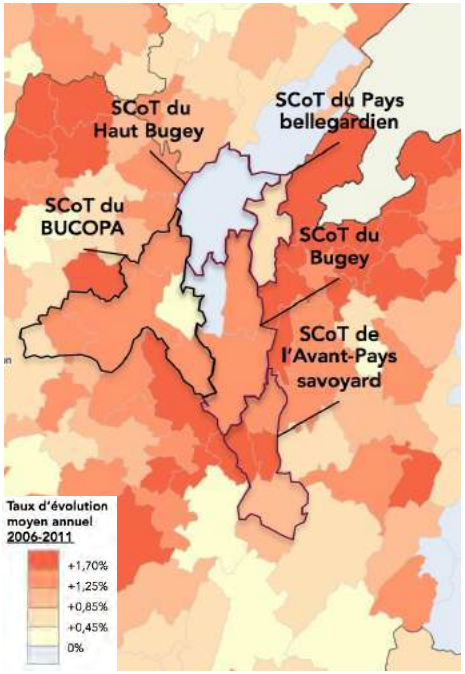

Migrations résidentielles 2003-2008

(Source : INSEE, fichier MIGCOM 2008, traitement EAU)

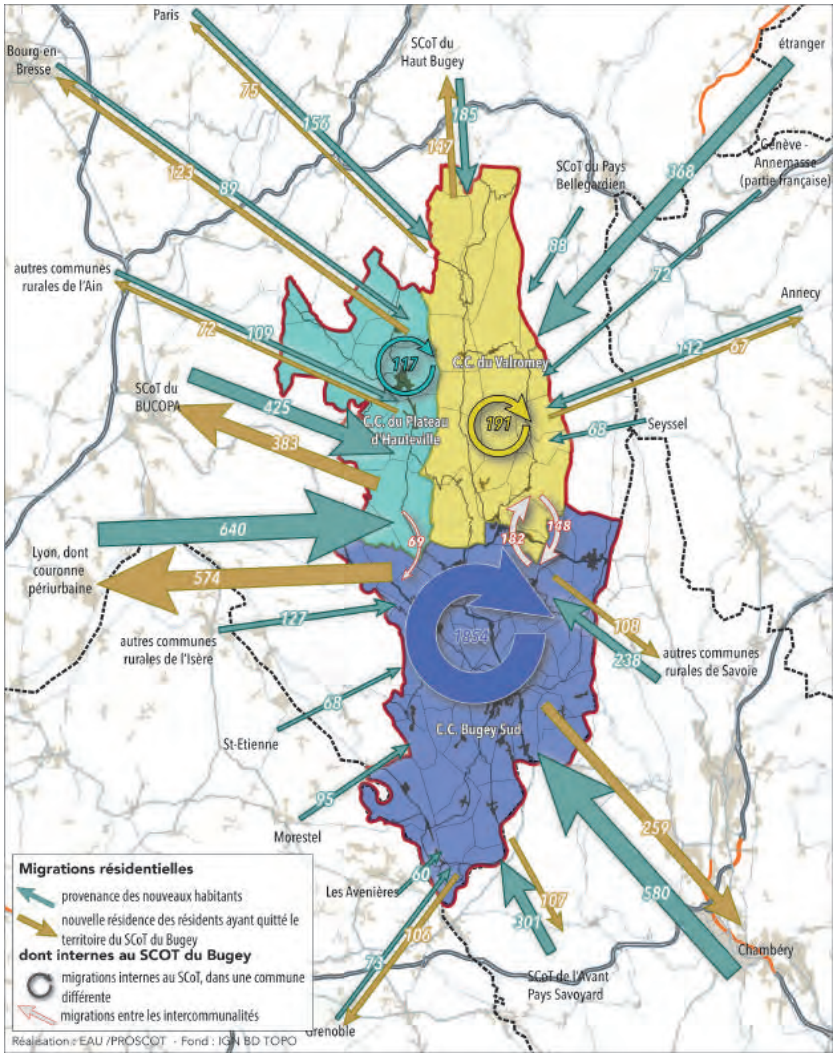

Des influences extérieures qui se dessinent

Cette attractivité résidentielle nouvelle pour les populations originaires des agglomérations voisines et de la métropole lyonnaise est le manifeste d'une dynamique urbaine et périurbaine particulièrement soutenue sur le territoire, et plus largement sur le département de l'Ain et le Nord Isère, la Savoie.

Espace rural[1] jusqu'au début des années 1990, le SCoT du Bugey est cadré sur ses marches extérieures par un réseau de pôles urbains [2] structurants (Chambéry, Aix-les-Bains, Annecy, Ambérieu-en-Bugey, Annemasse, Oyonnax, Lyon).

La fin de la décennie 90 marque un basculement notable dans le fonctionnement et l'organisation spatiale du territoire. Les aires urbaines précédemment citées poursuivent leur progression en renforçant l'intensité de leur influence et de leur attraction. En 2000, la commune de Belley, et depuis 2010 les communes de Culoz et d'Hauteville-Lompnes, sont identifiées comme des pôles urbains avec une organisation de couronne périurbaine[3].

Seul le secteur du Valromey et quelques communes retirées, plus contraintes géographiquement (plateau du Retord, Monts d'Ain...), se situent en dehors du fonctionnement périurbain qui caractérise le territoire (cartes pages ci-contre).

Faisant le constat d'une périurbanisation toujours plus marquée du bassin de Belley, du Plateau d'Hauteville et des marches immédiates du SCoT, le territoire prend pleinement place dans un fonctionnement partagé entre une périurbanisation sur les secteurs de la plaine (proximité de Chambéry et de l'axe de la vallée du Rhône et du Plateau d'Hauteville), le maintien d'un espace rural sur les secteurs de montagne et les secteurs plus isolés.

Des influences extérieures qui se dessinent

(Source : Observatoire des territoires de l'Ain)

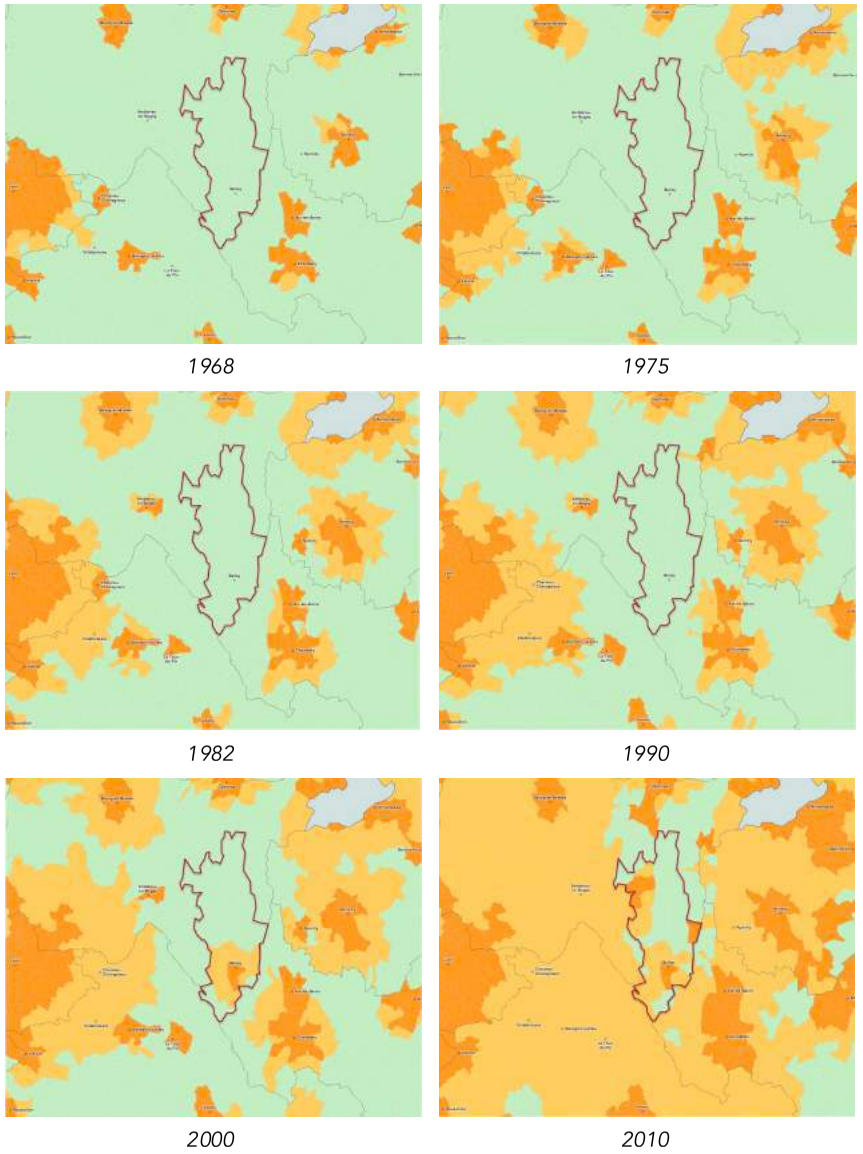

Un rajeunissement relatif des habitants du territoire

Ces influences extérieures récentes s'accompagnent d'un apport de population qui favorise le rajeunissement du territoire du SCoT.

Si, entre 2003 et 2008, 40% des nouveaux résidents étaient âgés entre 20 et 39 ans, cette arrivée des tranches d'âge plus jeunes ne doit pas masquer un indice de vieillissement [4] nettement plus élevé que sur le département de l'Ain.

Cela signifie que le territoire doit mettre en place et coordonner des politiques sociales et d'investissements en équipements et services adaptées pour répondre de manière satisfaisante et sereine aux besoins et aux attentes des plus jeunes et des séniors.

Dans le contexte actuel de mise en tension des capacités financières des collectivités territoriales, la capacité des collectivités du SCoT à répondre aux besoins en investissement est interrogée.

Classes d'âges des nouveaux résidents entre 2003 et 2008

(Source : INSEE, Fichier MIGCOM 2008 ; traitement EAU)

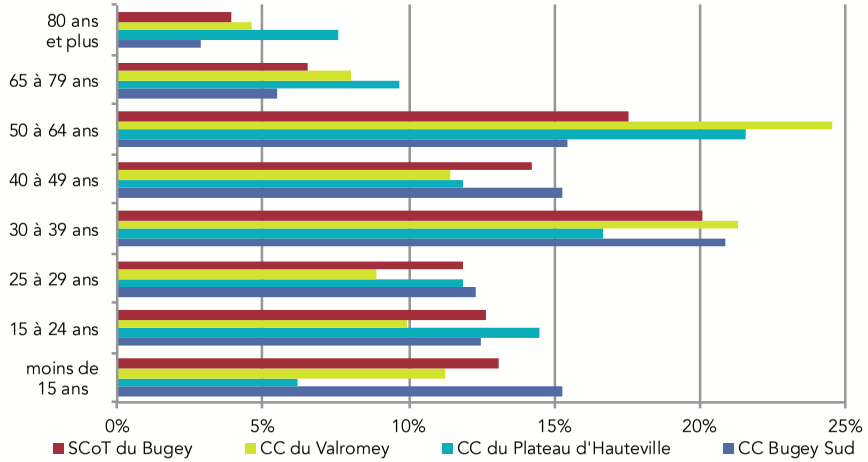

Indice de vieillissement sur le territoire du SCoT du Bugey

(Source : INSEE, Traitement EAU-PROSCOT)

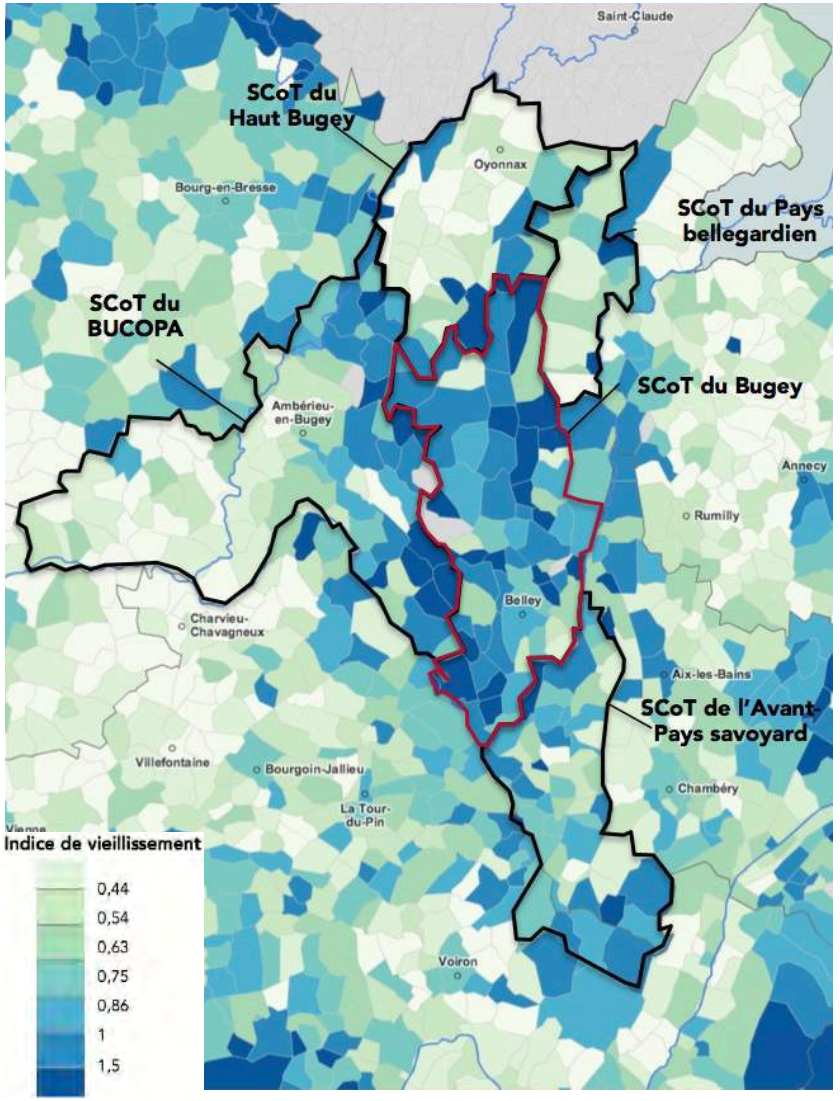

Un emploi en croissance malgré les crises…

Territoire de croissance démographique et d'un certain rajeunissement, le SCoT du Bugey est aussi **un territoire de croissance de l'emploi, et ce malgré la crise économique.**

En 2011, le territoire comptabilise quelques 14 787 emplois et enregistre une hausse, en stagnation, de 200 emplois environ sur la période 2006-2011.

Si l'évolution de l'emploi, à long terme sur le territoire est en légère hausse, elle est marquée par des tendances différenciées selon les intercommunalités.

La croissance de l'emploi est portée par la communauté de communes Bugey Sud (+ 217) et le Valromey (+ 33 emplois) alors que le Plateau d'Hauteville connaît un léger fléchissement (-54 emplois).

Sur la même période, le taux de concentration de l'emploi [5] baisse légèrement de 2 points, passant de 96 à 94. Cette faible diminution n'entame pas l'attractivité économique du territoire, ce **taux reste un indicateur de performance et d'autonomie économique**. Toutefois elle témoigne de l'interpellation du territoire par de nouveaux flux entrants (nouveaux arrivants) et donc d'une très légère résidentialisation.

Cette dynamique est confortée par l'évolution de la carte du bassin d'emploi entre 1990 et 2010 qui est bousculé par les bassins d'emplois extérieurs. En 2010 la zone d'emploi[6] de Belley est « absorbée » au sud (bassin de Belley et une partie du Valromey) par celles de Chambéry – Aix-les-Bains et par le bassin d'emplois d'Oyonnax – Nantua pour les secteurs du Plateau d'Hauteville et du Valromey (plateau du retord). A la marge, le bassin d'emploi de Bourgain-Jallieu n'intéresse qu'une frange du territoire (Saint-Benoît et Brégnier Cordon). L'évolution de la carte de l'emploi a des incidences sur les enjeux de mobilités et les flux domicile-travail.

Cette redistribution de la carte des bassins d'emploi met en avant l'ouverture du territoire à son environnement et aux territoires voisins et pose plus largement la question de son positionnement face aux flux économiques.

Evolution de l'emploi par secteur au sein du SCoT entre 1975-2011

(Source : INSEE, données complémentaires, valeurs absolues)

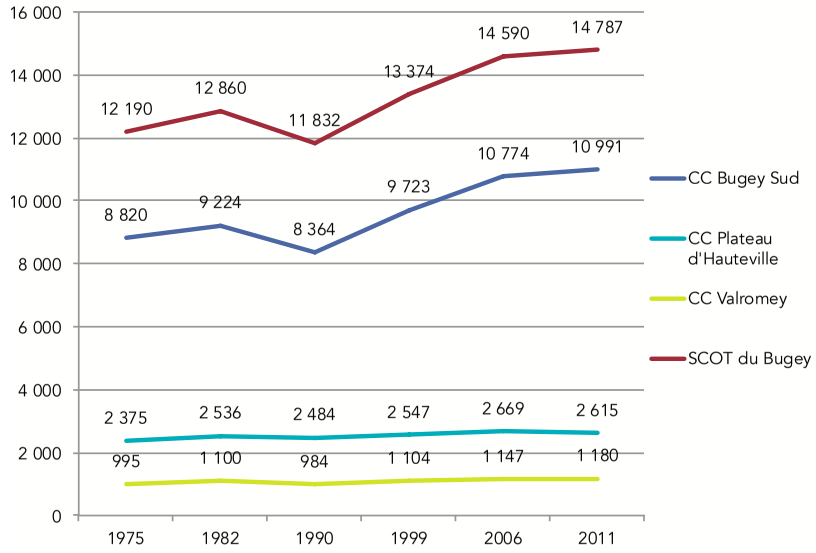

Zones d'emploi en 1990 : l'existence de la zone d'emploi de Belley au cœur d'un carrefour de « plaques » d'emploi

(Source : INSEE)

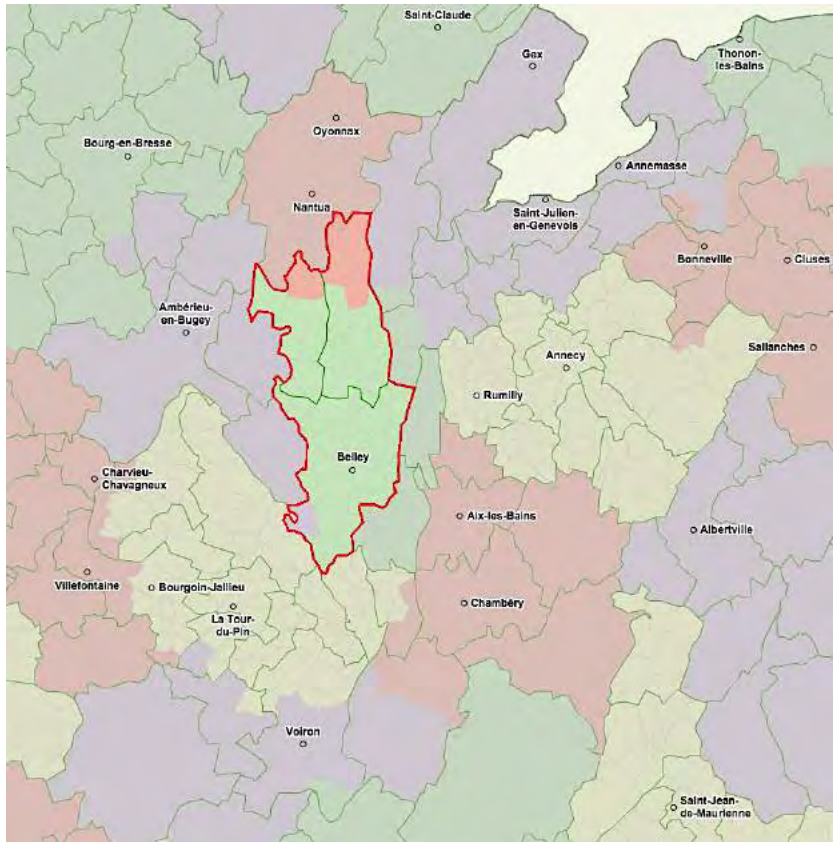

Zones d'emploi en 2010 : la jonction de la zone d'emploi d'Oyonnax et de Chambéry s'effectue sur le territoire du SCoT

(Source : INSEE)

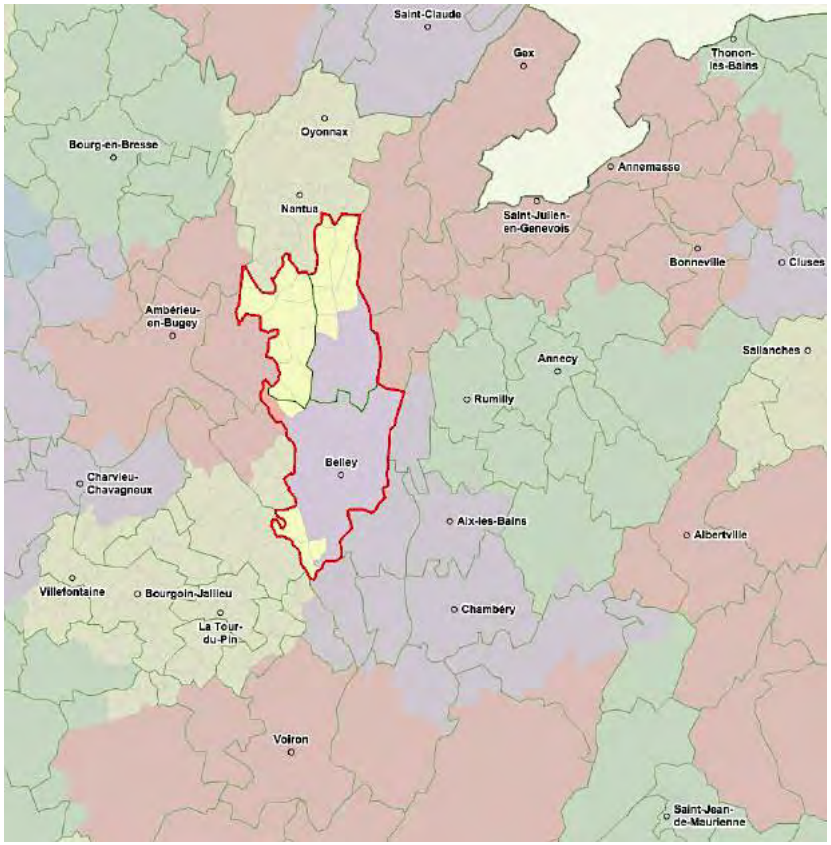

Des flux économiques, mais des opportunités nouvelles et des risques nouveaux

Des opportunités nouvelles se présentent en matière économique : l'arrivée de nouveaux résidents stimule le développement de l'économie locale.

A titre d'exemple, les services marchands progressent de 1,5% par an entre 2006 et 2011 (+321 emplois) avec la montée en puissance des emplois présentiels[7] : service à la personne de proximité (+ 117 emplois) et de distribution (+ 204 emplois). Cette progression intéresse également les emplois de services productifs (prestations intellectuelles + 173 emplois).

Hausse des services marchands et hausse de population témoignent d'un certain équilibre de croissance du territoire. A titre de comparaison, la croissance des services marchants est plus faible sur le département de l'Ain et de la région Rhône-Alpes.

Evolution annuelle moyenne de l'emploi par grands secteurs entre 2006-2011 *(Source : INSEE, RP, traitement EAU-PROSCOT)*

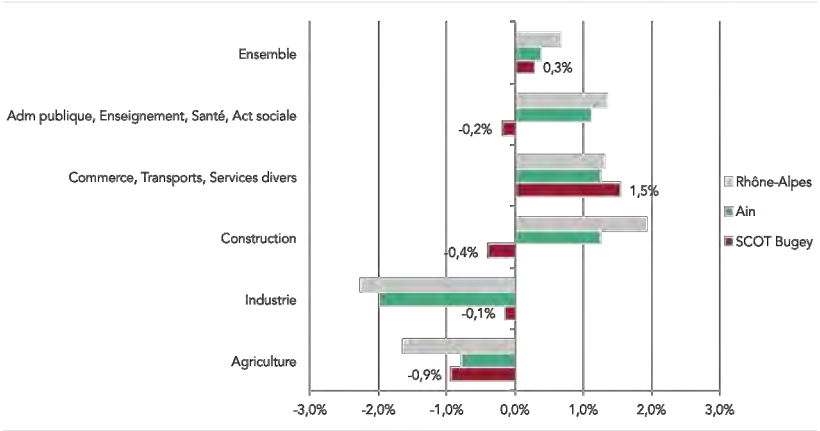

Malgré l'intensification des flux et l'ouverture du territoire, des risques nouveaux existent.

Les emplois dans les services non marchands (administration publique, enseignement, santé et action sociale) diminuent légèrement (- 0,2% sur la période 2006-2011 : - 55 emplois environ) et ce, dans un contexte de restriction budgétaire des collectivités territoriales et de délocalisation des établissements de soins de suite en direction de Lyon et de Chambéry.

Un parc résidentiel en développement, une vacance forte...

En 2011, le territoire du SCoT comptabilise pas moins de 21 033 logements, dont 2 144 logements locatifs sociaux. Le développement du parc résidentiel, indicateur de dynamique démographique et d'attractivité locales, est particulièrement significatif sur la dernière période, 2006 – 2011. Il traduit également une attractivité des prix de l'immobilier par rapport aux territoires voisins.

Pour répondre aux besoins en logements, environ 375 logements sont construits. Sur ces 375 logements, 131 logements (35%) sont destinés au maintien de la population. Le reste des logements, soit environ 244 logements par an (65%), répond aux besoins des nouveaux habitants.

Le territoire est cependant marqué par une persistance de la vacance. Depuis la fin des années 60, la part des logements vacants oscille entre 11 et 8%. Cela traduit l'inadaptation d'une partie du parc aux nouveaux besoins et l'existence d'un large **volant de logements non occupés qui peut être mobilisé dans la stratégie locale de l'habitat.**

Cette vacance du parc de logement est à mettre en lien avec un certain « vieillissement », délaissement des cœurs de bourg qui conservent une certaine authenticité, gage de typicité locale, mais recense un tissu bâti non occupé car peu adapté aux modes d'habiter contemporains et présentant une forte vulnérabilité énergétique (coût des rénovations thermiques).

Comme beaucoup de territoire, l'offre résidentielle actuelle s'effectue de manière privilégiée en construction individuelle neuve.

La France s'inscrit dans une perspective de croissance démographique à horizon 2030 – 2050.Il est donc important de conduire une démarche prospective quant au positionnement de notre territoire face à cette tendance nationale de croissance démographique.
Il est aussi primordial de considérer, de saisir voire d'anticiper les stratégies démographiques et résidentielles développées par les territoires voisins pour affirmer et confirmer notre positionnement dans le fonctionnement de l'agglomération lyonnaise et de Bourg-en-Bresse, notamment de leurs villes-centres. En effet, après la perte de population liée à la périurbanisation, les centres villes et les cœurs d'agglomération conduisent une stratégie de renversement des tendances pour redevenir accueillants et attirer de nouvelles populations.

Croissance du parc de logement en base 100 entre 1968 et 2011

(Source : INSEE – Traitement EAU- PROSCOT)

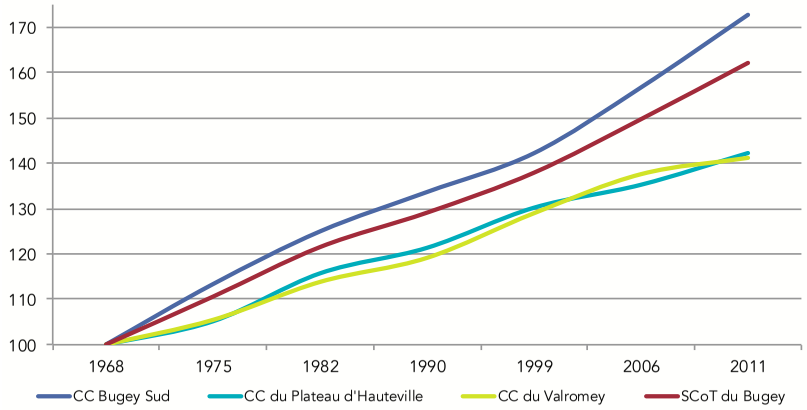

Evolution de la répartition des logements entre 1968 et 2001

(Source : INSEE – Traitement EAU- PROSCOT)

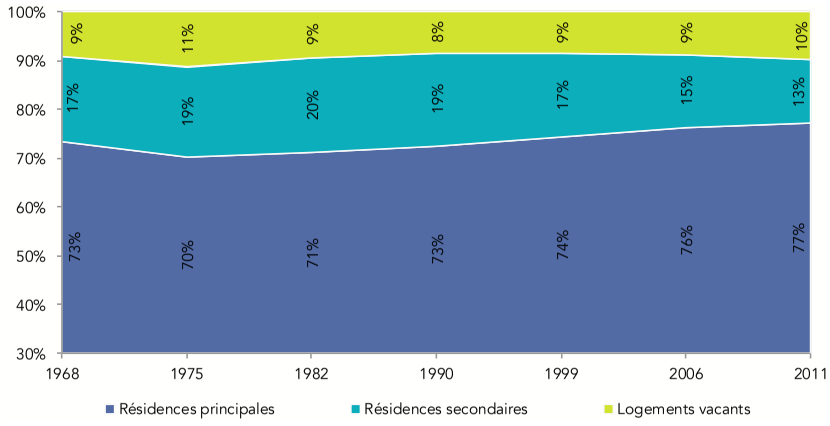

Une consommation foncière inégale

La progression des espaces artificialisées est concomitante à ce mode de développement résidentiel individuel. Sur le périmètre du SCoT, entre 2005 et 2012, **la consommation des espaces naturels et agricoles s'élève en moyenne à 36 hectares par an.**

72% de cette artificialisation de l'espace répondent aux besoins de l'habitat et à l'aménagement d'équipements, 15% aux espaces d'activités économiques et 13% à la construction de bâtiments à vocation agricole.

L'artificialisation, est en volume et en proportion, plus soutenue sur la Communauté de communes du Bugey Sud, (secteur démographiquement attractif et créateur d'emplois) avec pas moins de 183 hectares sur la période 2005-2012 (26 ha par an). A l'inverse, les Communautés de communes du Plateau d'Hauteville et du Valromey voient leurs sols s'artificialiser 5 à 6 fois moins que sur le secteur du bassin de Belley (respectivement 4,4 ha par an et 5,5 ha par an).

L'artificialisation de l'espace affecte principalement les espaces agricoles notamment pour le bassin de Belley (- 344 hectares entre 2001 et 2012, soit un recul annuel de 2,5% environ).

Artificialisation des sols et recul des espaces agricoles, déprise agricole… impactent l'équilibre du patrimoine biologique en le confrontant à des risques d'appauvrissement. Les milieux ouverts se ferment progressivement, mais durablement, suite aux mutations de l'économie agricole (abandon de cultures traditionnelles au profit de nouvelles productions) et à la déprise agricole (abandon des terres les plus contraintes et les moins productives).

Consommation d'espace entre 2005 et 2012

(Source : Analyse des photos aériennes – Traitement EAU- PROSCOT)

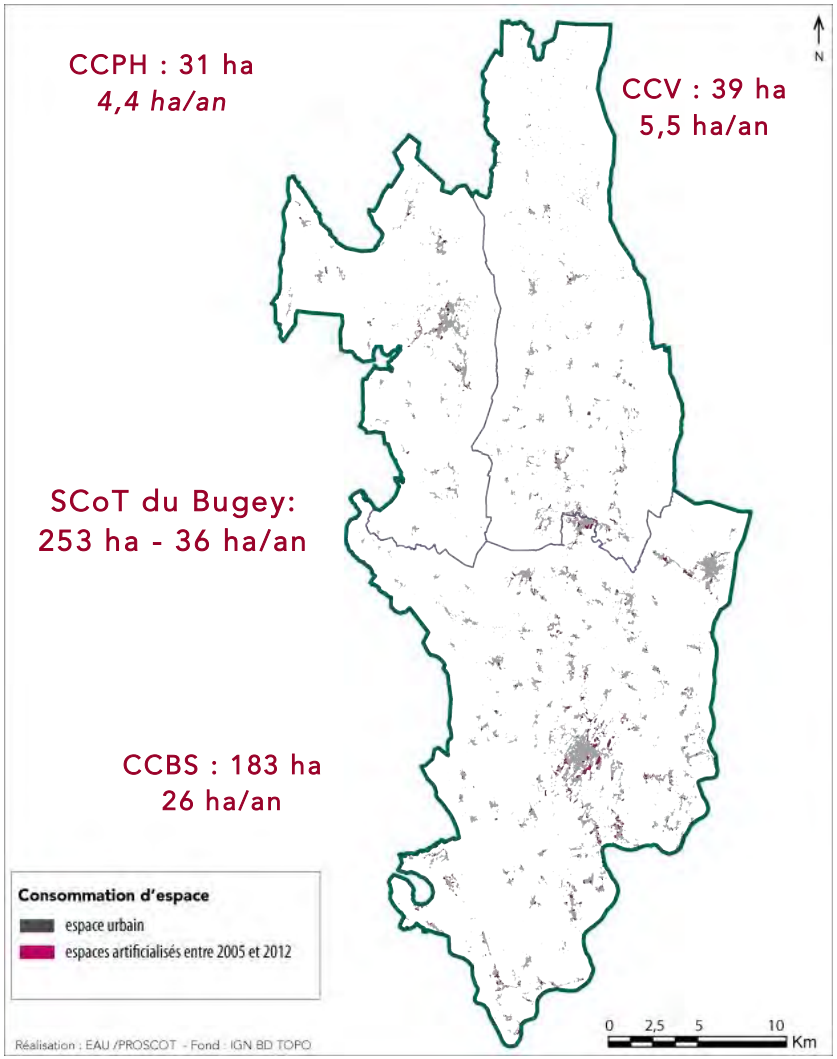

Le commerce de proximité résiste

Le développement résidentiel, la hausse de la population sont au service d'un commerce de proximité qui résiste bien.

De grands pôles commerciaux extérieurs (Chambéry, Lyon – Saint-Priest, Bellegarde – Châtillon-en-Michaille) répondent aux besoins en équipement de la maison et de la personne. A l'échelle interne du territoire du SCoT, l'appareil commercial se structure autour de 3 principaux pôles commerciaux principaux (Belley, Hauteville-Lompnes, Béon-Culoz).

Entre 1999 et 2012, la baisse de l'évasion commerciale est constatée notamment à Belley et Hauteville-Lompnes grâce au renforcement de l'offre en petits et grands commerces.

Belley, Grande rue

La grande distribution sur le territoire du SCoT du Bugey et dans son environnement élargi, en 2013

(Sources : inventaires commerciaux de l'Ain et de la Savoie ; Panorama 2014, TradeDimensions ; traitement : EAU)

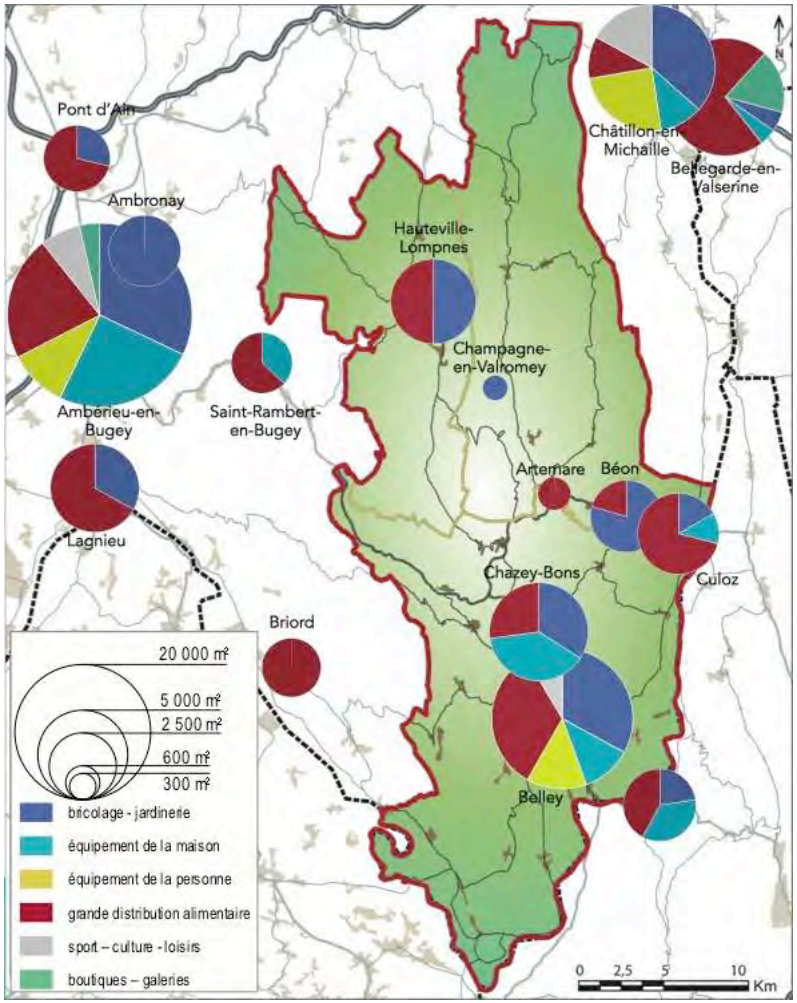

Un risque de dissociation du territoire ?

(Cartographie : E.A.U. - PROSCOT)

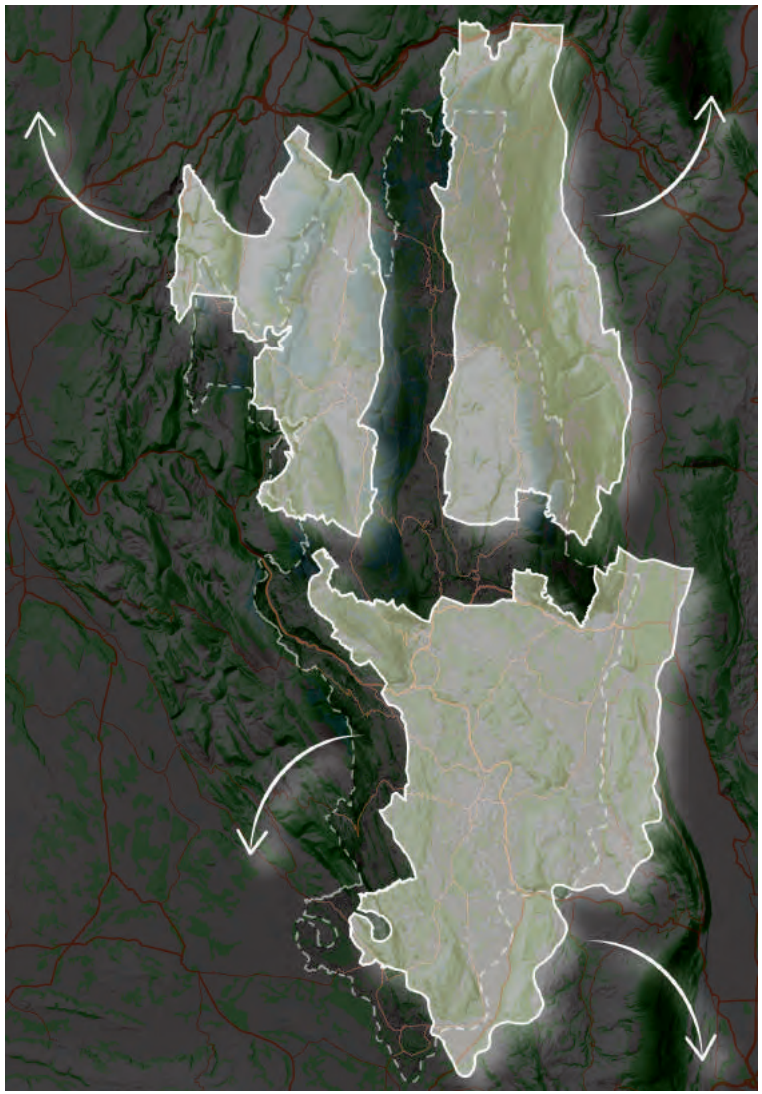

Au regard des dynamiques et des tendances à l'œuvre, le Bugey est-il confronté à un risque de dissociation et de redistribution de la carte de son organisation ?

Le territoire du SCoT Bugey est marqué par un accroissement des disparités internes entre les communautés de communes (croissance démographique, croissance de l'emplois,...).

L'identité montagnarde est aujourd'hui questionnée. Vivre par la montagne ou avec la montagne ? Entre risques et opportunités, quelle est la capacité de notre territoire à maîtriser son avenir ?

L'influence extérieure, qui est désormais inscrite dans le fonctionnement du territoire du SCoT Bugey, perturbe le modèle bugiste d'origine mais offre aussi de nouvelles opportunités.

L'accueil, la générosité, l'identité architecturale, les loisirs, le terroir, l'entrepreneuriat, l'énergie de demain : autant de ressources d'un Bugey qui se veut festif, solidaire et tourné vers autrui

DES RESSOURCES NOUVELLES A AFFIRMER POUR UN BUGEY « NATURELLEMENT GENEREUX »

Un exemple de ressources bugistes : la filière bois

Avec un fort taux de boisement, 57 % du territoire sont boisés, dont des taux de boisement supérieurs à 70 sur le Plateau d'Hauteville, **la ressource locale en bois est importante.** A titre de comparaison, le taux de boisement du département de l'Ain est de 31% environ.

Cette ressource locale se caractérise par une progression continue avec taux d'accroissement élevé (entre 1,4 à 1,8% de progression des surfaces boisées par an selon les secteurs du territoire) mais aussi une production qui diminue. La production régresse du fait d'une fréquence de coupe plus faible et d'une baisse du nombre de scieries.

La production est marquée par le bois d'œuvre résineux dont 17% de la récolte est à destination de la filière bois-énergie.

Les acteurs locaux s'inscrivent dans une logique de garantie, de valorisation de la production et de sa mise en œuvre **avec une éco-certification, en amont et en aval de la filière**. Un projet en cours d'Appellation d'Origine Contrôlé « Bois du Jura » est en cours.

La **Charte forestière du Pays du Bugey** définit des orientations pour dynamiser la filière locale, inciter à l'utilisation du bois, valoriser la forêt auprès du public et des élus, intégrer la forêt dans les démarches de tourisme vert.

Une démarche d'intégration de filière bois en amont a été mise en place avec l'école technique du bois de Cormaranche-en-Bugey (école de production avec formation initiale et formation continue) et le VisioBois destiné à l'accueil des acteurs de la filière bois.

Le VisioBois, centre opérationnel de la filière forêt bois de l'Ain, est un lieu d'exposition, un espace pédagogique et de formation des scolaires, des professionnels et des élus. **C'est un outil de promotion et de développement pour notre territoire, mais aussi les territoires et les partenaires voisins.**

Plateau d'Hauteville

VisioBois à Cormaranche-en-Bugey

Une agriculture qualitative et solidaire en lien avec la montagne

L'économie agricole qualitative et solidaire, en lien avec la montagne, est largement reconnue par l'ensemble des acteurs et des consommateurs du SCoT du Bugey.

Les Appellations d'Origine Contrôlée (AOC Comté, AOC Vins du Bugey, AOC Bleu de Gex) et les productions attachées au territoire (production locale) caractérisent l'activité agricole. Les regroupements d'agriculteurs solidaires (Syndicat des vins du Bugey, coopérative des bergers réunis de l'Ain, syndicat des éleveurs de moutons, marque « Saveurs de l'Ain »,...) concourent à une meilleure visibilité de la production locale et plus largement du département.

Quelques 75 points de vente directe sont recensés sur le territoire du SCoT. Les circuits-courts répondent à la demande locale et sont le reflet d'une stratégie de développement et d'une certaine autonomie du territoire : producteurs en recherche d'autonomie, de reconnaissance et de valorisation de leur production...

Cette recherche de qualité et de solidarité se traduit aussi par une bonne représentation locale de l'agriculture biologique avec 1 400 hectares de terres agricoles exploitées en biologique (soit 6,5% de la Surface Agricole Utile du SCoT). La part des exploitations en agriculture biologique est supérieure à la moyenne départementale (6,8% contre 2,9% dans l'Ain).

Zonage de qualité et d'origine, agriculture de proximité et biologique

(Source : Observatoire des Territoires de l'Ain, Cartographie EAU- PROSCOT)

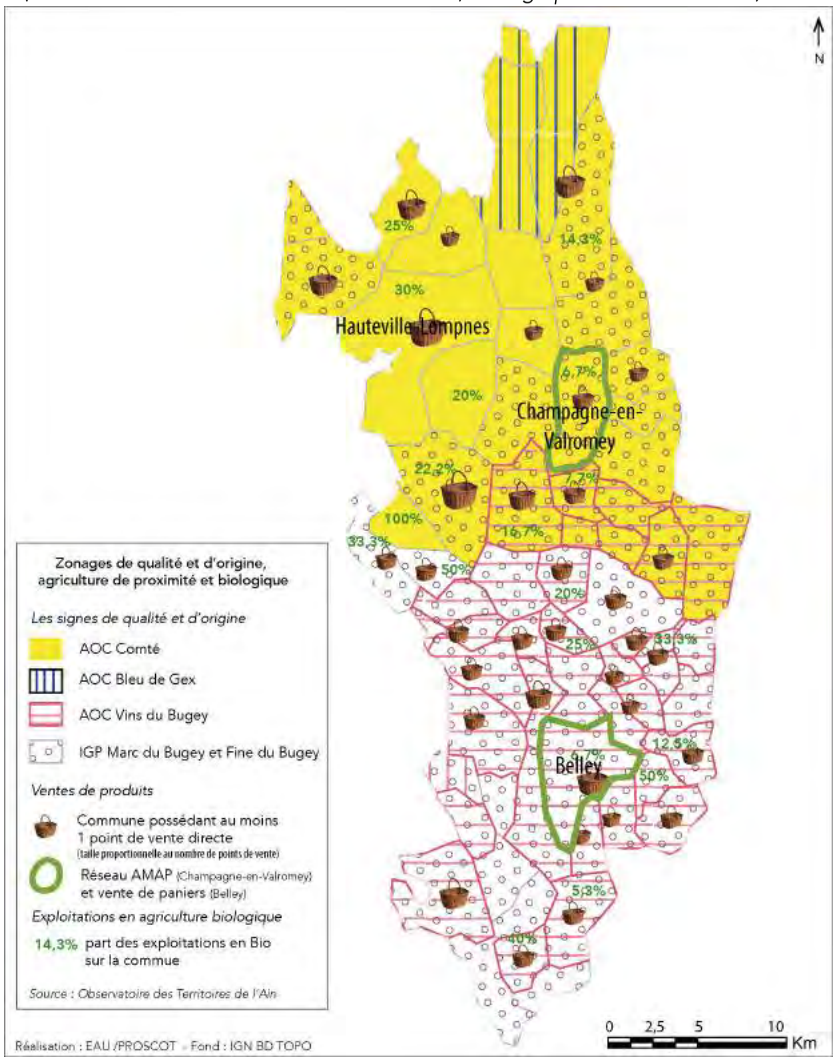

Le défi de l'adaptation énergétique

L'affirmation des ressources locales s'inscrit dans une meilleure gestion des ressources énergétiques. **Le défi de l'adaptation énergétique sur le territoire du SCoT constitue un enjeu d'importance, une source de développement et d'accompagnement des activités de l'artisanat et du BTP, de la production énergétique…**

A l'exemple de la production hydro-électrique qui est bien présente, d'autres filières d'énergies renouvelables sont à poursuivre ou à créer. Le potentiel local de la filière bois-énergie est directement lié à l'importance du couvert forestière sur le territoire mais contraint par le morcellement de la forêt privé. Le photovoltaïque et le solaire thermique présentent un bon potentiel de valorisation avec un ensoleillement élevé 1 275 kw/m^2. Le potentiel pour la méthanisation est à évaluer (élevage, nombreuses stations d'épuration) mais doit tenir compte de la faible densité humaine, des contraintes de relief, des coûts de collecte.

La consommation d'énergie s'inscrit à la baisse, mais les efforts sont à poursuivre pour atteindre les objectifs du Schéma Régional Climat Air Energie. Ce dernier fixe comme objectif une réduction de 20% de la consommation énergétique à horizon 2020 (base 1990).

La vulnérabilité énergétique du territoire du SCoT est forte. Au nord, les logements sont anciens et mal isolés. Au sud, les dépenses de déplacement domicile-travail sont élevées car liées à la mobilité croissante des actifs, à l'arrivée de nouveaux résidents qui travaillent sur les pôles et les bassins d'emplois extérieurs au territoire.

L'adaptation et la rénovation énergétique du parc résidentiel constituent un véritable défi le territoire.

En 2011, 10% des logements sont vacants (le nombre total de logements vacants a progressé de 70 unités environ par an entre 2011 et 2006) et témoignent d'un parc obsolète, ne répondant souvent plus aux nouveaux modes et aux attentes actuelles d'habiter. Comparativement, le renouvellement du parc de logements est plus important sur le territoire du SCoT que sur les territoires de comparaison : 16,8% de la construction totale contre 12% dans le département de l'Ain et 10,8% en région Rhône-Alpes.

Les effets d'un pouvoir d'achat en augmentation

Les évolutions récentes du territoire du SCoT (croissance démographique, fonctionnement territorial péri-urbain, émergence de polarités structurantes, inscription du territoire dans les flux économiques...) s'accompagnent d'une évolution notable du revenu moyen des foyers fiscaux sur la dernière période.

Les revenus moyens nets déclarés par les foyers fiscaux sont passés de 21 619 euros en 2006 à 23 070 euros en 2011, soit une hausse de 6,7%. A titre de comparaison, le revenu moyen net déclaré par foyers fiscaux en 2011 est de 26 485€ en Rhône-Alpes, de 28 091€ dans l'Ain.

Parallèlement, la part des foyers fiscaux imposables est en hausse de 3,3 points entre 2006 et 2011, soit un résultat identique à la région et au département.

A l'échelle du SCoT, cette hausse globale est marquée par des indicateurs différenciés : 23 374€ Bugey Sud (+8,1% entre 2006 et 2011), 22 252€ Plateau d'Hauteville (-0,9% entre 2006 et 2011), 22 161€ Valromey (+8,5%). Cependant, leurs niveaux restent faibles en raison d'une main d'œuvre moins formée et de la difficulté pour le territoire à attirer des actifs qualifiés.

L'élévation du revenu moyen net et de la part des foyers fiscaux imposables constitue un effet levier pour le territoire du SCoT. Il s'agit d'une véritable opportunité pour le développement de l'économie présentielle.

Revenu moyen net déclaré par foyers fiscaux en 2011

(Source : INSEE-DGFIP, en euros)

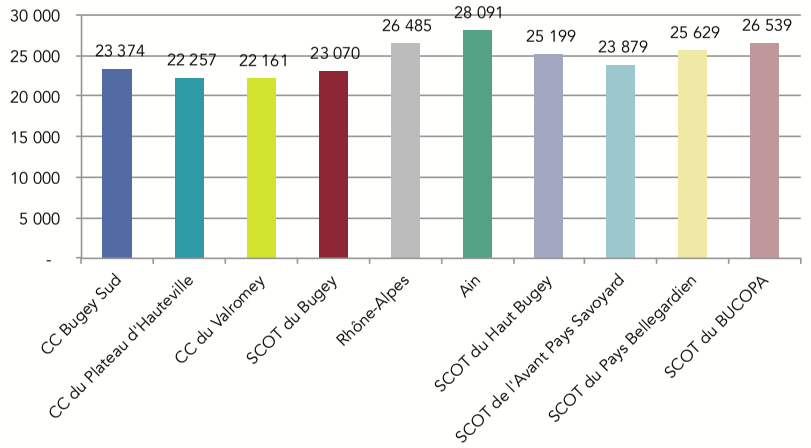

Evolution du revenu moyen net déclaré par foyers fiscaux (2006-2011)

(Source : INSEE-DGFIP, en euros constant)

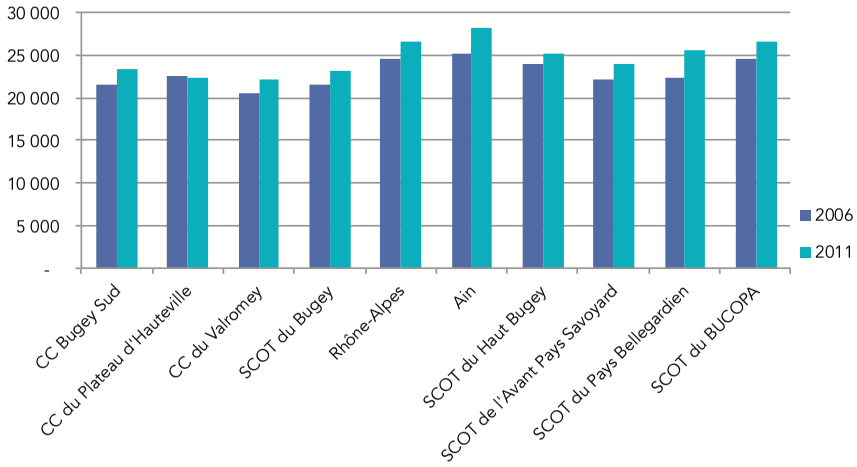

Des opportunités liées aux espaces économiques voisins

Le SCoT du Bugey se présente à l'interface de forces économiques hétérogènes mais complémentaires au sein de la région Rhône-Alpes, entre les départements de l'Ain, de la Savoie et de la Haute Savoie.

Le territoire doit savoir saisir les opportunités de synergie et de partenariats avec la région d'Oyonnax et la Plastics Vallée au nord, les SCoT du BUCOPA à l'ouest et de Métropole Savoie au sud-est, intensifier les liens économiques avec le secteur d'Annecy et plus largement la Suisse et le genevois.

La teneur de la stratégie économique mise en œuvre déterminera la manière dont le territoire du SCoT du Bugey réussira à capter et à tirer bénéfice des flux économiques plus ou moins proches pour accompagner sa croissance.

Si le territoire doit savoir saisir les opportunités des dynamiques économiques, il se doit de développer les outils et les leviers d'une stratégie économique mais aussi résidentielle notamment au travers des Technologies de l'Information et de la Communication.

La tonalité rurale et montagnarde d'une partie du territoire du SCoT n'est pas synonyme d'atonie économique. Le développement des Technologies de l'Information et de la Communication conditionne, en partie, leur attractivité.

Interfaces économiques

(Cartographie : EAU – PROSCOT)

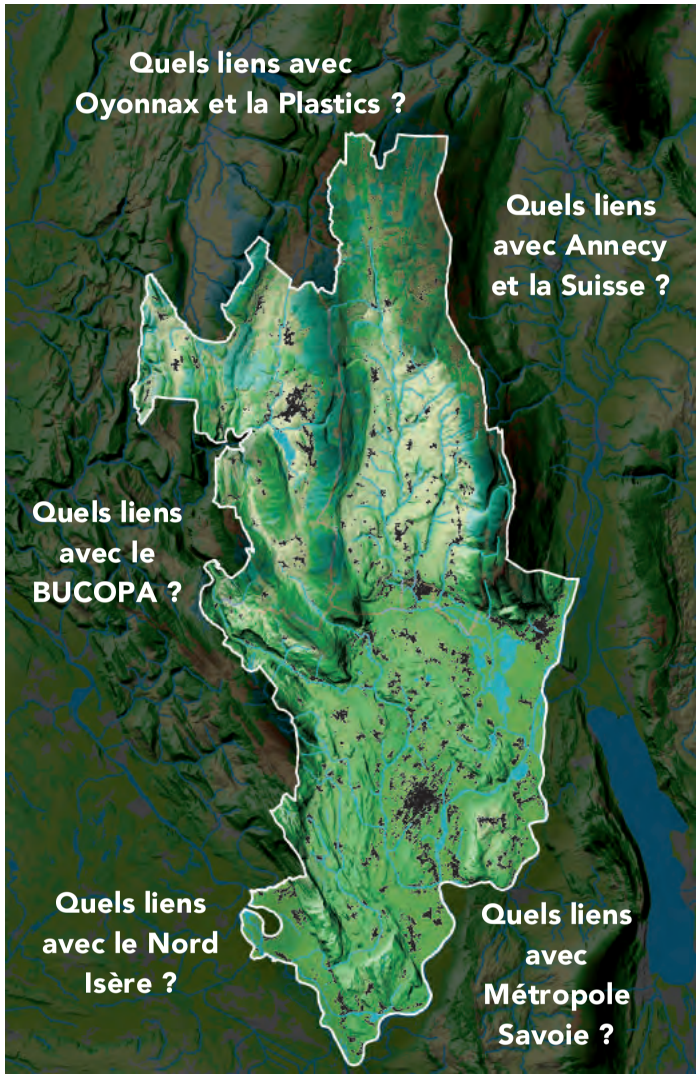

Une nouvelle solidarité territoriale autour des technologies de l'information et de la communication

Pour capter les opportunités des dynamiques économiques présents à ses marches immédiates ou plus lointaines, le territoire doit développer les outils et les leviers d'une stratégie économique mais aussi résidentielle, notamment au travers des Technologies de l'Information et de la Communication.

Le territoire est un territoire rural encore faiblement raccordé aux réseaux télécom. En 2013, 31 communes des 64 communes ne bénéficient pas de communications rapides (haut et très haut débit). Une politique d'investissement et solidarité territoriale est en cours, en 2014 le réseau s'est déployé sur 13 nouvelles communes du périmètre SCoT.

A horizon 2020, le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de l'Ain (SDTAN) s'est fixé pour objectif le déploiement numérique complet pour l'ensemble des communes du département et donc de notre territoire.

Cette politique d'investissement répond à des enjeux d'attractivité. Aujourd'hui, la qualité du débit est un critère d'installation des ménages et d'attractivité pour les entreprises qui sont en recherche de très haut débit.

Il s'agit aussi d'une opportunité de développement des offres et des prestations de services pour les secteurs de notre territoire les plus isolés et les plus faiblement desservis (e-santé, e-learning, e-formation, e-commerce, e-administration,...).

Déploiement du réseau Li@in en avril 2014

(Source : SDTAN)

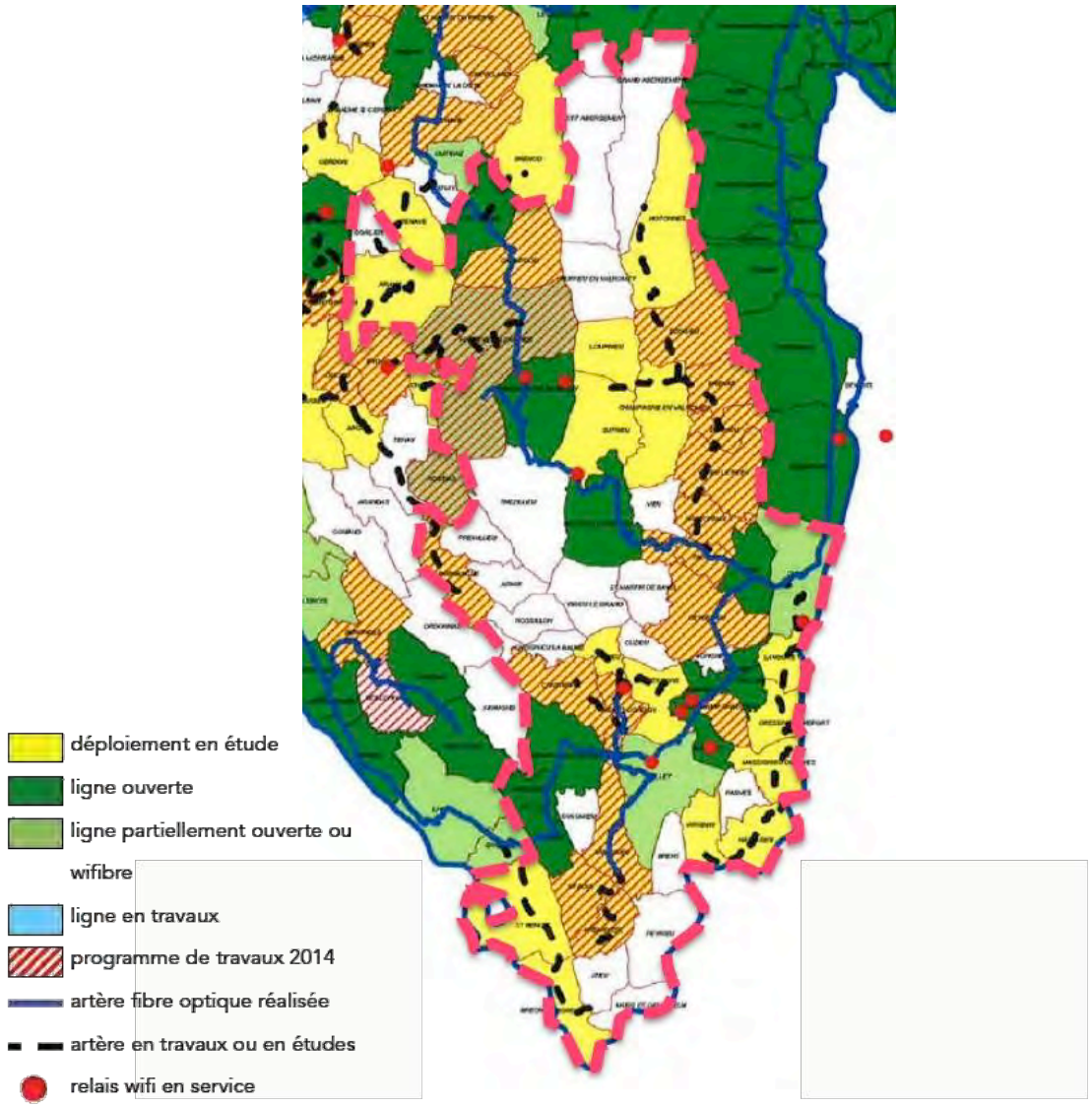

Un urbanisme bugiste en lien avec la nature et le paysage

Les développements bâtis sur le territoire du SCoT sont conduits selon des modalités qui ont tendu à accentuer l'extension du tissu bâti dans l'espace rural et agricole. Au-delà des aspects réglementaires encadrant la consommation des espaces agricoles et la préservation des espaces naturels et forestiers (cf. chapitre précédent), **les formes urbaines contemporaines interrogent notre territoire quant à la production des paysages bâtis, des paysages des villes, des bourgs, des villages de demain.**

Le prolongement de la tendance qui pourrait tendre vers une banalisation et une simplification des modes d'urbanisation peut conduire à une moindre attractivité de notre territoire : manque d'authenticité des tissus bâtis, typicité architecturale disparue, image et identité du Bugey moins attractives. La qualité des aménagements et des développements, la valorisation des patrimoines bâtis concourent à l'attractivité du territoire (cadre de vie, attraits touristiques et économiques) et à la préservation de l'identité bugiste.

La qualité urbaine constitue sans nul doute un facteur de développement du territoire, un facteur capable de maintenir et de parfaire l'attractivité des communes, et plus largement du territoire du SCoT.

Type d'une implantation en point haut

Implantation en pied de falaise

Type d'une implantation en pied de coteau

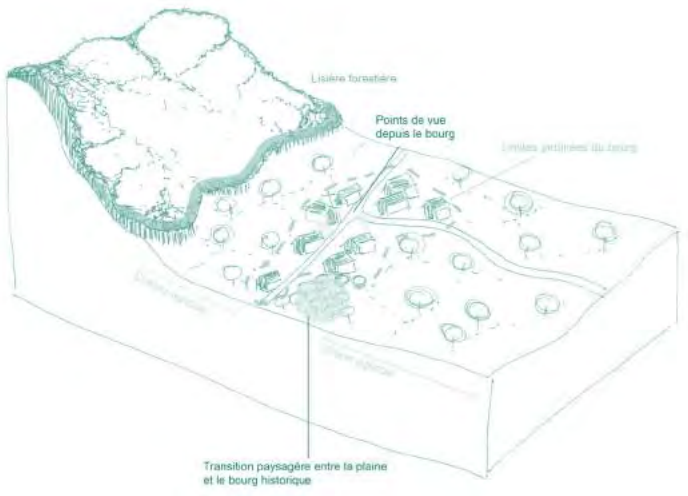

Une gestion bugiste et de proximité des ressources naturelles

La ressource en eau et son système karstique ont modelé, pour partie, le fonctionnement de la desserte en eau de notre territoire. Le SCoT du Bugey s'organise autour de deux sous-bassins versants principaux (le Séran et le Furans), d'aquifères puissants aux vastes bassins d'alimentation et à fort potentiel (aquifères des marais de Chautagne et Lavours identifiées comme stratégique au SDAGE[8] pour l'alimentation en eau potable).

Ce contexte particulier a conduit à une gestion des eaux basées sur une échelle d'organisation de proximité. La desserte en eau potable est assurée par de nombreux puits et sources (plus de 80) et gérée à 75% en régie et 8 syndicats. Si la qualité des eaux distribuées est bonne et le territoire bénéficie d'une ressource en eau abondante au fort potentiel pour répondre sereinement au développement, se posent les questions d'une meilleure interconnexion interne et externe au territoire du SCoT, d'une fiabilisation du rendement global des réseaux et d'une sécurisation de la ressource en eau.

La proximité de gestion se retrouve également dans la gestion des eaux usées. Un nombre important de STEP de petite taille répond aux nécessités d'une organisation dispersée de l'habitat montagnard, contraintes de relief.

Des potentiels liés aux coopérations « trans-bugistes » ?

Des potentiels de coopérations avec nos territoires et partenaires voisins pourraient entrer au service du territoire du SCoT dans le cadre d'une démarche et d'un fonctionnement trans-bugiste. La filière bois avec la vallée de l'Albarine, plus largement le BUCOPA, en lien avec le pôle bois de Cormaranche-en-Bugey ? L'accompagnement de la filière viticole (secteurs de production AOC vins du Bugey du Pays de Cerdon et de Montagnieu) ? L'agriculture de montagne ? La stratégie paysagère ?

Cette recherche de coopération doit également interroger la valorisation des ressources naturelles et des énergies renouvelables présentes (extraction de matériaux, gaz de schiste, potentiels éolien, solaire et hydro-électrique...). Bien qu'elles suscitent débats et discussions, les tendances de maîtrise des énergies et d'accélération du développement des EnR participent au positionnement du territoire SCoT du Bugey sur une ligne énergétique vertueuse qui peut, constituer un positionnement territorial attractif.

Gestion de l'eau potable

(Source : DDT de l'Ain, ARS)

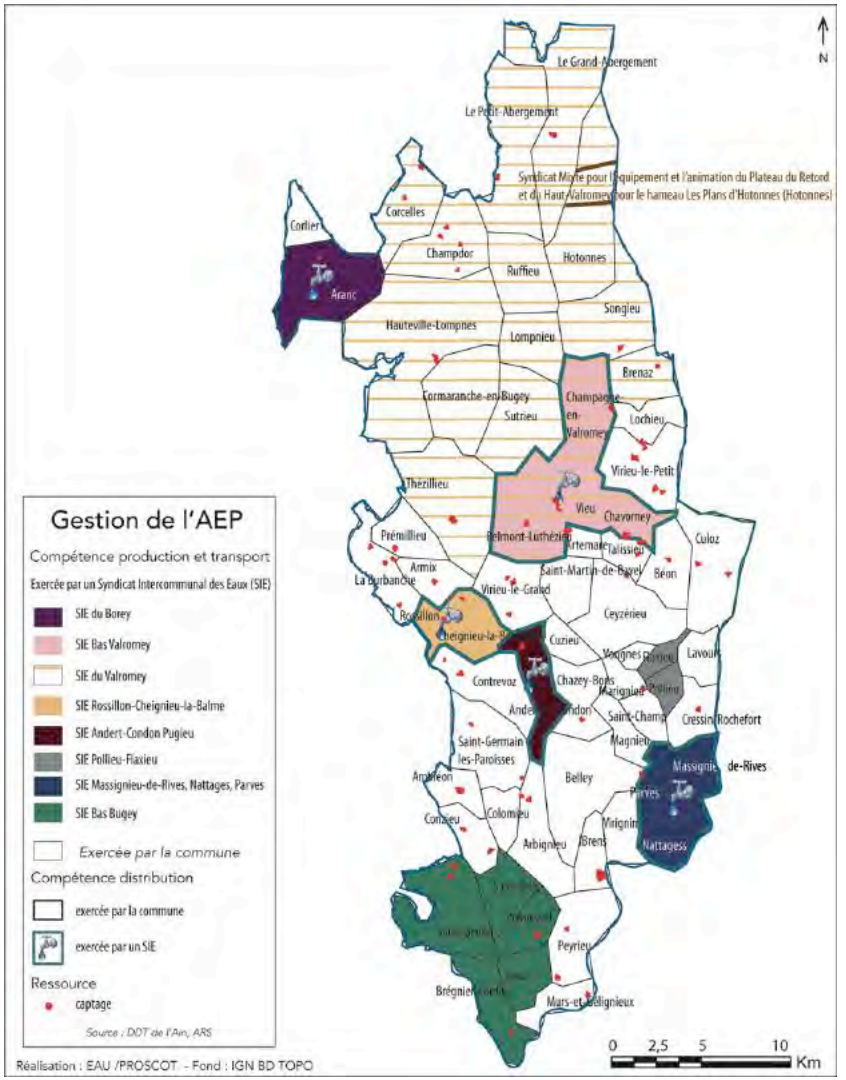

Solidarité et proximité dans la gestion des équipements

La proximité et la solidarité des territoires et des communes se manifestent au travers de la gestion des équipements. Les équipements de santé et de l'enseignement mettent en lumière cette organisation de proximité.

La carte des équipements scolaires (écoles maternelles et élémentaires) reflète une offre répartie qui maille le territoire. Les villes principales accueillent collèges et lycées.

L'offre de santé structurante (établissements de soins et spécialistes) se concentre sur la commune d'Hauteville-Lompnes et de Belley. Une offre complémentaire (médecins généralistes et établissements de soins ambulatoires) est présente dans une large diagonale nord du territoire du SCoT (intercommunalités Plateau d'Hauteville et Valromey) et à l'extrémité sud du territoire du SCoT.

Le recoupement de la carte de la santé et de l'enseignement mettent en évidence des polarités d'équipements qui maillent finement le territoire : Belley et Hauteville-Lompnes, Culoz et Champagne-en-Valromey, Virieu-le-Grand, Artemare et Brégnier-Cordon.

Cette répartition et organisation des services dans les pôles bénéficient également à des bassins d'équipements qui répondent plus largement qu'à la seule population du territoire du SCoT.

Si le territoire du SCoT Bugey est effectivement bien pourvu en équipements de santé structurants, la pérennité de la médicine de proximité sur certains secteurs du SCoT est interrogée et appelle une réflexion sur la mutualisation et la solidarité dans la gestion des équipements médicaux de proximité.

Solidarité dans la gestion des équipements

(Cartographie EAU - PROSCOT)

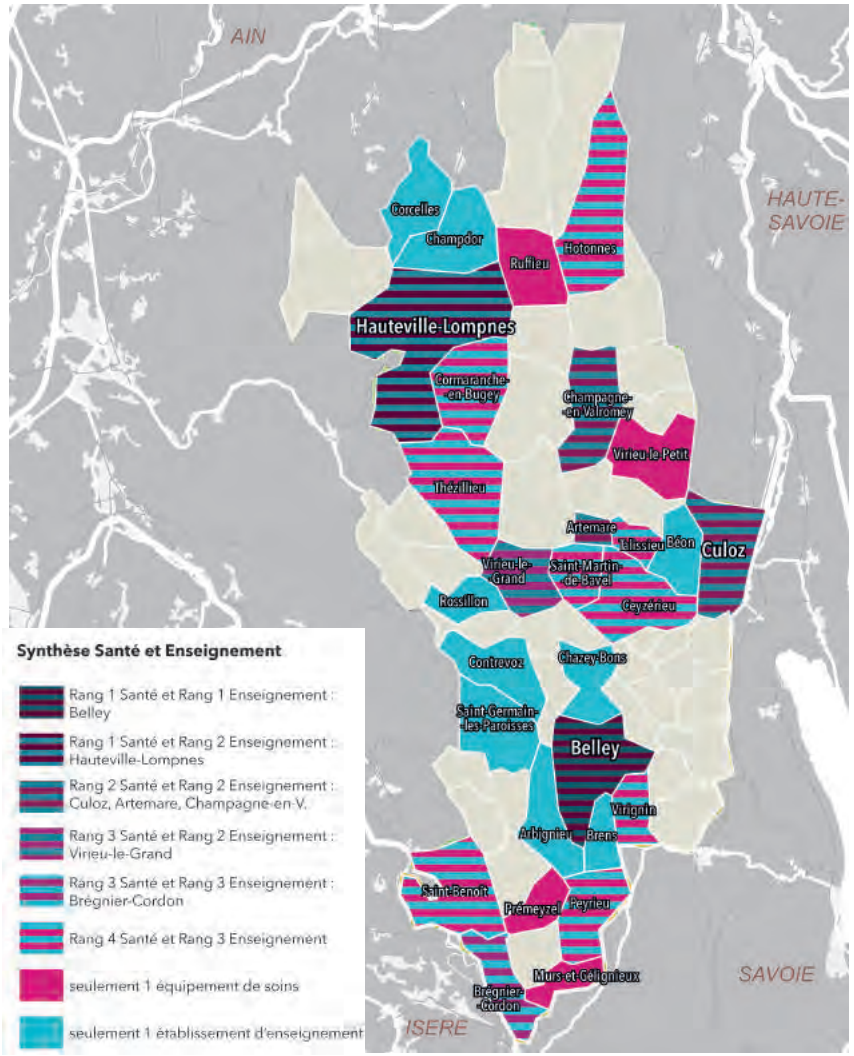

Conclusion

Si un territoire de la taille du SCoT du Bugey ne peut échapper aux évolutions mondiales, nationales et régionales, existe-t'il une « manière bugiste » de gérer ces évolutions, autour de mode fonctionnement spécifique, par exemple l'esprit de solidarité et de négociation ?

En outre, en prenant appui sur l'intégration propice du territoire du SCoT du Bugey dans l'économie des flux, est-il possible de fonder son développement sur les spécificités propres du territoire : résilience industrielle, pôle santé, filière-bois et pôle bois, qualité paysagère, agriculture et AOC, qualité de vie, environnement,... ?

Les messages clés

- Une douzaine d'entités paysagères qui met en lumière la richesse et la diversité des paysages de moyenne montagne, de plaine.
- Une identité de territoire facteur d'attractivité résidentielle, de développement économique et touristique.
- Une forte perméabilité des espaces naturels qui assure une bonne fonctionnalité écologique du territoire.
- Un maillage hydrographique, des milieux humides et un réseau karstique qui ont un rôle structurant et constituent des réservoirs de biodiversité de premier plan.
- Une résilience de l'activité industrielle et la présence de la Recherche et Développement sur le territoire (CIAT et Volvo Industrie).
- Le pôle santé d'Hauteville-Lompnes (hôpitaux, soins de suite, personnes handicapées) confronté à une relocalisation des établissements de soins de suite en direction de Lyon et de Chambéry...
- Un emploi en croissance malgré les crises... une absorption de la zone d'emploi de Belley par celles de Chambéry – Aix-les-Bains et d'Oyonnax – Nantua.
- Une évolution du revenu moyen net des foyers fiscaux mais qui reste inférieur à ceux du département et de la région.
- Une accélération de la croissance démographique et une attractivité nouvelle du territoire pour des populations originaires de Chambéry, de la métropole lyonnaise.
- Un vieillissement de la population, une arrivée d'enfants en lien avec l'accueil de nouveaux habitants qui appellent une offre de services, d'équipements adaptée.
- Un parc résidentiel en développement mais une vacance forte qui témoigne de l'existence d'un parc de logements peu adapté et qui appelle une politique de lutte contre la vulnérabilité énergétique.
- Une agriculture qualitative et solidaire en lien avec la montagne (AOC, production locale, regroupements d'agriculteurs solidaires...).
- Une desserte en très haut débit incomplète du territoire qui conditionne l'attractivité résidentielle et économique de certaines séquences rurales et montagnardes du territoire.
- Un risque d'accroissement des disparités internes au territoire entre les trois entités administratives et géographiques (Plateau d'Hauteville, Valromey et Bugey).
- De nombreux espaces à interroger quant à leur rôle dans l'aménagement du territoire, dont le Bas Valromey, Belley, Champagne-en-Valromey, Culoz, Hauteville-Lompnes, Virignin/Brens, etc., et qui sont à la croisée des enjeux de développement urbain, rural, économique, touristique, patrimonial et environnemental.

[1] L'espace à dominante rurale, ou espace rural, regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine (pôles urbains, couronnes périurbaines et communes multipolarisées).

[2] Le pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 10 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne d'un autre pôle urbain. On distingue également des moyens pôles- unités urbaines de 5 000 à 10 000 emplois et les petits pôles - unités urbaines de 1 500 à moins de 5 000 emplois.

[3] Ce sont des communes ou unités urbaines, dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci.

[4] Indice de vieillissement : part des 65 ans et plus sur celle des moins de 25 ans.

[5] Taux de concentration : rapport entre le nombre d'actifs résidant sur un territoire donné, et le nombre d'emplois sur ce même territoire.

[6] Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts

[7] Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes sur le territoire (habitants, touristes...).

[8] SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

DIAGNOSTIC PROSPECTIF et ETAT INITIAL de l'ENVIRONNEMENT – Fiches thématiques – Pièce 1.1.2

SOMMAIRE

Livret 1 – Démographie, Habitat, Economie

La population 1
La structuration de la population 6
Les migrations résidentielles 12
La composition du parc de logements 15
La qualité du parc résidentiel 19
Le parc social 23
Besoins en logement 26
Le marché immobilier 29
Portrait économique général 31
Géographie de l'emploi 42
Le niveau d'activité 50
Indicateurs sociaux 59
L'industrie 65
Les services 73
Le commerce 81
La construction 93
Le tourisme 100
L'agriculture 112

Livret 2 – Ressources environnementales

Géomorphologie du territoire 120
Le patrimoine naturel 125
Entités et dynamiques écologiques 152
Les masses d'eau et leur qualité 165
L'eau potable 176
L'assainissement 183
L'énergie 186
Le changement climatique 197
Les carrières 202
La forêt 208
La qualité de l'air 216
L'environnement sonore 218
Les sites et sols pollués 221
Les déchets 223
Les risques naturels 228
Les risques technologiques 244

Livret 3 – Aménagement et Paysage

Les infrastructures routières 246
Les infrastructures ferrées 250
Le transport collectif 253
Les mobilités domicile-travail 256
Le niveau d'équipements 261
Les équipements et les services 267
La couverture numérique 271
La consommation d'espace 273
L'assise paysagère 279
Le paysage d'inscription 282
Motifs paysagers et dynamiques paysagères 290
La perception du territoire 296
Les entrées du territoire 302
Le paysage bâti 304

SCOT du Bugey

SCOT
du
Bugey
TERRITOIRE D'HOMME
Prêt à Porter
Livret 1 – DÉMOGRAPHIE, HABITAT, ÉCONOMIE

ETAT DES LIEUX

- Une population de 38 485 habitants en 2011, dont la moitié se trouve dans les communes comptant plus de 1 000 habitants : Belley (8 761 hab.), Hauteville-Lompnes (3 971 hab.), Culoz (2 924 hab.), Brens (1 184 hab.), Virieu-le-Grand (1 174 hab.) et Artemare (1 140 hab.).

- Une densité de population moyenne de 49 hab./km² plus faible qu'ailleurs et qui dissocie la montagne au nord, peu dense (17 hab./km² dans la CC du Valromey) de la vallée du Rhône au sud (75 hab./km² dans la CC du Bugey Sud).

Population dans le SCoT du Bugey et les territoires de comparaison en 2011

(Source : INSEE, traitement EAU)

Territoires	Population en 2011	% de la région	variaton de la popualtion 2006-2011
CC Bugey Sud	28 142	0,45%	2 048
CC du Plateau d'Hauteville	6 299	0,10%	-35
CC du Valromey	4 044	0,06%	261
SCoT du Bugey	38 485	0,61%	2 273
Rhône-Alpes	6 283 541	100,00%	262 189
Ain	603 827	9,61%	37 084
SCoT du Haut Bugey	57 503	0,92%	-681
SCoT du Pays Bellegardien	20 886	0,33%	829
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	32 389	0,52%	2 866
SCoT du BUCOPA	135 534	2,16%	7 659

Population du SCoT du Bugey en 2011, nombre et densité d'habitants

(Source : INSEE, France DécouverteO3)

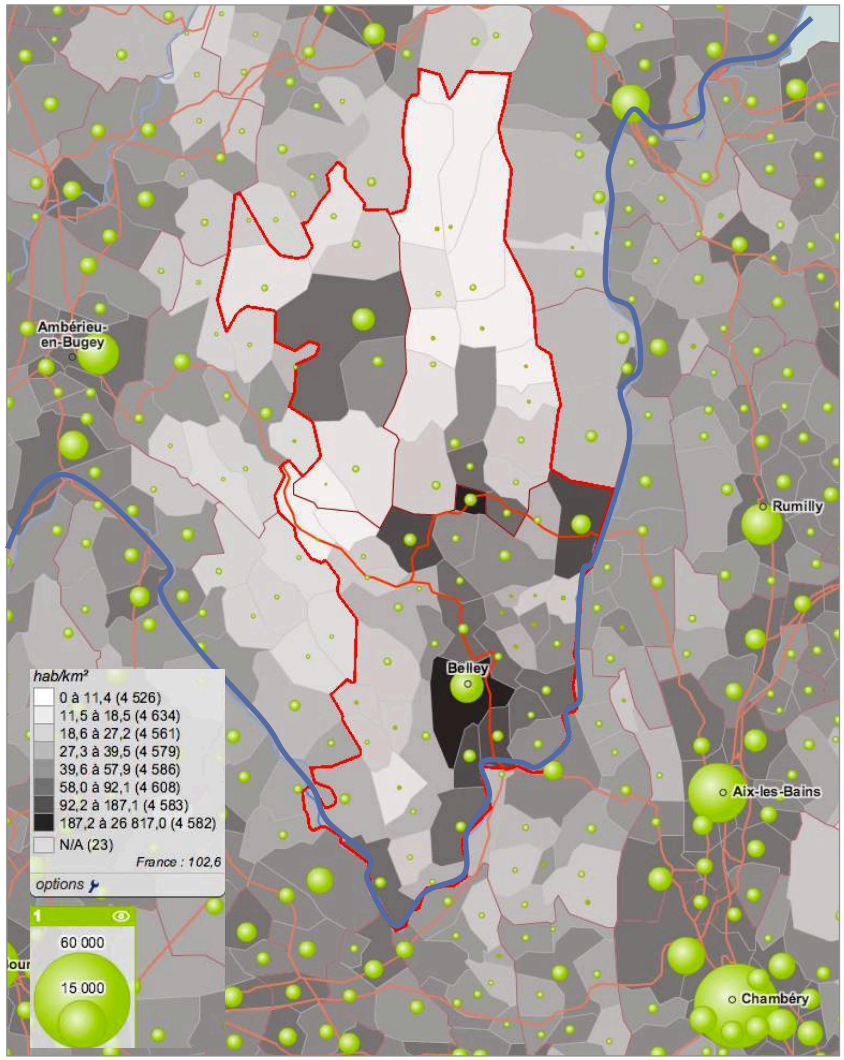

TENDANCE

- La tendance démographique du SCoT du Bugey, toujours positive, s'est accélérée à partir de 1999 par rapport à la tendance de long terme, passant d'un rythme de +0,64%/an entre 1968 et 1999 à +1,37%/an entre 1999 et 2006. Depuis, le rythme a ralenti avec un taux moyen annuel de 1,23%/an.

- En 2011, le SCoT du Bugey compte 2 273 habitants supplémentaires par rapport à 2006, hausse qui est d'abord le fait de la CC du Bugey Sud alors que dans la CC du Plateau de Hauteville, la population décroît.

Évolution de la population dans le SCoT du Bugey et les territoires de comparaison, entre 1968 et 2011, base 100 : recensement 1968

(Source : INSEE, traitement EAU)

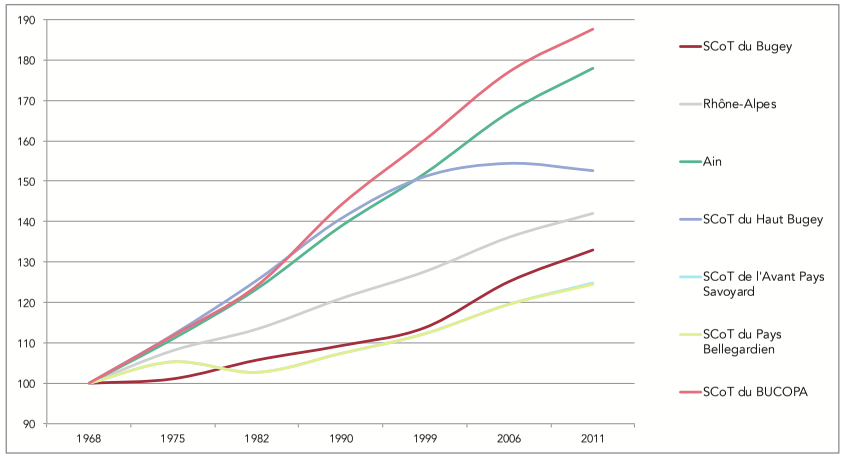

- L'INSEE a produit des projections démographiques à horizon 2030 à l'échelle du département de l'Ain (modèle OMPHALE). Aux différents scénarios correspond une population donnée :
  - Scénario central (maintien de la tendance) : 727 222 hab.,
  - Scénario fécondité haute : 747 587 hab.,
  - Scénario fécondité basse : 706 872 hab.,
  - Scénario espérance de vie haute : 731 641 hab.,
  - Scénario espérance de vie basse : 721 223 hab.,
  - Scénario migrations hautes : 742 175 hab.,
  - Scénario migrations basses : 712 271 hab.

Variation intercensitaire de la population dans le SCoT du Bugey et les territoires de comparaison

(Source : INSEE, traitement EAU)

Territoires	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2006	2006-2011
CC Bugey Sud	566	1 652	507	1 296	2 486	2 048
CC du Plateau d'Hauteville	74	-294	470	-261	626	-35
CC du Valromey	-324	-14	53	259	181	261
SCoT du Bugey	316	1 344	1 030	1 294	3 294	2 273
Rhône-Alpes	357 629	235 263	334 754	295 146	375 505	262 189
Ain	37 215	42 039	52 503	44 459	51 265	37 084
SCoT du Haut Bugey	4 521	5 081	5 746	3 931	1 231	-681
SCoT du Pays Bellegardien	892	-437	783	822	1 220	829
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	-374	1 379	2 237	2 041	3 594	2 866
SCoT du BUCOPA	8 462	8 955	14 420	11 663	12 155	7 659

TENDANCE

- Entre 1999 et 2010, la faiblesse de l'accroissement naturel de la population du SCoT du Bugey est amortie par le solde migratoire, véritable moteur du développement démographique local.
- La fluctuation de la population selon les flux migratoires est une tendance lourde dans le SCoT du Bugey, observable depuis les années 1970.

Variables démographiques depuis 1999, en taux moyen annuel

(Source : INSEE, traitement EAU)

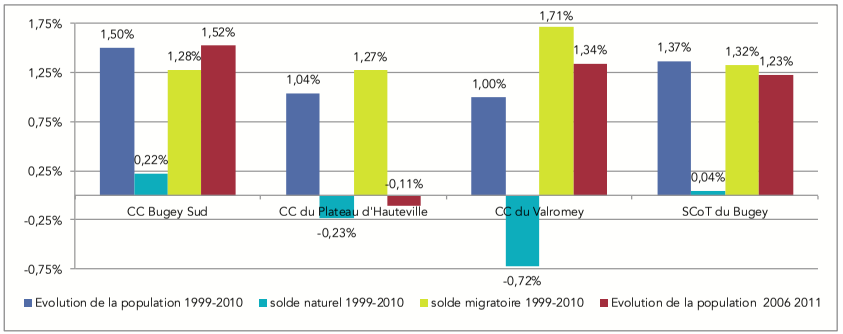

Évolution des variables démographiques en taux de croissance moyen annuel, entre 1968 et 2010

(Source : INSEE, traitement EAU)

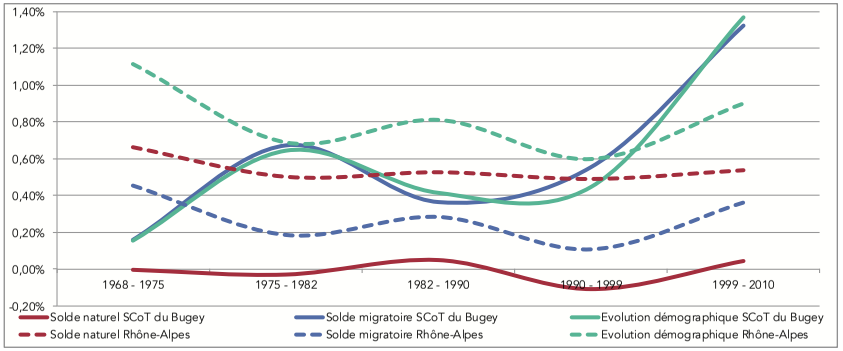

- Depuis 1968, la population augmente dans toutes les intercommunalités du SCoT du Bugey (entre +0,22 et 0,85%/an), plus particulièrement dans le sud. Le Plateau d'Hauteville décroche toutefois de cette dynamique sur la dernière période (-0,1%/an entre 2006 et 2011).

Spatialisation des taux moyens annuels d'évolution de la population, depuis 1968

(Source : INSEE, Geoclip, traitement EAU)

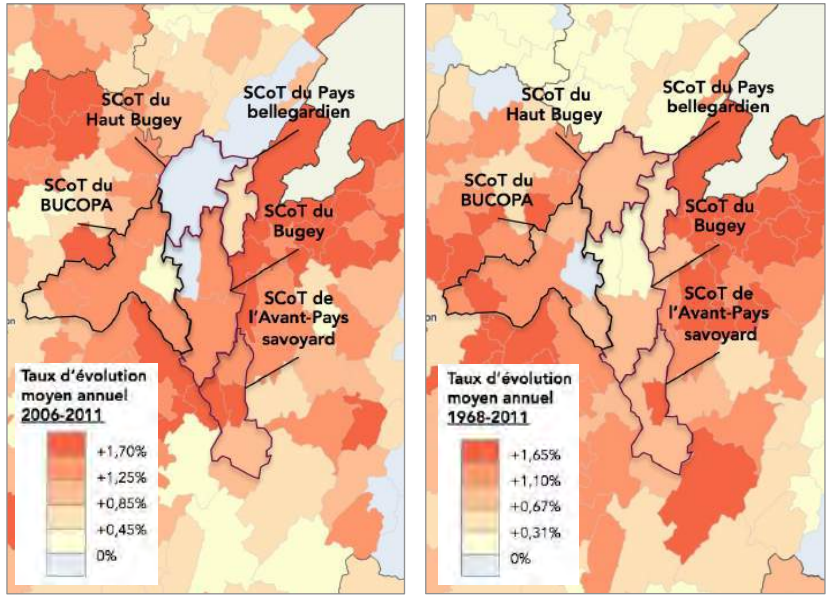

TENDANCE

- Les dynamiques démographiques internes au territoire du SCoT soulignent la dynamique atone voire négative dans les petits pôles (Hauteville-Lompnes et Culoz) et leur couronne, alors que le reste du territoire est très dynamique, notamment par le desserrement du principal pôle du territoire (Belley-Brens) sur sa couronne périurbaine, et la pénétration des dynamiques métropolitaines sur ses franges (couronne de grands pôles).

Aire urbaine : ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave constitué d'un pôle et des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
Grand pôle : (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois.
Pôle moyen : (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois.
Petit pôle : (unité urbaine) de1 500 à 5 000 emplois.

Évolution récente de la population dans les différents secteurs du SCoT du Bugey
(Source : INSEE, Geoclip, traitement EAU)

Commune	Population en 2006	Population en 2011	Evolution absolue 2006-2011	taux de croissance annuel moyen (%/an)
couronne de grand pôle	1 992	2 322	330	3,11%
pôle moyen	9 320	9 945	625	1,31%
couronne de pôle moyen	5 475	6 079	604	2,12%
petit pôle	7 079	6 895	-184	-0,53%
couronne de petit pôle	1 617	1 653	36	0,44%
communes multipolarisées	8 888	9 654	766	1,67%
communes isolées	1 842	1 937	95	1,01%
SCoT du Bugey	36 212	38 485	2 273	1,23%

Évolution démographique dans le SCoT du Bugey, 2006-2011
(Source : INSEE, Geoclip, traitement EAU)

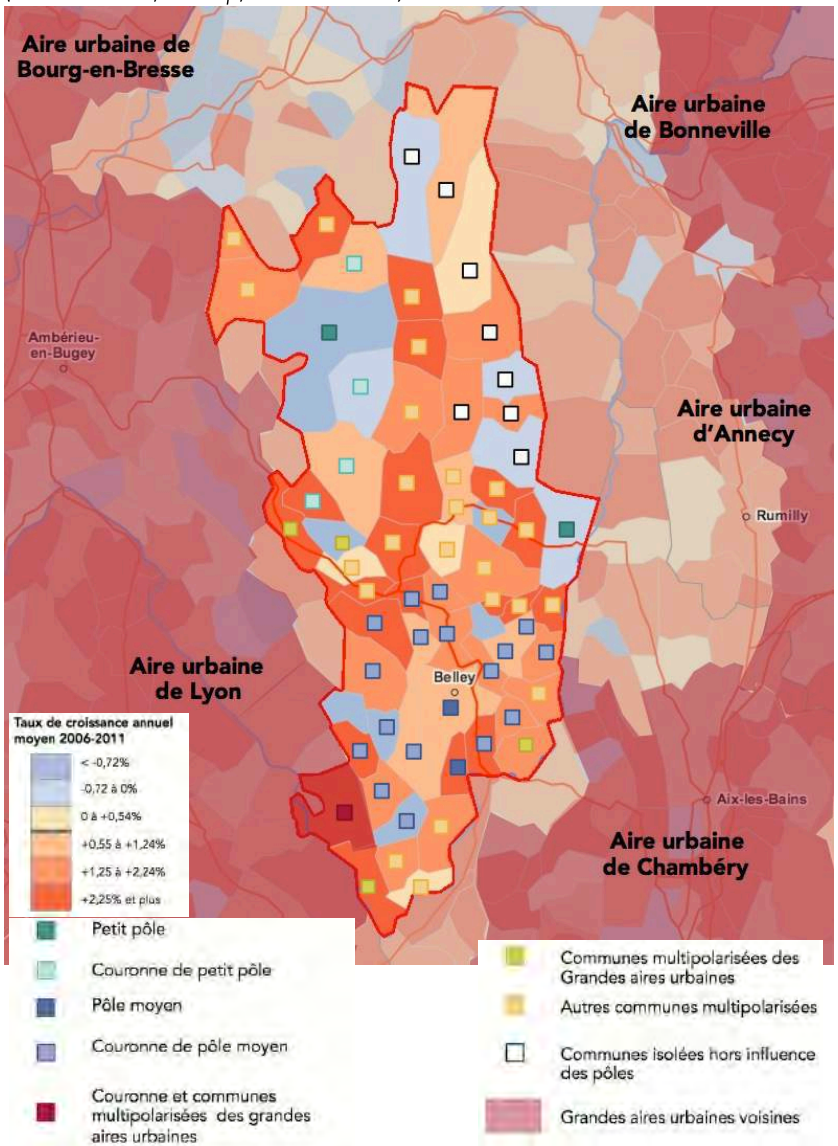

INTERDEPENDANCE

Croissance démographique et attractivité résidentielle

- le territoire bénéficie d'une réputation favorable, avec les composantes naturelles (plateau du Retord, plateau du Valromey), bucoliques et gastronomiques (vignobles), et de loisirs (stations climatiques du plateau d'Hauteville, randonnée) présentes. Cette image, reconnue à travers la Région Rhône-Alpes, permet d'accueillir de nouvelles populations suivant ces différents points (familles, retraités, …)

Croissance démographique et capacité d'accueil

- le rythme qu'a connu le développement démographique du territoire du SCoT du Bugey interroge ses capacités d'accueil futures, plus particulièrement en matière d'eau (capacités épuratoires des STEP) et de consommation d'espace pour la construction de nouveaux logements, celle-ci ayant été relativement soutenue lors de la dernière période.

Croissance démographique et migrations résidentielles

- suivant s'il accueille des populations jeunes, dans la force de l'âge ou vieillissante, un territoire ne devra pas répondre aux mêmes besoins induits par ces nouvelles populations (cf. Fiche Migrations résidentielles). Depuis 1968, le solde naturel oscille autour de 0% par an[1] (le nombre de naissances a été un peu supérieur à celui des décès), les ménages en âge de procréer n'étant pas assez nombreux dans le territoire pour pousser la croissance démographique.

Croissance démographique et qualité de vie locale

- La vie économique locale participe à l'attractivité du territoire du SCoT du Bugey. Avec un appareil commercial relativement dense, il est maillé par un réseau de villes pôles commerciales d'envergure locale et intercommunale, dont le rayon d'attractivité correspond en partie au périmètre de projet. Belley-Chazey, Culoz-Béon et Hauteville-Lompnes disposent de petits commerces et de services de proximité suffisamment nombreux pour créer une vie locale riche et attractive. Les personnes âgées, les personnes actives et les jeunes disposent d'un large choix (familles de produits principalement) pouvant répondre à leurs besoins les plus fréquents, les besoins anormaux pouvant faire l'objet d'une course exceptionnelle dans les polarités commerciales d'envergure régionale qui enserrent le Bugey et qui complètent son offre commerciale.

ENJEUX

- Quelle tendance démographique envisager pour le territoire du SCoT du Bugey ? à quel rythme ?

[1] *(entre -0,11%/an entre 1990 et 1999 à +0,17%/an entre 1968 et 1975)*

ETAT DES LIEUX

- Un profil démographique où les moins de 45 ans sont sous-représentés dans le SCoT du Bugey en comparaison des territoires de référence, alors que les classes d'âges élevées sont nettement plus présentes qu'ailleurs.

- Cette surreprésentation des 60 ans et plus est le fait des CC du Plateau d'Hauteville et CC du Valromey, alors que la CC du Bugey Sud se distingue par la présence des moins de 20 ans dans des proportions similaires aux territoires de référence.

Répartition de la population totale par classes d'âges dans les intercommunalités du SCoT du Bugey, en 2011

(Source : INSEE, traitement EAU)

Territoires	de 0 à 19 ans		de 20 à 59 ans		60 ans et plus	
		%		%		%
CC Bugey Sud	7 070	25,1%	14 034	49,9%	7 039	25,0%
CC du Plateau d'Hauteville	1 224	19,4%	3 166	50,3%	1 908	30,3%
CC du Valromey	872	21,6%	1 962	48,5%	1 210	29,9%
SCoT du Bugey	9 166	23,8%	19 162	49,8%	10 157	26,4%
Rhône-Alpes	1 592 388	25,3%	3 287 174	52,3%	1 403 979	22,3%
Ain	160 315	26,5%	316 470	52,4%	127 042	21,0%

Pyramide des âges de la population du SCoT et des territoires de comparaison, en 2011

(Source : INSEE, traitement EAU)

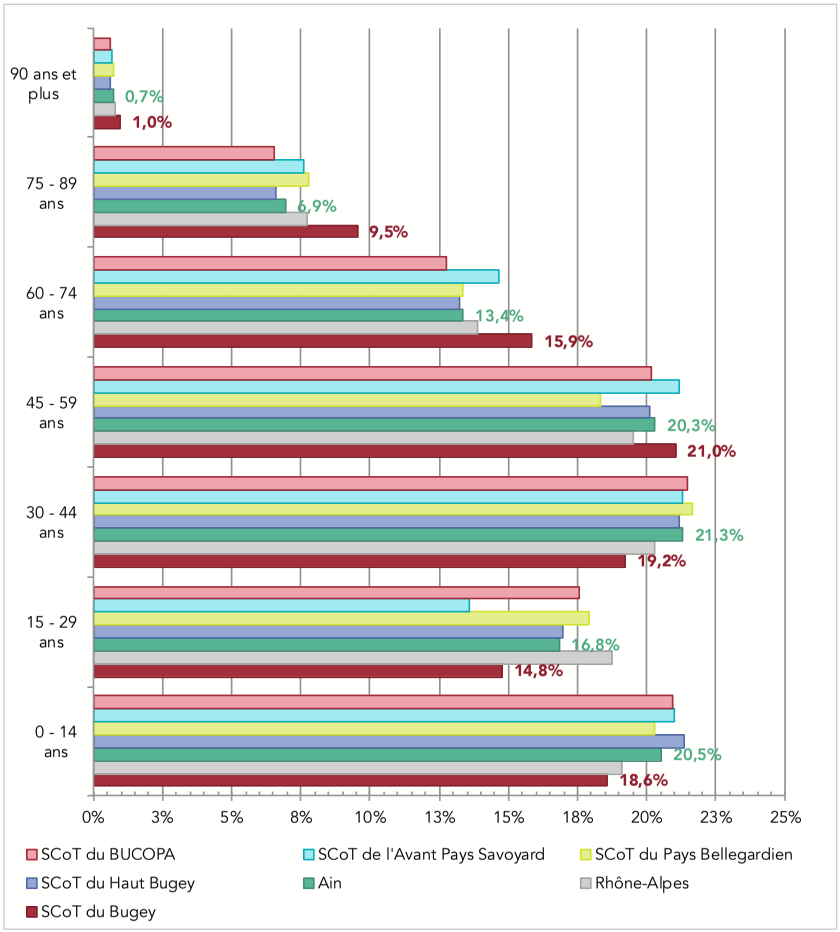

ETAT DES LIEUX

- Un indice de vieillissement nettement plus élevé qu'ailleurs dans l'Ain (Plaine de l'Ain, Dombes et Haut-Bugey) qui rapproche le territoire des espaces de montagne de l'est du BUCOPA (Vallée de l'Albarine, Rhône Chartreuse de Portes).

Indice de vieillissement
Rapport entre la part des 60 ans et plus sur celle des moins de 20 ans.

Indice de vieillissement dans le SCoT du Bugey et les territoires de comparaison, en 2011
(Source : INSEE, traitement EAU)

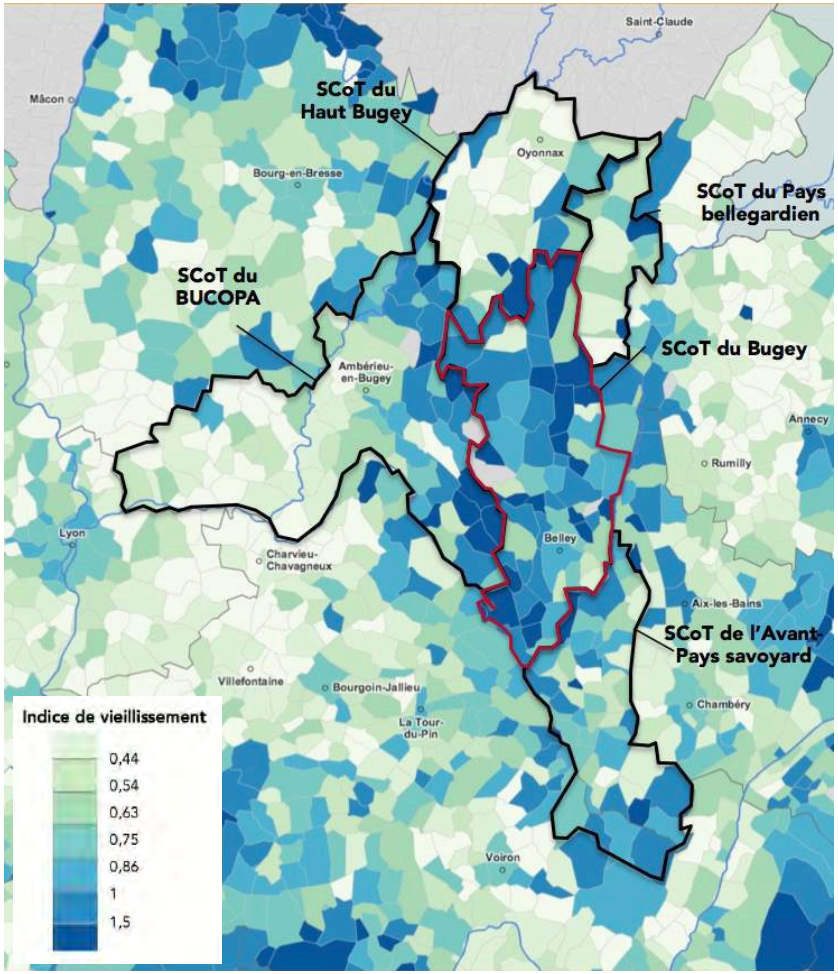

ETAT DES LIEUX

- En comparaison avec les territoires de comparaison, le SCoT du Bugey se distingue par une répartition singulière où les personnes seules, comme en région ou le Pays Bellegardien, et les couples sans enfant, comme dans l'Avant Pays Savoyard, sont plus présents qu'ailleurs.

- En lien avec la présence importante de petits ménages dans le SCoT du Bugey, une taille moyenne de 2,25 personnes par ménage en 2011, et même moins dans le Plateau d'Hauteville, ce qui est nettement moins élevé qu'ailleurs.

Autres ménages sans famille : ménages composés de plusieurs personnes isolées qui ne présentent pas de lien de parenté.

Ménages en 2011 dans le SCoT du Bugey et les territoires de comparaison

(Source : INSEE, traitement EAU)

Territoires	nombre de ménages	population des ménages	taille moyenne des ménages
CC Bugey Sud	11 816	27 180	2,30
CC du Plateau d'Hauteville	2 683	5 458	2,03
CC du Valromey	1 732	3 861	2,23
SCoT du Bugey	16 231	36 499	2,25
Rhône-Alpes	2 695 731	6 140 577	2,28
Ain	247 385	589 953	2,38
SCoT du Haut Bugey	23 696	56 941	2,40
SCoT du Pays Bellegardien	8 882	20 470	2,30
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	13 429	32 060	2,39
SCoT du BUCOPA	53 670	132 214	2,46

Répartition des ménages par type dans les territoires du SCoT

(Source : INSEE, traitement EAU)

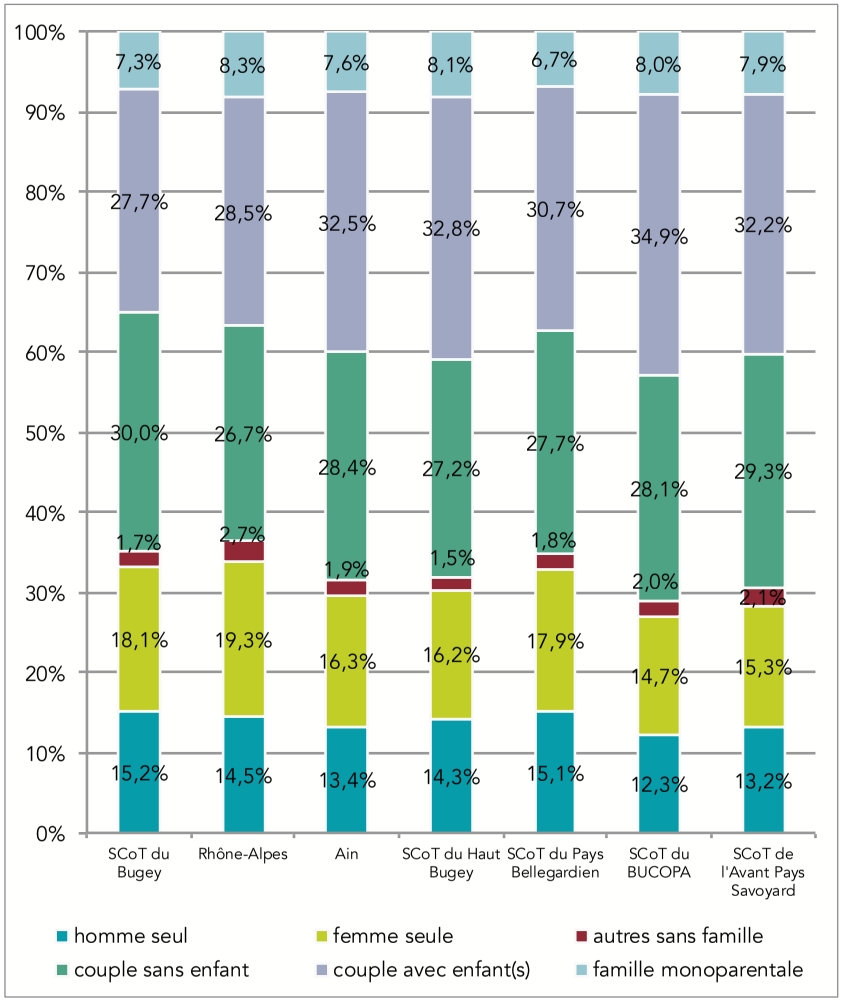

TENDANCE

- Dans le SCoT du Bugey, l'âge moyen de 41,9 ans est plus élevé qu'ailleurs, notamment du fait d'un âge encore plus élevé dans les intercommunalités du nord du territoire.
- Entre 2006 et 2011, le vieillissement de la population est moins rapide dans le SCoT du Bugey, l'âge moyen ne progressant que de +0,30 an contre le double voire le quintuple dans les autres territoires, l'indice de vieillissement évoluant moins vite (+0,11) qu'en Rhône-Alpes (+0,15) et dans l'Ain (+0,14).
- L'évolution des indicateurs d'âge résulte à la fois de la croissance plus rapide de la part des jeunes de moins de 15 ans, et la progression plus modérée des 60 ans et plus dans le SCoT du Bugey que dans les territoires de comparaison.

Évolution de l'âge moyen de la population entre 2006 et 2011

(Source : INSEE, traitement EAU)

Territoires	en 2006	en 2011	év. 2006-2011
CC Bugey Sud	40,7	41,0	0,27
CC du Plateau d'Hauteville	44,2	45,0	0,74
CC du Valromey	43,9	44,2	0,26
SCoT du Bugey	41,6	41,9	0,31
Rhône-Alpes	38,8	39,4	0,67
Ain	38,2	38,9	0,72
SCoT du Haut Bugey	36,7	38,3	1,61
SCoT du Pays Bellegardien	38,4	38,9	0,47
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	40,1	40,2	0,16
SCoT du BUCOPA	37,3	38,2	0,90

Évolution de l'indice de vieillissement entre 1999 et 2011

(Source : INSEE, traitement EAU)

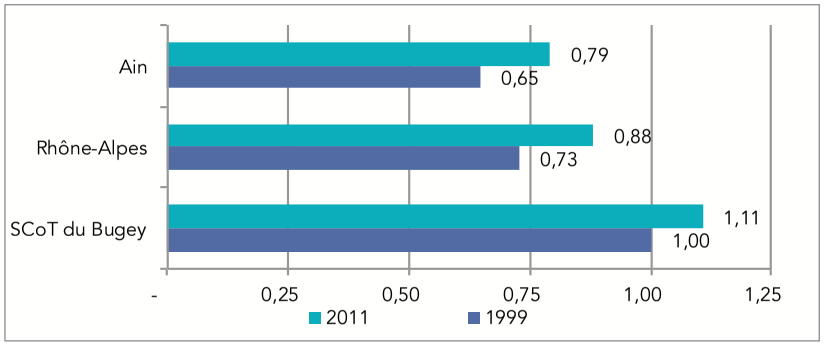

Évolution de la population par classes d'âges en valeur absolue et en points de pourcentage entre 2006 et 2011

(Source : INSEE, traitement EAU)

Territoires	0 - 14 ans		15 - 29 ans		30 - 44 ans		45 - 59 ans		60 - 74 ans		75 - 89 ans		90 ans et plus	
	val. abs.	*pt %*	*val. abs.*	*pt %*	*val. abs.*	*pt %*	*val. abs.*	*pt %*	*val. abs.*	*pt %*	*val. abs.*	*pt %*	*val. abs.*	*pt %*
CC Bugey Sud	604	*0,77*	179	*-0,49*	87	*-1,23*	263	*-0,60*	601	*1,10*	323	*0,55*	-9	*-0,10*
CC du Plateau d'Hauteville	46	*0,81*	-92	*-1,37*	-122	*-1,83*	24	*0,50*	66	*1,14*	26	*0,47*	18	*0,29*
CC du Valromey	50	*0,13*	38	*0,14*	-71	*-3,17*	173	*3,08*	54	*0,22*	24	*-0,13*	-8	*-0,27*
SCoT du Bugey	699	*0,76*	125	*-0,58*	-106	*-1,50*	460	*-0,05*	722	*1,00*	373	*0,43*	0	*-0,06*
Rhône-Alpes	56 738	*0,11*	11 774	*-0,62*	-8 737	*-1,03*	34 618	*-0,27*	103 932	*1,12*	60 057	*0,66*	3 808	*0,03*
Ain	7 844	*0,04*	2 814	*-0,61*	989	*-1,22*	6 683	*-0,15*	12 782	*1,38*	5 576	*0,53*	396	*0,02*
SCoT du Haut Bugey	-287	*-0,24*	-1 219	*-1,90*	-1 089	*-1,62*	65	*0,35*	1 253	*2,31*	517	*0,97*	79	*0,14*
SCoT du Pays Bellegardien	157	*-0,06*	37	*-0,56*	155	*-0,12*	-56	*-1,04*	487	*1,88*	31	*-0,17*	19	*0,06*
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	913	*1,06*	47	*-1,17*	371	*-0,80*	528	*-0,23*	746	*1,10*	245	*0,05*	15	*-0,03*
SCoT du BUCOPA	1 566	*-0,03*	381	*-0,75*	-331	*-1,54*	1 923	*0,30*	2 537	*1,22*	1 502	*0,78*	80	*0,03*

TENDANCE

- Entre 2006 et 2011, la part des couples avec enfant(s) a diminué (-1,32 pt) alors que les petits ménages ont augmenté (famille monoparentale, personne seule ou couple sans enfant), tendance de vieillissement observable également en région et dans le département.
- En conséquence, la taille moyenne des ménages a rapidement diminué sur le long terme, passant de 2,95 personnes par ménage en 1968 à 2,25 en 2011, du fait de la croissance plus rapide du nombre de ménages (vieillissement/veuvage : ménages plus petits, décohabitation célibataire, séparation : familles monoparentales et personnes seules) que de la population.

Évolution de la répartition des ménages suivant le type de ménage dans le SCoT du Bugey et les territoires de comparaison, en point(s) de pourcentage

(Source : INSEE, traitement EAU)

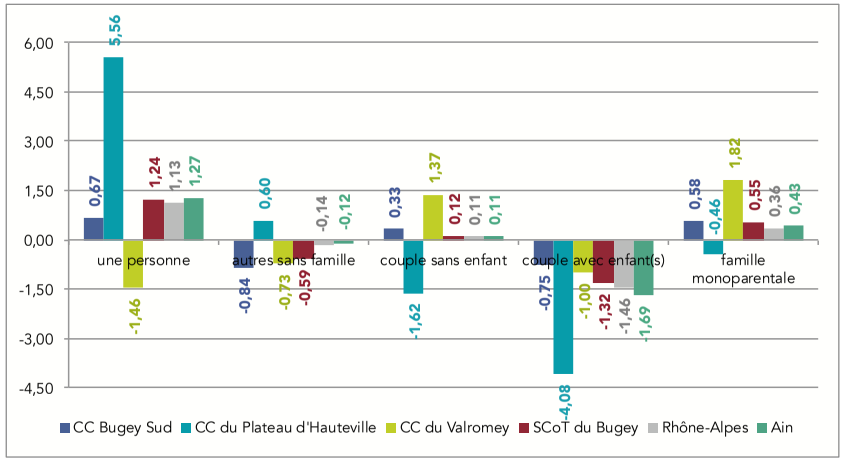

Évolution de la taille moyenne des ménages entre 1968 et 2011

(Source : INSEE, traitement EAU)

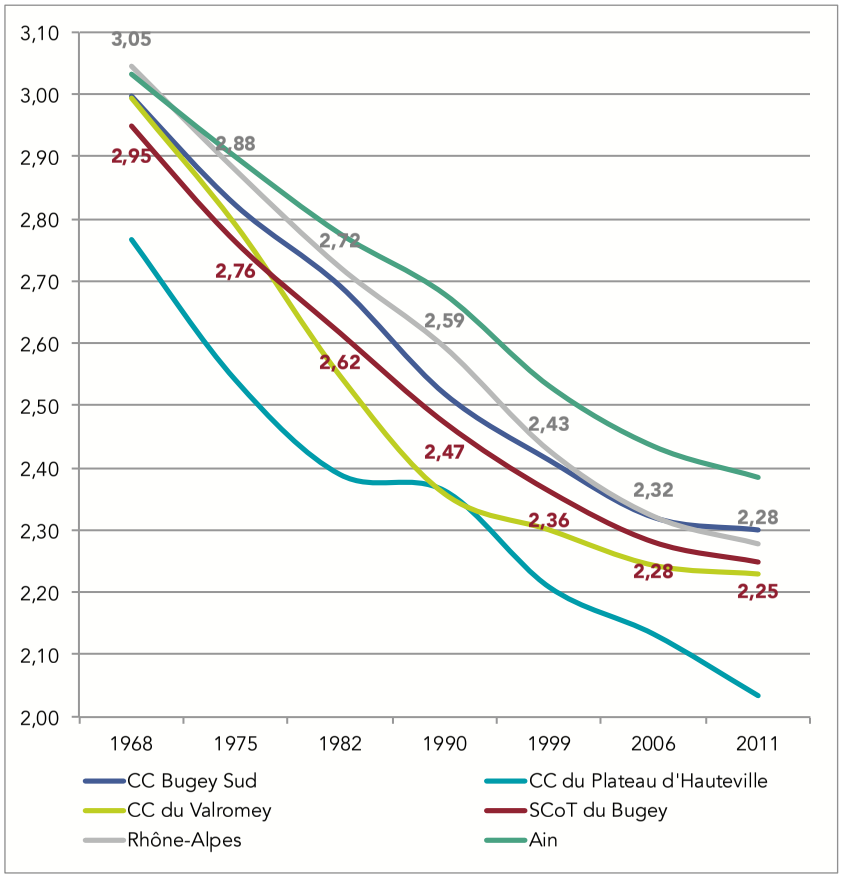

INTERDEPENDANCE

Vieillissement de la population et conditions de vie

- l'allongement de la durée de vie pose la question de l'accompagnement des personnes âgées dans leur vie quotidienne. Le rayon d'action se rétracte autour de l'échelle de la proximité, qu'il convient de maintenir, conforter voire étendre ; ceci concerne à la fois les commerces et les services de proximité, qui répondent à la fois aux besoins de la vie courante mais rattachent aussi ces populations à des liens sociaux vitaux, mais aussi le maintien à domicile, dans un logement adapté aux exigences de l'âge (taille réduite, en rez-de-chaussée, …).

Taille des ménages et parcours résidentiel

- Les ménages du SCoT du Bugey, en moyenne plus petits qu'ailleurs (couples sans enfant, personnes seules) disposent d'un parc de logements pourtant nettement plus grand que ceux disponibles dans l'Ain et le Rhône-Alpes. Cette inadéquation entre taille des ménages et taille des résidences principales résulte du vieillissement des occupants (décohabitation des enfants, décès d'un des conjoints, veuvage).

- Or, la taille et le type de logements accompagnent théoriquement le parcours résidentiel des habitants, d'un petit logement pour l'apprenti ou le jeune couple à l'appartement T3 ou la maison avec petit jardin pour le jeune couple etc. Par conséquent, la non remise sur le marché des biens immobiliers anciens correspondant aux besoins des familles avec enfants (T4 et plus) freine la dynamique démographique, ceux-ci trouvant ailleurs leur logement familial.

Attractivité résidentielle ciblée

- Les ménages familiaux sont relativement peu présents dans le territoire du SCoT du Bugey. Leur présence est pourtant bénéfique pour les activités commerciales, associatives et économiques locales, du fait de leurs besoins spécifiques (garderie, médecins spécialistes, loisirs et culture, …) Sous représentés dans le territoire, ils ne contrebalancent pas le nombre de personnes seules (jeunes et âgées). Le faible niveau d'équipements en établissement de santé, de généralistes ou de pédiatres, et l'isolement du territoire à une offre d'enseignement et de formation large peuvent freiner l'arrivée de ces populations.

ENJEUX

- Comment attirer de nouvelles populations pour diversifier les classes d'âges du territoire et faire face au vieillissement de la population ?

- Comment faire revenir les jeunes populations ayant quitté le territoire après les études ?

ETAT DES LIEUX

- Les migrations résidentielles les plus importantes sont en lien avec les grandes agglomérations alentours (Chambéry/Aix les bains, Lyon) et en lien avec l'espace de proximité (interne à la CC Bugey Sud, avec le BUCOPA et l'Avant Pays Savoyard).

Données sur les migrations résidentielles en lien avec le SCoT du Bugey entre 2003 et 2008

Source : INSEE, fichier MIGCOM 2008 ; traitement EAU)

Destination des personnes ayant quitté l'une des communes du périmètre du SCoT du Bugey entre 2003 et 2008	Nombre de personnes
Même commune	
Même intercommunalité mais commune différente	2 161
Même SCoT mais intercommunalité différente	490
Au sein du SCoT du Bugey	2 651
En dehors du SCoT :	3 488
1 - dans les territoires de comparaison :	676
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	107
SCoT du BUCOPA	383
SCoT du Haut Bugey	147
SCoT du Pays Bellegardien	38
2 - ailleurs (autres SCoT) :	2 812
dont depuis l'Ain	274
Bourg-en-Bresse	*123*
dont d'autres départements :	1 806
Savoie	*387*
dont Chambéry	*259*
Isère	*321*
Rhône	*605*
dont Lyon	*570*
Haute-Savoie	*275*

Provenance des nouveaux habitants du périmètre du SCoT du Bugey entre 2003 et 2008	Nombre de personnes
Même commune	
Même intercommunalité mais commune différente	2 161
Même SCoT mais intercommunalité différente	490
Au sein du SCoT du Bugey	2 651
En dehors du SCoT :	3 488
1 - dans les territoires de comparaison :	999
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	301
SCoT du BUCOPA	425
SCoT du Haut Bugey	185
SCoT du Pays Bellegardien	88
2 - ailleurs (autres SCoT) :	4 995
dont depuis l'Ain :	328
Bourg-en-Bresse	*89*
dont d'autres départements :	4 668
Savoie	*894*
dont Chambéry	*580*
Isère	*562*
Rhône	*732*
dont Lyon	*636*
Haute-Savoie	*562*
dont Annecy	*112*
étranger	*368*

Migrations résidentielles entre 2003 et 2008 en lien avec le SCoT du Bugey

(Source : INSEE, fichier MIGCOM 2008 ; traitement EAU)

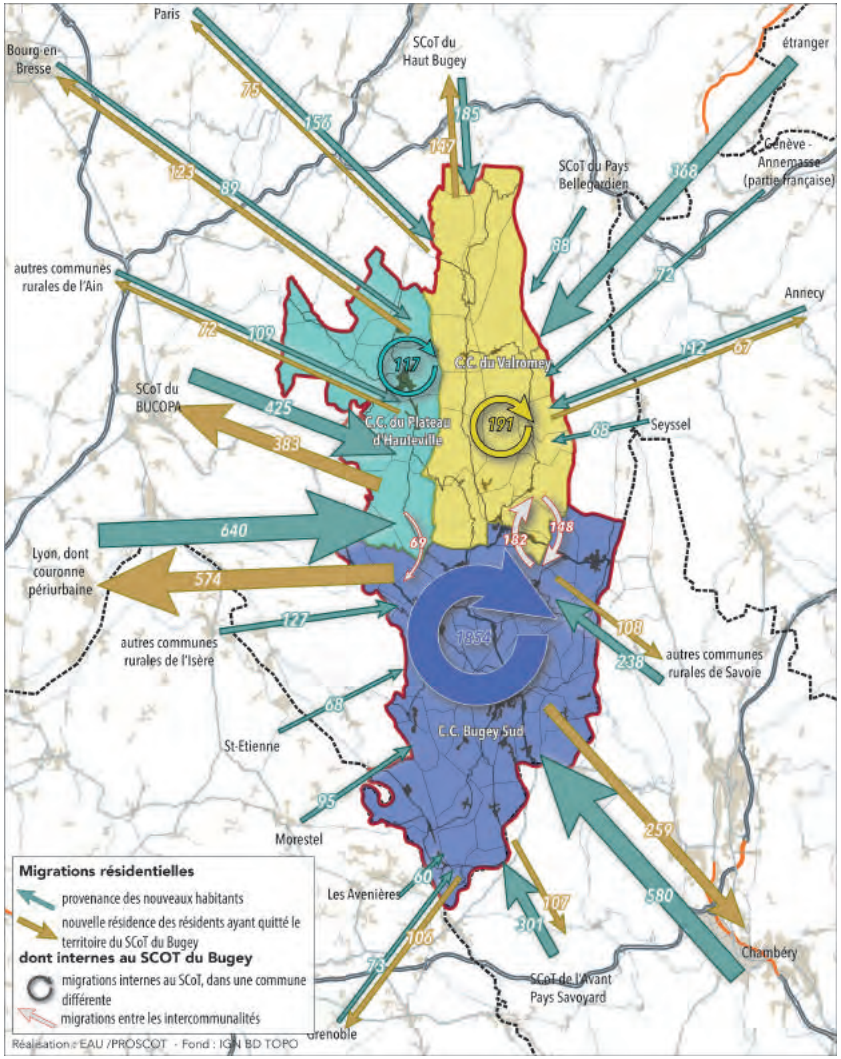

ETAT DES LIEUX

- De nouveaux résidents qui entretiennent les caractéristiques sociales du territoire (retraités et employés), avec des ouvriers encore très présents, en lien avec la spécificité économique locale.
- Les « autres personnes sans activité professionnelle » sont les enfants des personnes comptabilisées dans les autres CSP, et les chômeurs.
- Les 30-39 ans et les 50-64 ans sont les principales classes d'âges des nouveaux résidents. Les premiers sont attirés par le marché immobilier abordable (en comparaison des autres marchés de l'Ain), et les seconds par la transformation de leurs résidences secondaires en résidences principales dont ils étaient déjà propriétaires.
- Les migrations résidentielles dont est issue la pyramide des âges observée supra ont lieu relativement tôt, avant l'âge de la retraite. Elles traduisent et résultent de l'attractivité du territoire, en termes de spécialistes de soins notamment.

Méthodologie : les dernières données disponibles à propos des migrations résidentielles et produites par l'INSEE datent de 2008, suite au changement du questionnaire de recensement de la population. Les nouvelles données migratoires devraient être disponibles courant 2015.

Catégories sociales des nouveaux résidents du SCoT du Bugey entre 2003 et 2008

(Source : INSEE, Fichier MIGCOM 2008 ; traitement EAU)

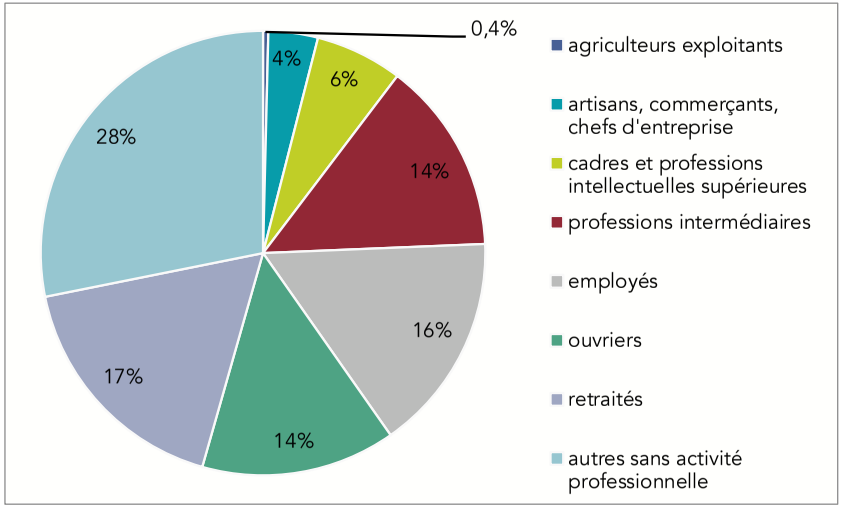

Classes d'âges des nouveaux résidents du SCoT du Bugey entre 2003 et 2008

(Source : INSEE, Fichier MIGCOM 2008 ; traitement EAU)

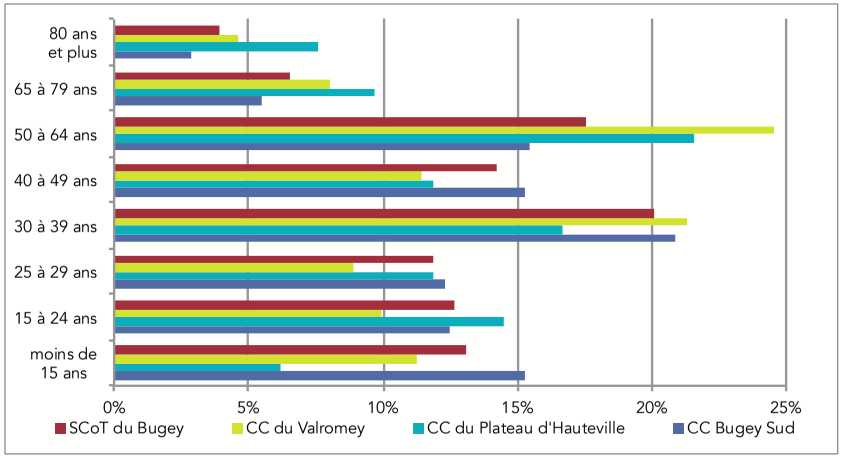

ETAT DES LIEUX

- Des classes moyennes et supérieures qui partent plus qu'elles ne viennent dans le territoire : en proportion, des jeunes inactifs (étudiants notamment) et des employés et cadres supérieurs qui quittent massivement le territoire.

- Des départs surtout liés aux parcours personnels : les classes d'âges jeunes partent pour les études, alors que l'on retrouve les 30 – 39 ans, la classe d'âges la plus mobile car correspondant à la mise en ménage ou la fondation d'un foyer familial.

INTERDÉPENDANCE

Migrations résidentielles et attractivité du cadre de vie

- La capacité d'un territoire à attirer de nouvelles populations et de capter celles déjà présentes réside en partie sur la qualité de vie qu'il offre. Celle-ci se compose à la fois de la vie locale (tissu associatif, vie culturelle, qualité et nombre des services et commerces de proximité, établissements scolaires), des caractéristiques du parc immobilier (prix, taille, localisation, type), des possibilités d'emploi présentes (dans le territoire ou rapidement accessibles à l'extérieur), et de ses spécificités le différenciant des autres (nature, équipements structurants ou rares, offre de loisirs, réseau de transport, …)

ENJEUX

- Quels sont les leviers à actionner pour accroitre l'attractivité du territoire : diversification du parc résidentiel ? offre de services et de commerces de proximité ? développement du nombre d'emplois ?

Catégories sociales des personnes ayant quitté le SCoT du Bugey entre 2003 et 2008

(Source : INSEE, Fichier MIGCOM 2008 ; traitement EAU)

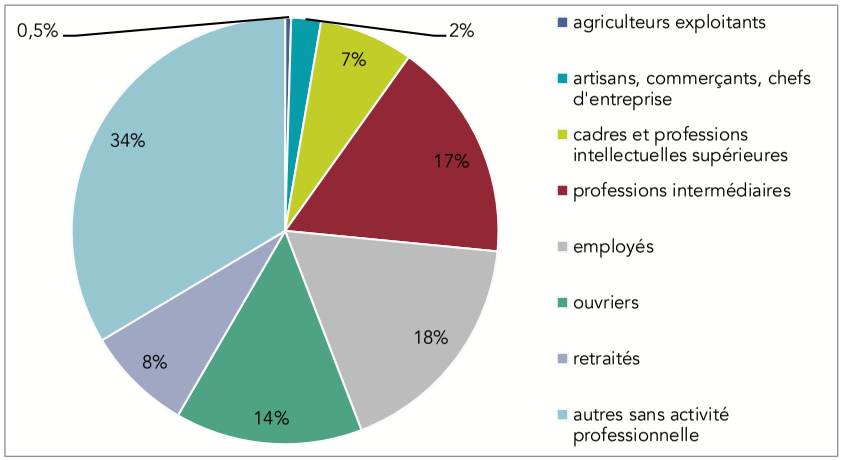

Classes d'âges des personnes ayant quitté le SCoT du Bugey entre 2003 et 2008

(Source : INSEE, Fichier MIGCOM 2008 ; traitement EAU)

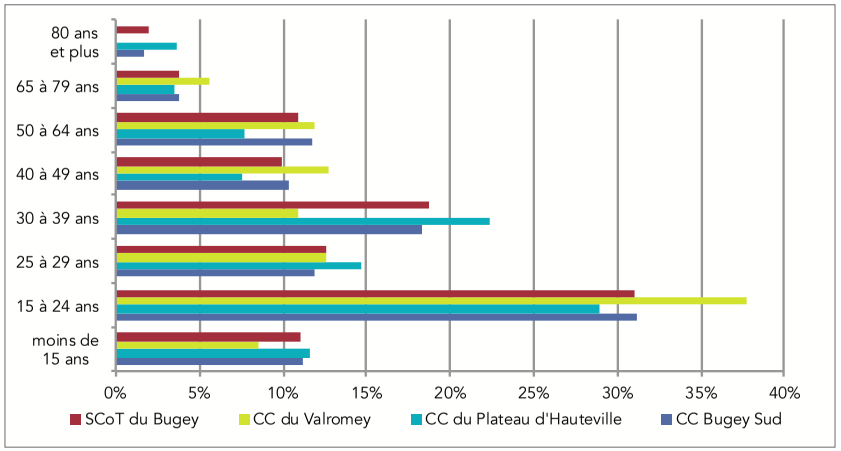

ETAT DES LIEUX

- De grandes disparités entre les EPCI du SCoT du Bugey avec la CC du Valromey plus touristique (28% de résidences secondaires) que les autres secteurs.

Composition du parc de logements en 2011 dans le SCoT du Bugey

(Source : INSEE, traitement EAU)

	Logements	dont Résidences principales		dont Résidences secondaires		dont Logements vacants	
CC Bugey Sud	14 730	11 832	80%	1 492	10%	1 405	10%
CC du Plateau d'Hauteville	3 537	2 681	76%	480	14%	376	11%
CC du Valromey	2 766	1 732	63%	774	28%	260	9%
SCoT du Bugey	21 033	16 245	77%	2 746	13%	2 042	10%

- Une part plus faible de résidences principales dans le SCoT qu'ailleurs, ce qui le rapproche de l'Avant Pays Savoyard, espace plus touristique que d'autres.

Composition du parc de logements du SCoT du Bugey en 2011 et des territoires de comparaison

(Source : INSEE, traitement EAU)

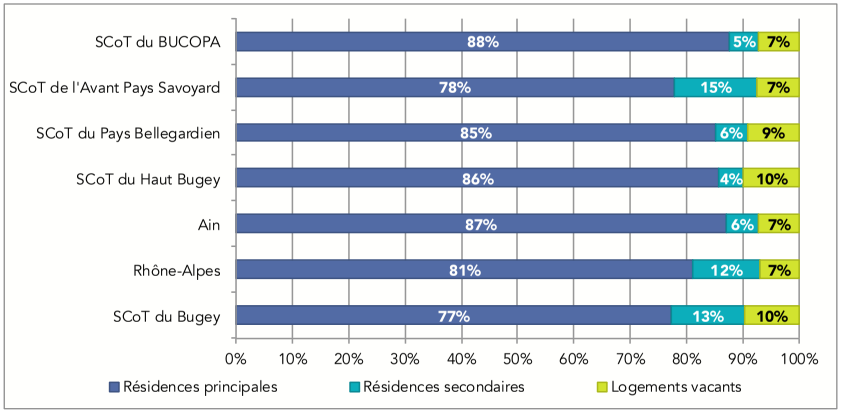

- Culoz, Hauteville-Lompnes et Belley sont les trois pôles de logement du SCoT du Bugey, alors que les espaces de montagne se distinguent par une part très importante de résidences secondaires.

Le parc de logements dans le périmètre du SCoT du Bugey en 2011 : nombre total et part des résidences secondaires

(Source : INSEE, France Découverte)

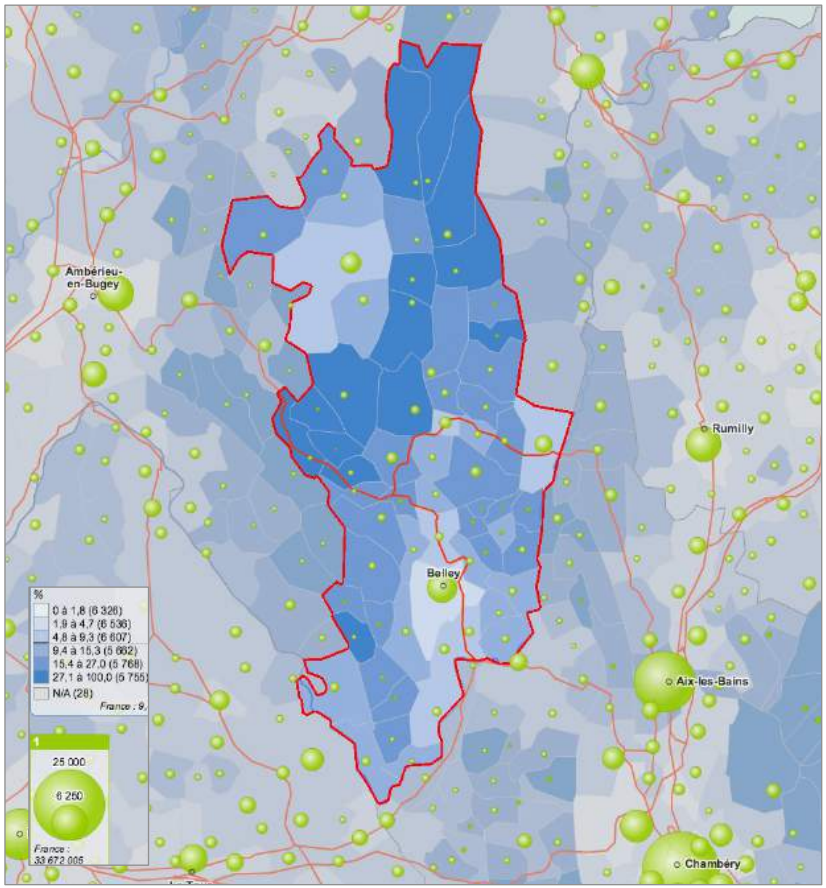

TENDANCE

- Sur le long terme, c'est la construction dans la CC Bugey Sud qui a porté la croissance du parc de logements à l'échelle du périmètre du SCoT.

- Après une longue période de stagnation et de ralentissement de la croissance du parc de logements (+1,02%/an entre 1968 et 1999) dans le SCoT du Bugey, la croissance est l'une des plus rapide (+1,36%/an).

Évolutions comparées des parcs de logements dans le SCoT du Bugey et dans les territoires de comparaison

(Source : INSEE, traitement EAU)

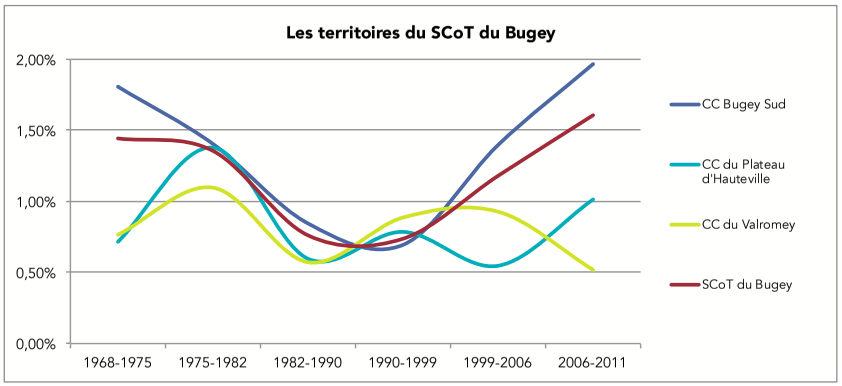

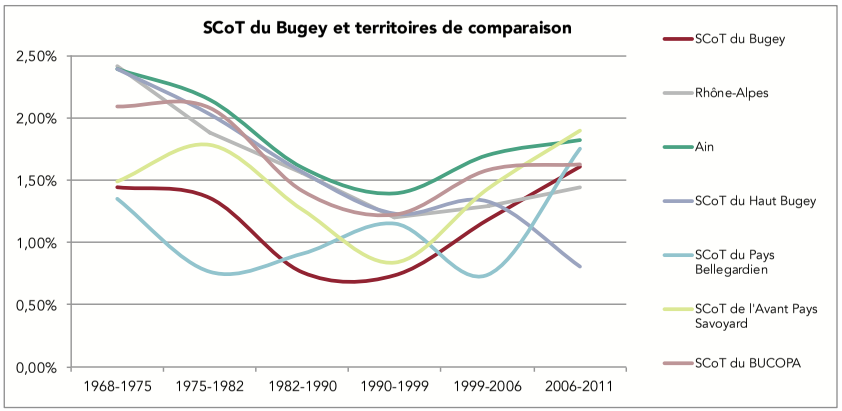

- À court terme, la croissance du parc de logement dans le Bugey Sud a été plus forte (+1,97%/an) que les territoires de comparaison (BUCOPA, Pays Bellegardien), alors que le nord du territoire connaît un rythme moins soutenu, proche de celui du SCoT du Haut Bugey (+1,05%/an).

Taux de croissance moyen annuel du parc de logement dans les intercommunalités, entre 2006 et 2011.

(Source : INSEE, traitement EAU – France Découverte O3)

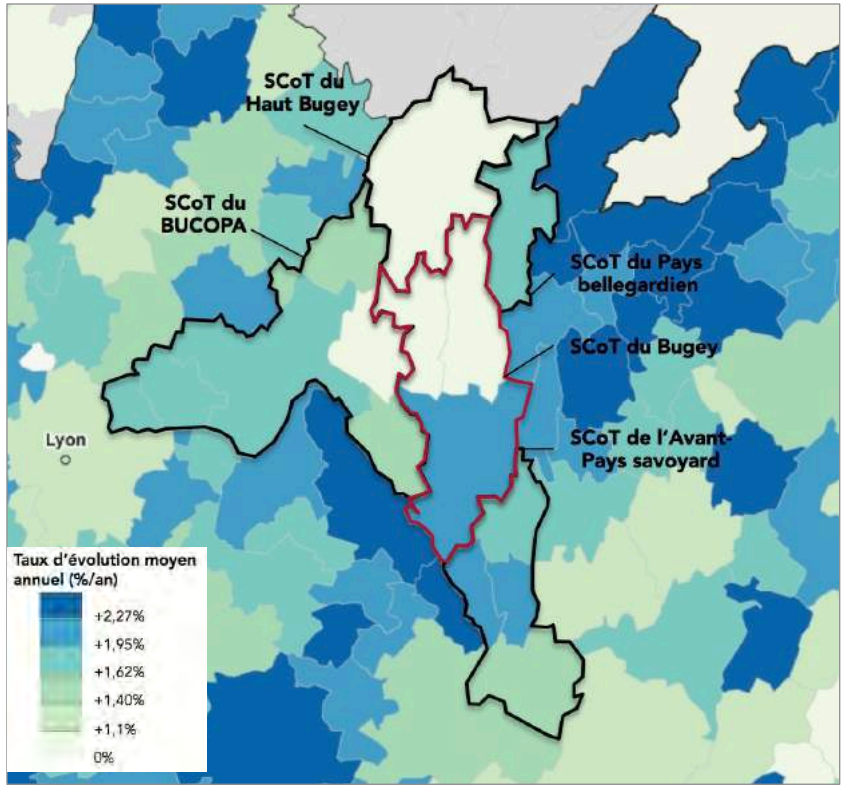

TENDANCE

- Sur le long terme et alors que la vacance se stabilise aux environs de 9 - 10% de l'ensemble du parc, la part des résidences principales augmente au détriment de celle des résidences secondaires.

Évolution de la composition du parc de logements du SCoT du Bugey

(Source : INSEE, traitement EAU)

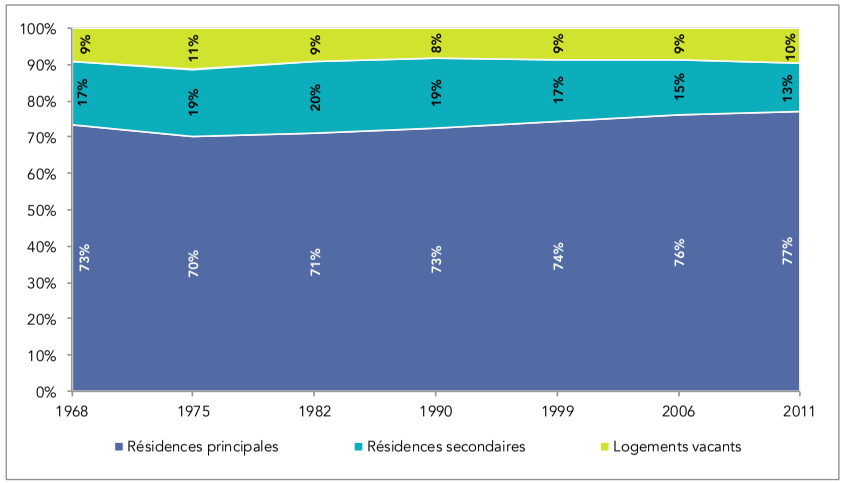

- Cette tendance à la réduction de la part des résidences secondaires s'observe dans tous les secteurs du SCoT du Bugey, la CC du Valromey connaissant un rattrapage rapide par rapport au profil moyen du SCoT.

Évolution de la composition du parc de logements dans les intercommunalités du SCoT du Bugey

(Source : INSEE, traitement EAU)

	1999-2006				2006-2011			
	Logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
CC Bugey Sud	-1 367	1 340	-131	27	1 367	1 091	-85	361
CC du Plateau d'Hauteville	-174	49	-6	83	174	187	-18	5
CC du Valromey	-71	129	-3	42	71	154	-63	-21
SCoT du Bugey	-1 612	1 519	-140	152	1 612	1 432	-166	345

Évolution de la composition du parc de logements dans les intercommunalités du SCoT du Bugey

(Source : INSEE, traitement EAU)

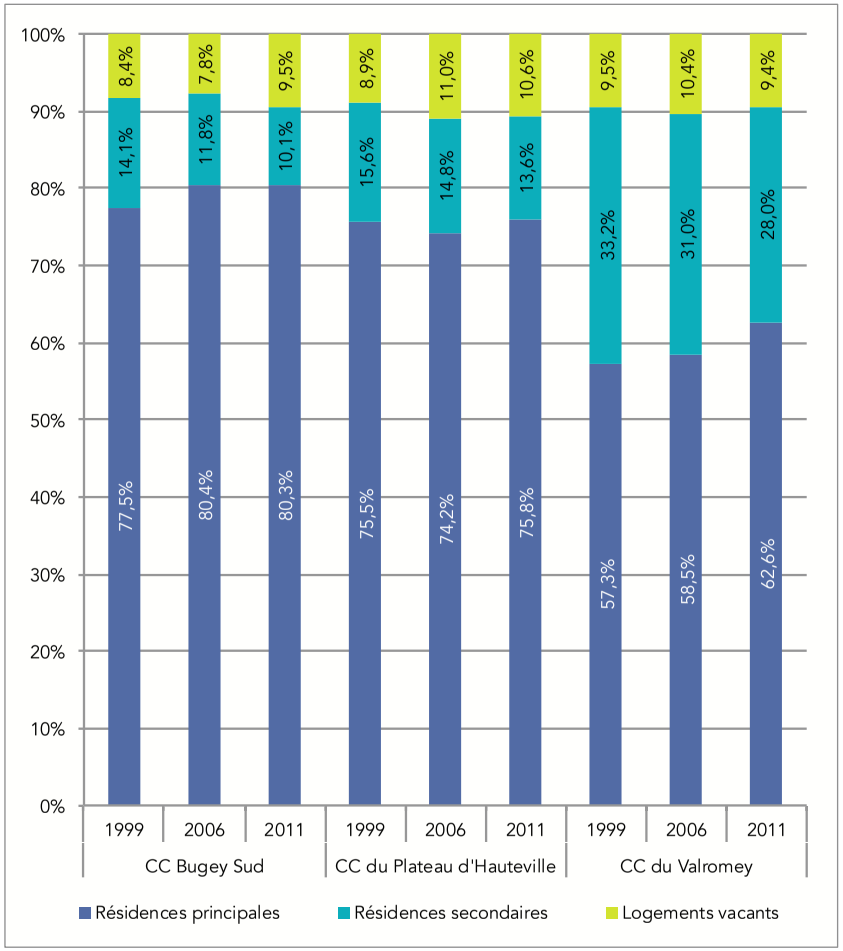

GOUVERNANCE

Plan Local de l'Habitat

- Dans le périmètre du SCoT du Bugey, aucun Plan Local de l'Habitat n'est actuellement mis en œuvre.

Plan Départemental de l'Habitat, Ain

- À l'échelle du département de l'Ain, le Conseil général de l'Ain s'est fixé 5 grands objectifs pour sa politique de l'habitat durable :
  - répondre pour chaque secteur à tous les besoins de parcours résidentiels,
  - assurer l'effectivité du droit au logement,
  - se mettre en marche pour des logements durables et des chantiers propres,
  - assurer un développement résidentiel équilibré entre pôles et secteurs ruraux,
  - utiliser préférentiellement le tissu déjà urbanisé et les bâtiments existants.

- Le PDH de l'Ain (2010-2015) avait au préalable identifié pour le secteur du Bugey (plus large que le périmètre du SCoT du Bugey) :
  - 6 principaux enjeux :
  - le réinvestissement du bâti existant inoccupé, lorsqu'il est accessible et commode,
  - la maîtrise du développement résidentiel en termes de consommation d'espace et d'intégration architecturale,
  - le développement résidentiel des communes-pôles d'emplois et d'équipements,
  - l'amélioration du niveau de confort des logements anciens occupés par des personnes âgées et des logements locatifs,
  - le maintien d'une bonne qualité du parc locatif social par rapport aux produits résidentiels environnants,
  - l'accès au logement des jeunes actifs dans les pôles d'emplois.
  - 6 orientations :
  - Mobiliser le bâti existant vacant de façon majoritaire par rapport à la construction neuve pour la création de nouveaux logements,
  - Concentrer la production de logements dans les 9 communes-pôles d'emplois et d'équipements et privilégier la construction dans les dents creuses ou en continuité du bâti existant,
  - Réhabiliter le parc locatif social et le mettre aux normes dans la perspective des objectifs du Grenelle,
  - Adapter les logements occupés par des personnes âgées qui le souhaitent et répondre aux besoins en hébergement au plus près des lieux actuels de résidence ou dans la logique du regroupement familial,
  - Prévoir et réaliser des logements locatifs publics avec une offre spécifiquement à l'intention des jeunes actifs, dans les pôles d'emplois
  - Créer du logement locatif privé à l'occasion de la remise sur le marché de logements vacants.

Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage dans l'Ain

- La révision du schéma a permis de dresser le bilan des réalisations effectuées en faveur des gens du voyage. Dans le SCoT du Bugey, deux communes sont concernées :
  - l'obligation du schéma en termes d'offre d'une aire d'accueil est respectée à Belley et à Brégnier-Cordon,
  - un terrain de grand passage demeure à réaliser dans la commune de Belley.

ETAT DES LIEUX

- En 2011, 64% des résidences principales sont occupées par leurs propriétaires (62% dans l'Ain et 57% en Rhône-Alpes), caractéristique qu'il partage avec le BUCOPA et le distingue comme un entre-deux parmi les autres territoires de comparaison, avec soit plus de propriétaires (Avant Pays Savoyard) soit beaucoup moins (Pays Bellegardien, Haut Bugey).

Statut d'occupation des résidences principales dans le SCoT du Bugey et les territoires de comparaison

(Source : INSEE, traitement EAU)

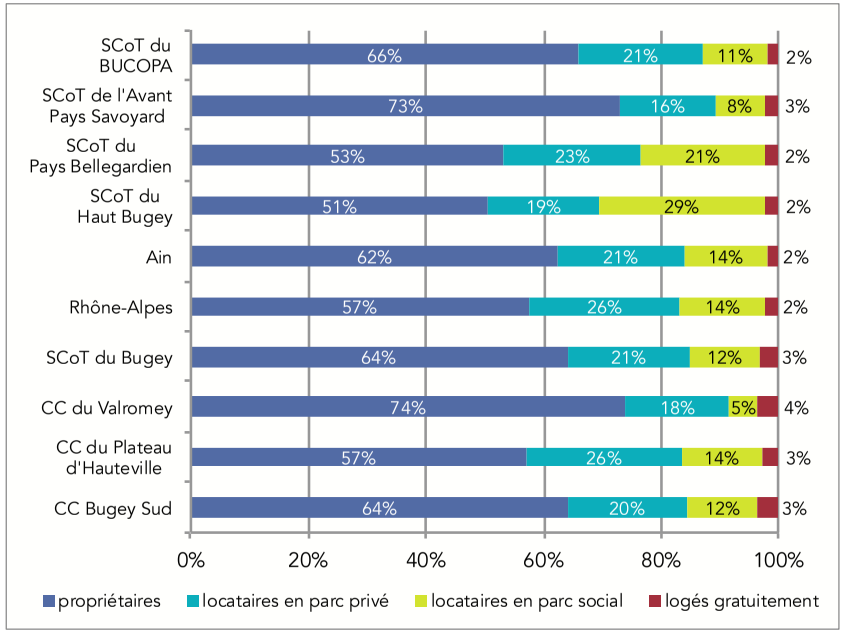

- Dans le SCoT du Bugey, les résidences principales représente 72% du parc, soit un profil similaire au SCoT du BUCOPA qui allie espaces urbanisés et espaces plus ruraux voire de montagne.

Typologie du parc des résidences principales dans les territoires de comparaison

(Source : INSEE, traitement EAU)

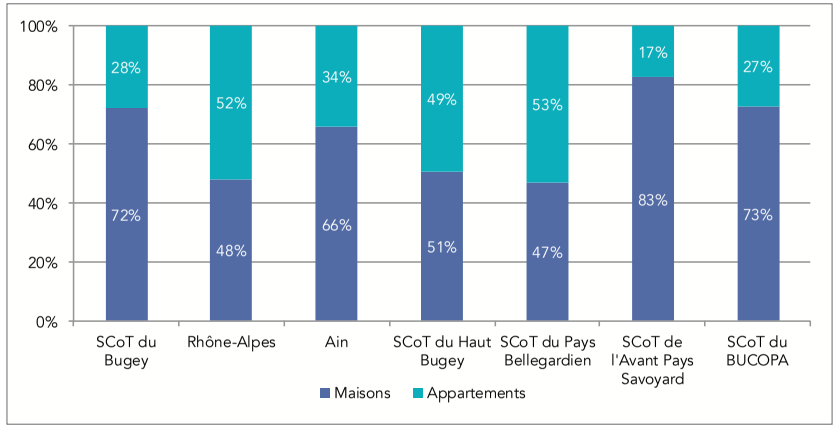

- Une plus forte proportion d'appartements dans la CC du Plateau d'Hauteville qu'ailleurs dans le SCoT, du fait de la concentration de deux tiers des résidences principales dans la commune d'Hauteville-Lompnes où les contraintes à l'urbanisation sont fortes (relief) mais aussi en lien avec la spécialisation historique du secteur pour les soins (climatisme : hôtellerie, maison de cure, sous forme de collectif).

Typologie du parc des résidences principales du SCoT du Bugey

(Source : INSEE, traitement EAU)

	Maisons		Appartements	
CC Bugey Sud	8 487	*72%*	3 271	*28%*
CC du Plateau d'Hauteville	1 668	*63%*	993	*37%*
CC du Valromey	1 495	*87%*	230	*13%*
SCoT du Bugey	11 649	*72%*	4 493	*28%*

ETAT DES LIEUX

- Des résidences principales nettement plus anciennes qu'ailleurs dans le département et la région, 36% des logements ayant été construits avant 1946, ce qui le rapproche du SCoT de l'Avant Pays Savoyard, dont la répartition des logements est relativement similaire.

Dates de construction des résidences principales dans le SCoT du Bugey, en 2011

(Source : INSEE, traitement EAU)

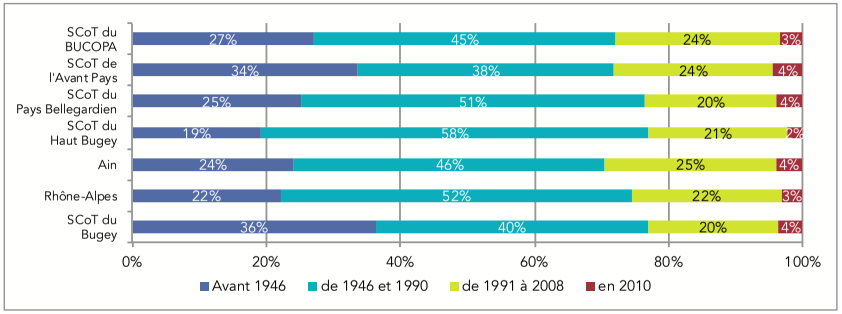

- Des logements plus grands dans le SCoT du Bugey que dans les autres territoires de comparaison à l'exception de l'Avant Pays Savoyard.

Répartition du parc des résidences principales suivant la taille, en 2011

(Source : INSEE, traitement EAU)

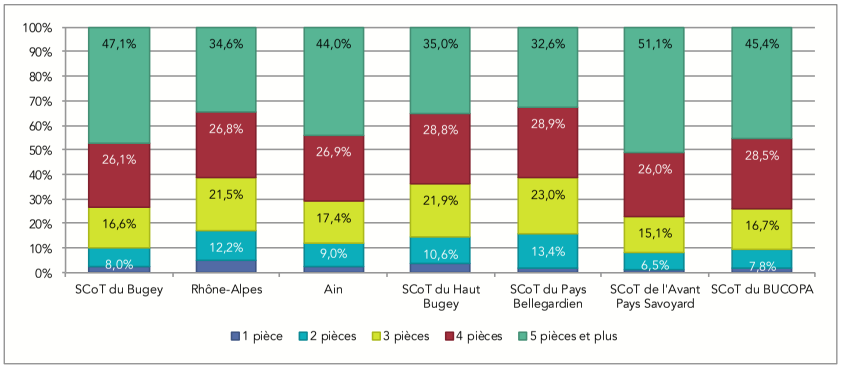

- Un parc résidentiel plus récent dans la CC Bugey Sud (logements construits depuis 1990) que dans les zones de montagne se caractérisant par des logements plus anciens.

Part du parc des résidences principales construites entre 1991 et 2011

(Source : INSEE, traitement EAU, France Découverte O3)

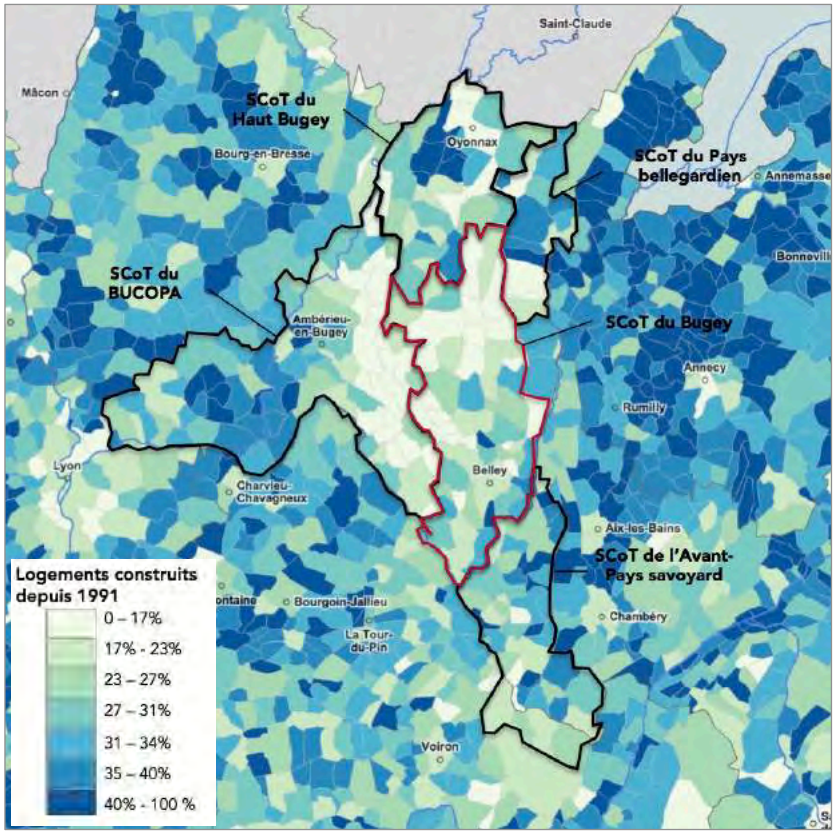

TENDANCE

- Un statut d'occupation des résidences principales relativement stable entre 2006 et 2011 : les propriétaires augmentent d'un point au détriment des locataires et des personnes logées gratuitement.

Évolution du statut d'occupation des résidences principales entre 2006 et 2011

(Source : INSEE, traitement EAU)

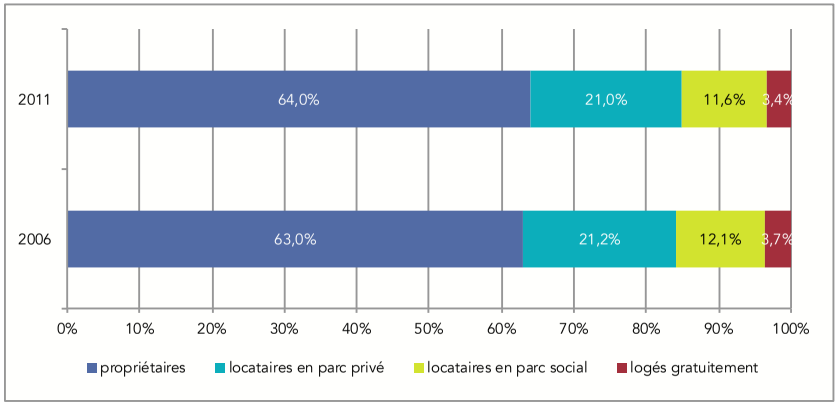

- De nouveaux logements créés entre 2006 et 2011 avant tout individuels (96%), caractéristique commune avec les SCoT montagnards (Pays Bellegardien et Avant Pays Savoyard).

- Le renforcement de la caractéristique du parc résidentiel avec près de la moitié des nouvelles constructions de 5 pièces et plus et une répartition globale proche du profil moyen du département (entre ville, montagne et campagne).

Type des nouvelles résidences principales construites entre 2006 et 2011

(Source : INSEE, traitement EAU)

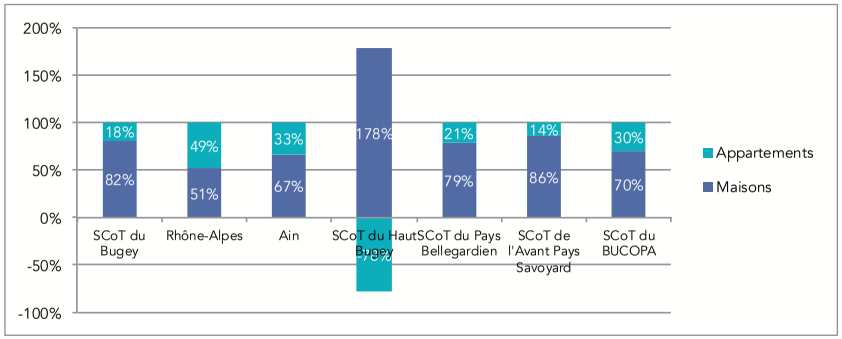

Entre 2006 et 2011, le SCoT du Haut Bugey est le seul territoire où le nombre d'appartements a diminué, cette baisse étant compensée par l'augmentation forte du nombre de résidences principales de type maisons.

Répartition des résidences principales construites entre 2006 et 2011 par taille

(Source : INSEE, traitement EAU)

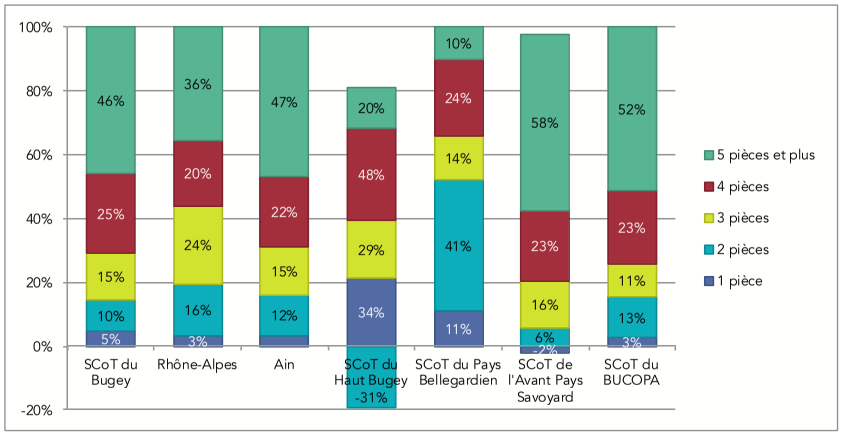

INTERDEPENDANCE

Parc de logements et attractivité résidentielle

- Les caractéristiques des logements disponibles dans le territoire (taille, statut d'occupation, type) influent sur son niveau d'attractivité sur les personnes n'y résidant pas encore. Disposer de produits immobiliers variés diversifie le type de personnes cibles (couples avec ou sans enfants, personnes seules jeunes ou personnes âgées), influençant en retour le profil démographique et social de la population.

Parc de logements et vieillissement de la population

- Le vieillissement des personnes résidant auparavant dans le même grand logement mais avec leurs enfants, aujourd'hui partis, et leur conjoint, peut-être décédé, pose la question du devenir de ces logements, tant en termes de leur entretien (capacités d'action réduite avec l'âge) que de leur adéquation avec les besoins liés au vieillissement de l'occupant. Cette rétention d'une partie de l'offre de grands logements freine l'arrivée de nouvelles populations, plus jeunes et avec enfants, dans le territoire.

Parc de logements et développement économique

- L'âge avancé du parc de logement peut constituer une opportunité pour le développement de la filière du bâtiment, leur rénovation ou leur mise aux normes énergétiques constituant une source de création d'emplois locaux importante.

Parc de logements et parcours résidentiel

- L'adaptation du parc social par rapport aux besoins (humains, sobriété énergétique, …) se pose plus particulièrement dans les communes qui concentrent la majeure partie des logements, les logements récents (postérieurs à 1990) étant peu nombreux (entre 14 et 21% du parc total).

- Le parc de logements doit pouvoir diversifier son offre de logements afin de permettre à tous de trouver le logement qui répond à leur besoin. Pour fixer la population sur place, en particulier les personnes jeunes et en âge de faire des enfants, la construction de logements plus petits viendrait en complément de l'offre actuelle en grands logements individuels.

Parc de logements et vulnérabilité énergétique

- L'ancienneté du parc résidentiel pose la question de la performance énergétique des bâtiments, et de leur rénovation dans un contexte de faibles ressources financières des propriétaires occupants.

ENJEUX

- Comment accompagner les populations les plus fragiles dans leur parcours résidentiel ?

- Quels produits immobiliers pour la diversification du parc de logement ?

- Comment organiser la lutte contre la vulnérabilité énergétique des populations les plus fragiles ?

ETAT DES LIEUX

- En 2011, il y a 2 141 logements sociaux dans le parc de logements du SCoT du Bugey, soit 14,6% du parc résidentiel global.

- Les principales communes du SCoT ont toutes plus de 20% de logements sociaux dans leur parc résidentiel, et concentrent à elles seules plus de 80% de l'offre sociale du territoire : 980 unités à Belley (46% du parc social), 419 à Hauteville-Lompnes (20%) et 329 à Culoz (15%).

Répartition des logements sociaux selon le nombre de pièce(s), en 2011

(Source : DREAL Rhône-Alpes, MEDDE-SOeS-RPLS, traitement EAU)

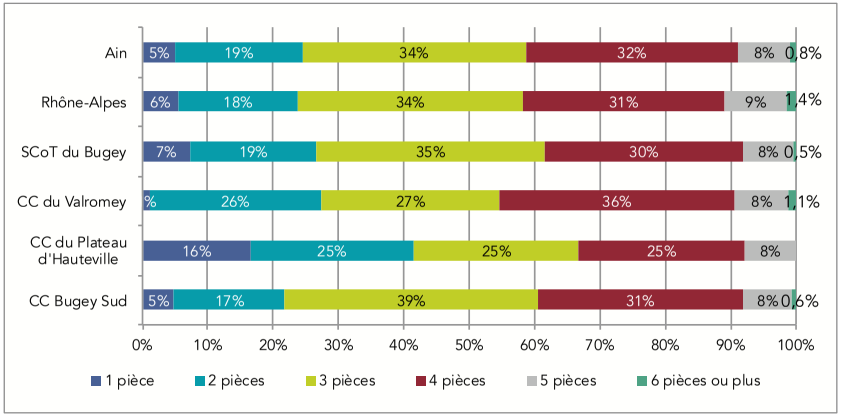

	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces ou plus	Total
CC Bugey Sud	75	264	601	489	117	9	1 555
CC du Plateau d'Hauteville	81	123	124	124	39		491
CC du Valromey	1	25	26	34	8	1	95
SCoT du Bugey	157	412	751	647	164	10	2 141

- L'offre résidentielle sociale développée dans le SCoT du Bugey correspond à l'offre moyenne départementale et régionale, avec légèrement plus de petits logements (1 et 2 pièces), ceci étant encore plus flagrant dans la CC du Valromey (27%) la CC du Plateau d'Hauteville (41%).

Répartition du parc résidentiel social en 2011 dans le SCoT du Bugey

(Source : DREAL Rhône-Alpes, MEDDE-SOeS-RPLS, traitement EAU)

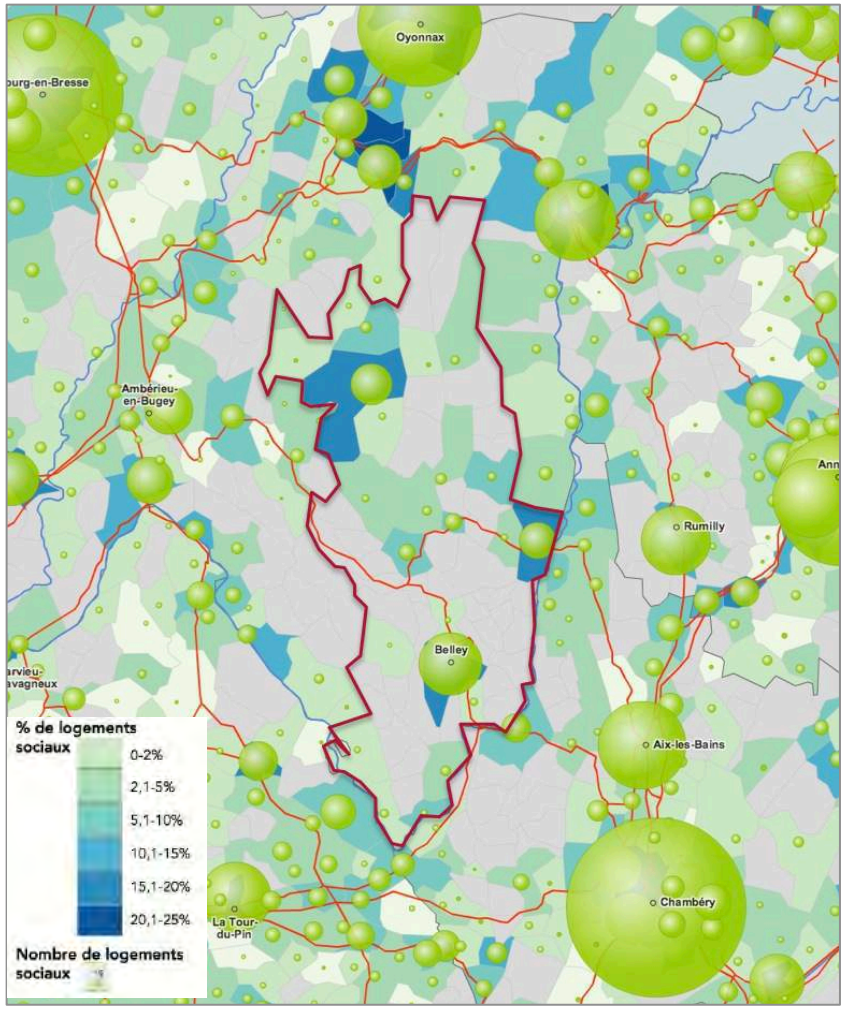

ETAT DES LIEUX

- Un parc social ancien : 32% des logements sociaux ont été construits avant 1970 contre 34% en Rhône-Alpes, mais le parc reste plus ancien que celui de l'Ain (25% seulement de logements antérieurs à 1970).
- Au sein du SCoT, c'est dans la CC du Bugey Sud que se trouve le parc social le plus ancien (37% des logements antérieurs à 1970), les CC du Valromey et du Plateau d'Hauteville ayant un parc social plus récent (respectivement 55% et 25% du parc ont été construits depuis 1990).
- Le parc social du SCoT se compose principalement d'appartements (82%), à l'exception de la CC du Valromey où l'offre est plus équilibrée, à l'image des territoires de montagne.

Type de construction des logements sociaux, en 2011

(Source : DREAL Rhône-Alpes, MEDDE-SOeS-RPLS, traitement EAU)

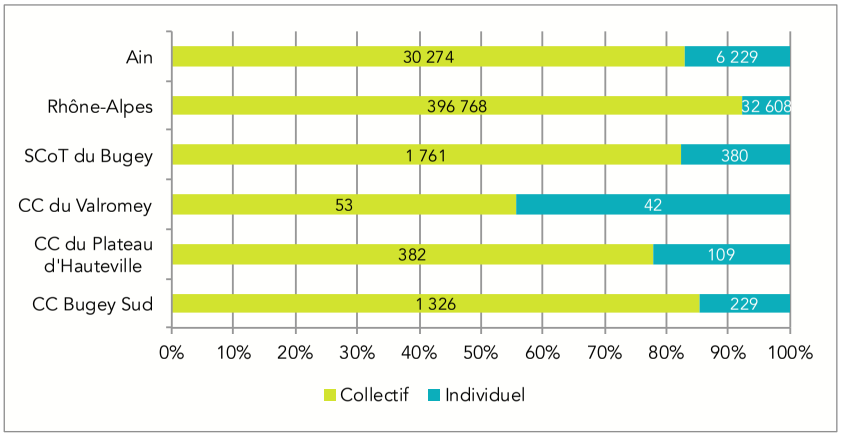

Âge du parc résidentiel social en 2011

(Source : DREAL Rhône-Alpes, MEDDE-SOeS-RPLS, traitement EAU)

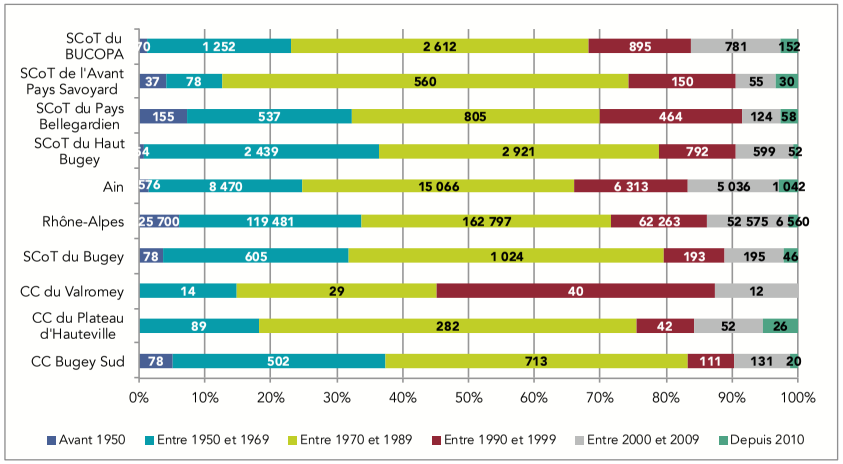

Âge du parc résidentiel social dans les trois grandes communes du SCoT en 2011

(Source : DREAL Rhône-Alpes, MEDDE-SOeS-RPLS, traitement EAU)

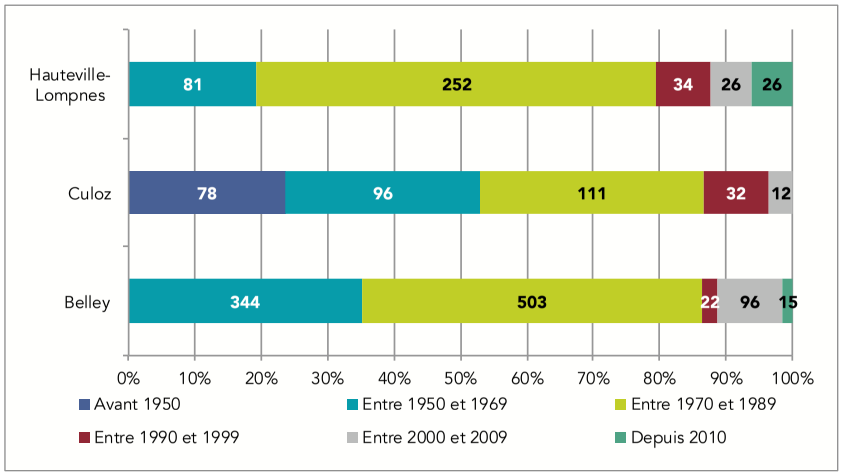

TENDANCE

- Entre 2011 et 2013, une augmentation de 76 logements sociaux dans le SCoT du Bugey, qui résulte de la construction de nouveaux logements et de la mobilisation du parc privé ancien pour le développement du parc social.

- Une vacance du parc social plus forte qu'en Rhône-Alpes et dans l'Ain, mais qui tend à se réduire plus rapidement, et un taux de rotation plus élevé (et qui s'accroît), comme indicateur de la concurrence entre les marché immobilier public et celui privé : le parc social joue ici à plein son rôle d'étape transitoire dans le parcours résidentiel des habitants du Bugey.

Le taux de rotation : le nombre de logements permanents ayant changé d'occupants rapporté au nombre de logements permanents au cours d'une période.

Évolution du nombre de logements sociaux par date de construction, dans le SCoT du Bugey, entre 2011 et 2013

(Source : DREAL Rhône-Alpes, MEDDE-SOeS-RPLS, traitement EAU)

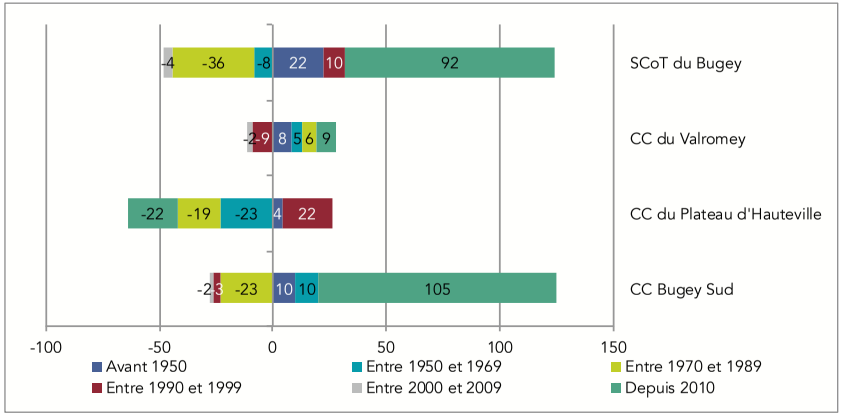

Évolution du nombre de logements sociaux par date de construction, dans le SCoT du Bugey, entre 2011 et 2013

(Source : DREAL Rhône-Alpes, MEDDE-SOeS-RPLS, traitement EAU)

	logements vacants en 2011	taux de vacance 2011	logements vacants en 2013	taux de vacance 2013	évolution de la vacance 2011-2013	évolution du taux de vacance 2011-2013	taux de rotation 2011	taux de rotation 2013
CC Bugey Sud	39	2,6%	56	3,5%	17	0,9	13,2%	13,2%
CC du Plateau d'Hauteville	38	8,3%	20	4,5%	-18	-3,8	19,9%	20,6%
CC du Valromey	10	10,6%	7	6,4%	-3	-4,2	12,8%	16,7%
SCoT du Bugey	87	4,2%	83	3,8%	-4	-0,4	14,6%	14,9%
Rhône-Alpes	13 381	3,2%	12 899	3,0%	-482	-0,3	11,0%	10,8%
Ain	955	2,7%	1 026	2,6%	71	-0,1	12,0%	12,4%
SCoT du Haut Bugey	260	4,0%	209	3,0%	-51	-1,0	12,9%	13,4%
SCoT du Pays Bellegardien	38	1,9%	37	1,9%	-1	-0,1	13,2%	10,3%
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	60	5,0%	78	6,4%	18	1,4	13,8%	13,0%
SCoT du BUCOPA	110	2,0%	112	1,6%	2	-0,3	11,3%	12,6%

ETAT DES LIEUX

- En 2012, 174 logements commencés dans le SCoT du Bugey, 140 dans la CC du Bugey Sud, 25 dans la CC du Valromey et 9 dans la CC du Plateau d'Hauteville.
- 359 logements commencés par an entre 2003 et 2012 dans le SCoT du Bugey, soit une diminution du rythme constructif sur les dernières années, moitié moins important.
- la concentration de l'effort constructif dans les villes les plus peuplées du territoire du SCoT entre 2003 et 2012 : Belley (674 logements), Hauteville-Lompnes (105 logements) et Culoz (83 logements).
- Une légère reprise de la construction peut être envisagée pour les quelques années à venir, avec respectivement 257 et 241 logements autorisés (permis de construire délivré) en 2012 et 2013.

Logements commencés dans les intercommunalités du SCoT du Bugey, entre 2003 et 2012

(Source : Sitadel2 - DREAL Rhône-Alpes, traitement EAU)

	2003-2012			dont 2006-2011		
	log. com.	moyenne annuelle	% SCoT	log. com.	moyenne annuelle	% SCoT
CC Bugey Sud	2 633	293	*81,4%*	1 534	307	*81,8%*
CC du Plateau d'Hauteville	331	37	*10,2%*	195	39	*10,4%*
CC du Valromey	269	30	*8,3%*	147	29	*7,8%*
SCoT du Bugey	3 233	359		1 876	375	
Rhône-Alpes	464 364	51 596		241 288	48 258	
Ain	49 498	5 500		25 939	5 188	
SCoT du Haut Bugey	2 390	266		1 038	208	
SCoT du Pays Bellegardien	1 578	175		1 018	204	
SCoT de l'Avant Pays Savoy	2 471	275		1 193	239	
SCoT du BUCOPA	9 035	1 004		4 583	917	

Nombre de logements commencés entre 2006 et 2011

(Source : Sitadel2 - DREAL Rhône-Alpes, traitement EAU)

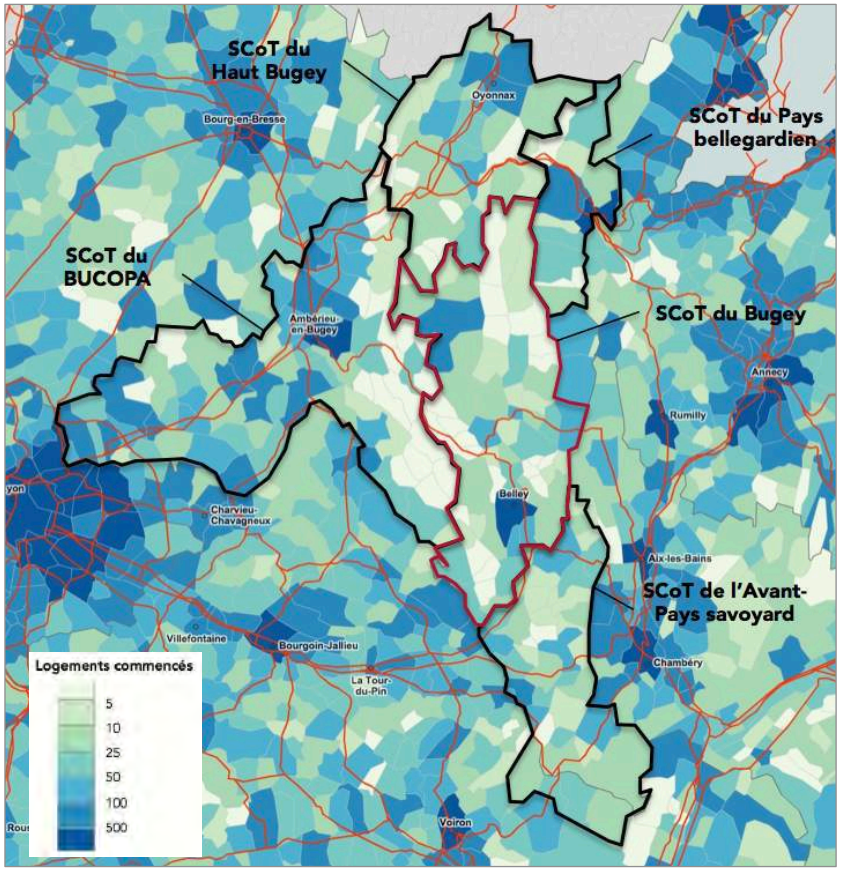

TENDANCE

- Une tendance à la baisse du nombre de logements commencés (délivrance de permis de construire) depuis 2007.
- Un rythme constructif qui connaît les mêmes variations que les marchés régionaux et départementaux, mais de manière décuplée.
- Entre 2003 et 2012, 70% des logements construits dans le SCoT du Bugey sont de type individuel (pur ou groupé) et 29% en collectif (1% en logements en résidence, dans la CC du Bugey Sud).

Le logement ordinaire : logement défini par opposition à un logement en résidence offrant des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées,…)
Logements individuels groupés : maison individuelle résultant d'une opération de construction comportant plusieurs logements individuels ou un seul logement individuel avec des locaux

Les différents types de logement dans la production globale entre 2003 et 2012 dans le SCoT du Bugey
(Source : DREAL Rhône-Alpes, MEDDE-SOeS-RPLS, traitement EAU)

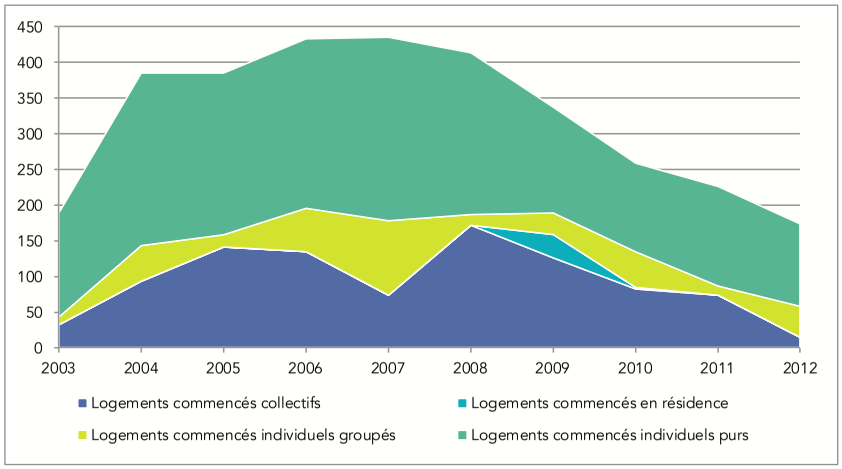

Évolution en base 100 du nombre de logements commencés dans le périmètre du SCoT du Bugey, de 2003 à 2013
(Source : Sitadel2 - DREAL Rhône-Alpes, traitement EAU)

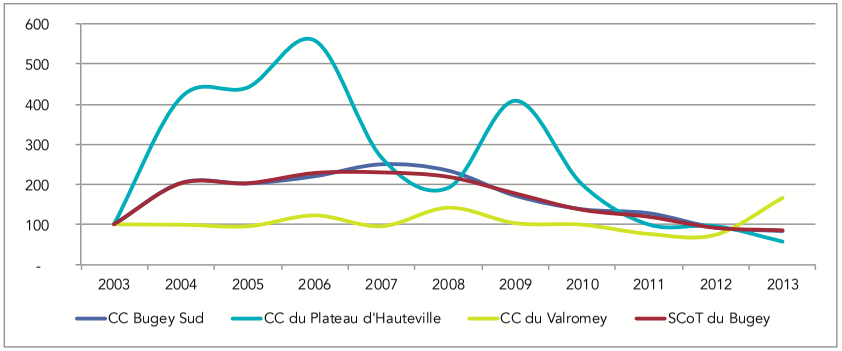

Évolution en base 100 du nombre de logements commencés dans le périmètre du SCoT du Bugey, de 2003 à 2013
(Source : Sitadel2 - DREAL Rhône-Alpes, traitement EAU)

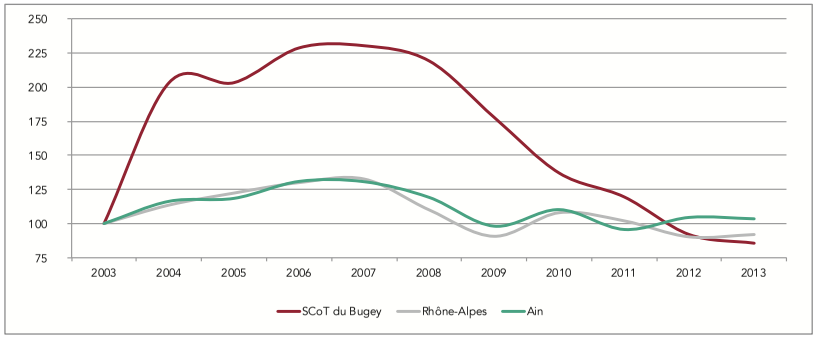

TENDANCE

- Entre 2006 et 2011, la part de logements construits à partir de l'existant plus importante dans le SCoT du Bugey (16,8%) qu'ailleurs dans le Département (12,0%) et la Région (10,8%).

Part du renouvellement urbain dans la construction de logements du 1er janvier 2006 au 1er janvier 2011

(Source : DREAL Rhône-Alpes, MEDDE-SOeS-RPLS, traitement EAU)

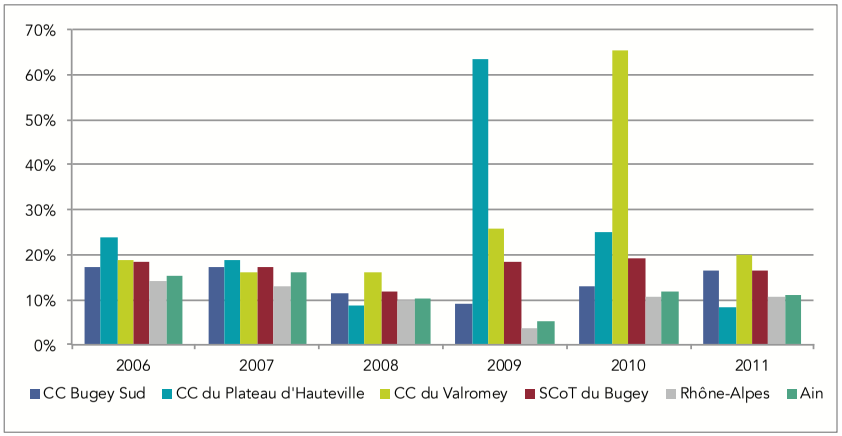

- 35% de la construction neuve allouée au point mort, les 65% restant ayant servi à accueillir de nouvelles populations.

- La mobilisation des résidences secondaires pour le logement principal traduit l'attractivité du territoire pour l'accueil de nouvelles populations, notamment du fait du marché immobilier plus accessible (dans le contexte genevois et chambérien) alors que l'augmentation de la vacance témoigne du délaissement du parc ancien du fait de son inadaptation aux nouveaux standards de confort ou énergétique.

Point mort : nombre de logements nouveaux à construire chaque année pour maintenir la population. Il prend en compte le desserrement des ménages, la transformation ou la mobilisation des résidences secondaires et des logements vacants en résidences principales et la destruction de logements.

Répartition moyenne des logements construits entre 2006 et 2011

(Source : Sitadel2 - DREAL Rhône-Alpes, traitement EAU)

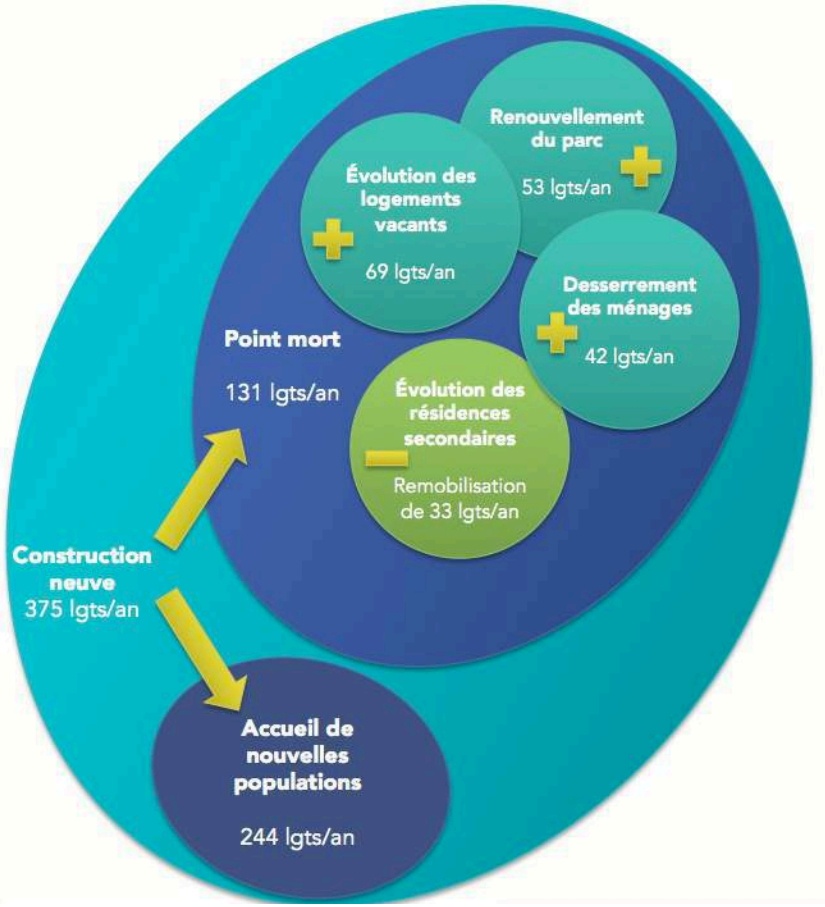

- En 2012, dernières statistiques parues, la production de logements était encore à 174 unités commencées, ce qui reste au-dessus du stock nécessaire au maintien de la population.

ETAT DES LIEUX

- Une diagonale nord-sud à l'est du département de l'Ain de prix immobiliers bas pour le marché de l'ancien dans laquelle s'insère le SCoT du Bugey, entre deux zones de cherté immobilières : l'agglomération lyonnaise et la Savoie/la zone frontalière suisse.

- Des loyers sociaux dans la moyenne de ceux dans les territoires voisins, plus bas qu'ailleurs dans le département et dans la région, mais qui expliquent la vacance du parc social, leur niveau élevé le rendant moins attractif que le parc privé en accession.

Loyer moyen par m² dans le parc locatif social, en 2013

(Source : DREAL Rhône-Alpes, MEDDE-SOeS-RPLS, traitement EAU)

	Loyer moyen au m2 de surface utile en 2013	Montant total loyers surface utile	Surface totale loyers surface utile	Nombre de logements surface utile
CC Bugey Sud	4,69	374 417	79 754	1 175
CC du Plateau d'Hauteville	4,86	98 078	20 176	293
CC du Valromey	4,74	19 120	4 031	54
SCoT du Bugey	4,73	491 615	103 961	1 522
Rhône-Alpes	5,20	71 421 962	13 725 792	184 823
Ain	5,13	8 641 284	1 685 012	23 751
SCoT du Haut Bugey	4,57	1 573 949	344 199	5 121
SCoT du Pays Bellegardien	4,65	500 887	107 657	1 539
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	5,58	54 208	9 714	120
SCoT du BUCOPA	5,22	1 432 398	274 211	3 922

- Le secteur de Belley comme l'espace le plus accessible en termes de prix foncier et immobilier dans l'ancien, tant dans l'individuel que le collectif.

Prix moyen des transactions réelles enregistrées entre le 1er juillet 2013 et le 30 juin 2014

(Source : Base notariale Perval, 2014)

	Terrain à Bâtir	Maisons anciennes	Studio	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	ensemble
Secteur de Belley	53 000	150 000	Nc	Nc	1 320	1 400	Nc	1 400
Secteur de Bourg en Bresse	75 000	185 000	1 600	1 640	1 740	1 450	1 360	1 580
Secteur de Gex	270 000	515 000	4 030	3 780	3 970	4 020	3 950	3 960
Secteur de Chambéry	98 000	230 000	2 750	2 590	2 260	2 160	2 030	2 330
Secteur de Nantua	69 500	165 000		1 430	1 220	1 410		1 320
Ain	76 500	184 500	2 820	2 010	2 070	1 660	1 620	1 870
Rhône-Alpes	85 400	211 700	3 020	2 810	2 470	2 220	2 260	2 530

Prix immobiliers moyen par m² des transactions immobilières réalisées en 2013 pour le marché immobilier de l'ancien

(Source : Efficity, 2014 ; DGFIP)

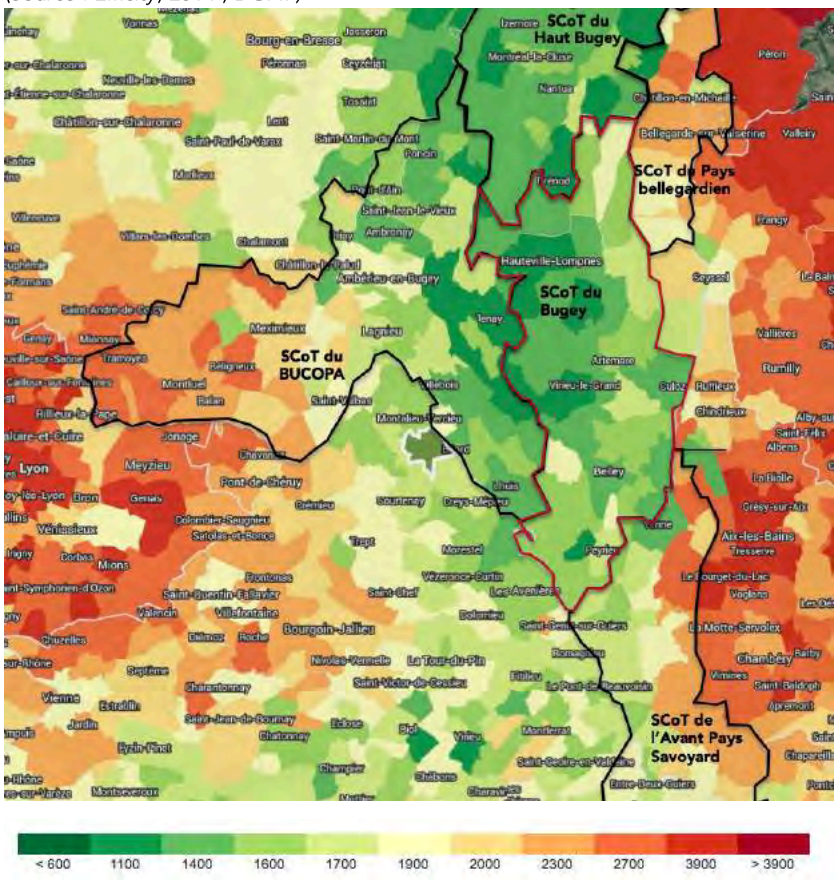

INTERDÉPENDANCE

Besoins en logements et consommation d'espace

- Le développement important sur les dix dernières années du parc de logements interroge le mode de production de ces logements (en extension ou en renouvellement) ainsi que le rythme de la consommation de l'espace agricole ou naturel.

Besoins en logements et niveau de construction

- En 2012, le nombre de logements construits représentait 1,5 fois le point mort. La tendance à la baisse de la construction à l'échelle du territoire du SCoT du Bugey pose la question de la capacité du territoire à attirer de nouvelles populations dans un contexte de constructions neuves moins importantes (mobilisation des logements vacants, division de grands logements en plusieurs petits, réhabilitation).

Besoins en logements et adaptation du parc existant

- Le mode de développement actuel du territoire du SCoT du Bugey réside sur une extension du bâti, alors que le nombre de logements vacants augmente notamment en centre-ville. Il convient donc d'interroger l'adaptation de l'offre de logements déjà construits à la demande locale et des actions envisageables pour adapter ou non le parc existant aux nouveaux besoins (fonctionnalité, taille des espaces de vie, consommation énergétique, localisation).

Marchés immobiliers et attractivité résidentielle

- Les prix immobiliers, que ce soit l'accession à la propriété ou la location, jouent en faveur d'une attractivité par défaut ou de seconde vague du territoire du SCoT du Bugey : les prix immobiliers élevés exercés dans les agglomérations savoyardes, bressane et gessienne poussent les habitants les plus modestes (jeunes, inactifs, populations à faibles revenus) à chercher plus loin leur lien d'habitation. Cela pose la question des besoins spécifiques de ces populations (services de proximité, aide sociale, soins) et la capacité du territoire à y répondre.

ENJEUX

- Compte-tenu du profil socioéconomique des habitants, est-il nécessaire de diversifier l'offre de logement, avec plus de logements sociaux ou d'accession sociale à la propriété, notamment sur Hauteville-Lompnes ?

- Quels dispositifs mettre en place pour adapter le parc de logements existants aux besoins potentiels des populations souhaitant s'installer dans le territoire ?

ETAT DES LIEUX

- Le SCoT du Bugey offre une image économique spécifique au sein de Rhône-Alpes, marqué à la fois par la forte présence :
  - De l'industrie, qui concentre près de 23 % des emplois totaux ;
  - Des services présentiels non marchands regroupant 37 % des emplois su SCoT, issus principalement de l'administration (sous-préfecture de Belley) et de la santé (Centre hospitalier Docteur–Récamier à Belley et Pôle santé du Plateau d'Hauteville).

Note méthodologique
Les services présentiels non marchands *désignent l'ensemble des services fournis gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs et qui sont destinés à satisfaire les besoins des personnes présentes sur le territoire*

Répartition sectorielle de l'emploi en 2011 au sein du SCoT
(Source : INSEE, données complémentaires, en nombre et %)

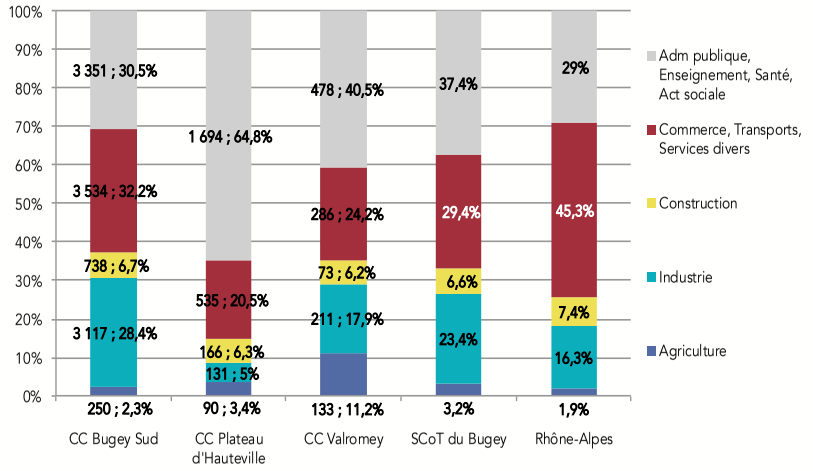

Répartition sectorielle de l'emploi en 2011
(Source : INSEE, données complémentaires, valeurs absolues)

Territoire	Agriculture		Industrie		Construction		Commerce, Transports, Services divers		Adm publique, Enseignement, Santé, Act sociale		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
SCoT du Bugey	473	3,2%	3 460	23,4%	977	6,6%	4 354	29,4%	5 523	37,4%	14 787
Rhône-Alpes	49 771	1,9%	426 608	16,3%	194 467	7,4%	1 186 845	45,3%	759 613	29,0%	2 617 303
Ain	5 939	2,7%	48 645	22,5%	17 449	8,1%	84 770	39,2%	59 271	27,4%	216 075
SCoT du Haut Bugey	253	1,0%	10 276	39,8%	1 530	5,9%	8 824	34,2%	4 931	19,1%	25 814
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	518	6,1%	1 759	20,8%	891	10,5%	3 097	36,7%	2 179	25,8%	8 444
SCoT du Pays Bellegardien	88	1,3%	1 442	21,1%	927	13,5%	2 436	35,6%	1 950	28,5%	6 842
SCoT du BUCOPA	983	1,8%	14 050	26,1%	4 056	7,5%	22 057	41,0%	12 705	23,6%	53 851

ETAT DES LIEUX

- Par fonction, le SCoT du Bugey affirme une ruralité basée sur la satisfaction des besoins de ses résidents et touristes : les services de proximité (1 351 emplois) et de santé-action sociale (2 046 emplois) en sont les illustrations.

- Du reste, le SCoT du Bugey affirme également une ruralité industrielle : la présence renforcée de la fabrication (2 359 emplois) l'atteste.

Note méthodologique
L'analyse fonctionnelle *de l'emploi propose des regroupements des professions dans le but de faire apparaître de grandes fonctions, transversales aux secteurs d'activité. 15 fonctions sont ainsi définies.*

Répartition fonctionnelle de l'emploi en 2011
(Source : INSEE, données complémentaires, valeurs absolues)

Territoire	SCoT du Bugey		Ain		Rhône-Alpes		SCoT du Haut Bugey		SCoT de l'Avant Pays Savoyard		SCoT du Pays Bellegardien		SCoT du BUCOPA	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Administration publique	879	5,9%	14 362	6,6%	197 821	7,6%	1 135	4,4%	360	4,3%	516	7,5%	3 659	6,8%
Agriculture	474	3,2%	5 605	2,6%	49 059	1,9%	271	1,0%	518	6,1%	81	1,2%	936	1,7%
Bâtiment-Travaux Publics	1 023	6,9%	16 363	7,6%	176 942	6,8%	1 620	6,3%	877	10,4%	852	12,4%	3 677	6,8%
Commerce inter-entreprises	453	3,1%	8 548	4,0%	110 633	4,2%	1 111	4,3%	301	3,6%	177	2,6%	2 814	5,2%
Conception, Recherche	347	2,3%	4 685	2,2%	83 074	3,2%	722	2,8%	87	1,0%	80	1,2%	1 638	3,0%
Culture, Loisirs	183	1,2%	3 129	1,4%	57 873	2,2%	269	1,0%	140	1,7%	115	1,7%	639	1,2%
Distribution	1 058	7,2%	16 199	7,5%	194 752	7,4%	1 712	6,6%	697	8,3%	432	6,3%	3 736	6,9%
Education, Formation	777	5,3%	10 540	4,9%	131 412	5,0%	1 094	4,2%	414	4,9%	428	6,3%	2 329	4,3%
Entretien, Réparation	1 244	8,4%	16 673	7,7%	189 756	7,3%	1 712	6,6%	717	8,5%	594	8,7%	4 261	7,9%
Fabrication	2 359	16,0%	32 484	15,0%	271 995	10,4%	7 232	28,0%	1 153	13,7%	948	13,9%	8 366	15,5%
Gestion	1 347	9,1%	24 101	11,2%	348 903	13,3%	3 056	11,8%	676	8,0%	706	10,3%	6 067	11,3%
Transports, Logistique	923	6,2%	19 904	9,2%	209 793	8,0%	2 370	9,2%	743	8,8%	622	9,1%	6 300	11,7%
Prestations Intellectuelles	322	2,2%	5 148	2,4%	99 594	3,8%	499	1,9%	190	2,3%	149	2,2%	1 369	2,5%
Santé, Action Sociale	2 046	13,8%	17 155	7,9%	239 085	9,1%	1 365	5,3%	514	6,1%	505	7,4%	2 996	5,6%
Services de Proximité	1 351	9,1%	21 180	9,8%	256 610	9,8%	1 646	6,4%	1 057	12,5%	637	9,3%	5 066	9,4%
Total	14 787	100,0%	216 075	100,0%	2 617 303	100,0%	25 814	100,0%	8 444	100,0%	6 842	100,0%	53 851	100,0%

ETAT DES LIEUX

Répartition fonctionnelle de l'emploi en 2011 au sein du SCoT

(Source : INSEE, données complémentaires, valeurs absolues)

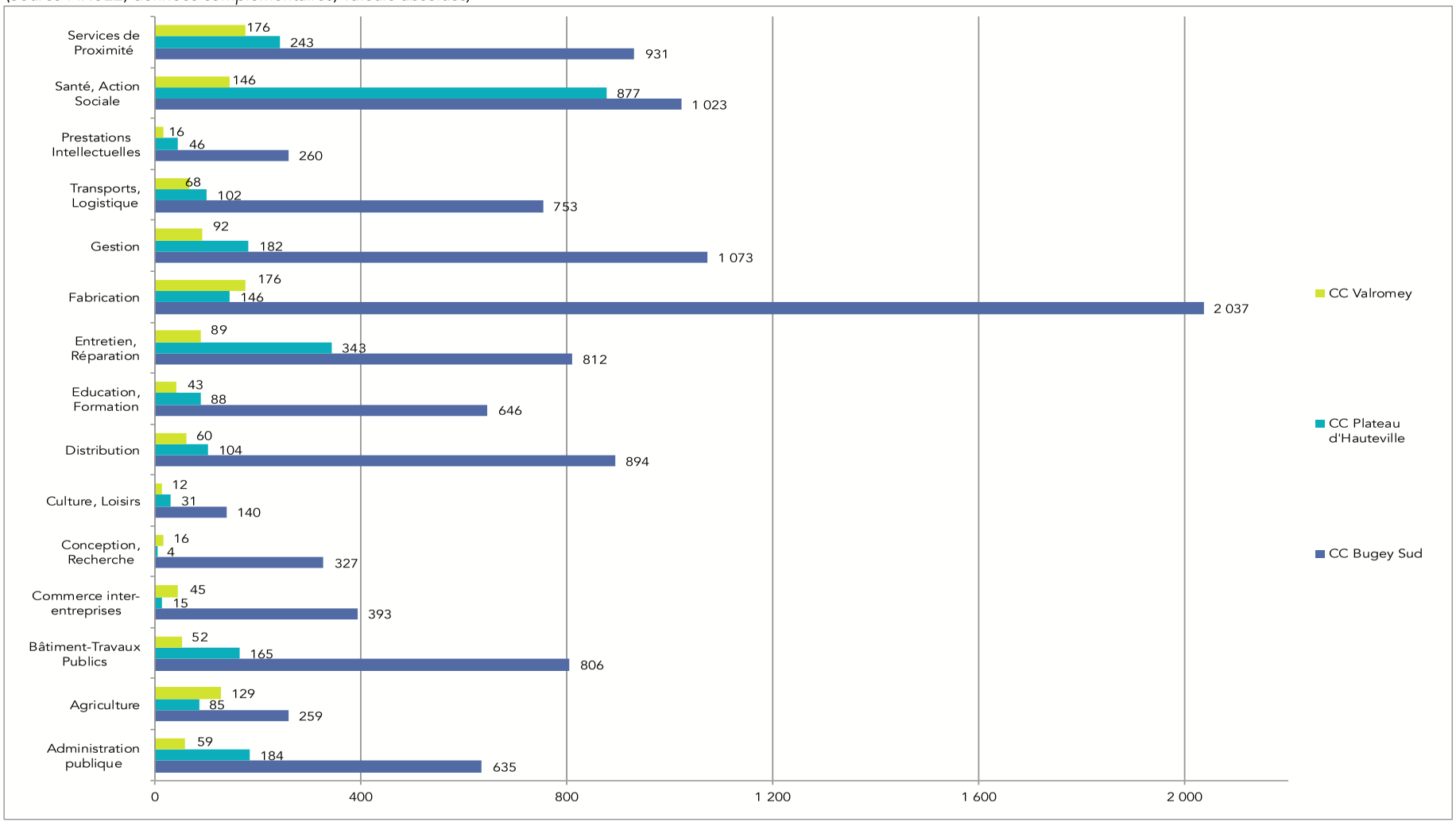

ETAT DES LIEUX

- L'emploi sur le SCoT du Bugey est avant tout présentiel (5 278 emplois, 64,3 % du volume global des emplois), ce dans une plus grande ampleur qu'à l'échelle de l'Ain (59 %), voire du Rhône-Alpes (63,2%).

- Le caractère présentiel est plus ou moins affirmé au sein des communautés de communes du SCoT :
  - CC du Bugey Sud : 58,5% de l'emploi global ;
  - CC du Plateau d'Hauteville : 88,2 % de l'emploi global ;
  - CC du Valromey : 65,5 % de l'emploi global.

Répartition de l'emploi selon les sphères en 2011
(Source : INSEE, données complémentaires)

	Sphère non présentielle		Sphère présentielle	
Territoire	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
CC Bugey Sud	4 563	41,5%	6 428	58,5%
CC Plateau d'Hauteville	308	11,8%	2 307	88,2%
CC Valromey	407	34,5%	773	65,5%
SCoT du Bugey	5 278	35,7%	9 508	64,3%
Rhône-Alpes	964 171	36,8%	1 653 132	63,2%
Ain	88 686	41,0%	127 390	59,0%
SCoT du Haut Bugey	15 054	58,3%	10 760	41,7%
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	3 304	39,1%	5 140	60,9%
SCoT du Pays Bellegardien	2 163	31,6%	4 679	68,4%
SCoT du BUCOPA	25 899	48,1%	27 952	51,9%

Note méthodologique
Les activités présentielles *sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.*
Les activités non présentielles *produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des services tournés principalement vers les entreprises de cette sphère.*

TENDANCE

- La trajectoire du développement économique du SCoT du Bugey fait ressurgir trois grands traits sur la période récente de 2006-2011 :
  - Une résilience de l'industrie (seulement – 0,1 %/an), comparée aux territoires de référence ;
  - Une croissance plus rapide des services de commerce, transports et divers (services marchands) : + 1,5 %/an, qu'à l'échelle régionale (+ 1,3 %/an) et départementale (+1,2 %/an);
  - Des variations sectorielles disparates entre les territoires du SCoT du Bugey.

Croissance en moyenne annuelle de l'emploi par secteur entre 2006-2011

(Source : INSEE, données complémentaires, taux de croissance annuel moyen)

Territoire	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, Transports, Services divers	Adm publique, Enseignement, Santé, Act sociale	Ensemble
CC Bugey Sud	-0,7%	-0,6%	-0,4%	1,4%	0,6%	0,4%
CC Plateau d'Hauteville	-1,4%	-0,1%	0,1%	3,2%	-1,4%	-0,4%
CC Valromey	-1,0%	9,1%	-1,9%	0,2%	-1,2%	0,6%
SCoT du Bugey	-0,9%	-0,1%	-0,4%	1,5%	-0,2%	0,3%
Rhône-Alpes	-1,6%	-2,3%	1,9%	1,3%	1,3%	0,7%
Ain	-0,8%	-2,0%	1,2%	1,2%	1,1%	0,4%
SCoT du Haut Bugey	4,5%	-3,8%	1,2%	-1,4%	-0,6%	-2,1%
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	-1,0%	-2,8%	1,6%	1,9%	2,2%	0,7%
SCoT du Pays Bellegardien	-7,3%	-4,7%	-0,3%	-0,7%	-0,9%	-1,7%
SCoT du BUCOPA	1,3%	-1,8%	1,9%	2,9%	1,1%	1,0%

TENDANCE

- Le secteur marchand regroupant le commerce, les transports et les services divers est le seul à connaître une pente positive sur l'ensemble des trois intercommunalités du SCoT du Bugey.

Evolution de l'emploi par secteur au sein du SCoT du Bugey entre 2006-2011

(Source : INSEE, données complémentaires, valeurs absolues)

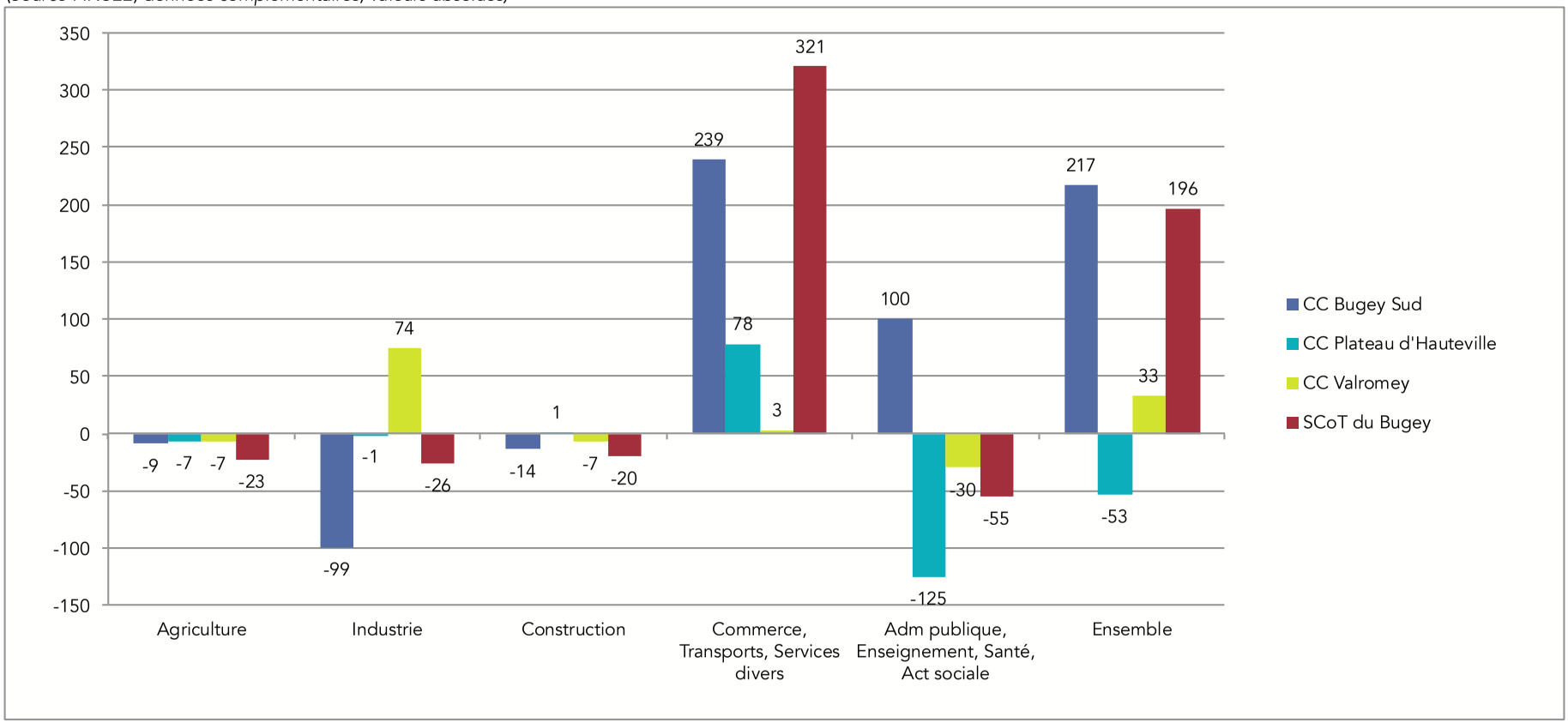

TENDANCE

- Le tissu économique du SCoT du Bugey se renforce dans certains métiers appelés « métropolitains », reflétant une montée en gamme de quelques pans industriels et serviciels.
  - Commerce inter-entreprises : + 124 emplois entre 2006-2011 ;
  - Prestations intellectuelles : + 173 emplois entre 2006-2011.
- De même, les professions du « quotidien » en contact direct avec les besoins de proximité des personnes résidentes, voire de passage, croissent sensiblement :
  - Distribution : + 204 emplois entre 2006-2011 ;
  - Commerce de proximité : +117 emplois entre 2006-2011 ;
  - Santé, action-sociale : + 51 emplois entre 2006-2011.

Evolution de l'emploi par fonction au sein du SCoT du Bugey entre 2006-2011

(Source : INSEE, données complémentaires, valeurs absolues)

Territoire	CC Bugey Sud	CC Plateau d'Hauteville	CC Valromey	SCoT du Bugey
Administration publique	-27	-41	15	-53
Agriculture	-17	-18	-30	-66
Bâtiment-Travaux Publics	9	1	-40	-29
Commerce inter-entreprises	95	-4	33	124
Conception, Recherche	7	0	0	6
Culture, Loisirs	7	14	-11	10
Distribution	228	-32	8	204
Education, Formation	37	-8	19	48
Entretien, Réparation	-5	-64	-47	-116
Fabrication	-255	16	79	-161
Gestion	-25	-2	8	-18
Transports, Logistique	-66	-17	-11	-94
Prestations Intellectuelles	135	26	12	173
Santé, Action Sociale	48	52	-50	51
Services de Proximité	46	23	48	117

- Les évolutions comparées des fonctions par rapport à l'Ain ou à Rhône-Alpes montrent que le territoire connaît une trajectoire plus affirmée sur certaines fonctions métropolitaines comme les prestations intellectuelles (+ 16,7 %/an, contre + 5 %/an pour la région et + 2,3 %/an pour l'Ain), mais moins vigoureuse sur les fonctions de services à la personne : santé, action sociales ou services de proximité, qui pourtant caractérisent certaines spécificités du territoire (tourisme, santé…).

Evolution moyenne annuelle de l'emploi par fonction entre 2006- 2011

(Source : INSEE, données complémentaires, Taux de croissance annuel moyen)

Territoire	SCoT du Bugey	Rhône-Alpes	Ain	SCoT du Haut Bugey	SCoT de l'Avant Pays Savoyard	SCoT du Pays Bellegardien	SCoT du BUCOPA
Administration publique	-1,2%	1,6%	1,0%	-2,2%	-2,5%	2,2%	-0,3%
Agriculture	-2,6%	-2,1%	-2,4%	2,9%	-1,6%	-9,7%	-0,3%
Bâtiment-Travaux Publics	-0,6%	1,1%	1,1%	0,0%	3,4%	0,6%	2,2%
Commerce inter-entreprises	6,6%	2,1%	4,0%	0,0%	2,3%	0,1%	5,0%
Conception, Recherche	0,4%	0,6%	0,0%	-0,8%	-3,5%	-11,9%	-0,5%
Culture, Loisirs	1,2%	2,9%	3,2%	0,7%	2,7%	7,2%	5,5%
Distribution	4,4%	-0,3%	0,8%	2,5%	1,5%	-2,2%	2,6%
Education, Formation	1,3%	-0,2%	0,2%	-2,6%	-0,1%	2,9%	0,1%
Entretien, Réparation	-1,8%	0,7%	0,2%	0,0%	4,1%	-4,9%	-0,4%
Fabrication	-1,3%	-2,7%	-2,5%	-4,8%	-2,7%	-6,7%	-2,0%
Gestion	-0,3%	0,8%	0,3%	-1,1%	1,6%	-1,9%	2,6%
Transports, Logistique	-1,9%	-0,1%	-0,3%	-4,3%	-0,9%	0,8%	-0,4%
Prestations Intellectuelles	16,7%	5,0%	2,3%	-1,2%	9,1%	4,8%	2,2%
Santé, Action Sociale	0,5%	2,4%	2,1%	-0,1%	2,9%	-1,9%	3,6%
Services de Proximité	1,8%	1,9%	2,2%	0,2%	0,8%	0,7%	4,4%

Note méthodologique

*La définition du concept de **fonctions métropolitaines** s'appuie à la fois sur la qualification de l'emploi, défini à partir de la catégorie sociale, et de la localisation plus spécifique des fonctions dans les aires urbaines.*

Parmi les 15 fonctions, 5 sont dites métropolitaines : commerce inter-entreprises, conception-recherche, culture-loisirs, gestion et prestations intellectuelles.

TENDANCE

- Deux éléments émergent de l'observation des tendances des sphères présentielles et non présentielles entre 2006-2011 :
  - La sphère présentielle est la principale contributrice au développement de l'emploi du territoire : + 0,4 %/an (+ 181 emplois sur la période) ;
  - La sphère non présentielle enregistre une hausse : + 0,1 %/an, contrairement aux autres territoires de comparaison (+ 15 emplois sur la période).

Croissance moyenne annuelle de l'emploi selon les sphères entre 2006- 2011

(Source : INSEE, données complémentaires, Taux de croissance annuel moyen)

Territoire	Sphère non présentielle	Sphère présentielle
CC Bugey Sud	-0,3%	0,9%
CC Plateau d'Hauteville	3,2%	-0,8%
CC Valromey	2,5%	-0,4%
SCoT du Bugey	0,1%	0,4%
Rhône-Alpes	-0,3%	1,2%
Ain	-0,7%	1,1%
SCoT du Haut Bugey	-3,3%	-0,3%
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	-0,5%	1,5%
SCoT du Pays Bellegardien	-3,8%	-0,6%
SCoT du BUCOPA	0,4%	1,6%

- La croissance de la sphère présentielle est essentiellement du fait de la dynamique issue de la CC du Bugey Sud (+ 294 emplois), alors que la hausse de l'emploi non présentiel provient de celle conjuguée de la CC du Plateau d'Hauteville (+ 45 emplois) et de la CC du Valromey (+ 48 emplois).

Evolution de l'emploi selon les sphères au sein du SCoT du Bugey entre 2006- 2011

(Source : INSEE, données complémentaires, valeurs absolues)

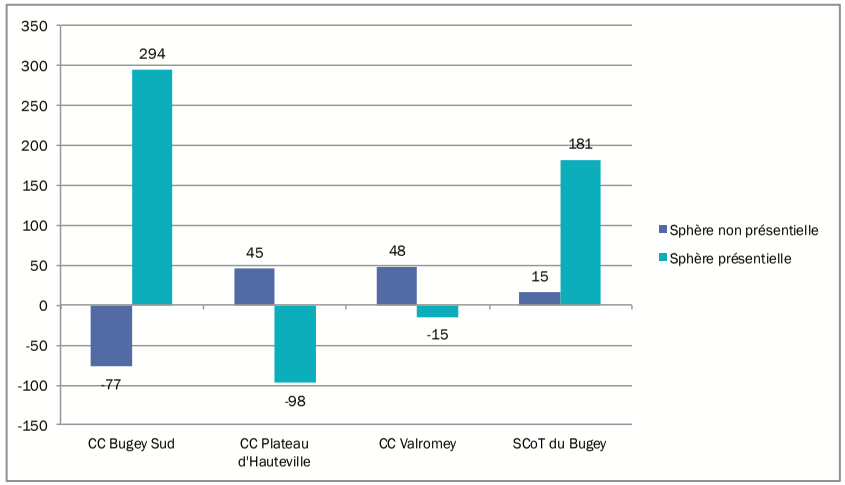

INTERDEPENDANCE

Emploi et trajectoire de développement

- Le SCoT du Bugey est un territoire qui se positionne sur une croissance de l'emploi, mais sa caractérisation est différenciée d'une Communauté de Communes à l'autre.

Emploi et dynamique démographique

- La dynamique démographique renforce les activités présentielles, qui sont de véritables intégrateurs sociaux et qui génèrent de la proximité entre ses habitants et le territoire.

Emploi et infrastructure numérique

- L'offre territoriale en matière d'équipement numérique améliore la compétitivité des entreprises et délocalise les lieux de travail ainsi que l'entrepreneuriat dans les cœurs urbains et ruraux.

Emploi et offre de formation

- L'offre de formation conditionne la présence de certaines activités sur le territoire, à l'instar de celles liées à la santé, d'où l'importance de garantir sa pérennité notamment sur la CC du Plateau d'Hauteville.
  Toutefois, l'offre de formation supérieure ne peut être que limitée en raison de la proximité des pôles universitaires de Lyon, de Chambéry ou d'Annecy. l

GOUVERNANCE

Le Conseil Régional Rhône-Alpes

- Le **Conseil Régional Rhône-Alpes** dispose d'une palette d'initiatives propres à soutenir l'activité économique sur plusieurs items :
  - Création et reprise d'entreprises via CREAFIL (accompagnement lors de la création), iDéclic Prim, iDéclic Prêt d'honneur, Inovizi, iDéclic Potentiel + (aide au financement), iDéclic Transmission, Transméa, Reprendre en Rhône-Alpes (aide à la transmission / reprise d'entreprise) ;
  - Innovation au travers de la Stratégie Régionale d'Innovation 2014-2020 qui consacre près d'1 milliard d'euros au développement des activités de : Santé personnalisée & maladies infectieuses et chroniques, Procédés industriels & usine éco-efficiente, Réseaux & stockages d'énergies, Bâtiment intelligent à haute efficacité énergétique, Usages, technologies et systèmes de mobilité intelligents, Technologies numériques & systèmes bienveillants, Sports, tourisme et aménagements de montagne, mais également de l'Agence régionale de pour le Développement de l'Innovation (ARDI), d'aides individuelles au financement comme iDéclic Innovation, iDéclic Stratégie, voire de structures de valorisation et d'incubateurs à l'instar de GRAIN (Incubateur Rhône-Alpes Est), CREALYS (Incubateur Rhône-Alpes Ouest), Lyon Science Transfert ou GRAVIT et de plateformes technologiques ;
  - Développement par le biais du Plan PME, le Programme Atouts à destination de l'artisanat, le financement du développement grâce au Fonds Régional d'Investissement (FRI), le Fond de Garantie Régionale pour le Développement Industriel, le Fonds Régional pour l'Emploi en Rhône-Alpes (FRERA) ;
  - International – Export par le programme Go Export ;

- Accompagnement des entreprises fragilisées via des outils comme le Fonds Régional d'Action d'Urgence découplé en un volet dirigeant et salarié ;
- Economie Sociale et Solidaire valorisée par iDéclic Solidaire Projets, iDéclic Promotion, Rhône-Alpes Active ;
- Emploi en Rhône-Alpes par des actions comme « Une semaine pour un emploi », les Contrats d'Aide et de Retour à l'Emploi Durable (CARED), le dispositif Securise'RA, les Contrats Territoriaux Emploi Formation (CTEF) ;
- Tourisme dont les enjeux sont retranscrits dans le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs.

Up Rhône-Alpes

- **Up Rhône-Alpes** est une plateforme d'accompagnement portée par le Conseil Régional, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, l'ARDI, Entreprise Rhône-Alpes International.

Contrat économique sectoriel Economie Sociale et Solidaire 2014-2016

- Ce nouveau contrat doit permettre à l'ESS de passer un cap, pour asseoir sa notoriété et contribuer pleinement au développement humain et économique des territoires et de sa région.

  Il se structure autour de 3 axes majeurs :

  - Promotion ;
  - Innovation sociale
  - Entrepreneuriat et développement économique.

Le Conseil Général de l'Ain

- Le **Conseil Général de l'Ain** entend être un soutien influent des différents secteurs de l'économie du département par des actions concrètes portées au sein du Schéma de Développement Economique de l'Ain et le Schéma Départemental de Développement du Tourisme 2013-2017.

La Mission Economique de l'Ain

- Service créé par le Conseil Général de l'Ain et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain, il accompagne les projets d'investissement dans le département (recherche de site, mise en relation...).

Le réseau consulaire

- **Le réseau consulaire** (Chambre de Commerce, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture) met en place des outils de développement des entreprises, d'accompagnement dans la création, transmission et reprise d'entreprise, de formation, de prospection et de gestion d'infrastructures.

Bugey Développement

- **Bugey Développement** est un réseau local de chefs d'entreprises qui assure la promotion des savoir-faire des entreprises du Bugey et qui promeut les échanges entre elles et avec les partenaires institutionnels.

Initiative Bugey

- **Initiative Bugey** soutient et accompagne les créateurs et repreneurs d'entreprises dans le Pays du Bugey.

Les pôles de compétitivité et clusters

Note méthodologique
***Un cluster** est une concentration d'entreprises et d'institutions qui interagissent dans un domaine particulier sur un territoire géographique délimité afin d'augmenter les opportunités d'affaires.*

- **Les pôles de compétitivité et clusters** qui ont vocation à accroitre la compétitivité des entreprises positionnées sur un même marché :
  - Santé : Pôle de compétitivité Lyon Biopole (maladies infectieuses et développement des vaccins) et cluster I-Care (technologie de la santé) ;
  - Bien-être / Santé : Organics Cluster in Rhône-Alpes (produits biologiques), Cluster Montagne (aménagement et développement de la montagne) et Sporaltec (sport, loisirs, outdoor) ;
  - Chimie / Matériaux : Pôle de compétitivité Axelera (chimie et environnement), Pôle de compétitivité Viameca (mécanique), Pôle de compétitivité Plastipolis (matériaux et pièces plastiques), Arve Industries (mécatronique) et Techtera (textiles techniques) ;
  - Technologies de l'information / Industries Créatives : Cluster Edit – Software in Rhône-Alpes (édition de logiciel), Pôle de compétitivité Minalogic (micro nanotecthnologie et systèmes embarqués), Pôle de compétitivité Imaginove (cinéma, audiovisuel, jeu vidéo, animation et multimédia) ;
  - Energies : Cluster Rhône-Alpes Eco-énergies (Energies renouvelables et maîtrise de l'énergie appliquée au bâtiment), Pôle de compétitivité Tenerrdis (développement des nouvelles technologies de l'énergie), Cluster Lumière (nouvelles technologies de l'éclairage), Pôle de compétitivité Trimatec (éco-énergies) ;
  - Transports et véhicules propres : Rhône-Alpes Automotive Cluster (véhicules roulants), Pôle de compétitivité Lyon Urban Truck & Bus (transports collectifs urbains de personnes et de marchandises) et Aerospace Cluster in Rhône-Alpes (aéronautique et spatial).

Filière forêt bois dans l'Ain

- **Filière forêt bois dans l'Ain :** FIB 01 regroupe les acteurs de la filière bois et pilote la stratégie de la filière en cohérence avec la Fédération Forêt-Bois Rhône-Alpes. Elle favorise le développement sylvicole et encourage les projets, en accompagnant les entreprises sur des réalisations collectives. Son siège est situé à Cormaranche-en-Bugey.

ENJEUX

- Le tissu économique du SCoT du Bugey ne doit-il pas trouver des relais de croissance au sein d'une stratégie de diversification économique vers les services touristiques, à la personne et aux entreprises ?
- Les questions posées par le rachat de CIAT ne doit-elles pas amener à interpeller le territoire du SCoT du Bugey sur un projet de renouvellement de son identité économique ?

ETAT DES LIEUX

- En 2011, 14 787 emplois sont recensés sur le périmètre du SCoT du Bugey, ce qui représente près de 6,8 % des emplois de l'Ain :
  - CC Bugey Sud : 10 991 emplois (74 % des emplois du SCoT du Bugey) ;
  - CC du Plateau d'Hauteville : 2 615 emplois (18 % des emplois du SCoT du Bugey) ;
  - CC de Valromey : 1 180 emplois (8 % des emplois du SCoT du Bugey).

Niveau d'emploi en 2011

(Source : INSEE, données complémentaires, valeurs absolues)

Territoire	Nombre
SCOT du Bugey	14 787
Rhône-Alpes	2 617 303
Ain	216 075
SCOT du Haut Bugey	25 814
SCOT de l'Avant Pays Savoyard	8 444
SCOT du Pays Bellegardien	6 842
SCOT du BUCOPA	53 851

Niveau d'emploi au sein du SCoT du Bugey en 2011

(Source : INSEE, données complémentaires, valeurs absolues)

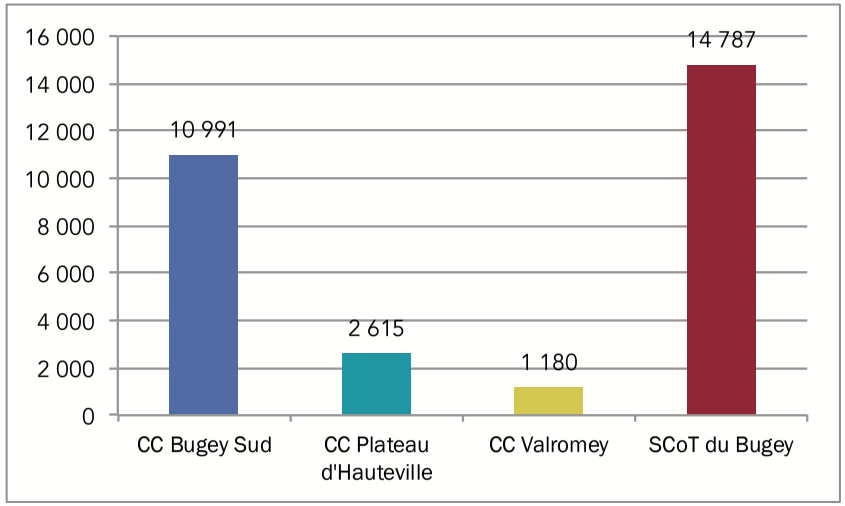

ETAT DES LIEUX

- Trois communes dépassent les 1 000 emplois au lieu de travail en 2011 et totalisent 10 244 (69 % du total du SCoT) :
  - Belley : 6 076 emplois ;
  - Hauteville-Lompnes : 2 257 emplois ;
  - Culoz : 1 911 emplois.

Note méthodologique
Les emplois au lieu de travail ne se confondent pas avec la populations active ayant un emploi, qui est comptée au lieu de résidence : une personnes active ayant un emploi peut résider dans une commune A et avoir un emploi dans une commune B.

Les 10 principaux pôles d'emploi au lieu de travail du SCoT en 2011
(Source : INSEE, données complémentaires, valeurs absolues)

Territoire	Emploi
Belley	6 076
Hauteville-Lompnes	2 257
Culoz	1 911
Chazey-Bons	382
Champagne-en-Valromey	359
Artemare	327
Virieu-le-Grand	284
Saint-Benoît	262
Virieu-le-Petit	252
Brégnier-Cordon	240

Spatialisation de l'emploi au lieu de travail en 2011
(Source : INSEE, données complémentaires, valeurs absolues)

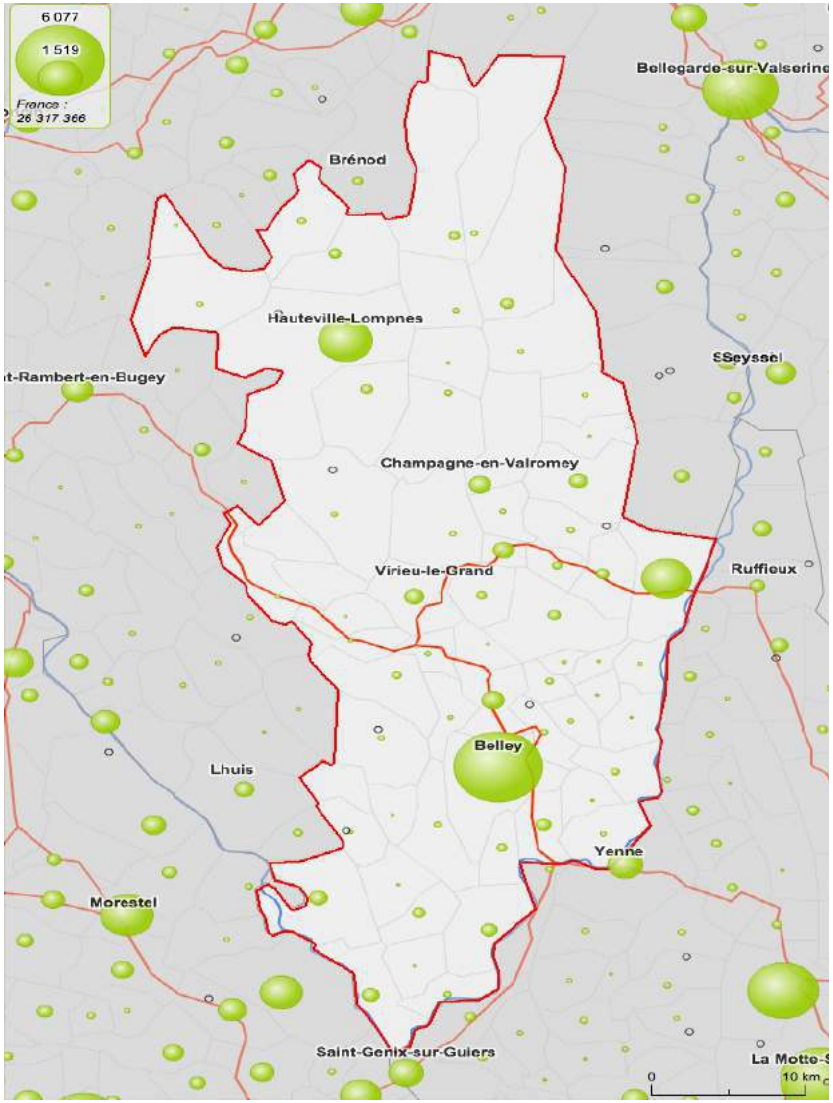

ETAT DES LIEUX

- Le territoire est plutôt autonome puisqu'il y est comptabilisé 94 emplois pour 100 actifs occupés résidents.

  La CC du Plateau d'Hauteville est la mieux pourvue en emploi offert rapporté au nombre de ses actifs, avec un taux de concentration de l'emploi de 103 points.

Taux de concentration de l'emploi en 2011

(Source : INSEE, données complémentaires, taux de concentration)

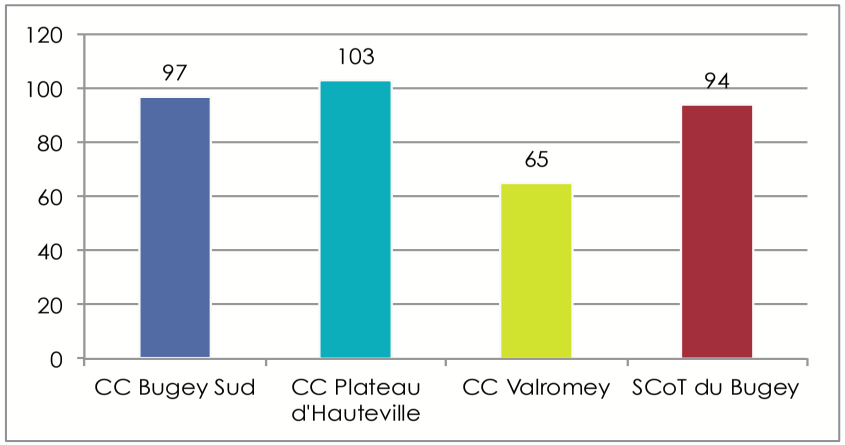

Note méthodologique

Le taux de concentration de l'emploi *désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune. Il s'agit d'une mesure de l'attraction par l'emploi qu'une commune exerce sur les autres.*

- Les communes concentrant le plus grand nombre d'emplois par actifs ayant un emploi sont :
  - Belley : 179 emplois pour 100 actifs occupés résidents ;
  - Culoz : 178 emplois pour 100 actifs occupés résidents.

Attractivité des communes par l'emploi en 2011

(Source : INSEE, données complémentaires, taux de concentration)

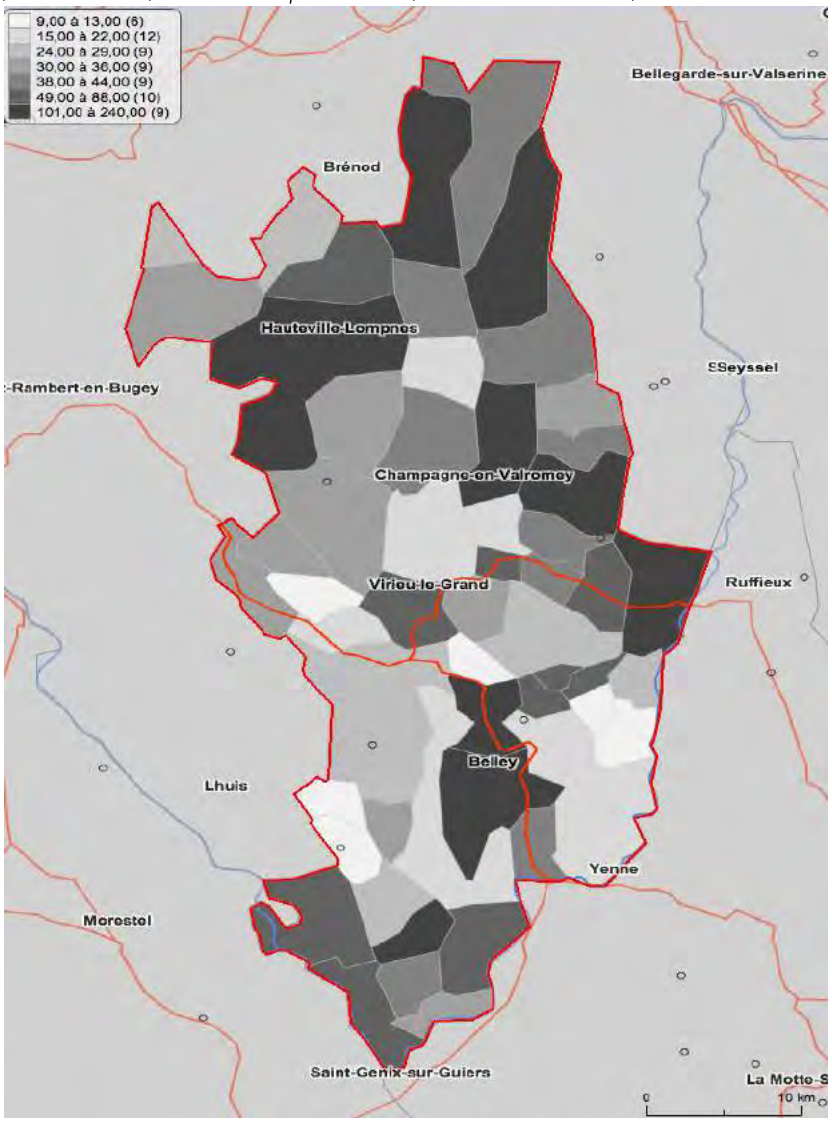

TENDANCE

- Sur la dernière période (2006-2011), les emplois ont progressé de 196 unités à l'échelle du SCoT du Bugey.

  L'économie du territoire est, historiquement, soutenue par celle issue de la CC Bugey Sud. Aussi, la période 1982-1990 apparait comme la seule inflexion à la baisse du niveau de l'emploi au sein du périmètre du SCoT. Elle s'explique pour partie par la fermeture de l'usine « Le Tanneur » à Belley, qui a compté au plus fort de son activité près de 1 000 emplois.

Evolution de l'emploi entre 2006-2011

(Source : INSEE, données complémentaires, taux de croissance annuel moyen)

Territoire	2006	2011	Différentiel 2011-2006
CC Bugey Sud	10 774	10 991	217
CC Plateau d'Hauteville	2 669	2 615	-53
CC Valromey	1 147	1 180	33
SCoT du Bugey	14 590	14 787	196
Rhône-Alpes	2 531 774	2 617 303	85 529
Ain	212 136	216 075	3 939
SCoT du Haut Bugey	28 674	25 814	-2 859
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	8 170	8 444	274
SCoT du Pays Bellegardien	7 457	6 842	-614
SCoT du BUCOPA	51 134	53 851	2 717

Evolution de l'emploi par secteur au sein du SCoT du Bugey entre 1975-2011

(Source : INSEE, données complémentaires, valeurs absolues)

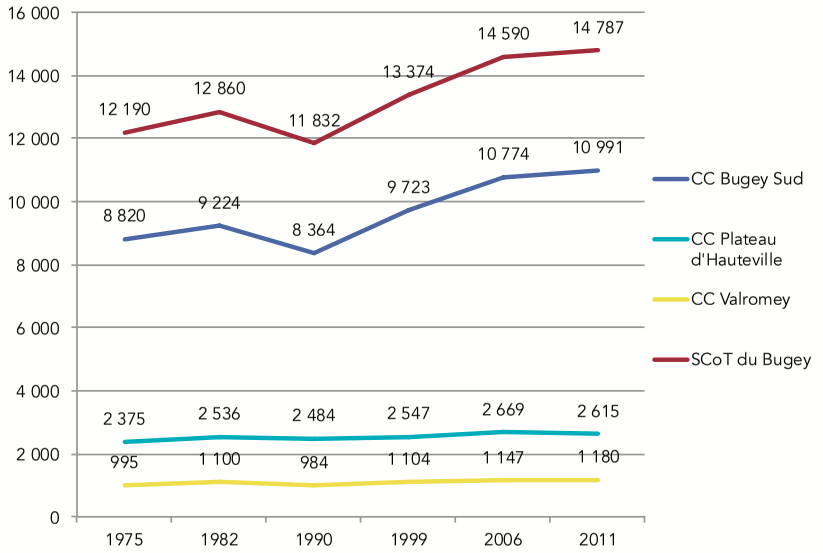

TENDANCE

- La dynamique de l'emploi entre 2006-2011 est différenciée à l'intérieur du périmètre du SCoT du Bugey.

  Les franges Sud / Sud-Est et presque l'ensemble de la CC du Plateau d'Hauteville (6 communes sur huit) connaissent une régression de l'emploi sur la période.

- Belley confirme son rôle de principal contributeur à la dynamique de l'emploi du SCoT du Bugey (+ 349 emplois).

Evolution de l'emploi des 10 principaux pôles d'emploi au lieu de travail du SCOT entre 2006 et 2011

(Source : INSEE, données complémentaires, valeurs absolues)

Territoire	Variation de l'emploi 2006-2011
Belley	349
Hauteville-Lompnes	-59
Culoz	-13
Chazey-Bons	-12
Champagne-en-Valromey	1
Artemare	-69
Virieu-le-Grand	-26
Saint-Benoît	85
Virieu-le-Petit	36
Brégnier-Cordon	-42

Evolution de l'emploi au sein du SCoT du Bugey entre 2006- 2011

(Source : INSEE, données complémentaires, valeurs absolues)

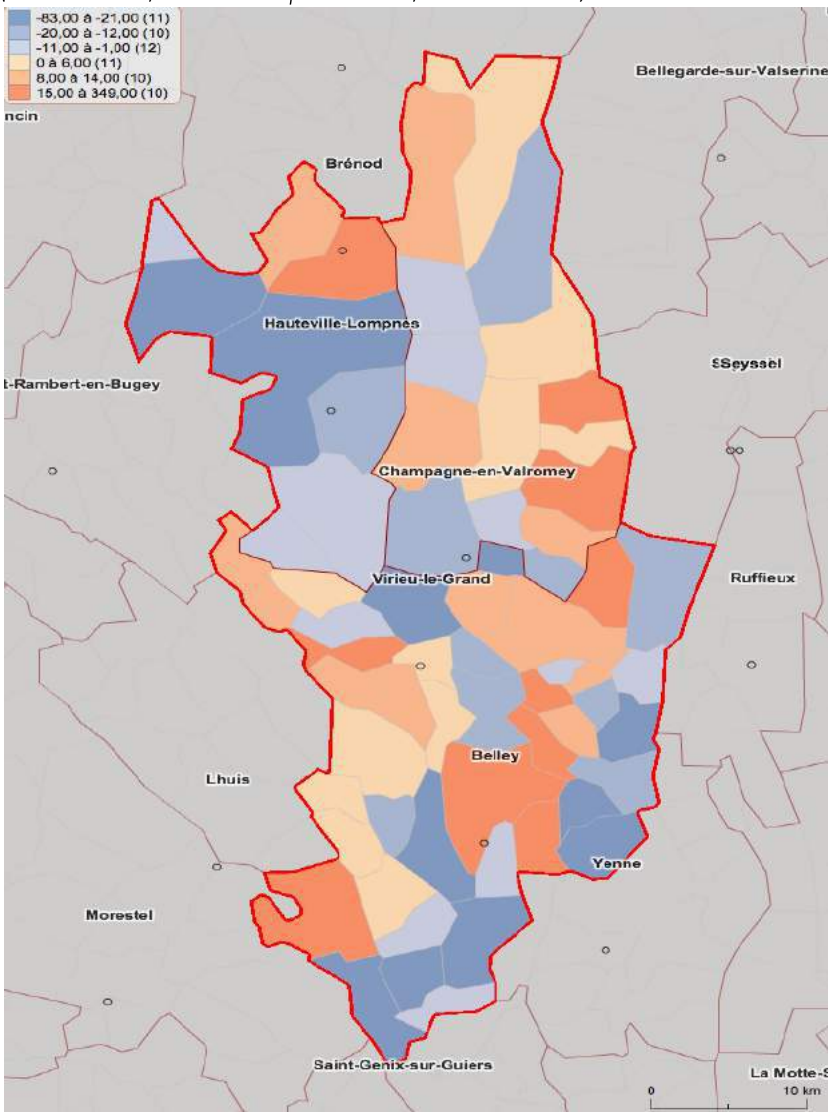

TENDANCE

- La baisse du taux de concentration entre 2006-2011, passant de 96 à 94 points, indique une diminution relative de l'autonomie du territoire à l'égard de pôles d'emploi extérieurs au SCoT du Bugey : zones d'emploi d'Oyonnax et de Chambéry, entre autres.

  Les CC du Bugey Sud et de Valromey sont confrontées à une perte d'influence.

  La CC du Plateau d'Hauteville renforce la sienne du fait de sa réelle spécificité basée sur la santé.

Evolution du taux de concentration entre 2006 et 2011

(Source : INSEE, données complémentaires, taux de concentration)

Territoire	2006	2011
CC Bugey Sud	100	97
CC Plateau d'Hauteville	99	103
CC Valromey	68	65
SCoT du Bugey	96	94
Ain	82	80
SCoT du Haut Bugey	112	109
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	61	58
SCoT du Pays Bellegardien	86	79
SCoT du BUCOPA	88	88

Centre de médecine physique et de réadaptation – Château d'Angeville

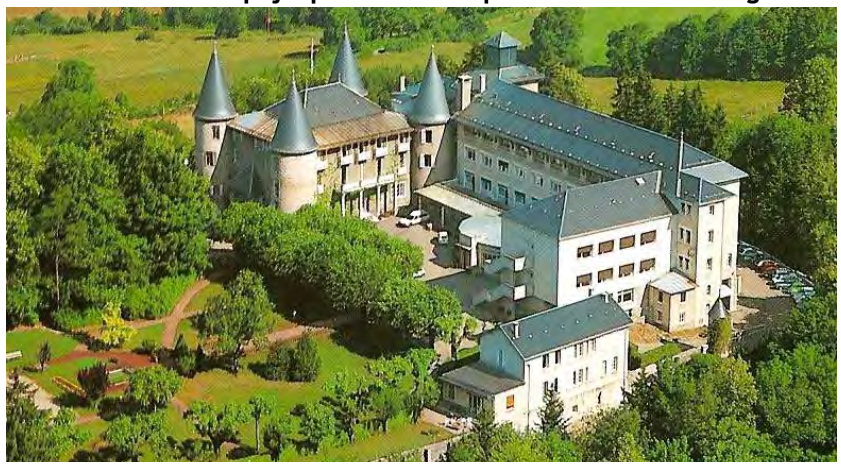

TENDANCE

- Entre 1990 et 2010, la zone d'emploi de Belley disparaît au profit de la rencontre des zones d'emploi d'Oyonnax au Nord et de Chambéry au Sud du périmètre du SCoT du Bugey.

Note méthodologique

La zone d'emploi *est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.*

Zones d'emploi en 1990 : l'existence de la zone d'emploi de Belley au cœur d'un carrefour de « plaques » d'emploi

(Source : INSEE)

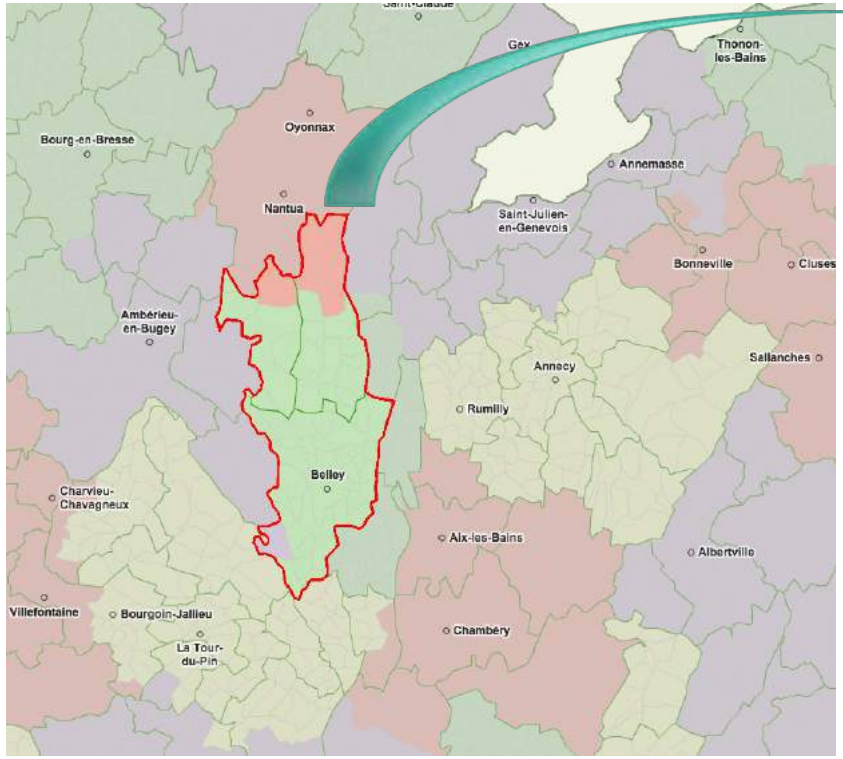

Zones d'emploi en 2010 : la jonction de la zone d'emploi d'Oyonnax et de Chambéry s'effectue sur le territoire du SCoT

(Source : INSEE)

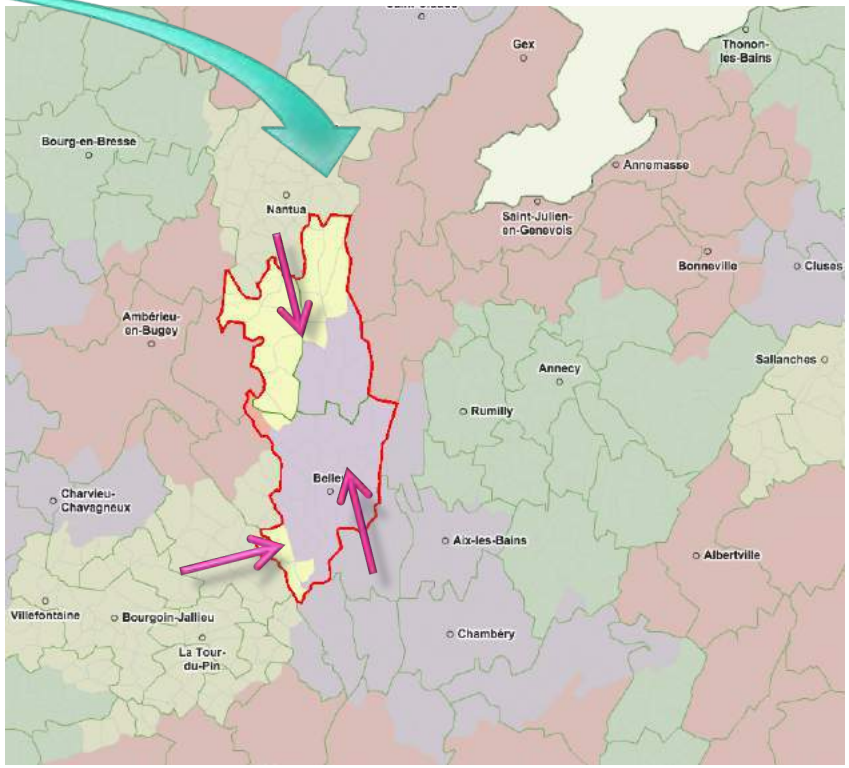

INTERDEPENDANCE

Géographie de l'emploi et entreprises

- La présence des entreprises modèle la géographie de l'emploi et détermine dans certains cas les polarités économiques.
  Ainsi, CIAT fait de Culoz une polarité économique à part entière du SCoT du Bugey.

Géographie de l'emploi et ouverture du territoire

- L'ouverture du territoire sur la période récente (2006-2011) amène à un repositionnement progressif du tissu économique au sein de son environnement régional.

Géographie de l'emploi et restructuration du pôle santé du Plateau d'Hauteville

- Suite à la délocalisation de plusieurs de ses structures vers les bassins de Chambéry et de Bourg-en-Bresse, le pôle hospitalier d'Hauteville est confronté depuis plusieurs années à une perte sensible de ses capacités d'accueil (900 lits en 2006 contre 650 estimés en 2015), et en corolaire de ses emplois. Afin de pérenniser les activités de soins de suite et de réadaptation du Plateau d'Hauteville, un projet médical coordonnée entre les différents acteurs a été établi en 2009. Un protocole d'accord pour la mise en œuvre de ce projet à été signé en 20012 entre l'Agence Régionale de Santé, le Centre Hospitalier Public d'Hauteville (CHPH), L'ORSAC (organisation pour la santé et l'accueil) et la SA Le Pontet. Dans ce contexte, la réduction du nombre de sites et d'opérateurs ainsi que la valorisation des filières existantes font parties des objectifs à atteindre. Le Plateau d'Hauteville réoriente ainsi son action vers des activités innovantes en direction des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, tandis que le CHPH valorise son activité de soins de suite au prix de travaux importants.

ENJEUX

- La disparition de la zone d'emploi de Belley, n'amène-t-elle pas à une dépendance économique plus accrue du SCoT du Bugey à l'égard d'autres polarités économiques régionales comme Oyonnax et Chambéry ?
- L'intégration croissante du SCoT du Bugey dans les enjeux économiques de la région n'amène-t-elle pas à un besoin plus pressant de déterminer une identité économique lisible et reconnue ?
- Les friches hospitalières situées dur le plateau d'Hauteville ne posent-elles pas la question de leur réhabilitation ou de leur démolition dans les années à venir ?

ETAT DES LIEUX

- 17 364 actifs, dont 12 763 en Bugey Sud (73,5 % du nombre d'actifs du périmètre du SCoT).

Actifs de 15-64 ans en 2011
(Source : INSEE, données principales, valeurs absolues)

Territoire	Actifs
CC Bugey Sud	12 763
CC Plateau d'Hauteville	2 823
CC Valromey	1 778
SCoT du Bugey	17 364
Rhône-Alpes	2 994 346
Ain	296 100
SCoT du Haut Bugey	27 420
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	15 382
SCoT du Pays Bellegardien	10 066
SCoT du BUCOPA	67 236

Note méthodologique
***Le taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs de 15-64 ans (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.*

- Un taux d'activité de 73 %, inférieur à celui des territoires de comparaison.

Taux d'activité des 15-64 ans en 2011
(Source : INSEE, données principales, en %)

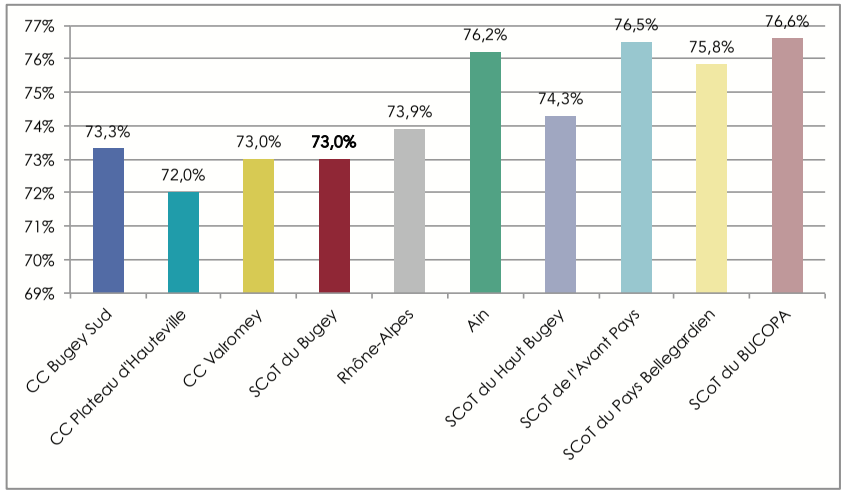

ETAT DES LIEUX

- 6 413 inactifs, dont près 39 % de retraités et de préretraités, ce qui est largement au-dessus du niveau de Rhône-Alpes (30,8 %) et de l'Ain (34,7 %).

Inactifs de 15-64 ans et leur répartition en 2011
(Source : INSEE, données principales, valeurs absolues et en %)

Territoire	Inactifs	Elèv. Etud. Stag. non rémunérés	Retraités Préretraités	Autres inactifs
CC Bugey Sud	4 656	26,7%	38,3%	35,0%
CC Plateau d'Hauteville	1 099	25,8%	41,9%	32,3%
CC Valromey	658	23,0%	42,6%	34,3%
SCoT du Bugey	6 413	26,2%	39,4%	34,5%
Rhône-Alpes	1 055 118	39,4%	30,8%	29,8%
Ain	92 234	34,1%	34,7%	31,2%
SCoT du Haut Bugey	9 489	29,9%	31,6%	38,5%
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	4 721	29,7%	42,1%	28,1%
SCoT du Pays Bellegardien	3 208	29,2%	32,1%	38,6%
SCoT du BUCOPA	20 530	35,1%	35,6%	29,3%

ETAT DES LIEUX

- 15 752 actifs occupés (ou ayant un emploi) en 2011, dont 7 327 femmes possédant un emploi.

Actifs occupés tous sexes confondus de 15-64 ans en 2011
(Source : INSEE, données principales, valeurs absolues)

Territoire	Actifs occupés	*Dont actives occupées*
CC Bugey Sud	11 483	5 292
CC Plateau d'Hauteville	2 593	1 264
CC Valromey	1 676	771
SCOT du Bugey	15 752	7 327
Rhône-Alpes	2 667 963	1 267 784
Ain	268 444	125 109
SCOT du Haut Bugey	23 698	10 623
SCOT de l'Avant Pays Savoyard	14 061	6 504
SCOT du Pays Bellegardien	8 621	3 895
SCOT du BUCOPA	61 086	28 244

Note méthodologique
Le taux d'emploi *désigne le rapport entre le nombre d'individus de 15-64 ans ayant un emploi et le total des individus de la classe correspondante.*

- Un taux d'emploi global de 66,2 % et féminin de 62,7 %, qui place le territoire du SCoT au-dessus des scores de la Région, mais en deçà du Département.

Taux d'emploi emploi des 15-64 ans en 2011
(Source : INSEE, données principales, en %)

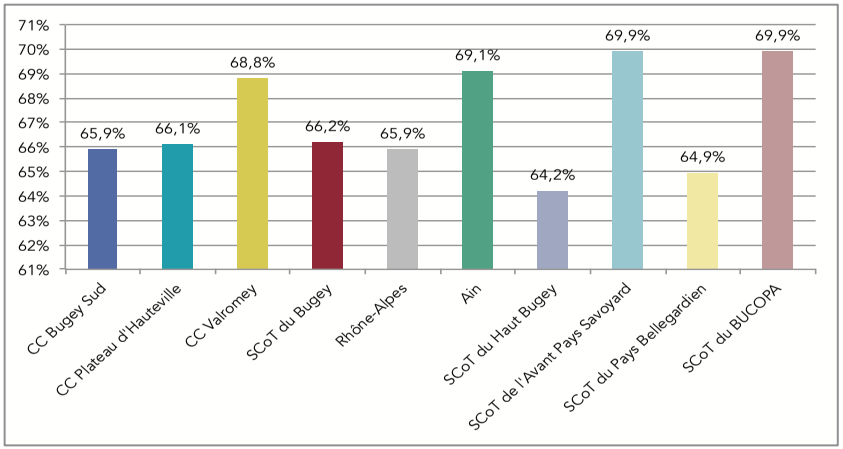

Taux d'emploi emploi féminin des 15-64 ans en 2011
(Source : INSEE, données principales, en %)

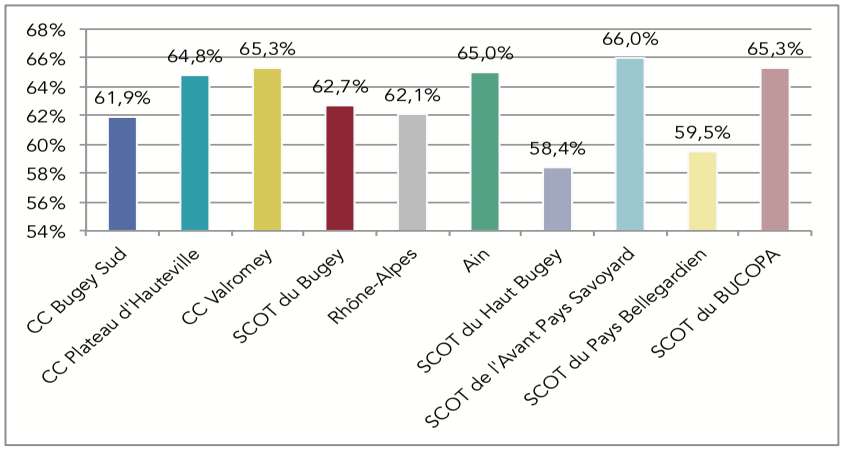

ETAT DES LIEUX

- 1 613 chômeurs, soit 6 % du volume départemental.

Chômeurs de 15-64 ans en 2011

(Source : INSEE, données principales, valeurs absolues)

Territoire	Chômeurs
CC Bugey Sud	1 280
CC Plateau d'Hauteville	231
CC Valromey	102
SCoT du Bugey	1613
Rhône-Alpes	326 383
Ain	27 655
SCoT du Haut Bugey	3 722
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	1 321
SCoT du Pays Bellegardien	1 445
SCoT du BUCOPA	6 150

Note méthodologique

***Le taux de chômage** est le pourcentage de chômeurs de 15-64 ans dans la population active de la classe correspondante (actifs occupés et chômeurs). Il y a en France deux sources statistiques principales sur le chômage : les statistiques du Ministère du travail, élaborés à partir des fichiers de demandeurs d'emploi enregistrés par Pôle emploi et l'enquête Emploi de l'INSEE, qui mesure le chômage au sens du BIT (Bureau International du Travail).*

Au sens du BIT, un chômeur est une personne en âge de travailler (de plus de 15 ans) qui réponse simultanément à trois critères :

- *Etre sans emploi,*
- *Etre disponible,*
- *Avoir recherché activement un emploi dans le précédent eu en avoir trouvé un qui commende dans moins de trois mois.*

- Un taux de chômage de 9,3% à l'échelle du SCoT qui le situe au niveau de la référence départementale.

Taux de chômage des 15-64 ans en 2011

(Source : INSEE, données principales, en %)

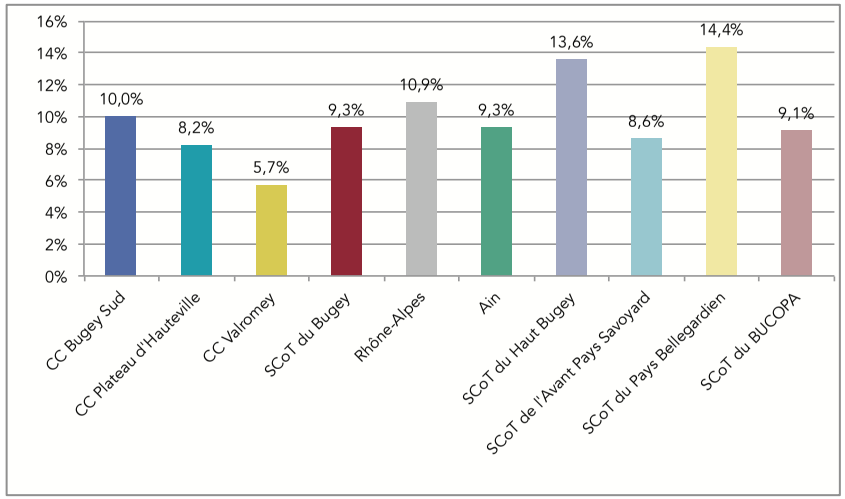

TENDANCE

- Une hausse de 946 actifs à l'échelle du SCoT qui s'inscrit dans un contexte différencié entre communautés de communes.

Evolution des actifs de 15-64 ans entre 2006-2011

(Source : INSEE, données principales, valeurs absolues et taux de croissance annuel moyen)

Territoire	Variation absolue	Evolution moyenne annuelle
CC Bugey Sud	799	1,3%
CC Plateau d'Hauteville	-5	0,0%
CC Valromey	152	1,8%
SCoT du Bugey	946	1,1%
Rhône-Alpes	146 759	1,0%
Ain	18 541	1,3%
SCoT du Haut Bugey	-1 461	-1,0%
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	1 480	2,0%
SCoT du Pays Bellegardien	361	0,7%
SCoT du BUCOPA	4 375	1,4%

- Le taux d'activité passe de 72,6 % à 73 % entre 2006-2011, alors qu'il progresse de 1 point pour le département et de 1,5 point pour la région.

Taux d'activité des 15-64 ans en 2006 et 2011

(Source : INSEE, données principales, en %)

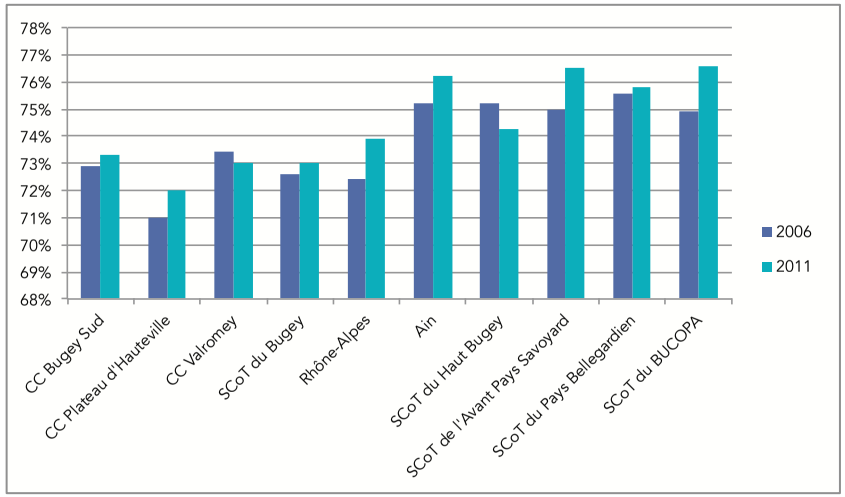

TENDANCE

- Les inactifs progressent de 224 unités, avec une croissance très prononcée des retraités et préretraités : + 3,7 %/an sur la période intercensitaire.

Evolution des inactifs de 15-64 ans entre 2006 et 2011

(Source : INSEE, données principales, valeurs absolues et taux de croissance annuel moyen)

	Nombre	Taux de croissance annuel moyen			
Territoire	**Inactifs**	**Inactifs**	**Elèv. Etud. Stag. non rémunérés**	**Retraités Préretraités**	**Autres inactifs**
CC Bugey Sud	210	0,9%	-1,0%	3,7%	-0,2%
CC Plateau d'Hauteville	-55	-1,0%	-4,7%	2,4%	-1,5%
CC Valromey	69	2,3%	-1,0%	6,5%	0,2%
SCoT du Bugey	224	0,7%	-1,7%	3,7%	-0,4%
Rhône-Alpes	-29 951	-0,6%	-1,1%	1,7%	-2,0%
Ain	874	0,2%	-0,7%	2,8%	-1,4%
SCoT du Haut Bugey	-17	0,0%	-2,6%	2,8%	0,0%
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	81	0,3%	-1,0%	3,8%	-2,6%
SCoT du Pays Bellegardien	70	0,4%	-1,5%	4,1%	-0,7%
SCoT du BUCOPA	-490	-0,5%	-1,1%	3,0%	-3,2%

TENDANCE

- 634 actifs occupés supplémentaires entre 2006-2011 à l'échelle du SCoT, mais des divergences sont à signaler entre ses territoires.

Evolution des actifs occupés de 15-64 ans entre 2006-2011

(Source : INSEE, données principales, valeurs absolues et taux de croissance annuel moyen)

Territoire	Variation absolue	Evolution annuelle moyenne
CC Bugey Sud	564	1,0%
CC Plateau d'Hauteville	-66	-0,5%
CC Valromey	136	1,7%
SCoT du Bugey	634	0,8%
Rhône-Alpes	91 578	0,7%
Ain	12 236	0,9%
SCoT du Haut Bugey	-1 937	-1,6%
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	1 250	1,9%
SCoT du Pays Bellegardien	-59	-0,1%
SCoT du BUCOPA	3 371	1,1%

- Un taux d'emploi en diminution de 0,7 point, passant de 66,9 % en 2006 à 66,2 % en 2011, tandis que dans le même temps, celui-ci progresse de 0,4 point en Rhône-Alpes et se contracte de 0,3 point pour l'Ain.

Taux d'emploi en 2006 et 2011

(Source : INSEE, données principales, en %)

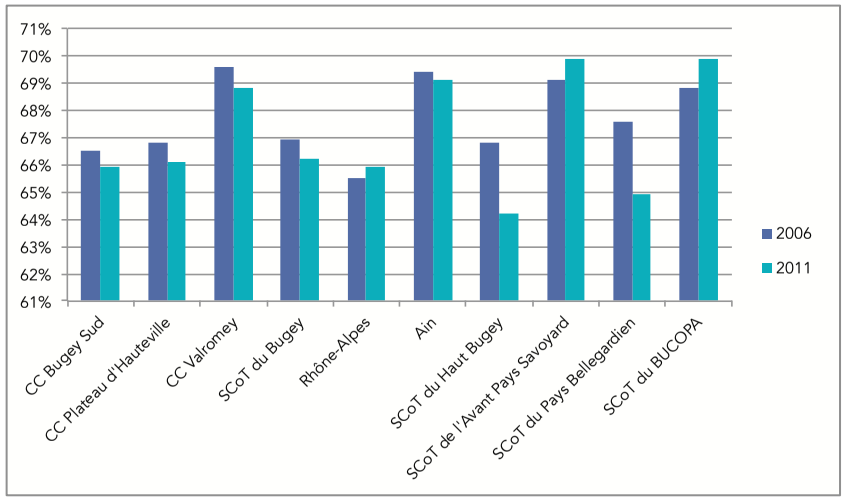

TENDANCE

- 314 chômeurs de plus en 2011 par rapport à 2006, soit une croissance annuelle de 4,4 %, supérieure à celle de la région.

Evolution du nombre de chômeurs de 15-64 ans entre 2006-2011

(Source : INSEE, données principales, valeurs absolues et taux de croissance annuel moyen)

Territoire	Variation absolue	Evolution moyenne annuelle
CC Bugey Sud	235	4,1%
CC Plateau d'Hauteville	62	6,4%
CC Valromey	16	3,5%
SCoT du Bugey	314	4,4%
Rhône-Alpes	55 181	3,8%
Ain	6 305	5,3%
SCoT du Haut Bugey	476	2,8%
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	229	3,9%
SCoT du Pays Bellegardien	420	7,1%
SCoT du BUCOPA	1 004	3,6%

- Le taux de chômage progresse de 1,4 point entre 2006-2011 pour atteindre 9,4 %, ce, dans un contexte régional et départemental qui s'inscrit également à la hausse : respectivement, + 1,4 point et + 1,6 point.

Taux de chômage en 2006 et 2011

(Source : INSEE, données principales, en %)

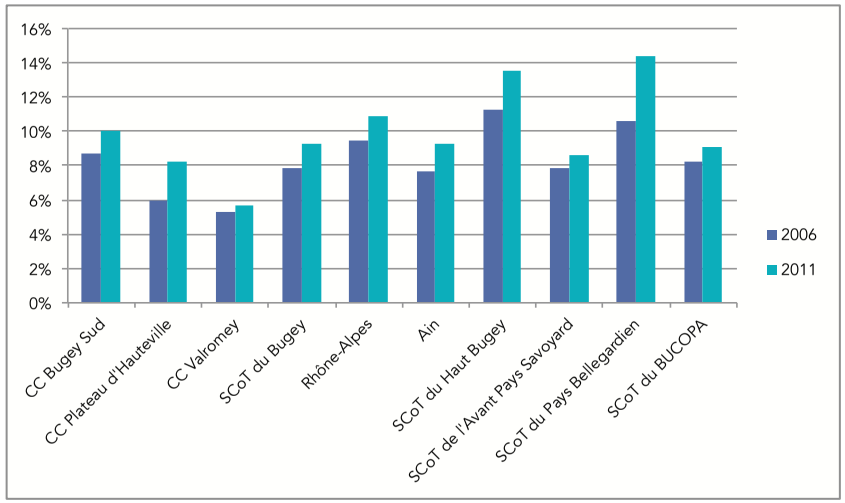

INTERDEPENDANCE

Niveau d'activité et besoin des entreprises

- Le niveau d'activité, notamment le taux d'activité des 15-64 ans, permet de mesurer la capacité d'une économie territoriale d'offrir de la main d'œuvre au tissu économique.

  La croissance démographique pourrait améliorer un niveau d'activité plutôt bas (73 %), à condition qu'elle se focalise sur une attractivité de personnes entre 25-40 ans. Personnes qui sont les plus à même de contribuer au développement économique et démographique.

Niveau d'activité et réseaux de transport

- Les habitants du territoire du SCoT du Bugey, qu'ils soient en emploi ou en recherche d'emploi, ont besoin d'un réseau de transport efficace en termes de temps et de qualité afin de relier les lieux de vie aux lieux de travail.

  Un défaut des réseaux de transport peut avoir pour conséquence de générer de l'évasion de personnes en âge d'être actives.

Niveau d'activité et qualification des personnes

- Plus le degré de qualification des personnes est élevé, plus forte est leur chance d'être employable, cela, quel que soit le secteur d'activité.

  Cela dit, au regard des données économiques, il semblerait qu'il y ait un écart entre le niveau des qualifications des travailleurs et le marché du travail, notamment sur certains métiers de l'industrie concernés par le vieillissement des effectifs.

Niveau d'emploi féminin et besoin en équipements

- Le niveau de l'emploi féminin impose un certain niveau d'offre d'équipements dédiés à l'accueil des enfants (crèche, école maternelle et élémentaire...). La capacité du territoire à proposer une certaine densité de ces équipements, mais également de métiers de services à la personne (ménage à domicile, assistante maternelle...), contribue à le rendre attractif pour les biactifs ou les femmes élevant seules leur(s) enfant(s).

ETAT DES LIEUX

- Le caractère industriel du SCoT se ressent dans sa composition socioprofessionnelle puisque les ouvriers sont les plus représentés : 4 911 actifs (29 % des actifs).

Actifs de 15-64 ans par catégories socioprofessionnelles en 2011
(Source : INSEE, données complémentaires, valeurs absolues)

Territoire	Agriculteurs exploitants	Artisans, Comm., Chefs entr.	Cadres, Prof. intel. sup.	Prof. Intermédiaires	Employés	Ouvriers
SCoT du Bugey	325	1 208	1 571	4 238	4 747	4 911
Rhône-Alpes	34 455	187 343	464 820	778 302	813 894	688 028
Ain	3 771	17 714	39 272	76 060	78 790	78 383
SCoT du Haut Bugey	157	1 628	2 381	5 602	5 987	11 266
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	382	1 164	1 787	3 977	4 127	3 903
SCoT du Pays Bellegardien	74	515	893	2 254	2 610	3 512
SCoT du BUCOPA	636	3 892	8 986	18 453	17 712	17 298

- Proportionnellement, les ouvriers sont les plus représentés sur la CC du Bugey Sud : 30,3 %, alors que les employés sont en majorité relative plus nombreux sur les deux autres Communautés de Communes.

Répartition des actifs de 15-64 ans par catégories socioprofessionnelles en 2011 au sein du SCoT
(Source : INSEE, données complémentaires, en %)

Territoire	Agriculteurs exploitants	Artisans, Comm., Chefs entr.	Cadres, Prof. intel. sup.	Prof. Intermédiaires	Employés	Ouvriers
CC Bugey Sud	1,3%	7,2%	9,5%	24,2%	27,4%	30,3%
CC Plateau d'Hauteville	1,9%	5,7%	9,1%	26,9%	30,4%	26,0%
CC Valromey	6,1%	8,7%	7,3%	27,3%	27,7%	22,9%
SCoT du Bugey	1,9%	7,1%	9,2%	24,9%	27,9%	28,9%

ETAT DES LIEUX

- Le revenu net déclaré par foyers fiscaux du SCoT du Bugey, de 23 070 euros, est inférieur à l'ensemble des territoires de comparaison.

Revenu moyen net déclaré par foyers fiscaux en 2011
(Source : INSEE-DGFIP, en euros)

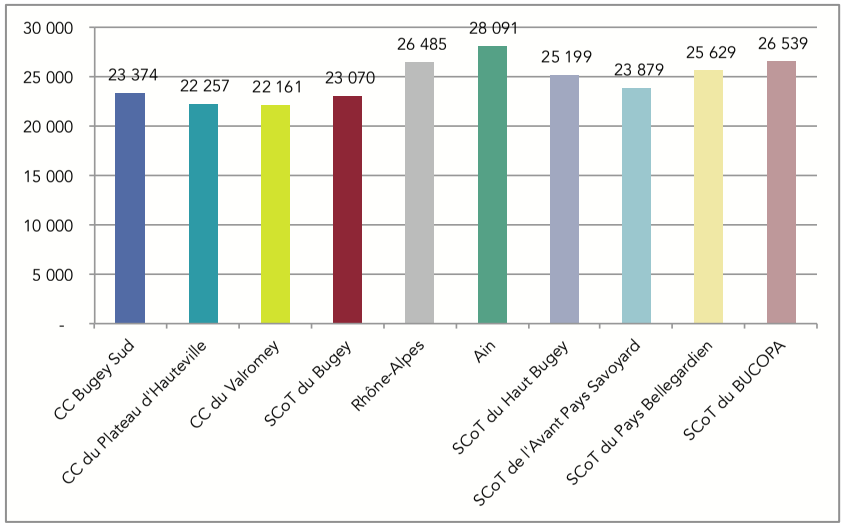

- La part des pensions, retraites et rentes dans le revenu fiscal des ménages du SCoT du Bugey, de 29,4 %, est la plus importante des territoires de comparaison.

Note méthodologique
Les résultats de la répartition du revenu fiscal des ménages *sont à prendre avec précaution puisqu'à l'échelle du SCoT du Bugey, seules les communes de Belley, de Culoz et de Hauteville-Lompnes sont statistiquement référencées.*

Répartition du revenu fiscal des ménages en 2010
(Source : INSEE-DGFIP, en %)

Territoire	Part des Revenus salariaux	Part des Pensions, retraites, rentes	Part des Bénéfices	Part des Autres revenus
SCoT du Bugey	60,5	29,4	4,5	5,6
Ain	68,4	21,4	4,7	5,5
Rhône-Alpes	65,4	23,3	5,2	6,2
SCoT du Haut Bugey	67,2	22,4	3,3	7,1
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	59,6	28,9	5,6	6,0
SCoT du Pays Bellegardien	70,6	21,0	3,7	4,7
SCoT du BUCOPA	68,6	21,7	4,7	5,1

- Le nombre d'allocataires de minima sociaux s'établit à 1 028 personnes en 2013.

Allocataires de minima sociaux CAF en 2013
(Source : CAF)

Territoire	Allocation Adulte Handicapé	Ensemble des allocataires (RSA Socle + AAH + RSO)
Artemare	53	75
Belley	211	426
Bregnier-Cordon		15
Brens	9	13
Ceyzérieu	5	12
Champagne-en-Valromey	22	30
Chazey-Bons	14	21
Culoz	21	63
Hauteville-Lompnes	51	100
Peyrieu	7	19
Premeyzel	111	111
Saint-Benoit		8
Virieu-le-Grand	47	72
Virignin	59	63
Ensemble	610	1 028

Note méthodologique
Les résultats ci-dessus concernent les communes dont les données sont renseignées

ETAT DES LIEUX

- Le niveau de personnes de plus de 15 ans non scolarisées n'ayant aucun diplôme est de 17,5 % à l'échelle du SCoT, ce qui demeure supérieur à l'Ain (16,4 %) et au Rhône-Alpes (16,8 %).

  Le taux cumulé des personnes possédant un diplôme de l'enseignement supérieur court ou long est de 20,4 % sur le SCoT, en-deçà des résultats du département (24,7 %) et de la région (27,8 %) ;

  La CC du Plateau d'Hauteville se distingue des deux autres CC du SCoT en matière d'enseignement supérieur court (15,9 % de diplômés de plus 15 ans non scolarisés), grâce à sa spécialisation dans la médecine et la présence de l'Institut de Formation des Soins Infirmiers.

Institut de Formation en Soins Infirmiers et des Aides Soignants du Bugey à Hauteville-Lompnes

Niveau de formation atteint par la population de plus de 15 ans non scolarisée en 2011
(Source : INSEE, en %)

Territoire	Sans diplôme	CEP	BEPC, brevet collèges	CAP-BEP	BAC-BP	Enseignement sup court	Enseignement sup long
CC Bugey Sud	17,6%	12,7%	5,8%	28,3%	15,9%	11,3%	8,5%
CC du Plateau d'Hauteville	16,6%	12,2%	5,6%	26,7%	16,0%	15,9%	7,1%
CC du Valromey	18,6%	14,8%	5,6%	25,0%	15,3%	12,7%	8,0%
SCoT du Bugey	17,5%	12,8%	5,7%	27,6%	15,9%	12,2%	8,2%
Rhône-Alpes	16,8%	9,5%	5,6%	23,8%	16,5%	13,8%	14,0%
Ain	16,4%	10,4%	5,5%	26,2%	16,9%	13,1%	11,6%
SCoT du Haut Bugey	28,6%	9,3%	5,8%	24,2%	15,0%	10,3%	6,7%
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	12,3%	11,9%	6,6%	27,6%	17,5%	13,6%	10,4%
SCoT du Pays Bellegardien	21,3%	10,2%	5,7%	27,8%	15,7%	10,5%	8,8%
SCoT du BUCOPA	15,5%	10,1%	5,9%	27,3%	17,5%	13,1%	10,6%

TENDANCE

- Une hausse du revenu moyen net déclaré par foyers fiscaux à l'échelle du SCoT (6,7 %), ce, sur fond de résultats différenciés entre communautés de communes.

Evolution du revenu moyen net déclaré par foyers fiscaux entre 2006 et 2011

(Source : INSEE-DGFIP, en euros constant et en %)

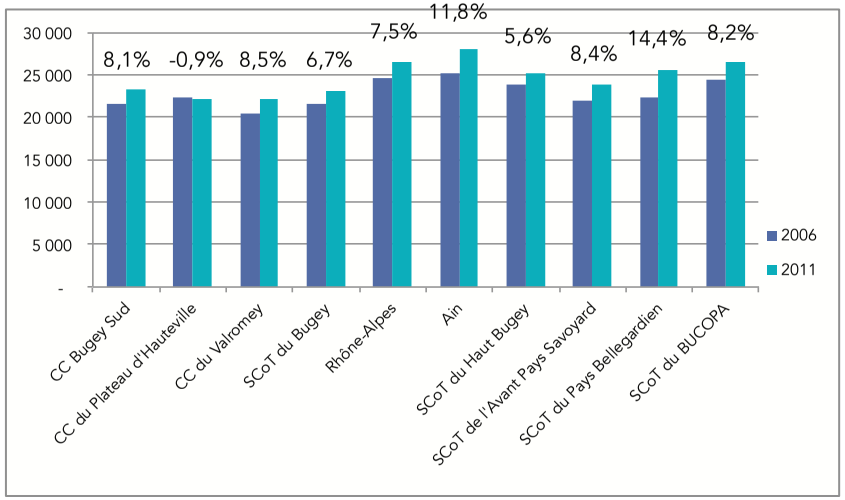

- Une part des foyers fiscaux imposables en hausse de 3,3 points entre 2006 et 2011 au niveau du SCoT, soit un résultat identique à la région et au département.

Evolution de la part des foyers fiscaux imposables entre 2006 et 2011

(Source : INSEE-DGFIP, en % et différentiel en point de pourcentage)

Territoire	2006	2011	Différentiel
CC Bugey Sud	53,4%	56,6%	3,2
CC du Plateau d'Hauteville	56,2%	59,1%	2,9
CC du Valromey	49,3%	53,5%	4,2
SCoT du Bugey	53,4%	56,7%	3,3
Rhône-Alpes	56,2%	59,5%	3,2
Ain	57,1%	60,5%	3,3
SCoT du Haut Bugey	56,1%	56,6%	0,5
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	53,0%	57,8%	4,9
SCoT du Pays Bellegardien	51,1%	53,4%	2,3
SCoT du BUCOPA	59,7%	63,3%	3,6

TENDANCE

- Les personnes de 15 ans ou plus non scolarisées possèdent un niveau de formation de plus en plus élevé : + 3,7 % sur l'enseignement supérieur court et 3,9 % sur l'enseignement supérieur long.

  Le taux de croissance enregistré à l'échelle du SCoT sur l'enseignement supérieur ne permet pas de rattraper les niveaux régionaux et départementaux.

Evolution du niveau de formation atteint par la population de plus de 15 ans non scolarisée entre 2006 et 2011
(Source : INSEE, en %)

Territoire	Sans diplôme	CEP	BEPC, brevet collèges	CAP-BEP	BAC-BP	Enseignement sup court	Enseignement sup long
CC Bugey Sud	-0,4%	-2,4%	-1,2%	2,0%	3,7%	4,8%	4,6%
CC du Plateau d'Hauteville	-1,0%	-3,3%	-3,0%	0,8%	4,3%	0,6%	0,6%
CC du Valromey	2,2%	-2,5%	0,6%	0,0%	4,5%	4,2%	3,7%
SCoT Bugey	-0,2%	-2,5%	-1,3%	1,6%	3,8%	3,7%	3,9%
Rhône-Alpes	-1,0%	-3,2%	-0,8%	0,6%	2,4%	3,4%	4,3%
Ain	-0,6%	-2,7%	-0,6%	0,9%	3,1%	4,2%	5,5%
SCoT du Haut Bugey	-0,6%	-2,4%	0,2%	-0,3%	0,9%	2,3%	2,1%
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	-1,1%	-3,4%	2,2%	1,4%	4,1%	4,5%	7,7%
SCoT du Pays Bellegardien	-2,0%	-1,6%	1,1%	0,9%	2,8%	3,4%	8,5%
SCoT du BUCOPA	-0,2%	-3,6%	-0,6%	0,5%	3,1%	4,2%	6,4%

INTERDEPENDANCE

Etablissements de formation et renforcement des spécificités territoriales

- Un des facteurs de compétitivité d'un territoire réside dans la qualification de sa main d'œuvre
  La présence de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et des Aides Soignants du Bugey à Hauteville-Lompnes contribue à affermir la reconnaissance du territoire sur le domaine de la santé humaine.
  En revanche, l'absence de formations longues (Universités, Grandes Ecoles) induit les jeunes à partir se former à l'extérieur du territoire (Lyon, Chambéry, Grenoble...).

Revenus et développement de l'économie présentielle

- Les revenus croissent sur la dernière période, ce qui a constitué un levier pour le développement de la sphère présentielle au travers des activités de services de proximité, de la distribution, des loisirs...
  Malgré cela, ils restent assez faibles et n'instaurent que de manière modérée un effet multiplicateur sur le territoire.

Catégorie socio-professionnelle (CSP) et aménités territoriales

- Le niveau et la qualité de l'offre des services et équipements publics offerts par le territoire sont de nature à influencer la mixité sociale, donc la présence de certaines CSP.

ENJEUX

- Comment faire venir ou revenir de jeunes actifs sur le territoire afin de renouveler les savoir-faire nécessaires à la bonne marche du tissu économique ?
- Quels types d'aménités le territoire est en mesure d'offrir à ses populations actuelles et à celles que les élus du SCoT du Bugey souhaitent faire venir ?

ETAT DES LIEUX

- 3 245 emplois salariés dans l'industrie en 2013, dont 96 % sur la CC du Bugey Sud (3 109 salariés).

Effectifs salariés dans l'industrie en 2013
(Source : ACOSS, valeurs absolues)

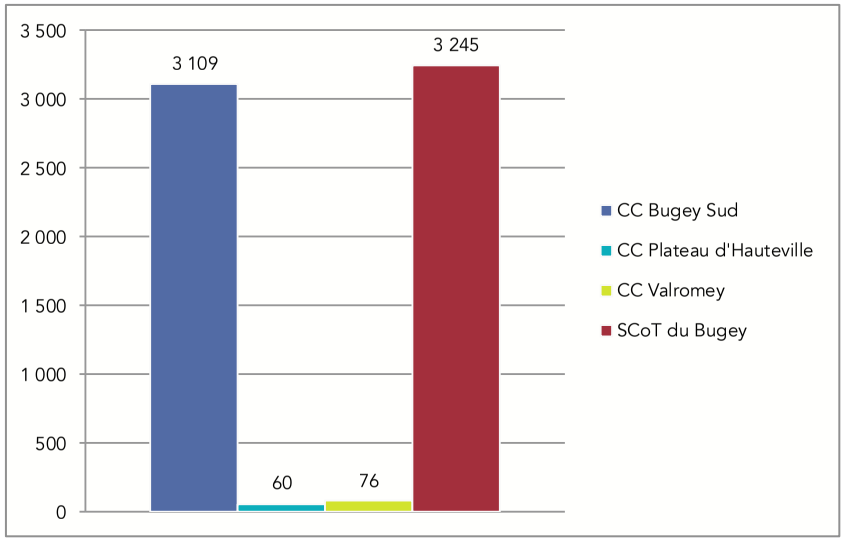

Note méthodologique
Les séries de l'ACOSS *couvrent l'ensemble des cotisants aux URSSAF du secteur concurrentiel. Ne sont pas pris en compte les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Pour le secteur agricole, le dénombrement est partiel.*

- A l'échelle du SCoT, la principale activité observée concerne la fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels : 1 048 salariés (32 % des emplois industriels).

  Si les 5 premières activités industrielles du SCoT représentent 63 % des emplois salariés industriels, il existe, à côté, une kyrielle d'activités dont le poids individuel n'excède pas 1 % du volume global de l'emploi salarié industriel.

  Ces dernières totalisent 407 emplois salariés, soit 12,5 % du volume du champ industriel.

Les 5 principales activités industrielles à l'échelle du SCoT du Bugey en terme d'emploi salarié en 2013
(Source : ACOSS, en valeurs absolues)

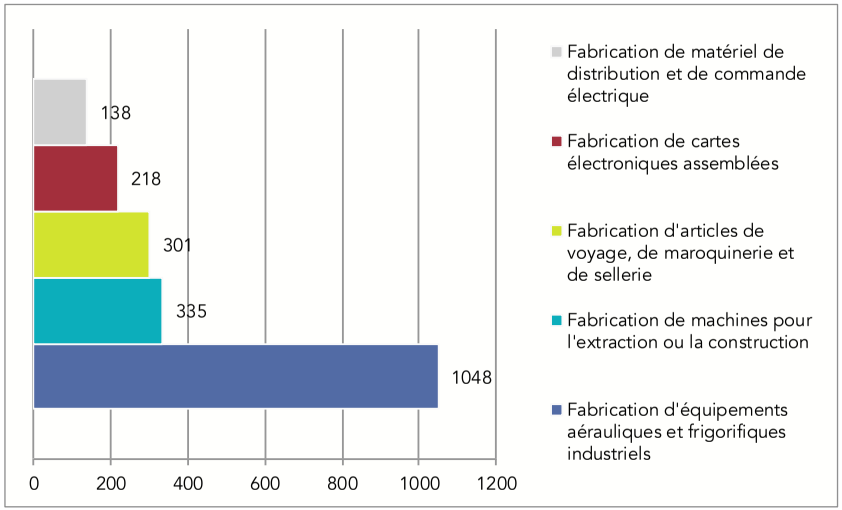

ETAT DES LIEUX

- Il existe 6 activités qui sont surreprésentées au sein du SCoT du Bugey par rapport à la région Rhône-Alpes :
  - la fabrication de machines et équipements ;
  - la fabrication d'équipements électriques ;
  - le travail du bois, industries du papier et imprimerie ;
  - la fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure ;
  - la fabrication de denrées alimentaires ;
  - les industries extractives.

Secteurs de spécialisation industrielle en 2011 à l'échelle du SCoT du Bugey

(Source : INSEE, NA 38 postes, en points de pourcentage)

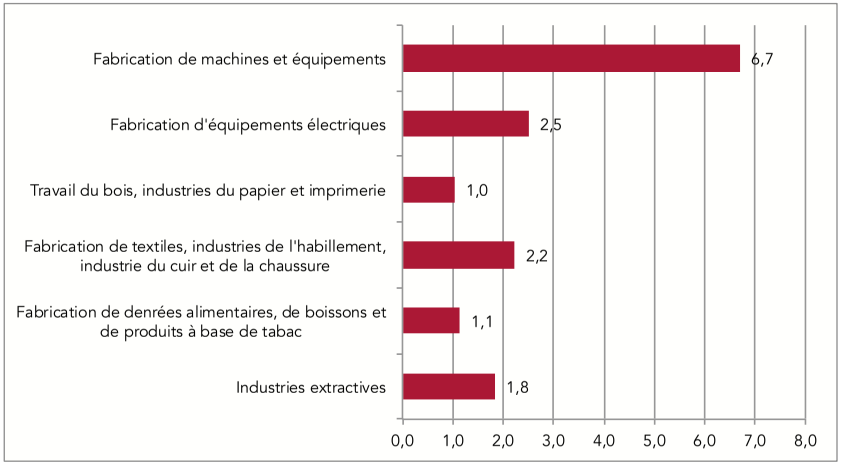

Note méthodologique

L'indicateur de spécialisation *est une notion relative. Un territoire sera considéré comme spécialisé dans un secteur donné s'il occupe une place plus importante dans l'activité du territoire qu'en région. Lorsque l'indicateur est supérieur à 1, le territoire est spécialisé dans le secteur en question.*

Maison départementale de la filière forêt bois : VisioBois à Cormaranche-en-Bugey, qui vise à une structuration efficace de la filière bois

ETAT DES LIEUX

- 976 salariés de l'industrie travaillent dans des établissements de 500 salariés et plus, soit 29,4 % des emplois salariés industriels.

Effectifs salariés des établissements actifs au 31/12/2011 de l'industrie

(Source : INSEE-CLAP, en valeurs absolues)

Territoire	1-4 salariés	5-9 salariés	10-19 salariés	20-49 salariés	50-99 salariés	100-199 salariés	200-499 salariés	500 salariés et plus
CC Bugey Sud	108	135	188	441	400	366	531	976
CC Plateau d'Hauteville	16	32	36	0	0	0	0	0
CC Valromey	11	6	26	48	0	0	0	0
SCoT du Bugey	135	173	250	489	400	366	531	976
Ain	1 958	3 039	4 884	8 534	7 263	8 192	7 458	5 483
Rhône-Alpes	18 863	27 134	38 750	70 648	53 874	63 479	72 356	70 008
SCoT du Haut-Bugey	395	828	1 343	2 129	1 980	3 034	253	0
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	129	149	242	391	205	373	0	0
SCoT du Pays Bellegardien	54	96	98	395	58	131	382	0
SCoT du BUCOPA	405	629	1 235	2 261	1 864	1 774	3 780	2 651

- La part des salariés travaillant dans les établissements de 100 salariés et plus est de 56,4 %, soit le taux le plus élevé des territoires de comparaison.

Note méthodologique

L'établissement *est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise.*

La source CLAP *(Connaissance locale de l'appareil productif) fournit des statistiques localisées sur l'emploi salarié pour les différentes activités marchandes et non marchandes.*

Proportion des salariés de l'industrie travaillant dans des établissements de 100 salariés et plus au 31/12/2011

(Source : INSEE-CLAP, en %)

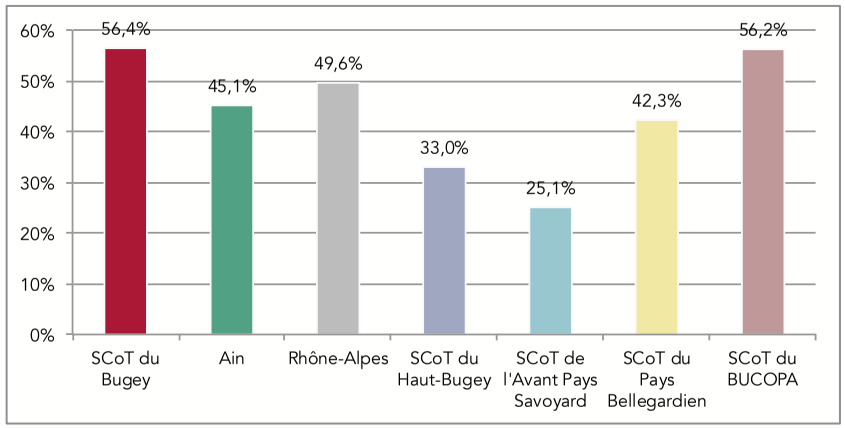

ETAT DES LIEUX

- Le nombre d'établissements sans salarié est, comme partout dans les territoires de comparaison, élevé : 137 entités.

Nombre d'établissements actifs au 31/12/2011 de l'industrie

(Source : INSEE-CLAP, en valeurs absolues)

Territoire	Sans salarié	1-4 salariés	5-9 salariés	10-19 salariés	20-49 salariés	50-99 salariés	100-199 salariés	200-499 salariés	500 salariés et plus
CC Bugey Sud	103	59	20	14	14	6	3	2	1
CC Plateau d'Hauteville	22	9	5	3	0	0	0	0	0
CC Valromey	12	6	1	2	1	0	0	0	0
SCoT du Bugey	137	74	26	19	15	6	3	2	1
Ain	1 637	874	454	357	273	105	59	24	5
Rhône-Alpes	18 496	8 475	4 110	2 838	2 278	781	455	246	72
SCoT du Haut-Bugey	256	175	122	99	69	27	22	1	0
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	135	56	22	17	12	3	3	0	0
SCoT du Pays Bellegardien	55	24	15	7	10	1	1	1	0
SCoT du BUCOPA	408	179	92	90	72	26	13	12	3

- Parmi les gros employeurs industriels se trouve CIAT à Culoz qui est l'employeur privé le plus important de l'Ain.

Les 16 principaux établissements industriels du SCoT du Bugey

(Source : Verif.com et Société.com, chiffre d'affaires en euros)

Signalétique	Localisation	NAF	Chiffre d'affaires	Effectifs
CIAT	Culoz	Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels	188 114 592	1 140
Volvo Compact Equipment SA	Belley	Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction	81 357 104	364
Maroquinerie de Belley	Belley	Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	12 515 745	224
Le Tanneur	Belly	Fabrication d'article de maroquinerie	30 451 400	213
Geral Constructions Electriques et Travaux Industriels	Belley	Fabrication de cartes électroniques assemblées	33 702 184	155
Conductix Wampfler	Belley	Fabrication d'autres machines spécialisées	-	100-199
Plantin	Saint-Benoit	Fabrication de cartes électroniques assemblées	7 885 423	56
COMATEL Service	Belley	Fabrication d'autres matériels électriques	5 983 735	52
Fromagerie Guilloteau	Belley	Fabrication de fromage	-	50-99
UGIVIS	Belley	Fabrication de vis et de boulons	12 791 445	49
Gesler Boucherie Gros	Hotonnes	Transfromation et conservation de la viande de boucherie	29 014 706	46
SOFILEC	Bregnier-Cordon	Fabrication de matériel d'installation électrique	14 049 367	44
Chazey-Bons Prefa	Chazey-Bons	Fabrication d'éléments en béton pour la construction	4278800	40
BEGUET	Culoz	Fabrication de structures métalliques	3958200	40
Grinand	Belley	Fabrication d'autres équipements automobiles	7 018 263	38
COMATEL BUGELEC	Belley	Installation d'équipements électriques, de matériels électroniques et optiques	5105600	26

ETAT DES LIEUX

- 19 entreprises industrielles crées en 2013 à l'échelle du SCoT, dont 13 (68,4 % du volume total des créations d'entreprises) sur la CC du Bugey Sud, qui conforte ainsi son identité industrielle.

Création d'entreprises industrielles en 2013

(Source : INSEE-SIRENE, en valeurs absolues)

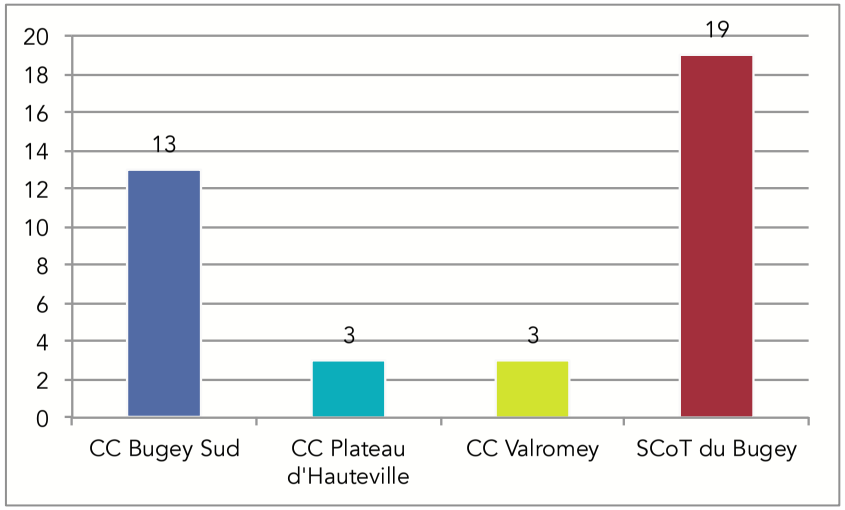

- Le taux de création d'entreprises industrielles ressort à 8,9 % au niveau du SCoT du Bugey, soit un résultat équivalent au département de l'Ain.

Taux de création d'entreprises industrielles en 2013

(Source : INSEE-SIRENE, en %)

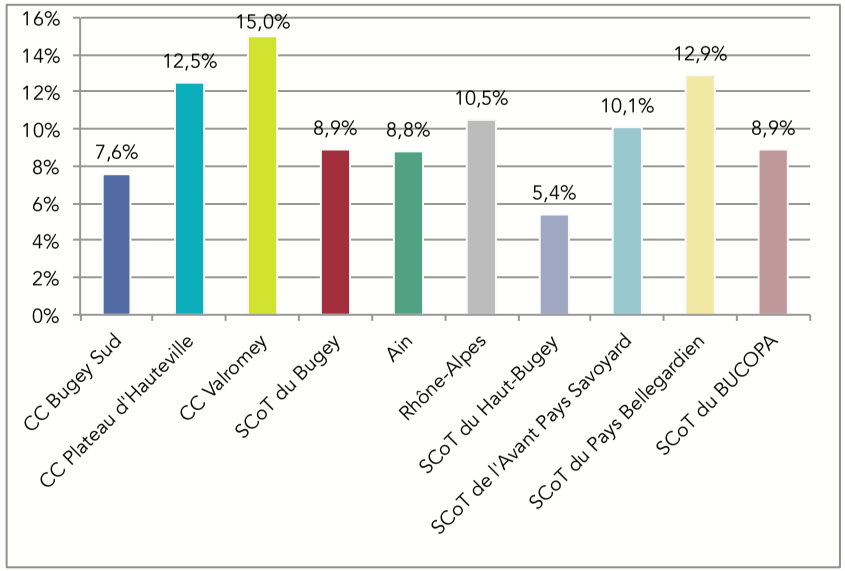

Note méthodologique

Le taux de création d'entreprises *est le rapport entre les créations d'une année au stock d'entreprises au 1er janvier de cette même année.*

TENDANCE

- Les emplois industriels connaissent un repli de 201 unités depuis 2008, passant de 3 446 unités en 2008 à 3 245 en 2013.

  Les trois intercommunalités du SCoT affichent une trajectoire à la baisse.

Evolution des emplois salariés industriels au sein du SCoT du Bugey entre 2008-2013

(Source : ACOSS, en valeurs absolues)

Territoire	2008	2009	2010	2001	2012	2013	Variation 2008-2013
CC Bugey Sud	3 278	3 158	3 084	3 148	3 134	3 109	-169
CC Plateau d'Hauteville	84	46	51	55	57	60	-24
CC Valromey	84	69	81	82	83	76	-8
SCoT du Bugey	3 446	3 273	3 216	3 285	3 274	3 245	-201

- L'évolution en moyenne annuelle enregistrée à l'échelle du SCoT du Bugey est de l'ordre de – 1%/an entre 2008-2013 et moins marquée qu'aux échelons départemental et régional.

Evolution en moyenne annuelle de l'emploi salarié industriel entre 2008-2013

(Source : ACOSS, taux de croissance annuel moyen)

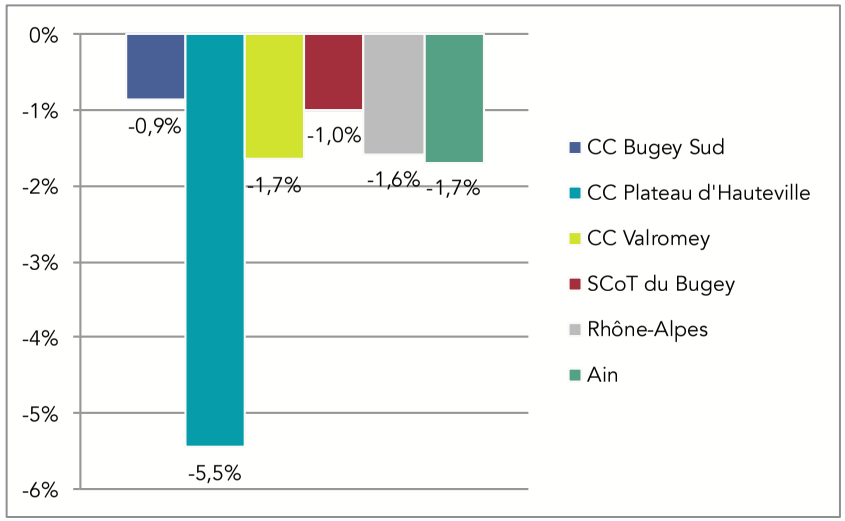

TENDANCE

- Le nombre d'établissements se porte à 134 unités en 2013, contre 143 en 2008.

  La diminution impacte exclusivement la CC Bugey Sud, les deux autres voient leur volume d'établissements inchangé.

Evolution des établissements industriels au sein du SCoT du Bugey entre 2008-2013

(Source : ACOSS, en valeurs absolues)

Territoire	2008	2009	2010	2001	2012	2013	Variation 2008-2013
CC Bugey Sud	121	124	118	121	121	112	-9
CC Plateau d'Hauteville	14	12	12	13	13	14	0
CC Valromey	8	7	9	9	8	8	0
SCoT du Bugey	143	143	139	143	142	134	-9

- Le taux de croissance annuel moyen entre 2008-2013 sur le SCoT du Bugey observe une inflexion à la baisse de 1,1 % de même ampleur qu'au niveau de l'Ain et de Rhône-Alpes.

Evolution en moyenne annuelle des établissements industriels entre 2008-2013

(Source : ACOSS, taux de croissance annuel moyen)

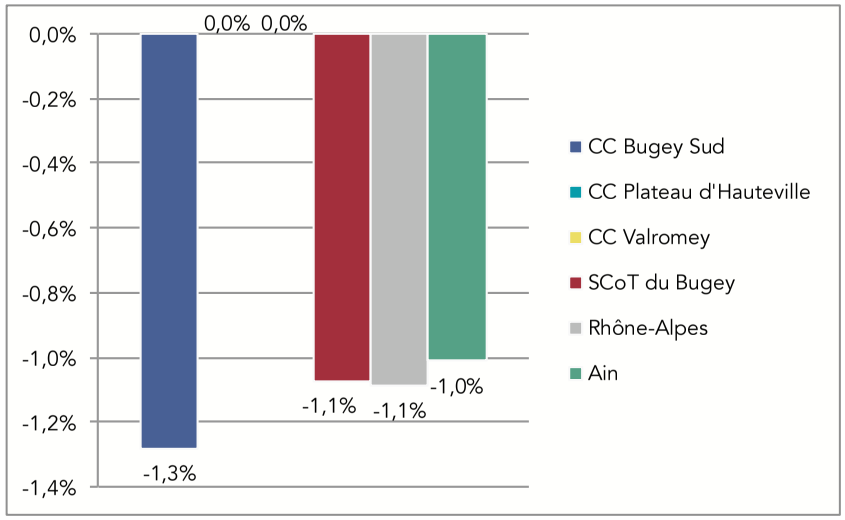

INTERDEPENDANCE

Emploi industriel et vieillissement des actifs

- La forte représentation des 45-59 ans au sein du SCoT n'est pas étrangère au besoin de renouvellement de la main d'œuvre, notamment dans l'industrie.

Emploi industriel et formation

- Le niveau de formation, notamment sur les CAP-BEP, est l'un des plus élevé parmi les territoires de référence.
  En revanche, la situation de la pyramide des âges sur les 15-29 ans met en avant une situation où le nombre de jeunes susceptibles d'être formés aux métiers de l'industrie pourrait diminuer par rapport à aujourd'hui.

ENJEUX

- Le marketing économique ne doit il pas se concentrer sur les filières de pointe présentes sur le territoire : aéraulique, connectique, filière bois..., pour gagner en lisibilité ?
- L'industrie pourra-t-elle encore concentrer plus de 20 % des emplois salariés à l'avenir ?
- Le vieillissement de la main d'œuvre n'engendre-t-il pas un risque de délitement, à terme, du tissu industriel local ?

ETAT DES LIEUX

- 3 422 emplois salariés dans les services en 2013, dont 61,5 % sur la CC du Bugey Sud (2 103 salariés).

Effectifs salariés dans les services en 2013

(Source : ACOSS, valeurs absolues)

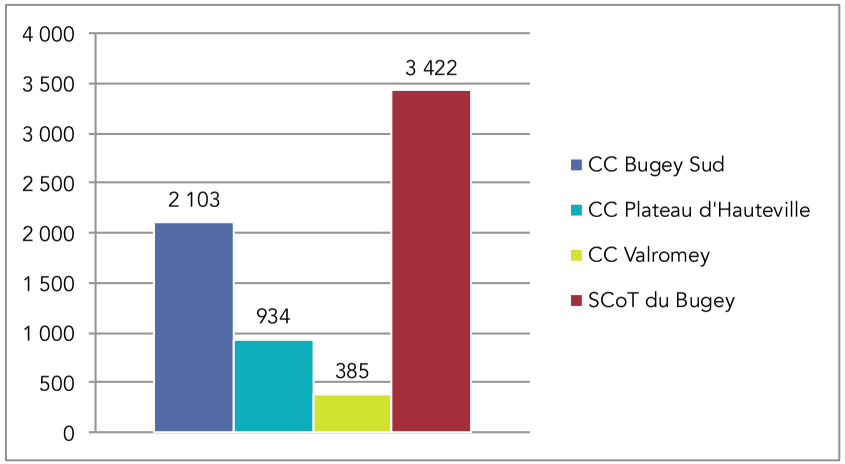

Note méthodologique

Les séries de l'ACOSS *couvrent l'ensemble des cotisants aux URSSAF du secteur concurrentiel. Ne sont pas pris en compte les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Pour le secteur agricole, le dénombrement est partiel.*

- A l'échelle du SCoT, la principale activité observée s'articule autour des actes hospitaliers : 548 salariés (16 % des emplois des services).

  De plus, si les 5 premières activités dans les services au sein du SCoT représentent 44,7 % des emplois salariés industriels, il existe, à côté, une pluralité d'activités dont le poids individuel n'excède pas 1 % du volume global de l'emploi salarié industriel.

  Ces dernières totalisent 694 emplois salariés, soit 20,3 % du volume du champ des services.

  Les activités d'hébergement social et hospitalières sont une spécificité du Plateau d'Hauteville, contribuant à démarquer l'ensemble du territoire du SCoT dans son environnement régional.

Les 5 principales activités des services à l'échelle du SCoT du Bugey en terme d'emploi salarié en 2013

(Source : ACOSS, en valeurs absolues)

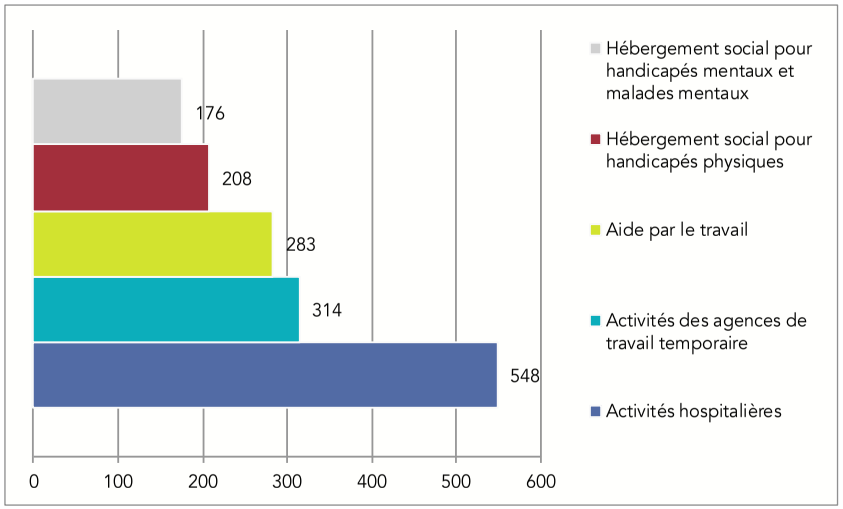

ETAT DES LIEUX

- Il existe 3 activités de services qui sont surreprésentées au sein du SCoT du Bugey par rapport à la région Rhône-Alpes :
  - Arts, spectacles et activités récréatives ;
  - Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement ;
  - Activités pour la santé humaine, avec un point d'ancrage fort en la matière sur la CC du Plateau d'Hauteville, dont l'indicateur de spécialisation ressort à 6,5 points.

Secteurs de spécialisation dans les services en 2011
(Source : INSEE, NA 38 postes, en points de pourcentage)

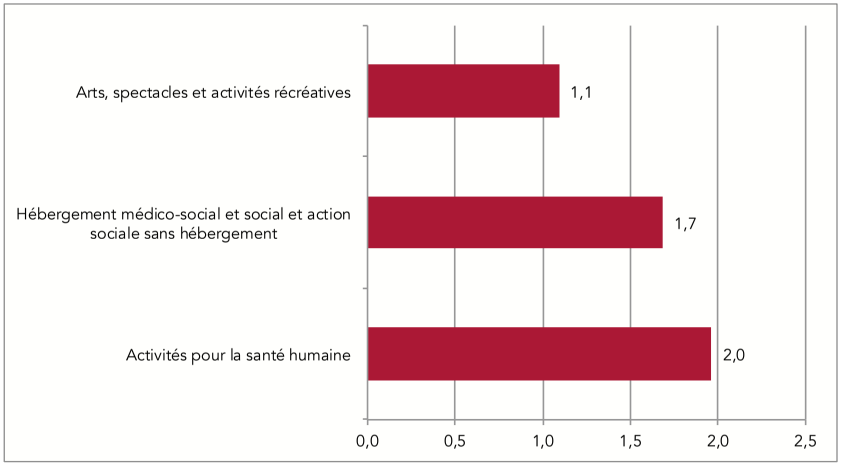

Note méthodologique
L'indicateur de spécialisation *est une notion relative. Un territoire sera considéré comme spécialisé dans un secteur donné su celui-ci occupe une place plus importante dans l'activité du territoire qu'en région. Lorsque l'indicateur est supérieur à 1, le territoire est spécialisé dans le secteur en question.*

Centre Hospitalier Public d'Hauteville

ETAT DES LIEUX

- 2 119 salariés travaillent dans des établissements de 100 salariés et plus, dont 1 145 d'entre au sein d'établissements de 100 à 199 salariés.

Effectifs salariés des établissements actifs au 31/12/2011 des services

(Source : INSEE-CLAP, en valeurs absolues)

Territoire	1-4 salariés	5-9 salariés	10-19 salariés	20-49 salariés	50-99 salariés	100-199 salariés	200-499 salariés	500 salariés et plus
CC Bugey Sud	521	407	442	745	629	431	659	0
CC Plateau d'Hauteville	87	110	112	312	338	406	315	0
CC Valromey	86	56	17	27	61	308	0	0
SCoT du Bugey	694	573	571	1 084	1 028	1 145	974	0
Ain	9 529	9 618	11 346	15 447	14 923	10 869	7 453	6 920
Rhône-Alpes	126 173	126 354	156 268	230 873	199 874	152 815	156 389	215 157
SCoT du Haut-Bugey	986	1 110	1 049	1 720	1 306	877	399	509
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	512	436	474	580	433	109	0	0
SCoT du Pays Bellegardien	334	289	265	513	302	810	0	0
SCoT du BUCOPA	2 172	2 184	2 268	3 362	3 194	2 208	1 152	0

- La part des salariés travaillant dans les établissements de 100 salariés et plus est de 34,9 %, soit l'un des scores les plus élevés des territoires de comparaison.

  Les salariés de ces strates d'établissement sont affectés dans les services non marchands : fonctions administratives publiques d'Etat ou territoriales, enseignement, santé (dont fonction publique hospitalière) et action sociale.

Note méthodologique

L'établissement *est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise.*

La source CLAP *(Connaissance locale de l'appareil productif) fournit des statistiques localisées sur l'emploi salarié pour les différentes activités marchandes et non marchandes.*

Proportion des salariés des services travaillant dans des établissements de 100 salariés et plus au 31/12/2011

(Source : INSEE-CLAP, en %)

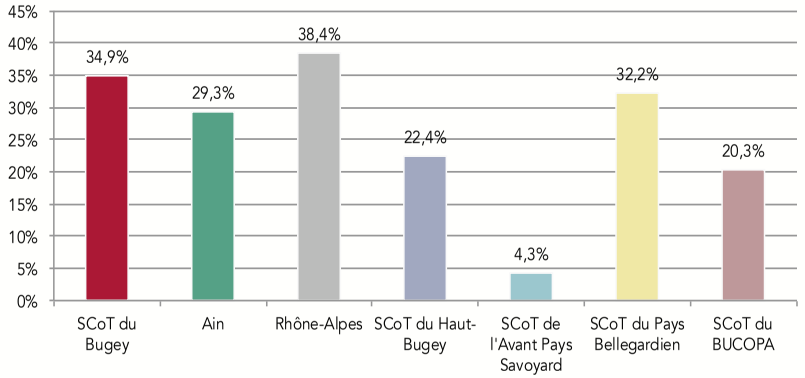

ETAT DES LIEUX

- Le nombre d'établissements sans salarié est, comme partout dans les territoires de comparaison, élevé : 1 118 entités.

Nombre d'établissements actifs au 31/12/2011 de services
(Source : INSEE-CLAP, en valeurs absolues)

Territoire	Sans salarié	1-4 salariés	5-9 salariés	10-19 salariés	20-49 salariés	50-99 salariés	100-199 salariés	200-499 salariés	500 salariés et plus
CC Bugey Sud	791	273	62	35	23	9	3	2	0
CC Plateau d'Hauteville	174	48	17	8	10	6	3	1	0
CC Valromey	153	44	9	1	1	1	2	0	0
SCoT du Bugey	1 118	365	88	44	34	16	8	3	0
Ain	16 892	4 955	1 463	840	502	218	79	26	7
Rhône-Alpes	241 493	66 092	19 215	11 609	7 532	2 936	1 112	525	171
SCoT du Haut-Bugey	1 474	501	166	77	56	18	7	1	1
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	1 067	275	63	37	21	7	1	0	0
SCoT du Pays Bellegardien	511	173	43	21	17	5	5	0	0
SCoT du BUCOPA	3 918	1 086	330	169	111	48	16	4	0

- Les établissements de 100 salariés et plus, au nombre de 11 sur le SCoT du Bugey, représentent 0,7 % de l'ensemble des établissements des services.

  Ce dernier résultat est supérieur à celui des territoires de référence. Il est en grande partie induit par la présence de la sous-préfecture à Belley et du pôle santé de la CC du Plateau d'Hauteville.

Proportion des établissements de 100 salariés et plus de services au 31/12/2011
(Source : INSEE-CLAP, en %)

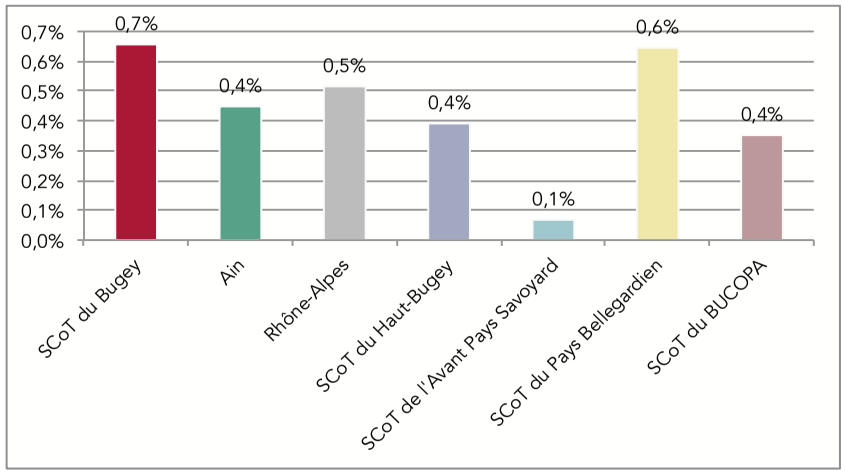

ETAT DES LIEUX

- 169 entreprises de services créées en 2013 à l'échelle du SCoT, dont 130 (76,9 % du volume total des créations d'entreprises de services) sur la CC du Bugey Sud.

Création d'entreprises de services en 2013
(Source : INSEE-SIRENE, en valeurs absolues)

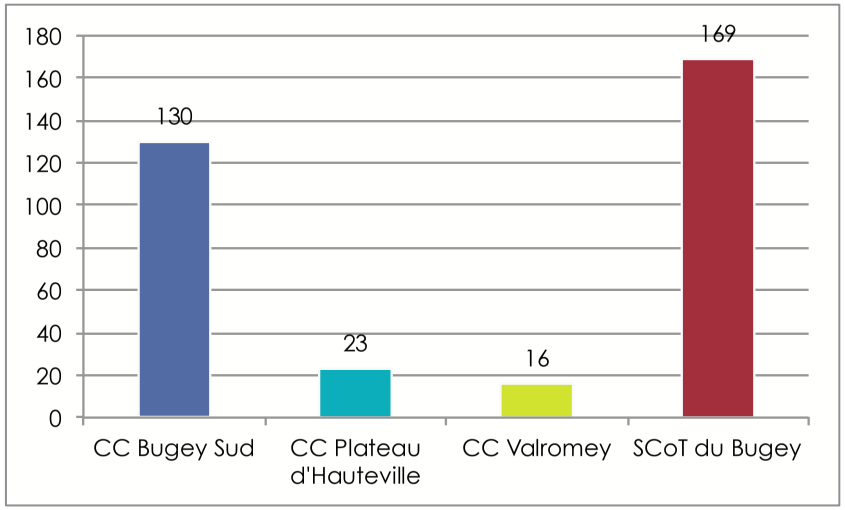

- Le taux de création d'entreprises de services ressort à 17,4 % au niveau du SCoT du Bugey, plaçant le territoire au premier rang en comparaison d'autres territoires.

  Aussi bien dans les secteurs des transports et services divers (services marchands) que dans les secteurs de l'administration, enseignement, santé et action sociale (services non marchands), le SCoT du Bugey révèle une certaine dynamique de création d'entreprises.

Taux de création d'entreprises de services en 2013 selon les secteurs
(Source : INSEE-SIRENE, en %)

Territoire	Transports et services divers	Administration, enseignement, santé et action sociale	Ensemble
CC Bugey Sud	12,8%	4,6%	17,4%
CC Plateau d'Hauteville	11,5%	4,1%	15,6%
CC Valromey	9,5%	2,2%	11,7%
SCoT du Bugey	12,2%	4,2%	16,4%
Ain	11,7%	3,5%	15,2%
Rhône-Alpes	11,5%	3,2%	14,7%
SCoT du Haut-Bugey	10,0%	3,0%	13,0%
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	11,8%	2,8%	14,6%
SCoT du Pays Bellegardien	10,7%	3,6%	14,3%
SCoT du BUCOPA	11,6%	3,1%	14,7%

Note méthodologique
***Le taux de création d'entreprises** est le rapport entre les créations d'une année au stock d'entreprises au 1er janvier de cette même année.*

TENDANCE

- Les emplois de services connaissent un repli de 251 unités depuis 2008, passant de 2 211 unités en 2008 à 2 103 en 2013.

  Les trois intercommunalités du SCoT affichent une trajectoire à la baisse.

Evolution des emplois salariés des services au sein du SCoT du Bugey entre 2008-2013

(Source : ACOSS, en valeurs absolues)

Territoire	2008	2009	2010	2001	2012	2013	Variation 2008-2013
CC Bugey Sud	2 211	2 093	2 437	2 394	2 207	2 103	-108
CC Plateau d'Hauteville	1 063	1 012	982	977	1 002	934	-129
CC Valromey	399	388	368	371	364	385	-14
SCoT du Bugey	3 673	3 493	3 787	3 742	3 573	3 422	-251

- L'évolution en moyenne annuelle enregistrée à l'échelle du SCoT du Bugey est de – 1,2%/an entre 2008-2013.

  Cette évolution contraste avec celle de la région (+0,9 %/an) ou du département (+ 1,2 %/an). Signe que l'emploi des services marchands est en souffrance sur le périmètre du SCoT.

Evolution en moyenne annuelle de l'emploi salarié de services entre 2008-2013

(Source : ACOSS, taux de croissance annuel moyen)

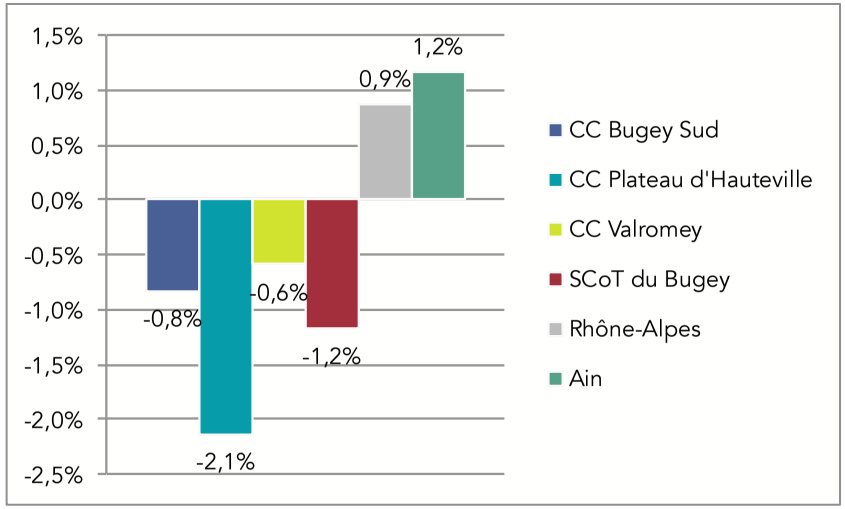

TENDANCES

- Le nombre d'établissements se porte à 454 unités en 2013, contre 469 en 2008.

  Seule la CC du Valromey enregistre une progression du nombre de ses établissements de services. : + 9 unités sur la même période.

Evolution des établissements de services au sein du SCoT du Bugey entre 2008-2013

(Source : ACOSS, en valeurs absolues)

Territoire	2008	2009	2010	2001	2012	2013	Variation 2008-2013
CC Bugey Sud	347	338	342	347	340	331	-16
CC Plateau d'Hauteville	87	82	79	77	80	79	-8
CC Valromey	35	38	37	38	37	44	9
SCoT du Bugey	469	458	458	462	457	454	-15

- La croissance moyenne annuelle du nombre d'établissements entre 2008-2013 sur le SCoT du Bugey observe une inflexion à la baisse de 0,5 %/an, contrairement à la région (+ 0,7 %/an) et au département (+ 0,6 %/an).

Evolution en moyenne annuelle des établissements de services entre 2008-2013

(Source : ACOSS, taux de croissance annuel moyen)

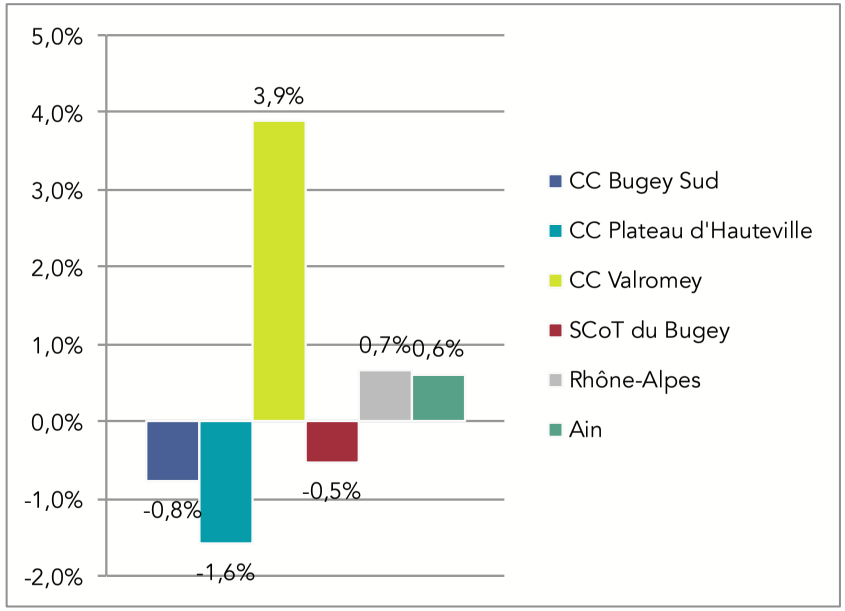

INTERDÉPENDANCE

Emploi de services et démographie

- Le SCoT du Bugey est attractif pour les populations, ce qui devrait influencer positivement la création des emplois de services et la dynamique des emplois présentiels.

Emploi de services et cadre de vie

- Le cadre de vie est l'une des raisons qui amène les personnes à venir sur le territoire.
  La qualité paysagère, environnementale, mais également la qualité et la présence des services de commerce et à la personne sont de puissants vecteurs d'attractivité résidentielle et touristique.

Emploi de services et accompagnement du tissu industriel

- L'industrie du territoire a besoin, pour se développer, d'un réseau d'entreprises de services allant du nettoyage industriel, à la sécurité, en passant par des activités de gestion et de prestations intellectuelles.

ENJEUX

- Une politique de promotion du territoire ne contribuerait-elle pas à rendre plus attractif le périmètre du SCoT du Bugey, et par conséquence à développer le nombre d'emplois de services ?
- Créer des conditions attractives pour les cadres des activités à forte valeur ajoutée ne passe-t-il pas par une politique d'aménagement d'aménités urbaines ?
- Le Pôle Santé et la présence de personnes âgées sur le territoire ne sont-ils pas de nature à créer les conditions idoines à l'émergence d'une silver économie propice au développement des emplois de services à la personne ?
- Quelle gestion de la baisse probable des effectifs de la fonction publique des trois corps : hospitalier, territorial et d'Etat dans le cadre de la réduction de leurs dotations ?

ETAT DES LIEUX

- Dans l'environnement large du SCoT du Bugey, des polarités commerciales viennent compléter l'offre locale :
  - Pôles de destination avec une offre commerciale plus large en termes de domaines (équipement de la personne et du foyer, sport-culture-loisirs) et de niveaux de gamme (discounters, entrée-de-gamme à haut-de-gamme) :
    - **L'agglomération Chambéry / Aix les Bains** (30' voiture), environ 290 000 m² de surface de vente, est la principale polarité commerciale à proximité du territoire. Alliant offre de boutiques (CC Chamnord et centre-ville), des locomotives (H&M, La Fnac, Les Galeries Lafayette) et des grandes surfaces spécialisées (Decitre, Casa, King Jouet, Jardiland), elle capte une partie des dépenses des habitants du SCoT du Bugey.
    - **Lyon-Saint-Priest,** 230 000 m², avec Ikea (seul magasin avant Grenoble et Vernier –Suisse) et le centre commercial Portes des Alpes, adossé à l'hypermarché Auchan et les Galeries Lafayette.
    - **Bourg-en-Bresse**, 165 000 m², pôle commercial régional, avec But, Conforama, Leclerc Electroménager, Keria (maison), La Halle !, C&A, H&M, Kiabi, …(personne) et Decathlon, Cultura (sport culture loisirs) notamment dans le pôle de Brou.
    - **Le Pays de Gex** (120 000 m² –Thoiry, Gex, Ferney-Voltaire, St-Genis-Pouilly) avec une offre de boutiques, de moyennes surfaces spécialisées dans le centre commercial du Val Thoiry adossé à l'hypermarché Migros).
  - Pôles de flux car situés sur les flux domicile-travail des résidents du SCoT et répondant à leurs besoins courants ou fréquents :
    - le SCoT du BUCOPA, 150 000 m²,
    - le SCoT de l'Avant Pays Savoyard, 35 000 m²,
    - Le SCoT du Haut Bugey, 85 000 m²
    - Le SCoT du Pays Bellegardien, 30 000 m²,
    - Morestel et Les Abrets en Isère.

La grande distribution dans l'environnement large du SCoT du Bugey, en 2013

(Sources : inventaires commerciaux des départements de l'Ain, de l'Isère, de la Savoie et du Rhône ; Panorama, Trade Dimensions ; Fond Google Maps ; traitement : EAU)

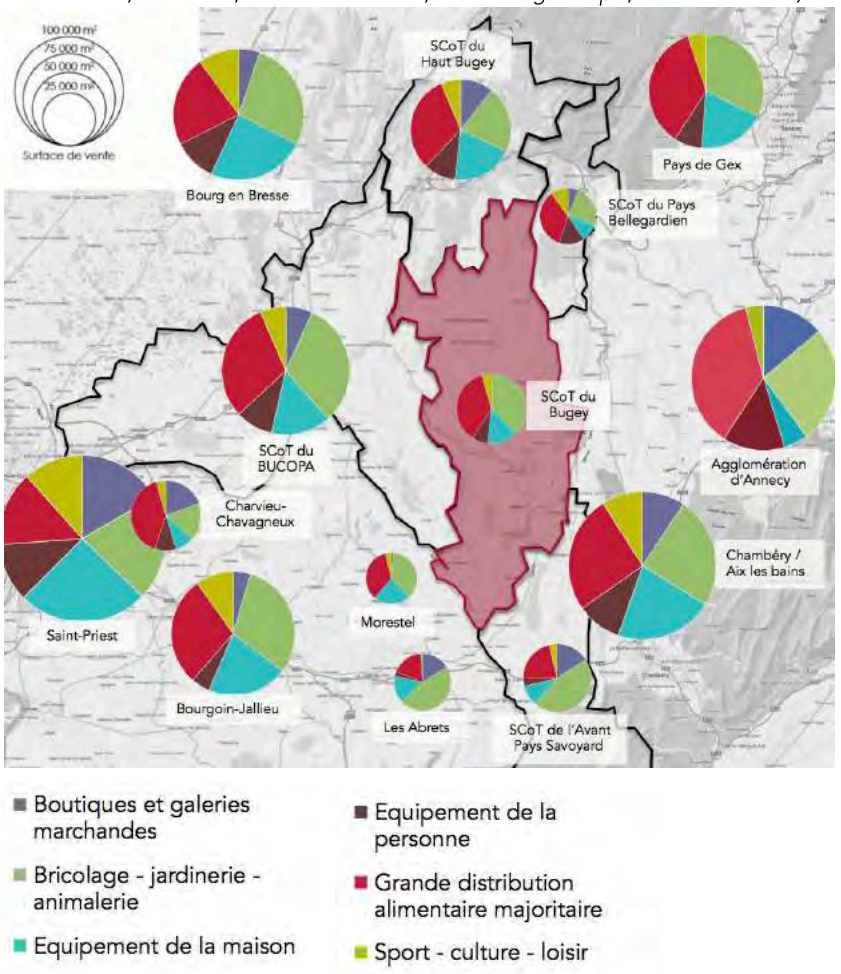

ETAT DES LIEUX

- Une offre commerciale de 40 000m² de surface de vente dans le SCoT du Bugey, dont les deux tiers concentrés dans le pôle Belley-Chazey-Bons et 14% dans celui de Culoz-Béon.

- Des pôles commerciaux extérieurs au SCoT plus développés et plus variés : Ambérieu en Bugey (50 000 m² dont un ensemble commercial récent de moyennes surfaces spécialisées) et le pôle bellegardien (30 000 m²), qui viennent compléter l'offre locale dans les domaines de l'équipement de la personne, l'équipement de la maison et la culture-loisirs.

Grandes surfaces à dominante alimentaire (dont discounters) dans le SCoT du Bugey

(Sources : inventaires commerciaux des départements de l'Ain, de l'Isère, de la Savoie et du Rhône ; Panorama, Trade Dimensions ; Fond Google Maps ; traitement : EAU)

Enseigne	Commune	Surface de vente
Carrefour Contact	Artemare	641
Aldi	Belley	776
Carrefour Market	Belley	3 500
Leader Price	Belley	880
Netto	Béon	600
Intermarché	Chazey-Bons	2 085
Carrefour Market	Culoz	2 000
Carrefour Market	Hauteville-Lompnes	1 900
Aldi	Hauteville-Lompnes	299
	Total SCoT du Bugey	12 681

La grande distribution dans le SCoT du Bugey et à proximité, en 2013

(Sources : inventaires commerciaux de l'Ain et de la Savoie; Panorama 2014, Trade Dimensions ; traitement : EAU)

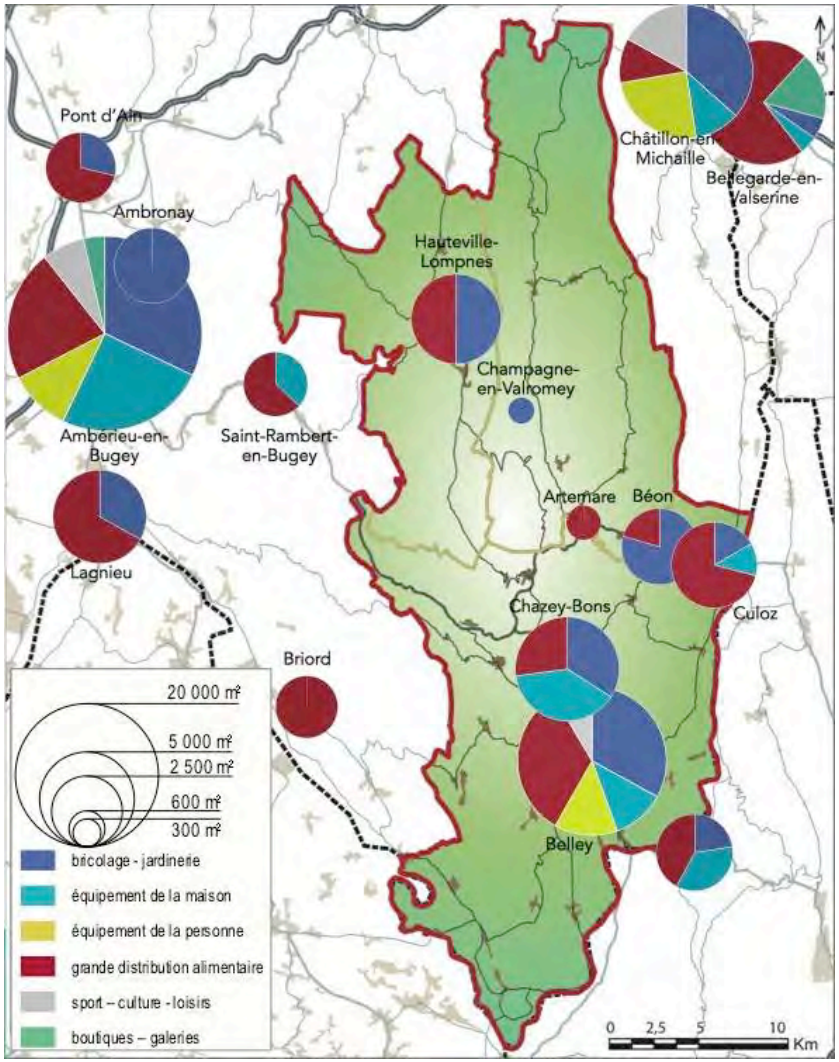

ETAT DES LIEUX

- Plusieurs pôles commerciaux à recenser au sein du SCoT du Bugey dont les principaux en termes de chiffres d'affaires réalisés en 2010 sont Belley–Chazey-Bons (109,3M€), Hauteville-Lompnes (27,5M€) et Culoz-Béon (24,5M€).
- Des pôles commerciaux qui captent une partie de la dépense des populations résidentes mais qui présentent une forte évasion commerciale dans les familles de produits non alimentaires.

Chiffres d'affaires du commerce dans les pôles commerciaux de l'Ain, en 2010

(Source : Chambre du commerce et de l'industrie de l'Ain – Observatoire du Commerce, 2011)

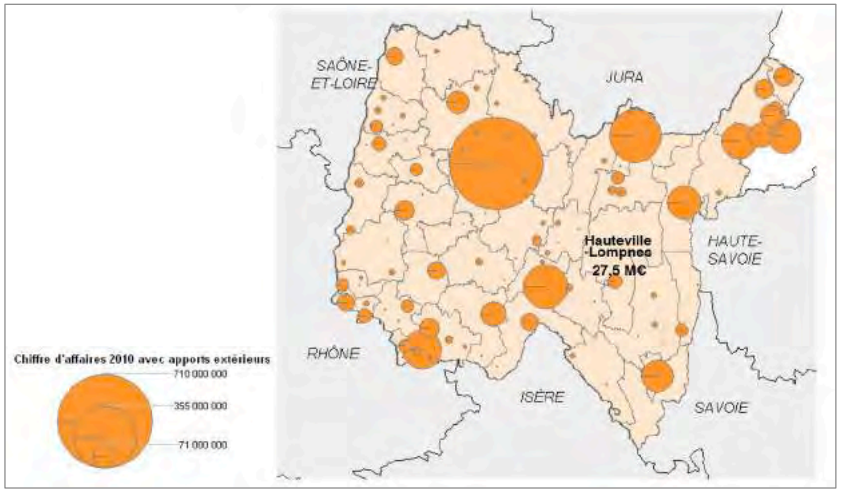

Grandes caractéristiques des polarités commerciales du SCoT du Bugey en 2010

(Source : Chambre du commerce et de l'industrie de l'Ain – Observatoire du Commerce, 2011 ; traitement EAU)

Pôle commercial	Total des dépenses réalisées par les ménages de la ZDC	dont dépenses captées par le pôle	Famille de produits	*% des dépenses réalisées dans les commerces du pôle*	évasion commerciale	Typologie de pôle commercial CA global du pôle par famille de produits comparé à ceux de l'Ain
Belley - Chazey Bons	147 M€	64%	équipement de la personne	*60%*	faible	Pôle commercial diversifié, à l'image de l'offre départementale petits commerces : 26,5% du CA 2010
			équipement de la maison	*67%*	faible	
			culture - loisirs	*59%*	moyenne	
			hygiène - santé - beauté	*82%*	non	
			alimentation	*85%*	non	
Hautevile-Lompnes	52 M€	48%	équipement de la personne	*25%*	forte	Pôle commercial alimentaire (58,1%CA) petits commerces : 31% du CA 2010
			équipement de la maison	*31%*	forte	
			culture - loisirs	*30%*	forte	
			hygiène - santé - beauté	*55%*	moyenne	
			alimentation	*68%*	faible	
Culoz - Béon	88,2 M€	36,80%	équipement de la personne	*7%*	forte	Pôle commercial alimentaire (56,7%CA) , d'équipement de la maison (20,7%) et d'hygiène-santé-beauté (13,7%CA) petits commerces : 19% du CA 2010
			équipement de la maison	*32%*	forte	
			culture - loisirs	*21%*	forte	
			hygiène - santé - beauté	*56%*	moyenne	
			alimentation	*49%*	moyenne	

ETAT DES LIEUX

- Une commune sur trois du SCoT du Bugey comprend un ou plusieurs commerces.
- Une offre concentrée sur les pôles urbains de Belley (83 commerces), Hauteville-Lompnes (25 commerces), Culoz (15 commerces) et Artemare (14 commerces).

Méthodologie :
Les données sont issues de la base permanente des équipements publiée chaque année par l'Institut Nationale de la Statistique et des Etudes Economiques.
Sont figurés ici les commerces suivants :
- *boucherie - charcuterie,*
- *boulangerie,*
- *librairie-papeterie-journaux,*
- *équipements de la maison et bricolage : droguerie-quincaillerie-bricolage, magasins d'électroménager et de matériel audio-video, magasins d'équipement du foyer, magasins de meubles, magasins de revêtements murs et sols,*
- *équipement de la personne : magasins d'articles de sports et de loisirs, magasins de chaussures, magasins de vêtements,*
- *hygiène – santé – beauté : parfumerie, magasin d'optique, horlogerie-bijouterie,*
- *épicerie et supérette,*
- *fleuriste,*
- *supermarché et hypermarché.*

Offre commerciale de proximité dans le SCoT du Bugey, en 2013
(Source : INSEE, Base permanente des équipements, 2013 ; traitement : EAU)

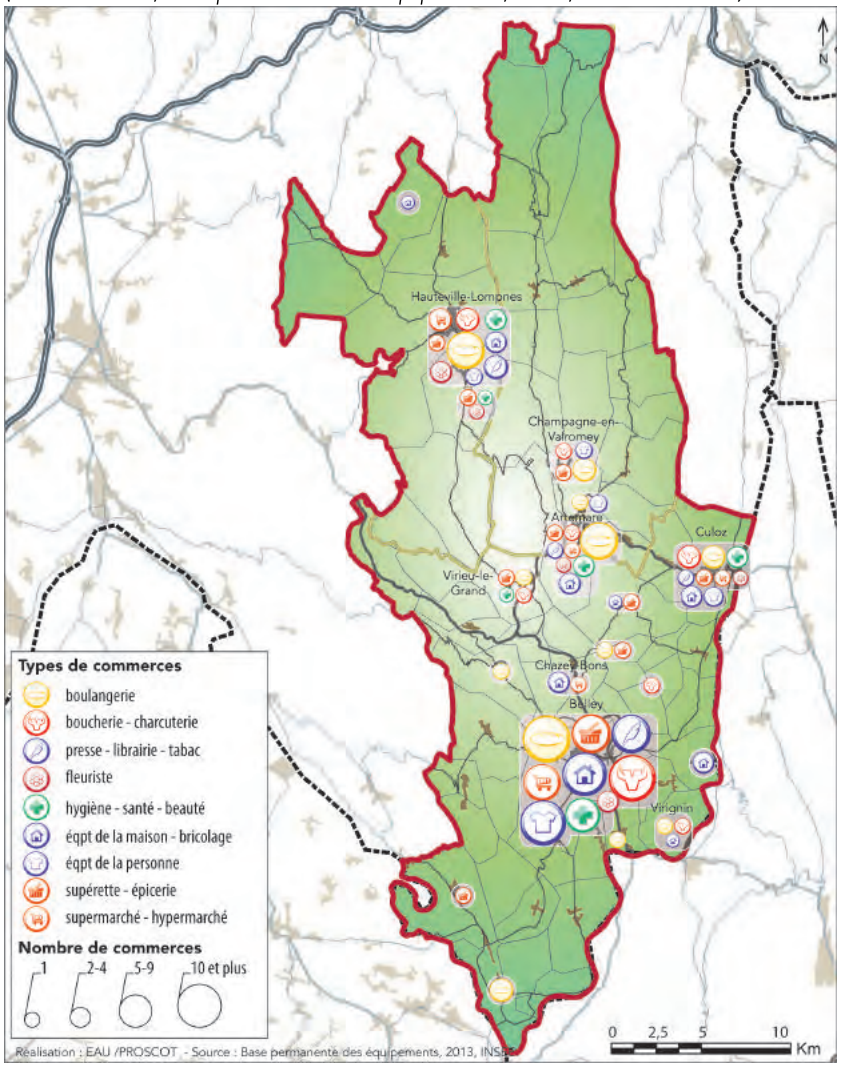

ETAT DES LIEUX

- 1 052 emplois salariés dans le commerce en 2013, dont 83,3 % sur la CC du Bugey Sud (876 salariés).

Effectifs salariés dans le commerce en 2013

(Source : ACOSS, valeurs absolues)

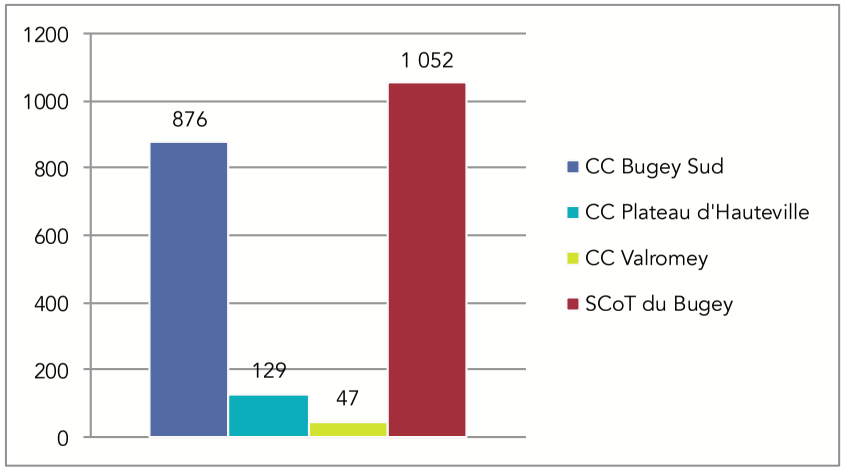

- A l'échelle du SCoT, l'activité de supermarché génère 190 salariés (18,1 % des emplois du commerce).

Les différents types d'activités de commerce à l'échelle du SCoT du Bugey en terme d'emploi salarié en 2013

(Source : ACOSS, en valeurs absolues)

Activités de commerce	2013
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	140
Commerce de gros	238
Commerce de détail	674
Total	1 052

- Le commerce de détail comptabilise 674 salariés, soit 64,1 % du total des effectifs du commerce.

Les 6 principales activités de commerce à l'échelle du SCoT du Bugey en terme d'emploi salarié en 2013

(Source : ACOSS, en valeurs absolues)

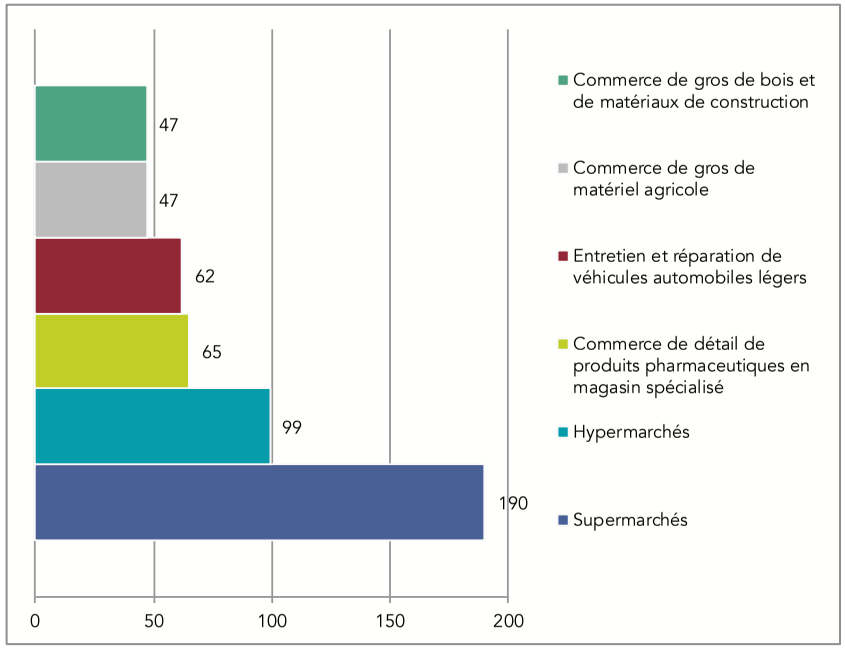

Note méthodologique

Les séries de l'ACOSS *couvrent l'ensemble des cotisants aux URSSAF du secteur concurrentiel. Ne sont pas pris en compte les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Pour le secteur agricole, le dénombrement est partiel.*

ETAT DES LIEUX

- A l'échelle du SCoT du Bugey, les activités de commerce ne ressortent pas comme des spécificités économiques.

  Le secteur commercial du territoire est sous-représenté par rapport à son niveau dans la région, notamment dans le commerce de gros.

Secteurs de spécialisation dans le commerce en 2013 au niveau du SCoT du Bugey

(Source : ACOSS, en points de pourcentage)

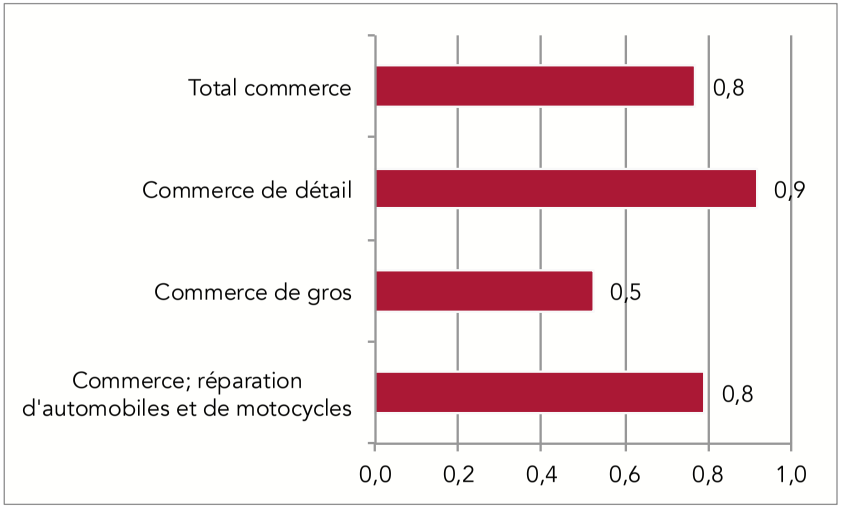

Note méthodologique

L'indicateur de spécialisation *est une notion relative. Un territoire sera considéré comme spécialisé dans un secteur donné su celui-ci occupe une place plus importante dans l'activité du territoire qu'en région. Lorsque l'indicateur est supérieur à 1, le territoire est spécialisé dans le secteur en question.*

Commerce sur le périmètre du SCoT du Bugey

(Source : EAU, octobre 2014)

ETAT DES LIEUX

- 283 salariés travaillent dans des établissements de 10 à 19 salariés, ce qui en fait la tranche d'établissements la plus employeuse du SCoT du Bugey sur le secteur du commerce.
- Les établissements ne comptant aucun salarié sont au nombre de 294. Cette strate est la plus représentative du SCoT du Bugey, à l'instar des territoires de référence.

Effectifs salariés des établissements actifs au 31/12/2011 du commerce

(Source : INSEE-CLAP, en valeurs absolues)

Territoire	1-4 salariés	5-9 salariés	10-19 salariés	20-49 salariés	50-99 salariés	100-199 salariés	200-499 salariés	500 salariés et plus
CC Bugey Sud	160	197	273	183	84	0	0	0
CC Plateau d'Hauteville	30	52	10	45	0	0	0	0
CC Valromey	26	15	0	0	0	0	0	0
SCoT du Bugey	216	264	283	228	84	0	0	0
Ain	4 313	4 632	3 772	4 828	3 237	2 177	1 473	0
Rhône-Alpes	54 730	55 787	47 218	56 961	37 588	24 985	23 979	7 722
SCoT du Haut-Bugey	567	531	469	591	342	130	0	0
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	198	162	193	138	56	148	0	0
SCoT du Pays Bellegardien	162	128	175	79	61	114	0	0
SCoT du BUCOPA	876	1 076	931	1 347	782	1 217	567	0

Note méthodologique

***L'établissement** est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise.*

La source CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif) fournit des statistiques localisées sur l'emploi salarié pour les différentes activités marchandes ou non.

Nombre d'établissements actifs au 31/12/2011 du commerce

(Source : INSEE-CLAP, en valeurs absolues)

Territoire	Sans salarié	1-4 salariés	5-9 salariés	10-19 salariés	20-49 salariés	50-99 salariés	100-199 salariés	200-499 salariés	500 salariés et plus
CC Bugey Sud	228	85	30	21	6	1	0	0	0
CC Plateau d'Hauteville	30	19	9	1	1	0	0	0	0
CC Valromey	36	13	2	0	0	0	0	0	0
SCoT du Bugey	294	117	41	22	7	1	0	0	0
Ain	4 586	2 009	720	289	157	48	16	6	0
Rhône-Alpes	58 251	25 564	8 675	3 599	1 877	552	184	86	12
SCoT du Haut-Bugey	494	249	84	35	19	5	1	0	0
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	264	96	25	16	5	1	1	0	0
SCoT du Pays Bellegardien	125	72	21	13	3	1	1	0	0
SCoT du BUCOPA	1 103	419	168	72	42	12	9	2	0

ETAT DES LIEUX

- 169 entreprises de services créées en 2013 à l'échelle du SCoT, dont 130 (76,9 % du volume total des créations d'entreprises de services) sur la CC du Bugey Sud.

Création d'entreprises du commerce en 2013

(Source : INSEE-SIRENE, en valeurs absolues)

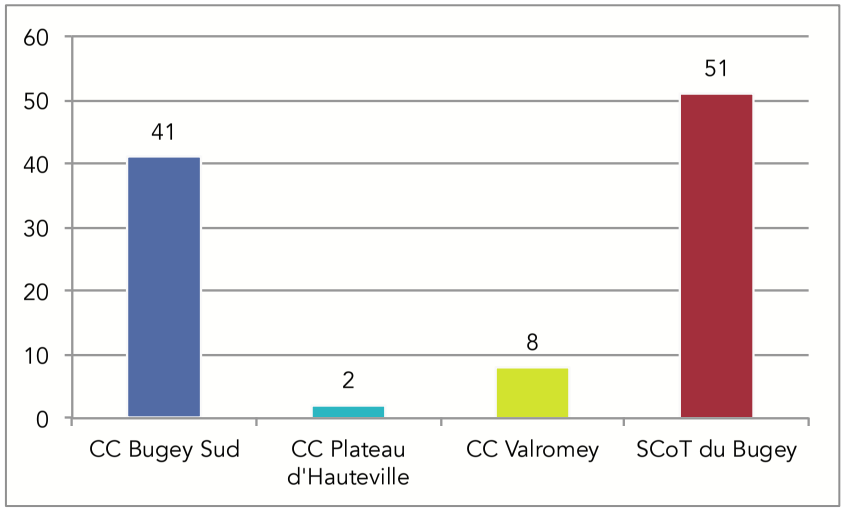

- Le taux de création d'entreprises de services ressort à 13,6 % au niveau du SCoT du Bugey.

  La dynamique des créations d'entreprises s'avère contrastée entre les différentes communautés de communes du territoire.

  Elle est, par ailleurs, en-deçà des résultats observables à l'échelle du département (14,9 %) et de la région (14,4 %).

Taux de création d'entreprises du commerce en 2013

(Source : INSEE-SIRENE, en %)

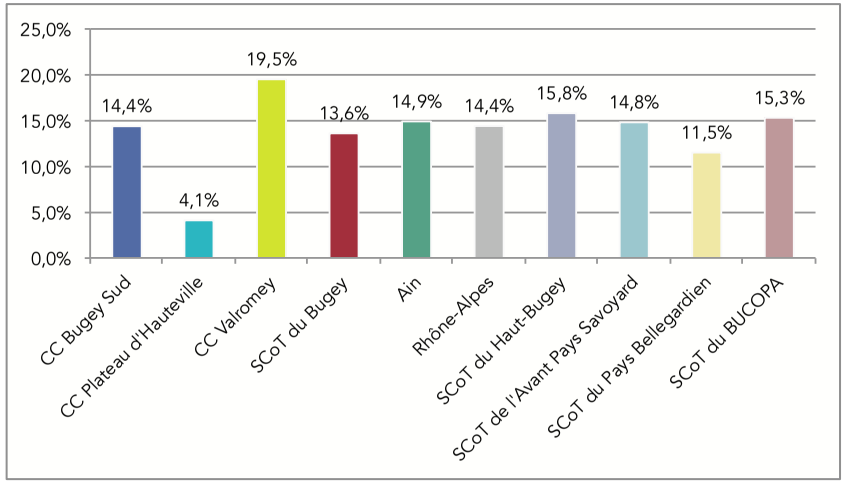

Note méthodologique

***Le taux de création d'entreprises** est le rapport entre les créations d'une année au stock d'entreprises au 1er janvier de cette même année.*

TENDANCE

- Les emplois de commerce connaissent un repli de 45 unités depuis 2008, passant de 1 097 unités en 2008 à 1 052 en 2013.

  Les trois intercommunalités du SCoT affichent une trajectoire à la baisse.

Évolution des emplois salariés du commerce au sein du SCoT du Bugey entre 2008-2013

(Source : ACOSS, en valeurs absolues)

Territoire	2008	2009	2010	2001	2012	2013	Variation 2008-2013
CC Bugey Sud	900	883	879	878	852	876	-24
CC Plateau d'Hauteville	137	137	139	133	124	129	-8
CC Valromey	60	66	71	52	40	47	-13
SCoT du Bugey	1 097	1 086	1 089	1 063	1 016	1 052	-45

- Les trois grandes activités du commerce subissent une diminution du nombre des salariés entre 2008-2013, notamment le commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles : - 17 unités (- 1,9 %/an).

Évolution des différents types d'activités de commerce à l'échelle du SCoT du Bugey en terme d'emploi salarié entre 2008-2013

(Source : ACOSS, en valeurs absolues et en taux de croissance annuel moyen)

Activités de commerce	Variations absolues	Evolution moyenne annuelle
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	-17	-1,9%
Commerce de gros	-12	-0,8%
Commerce de détail	-16	-0,4%
Total	-45	-0,7%

- L'évolution en moyenne annuelle enregistrée à l'échelle du SCoT du Bugey est de – 0,7%/an entre 2008-2013.

- Cette évolution contraste nettement de celle du département, dont la croissance se porte à + 0,6 %/an.

Évolution en moyenne annuelle de l'emploi salarié du commerce entre 2008-2013

(Source : ACOSS, taux de croissance annuel moyen)

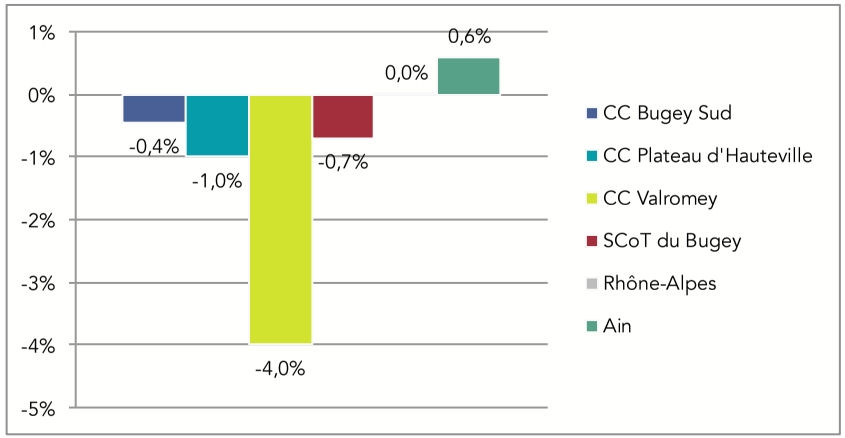

TENDANCE

- Le nombre d'établissements se porte à 191 unités en 2013, contre 187 en 2008.

  Seule la CC du Plateau d'Hauteville affiche une contraction du nombre de ses établissements de services. : - 3 unités sur la même période.

Évolution des établissements du commerce au sein du SCoT du Bugey entre 2008-2013

(Source : ACOSS, en valeurs absolues)

Territoire	2008	2009	2010	2001	2012	2013	Variation 2008-2013
CC Bugey Sud	141	145	142	148	147	147	6
CC Plateau d'Hauteville	33	31	33	31	29	30	-3
CC Valromey	13	14	14	15	12	14	1
SCoT du Bugey	187	190	189	194	188	191	4

- Dans le détail, hormis le commerce de gros qui dégage une croissance du nombre de ses établissements, les autres se positionnement sur une trajectoire de croissance atone.

Évolution des différents types d'activités de commerce à l'échelle du SCoT du Bugey en terme d'établissements entre 2008-2013

(Source : ACOSS, en valeurs absolues et en taux de croissance annuel moyen)

Activités de commerce	Variations absolues	Evolution moyenne annuelle
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	0	0,0%
Commerce de gros	5	2,7%
Commerce de détail	-1	-0,1%
Total	4	0,4%

- Le taux de croissance annuel moyen entre 2008-2013 sur le SCoT du Bugey est en hausse de 0,4 %/an. Celui-ci est plus vif en région et dans l'Ain, respectivement : + 0,6 %/an et + 0,8%/an.

Évolution en moyenne annuelle des établissements du commerce entre 2008-2013

(Source : ACOSS, taux de croissance annuel moyen)

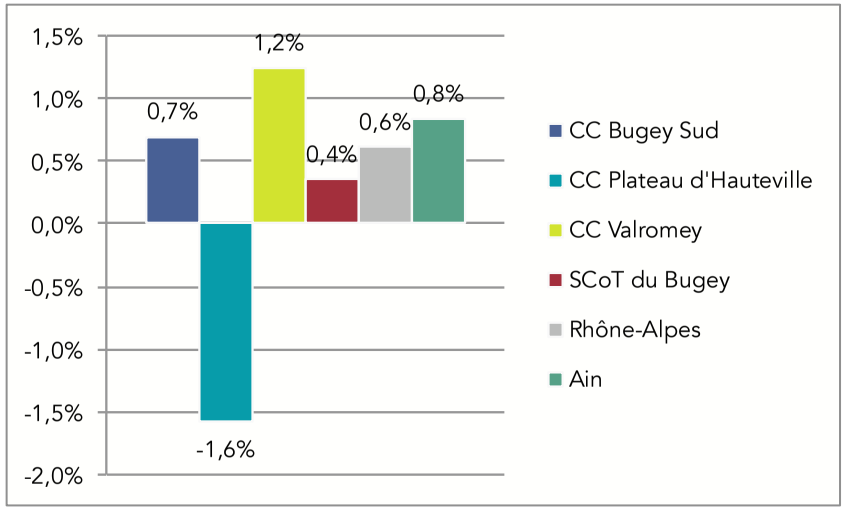

TENDANCE

- Une emprise commerciale des pôles sur la population résidente qui évolue suivant leur développement commercial respectif (nouveaux points de vente, caractéristiques des ménages) mais également suivant l'évolution des modes de vie et de la concurrence des pôles voisins.
  - Belley – Chazey Bons renforce son emprise globale sur sa zone de chalandise par sa diversification commerciale et le développement d'une offre complémentaire en équipement de la personne et d'hygiène santé beauté, malgré une croissance de chiffre d'affaires global plus faible que dans les autres pôles du territoire.
  - Hauteville-Lompnes renforce sa spécialisation alimentaire, limitant ainsi l'évasion commerciale sur cette consommation de base et captant une plus grande part de cette dépense.
  - Culoz – Béon doit son développement commercial à l'ouverture de nouvelles grandes et moyennes surfaces et diversifie un peu son offre globale.

Pôle commercial	évolution du chiffre d'affaires (2003-2010)	Famille de produits	Evolution de l'emprise du pôle sur les dépenses des résidents	Evolution du CA	Evolution du pôle commercial
Belley - Chazey Bons	+ 19,8M€ soit +22%CA global *dont +16,4M€ pour les GMS* *et +3,9M€ pour les boutiques*	équipement de la personne	+7 points	+ 3M€	développement de l'offre non alimentaire : +8 107 m2 non alimentaire 10 nouvelles GMS dont 7 non alimentaire
		équipement de la maison	- 4 points	+ 4M€	
		culture - loisirs	- 2 points	+1M€	
		hygiène - santé - beauté	+ 7 points	+4M€	
		alimentation	- 4 points	+7M€	
Hautevile-Lompnes	+8M€ soit +41%CA global *dont +6,4M€ pour les GMS* *et +1,5%M€ pour les boutiques*	équipement de la personne	+ 4 points	+0,1M€	développement de l'offre alimentaire : 1 nouvelle surface alimentaire (Aldi) +1265 m2 alimentaire et +1516 m2 non ali
		équipement de la maison	- 10 points	+0,3M€	
		culture - loisirs	+ 4 points	+0,6M€	
		hygiène - santé - beauté	+11 points	+0,2M€	
		alimentation	+16 points	+5,8M€	
Culoz - Béon	+ 5,5M€ soit +29%CA global *dont +5,3 M€ pour les GMS*	équipement de la personne	-3 points	-0,4M€	développement de l'offre non alimentaire : +2980 m2 non alimentaire et +1683m2 non ali 3 nouvelles GMS dont 2 non alimentaire
		équipement de la maison	+ 7 points	+2,1M€	
		culture - loisirs	+1 point	+0,7M€	
		hygiène - santé - beauté	+6 points	+1,3M€	
		alimentation	-2 points	+1,9M€	

INTERDEPENDANCE

Commerce et attractivité du cadre de vie

- la présence d'une offre commerciale diversifiée et vivante permet de développer l'échelle de la proximité dans les bourgs, villages et centres villes. Elle répond ainsi aux besoins quotidiens de la population et favorise la vivacité des lieux de vie.

Commerce et liens sociaux

- Le commerce, notamment de proximité, permet aux différentes populations du territoire (personnes âgées, familles, personnes célibataires, …) de se rencontrer et de tisser des liens de sociabilisation.

GOUVERNANCE

CHAMBRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE Rhône-Alpes

- La CCI Rhône-Alpes a récemment mis en œuvre une action de mise en valeur des commerces de proximité qui a bénéficié au territoire du Bugey, avec un semaine événementielle « le bonheur est dans le près".

ENJEUX

- Comment mieux organiser l'offre commerciale, de grand et de petit commerce, afin de répondre aux besoins de la population locale (limitation de l'évasion commerciale) ?
- Quel niveau d'offre commerciale sur le territoire pour le développement local ?

ETAT DES LIEUX

- 668 emplois salariés dans le secteur de la construction en 2013, dont 78,6 % sur la CC du Bugey Sud (525 salariés).

Effectifs salariés dans la construction en 2013
(Source : ACOSS, valeurs absolues)

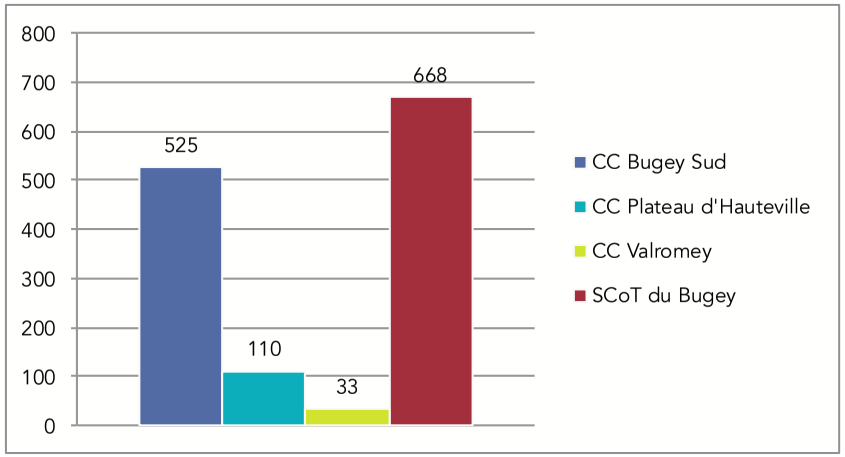

Note méthodologique
Les séries de l'ACOSS *couvrent l'ensemble des cotisants aux URSSAF du secteur concurrentiel. Ne sont pas pris en compte les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Pour le secteur agricole, le dénombrement est partiel.*

- A l'échelle du SCoT, les travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment ressortent en tête des activités de la construction avec 167 salariés, soit 25 % du volume global du secteur.

Les 5 principales activités de construction à l'échelle du SCoT du Bugey en terme d'emploi salarié en 2013
(Source : ACOSS, en valeurs absolues)

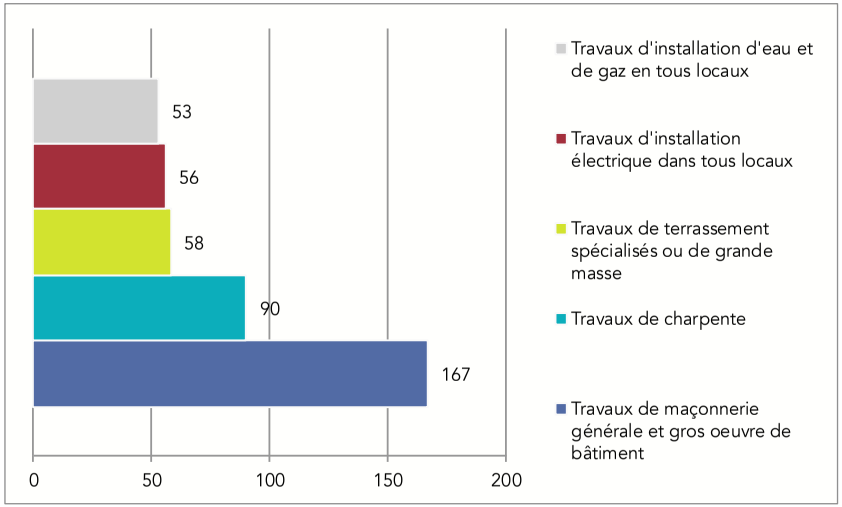

ETAT DES LIEUX

- Le secteur de la construction reste, à ce jour, sous-représenté par rapport au niveau de l'emploi salarié régional sur ce même pas d'activité.

Indice de spécialisation du secteur de la construction en 2011 au niveau du SCoT du Bugey

(Source : INSEE, NA 38 postes, en points de pourcentage)

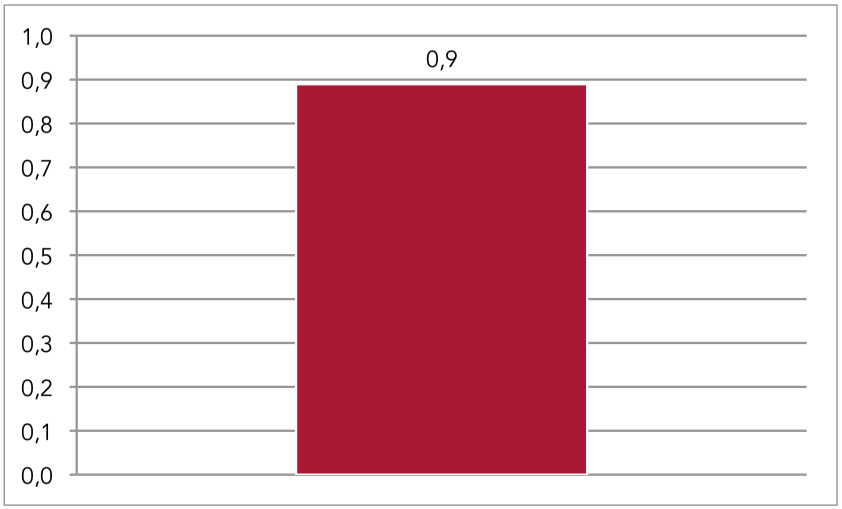

Note méthodologique

L'indicateur de spécialisation *est une notion relative. Un territoire sera considéré comme spécialisé dans un secteur donné su celui-ci occupe une place plus importante dans l'activité du territoire qu'en région. Lorsque l'indicateur est supérieur à 1, le territoire est spécialisé dans le secteur en question.*

Construction de deux bâtiments industriels pour la Communauté de Communes Bugey Sud par l'entreprise Maçonnerie Générale Nombret basée à Saint-Benoît

ETAT DES LIEUX

- 211 salariés travaillent au sein d'établissements de 20-49 salariés, ce qui en fait la strate la plus représentée : 28,2 % du total des salariés du secteur.

Note méthodologique
L'établissement *est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise.*

La source CLAP *(Connaissance locale de l'appareil productif) fournit des statistiques localisées sur l'emploi salarié pour les différentes activités marchandes et non marchandes.*

Effectifs salariés des établissements actifs au 31/12/2011 de la construction
(Source : INSEE-CLAP, en valeurs absolues)

Territoire	1-4 salariés	5-9 salariés	10-19 salariés	20-49 salariés	50-99 salariés	100-199 salariés	200-499 salariés	500 salariés et plus
CC Bugey Sud	137	126	64	176	60	0	0	0
CC Plateau d'Hauteville	31	51	26	35	0	0	0	0
CC Valromey	26	16	0	0	0	0	0	0
SCoT du Bugey	194	193	90	211	60	0	0	0
Ain	2 783	2 735	2 510	3 015	976	823	216	590
Rhône-Alpes	29 022	26 717	27 671	34 674	17 437	15 800	5 497	1 107
SCoT du Haut-Bugey	230	261	240	316	0	0	0	0
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	184	117	172	81	62	0	0	0
SCoT du Pays Bellegardien	114	57	97	137	181	195	0	0
SCoT du BUCOPA	592	565	697	553	206	114	216	590

- Les établissements sans salarié sont les plus nombreux : 253 unités (64,7 % de l'ensemble des établissements du secteur).

Nombre d'établissements actifs au 31/12/2011 de la construction
(Source : INSEE-CLAP, en valeurs absolues)

Territoire	Sans salarié	1-4 salariés	5-9 salariés	10-19 salariés	20-49 salariés	50-99 salariés	100-199 salariés	200-499 salariés	500 salariés et plus
CC Bugey Sud	185	67	20	5	6	1	0	0	0
CC Plateau d'Hauteville	24	14	7	2	1	0	0	0	0
CC Valromey	44	13	2	0	0	0	0	0	0
SCoT du Bugey	253	94	29	7	7	1	0	0	0
Ain	3 221	1 362	415	193	102	14	5	1	1
Rhône-Alpes	38 851	14 424	4 092	2 085	1 156	255	117	20	2
SCOT du Haut-Bugey	249	108	38	18	10	0	0	0	0
SCOT de l'Avant Pays Savoyard	255	94	17	13	2	1	0	0	0
SCOT du Pays Bellegardien	123	52	9	7	5	3	1	0	0
SCOT du BUCOPA	828	319	85	56	17	3	1	1	1

ETAT DES LIEUX

- 66 entreprises nouvelles en 2013 au niveau du SCoT du Bugey.

Création d'entreprises de la construction en 2013

(Source : INSEE-SIRENE, en valeurs absolues)

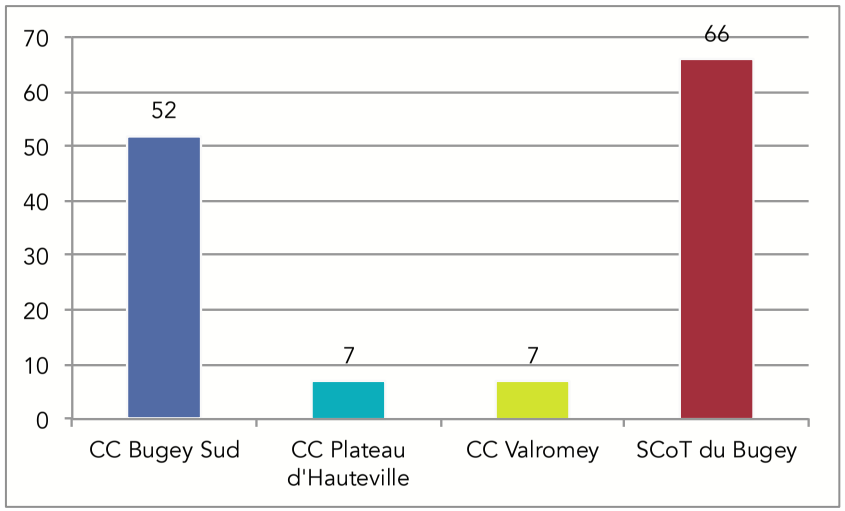

- Un taux de création d'entreprises de la construction exceptionnellement élevé en 2013 : 19 %, quand celui-ci atteint 15,1 % pour l'Ain et 16,5 % pour le Rhône-Alpes.

Taux de création d'entreprises de la construction en 2013

(Source : INSEE-SIRENE, en %)

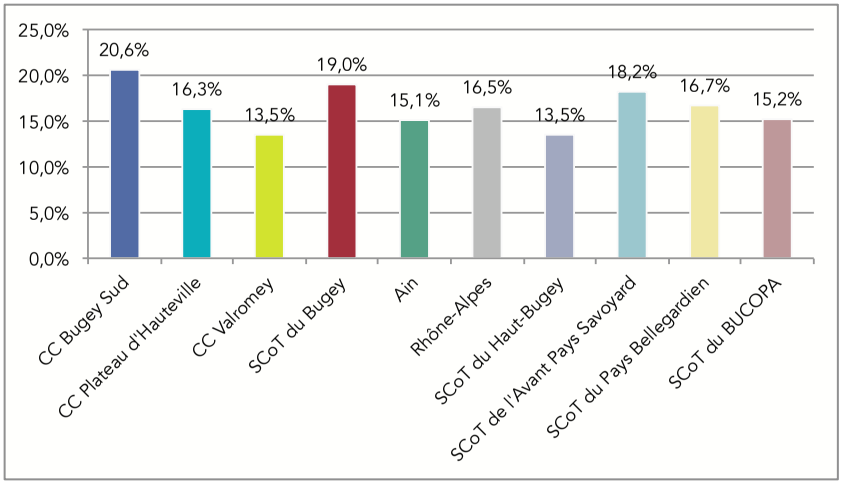

Note méthodologique

***Le taux de création d'entreprises** est le rapport entre les créations d'une année au stock d'entreprises au 1er janvier de cette même année.*

TENDANCE

- Les emplois de la construction sont au nombre 668 en 2013 à l'échelle du SCoT du Bugey, soit une contraction sensible de 188 emplois.

Evolution des emplois salariés de la construction au sein du SCoT du Bugey entre 2008-2013

(Source : ACOSS, en valeurs absolues)

Territoire	2008	2009	2010	2001	2012	2013	Variation 2008-2013
CC Bugey Sud	691	589	606	614	546	525	-166
CC Plateau d'Hauteville	127	136	132	133	125	110	-17
CC Valromey	38	37	35	36	40	33	-5
SCoT du Bugey	856	762	773	783	711	668	-188

Chantier de la Maison d'Izieu

- La contraction de l'emploi salarié dans la construction est sévère : - 4%/an entre 2008 et 2013.

  Ce résultat est d'autant plus significatif que la région et le département, bien qu'également en diminution, affichent une résilience plus forte alors même que la situation n'est pas porteuse sur cette période.

Evolution en moyenne annuelle de l'emploi salarié de la construction entre 2008-2013

(Source : ACOSS, taux de croissance annuel moyen)

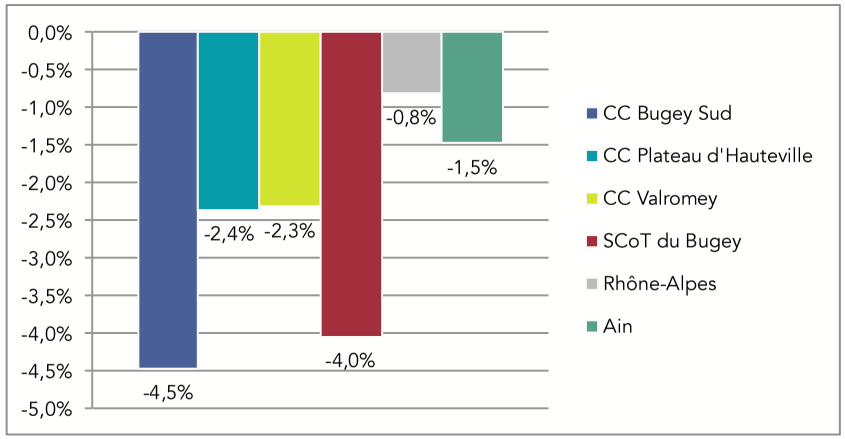

TENDANCE

- En 2013, il y a 141 établissements oeuvrant dans la construction contre 167 en 2008, soit une baisse de 23 entités.

  La CC du Valromey est la seule à maintenir le stock de ses établissements du secteur.

Evolution des établissements de la construction au sein du SCoT du Bugey entre 2008-2013

(Source : ACOSS, en valeurs absolues)

Territoire	2008	2009	2010	2001	2012	2013	Variation 2008-2013
CC Bugey Sud	125	111	109	110	101	103	-22
CC Plateau d'Hauteville	23	23	22	24	25	22	-1
CC Valromey	16	18	19	16	17	16	0
SCoT du Bugey	164	152	150	150	143	141	-23

Chantier de la nouvelle école de Belley

- Le taux de croissance annuel moyen entre 2008-2013 sur le SCoT du Bugey est en recul de 2,5 %/an, alors que l'Ain et Rhône-Alpes enregistrent, chacun, des reflux de – 0,2 %/an.

Evolution en moyenne annuelle des établissements de la construction entre 2008-2013

(Source : ACOSS, taux de croissance annuel moyen)

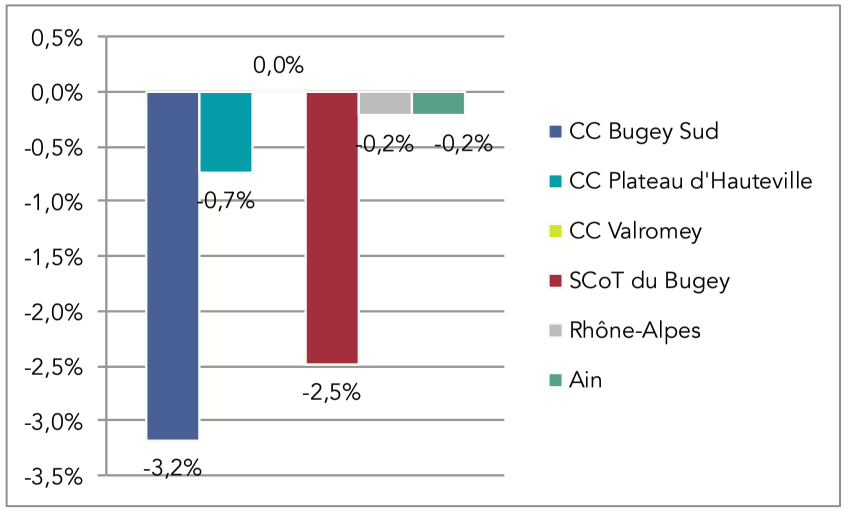

INTERDÉPENDANCE

Emploi dans la construction et la conjoncture économique

- Le secteur est particulièrement sensible aux aléas économiques qui influent sur les investissements des ménages.
  Face à des ménages sous pression fiscale et des administrations publiques soumises à des restrictions budgétaires, la déprise de l'emploi dans la construction pourrait être violente à court terme.

Emploi dans la construction et évolution démographique

- Le desserrement des populations issues, notamment, de la croissance des familles monoparentales et des personnes âgées génère un besoin en logements.
  De même, l'attractivité résidentielle du territoire alimente également un besoin plus important en nouveaux logements.
  La combinaison de ces éléments pourrait constituer des débouchés aux entreprises de la construction locales.

ENJEUX

- Le secteur de la construction ne pourrait-il pas trouver des relais de croissance au travers d'une maîtrise des techniques et technologies liées aux économies d'énergie ?
  En cela, la filière bois ne serait-elle pas un partenaire à privilégier pour le secteur de la construction sur le territoire ?

ETAT DES LIEUX

- 124 emplois salariés 100 % touristiques au sein du SCoT du Bugey, dont 50,8 % (63 emplois) dans le Bugey Sud.

Effectifs salariés 100 % touristiques en 2013
(Source : ACOSS, valeurs absolues)

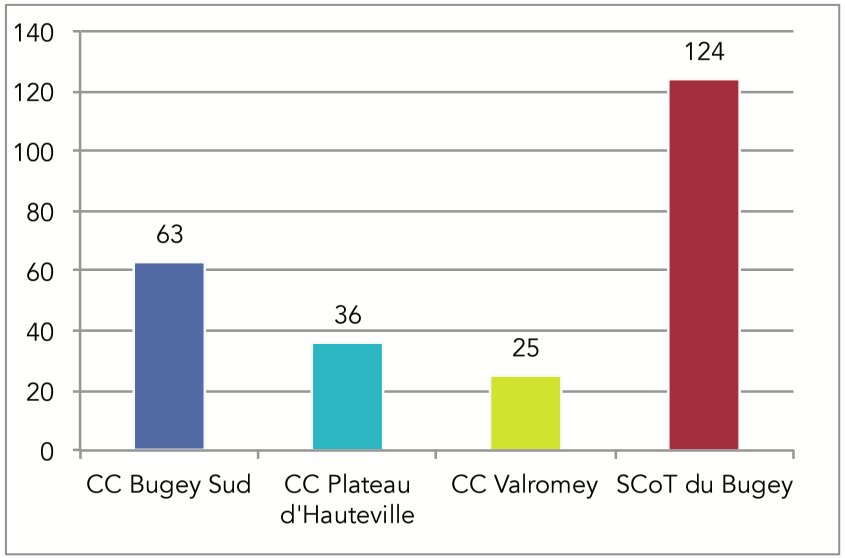

Note méthodologique
Les activités 100 % touristiques, *selon l'INSEE regroupe les hôtels et hébergement similaire, l'hébergement touristique et autre hébergement de courte durée, les terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs, les téléphériques et remontées mécaniques, les transports maritimes et côtiers de passagers, les transports maritimes et côtiers de fret, les activités des agences de voyage, les autres services de réservation et activité connexes, les activités des voyagistes, les activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes, la gestion des musées, la gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires, la gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles, l'organisation de jeux de hasard et d'argent, l'entretien corporel.*

- A l'échelle du SCoT, l'activité liée aux hôtels et hébergement similaire fournit 38 % (47 emplois) des effectifs 100 % touristiques globaux

Ventilation des emplois 100 % touristiques au sein du SCoT du Bugey en 2013
(Source : ACOSS, en valeurs absolues)

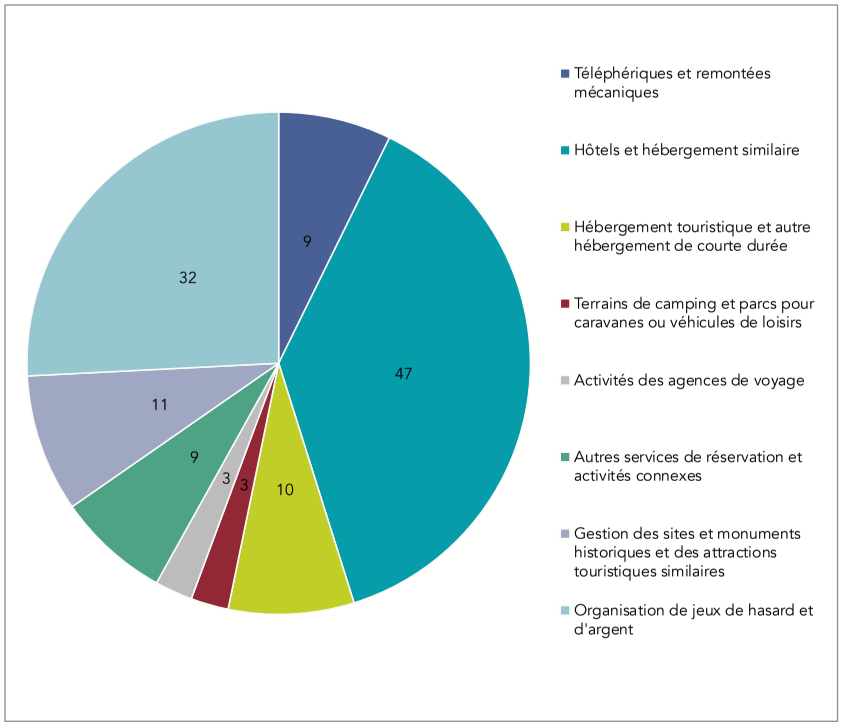

ETAT DES LIEUX

- 11 hôtels et 274 chambres sont recensés sur le périmètre du SCoT du Bugey, soit une moyenne de 25 chambres par hôtel.

  Selon Ain Tourisme, la capacité d'accueil du complexe hôtelier est de 556 lits, dont 404 sur la CC du Bugey Sud, 88 sur la CC du Plateau d'Hauteville et 64 sur la CC du Valromey.

Nombre d'hôtels et de chambres hôtelières en 2013 au sein du SCoT du Bugey
(Source : INSEE, en valeurs absolues)

Territoire	Hôtels	Chambres
CC Bugey Sud	7	225
CC Plateau d'Hauteville	3	34
CC Valromey	1	15
SCoT du Bugey	11	274

- 11 campings pour 677 emplacements de campings comptabilisés sur le SCoT du Bugey en 2013.

  La capacité d'accueil est de 2 184 lits, dont 1 428 sur la CC du Bugey Sud.

Nombre de campings et d'emplacements de campings en 2013 au sein du SCoT du Bugey
(Source : INSEE, en valeurs absolues)

Territoire	Campings	emplacements
CC Bugey Sud	7	500
CC Plateau d'Hauteville	2	111
CC Valromey	2	66
SCoT du Bugey	11	677

- 20 structures d'accueil labellisées Clévacances pour 99 lits en 2013.

Nombre et capacité d'accueil des meublés labellisés Clévacances en 2013
(Source : Ain Tourisme, en valeurs absolues)

Territoire	Structures	Lits
CC Bugey Sud	8	36
CC Plateau d'Hauteville	8	41
CC Valromey	4	22
SCoT du Bugey	20	99

- 71 structures d'accueil labellisées Gîtes de France pour 357 lits en 2013.

Nombre et capacité d'accueil des meublés labellisés Gîtes de France en 2013
(Source : Ain Tourisme, en valeurs absolues)

Territoire	Structures	Lits
CC Bugey Sud	27	125
CC Plateau d'Hauteville	17	84
CC Valromey	27	148
SCoT du Bugey	71	357

ETAT DES LIEUX

- 33 structures meublées classées non labellisées pour 160 lits en 2013.

Nombre et capacité d'accueil des meublés classés non labellisés en 2013
(Source : Ain Tourisme, en valeurs absolues)

Territoire	Structures	Lits
CC Bugey Sud	6	24
CC Plateau d'Hauteville	12	55
CC Valromey	15	81
SCoT du Bugey	33	160

- Concernant les chambres d'hôtes labellisées Gîtes de France ou Clévacances, 17 propriétaires offrent 40 chambres pour 93 lits en 2013.

Nombre et capacité d'accueil des chambres d'hôtes labellisées Gîtes de France ou Clévacances en 2013
(Source : Ain Tourisme, en valeurs absolues)

Territoire	Propriétaires	Chambres	Lits
CC Bugey Sud	10	30	68
CC Plateau d'Hauteville	5	5	13
CC Valromey	2	5	12
SCoT du Bugey	17	40	93

- Un seul propriétaire offre 4 chambres d'hôtes possédant un autre label que Gîte de France ou Clévacances en 2013.

Nombre et capacité d'accueil des chambres d'hôtes autres labels en 2013
(Source : Ain Tourisme, en valeurs absolues)

Territoire	Propriétaires	Chambres	Lits
CC Bugey Sud	0	0	0
CC Plateau d'Hauteville	1	4	12
CC Valromey	0	0	0
SCoT du Bugey	1	4	12

- Les gîtes d'étape / séjour / gîtes d'enfants sont au nombre de 10 pour 322 lits en 2013.

Nombre et capacités d'accueil des chambres des gîtes d'étape / séjour / gîtes d'enfant en 2013
(Source : Ain Tourisme, en valeurs absolues)

Territoire	Structures	Lits
CC Bugey Sud	2	94
CC Plateau d'Hauteville	6	156
CC Valromey	2	72
SCoT du Bugey	10	322

ETAT DES LIEUX

- 6 structures d'hébergements collectifs pour 342 lits en 2013.

Nombre et capacité d'accueil des hébergements collectifs en 2013
(Source : Ain Tourisme, en valeurs absolues)

Territoire	Structures	Lits
CC Bugey Sud	0	0
CC Plateau d'Hauteville	3	197
CC Valromey	3	145
SCoT du Bugey	6	342

- 2 746 résidences secondaires pour une capacité d'accueil de 13 215 lits en 2010.

Nombre et capacité d'accueil des résidences secondaires en 2010
(Source : INSEE, Ain Tourisme, en valeurs absolues)

Territoire	Structures	Lits
CC Bugey Sud	1 492	7 286
CC Plateau d'Hauteville	480	2 242
CC Valromey	774	3 687
SCoT du Bugey	2 746	13 215

Village de Lacoux

ETAT DES LIEUX

- Sur l'ensemble du Bugey, le nombre de nuitées dans les hôtels s'élève à 194 363 en 2012.

  Le taux d'occupation atteint 46 %, la clientèle étrangère compose 15 % de la clientèle globale et les nuitées d'affaires représentent 55 % du volume total des nuitées.

Indicateurs de fréquentation des hôtels du Bugey en 2012
(Source : Ain Tourisme, en %)

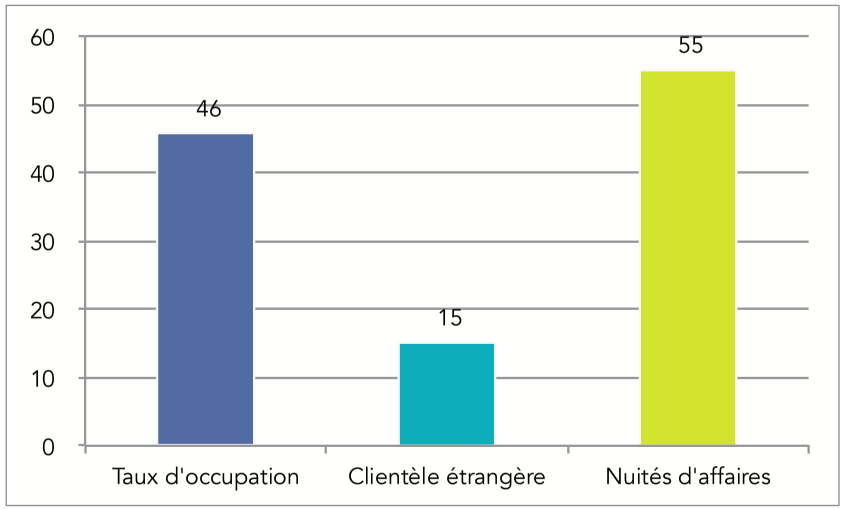

Fréquentation des sites touristiques du SCoT du Bugey en 2013
(Source : Ain Tourisme, en valeurs absolues)

Site	Commune	Fréquentation
Maison d'Izieu, Mémorial des enfants juifs exterminés	Izieu	21 422
Musée du Bugey-Valromey	Lochieu	5 417
Musée Escale Haut-Rhône	Brégnier-Cordon	3 061
Maison du marais	Ceyzérieu	NC
Observatoire astronomique de la Lèbe	Sutrieu	NC
Centre d'Art Contemporain	Lacoux - Hauteville	NC
Plateau de Retord	Hotonnes, Poizat/Lalleyriat, Cuvéry	33 243
Lachat	Petit-Abergement	9 342
La Praille	Hauteville-Lompnes	7 056
Plateau d'Hauteville	Hauteville	NC
Les Plans d'Hotonnes	Plans d'Hotonnes	NC

- Suivant la méthodologie du Réseau des Observatoires du tourisme de Rhône-Alpes, l'estimation des nuitées touristiques serait d'environ 526 060 unités et des retombées de l'ordre de 14 841 890 euros en 2012.

TENDANCE

- L'emploi 100 % touristique diminue sur la période 2008-2013, passant de 157 à 124 unités, soit une baisse de 21 %.

  Sur l'intervalle, seule la CC de Valromey observe une légère hausse de ses emplois 100 % touristiques : + 3 unités, soit 25 salariés en 2013.

Evolution des effectifs salariés 100 % touristiques entre 2008 et 2013
(Source : ACOSS, en valeurs absolues)

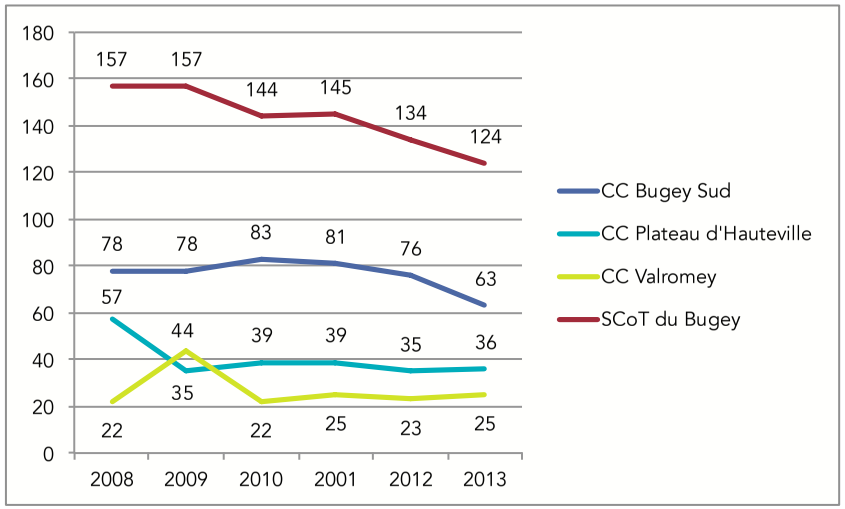

- Les effectifs des hôtels et hébergement similaire se contractent de 15 unités pour atteindre 47 emplois en 2013 par rapport à 2008.

  L'hébergement touristique et autre hébergement de courte durée est la seule activité à gagner des emplois : 5 unités en 2008 contre 10 en 2013.

Ventilation des emplois 100 % touristiques au sein du SCoT du Bugey en 2008 et 2013
(Source : ACOSS, valeurs absolues)

Nomenclature	2008	2013
Téléphériques et remontées mécaniques	11	9
Hôtels et hébergement similaire	62	47
Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	5	10
Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	4	3
Activités des agences de voyage	8	3
Autres services de réservation et activités connexes	11	9
Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	12	11
Organisation de jeux de hasard et d'argent	44	32
Ensemble	157	124

TENDANCES

- Entre 2009-2013, peu de variations sont enregistrées au sein du SCoT du Bugey en ce qui concerne le nombre d'hôtels.

Hôtels en 2009 et 2013 au sein du SCoT du Bugey
(Source : INSEE, en valeurs absolues)

Territoire	2009	2013	Différentiel
CC Bugey Sud	8	7	-1
CC Plateau d'Hauteville	2	3	1
CC Valromey	2	1	-1
SCoT du Bugey	12	11	-1

- Entre 2009-2013, le volume de chambres offertes a crû de 95 unités.

  La CC du Bugey Sud enregistre l'augmentation la plus significative au sein du périmètre du SCoT et la CC de Valromey affiche une baisse de 9 unités.

Chambres d'hôtels en 2009 et 2013 au sein du SCoT du Bugey
(Source : INSEE, en valeurs absolues)

Territoire	2009	2013	Différentiel
CC Bugey Sud	124	225	101
CC Plateau d'Hauteville	31	34	3
CC Valromey	24	15	-9
SCoT du Bugey	179	274	95

- Entre 2009 et 2013, le nombre de campings classés diminue à la marge de une unité, passant de 12 à 11.

Campings classés en 2009 et 2013
(Source : INSEE, valeurs absolues)

Territoire	2009	2013	Différentiel
CC Bugey Sud	7	7	0
CC Plateau d'Hauteville	3	2	-1
CC Valromey	2	2	0
SCoT du Bugey	12	11	-1

- Douze emplacements de camping supplémentaires sont venus s'ajouter à l'offre existante de 2009.

  La CC du Bugey Sud connaît une hausse de 34 emplacements, alors que la CC du Plateau d'Hauteville voit sa capacité d'accueil se réduire de 22 places.

Emplacements de camping en 2009 et 2013
(Source : INSEE, valeurs absolues)

Territoire	2009	2013	Différentiel
CC Bugey Sud	466	500	34
CC Plateau d'Hauteville	133	111	-22
CC Valromey	66	66	0
SCoT du Bugey	665	677	12

TENDANCE

- Entre 2005-2012, les nuitées hôtelières ont progressé de 2 407 unités, soit une progression de 1,3 %.

Nombre de nuitées dans le complexe hôtelier du Bugey entre 2005 et 2012

(Source : Ain Tourisme, en valeurs absolues)

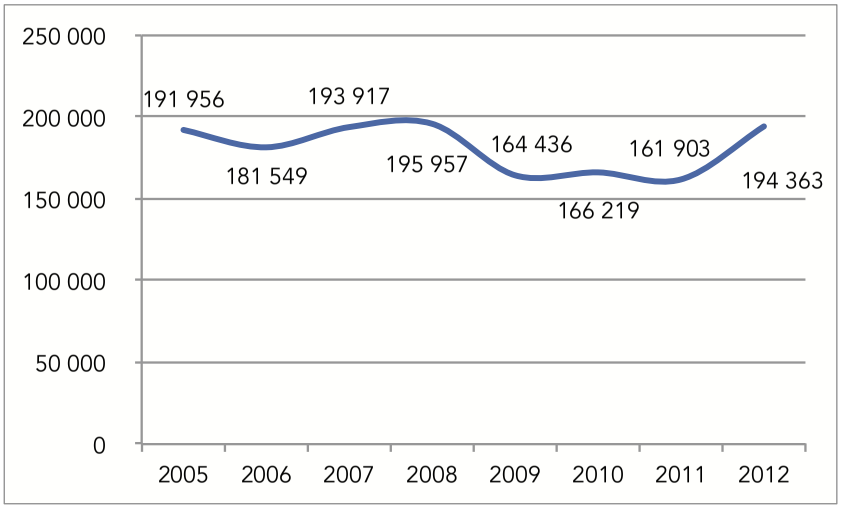

- Entre 2005-2012, le taux d'occupation s'avère volatile avec une pointe enregistrée en 2008 (48,3 %).

  Depuis 2005, cet indicateur a gagné 1,8 points pour afficher 45,7 % en 2012.

Taux d'occupation dans le complexe hôtelier du Bugey entre 2005 et 2012

(Source : Ain Tourisme, en %)

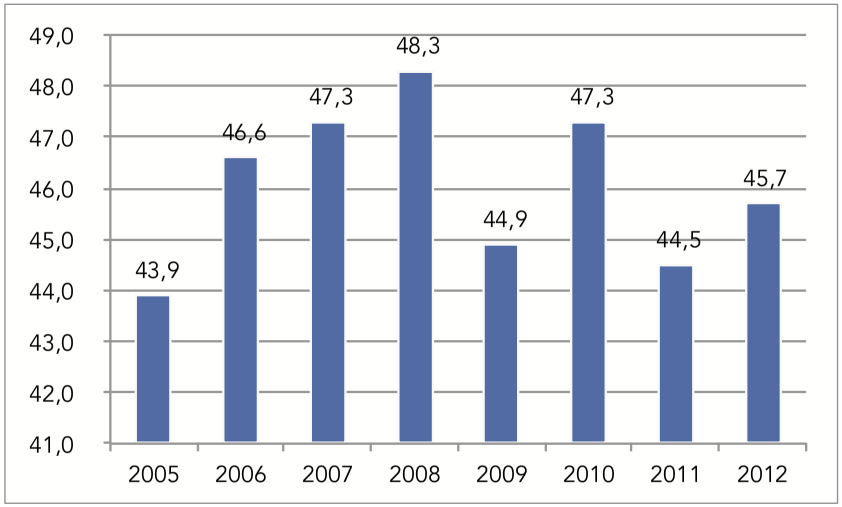

TENDANCE

- Entre 2005-2012, la part de la clientèle étrangère s'est contractée, passant de 19,3 % à 15,1 %.

  Un pic à 20,7 % a été enregistré en 2008.

Part de la clientèle étrangère dans le complexe hôtelier du Bugey entre 2005 et 2012

(Source : Ain Tourisme, en %)

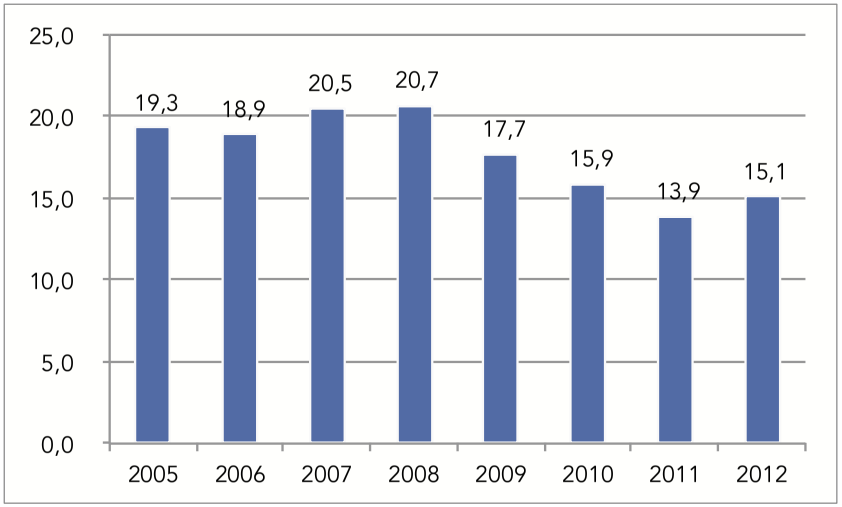

- Entre 2005-2012, la part de la clientèle d'affaires ressort stable : 56 % en 2005 contre 55 % en 2012.

  Néanmoins, 2012 est en net recul par rapport à l'année précédente : - 6 points.

Part de la clientèle d'affaires dans le complexe hôtelier du Bugey entre 2005 et 2012

(Source : Ain Tourisme, en %)

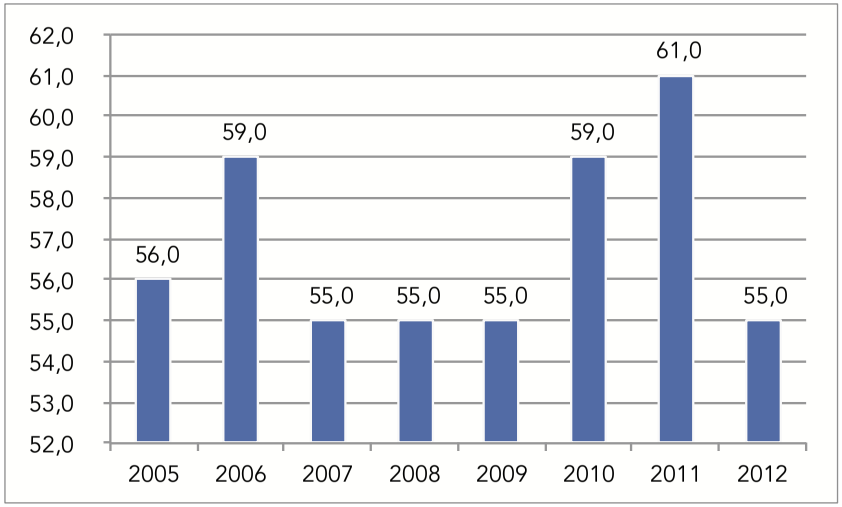

INTERDEPENDANCE

Tourisme et paysage

- Les attraits touristiques du SCoT du Bugey s'appuient en grande partie sur la découverte de son territoire, de ses paysages et sites ruraux.

Tourisme et attractivité territoriale

- Les points d'attraction touristique, mais également l'animation locale participent à la diffusion d'une image du territoire. Celle-ci permet de consolider une identité territoriale et contribue à son attractivité tant d'un point de vue touristique que résidentielle ou économique.

GOUVERNANCE

Le Conseil Régional Rhône-Alpes

- Le **Conseil Régional Rhône-Alpes** accompagne le développement de la filière tourisme par la mise en place d'une large diversité de plan, schéma et action :
  - Le **Plan Saisonnalité Tourisme**, adopté en 2006, visant à apporter des réponses aux problématiques de la saisonnalité. AU travers de ce plan, la Région favorise l'accès à l'emploi à l'année des saisonniers et essaie de faciliter l'accès à la qualification et la formation professionnelles ;
  - Le **Schéma Régional de développement du Tourisme et des Loisirs**, adopté en 2008, donnant un cadre de cohérence et de référence en matière de politique régionale touristique. Au travers de ce schéma, la Région ambitionne la construction d'un tourisme innovant et durable.

    La stratégie est déclinée en 3 axes opérationnels. Premièrement : faire du tourisme un facteur d'attractivité, d'emploi et de développement territorial. Deuxièmement : un tourisme solidaire et accessible à tous. Troisièmement : un tourisme engagé dans la valorisation de l'environnement ;
  - L'accompagnement des ambitions en matière touristique trouve écho par :
    - Le Fonds Régional d'Aide au Conseil pour les Entreprises Touristiques,
    - Les Contrats Territoriaux Emplois Formation,
    - Les Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes,
    - Les Contrats de Territoire de Tourisme et de Loisirs Adaptés,
    - Tourisme Associatif à Vocation Sociale,
    - L'Observatoire Régional du Tourisme.

Le Conseil Général de l'Ain

- Le **Conseil Général de l'Ain** œuvre au développement touristique du département par :
  - **Le Schéma Départemental de Développement du Tourisme 2013-2017**, voté en 2013, qui se focalise sur trois thématiques :
    - L'émergence des destinations durables,
    - La qualité de l'offre touristique,
    - La présence des Destinations sur le marché.

Ain Tourisme

- Association portée par le Conseil Général de l'Ain, Ain Tourisme conçoit, propose et met en œuvre la politique touristique de l'Ain afin d'accroître les retombées positives sur le Département.
  - Elle s'acquitte de quatre missions :

- Accompagner : Accompagner les acteurs touristiques publics et privés à l'occasion de la création de leur activité ou de l'évolution de leur stratégie,
- Promouvoir et Communiquer : Inciter la venue des touristes dans l'Ain en améliorant l'image et la notoriété du département et la connaissance de l'offre touristique,
- Informer : Faciliter l'activité de ses clients en mettant à disposition ou en fournissant de l'information qualifiée et adaptée,
- Fédérer et Animer : Créer des synergies entre les acteurs du tourisme de l'Ain pour accroître l'efficacité des actions entreprises.

Le Syndicat Mixte du Pays du Bugey

- Le **Pays du Bugey est doté d'une Stratégie de Développement Touristique 2011-2014** qui s'articule autour d'un positionnement fédérateur : « Bugey, naturellement généreux ».

  Elle se décline en trois axes :

  – Axe 1 : Inviter, donner envie, inciter à venir, à découvrir...

  – Axe 2 : Accueillir sur le territoire tous les publics,

  – Axe 3 : partager, faire partager, les bonnes adresses, les coins secrets, les bons moments...

  Elle invite à se rassembler autour de trois thèmes d'offres touristiques :

  – L'itinérance voie verte, voie bleue, voie blanche,

  – Le tourisme viticole,

  – Le tourisme de santé, bien-être.

Le Syndicat Mixte du Plateau de Retord et Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville

- Le **Contrat Stations Durables 2011-2013** s'articule autour de plusieurs axes de développement :

  – La valorisation et l'organisation des offres de pleine nature 4 saisons et pratiques sportives diffuses,

  – La valorisation des produits bien-être, mieux-être, ressourcement, calme et rupture avec la ville,

  – La valorisation des paysages et des activités qui le construisent,

  – Le ciblage des clientèles de loisirs, prioritaires,

  – Le développement des clientèles en séjour.

  La stratégie qui en ressort se fonde sur :

  – L'organisation de l'offre touristique,

  – Le développement de l'offre d'activités autour des paysages eu ressourcement,

  – La mise en œuvre du contrat.

ENJEUX

- Le tourisme ne constitue-t-il pas une filière susceptible de bâtir les prémisses d'un projet commun de développement économique profitable aux trois Communautés de Communes du SCoT du Bugey ?
- Quelle qualité et quantité de l'offre d'accueil touristique pour rendre le territoire accueillant pour le touriste ?
- Quel rayonnement territorial envisager pour développer l'activité touristique ?

- Quels sont les items touristiques à travailler (tourisme vert, tourisme gastronomique, tourisme sportif, histoire...) pour amener le territoire à être lisible ?
- Quelles clientèles cibler ?
- Quelle(s) modalités de gouvernance en matière de développement touristique à mettre en œuvre en lien avec la démarche SCoT afin de maximiser les retombées sur l'ensemble des territoires ?

ETAT DES LIEUX

- La spécificité de ce territoire réside dans sa situation géographique, entre **montagne et piémont jurassiens**. La Surface Agricole Utile (SAU) de ce territoire, situé entièrement dans le massif du Jura, s'élève à 21 808 hectares (Recensement Agricole 2010, Agreste).

  Malgré le caractère « montagne » limitant du territoire (mise en culture, le travail du sol et l'irrigation d'autant plus difficile avec une ressource en eau d'origine karstique), **les espaces agricoles occupent 37,3% du sol**.

- Aujourd'hui, 369 exploitations couvrent le territoire avec une surface moyenne de 70 hectares. La SAU des exploitations est globalement plus importante dans le Nord que dans le Sud. (surface moyenne presque doublée) Ces différences sont à lier à la diversité des orientations des exploitations et leur localisation : ainsi les CC du Plateau d'Hauteville et du Valromey qui ont une orientation d'élevage, leur consacrent de grandes surfaces. La CC Bugey Sud concentre de nombreuses activités, d'où un grand nombre d'exploitations et des surfaces plus réduites, notamment pour la viticulture.

La SAU selon l'OTEX sur le territoire du SCoT
(Source : RGA 2010, Agreste)

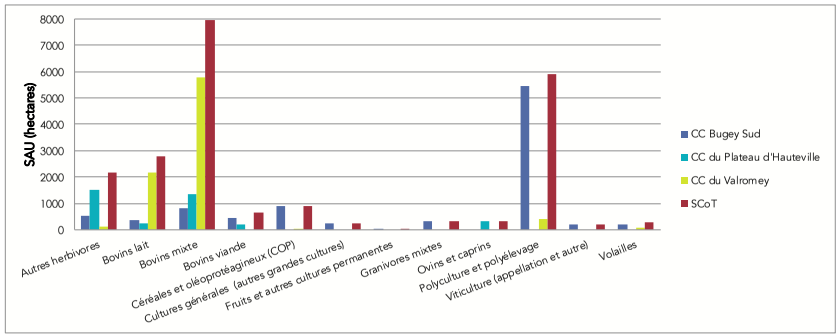

Nombre et surface moyenne des exploitations dans les intercommunalités
(Source : RGA 2010, Agreste)

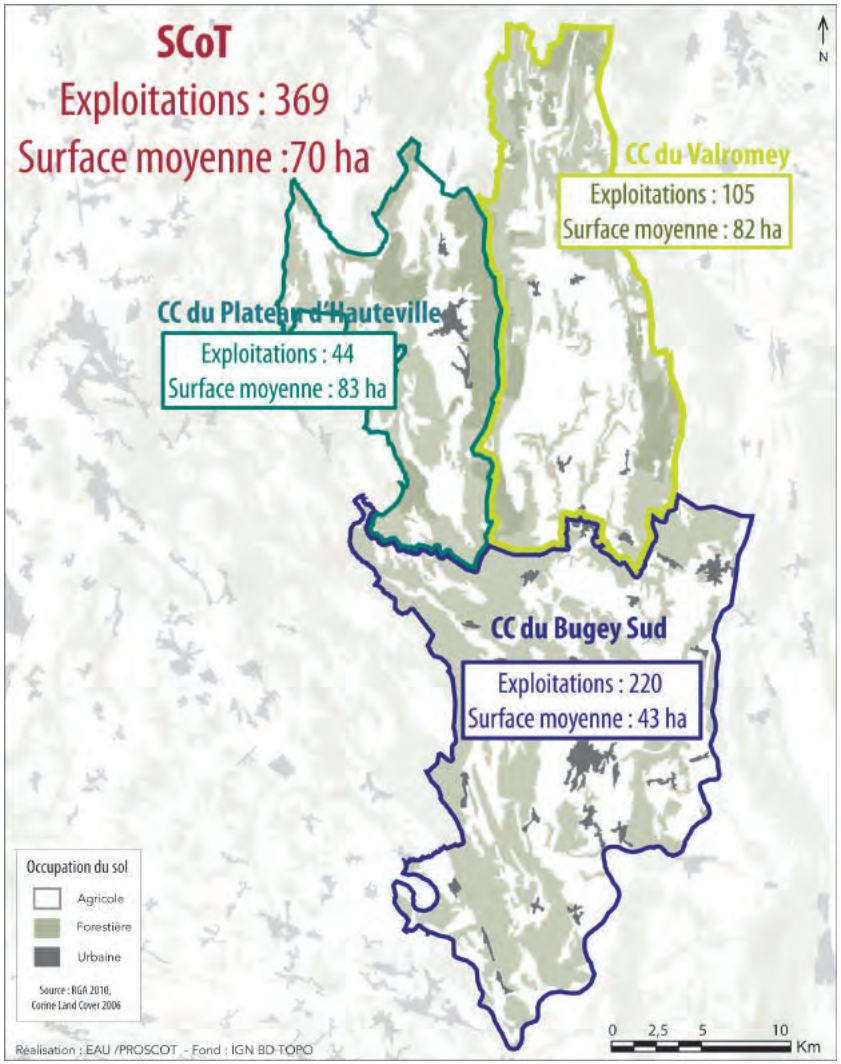

ETAT DES LIEUX

- Les secteurs agricoles se retrouvent à travers **les unités paysagères** qui composent le territoire et leur sont intrinsèquement liés:
  - Au nord : les plateaux d'Hauteville et du Retord, difficilement labourables, l'élevage prédomine
  - Au nord est, le large val agricole du Valromey, en zone de moyenne montagne, lieu d'élevage
  - A l'est, la plaine de Lavours et ses bordures, irriguée par le Séran, et propice aux cultures (céréales et oléoprotéagnieux)
  - à l'ouest, la cluse des Hôpitaux, entre Plateau d'Hauteville et Massif du Mollard, caractéristique du relief jurassien, où on retrouve l'élevage en hauteur
  - Au sud, sud-ouest, l'extrémité sud du massif du Mollard de Don, entourée de la cluse des Hôpitaux et de la Plaine du Rhône, regroupe principalement de la polyculture élevage et permet les grandes cultures par la proximité du Rhône.
  - Au centre, centre-est, les reliefs s'abaissent avec le Bassin de Belley, permettant la diversification des cultures (cultures générales, fruits, céréales) et la viticulture sur les petits reliefs de Marignieu, Pollieu et Vongnes et les retombées du Plateau d'Hauteville à Cheignieu-la-Balme

- Géographiquement se distinguent ainsi deux entités :
  - une tradition d'élevage au nord et à l'ouest, avec des surfaces majoritairement en herbe
  - une agriculture plus diversifiée au sud et à l'est, avec une large prédominance du système de polyculture-élevage et de la viticulture, et d'autres cultures multiples : grandes cultures, fruits…

Les entités paysagères définissent les secteurs agricoles
(Source : observatoire des territoires de l'Ain)

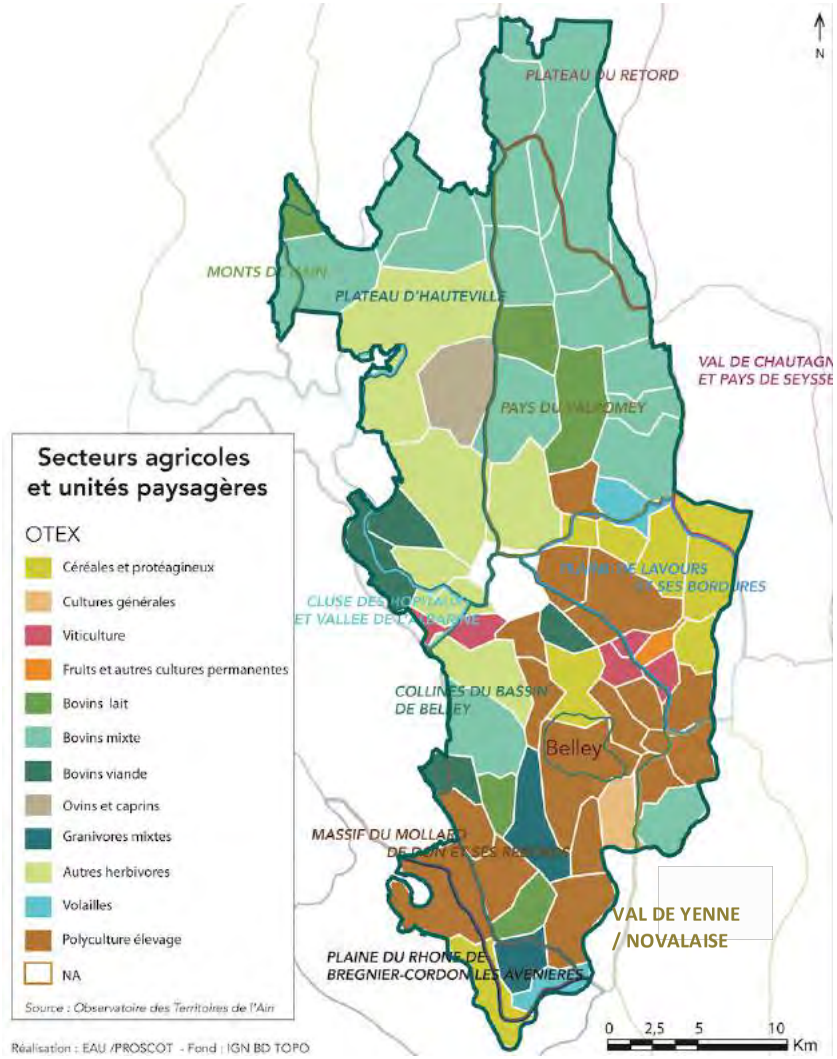

ETAT DES LIEUX

- Les populations agricoles représentent **3,2% des emplois** sur le territoire, avec des liens forts qui les unissent à la filière agroalimentaire présente sur le territoire, à l'image des abattoirs Gesler et de la fromagerie industrielle Guilloteau. Les exploitations avec le plus d'actifs permanents sollicitent une main d'œuvre saisonnière et occasionnelle, bien qu'elle reste familiale Mobilisée notamment pour les vendanges et les cultures diversifiées du Bassin de Belley, elle reste plus faible (7,8%) que la moyenne nationale (10,4%)

  Le tableau suivant dresse le volume de travail des exploitations du Pays du Bugey (source : RGA 2010). Les résultats sont exprimés en UTA, Unité de Travail Agricole, qui équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année.

Volume de travail	Chefs et coexploitants	Conjoints non exploitants	Actifs familiaux	Main d'œuvre familiale	Saisonniers, Occasionnels
UTA	463,8	52,4	31,9	35	46,4

- La majorité des exploitants du territoire ont entre 40 et 60 ans, le quart est âgé de plus de 60 ans, soit 85% des exploitants ayant plus de 40 ans. Parmi ceux-ci, beaucoup sont sans successeur connu à l'heure actuelle.

- Sur le territoire, 26% des exploitations sont en société, dont la moitié en GAEC – Groupement Agricole d'Exploitation en Commun. Dans l'Ain, les exploitations en société représentent un peu moins du tiers de l'ensemble des exploitations et presque 60% des exploitations ayant une SAU supérieure à 50ha.

Note méthodologique : ces données sont à prendre avec précaution car elles correspondent aux données du territoire du Bugey, plus étendu que le territoire du SCoT

ETAT DES LIEUX

- Une **démarche de qualité à forte valeur patrimoniale** et sur presque la quasi-totalité du territoire **:** les productions sont attachées au territoire, reconnues par des signes de qualité et liées aux systèmes d'élevage :

  - l'AOC « Comté », auquel s'ajoute l'IGP (Indication Géographique Protégée) de l'Emmental français Est-Central

  - L'AOC Bugey et Roussette du Bugey, avec une valorisation très locale puisque plus de 50% des ventes se font dans l'Ain

  - L'IGP Volailles de l'Ain, sur tout le département

  La marque « Saveurs de l'Ain » a été créée par la chambre d'Agriculture en 2000 et permet une meilleure visibilité des productions du territoire, notamment au Salon de l'Agriculture.

  Le territoire est couvert par divers zonages de qualité et d'origine mais la part des exploitations ayant au moins un signe officiel de qualité et d'origine reste faible par rapport aux moyennes départementale régionale.;

- **72 points de vente directe** existent sur le territoire (pour la plupart des caveaux viticoles), auxquels s'ajoute un **réseau AMAP** (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) à Champagne-en-Valromey (en vert sur la carte) et une vente au panier à Belley. D'autres points de vente comme les jardins de Cocagne à Belley ou les points de vente collectifs de Belley et Hauteville existent. Cette vente locale marque une volonté d'autonomie du territoire.

- Enfin, la démarche bio est bien présente sur le territoire **:** 6,8% des exploitations sont en bio en 2012 soit plus du double de la moyenne dans le département (2,9% dans l'Ain)

Zonage de qualité et d'origine, agriculture de proximité et agriculture biologique *(Source : observatoire des territoires de l'Ain)*

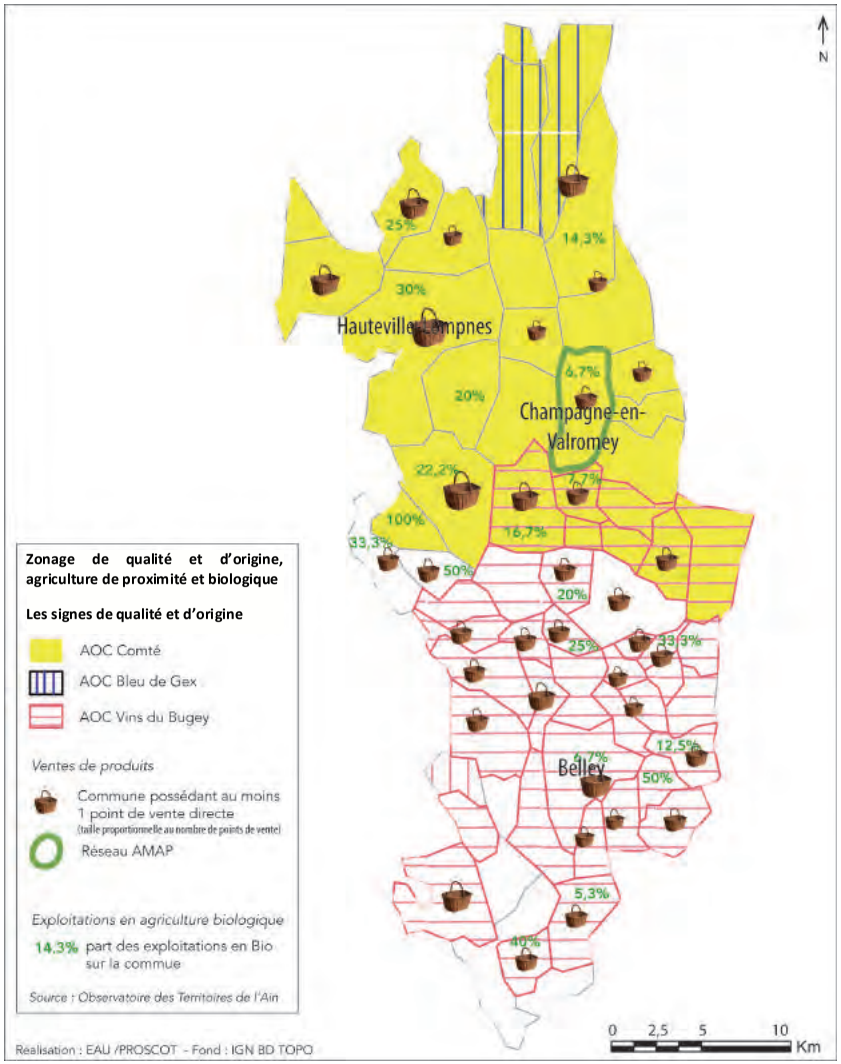

TENDANCE

- Le territoire suit le mouvement national de déprise agricole : une **perte de 41% du nombre d'exploitations** depuis 2000 (-31,5% dans l'Ain) et une augmentation parallèle de leur taille moyenne (de 42 à 63 hectares depuis 2000)

  La diminution globale de la SAU est sensiblement la même que le département et masque la particularité du Plateau d'Hauteville. (+9% pour CC du Plateau d'Hauteville, -3,3% sur le SCoT). Cette augmentation ne marque pas pour autant une augmentation des terrains à vocation agricole.

  La CC du Bugey Sud connaît les plus fortes mutations avec une consommation moyenne du foncier agricole de **27,5 ha/an** (Porter à connaissance foncier du PSADER, CDDRA Pays Bugey, 2012). Due à l'urbanisation, cette consommation vise des surfaces labourables, au contraire des surfaces du Nord, en herbe pour le pâturage où la déprise agricole est marquée sur les pentes par une avancée de l'espace forestier.

- Si l'Ain a une bonne représentation du bio sur le territoire jusqu'en 2012, ces chiffres sont à relativiser avec l'évolution par rapport aux années précédentes : les surfaces en conversion qui ont diminué entre 2010 et 2012 impliquent une diminution des surfaces certifiées en 2013. Cette tendance peut en partie s'expliquer par le tassement des prix entre bio et conventionnel.

- Ce territoire marqué par l'élevage traditionnel est pourtant diversifié dans ses cultures, notamment au Sud. Le Plateau d'Hauteville se distingue du Valromey en termes d'élevage avec ovins et caprins. La volonté de diversification se traduit également par des exploitations qui s'engagent dans la transformation des produits, surtout laitiers, dans le travail à façon…

Evolution de la SAU entre 2000 et 2010 par CC, pour le SCoT, la région et le département, base 100 en 2000

(Source : RGA 2010, Agreste)

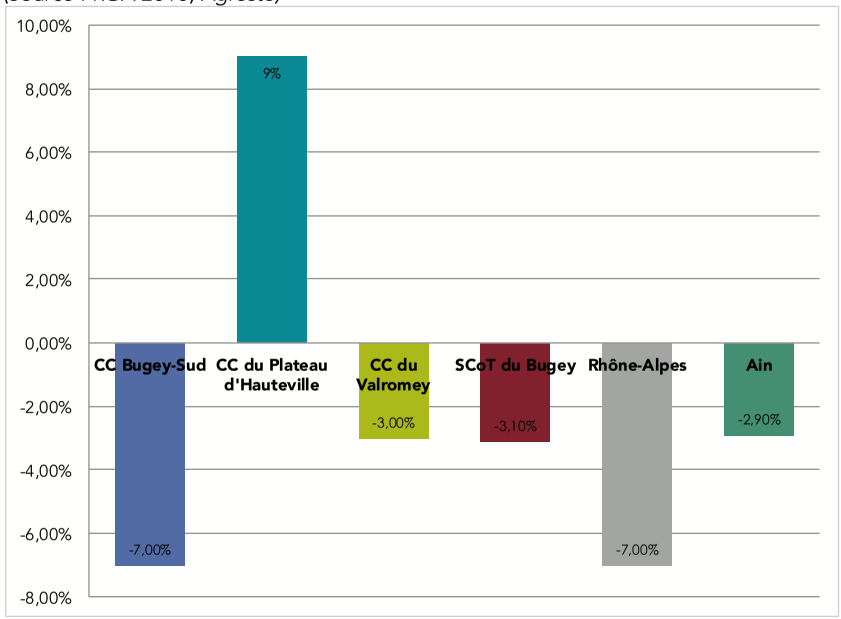

Evolution des exploitations et surfaces en bio depuis 2010

(Source : INSEE, Agence Bio)

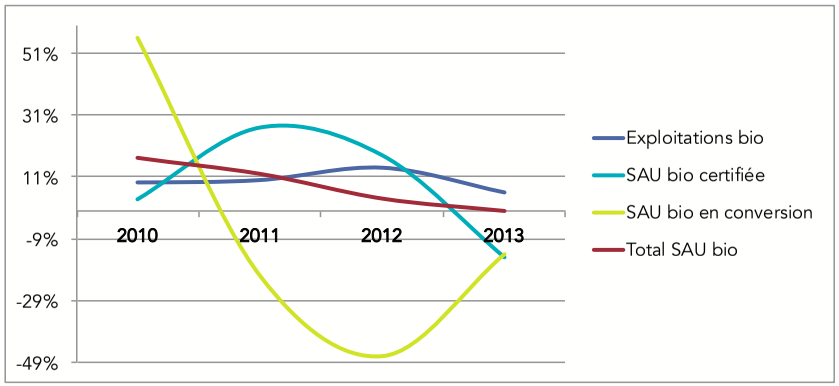

TENDANCE

- La vitalité des exploitations est mise en danger par un territoire devenu peu attractif. D'une part, les difficultés naturelles de cet espace leur confère une faible rentabilité au vu des coûts, notamment en viticulture et élevage laitier. Le relief limite la mise en culture, le travail du sol et l'irrigation. Malgré l'ICHN (Indemnité compensatoire handicap naturel) qui s'applique à ce territoire défavorisé de montagne, le territoire reste peu attractif. Cependant, la fin annoncée du systèmes des quotas laitiers risque d'affaiblir les exploitations en bovin lait, majoritaires dans le territoire. Le risque au niveau du foncier est de voir les prairies naturelles délaissées au profit des terres labourables dans une tentative de réorientation du système d'élevage vers plus du cultures.

  A cela s'ajoute le facteur âge des agriculteurs, et l'absence de successeur connu pour certains d'entre eux.

Communes bénéficiaires de l'indemnité compensatoire handicap naturel au 01/01/2014

(Source : ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt)

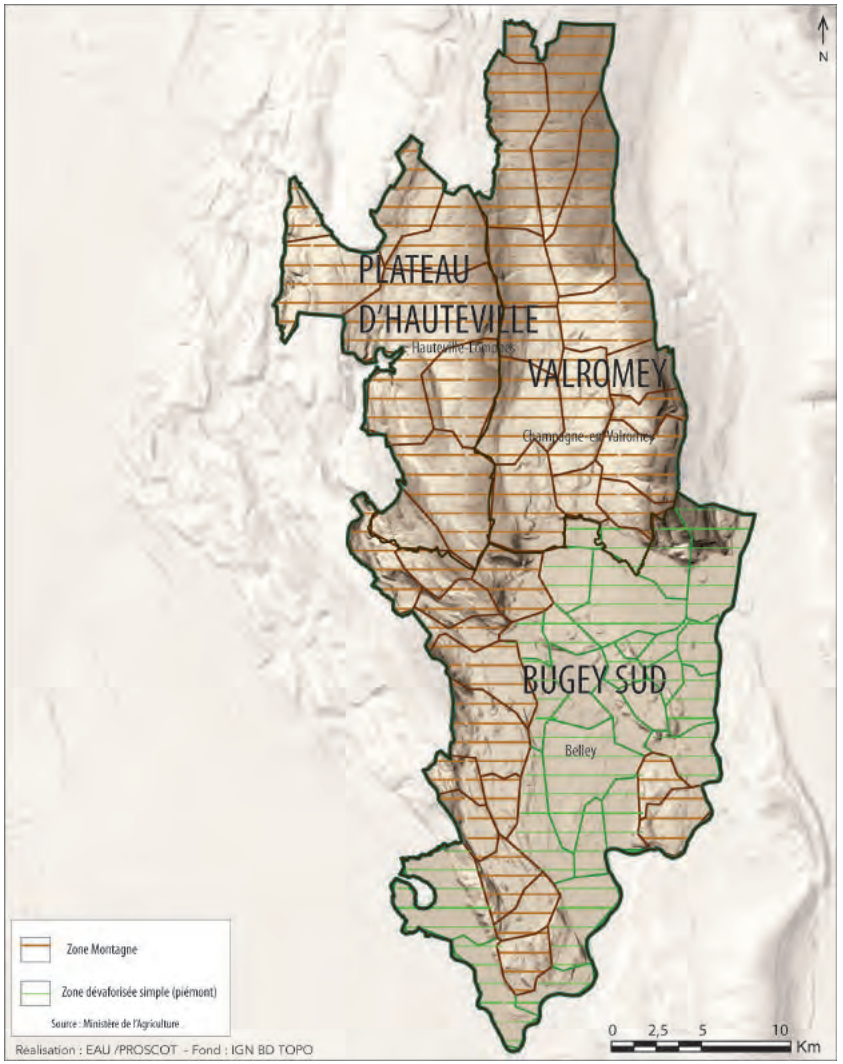

INTERDEPENDANCE

Cultures et Paysage : Les paysages définissent les systèmes agricoles mais l'inverse est également vrai : les productions agricoles, le pastoralisme, façonnent le paysage, surtout en zone de montagne où les surfaces boisées sont importantes.

Rejets agricoles et Qualité de l'eau : certains rejets ou intrants agricoles peuvent polluer les masses d'eau malgré le non-classement du territoire en zone vulnérable aux nitrates ou zone sensible à l'eutrophisation.

Agriculture et biodiversité : la mono-culture répétée du maïs sur certaines parcelles peut être source d'un affaiblissement de la biodiversité qui se caractérise d'ailleurs par des maladies accrues sur les plants.

Irrigation et Eau potable : enjeux des captages pour l'irrigation

Cultures et Changement climatique : hausse des températures, diminution des réserves en eau et stress hydrique, ces phénomènes peuvent nuire aux cultures (maïs, céréales, vignes), et à une échelle plus grande à la diversité des cultures.

Engins agricoles et Transports : les engins agricoles doivent être pris en compte dans la construction d'axes (CG Ain : préconisation en ligne droite d'une largeur minimale de 5m, et plus dans les tournants)

Emploi agricole et Economie : 3,2% de l'emploi total du territoire concernent aujourd'hui l'agriculture et 2,3% l'agroalimentaire. L'indice de spécialisation de l'agriculture est fort au niveau régional (1,7), celui de l'agroalimentaire faible (1,1), avec des industries axées principalement sur la transformation de viande, la fabrication de fromage et la boulangerie.

Circuits courts et attractivité touristique: Les circuits courts ou vente locale sont une source de revenus créée par le tourisme - Certaines exploitations de moyenne montagne offrent aux touristes une visite de leurs exploitations : fromagerie, miel et pain d'épices.

Culture et urbanisation : le maintien de certains terrains face à l'urbanisation est un véritable enjeu mais peut également constituer une source de revenus pour des agriculteurs sans repreneur en fin de carrière. Dans l'ensemble, le respect du principe de réciprocité, mais aussi le traitement des lisières urbaines, témoignent d'une cohabitation entre l'urbain et l'agricole par moment délicate. Sujets que les documents d'urbanismes sont à même de traiter dans une logique de cohérence favorable à la diversité des espaces et au maintien de leurs fonctionnalités.

La vigne sur les coteaux du Bugey

La Pisciculture à Chazey-Bons, sur le Furans

Circulation d'engins agricoles en milieu urbain

GOUVERNANCE

La Politique Agricole Commune 2014-2020 (PAC)

Le deuxième pilier de la PAC prend tout son sens sur notre territoire rural : il permet la distribution des aides et des indemnités, en particulier les indemnités compensatoires d'handicap naturel.

Le Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER),

Les objectifs du PSADER pour le Pays du Bugey sont :

- **Valoriser les potentiels du territoire** : valoriser durablement les ressources agricoles et forestières, favoriser l'émergence de nouveaux potentiels d'activité économique en milieu rural, développer les services environnementaux de l'agriculture et la forêt
- **Garantir les équilibres au sein du territoire** (garantir un usage agricole des espaces sous pression foncière, développer une « gestion collective » du multi-usage de l'espace rural, dynamiser les espaces en déprise agricole)
- **Développer la valeur ajoutée sur le territoire** : par les filières agricoles, artisanales et industrielles locales, par le développement des marchés de proximité

Le Plan Régional de l'Agriculture Durable de Rhône-Alpes 2012-2019 (PRAD)

Il fixe les principales orientations de l'Etat en Rhône-Alpes, en insistant sur son contexte montagnard. Ses trois ambitions majeures sont :

- Améliorer le revenu et les conditions de travail des exploitations agricoles rhônalpines
- Contribuer à un développement durable des territoires, intégrant les enjeux environnementaux, économiques et sociaux
- Consolider la nouvelle gouvernance des politiques agricoles et agroalimentaires de l'Etat

Le Projet Agricole Départemental (PAD) de l'Ain,

Validé en 2003, il dresse un état des lieux de l'Agriculture dans le département et fixe les orientations stratégiques à prendre.

Le programme « Ambitions bio 2017 »,

Créé par le ministère en 2013, il s'ajoute à la stratégie de développement agricole lancée par la région Rhône-Alpes en 2010, et a pour volonté de promouvoir la filière bio.

Les regroupements d'agriculteurs

Ils permettent la valorisation des productions dans l'Ain

- **Le Syndicat des Vins du Bugey**, crée en 1955, a pour mission de promouvoir les Vins du Bugey, d'améliorer la viticulture et de représenter les viticulteurs. Les Vins du Bugey sont présentés au Salon de l'Agriculture.
- **La Coopérative des Bergers Réunis de l'Ain (COBRA)** : il s'agit d'un regroupement de producteurs de moutons qui commercialisent leurs produits sous la marque « Gigot'Ain ». Elle permet une structuration de la filière pour la vente des agneaux.
- **Le Syndicat des Eleveurs de Moutons** : il est chargé de représenter et défendre les intérêts des éleveurs et assure également l'organisation de la filière « laine ».
- **Le Syndicat Caprin de l'Ain** regroupe des éleveurs de chèvres et brebis laitières

ENJEUX

- Comment rendre le territoire attractif pour la transmission comme pour l'installation d'exploitations ?
- Comment mieux valoriser les signes de qualité du territoire et faire repartir le développement du bio ?
- Comment préserver le foncier agricole, notamment dans le bassin de Belley, le plus touché par la consommation d'espace ?

Livret 2 – RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES

ÉTAT DES LIEUX

GEOLOGIE

Le territoire du Bugey appartient au massif du Jura. Il est formé de calcaires et de marnes qui se sont majoritairement déposés au cours des périodes du Jurassique et du Crétacé soit durant l'ère secondaire (Mésozoïque) entre -200 et -65 millions d'années. Les roches du Jurassique qui affleurent forment le relief (structures anticlinales). Ce substrat calcaire et l'écoulement des eaux forment des karsts (cf. ressources en eau)

Le socle primaire, qui n'est pas visible en surface mais rencontré par forage, est notamment composé de couches du carbonifère qui sont ciblées pour les recherches de roche-mère de pétrole.

Les dépôts glaciaires et fluviaux de la dernière ère (Cénozoïque) affleurent dans le bassin de Belley et notamment au niveau des structures synclinales d'Hauteville et du Valromey. On trouve également des molasses du miocène dans le Bassin de Belley et dans le Valromey.

Les structures géologiques sont orientées Nord-Sud, avec de nombreux décrochements qui suivent un axe nord-ouest/sud-est.

> Cascade du Séran au « puits des Tines » franchissant les calcaires du Crétacé inférieur.
Source : Jacques Beauchamp – Géologie du Bugey

Carte géologique

(Sources : BRGM carte géologique au 1 :1 000 000 ème, Jacques Beauchamp)

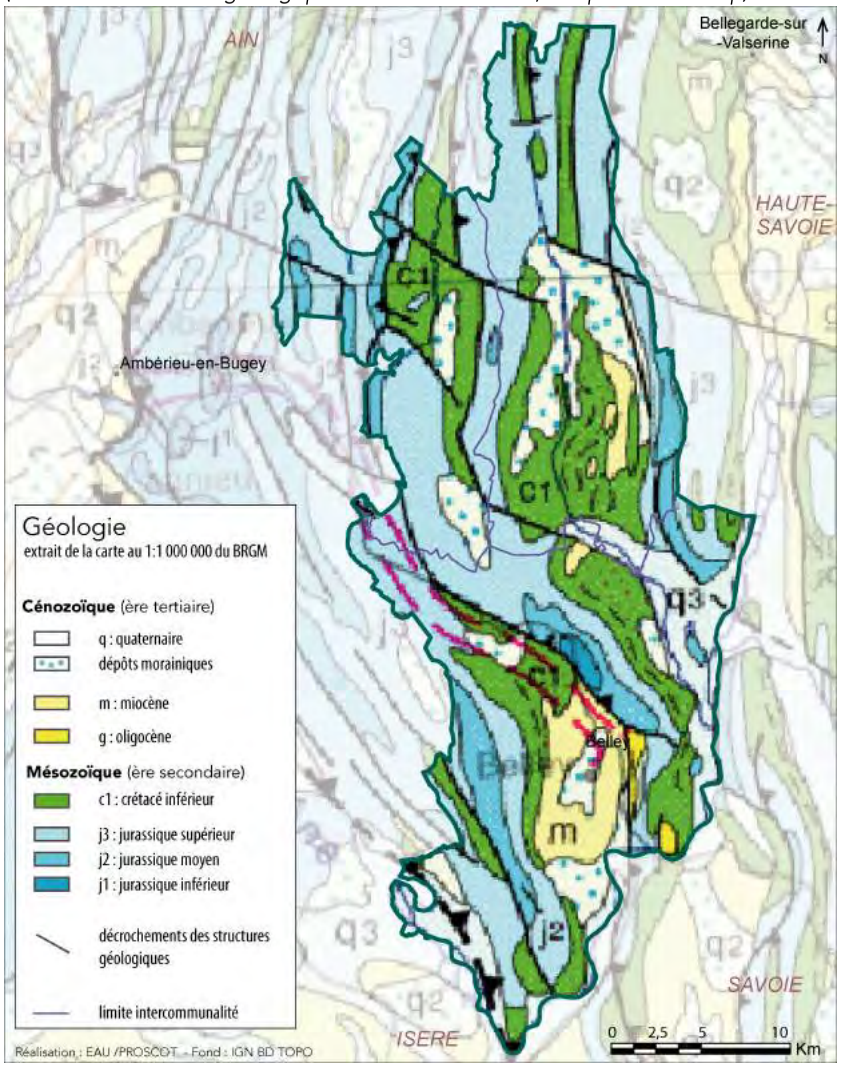

ETAT DES LIEUX

RELIEF

L'altitude du territoire varie de 200 m pour la plaine alluviale du Rhône à 1534 m (Grand Colombier).

Au sud, le Marais de Lavours, le Bassin de Belley et la plaine alluviale du Rhône présentent les altitudes les plus basses (de 200 m à 400 m), avec toutefois des reliefs plus marqués au niveau de la Montage de Parves et du Mollard de Don.

Au nord, le Valromey (autour de 600 m) marque un relief de transition entre Bassin de Belley et Plateau de Retord (autour de 1 000 m). Il est séparé par le pli anticlinal de Cormaranche-Les Moussières (1000 m) du Val de Hauteville-Brenod, qui présente un relief plus élevé (environ 800 m). A l'est, le massif du Grand Colombier possède les plus hautes altitudes (de 1 000 à 1 500 m).

La cluse des Hôpitaux, vallée encaissée qui creuse perpendiculairement le massif, est un élément marquant du relief du territoire.

Coupes altimétriques

(Source : IGN - BD Alti)

Coupe A-A'

Coupe B-B'

Le relief du territoire

(Source : IGN BD Alti)

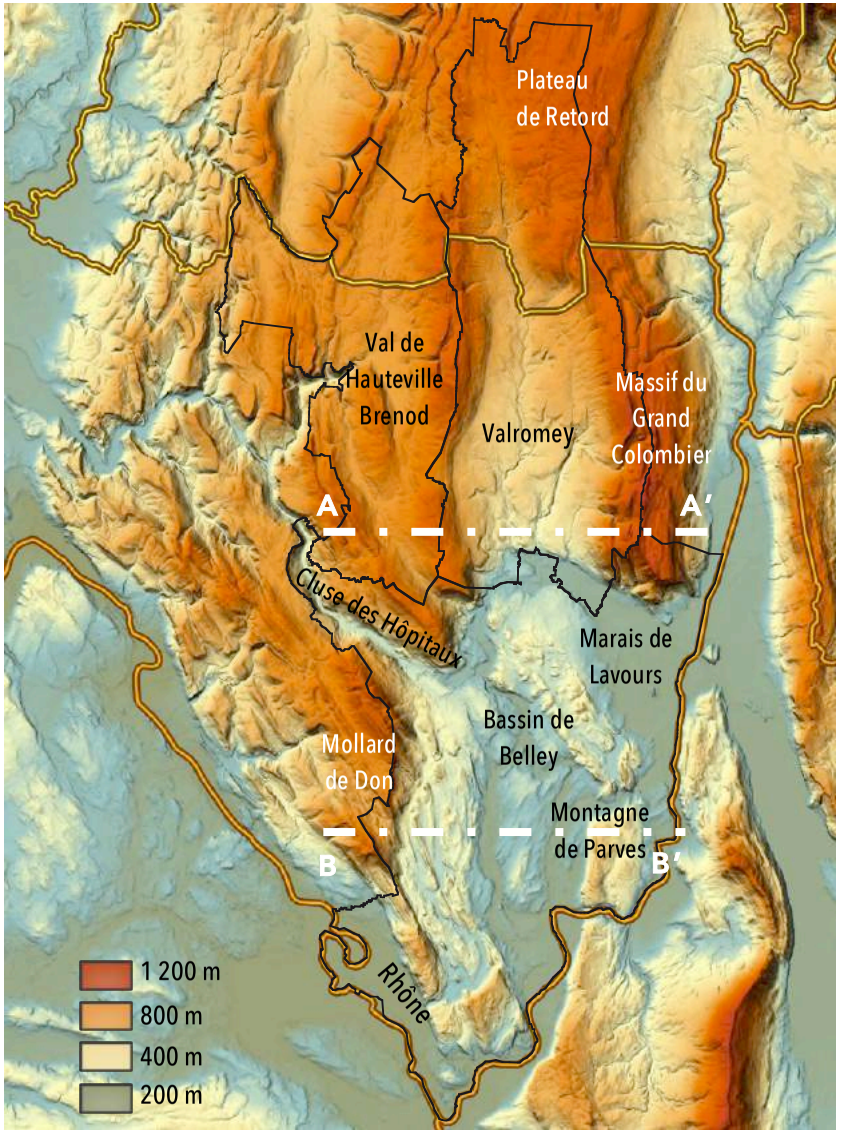

ETAT DES LIEUX

CLIMAT

Le territoire possède un climat semi-continental, avec des influences montagnardes.

La moyenne annuelle de température est de 12°c dans le bassin de Belley, et est de 8°c pour le plateau d'Hauteville et le Valromey.

On retrouve la même dichotomie avec les précipitations, où le bassin de Belley connaît 120 jours de précipitations par an contre 140 jours pour le plateau d'Hauteville et le Valromey. La station de Belley enregistre des précipitations moyennes de 1 182 mm / an.

Diagramme ombrothermique (1973-2009), station de Belley
(Source : Météo France – DOCOB du site des Marais de Lavours)

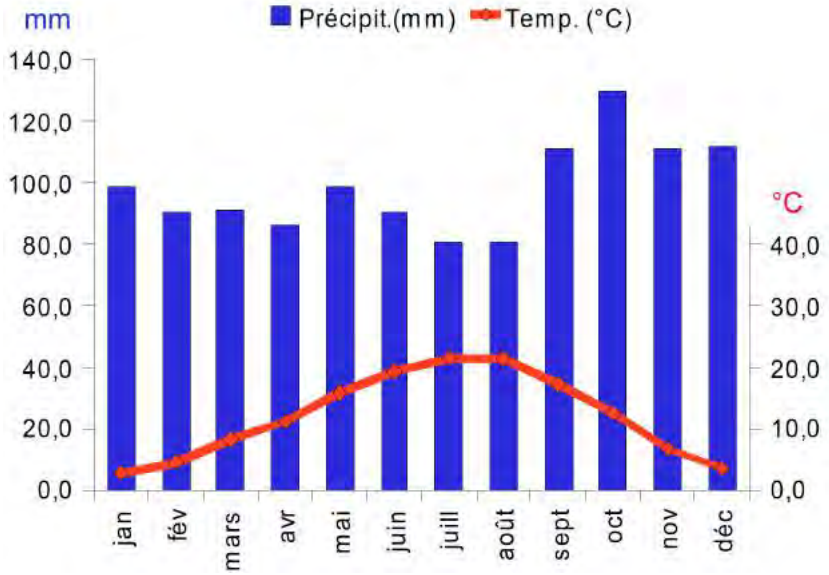

Températures moyennes annuelles (1971-2000)
Sources : Météo France – Climat de la région Rhône Alpes - 2011

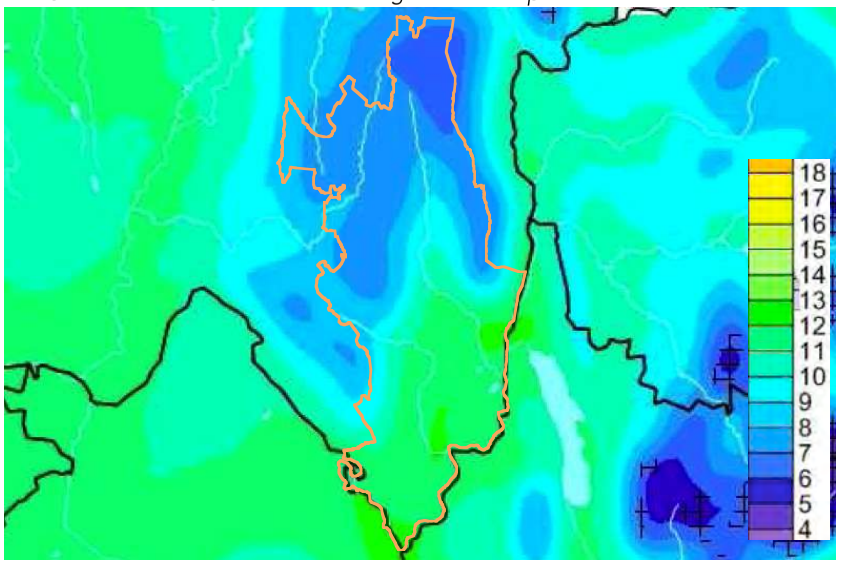

Nombre de jours annuels de précipitations (1971-2000)

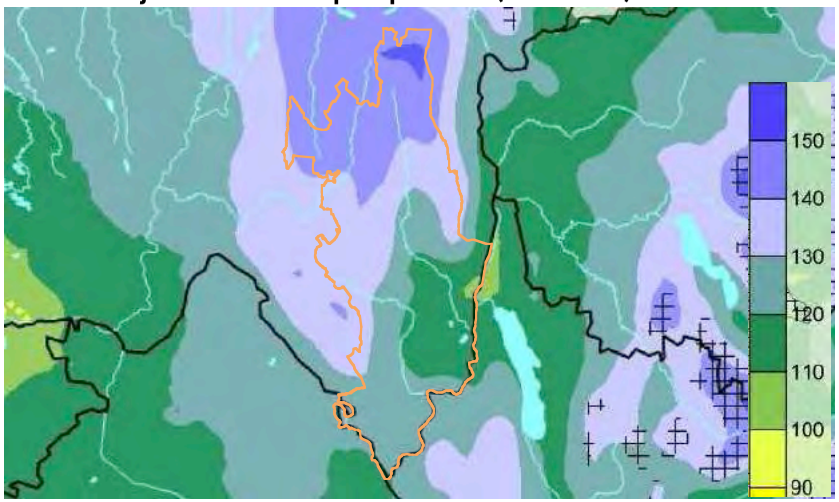

ETAT DES LIEUX

OCCUPATION DU SOL

Les espaces naturels occupent plus de la moitié du territoire (près de 57%).

L'occupation du sol sur le territoire

(Source : Corine Land Cover 2006 – traitement EAU/PROSCOT)

Légende	Type d'espace	Surface (ha)	Part du territoire
	Tissu urbain discontinu	1 703 ha	2,2%
	Zones industrielles et commerciales	248 ha	0,3%
	Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés	120 ha	0,2%
	Extraction de matériaux	116 ha	0,1%
	Equipements sportifs et de loisirs	71 ha	0,1%
	Terres arables hors périmètres d'irrigation	4 947 ha	6,4%
	Vignobles	25 ha	0,0%
	Vergers et petits fruits	28 ha	0,0%
	Prairies	11 276 ha	14,5%
	Systèmes culturaux et parcellaires complexes	9 034 ha	11,6%
	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	3 747 ha	4,8%
	Forêts de feuillus	24 987 ha	32,1%
	Forêts de conifères	6 898 ha	8,9%
	Forêts mélangées	8 400 ha	10,8%
	Pelouses et pâturages naturels	2 435 ha	3,1%
	Landes et broussailles	32 ha	0,0%
	Forêt et végétation arbustive en mutation	1 109 ha	1,4%
	Roches nues	32 ha	0,0%
	Végétation clairsemée	95 ha	0,1%
	Marais intérieurs	1 251 ha	1,6%
	Cours et voies d'eau	1 155 ha	1,5%
	Plans d'eau	119 ha	0,2%
	SCoT du Bugey	77 829 ha	100%
	Territoires artificialisés	2 258 ha	2,9%
	Territoires agricoles	29 057 ha	37,3%
	Forêts et milieux semi-naturels	43 989 ha	56,5%
	Surfaces en eau	2 525 ha	3,2%

L'occupation du sol sur le territoire

(Source : Corine Land Cover 2006 – traitement EAU/PROSCOT)

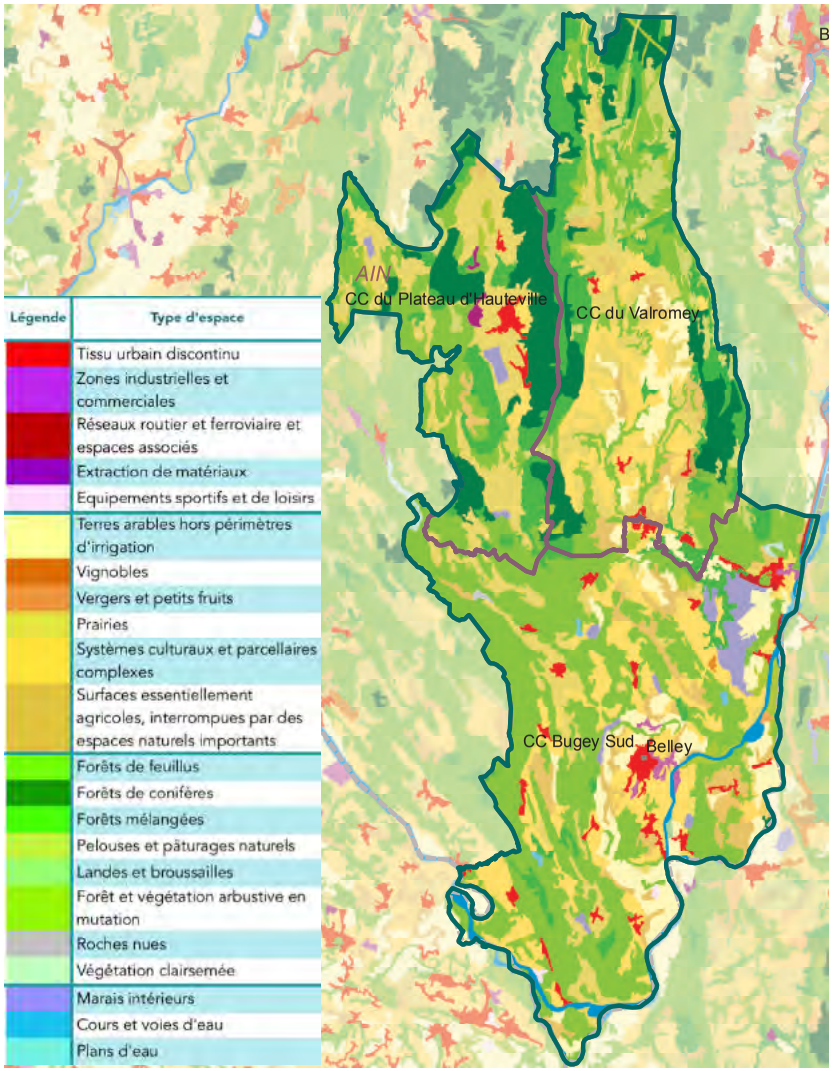

INTERDÉPENDANCE

Paysages et biodiversité

- Géologie, relief et climat participent à la richesse des paysages et de la biodiversité.

Géologie et Ressource en eau

- Les sols calcaires et le relief déterminent l'hydrographie (cf. fiche qualité des masses d'eau).

Géotopes et développement durable

- Les géotopes remarquables ont une valeur patrimoniale pour les territoires. Ainsi en va-t-il du Grand Colombier, qui possède une valeur esthétique et culturelle notable, d'où l'importance de protéger ce type d'espace au bénéfice des générations futures.

ÉTAT DES LIEUX

Le territoire du Bugey accueille une importante diversité de milieux et d'espèces qui ont fait l'objet d'inventaires mais également d'instaurations de mesures de protection et de gestion :

- Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
- Réseau Natura 2000
- Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)
- Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- Arrêtés de Protection de Biotope (APB)
- Réserves naturelles
- Sites classés
- Zones humides
- Stratégie de Création de Aires Protégés (SCAP)

Ces protections et inventaires sont présentés dans les pages qui suivent.

La carte ci-contre met en avant l'importance des protections et inventaires sur le territoire. Les protections au sens strict (réseau Natura 2000, APB et réserves) représentent plus de 7 000 ha soit 9% du territoire.

Protections et inventaires du patrimoine naturel

(Source : DREAL Rhône-Alpes)

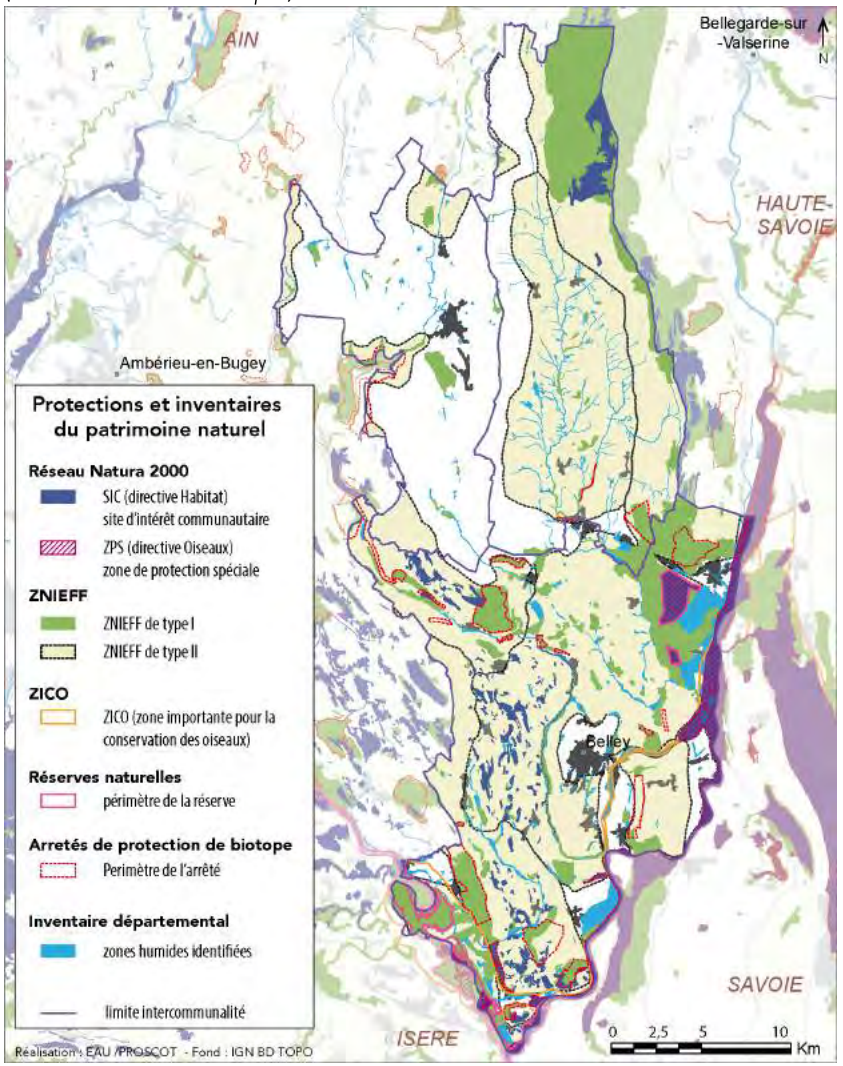

ETAT DES LIEUX

LES ZNIEFF

Le territoire du Bugey comporte des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I et II.

- **les ZNIEFF de type II** correspondent, selon leur définition, à de grands ensembles riches, peu modifiés, ou offrant des potentialités biologiques importantes. Elles occupent 72% du territoire : 56 133 ha.
- **les ZNIEFF de type I** sont des secteurs d'intérêt biologique remarquable caractérisés par la présence d'espèces animales et végétales rares. Elles occupent 13 016 ha soit 17% du territoire.

L'inventaire identifie un enjeu écologique important et signale parfois la présence d'espèces protégées par des arrêtés ministériels. En pratique, la désignation d'un secteur en ZNIEFF n'a pas de valeur juridique directe mais limite les possibilités de développement urbain en fonction du contexte local et du niveau d'impact du projet sur les milieux (contrainte forte en ZNIEFF de type I et modérée en ZNIEFF de type II).

Le descriptif des ZNIEFF est présenté ci-après. Pour faciliter l'appréhension des ZNIEFF I à l'échelle du territoire, une typologie indicative reposant sur le type d'intérêt écologique majeur du site est proposée.

Les ZNIEFF de type I et II
(Source : DREAL Rhône-Alpes)

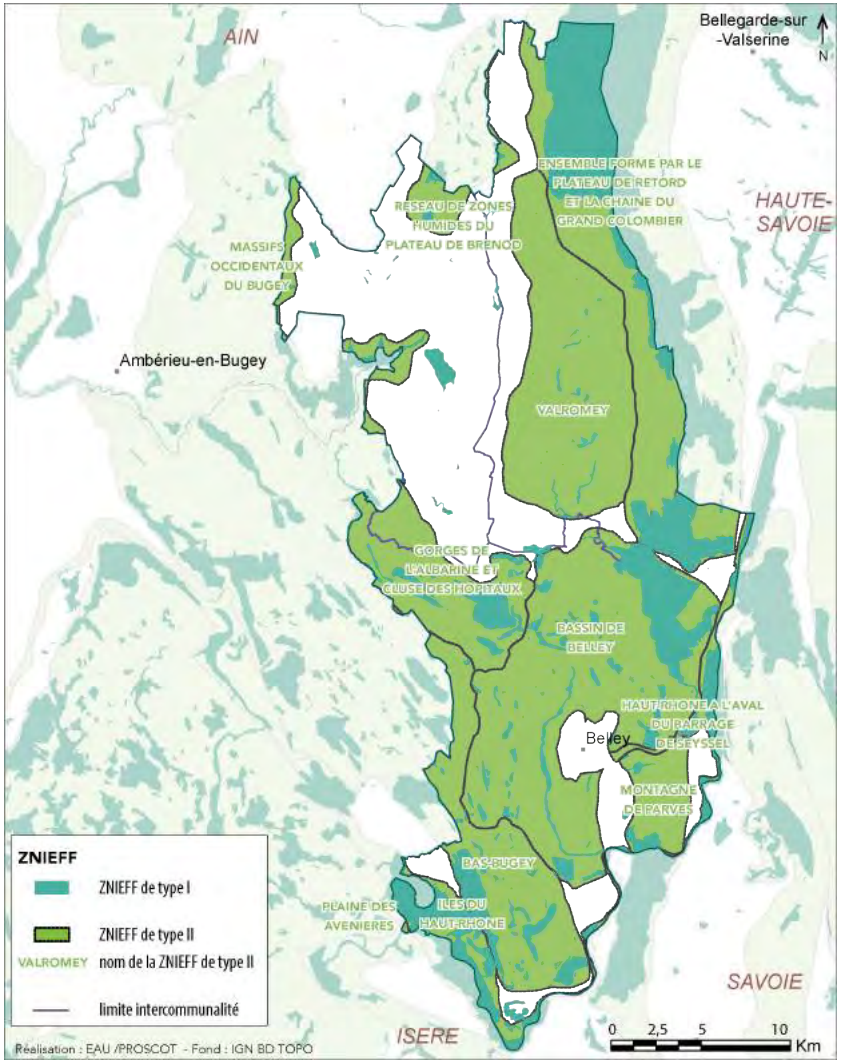

ETAT DES LIEUX

Les ZNIEFF de type II

(Sources : DREAL Rhône-Alpes, INPN, EAU/PROSCOT)

Type	Code national et régional	Nom du site	Communes du SCOT concernées	Superficie	*sur le territoire*	Description
ZNIEFF 2	820003780 0112	Massifs occidentaux du Bugey	Aranc Corlier	12 215 ha	*458 ha*	Sur ces massifs calcaires de faible altitude (inférieure à 1000 m), le taux de boisement est important et la déprise agricole marquée. Un relief tourmenté, marqué par de nombreuses parois rocheuses, la présence de nombreux cours d'eau, une densité de population et d'infrastructures modestes et la diversité des substrats (calcaires ou marneux) contribuent à une diversité importante. La persistance d'un réseau étendu de pelouses sèches et de pinèdes sur marne, la prédominance d'espaces peu perturbés propices à des espèces sensibles telles que le Lynx d'Europe ou le Chat sauvage méritent entre autres d'être cités. L'avifaune des falaises est très représentative (Grand Corbeau, Faucon pèlerin, Hirondelle des rochers…). L'entomofaune est également intéressante, et une espèce au moins est considérée comme spécifique au Bugey (le coléoptère Pterostichus nodicornis). Enfin, le secteur abrite un karst de type jurassien. Certaines espèces (par exemple un coléoptère tréchiné) sont des endémiques dont la répartition est circonscrite au massif jurassien.
ZNIEFF 2	820003758 0113	Réseau de zones humides du plateau de Brenod	Champdor Corcelles Le Petit-Abergement	3 630 ha	*1 049 ha*	Situé au nord du territoire, le plateau de Brenod et plusieurs combes voisines servent de cadre à un remarquable ensemble de zones humides de types et de superficie variés, parmi lesquelles de nombreuses tourbières ; il s'agit sans doute à cet égard du plus complet dans le département de l'Ain. Ces zones abritent des types d'habitats naturels (prairie calcaire très séche, prairie humide, prairie à Molinie et communautés associées, tourbières…), une faune (Balbuzard pêcheur, Rousserolle turdoïde, Grèbe à cou noir,…) et une flore remarquable, avec certaines espèces emblématiques telles que l'Iris de Sibérie, très faiblement représenté en France. La ZNIEFF II souligne l'existence de fortes relations fonctionnelles dont la conservation est le plus souvent tributaire des conditions d'utilisation du bassin versant. Il traduit également la bonne qualité générale des milieux interstitiels : boisements montagnards, micro-tourbières, combes pâturées, cours d'eau, mais également leur sensibilité (en particulier pour les zones humides résiduelles) face aux mutations des espaces agricoles et bâtis environnants, ainsi qu'aux pollutions diffuses.
ZNIEFF 2	820030722 0114	Valromey	Artemare Belmont-Luthezieu, Brenaz Champagne-en-Valmorey Chavornay, Hotonnes Le Grand-Abergement Le Petit-Abergement Lochieu, Lompnieu Ruffieu, Songieu, Sutrieu, Vieu Virieu-le-Petit	9 725 ha	*9 725 ha*	Le Valromey constitue une micro-région bien individualisée, par sa topographie tout d'abord, par son orientation ensuite, largement ouverte aux influences méridionales. Il constitue un ensemble naturel original marqué par un paysage rural très bocager et encore diversifié, cloisonné par un réseau de zones rocheuses et de pelouses sèches encore cohérent. Il est de plus compartimenté par un système de vallons parcouru de ruisseaux ; ceux-ci sont alimentés par un important réseau karstique, et conservent un peuplement biologique et des types d'habitats diversifiés (sources d'eau dure…). De part et d'autre du val, les grands massifs forestiers présentent de plus un intérêt ornithologique certain avec leur cortège d'espèces montagnardes et diverses stations botaniques. Enfin, les secteurs rocheux et falaises fermant le Valromey au sud, en surplomb sur le bassin de Belley et la vallée du Rhône, sont connus pour leurs « colonies méridionales » peuplées de nombreuses espèces végétales et animales d'affinités méditerranéennes, en limite de leur aire de répartition géographique. Ces traits variés contribuent au maintien de populations significatives d'espèces particulièrement sensibles aux perturbations de leur environnement (leur protection est à ce titre considérée comme un enjeu européen), telles que les chauve-souris (Grand et petit rhinolophe, Grand Murin, Oreillard Méridional), l'Ecrevisse à pattes blanches ou le crapaud Sonneur à ventre jaune. Le site accueille également le Faucon pélerin. Enfin, le secteur abrite un karst de type jurassien. L'enveloppe délimitée pour la ZNIEFF de type II souligne la nécessité d'une prise en compte globale de l'unité paysagère formée par le Valromey et met l'accent sur la sensibilité des espaces karstiques vis à vis des pollutions diffuses. Elle traduit aussi la constatation d'une probable sous-estimation de la valeur biologique.
ZNIEFF 2	820030661 115	Ensemble formé par le plateau de Retord et la chaine du Grand Colombier	Béon Brenaz Chavornay Culoz Hotonnes Le Grand-Abergement Le Petit-Abergement Lochieu Songieu Talissieu Virieu-le-Petit	23 961 ha	*10 252 ha*	Ce vaste ensemble naturel se superpose à l'anticlinal le plus oriental et le plus élevé du Bugey. C'est un élément majeur du réseau de corridors facilitant la continuité biologique entre les Alpes et le Jura. Il se subdivise en deux unités distinctes, l'une aux traits assez tabulaires et très marqués par l'empreinte karstique au nord (le plateau du Retord), l'autre au relief plus élevé et tourmenté au sud : le massif du Grand-Colombier. Le massif du Retord est constitué d'une alternance de crêts boisés, de combes isolées et d'un vaste plateau occupés par des pâturages. Son intérêt naturaliste repose entre autres sur la flore très attrayante, et qui comporte des éléments remarquables, peuplant ces combes pâturées. La floraison vernale y est particulièrement spectaculaire (Narcisse jaune, Erythrone dent de chien, Narcisse des poètes, Tulipe méridionale…). Un second centre d'intérêt réside dans les milieux forestiers montagnards. La déprise et la colonisation progressive des pâturages par la forêt menace tout à la fois la diversité biologique des lieux et la qualité du paysage. Le massif du Grand Colombier est quant à lui formé d'une série de combes et de crêts. S'y manifeste un gradient climatique nord-sud très net, conduisant des pessières acidophiles de montagne avec leur faune associée aux « colonies méridionales » riches en espèces méditerranéennes des abrupts du Colombier. On y observe un cortège conséquent d'espèces méditerranéennes parvenant ici en limite de leur aire de répartition (Aspérule taurine…). Les grands mammifères, les chauve-souris ainsi que les rapaces sont également bien représentés. Enfin, le secteur abrite un karst de type jurassien. Le site est une zone d'alimentation et de reproduction notamment pour les oiseaux (Cassenoix moucheté…) , les chauve-souris ou la grande faune (Chamois, grands prédateurs…).
ZNIEFF 2	820030677 0119	Bas-Bugey	Ambleon, Arbignieu Bregnier-Cordon Cheignieu-la-Balme Colomieu, Contrevoz Conzieu, Izieu, La Burbanche, Murs-et-Gelignieux, Peyrieu, Premeyzel, Saint-Benoit, Saint-Bois, Saint-Germain-les-Paroisses	27 842 ha	*6 276 ha*	Pourtant d'altitude modeste, le massif du Bas-Bugey présente un relief accusé qui contribue à de forts contrastes de climat, de pluviométrie et de végétation. Celle-ci s'échelonne de la série xérophile (c'est à dire adaptée aux situations sèches) du Chêne pubescent jusqu'à celle de la hêtraie-sapinière montagnarde, avec des plantes telles que le Chèvrefeuille bleu. Certaines combes sont occupées par des pâturages à la flore vernale spectaculaire (Erythrone dent de chien…). Sur les versants les plus chauds dominant la vallée du Rhône, des espèces méditerranéennes (Aspérule taurine, Pistachier térébinthe, fougère Capillaire, Grande Cigale…) parviennent à s'insinuer. L'intérêt souvent exceptionnel des lacs, marais et tourbières dissimulés dans le massif, notamment vers le sud, mérite d'être particulièrement signalé. D'autre part, les falaises qui bordent le massif de tous côtés constituent souvent de bons sites de nidification de rapaces. L'entomofaune est également intéressante, et une espèce au moins est considérée comme spécifique au Bugey (le coléoptère Pterostichus nodicornis). Enfin, le secteur abrite un karst de type jurassien. La faune stygobie (c'est à dire vivant dans les eaux souterraines) peut être diversifiée ; on connaît ainsi trois espèces de mollusques aquatiques dans le karst de Dorvan. Le zonage de type II souligne tout d'abord les interactions multiples entre ces diverses zones, souvent constituées en véritable réseau (cas des pelouses sèches…).

ETAT DES LIEUX

Les ZNIEFF de type II (suite)

(Sources : DREAL Rhône-Alpes, INPN, EAU/PROSCOT)

Type	Code national et régional	Nom du site	Communes du SCOT concernées	Superficie	*sur le territoire*	Description
ZNIEFF 2	820003770 0120	Gorges de l'Albarine et Cluse des Hôpitaux	Aranc, Armix Cheignieu-la-Balme Contrevoz Hauteville-Lompnes La Burbanche Premillieu, Pugieu Rossillon, Thezillieu Virieu-le-Grand	10 692 ha	*5 808 ha*	Ce secteur du Bugey correspond à une cluse profondément entaillée au sein d'un massif calcaire au fonctionnement karstique. La section appelée « Cluse des Hôpitaux » sert de cadre à une série de lacs au niveau très variable. Bien qu'il coïncide avec un axe de circulation important (voie ferrée et RN 504), l'ensemble forme un complexe écologique particulièrement diversifié au sein duquel se côtoient falaises, vastes éboulis instables, habitats forestiers variés très influencés par l'exposition, zones humides et réseaux karstiques actifs ou fossiles. Le site présente l'intérêt de nombreuses grottes et galeries du massif (favorables à plusieurs espèces de chiroptères), de formations végétales sèches très développées, avec des taillis denses de Buis et de Chêne pubescent favorable à un peuplement d'oiseaux original, tandis que falaises et éboulis rocheux abritent une faune et une flore rupicole spécifiques. Des stations botaniques telles que celles de la Laîche à bec court ou de Crépide rongée sont tout particulièrement à signaler. L'entomofaune est également intéressante, et une espèce au moins est considérée comme spécifique au Bugey (le coléoptère Pterostichus nodicornis). Enfin, le secteur est un bassin versant peu perturbé alimentant des réseaux karstiques. Il est vraisemblable que l'intérêt du patrimoine biologique local soit sous-estimé. Le zonage de type II souligne tout d'abord les interactions multiples existant entre ces diverses zones, souvent constituées en véritable réseau (cas des zones humides, hydrauliquement inter-dépendantes, qui accueillent ici notamment des libellules…). La Cluse des Hôpitaux est considérée comme un site classique de la géomorphologie jurassienne.
ZNIEFF 2	820031196 0121	Bassin de Belley	Ambleon, Andert-et-Condon, Arbignieu, Artemare, Belley Belmont-Luthezieu, Beon, Brens, Ceyzerieu, Chazey-Bons, Colomieu, Contrevoz, Conzieu Cressin-Rochefort, Culoz, Cuzieu, Flaxieu, Lavours Magnieu, Marignieu, Marignieu de-Rives, Peyrieu, Pollieu, Pugieu, Saint-Germain-les-Paroisses, Saint-Martin-de-Bavel, Talissieu, Virieu-le-Grand, Vongnes	15 552 ha	*15 552 ha*	Autour de la ville de Belley, ce secteur de basse altitude s'insère à la charnière du Bugey et des massifs subalpins. Il est entouré de chaînons calcaires plissés, géologiquement rattachés au Jura, et assurant la liaison entre ces divers ensembles montagneux. Il possède un riche ensemble de zones humides de toutes tailles (du marais de Lavours, établi en comblement de la partie nord du lac du Bourget, aux multiples micro-tourbières). Elles appartiennent en particulier à la catégorie des « bas-marais alcalins ». Il y associe des secteurs agricoles diversifiés et des coteaux rocheux abritant de remarquables « colonies méridionales », formant autant d'avant-postes de la flore méditerranéenne. Une partie du site (marais de Lavours au sens large) est par ailleurs classé Natura 2000 (Zone de Protection Spéciale et Site d'Importance Communautaire). Le secteur abrite en outre des systèmes karstiques de type jurassien. Le zonage de type II traduit quant à lui les interactions fortes existant entre ces milieux contrastés, qui s'associent fréquemment en « complexes écologiques » associant par exemple à peu de distance zone humide, falaise et pelouses sèches. Il souligne également la sensibilité de ces espaces, en particulier les zones humides résiduelles, par rapport aux mutations des espaces agricoles et bâtis environnants, ainsi qu'aux pollutions diffuses. Il souligne également plusieurs types de fonctionnalités naturelles majeures : - en ce qui concerne les zones humides, celles de nature hydraulique (rôle dans l'expansion naturelle des crues, le ralentissement du ruissellement, le soutien naturel d'étiage, l'auto épuration des eaux) ; - s'agissant de la protection du patrimoine biologique, celle de zone de passage, d'alimentation et de reproduction pour de nombreuses espèces, notamment parmi les oiseaux (Gorgebleue à miroir, Bouscarle de Cetti…), les chiroptères (Petit Rhinolophe), les poissons (Ombre commun, Lote de rivière), les insectes (très grande richesse en libellules, papillons cuivrés…) ou la grande faune (Cerf élaphe…).
ZNIEFF 2	820030952 0122	Montagne de Parves	Belley Margnieu Massignieu-de-Rives Nattages Parves Virginin	1 880 ha	*1 880 ha*	Ce chaînon de faible altitude (640 m), constitué de calcaires jurassiques et crétacés, appartient par sa géologie et sa tectonique au Jura. Enserré à l'est et à l'ouest par le « vieux » et le « nouveau » Rhône canalisé, il domine abruptement le Défilé de Pierre-Châtel qui le sépare du Mont Tournier, et fait partie de l'une des principales liaisons naturelles entre les massifs subalpins et l'arc jurassien. Essentiellement boisé, il présente un intérêt tant zoologique (il est favorable aux oiseaux rupicoles et comporte des grottes favorables aux chiroptères) que botanique, du fait du développement à exposition favorable de « colonies méridionales », avant-postes d'espèces méditerranéennes (c'est particulièrement vrai des versants dominant la Cluse de la Balme). Des stations botaniques (telles que celles de la Laîche à bec court et érythrone dent-de-chien) sont tout particulièrement à signaler. Les chauve-souris sont particulièrement bien représentées avec les grotte de Pierre-Châtel (Grotte des Romains et Grotte des Sarrasins), sites d' intérêt international. Des zones humides de grand intérêt subsistent par ailleurs au pied du versant ouest de la montagne et on note la présence de l'ombre commun (poisson). Enfin, le secteur abrite un karst de type jurassien.
ZNIEFF 2	820030948 0123	Iles du Haut-Rhône	Bregnier-Cordon Murs-et-Gelignieux Saint-Benoit	4 397 ha	*1 987 ha*	Le tronçon identifié concerne le cours du Rhône et ses annexes fluviales; il est circonscrit à son lit majeur. Il compte parmi ceux qui témoignent encore le mieux du visage du fleuve avant qu'il n'ait été profondément modifié par les aménagements hydrauliques. « Lônes » (milieux humides annexes alimentés par le cours d'eau ou la nappe phréatique, souvent d'anciens cours ou d'anciens bras) et « brotteaux » couverts de riches forêts alluviales installés sur les basses terrasses se développent encore largement. Cet axe demeure toujours de grande importance pour la migration des oiseaux, et le secteur des îles du Haut-Rhône est à l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) et une partie est classée Natura 2000 (Zone de Protection Spéciale et Site d'Importance Communautaire. Le cours du Rhône demeure notamment un corridor écologique remarquable. Le Rhône joue également le rôle de zone de stationnement et de dortoir (avifaune migratrice), de zone d'alimentation ou liée à la reproduction des espèces (ardéidés, Brochet, Ombre commun, Loche d'étang, Lote de rivière, crapaud Sonneur à ventre jaune, Castor d'Europe, probablement Cistude d'Europe, voire Loutre...). Le secteur est un « vivier » remarquable pour des libellules tels que l'Agrion de Mercure.
ZNIEFF 2	820030955 0124	Haut-Rhône à l'aval du barrage de Seyssel	Belley, Brens, Cressin-Rochefort, Culoz, Lavours, Magnieu Massignieu-de-Rives, Murs-et-Gelignieux, Nattages, Parves, Peyrieu, Virignin	1 389 ha	*3 128 ha*	Le tronçon identifié concerne le cours du Rhône et ses annexes fluviales; il est circonscrit à son lit majeur. Il a été très profondément modifié par les aménagements hydrauliques. Néanmoins, subsistent certains témoins des « Lônes » (milieux humides annexes alimentés par le cours d'eau ou la nappe phréatique, correspondant souvent à d'anciens cours ou à d'anciens bras), ou des « brotteaux » couverts de riches forêts alluviales installés sur les basses terrasses. La flore présente un grand intérêt (Epipactis du Rhône, Ache rampante…). Le Rhône joue également sur cette partie de son cours un rôle important de zone de stationnement et de dortoir pour l'avifaune migratrice, de zone d'alimentation ou liée à la reproduction des espèces (Ombre commun, Harle bièvre, crapaud Sonneur à ventre jaune, Castor d'Europe...). Le secteur du Haut-Rhône est d'ailleurs cité à l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).
ZNIEFF 2	820032060 3803	Plaine des Avenieres	Saint-Benoit	3 234 ha	*18 ha*	Cette zone intègre l'ensemble fonctionnel formé par la plaine des Avenières et ses zones humides, reliques de vastes marécages désormais en grande partie mis en culture. L'ensemble conserve un intérêt faunistique (riche peuplement de libellules, tortue Cistude d'Europe, crapaud Sonneur à ventre jaune, Brochet…) et surtout floristique (avec des espèces remarquables telles que Le Rossolis à longues feuilles ou la Fritillaire pintade). Le réseau de zones humides exerce des fonctions de régulation hydraulique (crues) et de protection de la ressource en eau.

Liste des ZNIEFF de type I

(Sources : DREAL Rhône-Alpes, INPN, EAU/PROSCOT)

Type	Numero	Nom du site (ordre alphabétique)	Surface sur le territoire	indication de type de site
ZNIEFF1	01190003	Adret du Grand Thur	160 ha	falaises et rochers
ZNIEFF1	01140001	Ancien étang de Comboz	3 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01200003	Ancienne carrière des Genandes, prairie du Coin	65 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01140013	Aven de Sutrieu	1 ha	chauves-souris
ZNIEFF1	01190058	Bois d'au Sonnot	5 ha	bois et forêts
ZNIEFF1	01200002	Bois de Charley	428 ha	bois et forêts
ZNIEFF1	01200022	Bois et rochers de Fays	19 ha	bois et forêts
ZNIEFF1	01220003	Bois humide des Cornettes	34 ha	bois et forêts
ZNIEFF1	01140020	Cascade du Séran	14 ha	eau
ZNIEFF1	01210037	Château de Rochefort	2 ha	chauves-souris
ZNIEFF1	01120001	Cluse du Préau, bief de la Fouge	4 ha	falaises et rochers
ZNIEFF1	01200011	Col d'Evosges, falaises d'Argis et gorges de l'Albarine	58 ha	multiple
ZNIEFF1	01210038	Combe d'Andert	3 ha	multiple
ZNIEFF1	01240002	Cours du Rhône majeur de Seyssel à l'île des Brotteaux	109 ha	eau
ZNIEFF1	01140006	Cours du Séran des gorges de Turignin à la cascade de Cerveyrieu	21 ha	eau
ZNIEFF1	01140002	Cours supérieur du ruisseau de l'Arvière	27 ha	eau
ZNIEFF1	01210041	Eglise d'Andert-et-Condon	0 ha	chauves-souris
ZNIEFF1	01140018	Eglise d'Hotonnes	1 ha	chauves-souris
ZNIEFF1	01140012	Eglise de Champagne-en-Valromey	0 ha	chauves-souris
ZNIEFF1	01140010	Eglise de Charancin	1 ha	chauves-souris
ZNIEFF1	01000068	Eglise de Culoz	1 ha	chauves-souris
ZNIEFF1	01140008	Eglise de Luthézieu	1 ha	chauves-souris
ZNIEFF1	01140009	Eglise de Sutrieu	0 ha	chauves-souris
ZNIEFF1	01140011	Eglise du Petit Abergement	0 ha	chauves-souris
ZNIEFF1	01000047	Etang d'entre Roche	1 ha	eau
ZNIEFF1	01210053	Etang de la Manche	1 ha	eau
ZNIEFF1	01140019	Etang des Alliettes	5 ha	eau
ZNIEFF1	01190002	Falaise de Conzieu	10 ha	falaises et rochers
ZNIEFF1	01200016	Falaise de la Burbanche	90 ha	falaises et rochers
ZNIEFF1	01190061	Falaise de la Combe	1 ha	falaises et rochers
ZNIEFF1	01210044	Falaise de Musin	101 ha	falaises et rochers
ZNIEFF1	01210043	Falaise de Pugieu	43 ha	falaises et rochers
ZNIEFF1	01220002	Falaise de Virignin	143 ha	falaises et rochers

Les ZNIEFF de type I par types de sites

(Sources : DREAL Rhône-Alpes, INPN, EAU/PROSCOT)

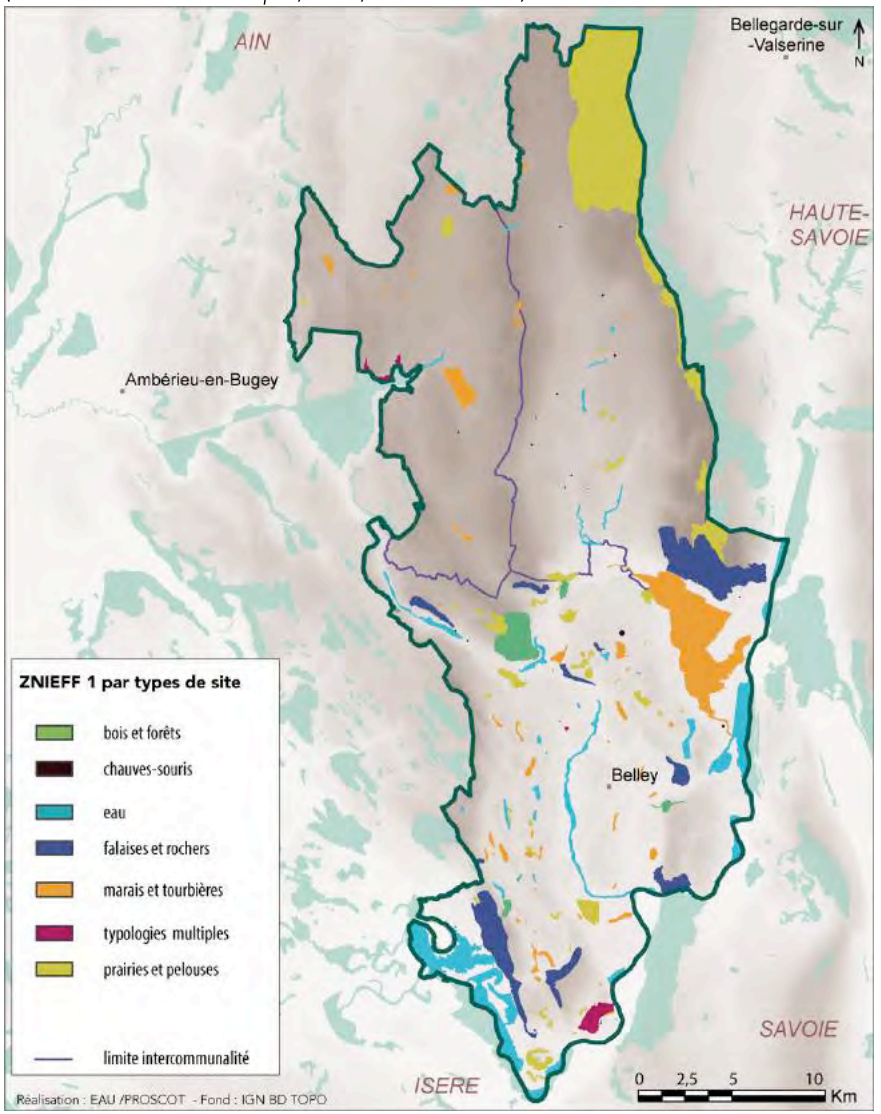

Liste des ZNIEFF de type I (suite)

(Sources : DREAL Rhône-Alpes, INPN, EAU/PROSCOT)

ZNIEFF1	01190053	Falaises de Saint Benoît à Brégnier-Cordon	583 ha	falaises et rochers
ZNIEFF1	01190086	Forêt de Veyrin	33 ha	bois et forêts
ZNIEFF1	01210007	Grand marais de Pugieu	35 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01000054	Grotte de Vaux	0 ha	chauves-souris
ZNIEFF1	01200014	Grotte des Hoteaux	1 ha	chauves-souris
ZNIEFF1	01140007	Grotte du Pic	1 ha	chauves-souris
ZNIEFF1	01240003	Haut-Rhône de la Chautagne aux chutes de Virignin	602 ha	eau
ZNIEFF1	01240001	Ile des Brotteaux	28 ha	eau
ZNIEFF1	01200001	L'Albarine	28 ha	eau
ZNIEFF1	01210014	Lac d'Arboréiaz	24 ha	eau
ZNIEFF1	01190038	Lac d'Ambléon	6 ha	eau
ZNIEFF1	01210004	Lac d'Armaille	19 ha	eau
ZNIEFF1	01210035	Lac de Barterand et marais de Saint-Champ	68 ha	eau
ZNIEFF1	01210005	Lac de Bret	3 ha	eau
ZNIEFF1	01210018	Lac de Chailloux	8 ha	eau
ZNIEFF1	01210015	Lac de Corne-Bœuf	9 ha	eau
ZNIEFF1	01210006	Lac de Morgnieu	13 ha	eau
ZNIEFF1	01210049	Lac des Brosses	1 ha	eau
ZNIEFF1	01210050	Lac du Bois des Cornes	1 ha	eau
ZNIEFF1	01190049	Lac et marais Chalette	4 ha	eau
ZNIEFF1	01200006	Lac oriental des Hôpitaux, marais et source du Furans	91 ha	eau
ZNIEFF1	01190010	Lacs de Conzieu	16 ha	eau
ZNIEFF1	01200012	Lacs de Virieu et de Pugieu	56 ha	eau
ZNIEFF1	01000034	Le Marais de Champdor	1 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01210048	Marais d'Archine	25 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01190042	Marais de Bourbeux	6 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01210017	Marais de Brognin	25 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01210052	Marais de Chatonod	5 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01210011	Marais de Conzieu	26 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01210012	Marais de Crapéou	11 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01210008	Marais de Cressieu	25 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01190045	Marais de Crozet	1 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01000027	Marais de Dovray	4 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01190087	Marais de Fay	1 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01000026	Marais de grange Goyet	3 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01130018	Marais de la Batonnière	0 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01000025	Marais de la Bordellière	3 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01190051	Marais de la Léchère	7 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01200007	Marais de la Léchère du golet Miron	2 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01000035	Marais de la Praille	9 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01210020	Marais de la source Cocon	10 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01000046	Marais de Lassignieu	21 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01210001	Marais de Lavours	1 711 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01190048	Marais de Lichat	1 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01210027	Marais de Malu	3 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01210016	Marais de Maubois	4 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01000038	Marais de Sainte-Blaizine	3 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01000030	Marais de Vaux	199 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01190044	Marais de Vaux de Saint-Bois	26 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01190046	Marais de Veyrin	1 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01150005	Marais des Grandes Frasses	2 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01210013	Marais des Louves	8 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01190041	Marais des Planches	7 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01190050	Marais des Varignieux	4 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01000024	Marais du bois de Cros	5 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01210051	Marais du bois de Terrieu	2 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01190047	Marais du Brayre	5 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01130016	Marais du Bret	15 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01190088	Marais du château de Tavollet	1 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01210019	Marais du creux de Vau	12 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01000023	Marais du molard du Frêne	3 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01190040	Marais du Poisat	1 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01210010	Marais du ruisseau du Moulin	8 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01000028	Marais en Jarine	32 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01000039	Marais et étangs de Genevray	24 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01210022	Marais et lac de Chavoley	38 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01230002	Milieux alluviaux du Rhône du Pont de Groslée à Murs et Géligneux	1 246 ha	eau
ZNIEFF1	01190030	Mollard de Don	4 ha	bois et forêts
ZNIEFF1	01000002	Mont de Cordon	88 ha	prairies et pelouses

Liste des ZNIEFF de type I (suite)

(Sources : DREAL Rhône-Alpes, INPN, EAU/PROSCOT)

ZNIEFF1	01190055	Mont Gela	150 ha	multiple
ZNIEFF1	01200017	Montagne de Sérémond	58 ha	falaises et rochers
ZNIEFF1	01190036	Montagne du Tentanet	13 ha	bois et forêts
ZNIEFF1	01210036	Parc et château de Grammont	6 ha	chauves-souris
ZNIEFF1	01210034	Partie aval de la rivière du Furans	210 ha	eau
ZNIEFF1	01200019	Pelouse sèche d'Armix	5 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01140015	Pelouse sèche d'Ossy	12 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01140017	Pelouse sèche de Bassieu	4 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01210045	Pelouse sèche de Conzieu	2 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01230001	Pelouse sèche de Cordon	16 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01200018	Pelouse sèche de la combe noire	0 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01190072	Pelouse sèche de Murs et Géligneux	2 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01190084	Pelouse sèche de Prémeyzel	3 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01190068	Pelouse sèche de Preveyzieu	6 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01190054	Pelouse sèche de Rongère	2 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01190073	Pelouse sèche de Saint Bois	6 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01000066	Pelouse sèche des Bosses	34 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01140016	Pelouse sèche des Gravelles	7 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01200020	Pelouses sèches d'Egieu	85 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01190083	Pelouses sèches d'Innimond	4 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01150009	Pelouses sèches de Champriond	6 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01140014	Pelouses sèches de Charron	30 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01210033	Pelouses sèches de Colomieu	13 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01190007	Pelouses sèches de la Bruyère et d'Izieu	24 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01210047	Pelouses sèches de la côte du lac d'Arboréiaz et des Igonettes	12 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01210046	Pelouses sèches de Montbreyzieu	3 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01190008	Pelouses sèches de Saint-Bois	10 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01130019	Pelouses sèches de Tré-Maupertuis	56 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01200004	Pelouses sèches de Virieu-le-Grand	19 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01150002	Pentes du Grand Colombier	989 ha	falaises et rochers
ZNIEFF1	01210031	Pentes du mont Germont	10 ha	falaises et rochers
ZNIEFF1	01150003	Plateau du Retord	3 576 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01140004	Pont de la Faverge	1 ha	chauves-souris
ZNIEFF1	01210042	Pont Navet	34 ha	bois et forêts
ZNIEFF1	01210039	Prairie de Boussibu	1 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01210002	Prairie de Grand Pâquier, prairie Bourbouillon	53 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01190085	Prairie de la Croche	0 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01210032	Prairie de Recania	6 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01190052	Prairie de sous Roche	7 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01210009	Prairies de la Messe au loup	31 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01210029	Prairies de Marignieu-Chatonod	5 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01210030	Prairies des Cochues et de Poirin	33 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01210040	Prairies du champ du Planet et des grandes raies	114 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01150001	Prairies et landes sommitales du Grand Colombier	502 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01000040	Prairies et marais du Fays	22 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01120008	Prairies humides du Montréal	6 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01190039	Pré Riondet et marais de sous-portes	3 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	38030002	Rivière et zone humide de l'Huert	2 ha	eau
ZNIEFF1	01210003	Rochers de la Cra	41 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01200008	Rochers de la montagne d'Arandas et d'Hostiaz	25 ha	prairies et pelouses
ZNIEFF1	01140003	Ruisseau du Culéu à Bassieu	9 ha	eau
ZNIEFF1	01140005	Ruisseau du Séran à Lilignod	19 ha	eau
ZNIEFF1	01000033	Source du Sébier	7 ha	eau
ZNIEFF1	01220001	Tourbière de Coron	6 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01210023	Tourbière de Fora est	2 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01210026	Tourbière de Grand Champ	10 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01190043	Tourbière de l'Etang	22 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01210025	Tourbière de l'Ousson	11 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01000036	Tourbière de la Rochette	13 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01210021	Tourbière de Vollien	4 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01130002	Tourbière des Loups	33 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01210028	Tourbière des Pus	1 ha	marais et tourbières
ZNIEFF1	01210024	Tourbière du mont Vezin	2 ha	marais et tourbières

ETAT DES LIEUX

LES SITES NATURA 2000

Afin de maintenir les espèces et les milieux naturels rares et menacés à l'échelle européenne, l'Union Européenne a décidé de mettre en place le réseau Natura 2000, constitué des sites et habitats indispensables au maintien des espèces d'importance communautaire.

La transcription de ce réseau en droit français a donné lieu à la création:

- des Zones de Protection Spéciale (Z.P.S) issues de la directive «Oiseaux»,
- des Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C) issues de la directive «Habitats, Faune, Flore» et désignées par l'Europe comme sites d'intérêt communautaire (SIC) après propositions par la France (pSIC).

Sur le territoire du Bugey, 6 SIC sont répertoriés, dont 3 sont également en ZPS. Il existe également deux sites qui jouxtent le territoire. Au total, près de 3 500 ha sont classé Natura 2000 soit 4,5% du territoire.

Hormis le site « Iles du Haut Rhône », chaque site possède un DOCOB (DOCument d'OBjectifs) arrêté avec lequel le SCoT doit être compatible.

Les sites Natura 2000

(Source : DREAL Rhône-Alpes)

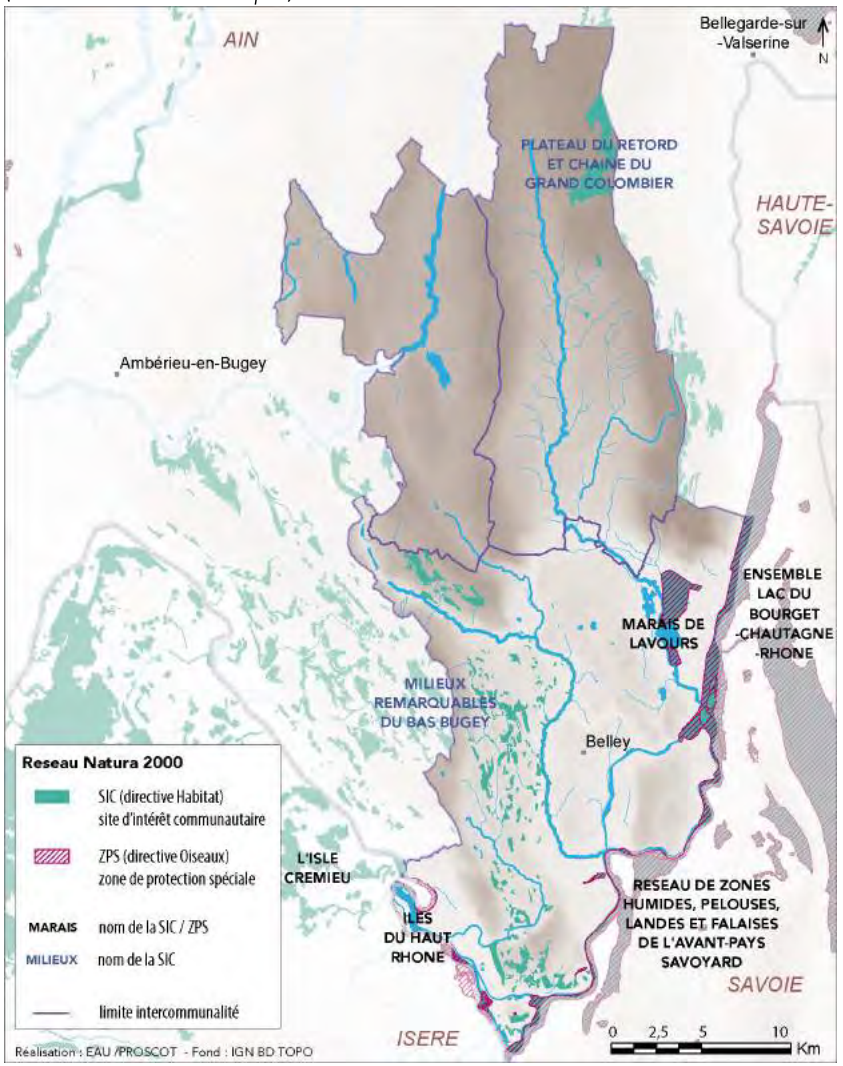

Marais de Lavours – SIC FR8201637 / ZPS FR8210016

Description du site

Intégralement situé sur le territoire, le marais de Lavours est l'un des derniers grands marais continentaux de l'Europe de l'ouest et le dernier grand marais de la moitié Est de la France à posséder encore plusieurs habitats et espèces patrimoniaux en relativement bon état de conservation. Bien qu'il ne soit plus inondé directement par les eaux du Rhône, il fait toujours partie intégrante de la plaine alluviale du Rhône et de sa dynamique fluviale.

La végétation du marais s'organise en fonction des types de sols (depuis les sols limoneux ou argileux jusqu'aux sols tourbeux) et de la profondeur de la nappe phréatique. Le marais de Lavours est particulièrement riche en invertébrés, grâce à sa situation géographique : c'est le point de rencontre de deux faunes, l'une d'origine septentrionale, relique des glaciations, et l'autre méridionale, remontant du sud par le couloir naturel de la vallée du Rhône. De nombreuses espèces d'amphibiens vivent dans le marais : le Rhône favorise la présence d'espèces alluviales typiques, les roselières et les cariçaies abritent des espèces des milieux marécageux, et les boisements possèdent un cortège d'espèces forestières. L'avifaune, bien qu'ayant subi des atteintes, demeure également remarquable, grâce à des biotopes particuliers comme les prairies humides, les roselières et la végétation des lisières qui accueillent des espèces devenues rares. La réserve est aussi une halte migratoire pour de nombreux oiseaux, car elle est située sur le couloir de migration rhôdanien qui va du Lac Léman à la Mer Méditerranée.

Le site Natura 2000 est également une réserve naturelle (géré par l'Entente interdépartementale de démoustication). La maison du marais de Lavours, situé à Ceyzérieu, est un outil de sensibilisation. Un sentier sur pilotis est aménagé pour découvrir une partie du site.

Données sur le site

Source : DREAL Rhône-Alpes, INPN, EAU/PROSCOT

Communes du SCOT concernées	Surface	*sur le territoire*	Habitats inscrits à l'annexe I (* = prioritaire)	Espèces présentes (annexe II et IV DH, annexe I DO)	Autres espèces (valeur remarquable)
Beon Ceyzerieu Culoz Flaxieu Lavours Pollieu	422 ha	422 ha	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion **Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae*** Tourbières basses alcalines **Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*** Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior	*Flore* Liparis de Loesel, Spiranthe d'été *Mollusque* Maillot de Desmoulins *Arthropodes* Azuré de la sanguisorbe et azuré des paluds, Fadet des laîches, Cuivré des marais, Lucane cerf-volant *Poissons* Lamproie de Planer *Amphibiens* Grenouille agile, Rainette verte, Sonneur à ventre jaune *Reptiles* Couleuvre d'Esculape *Oiseaux* Râle des genêts, Hibou des marais, Gorgebleue à miroir, Butor étoilé, Blongios nain *Mammifères* Castor d'Europe, Barbastelle d'Europe, Sérotine commune, Vespère de Savi, Minioptère de Schreibers, Noctule de Leisler, Grand rhinolophe, Murin de Bechstein	Champignons (Coprin des joncs,...) Bryophythes (Cryphaea heteromalla,...) *Flore* Violette élevée, Gratiole officinale, Gentiane pneumonanthe *Arthropodes* Trebacosa europea, Chlaenius (Agostenus) sulcicollis, Azuré des mouillères *Mammifères* Rat des moissons

Les enjeux liés à la conservation des habitats sur le site

Le site possède une **responsabilité très forte et nationale** pour la préservation des habitats suivants :

- Prairies à Marisque, habitat prioritaire (directive Habitats)
- Phragmitaie semi-aquatique
- Cariçaie mésotrophe à Laîche élevée (*Carex elata*)
- Aulnaie à Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)
- Aulnaie à Frêne (*Fraxinus excelsior*), habitat prioritaire (directive Habitats)

Le marais est confronté à plusieurs menaces :

- Tendance à la banalisation de la flore des habitats herbacés du marais : par envahissement des ligneux suite à l'abandon des pratiques traditionnelles de fauche et pâturage ; par abaissement du niveau de la nappe lié à la présence de nombreux fossés drainants et aux divers aménagements sur le Rhône.
- Les surfaces des habitats humides tendent à régresser face à l'extension de la populiculture et de la monoculture de maïs

Document d'objectifs – DOCOB

Le document d'objectifs de 2011, qui est également le plan de gestion de la réserve naturelle, fixe notamment les objectifs suivants :

- Objectif prioritaire : restaurer puis maintenir le fonctionnement hydrodynamique du marais, comprenant les eaux de surface et les eaux souterraines, afin de permettre le développement des communautés végétales et animales, et en particulier celles qui sont les plus spécifiques du marais, rares ou menacées.
- Objectif subordonné : Restaurer puis maintenir en bon état de conservation les habitats naturels spécifiques des marais continentaux péri-fluviaux, nécessaires au développement des espèces qui leur sont inféodées, dont certaines sont devenues rares ou menacées en France

Habitats du site Marais de Lavours *Source : DOCOB*

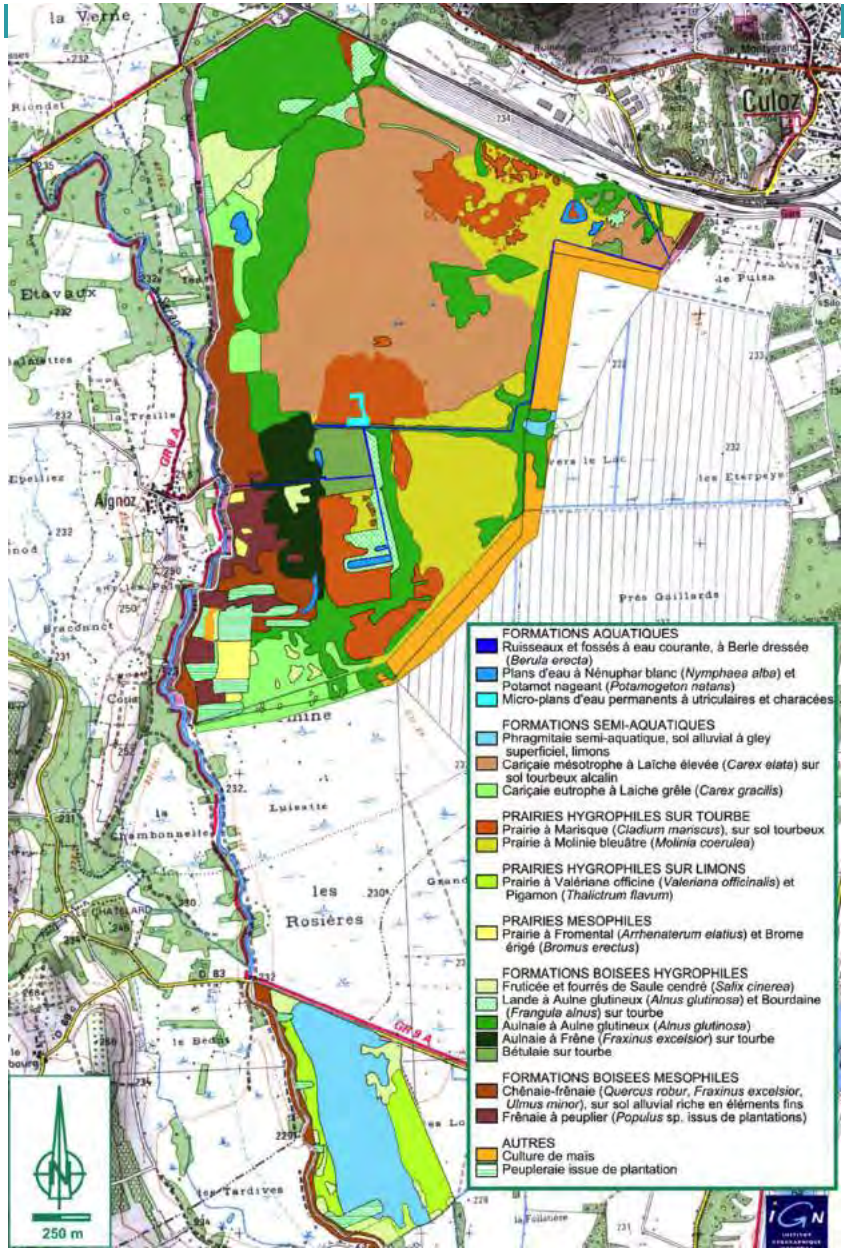

Ensemble Lac du Bourget - Chautagne – Rhone SIC FR8201771 / ZPS FR8212004

Description du site

L'ensemble du site avec ses trois systèmes naturels (fleuve, lac et marais) forme une unité fonctionnelle. L'intérêt du site pour les oiseaux vient de la juxtaposition de plusieurs habitats aquatiques et humides. Plus de 100 espèces se reproduisent sur le site, dont 12 espèces inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux. Ce site est également un lieu d'hivernage très intéressant pour plusieurs espèces d'oiseaux d'eau (essentiellement Grèbes et anatidés). Concernant les habitats, prairies humides et bas marais alcalins accompagnent les formations végétales liées aux eaux dormantes et courantes.

Les enjeux liés à la conservation des habitats sur le site

Les habitats les plus vulnérables sont : les bas-marais neutro-alcalins et leur cortège floristique herbacé exceptionnel, auquel sont associées des espèces d'intérêt communautaire consignées dans l'annexe II de la directive " Habitats " ; les forêts alluviales résiduelles du Haut-Rhône et habitats rivulaires ; les annexes fluviales (bras secondaires, lônes, mortes, marais péri-fluviaux,...), les herbiers et roselières aquatiques, en particulier celles associées au Lac du Bourget.

Les zones humides ont tendance à se boiser spontanément (aulnes, saules, bouleaux...) et donc à se banaliser, car l'essentiel de la flore remarquable est représenté par les espèces herbacées (orchidées, cypéracée,...), la faune la plus intéressante étant liée aux roselières et prairies humides (papillons notamment). Cette érosion de la richesse biologique des marais est également accélérée lorsque les niveaux d'eau dans les marais ne sont pas maintenus (abattement des nappes par les aménagements du Rhône, limitation de l'effet des crues, réseaux de drainage et régulation du niveau du lac). De plus, l'abandon des pratiques traditionnelles de fauche et de pâturage peut entraîner une régression de la diversité de la faune et de la flore du fait de l'enfrichement ou, au contraire, du drainage ou de la mise en culture des prairies. La gestion de la fréquentation est aussi un enjeu sur ce site, notamment la navigation à proximité des roselières et sur les lônes.

Données sur le site

(Source : DREAL Rhône-Alpes, INPN, EAU/PROSCOT)

Communes du SCOT concernées	Surface	*sur le territoire*	Habitats inscrits à l'annexe I (* = prioritaire)	Espèces présentes (annexe II et IV DH, annexe I DO)
Bregnier-Cordon Brens Cressin-Rochefort Culoz Izieu Lavours Massignieu-de-Rives Murs-et-Gelignieux Nattages Peyrieu Virignin	8 189 ha	1 208 ha	**Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*, Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)*, Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae***, Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition, Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Myricaria germanica, Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos, Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.), Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia), Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae), Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	*Flore* Liparis de Loisel *Arthropodes* Fadet des laiches, Damie de la Sucicose, Cuivré des marais, Azuré des Paluds et de la Sanguisorbe Cordulie à crops fin, Agrion de Mercure, Lucane cerf-volant, Ecrevisse à pattes blanches *Poissons* Lamproie de Planer, Toxostome, Blageon, Bouvière,Chabot, loche d'étang *Amphibiens* Sonneur à ventre jaune *Reptiles* Cistude *Oiseaux* Alouette lulu, Avocette élégante, Aigrette garzette, Balbuzard pêcheur, Blongios nain, Butor étoilé, Busard des Roseaux, Bruant ortolan, Chevalier combattant, Chevalier sylvain, Cigogne blanche, Circaète Jean-le-Blanc, Echasse Blanche, Gorgebleue à miroir, Grande aigrette, Guépier d'Europe, Guifette moustac, Héron pourpré, Héron crabier, Héron bihoreau, Lusciniole à moustache, Marouette poussin, Martin-Pêcheur, Milans, Oedicnème criard, Phragmite aquatique, Pic noir, Pie-grièche écorcheur, Pygargue à queue blanche, Râle des genêts, Sterne naine, Sterne pierregarin, *Mammifères* Castor

Document d'objectifs – DOCOB

Le document d'objectifs de 1998 (habitats) et le document d'objectifs de 2011 (oiseaux) mettent en avant les objectifs suivants :

- Rétablissement de la fonctionnalité de l'hydrosystème
  - Gestion des débits (crues, débits réservés)
  - Régulation du niveau d'eau du Lac du Bourget
- Gestion des milieux
  - Conservation et développement des roselières aquatiques et de milieux aquatiques d'eau calme et de faible profondeur (vasières, deltas, étangs, fossés, platières,…)
  - Gestion des milieux prairiaux
  - Gestion du Rhône court-circuité : conservation et restauration de lônes, gravières, îles,…
  - Gestion des boisements alluviaux vers des peuplements matures
  - Compensation à la disparition ou dégradation d'habitats
  - Enfouissement ou visualisation des câbles électriques pour minimiser la mortalité par collision
- Organisation de la fréquentation humaine et pédagogie : chasse, pêche, promenade, interdiction de navigation à proximité des roselières.

Habitats du site Lac du Bourget–Chautagne–Rhone présents
(Source : DOCOB)

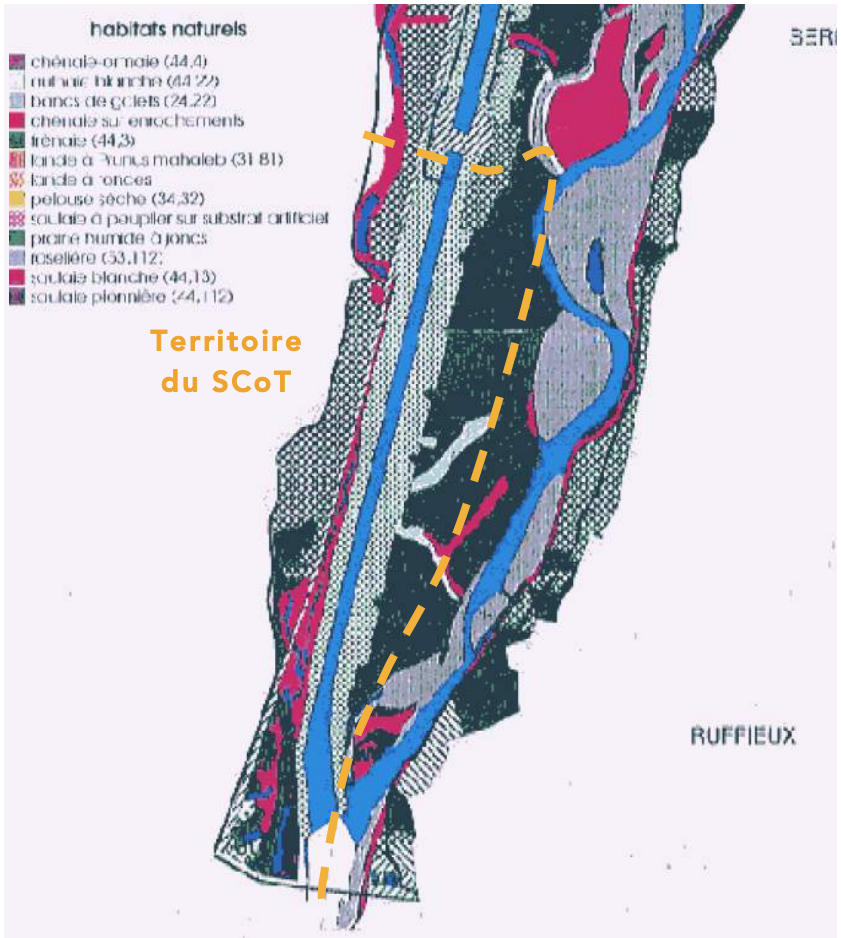

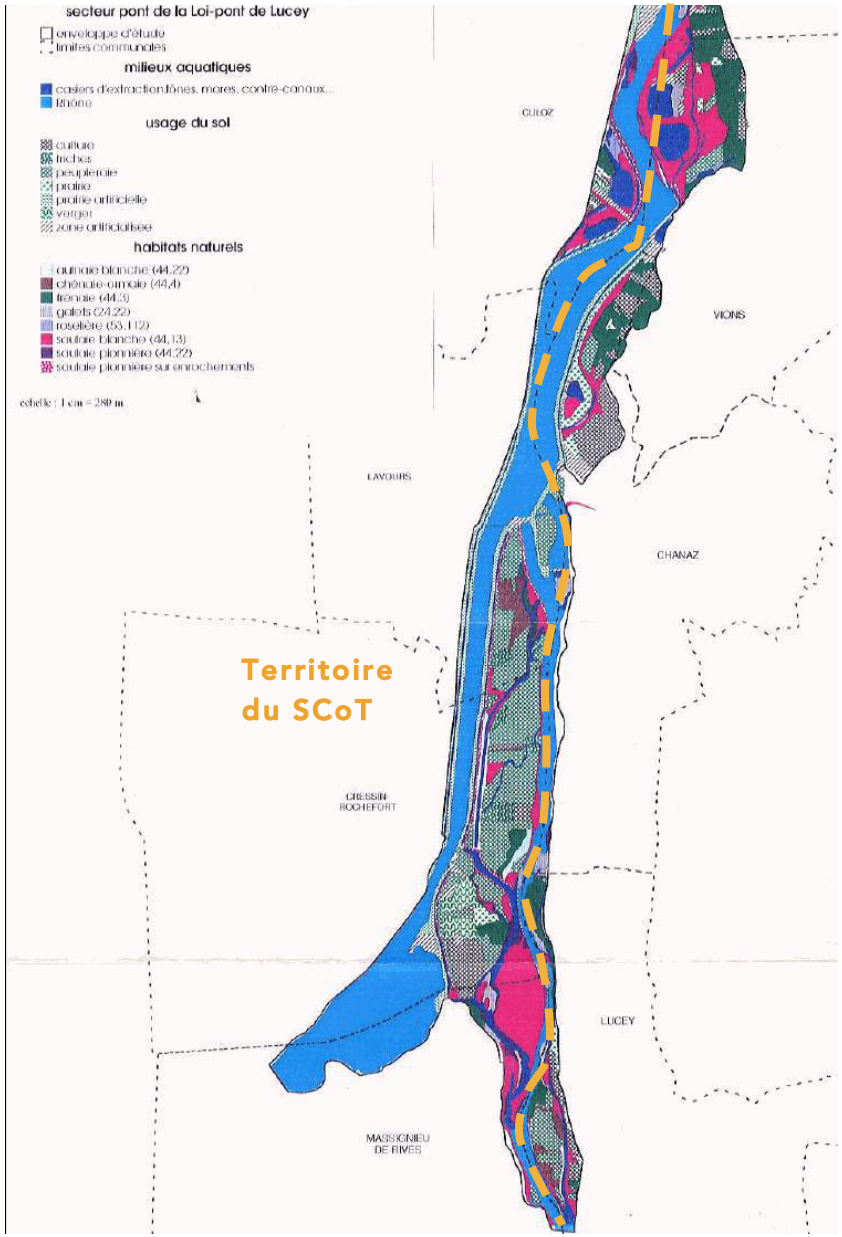

Habitats du site Lac du Bourget–Chautagne–Rhone présents

(Source : DOCOB)

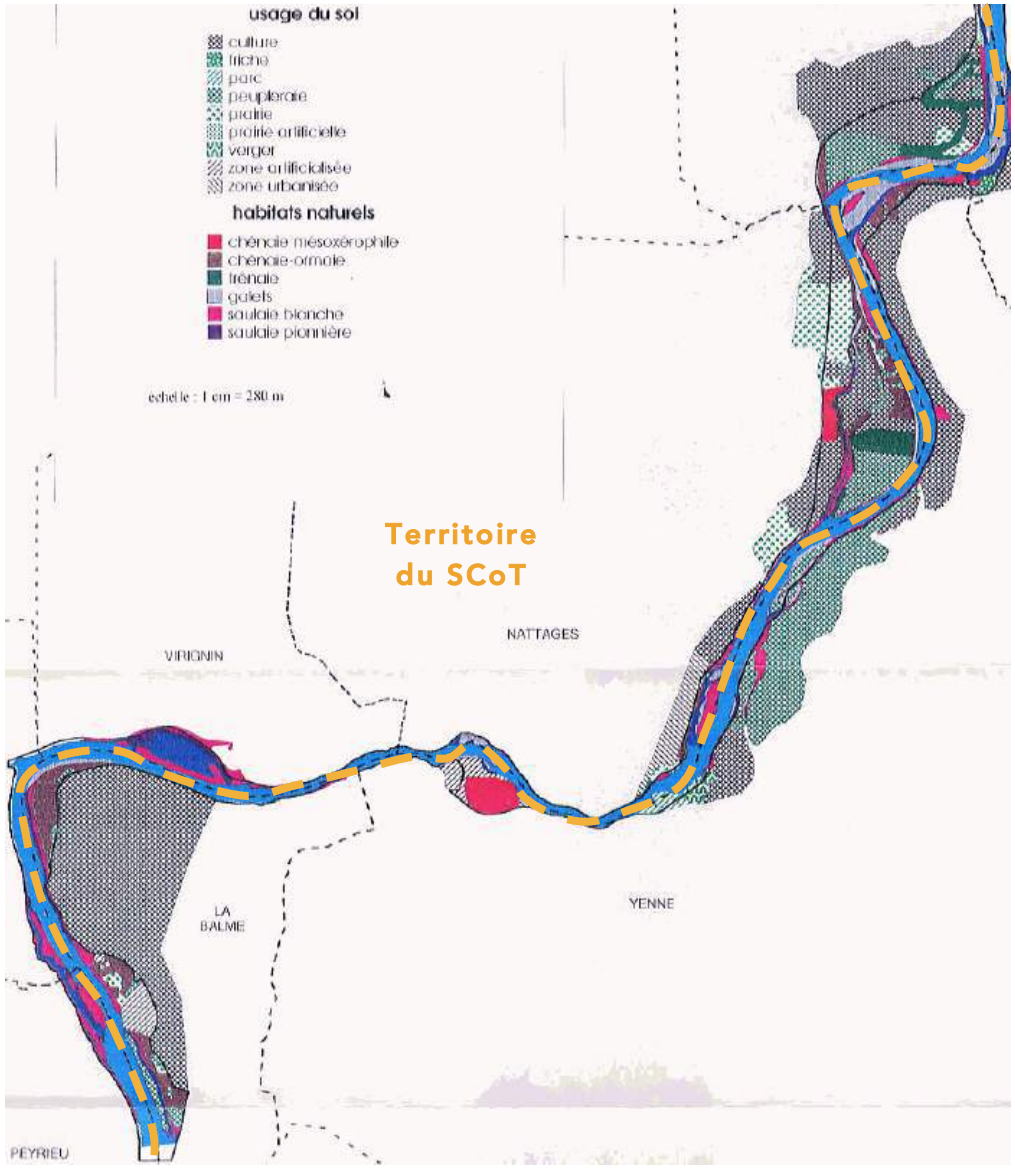

Habitats du site Lac du Bourget–Chautagne–Rhone présents
(Source : DOCOB)

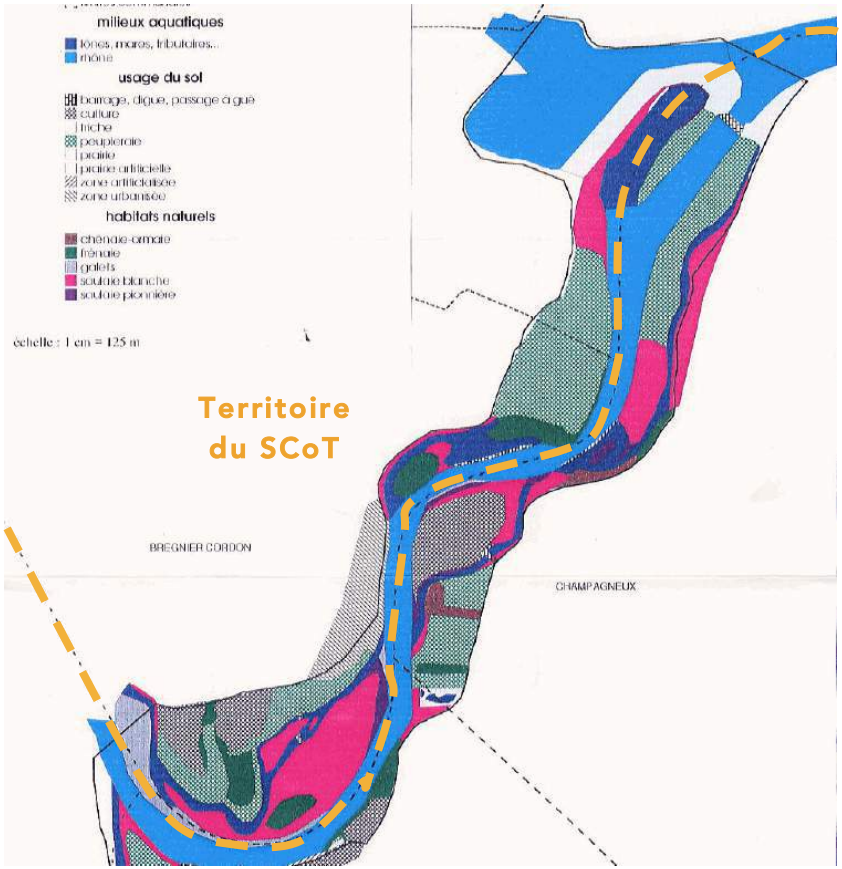

Plateau du Retord et chaîne du Grand Colombier – SIC FR8201642

Description du site

Les massifs de Retord et du Grand Colombier font partie de la succession des hauts plateaux et chaînes du Haut-Bugey, région du Jura méridional. Le site qui concerne directement le territoire fait partie du Plateau de Retord.

L'intérêt écologique ne repose pas sur un nombre important d'espèces mais sur la qualité et l'intérêt des milieux ouverts, qui sont majoritaires et constitués principalement par les prairies de fauche.

Les enjeux liés à la conservation des habitats sur le site

Les prairies de fauches constituent l'identité paysagère du site et leur maintien correspond à des enjeux importants de maintien de pratiques agricoles traditionnelles. Par ailleurs ils peuvent aussi constituer des habitats d'espèces potentiels pour des oiseaux prairiaux.

La situation de déprise, conséquence du nombre insuffisant d'exploitants agricoles en moyenne montagne, est à l'origine d'une banalisation de la flore et de l'installation progressive des ligneux dans les prairies et pelouses. D'autre part, les pelouses et prairies peuvent faire l'objet de boisements artificiels. Cette tendance semble toutefois stabilisée actuellement. Enfin, les tourbières sont menacées par le piétinement des bovins.

Nota : il n'existe pas de carte des habitats pour ce site Natura 2000

Document d'objectifs – DOCOB

Le document d'objectifs de 2010 identifie un objectif prioritaire pour la conservation des prairies et pelouses à forte valeur patrimoniale qui passe par le maintien des pratiques de fauche, pour conserver la plus grande diversité floristique possible. Lorsque ces pratiques ont déjà disparu, une gestion raisonnée du pâturage est préconisée. La mise en valeur du patrimoine naturel du site et le développement touristique sont également des objectifs prioritaires.

Données sur le site

(Source : DREAL Rhône-Alpes, INPN, EAU/PROSCOT)

Communes du SCOT concernées	Surface	*sur le territoire*	Habitats inscrits à l'annexe I (* = prioritaire)	Espèces présentes (annexe II et IV DH, annexe I DO)
Brenaz Hotonnes Le Grand-Abergement Lochieu Songieu Virieu-le-Petit	1 415 ha	573 ha	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires **Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnards*** Prairies de fauche de montagne Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii Grottes non exploitées par le tourisme	Forêt : Hysope, Orlaya grandiflora, Filaria à larges feuilles, Marguerite de la Saint-Michel (Aster amellus) , Biscutelle à feuilles de chicorée, Cynoglossum germanicum Pelouses : orchidées Tourbières : Laîches Zones humides : Triton crêté

Le Petit Tumet - Crédit photo : Alain TERRIER

Iles du Haut Rhône – SIC FR8201748 / ZPS FR8210058

Description du site

Situées aux portes du Bugey, les îles du Haut-Rhône constituent une halte et un réservoir de richesses naturelles sur le cours du Rhône. Le site reste l'un des plus beaux témoins français des milieux naturels fluviaux. Le tronçon du confluent du Guiers au pont d'Evieu, situé sur le territoire, est remarquable.

Les nombreuses lônes, bien alimentées en eau, sont indissociables de la présence de nombreuses espèces de poissons, du castor, d'oiseaux d'eau. Plus loin, la plaine est principalement sillonnée par des Mortes (chenaux connectés), à pente faible, à alimentation par la nappe et les affluents, à sédimentation fine. Ces structures présentent une biodiversité plus importante que les lônes (milieu stable, sédiments fins...). La plaine d'inondation a un rôle d'écrêtement des crues intéressant pour l'ensemble de la vallée. Les boisements sont remarquables par leur superficie, leur état de conservation et leur maturité (évolution : transformation de saulaies et frênaies). Ils restent bien liés au fleuve grâce à la nappe superficielle. Ils permettent la nidification d'espèces telles que les hérons et le milan noir.

Les enjeux liés à la conservation des habitats sur le site

La vulnérabilité des habitats présents est directement liée au Rhône et notamment aux derniers aménagements subis par le fleuve :

- Perte de la dynamique hydraulique (au niveau des flux d'eau et de sédiments)

- Abaissement des nappes

Par ailleurs, Les forêts alluviales peuvent être menacées par le défrichement pour l'agriculture et la populiculture

Nota : il n'existe pas de carte des habitats pour ce site Natura 2000

Document d'objectifs – DOCOB

Il n'existe pas de DOCOB pour ce site. Le site est géré par l'ONF Isère.

Données sur le site

(Source : DREAL Rhône-Alpes, INPN, EAU/PROSCOT)

Communes du SCOT concernées	Surface	*sur le territoire*	Habitats inscrits à l'annexe I (* = prioritaire)	Espèces présentes (annexe II et IV DH, annexe I DO)
Bregnier-Cordon Saint-Benoit (ZPS)	89 ha (SIC) 273 ha (ZPS)	63 ha (SIC) 75 ha (ZPS)	**Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior***	*Mammifères* Castor *Arthropodes* Lucane Cerf-volant *Amphibiens* Sonneur à ventre jaune *Oiseaux* Butor étoilé et blongios, Héron bihoreau, Aigrette garzette, Milan noir, Circaète Jean-le-Blanc, Busard, Balbuzard pêcheu, Chevalier combattant, Chevalier sylvain, Martin-pêcheur d'Europe, Pic noir, Gorgebleue à miroir

Milieux remarquables du Bas Bugey – SIC FR8201641

Description du site

Malgré ses températures moyennes modestes, l'orientation nord-ouest/sud-est du massif est favorable à la présence et au maintien d'une végétation relativement adaptée à la sécheresse et à la chaleur. L'éventail très large est caractérisé par la chênaie pubescente abritant les espèces subméditerranéennes, et par le charme dont le taux de recouvrement est le plus important de la région. Plus haut, dans l'étage montagnard, les résineux –souvent plantés- font leur apparition à côté du hêtre, indigène typique formant quelques beaux boisements. Le site, éclaté au sein d'espaces agroforestiers gérés, recèle de nombreux types d'habitats, appréciés du Lynx, très présent sur tout le massif.

Les enjeux liés à la conservation des habitats sur le site

- La déprise agricole, très importante sur les zones humides et pelouses sèches, est à l'origine de l'envahissement par les ligneux de ces habitats et de l'assèchement progressif des zones humides.
- L'activité d'exploitation d'éboulis (présente actuellement à la Burbanche) pourrait prendre de l'importance localement au risque de dégrader les éboulis et falaises présentant de forts enjeux.
- Localement peut se poser le problème de comblement de zones humides par des remblais (situation rencontrée au lac des Hôpitaux).

Données sur le site

(Source : DREAL Rhône-Alpes, INPN, EAU/PROSCOT)

Communes du SCOT concernées	Surface	*sur le territoire*	Habitats inscrits à l'annexe I (* = prioritaire)	Espèces présentes (annexe II et IV DH, annexe I DO)
Ambleon Andert-et-Condon Arbignieu Armix Belley Bregnier-Cordon Chazey-Bons Cheignieu-la-Balme Colomieu Contrevoz Izieu La Burbanche Murs-et-Gelignieux Peyrieu Premeyzel Premillieu Pugieu Rossillon Saint-Benoit Saint-Bois Saint-Germain-les-Paroisses	4 465 ha	1 225 ha	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp., Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.), Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables), Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae), **Tourbières hautes actives***, Tourbières de transition et tremblantes, **Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae*, Sources pétrifiantes avec formation de tuf* (Cratoneurion),** Tourbières basses alcalines, **Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard*,** Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique, Grottes non exploitées par le tourisme	*Flore* Liparis de Loisel *Mammifère* Lynx, Castor *Amphibiens, reptiles* Alyte accoucheur, Grenouille agile, Couleuvre à collier, Lézard des murailles *Mollusques* Vertigo angustior *Poissons* Lamproie de Planer *Crustacé* Ecrevisse à pattes blanches *Papillons* Damier de la Succise, Bacchante, Apollon *Libellule* Agrion de Mercure *Chiroptères* Minioptère de Schreibers , Murin de Bechstein, Petit Murin, Murin à oreilles échancrées, Petit Murin, Rhinolophe euryale, Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Murin de Daubenton, Murin à moustaches, Murin de Natterer, Sérotine commune, Pipistrelle de Savi, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle de Nathusius, Pipistrelle commune, Oreillard gris, Molosse de Cestoni *Mousses* Drepanoclade brillant

Document d'objectifs – DOCOB

Le document d'objectifs de 2010 identifie plusieurs objectifs de développement durable en fonction des types d'habitats. Ceux définis comme prioritaires sont repris ici :

- Habitats ouverts à vocation agricole et pastorale
  - Préserver les milieux ouverts à vocation agricole ou pastorale
- Habitats des milieux humides et aquatiques
  - Préserver voire améliorer le fonctionnement hydrologique des zones humides
  - Maintenir voire restaurer la richesse des habitats naturels humides et des espèces de forte valeur patrimoniale
- Habitats forestiers
  - Maintenir des habitats forestiers en bon état de conservation
- Gîtes à chauves-souris
  - Conserver et renforcer la capacité d'accueil des sites de reproduction et d'hivernage des chiroptères

Le site est géré par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Rhône-Alpes (CRENRA) et a été étendu.

Habitats du site milieux remarquables du Bas-Bugey
(Source : DOCOB)

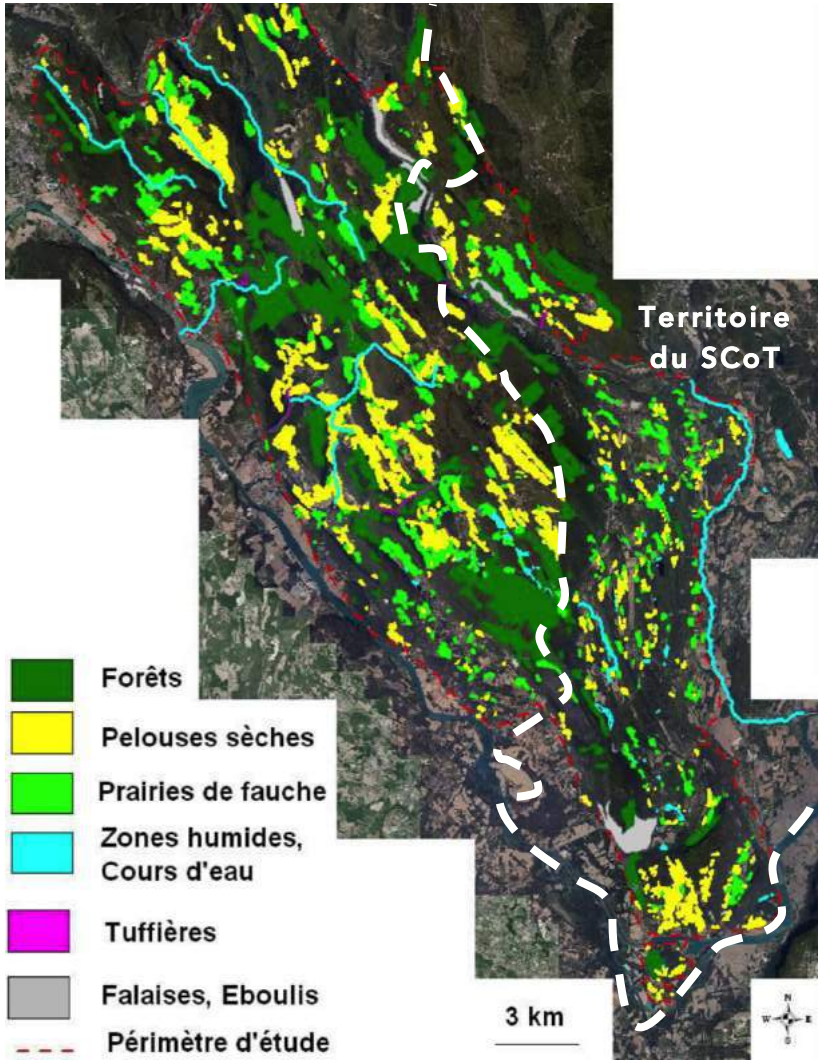

L'Isle Cremieu – SIC FR8201727

Le site de l'Isle Crémieu jouxte le sud du territoire sans en faire partie. L'Isle Crémieu est un petit plateau triangulaire, limité au nord-ouest et au nord-est par le cours du Rhône, au sud par une plaine d'origine glaciaire aux nombreuses dépressions marécageuses. Le paysage de ce plateau associe, dans des proportions voisines, des prairies, des cultures et des forêts.

La juxtaposition de pelouses et landes sèches, de formations marécageuses dans les dépressions, et de reliefs de falaises massives multiplie les effets de lisières et les niches écologiques d'espèces remarquables comme par exemple l'Orchis fragrans (pour les orchidées), la Rainette arboricole (pour les batraciens) et la Cistude d'Europe (pour les reptiles)

Les enjeux principaux sont :

- la déprise agricole pour les pelouses sèches
- la fragmentation des habitats et populations par les infrastructures linéaires et l'étalement urbain

Un DOCOB a été validé en 2006, et le site a été étendu (13 600 ha contre 6 000 à l'origine. Le site est géré par la CC de l'Isle Cremieu.

Avant Pays Savoyard – SIC FR8201770 / ZPS FR8212003

Ce réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises se situe dans les chaînons calcaires de l'avant-pays savoyard. Le site est localisé sur 2 domaines biogéographiques: 32% pour le domaine alpin et 68% pour le domaine continental. Le troisième lac naturel français, le lac d'Aiguebelette, fait partie intégrante de ce réseau.

L'ensemble de ces sites dispersés permet de regrouper sur une surface totale limitée un échantillonnage exceptionnel d'habitats et d'oiseaux d'intérêt communautaire. Pour les oiseaux, sont notamment présentes des espèces de marais ou milieux aquatiques (comme le Blongios nain ou le Martin pêcheur), des rapaces diurnes (Aigle royal, Circaète Jean-le-Blanc, Bondrée apivore...) ou nocturnes (Grand-duc d'Europe), des espèces forestières ou de bocages (Engoulevent d'Europe, Pic noir, Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur...).

Les enjeux principaux sont :

- La régression progressive des roselières
- La fermeture progressive des zones de marais
- Les activités de vol libre

Un DOCOB a été validé en 2007. Le site est géré par Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie.

ETAT DES LIEUX

ZONE IMPORTANTE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX

Une ZICO est une zone terrestre, fluviale ou marine, qui héberge des effectifs d'oiseaux sauvages d'importance internationale ou européenne. Ces zonages sont issus d'un inventaire réalisé en 1990-1991 en vue de la définition de Zones de Protection Spéciale (ZPS) en application de la Directive européenne "Oiseaux". Au plan national, la ZICO n'a pas de valeur juridique directe et ne constitue pas un engagement de conservation des habitats d'oiseaux présents sur le site. Toutefois, il convient d'avoir une lisibilité accrue sur les incidences éventuelles des projets d'aménagements. De même, cet intérêt ornithologique doit nécessairement être pris en compte si le projet est soumis à étude ou notice d'impact.

Code	Nom du site	Communes du SCOT concernées	Superficie	Emprise sur le territoire	Description
RA08	ILES DU HAUT RHONE	Bregnier-Cordon Izieu Murs-et-Geligneux Saint-Benoit	3 400 ha	2 115 ha	Description du milieu : Lit du Rhône bordé de forêts alluviales, forêts de feuillus (Frêne, Chêne pédonculé, Orme), mares, landes, vergers et cultures. Intérêt ornithologique : Nidification du Bihoreau gris (40-50 c.), de l'Aigrette garzette (5 c.), du Héron cendré (200 c.), du Cygne tuberculé (diz.), du Milan noir (<10 c.), du Busard Saint-Martin et de la Gorgebleuue. Fuligule milouin (500-l000) et Fuligule morillon (l000-1500) en hivernage. Balbuzard pêcheur observé au passage.
RA13	LAC ET MARAIS DU BOURGET	Belley,Beon Brens, Ceyzerieu Cressin-Rochefort Culoz, Lavours Magnieu Massignieu-de-Rives Murs-et-Geligneux Peyrieu, Virignin	9 350 ha	1 108 ha	Description du milieu : Lac, marais, prairies humides et terres agricoles. Intérêt ornithologique : Les espèces nicheuses comprennent le Grèbe huppé (350 c.), le Blongios nain (2-3 c.), le Milan noir, le Busard Saint-Martin (2 c.), le Faucon pèlerin, le Courlis cendré, le Martin-pêcheur et la Gorgebleue. Grèbe huppé (2000-5000), Grand Cormoran (500), Butor étoilé, Grande Aigrette, Cygne tuberculé, Canard colvert (300-1000), Fuligule morillon (100-6000, R), Fuligule milouin (100-2300), Harle bièvre (5-40), Foulque macroule (1500-19 000) sont les principaux hivernants. Bihoreau gris, Aigrette garzette, Balbuzard pêcheur et Grue cendrée observés au passage.

Les zones importantes pour la conservation des oiseaux

(Source : DREAL Rhône-Alpes)

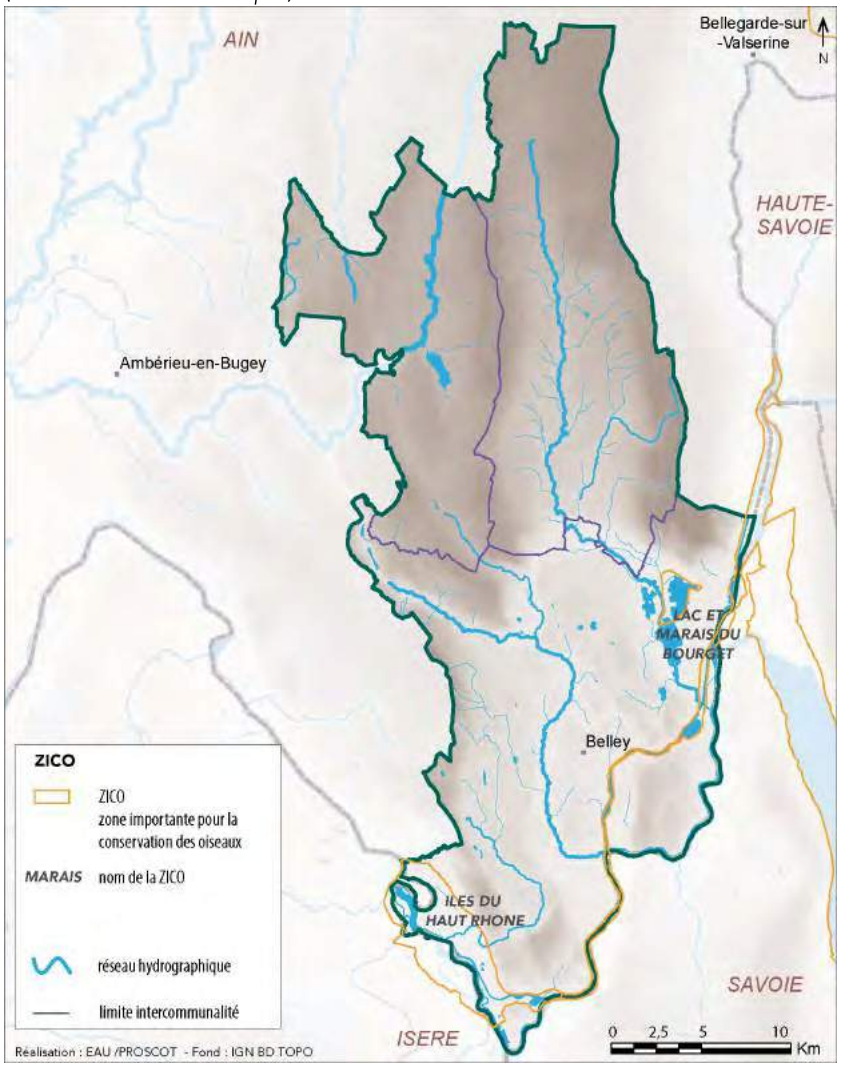

ETAT DES LIEUX

ESPACES NATURELS SENSIBLES

Les espaces naturels sensibles (ENS) sont définis par le département de l'Ain dans le cadre de sa compétence en matière d'espaces naturels. Le classement en espace naturel sensible est une mesure de gestion et de mise en valeur de sites. Dans le cadre du Schéma départemental des ENS adopté en juin 2012, des sites ont identifiés. Leur classement effectif, préalable à l'acquisition, est prévu suivant l'ordre de priorités (1 : 2014-2015 , 2 : 2015-2016 , 3 : 2016-2017). Sur le territoire, 13 sites ont été identifiés (5 de priorité 1, 3 de priorité 2 et 5 de priorité 3).

Nom du site pré-identifié	Numéro	Priorité	Entités naturelles	Communes du SCOT concernées	Atouts
Cascade de Glandieu	5	1	Bas-Bugey-Bassin de Belley	Saint-Benoît, Bregnier-Cordon	Patrimoine paysager, curiosité géologique, vertébrés (avifaune rupestre)
Défilé de Pierre-châtel	12	1	Plaine de l'Ain et fleuve Rhône	Virignin	Patrimoine paysager, curiosité géologique, vertébrés (chiroptères)
La Sabla	38	1	Bas-Bugey-Bassin de Belley	Béon	Patrimoine paysager, curiosité géologique, intérêt géomorphologique, type géosite, présence de chiroptères
Tourbière et combe de Cerin	46	1	Bas-Bugey – Bassin de Belley	Ambléon	Habitats naturels, flore, faune
Marais de Vaux	49	1	Bugey-Valromey	Hauteville-Lompnes, Cormaranche-en-Bugey	Habitats naturels, flore, faune
Île Piolet et confluence du Séran	25	2	Plaine de l'Ain et fleuve Rhône	Cressin-Rocheefort, Massignieu-de-Rives	Forêt alluviale, naturalité
Marais de Lavours	36	2	Plaine de l'Ain et fleuve Rhône	Ceyzérieu, Lavours, Béon, Talissieu, Culoz, Flaxieu Pollieu, Cressin-Rochefort	Fonctionnalité des zones humides, patrimoine historique et paysager, faune, flore, habitats naturels
Plateau de Retord	41	2	Bugey-Valromey	Le Grand-Abergement	Modification des pratiques agricoles
Cascade « Pain de sucre »	4	3	Bugey-Valromey	Brénaz, Champagne-en-Valromey, Lochieu	Patrimoine paysager, curiosité géologique
Cascade et canyon de Cerveyrieu	6	3	Bugey-Valromey	Vieu, Artemare	Patrimoine paysager, curiosité géologique, vertébrés (avifaune rupestre)
Grand Colombier	23	3	Bugey-Valromey	Virieu-le-Petit, Culoz	Milieux naturels, patrimoine paysager
Lac d'Armaille	27	3	Bas-Bugey – Bassin de Belley	Saint-Germain-les-Paroisses	Habitats naturels, flore
Source de Groin	43	3	Bugey-Valromey	Vieu	Patrimoine paysager, curiosité géologique

Les espaces naturels sensibles pressentis

(Source : Conseil Général de l'Ain)

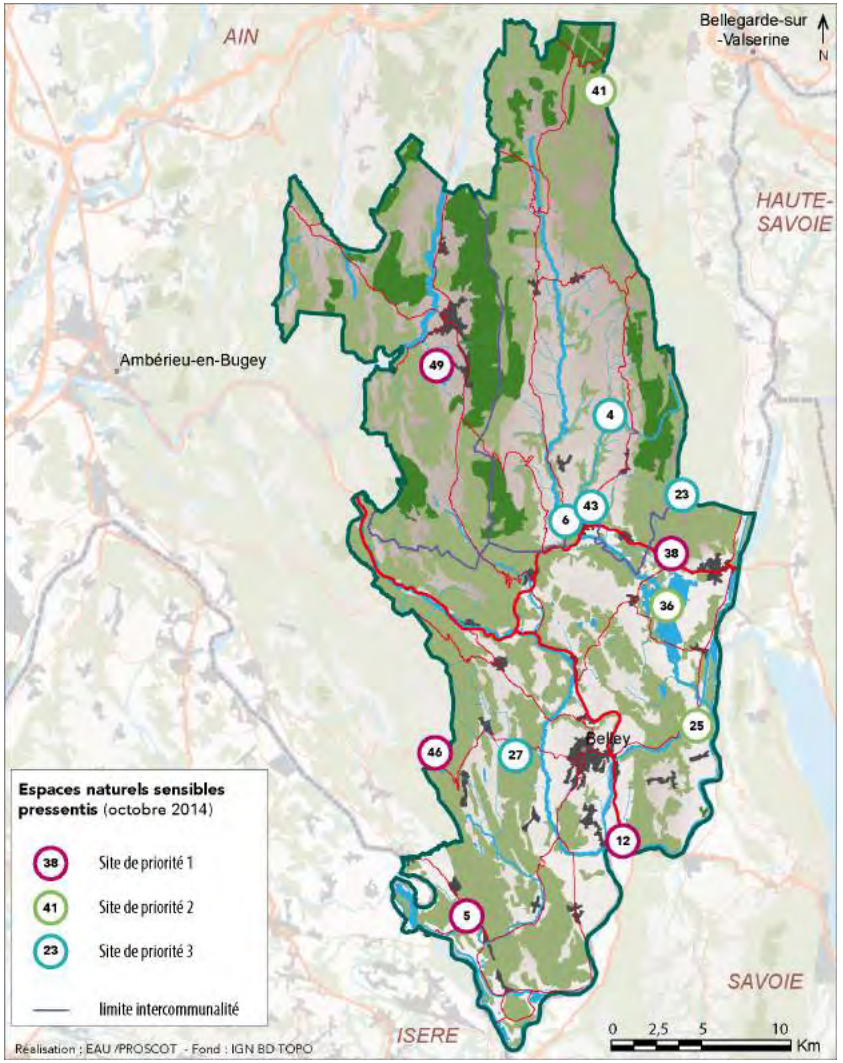

ETAT DES LIEUX

ARRETES DE PROTECTION DE BIOTOPE

Afin de prévenir la disparition des espèces protégées, le préfet peut instaurer par arrêté des mesures de conservation des milieux ou biotopes nécessaires à leur survie. L'arrêté de protection de biotope ne crée pas de servitude d'utilité publique. Il fixe des prescriptions ou des interdictions pour limiter l'impact des activités socio-économiques sur les biotopes nécessaires aux espèces protégées. Le territoire compte 2 826 ha protégés soit près de 4% du territoire, essentiellement pour l'avifaune.

Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope

Source : DREAL Rhône-Alpes

Code	Nom du site	Communes du SCOT concernées	Superficie	Emprise sur le territoire	Date
FR3800528	ARVIERE	Vieu Virieu-le-Petit	5 ha	5 ha	14/09/1999
FR3800209	ILE DE CHAUTAGNE - MALOURDIE	Culoz	560 ha	65 ha	17/09/1990
FR3800210	LONE DU SAUGEY	Saint-Benoit	47 ha	12 ha	19/06/1987
FR3800192	PROTECTION DES OISEAUX RUPESTRES	Armix, Artemare, Belley, Belmont Luthezieu, Beon, Bregnier-Cordon, Chavornay, Chazey-Bons Cheignieu-la-Balme, Conzieu, Corlier, Cressin-Rochefort, Culoz, Cuzieu, Hauteville-Lompines, Izieu, La Burbanche, Magnieu, Murs-et-Gelinieux, Nattages, Parves, Peyrieu, Premeyzel, Premillieu, Pugieu, Rossillon, Saint-Benoit, Saint-Bois, Saint-Champ, Talissieu, Vieu, Virieu-le-Grand, Virieu-le-Petit, Virignin	11 565 ha	2 730 ha	04/12/2002
FR3800525	SOURCES DES GACES	Cheignieu-la-Balme Pugieu	14 ha	14 ha	13/09/1999

Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope

(Source : DREAL Rhône-Alpes)

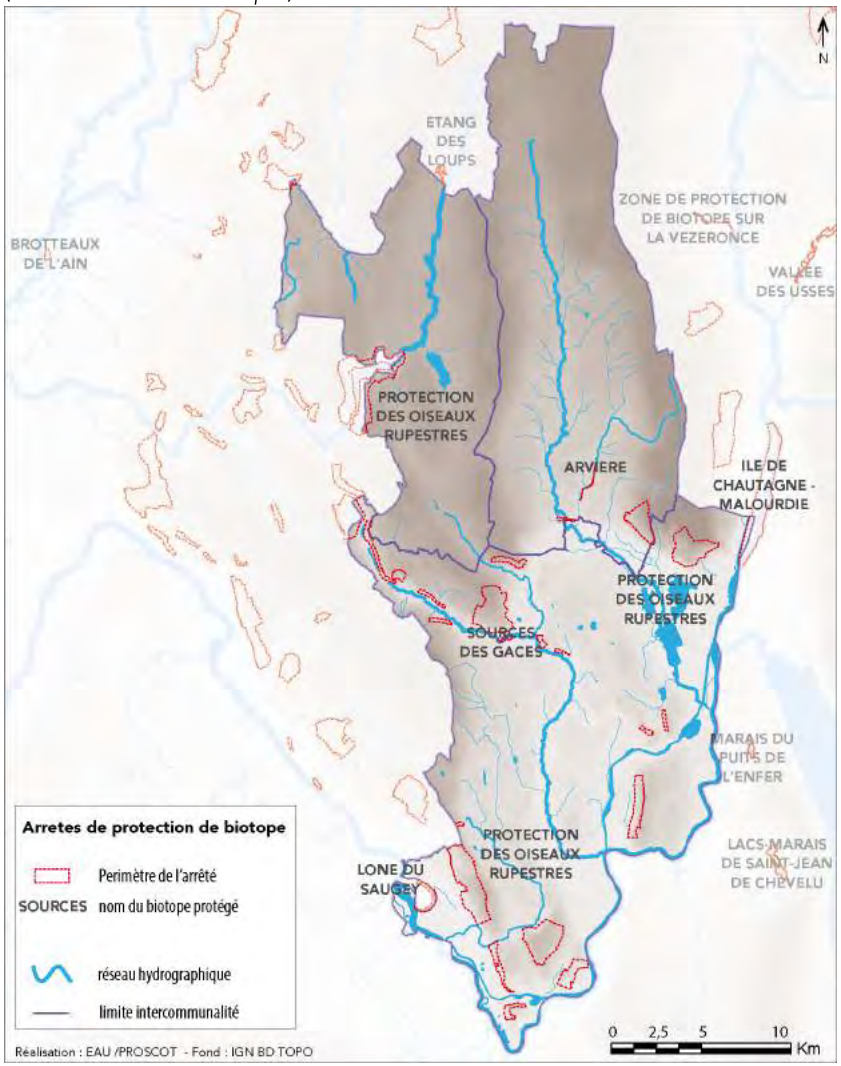

ETAT DES LIEUX

RESERVES NATURELLES

Les réserves naturelles nationales visent une protection durable des milieux et des espèces en conjuguant réglementation et gestion active. Toute modification ou destruction du milieu est interdite sur le territoire d'une réserve naturelle. Dans le cas où le projet est (partiellement ou totalement) inclus dans le territoire d'une réserve naturelle, le maître d'ouvrage doit donc obtenir au préalable une autorisation ministérielle après passage en commission départementale des sites.

Type de réserve	Nom	Communes du SCOT concernées	Superficie	Description	Gestionnaire	Date
Réserve naturelle régionale	Iles du Haut-Rhône *RNR10*	Bregnier-Cordon Saint-Benoit	217 ha	Situé aux portes du Bugey, les îles du Haut-Rhône constituent une halte et un réservoir de richesses naturelles sur le cours du Rhône, avec divers stades de forêts alluviales. La Réserve Naturelle Volontaire des îles du Haut-Rhône a permis de sauvegarder des habitats en régression dans une plaine alluviale aménagée par l'hydroélectricité et grignotée par l'agriculture et la populiculture. Elle est incluse dans la réserve naturelle nationale du Haut-Rhône Francais.	ONF Isère	28/06/1988
Réserve naturelle nationale	Haut Rhône Français *RNN178*	Bregnier-Cordon Murs-et-Gelignieux Saint-Benoit	1705 ha *805 ha sur le territoire*	La réserve naturelle du Haut-Rhône français s'allonge sur 25 kilomètres entre le barrage de Champagneux et l'aval du défilé naturel de Malarage. Elle constitue la plus grande réserve fluviale forestière de France. La sauvegarde des écosystèmes originaux de forêts alluviales est devenue prioritaire car ils constituent des importants réservoirs de biodiversité. Le site accueille une grande diversité de milieux : ripisylves, saulaies, roselieres, prairies inondables. Plus d'une dizaine de plantes remarquables ont été recensées, parmi lesquelles l'hottonie des marais, la renoncule grande douve, la petite naiade, la fritillaire pintade. L'avifaune du site compte l'aigrette garzette, le faucon hobereau, le héron pourpre, le martin-pecheur…	en cours	04/12/2013
Réserve naturelle nationale	Marais de Lavours *RNN068*	Beon Ceyzerieu Culoz Flaxieu Lavours Pollieu	422 ha	Cf. site Natura 2000. L'objectif prioritaire est de restaurer puis maintenir le fonctionnement hydrodynamique du marais, comprenant les eaux de surface et les eaux souterraines, afin de permettre le développement des communautés végétales et animales, et en particulier celles qui sont les plus spécifiques du marais, rares ou menacées. l'objectif subordonné est de restaurer puis maintenir en bon état de conservation les habitats naturels spécifiques des marais continentaux péri-fluviaux, nécessaires au développement des espèces qui leur sont inféodées, dont certaines sont devenues rares ou menacées en France.	Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustification	22/03/1984

Les réserves naturelles

(Source : DREAL Rhône-Alpes)

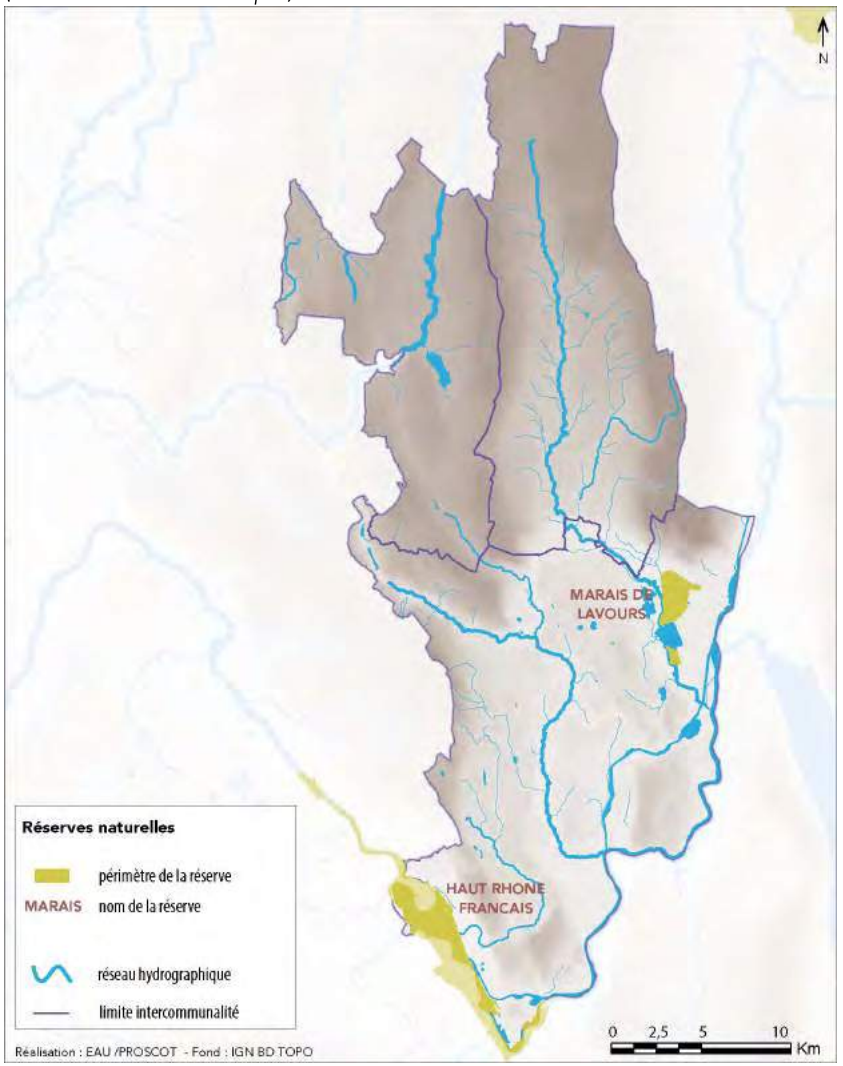

ETAT DES LIEUX

SITES CLASSES

- 4 sites classés sont recensés, dont deux sont en partie sur le territoire
- Il n'existe pas de site inscrit

Type d'inventaire	Nom du site	Communes du SCOT concernées	Superficie	Emprise sur le territoire	Description	Date
Site classé	Cascade de Charabotte	Hauteville-Lompnes	0,02 ha	0,02 ha	La cascade de la Charabotte marque le début des Gorges de l'Albarine dont elle est la plus haute cascade (115 m)	14/06/1909
Site classé	Cascade de Glandieu	Bregnier-Cordon Saint-Benoit	0,01 ha	0,01 ha	Cascade de 60 m en aval du Gland vers la Plaine du Rhône	14/06/1909
Site classé	Coteaux viticoles de Jongieux-Marestel	Cressin-Rochefort Massignieu-de-Rives	1 722 ha	6 ha	Demandé à l'origine pour protéger principalement un territoire viticole, le classement du site viticole de Jongieux-Marestel s'est élargi au grand paysage. Au revers du lac du Bourget, le site s'étage sur les contreforts ouest du massif de la Charvaz. Au cœur du vignoble, les hameaux et les villages s'égrènent en chapelet entre la plaine et la montagne. Leur valeur patrimoniale est liée autant à leur silhouette insérée dans le site qu'à l'intérêt de leur bâti.	12/07/2010
Site classé	Défilé de Pierre Chatel	Brens Nattages Virignin	719 ha	445 ha	Le défilé de Pierre-Châtel forme frontière entre les départements de l'Ain et de la Savoie. C'est un témoignage de l'histoire du Rhône, dérivé dans ce secteur depuis 1981, qui a creusé son lit dans le chaînon du Mont Tournier, créant ainsi un paysage de falaises resserrées et sombres. L'entrée amont du défilé, véritable verrou, est marquée par le pont suspendu de Saint Didier. Le défilé s'élargit ensuite à mi-parcours, offrant des perspectives sur les pentes rocheuses et boisées du défilé et sur l'ancienne Chartreuse de Pierre-Châtel. Plus en aval, le défilé se resserre à nouveau, offrant un paysage très escarpé. C'est le tronçon le plus naturel du défilé, dominé par la Chartreuse et, plus haut par le fort des Bancs.	31/05/2013

Sites classés du territoire

(Source : DREAL Rhône-Alpes)

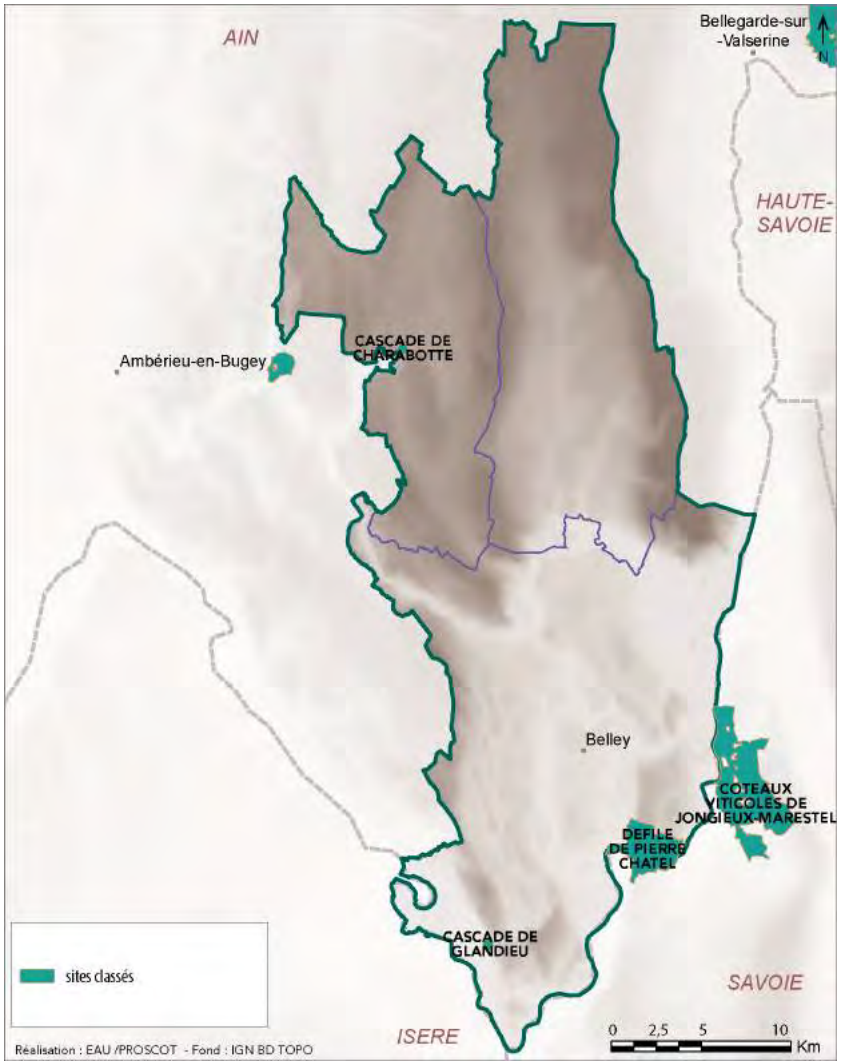

ETAT DES LIEUX

LES ZONES HUMIDES

Un inventaire départemental des zones humides a été réalisé en 2006 et actualisé en 2013. Il s'agit d'un outil de connaissance et non d'un outil réglementaire. Toutefois, le SRCE Rhône-Alpes a repris pour la trame bleue les zones humides identifiées par l'inventaire départemental, qui ont été validées par la DREAL. Celles de plus de 1 ha sont représentées sur les cartes du SRCE.

Selon l'article L 211-1 du Code de l'Environnement, « *on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ». Les zones humides jouent un rôle majeur dans la régulation de l'écoulement des eaux, leur épuration et la préservation de la ressource en eau. Elles abritent également une grande richesse faunistique et floristique.

Les sites de tourbières issus de l'inventaire régional des tourbières de 1999 font partie du réseau de zones humides identifiées.

Pour le bassin versant du Seran, un inventaire et diagnostic des zones humides a été réalisé en 2011

Inventaire départemental des zones humides

(Source : DREAL Rhône-Alpes – CG Ain)

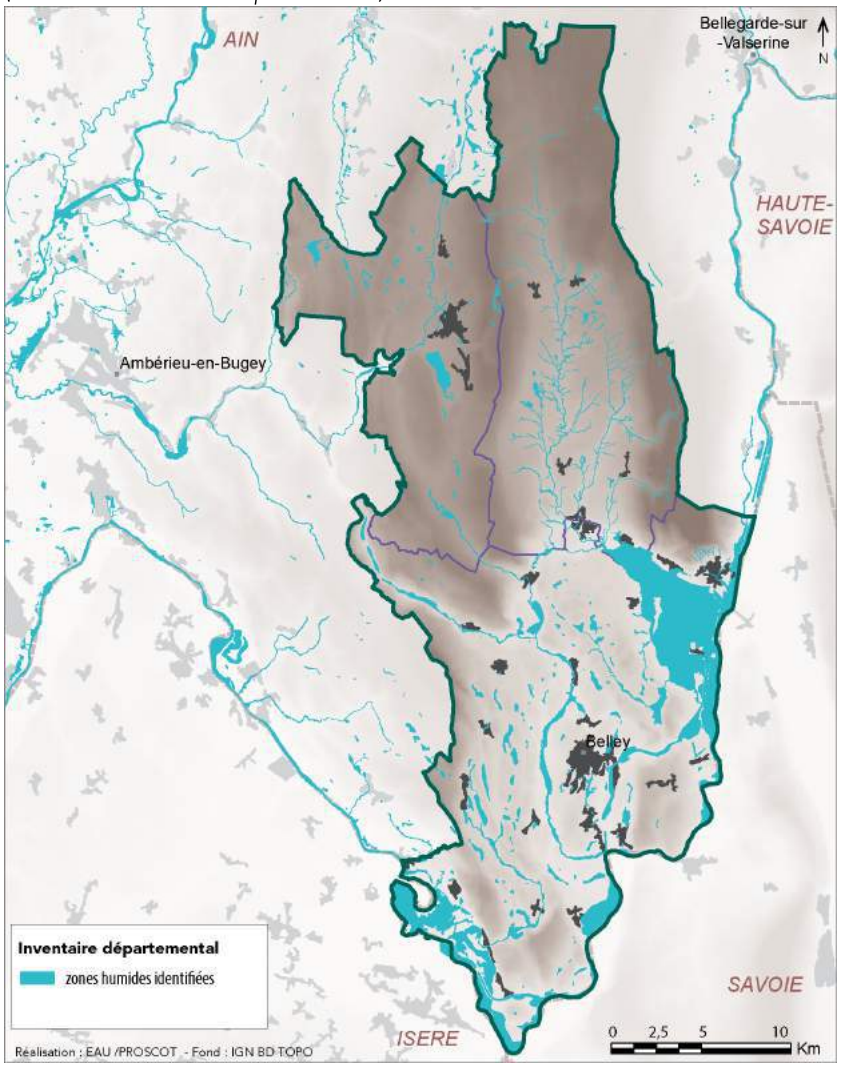

ETAT DES LIEUX

IDENTIFICATION DES SECTEURS DE BIODIVERSITE - SCAP

Dans le cadre de la Stratégie Nationale de Création des Aires Protégées, la DREAL Rhône-Alpes a mobilisé l'ensemble des acteurs de la région ayant des données relevant de la connaissance des espèces faunes ou flore, des habitats et des géotopes, afin de réaliser une analyse par grille de pas 500x500m de leur répartition sur le territoire. Son objectif étant d'afficher les zones traduisant les meilleurs cumuls d'enjeu pour la biodiversité et la géodiversité indépendamment des protections existantes.

Les espaces du territoire qui apparaissent les plus stratégiques selon la note globale attribué dans cette étude sont :

- Le marais de Lavours
- Le marais de Vaux
- Le Furans
- Les îles du Haut-Rhône
- Le défilé de Pierre Châtel

Grille d'enjeux et de synthèse

(Source : Stratégie de Création des Aires Protégées de Rhône-Alpes, DREAL juillet 2014)

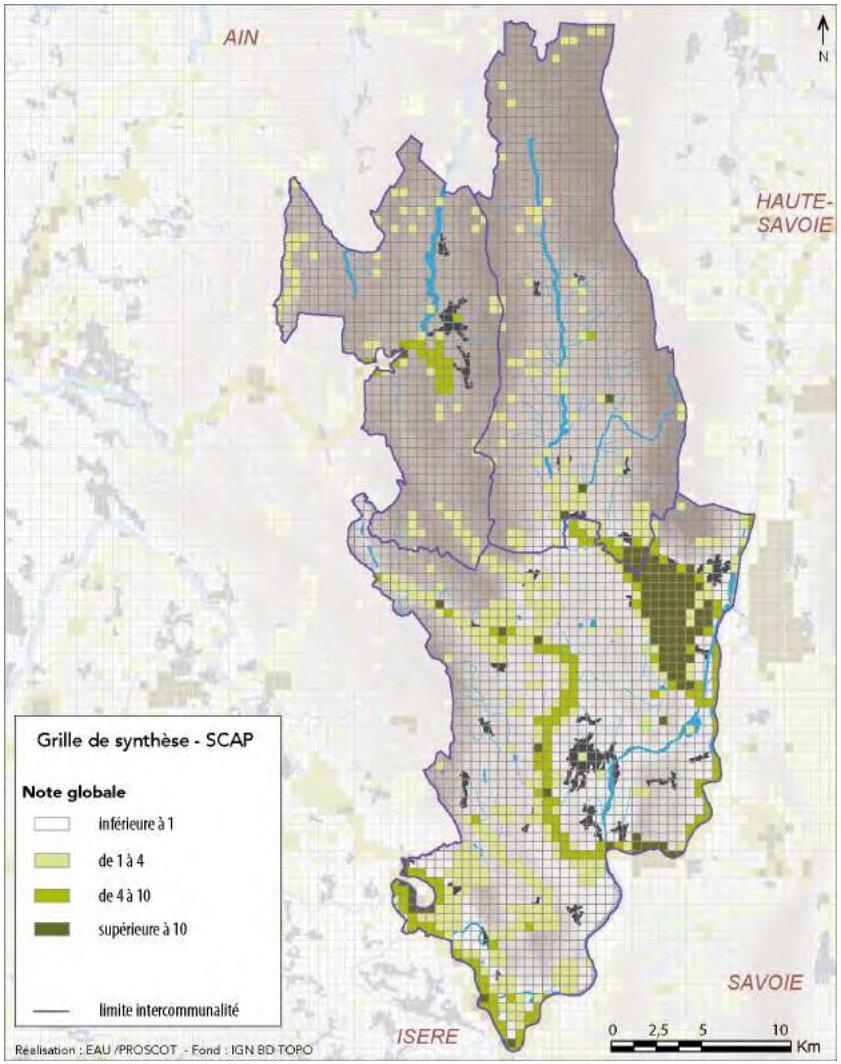

TENDANCE

- Le site Natura 2000 Milieux Remarquables du Bas Bugey a récemment vu son périmètre s'étendre par rapport au site identifié en 1999.
- La réserve naturelle du Haut Rhône Français a été créée en 2013.

INTERDEPENDANCE

SIC et Tourisme

- Le Marais de Lavours est un site touristique. Les valorisations pédagogiques du patrimoine naturel participent à l'attractivité touristique.

Protection et Aménagement

- Les protections et inventaires imposent une prise en compte renforcée de l'environnement par les projets d'aménagements, voire les empêchent.

Biodiversité et Énergie

- Le développement éolien est contraint par la présence d'une avifaune importante et du rôle du territoire dans ses migrations. Des protections (APB, réserves, sites classés) le rende impossible, et les autres protections et inventaires posent un enjeu important (arrêté de protection du biotope, réseau Natura 2000, ZICO, ZNIEFF).

GOUVERNANCE

- Des communes du territoire font partie de l'association pour la création du Parc Naturel Régional des Boucles du Rhône créée en 2012. La démarche de PNR a été initiée en 2003.

ENJEUX

- Des protections et inventaires à renforcer pour garantir la pérennité du patrimoine naturel ? Quelles politiques de gestion ?
- Un équilibre à trouver entre développement et préservation du patrimoine naturel.

ÉTAT DES LIEUX

ENTITES GEO-ECOLOGIQUES

- Le fonctionnement biologique du territoire s'appuie sur plusieurs entités géo-écologiques en interaction : le Bassin de Belley, le plateau d'Hauteville, le Valromey, le plateau de Retord, le Marais de Lavours, le Haut-Rhône, les massifs et la cluse des Hôpitaux. Ces entités sont présentées par la suite, avec un développement plus important pour les espaces anthropisés.

- Ces entités sont composées des différents milieux du territoire, qui accueillent des habitats remarquables : les forêt alluviales des cours d'eau, les cladiaies et tourbières des milieux humides, les éboulis calcaires, les pelouses sèches, les prairies de fauches,...

- Le territoire abrite des espèces de grand intérêt : castor, écrevisse à pattes blanches, lamproie de planer (poisson), cuivré des marais (papillon), crapaud sonneur à ventre jaune, orchidées comme la liparis de loesel (milieux humides et ouverts), érythrone dent de chien, lynx, faucon pèlerin, martin-pêcheur, milan noir, chauve-souris,…

Faucon pélerin

Cuivré des marais

Écrevisse à pattes blanches

Petit rhinolophe

Liparis de loesel

Les entités géo-écologiques du territoire

(Source : EAU/PROSCOT)

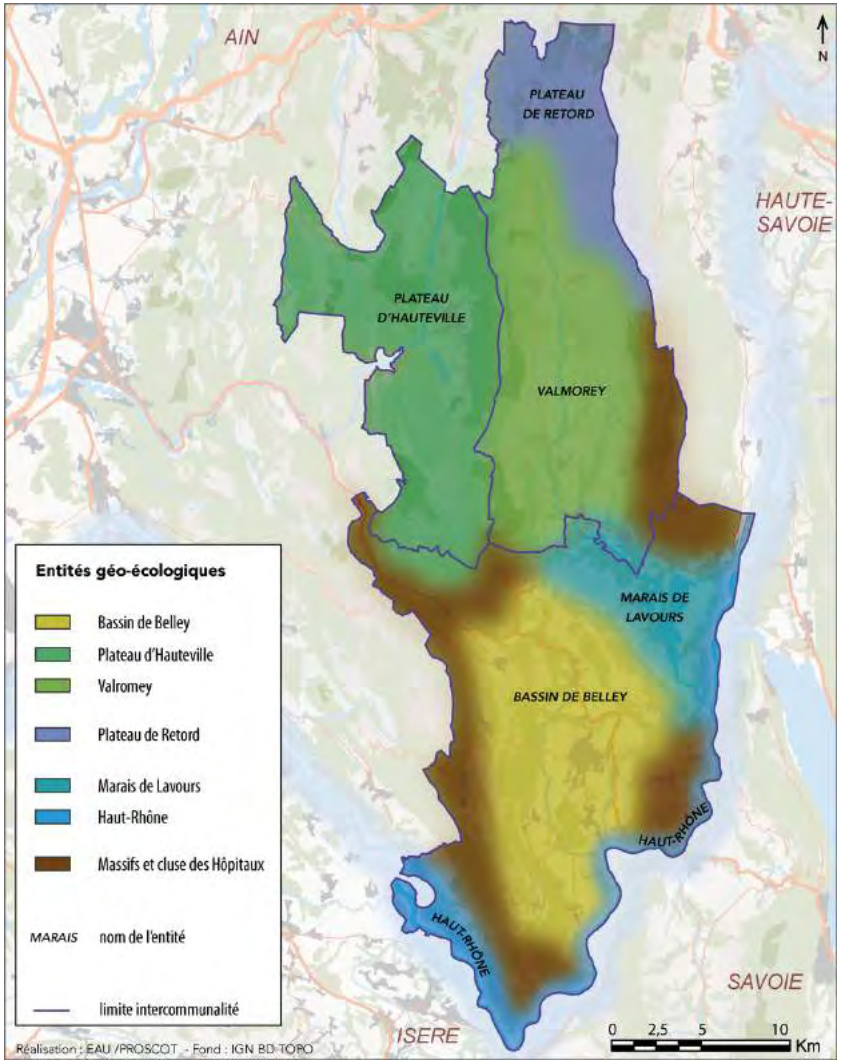

Le Bassin de Belley

- Le Bassin de Belley présente un relief de basse-altitude composé d'un fond dépressionnaire mouvementé par la présence de buttes et de vallées. Ce socle offre une importante diversité de milieux propice au développement d'une mosaïque paysagère et écologique.
- La situation de piémont et d'interface entre la vallée du Rhône et le massif du Bugey contribue à l'enrichissement de ces milieux en renforçant les influences et les capacités d'échanges.
- Les milieux sont dominés par les zones humides et micro-tourbières dont l'origine est liée à la stagnation des écoulements montagnards se dirigeant vers la vallée du Rhône. L'eau et les milieux humides deviennent ainsi les milieux les plus caractéristiques de cet écosystème. La richesse de ce secteur est également liée à la présence d'autres milieux tels que des secteurs agricoles et des coteaux rocheux abritant de remarquables « colonies méridionales ».
- La proximité et les interactions fortes existant entre ces différents milieux contrastés (zones humides, falaise, pelouse sèche,…) qui s'associent fréquemment en « complexes écologiques » sont à l'origine de la richesse et de l'intérêt écologique de l'ensemble du bassin de Belley.
- Cet espace constitue en, outre, une zone de passage et d'alimentation pour de nombreuses espèces terrestres, aquatiques et pour l'avifaune.
- Principaux enjeux : plus accessible que les zones de montagne alentours, le bassin accueille un développement urbain important. Les milieux naturels sont alors exposés à des pressions d'origine anthropiques : artificialisation des sols, recul des espaces de « nature ordinaire », qualité de la ressource en eau superficielle et souterraine (d'origine urbaine et/ou agricole).

Milieux principaux	Principales espèces remarquables	Sites principaux et protections/inventaires
Zones humides Forêt Cultures Pelouses sèches Falaises	Flore : Erythrone dent de chien Insectes : libellules, papillons cuivrés Poissons : Ombre commun, Lote de rivière Oiseaux : Gorgebleue à miroir, Bouscarle de Cetti Mammifères : Cerf élaphe Chauve-souris : Petit Rhinolophe,…	Le Furans, site important. Principalement des inventaires : ZNIEFF, zones humides.

Le plateau d'Hauteville

- Le Plateau de Hauteville, zone de moyenne montagne avec des altitudes comprises entre 800 et 1 400 mètres, constitue un val perché dont les pentes Ouest sont abruptes et les pentes Est plus douces. Le fond du val, large et plat, offre des sites de plaine où s'écoulent lentement des cours d'eau associés à des étangs et des zones humides.
- L'intérêt de ce secteur du territoire réside dans la qualité et l'importance des surfaces de vastes milieux humides d'altitude (le Marais de Vaux est l'une des plus importantes zones humides du massif du Bugey). Ces zones humides constituent des réserves d'eau et contribuent à la régulation des cours d'eau en aval. Elles offrent également des milieux marécageux en très bon état de conservation qui constituent des habitats propices à plusieurs espèces de plantes peu communes ainsi qu'à l'accueil d'oiseaux migrateurs.
- Les prairies ouvertes constituent un autre milieu structurant de cet espace. Celles-ci s'étendent dans les fonds plats et sur les premiers rebords des pentes douces exposées à l'Ouest. Ces prairies sont en partie entretenues par le pâturage de bovins et de chevaux et sont, pour l'autre partie, fauchées, elles sont ponctuellement associées à un réseau de haies implantées perpendiculairement aux pentes.
- Les massifs boisés qui délimitent le val de prairies humides contribuent à l'enrichissement de la diversité des habitats.
- Principaux enjeux : la valeur et la richesse des milieux restent aujourd'hui encore peu connues. Peu menacés par l'urbanisation, leur altération est surtout associée à la diminution de l'agriculture extensive qui conduit à une fermeture des milieux.

Milieux principaux	Principales espèces remarquables	Sites principaux et protections/inventaires
Milieux humides Pâturages Forêts	Espèces des milieux humides	Sites majeurs : Le marais de Vaux (ZNIEFF 1) et le plateau de Brenod (ZNIEFF 1 et 2). Pas de protections, peu d'espaces d'inventaires.

Marais de Vaux et plan d'eau des Lésines

Des prairies humides

Le Valromey

- Le Valromey est une vallée suspendue ouverte au Sud sur le bassin de Belley et se terminant au Nord par une reculée surmontée par les plans d'Hotonnes et par le plateau de Retord.
- Large vallée, pouvant s'étendre d'Est en Ouest sur plus de 7 km, délimitée par deux pentes marquant les massifs montagneux et boisés du grand Colombier à l'Est et de Cormaranche / Les Moussières à l'Ouest, le Valromey est également entaillé par de nombreuses petites vallées encaissées dans lesquelles se développe un réseau hydrographique de ruisseaux alimentés par un important réseau karstique qui conservent un peuplement biologique et des types d'habitats diversifiés (sources d'eau dure,…).
- De part et d'autre du val, les grands massifs forestiers présentent un intérêt ornithologique.
- Les enjeux majeurs de cette entité sont liés à la maitrise des pollutions du réseau karstique.

Milieux principaux	Principales espèces remarquables	Sites principaux et protections/inventaires
Haies bocagères Cultures Pâturages Forêts Cours d'eau	Amphibiens : crapaud Sonneur à ventre jaune. Crustacés : Ecrevisse à pattes blanches Oiseaux : Faucon pélerin. Chauve-souris (Grand et petit rhinolophe, Grand Murin, Oreillard Méridional)	Pas de site majeur. Principalement des inventaires : ZNIEFF, zones humides.

Une vallée large bordée de massifs élevés

Une mosaïque bocagère

Le plateau de Retord

- Le plateau du Retord est constitué d'une alternance de crêts boisés, de combes isolées et d'un vaste plateau occupé par des pâturages. Son intérêt naturaliste repose entre autres sur la flore très attrayante de ses milieux ouverts.
- Les enjeux majeurs de cette entité sont liés à la fermeture des milieux.

Milieux principaux	Principales espèces remarquables	Sites principaux et protections/inventaires
Prairies de fauche Pelouses sèches Forêts Pâturages	Flore : orchidées, laîches	Une partie des milieux ouverts protégés en site Nature 2000. Principalement des inventaires (ZNIEFF).

Le Marais de Lavours

- Le marais de Lavours est l'un des derniers grands marais de plaine d'Europe de l'Ouest constitué d'une mosaique de milieux : prairies humides, roselières, tourbières.
- Halte migratoire située à la transition du Jura et des Alpes, il abrite dans ses milieux humides quelques espèces d'oiseaux remarquables.
- Principaux enjeux : la gestion du niveau de la nappe et de la régression des habitats humides face à l'extension de la populiculture et de la monoculture de maïs.

Milieux principaux	Principales espèces remarquables	Sites principaux et protections/inventaires
Marais Tourbières Prairies humides	Flore : Liparis de Loisel Insectes : fadet des laîches, cuivré des marais, lucarne Cerf-Volant Amphibiens : Sonneur à ventre jaune Oiseaux : Râle des genêts, Hibou des marais, Gorgebleue à miroir, Butor étoilé, Blongios nain Mammifères : Castor	Marais de Lavours, site majeur. Forte protection et connaissances : Réserve naturelle, Natura 2000, SIC et ZPS, ZNIEFF, zones humides

Le Haut Rhône

- Le Haut-Rhône est composé de « Lônes » (milieux humides annexes alimentés par le cours d'eau ou la nappe phréatique, souvent d'anciens cours ou d'anciens bras) et « brotteaux » couverts de riches forêts alluviales installés sur les basses terrasses.

- Cet axe demeure toujours de grande importance pour la migration des oiseaux

Milieux principaux	Principales espèces remarquables	Sites principaux et protections/inventaires
Lit du Rhône, milieux humides (Lônes, roselières), Forêts alluviales	Flore : Epipactis du Rhône, Ache rampant Insectes : Agrion de Mercure Amphibiens : Sonneur à ventre jaune, Poisson : Brochet, Ombre commun, Loche d'étang, Lote de rivière, Oiseaux : Bihoreau gris, Aigrette garzette, Héron cendré, Cygne tuberculé, Milan noir, Busard Saint-Martin et Gorgebleue. Mammifères : Castor d'Europe	Iles du haut Rhône, site majeur (réserve naturelle). Forte protection : réserve naturelle, Natura 2000 : SIC et ZPS, ZICO, ZNIEFF, zones humides.

- Principaux enjeux : la dynamique hydraulique (des flux d'eau et de sédiments), la gestion du niveau des nappes, la fréquentation (navigation)

(Source : R. Quesada – Réserves naturelles de France)

Massifs et cluse des Hôpitaux

- Sur ces massifs calcaires, le taux de boisement est important. On y trouve des formations végétales sèches très développées. Le relief tourmenté et les nombreuses parois rocheuses sont favorables aux oiseaux et aux chiroptères.

- La présence de nombreux cours d'eau, la faible densité de population et d'infrastructures, contribuent également à une diversité importante.

Milieux principaux	Principales espèces remarquables	Sites principaux et protections/inventaires
Forêts Falaises Milieux humides Pâturages	Flore : Chèvrefeuille bleu, Erythrone dent de chien Insecte : Pterostichus nodicornis	Sites majeurs : Grand Colombier, Cluse des hôpitaux, Montagnes du Bas-Bugey, Montagne de Parves Protections : Arrêté de protection du biotope (oiseaux rupestres) Inventaires : ZNIEFF (I et II)

- Principaux enjeux : La nidification de rapaces, l'exploitation d'éboulis, la déprise agricole (zones humides et pelouses sèches)

Les entités géo-écologiques présentent des enjeux écologiques particuliers, repris sur la carte ci-contre.

- Le territoire possède une fonctionnalité naturelle importante et s'avère peu fragmenté. Les enjeux liés à l'urbanisation sont globaux mais concernent particulièrement le bassin de Belley.
- Le Bassin de Belley et les marais de Lavours sont également plus concernés par la préservation d'espaces agricoles et la gestion des pratiques (modification des milieux, qualité de la ressource en eau)
- Les enjeux de préservation des milieux humides et des cours d'eau les plus importants sont situés au niveau du Rhône, du Marais de Lavours ainsi que du bassin versant du Seran et autour du Furans.
- Le plateau d'Hauteville, le plateau de Retord et les massifs ont des enjeux particuliers de gestion de la forêt et de maintien d'espaces ouverts.
- La préservation des falaises et grottes au niveau des massifs mais également des autres entités du territoire (notamment le bassin de Belley) est liée à leur fonction pour les oiseaux rupestres et les chauves-souris.

Entités géo-écologiques et enjeux liés au patrimoine naturel
(Source : EAU/PROSCOT)

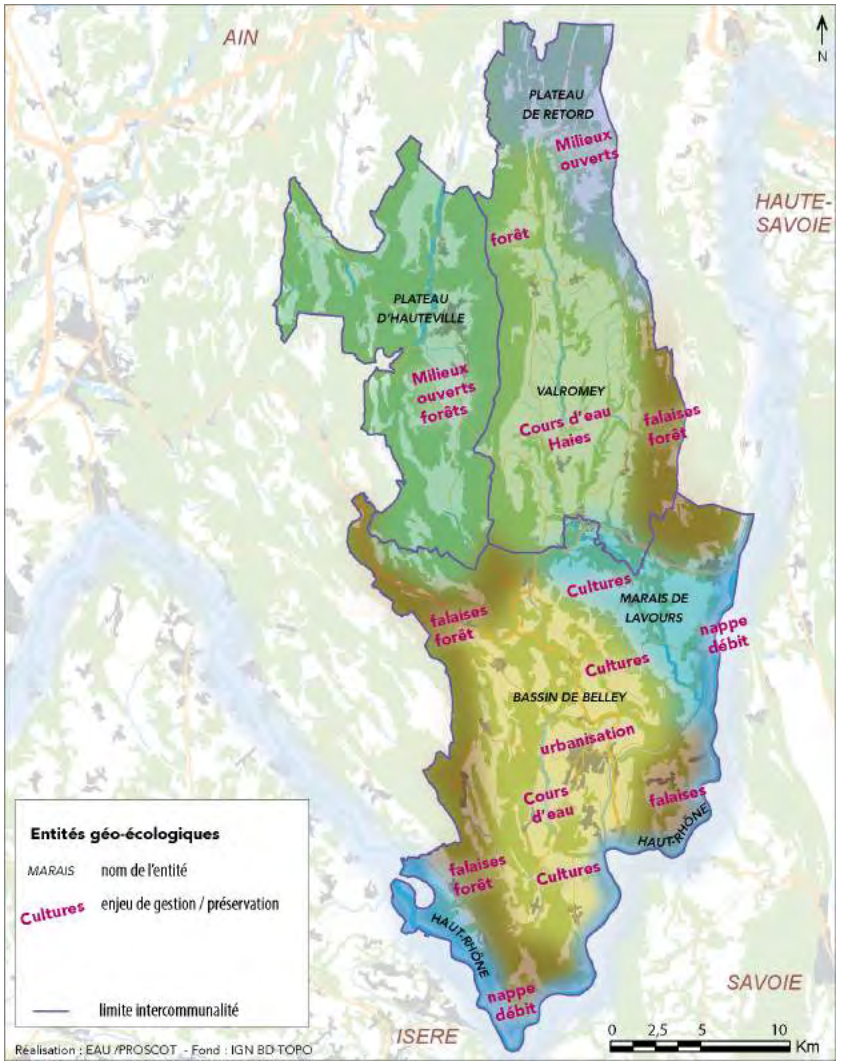

ETAT DES LIEUX

SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE

Le SRCE de la région Rhône-Alpes a été adopté par arrêté du préfet de région le 16 juillet 2014 après approbation par le Conseil régional par délibération le 19 juin 2014.

- Le SRCE identifie l'est du territoire (Plateau de Retord / Valromey / Grand Colombier / marais de Lavours / montagne de Parves) comme une continuité écologique d'importance nationale. Une continuité d'importance régionale traverse le nord ouest du territoire (vers Aranc).

- Le Plateau de Hauteville, l'ouest du Bassin de Belley et le massif du Bas-Bugey sont considérés comme des territoires peu fragmentés à dominante naturelle où réside un enjeu de maintien de la fonctionnalité écologique.

- La partie Est du SCoT liée au Rhône (De Culoz à la Montagne de Parves, incluant les Marais de Lavours et l'Est du Bassin de Belley, Montagne de Parves) est en « secteur de vigilance » (secteur 15 du SRCE «Val de Chautagne et Pays de Seyssel - Val de Yenne/Novalaise ») : *« L'objectif est surtout de veiller à la non dégradation des continuités écologiques, qu'elles soient terrestres ou aquatiques. Le fleuve Rhône, fortement perturbé par des ouvrages hydroélectriques, est au coeur des enjeux de Trame bleue : enjeux de restauration des lônes et de remise en eau des vieux bras du Rhône. »*

- L'espace plus urbain du SCoT (de Champagne-en-Valromey à Peyrieu) est identifié comme un secteur d'enjeu de maintien des continuités écologiques. Pour Belley, il s'agit d'un enjeu de restauration des continuités et de trame verte et bleue urbaine.

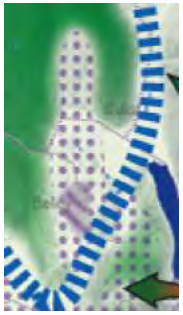

Atlas cartographique du SRCE - extrait

(Source : DREAL – Région Rhône Alpes - juillet 2014)

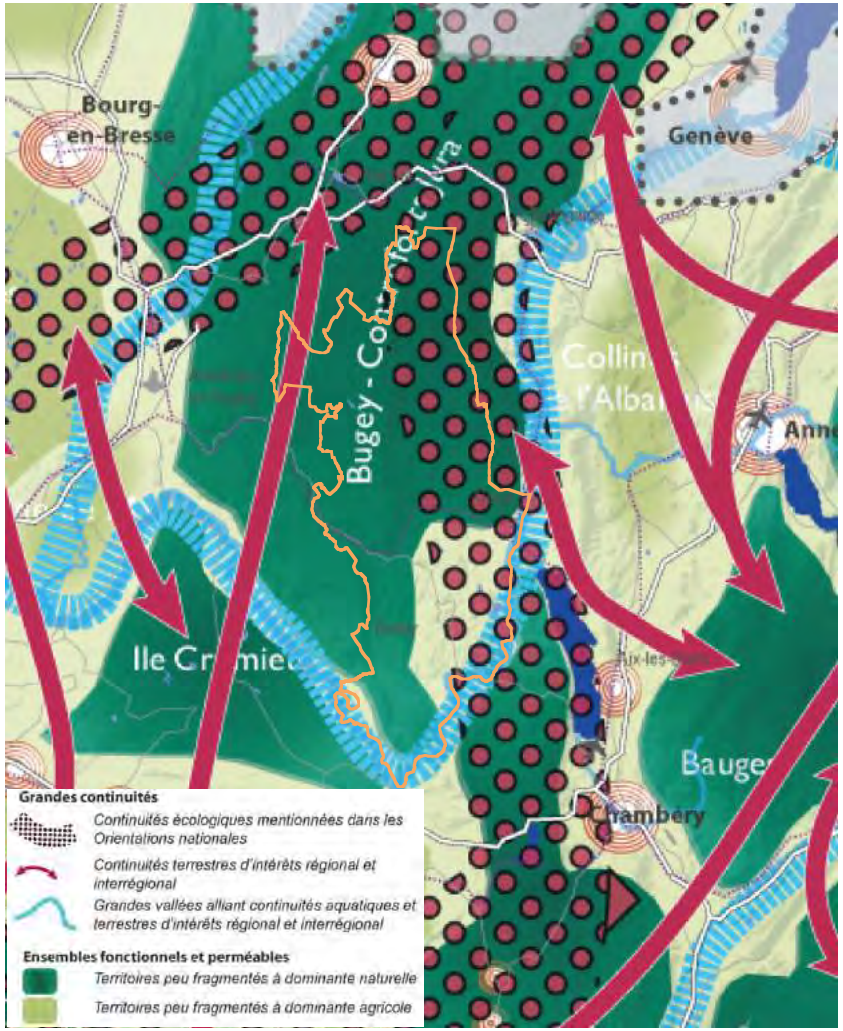

Le SRCE identifie des **réservoirs de biodiversité** qui intègrent notamment les ZNIEFF de type 1, les arrêtés de protection de biotope et les sites Natura 2000 mais également des espaces forestiers (comme la forêt des Moussières).

- Le SRCE identifie des **cours d'eau** à préserver ou remettre en bon état (Rhône, Gland, Furans, Arène, ruisseau d'Armaille) ainsi que des espaces de mobilité et de bon fonctionnement des cours d'eau. Il reprend l'inventaire départemental des zones humides.

- Les **enjeux de continuités écologiques** se concentrent à Culoz, Béon et Lavours, où trois corridors sont à remettre en bon état. Le canal de dérivation du Rhône est quand à lui considéré comme un obstacle infranchissable. Au sud du territoire, au niveau de Murs-et-Gelignieux, Peyrieu et Izieu, le SRCE identifie une continuité à préserver.

- Des **espaces perméables**, supports de la fonctionnalité écologique du territoire, ont également été reportés. Ils sont issus des données de potentialités écologiques du Réseau Écologique de Rhône Alpes de 2010. La carte reprend ici uniquement les espaces de perméabilité forte, particulièrement nombreux sur le territoire.

SRCE et Trame Verte et Bleue

Les Orientations Nationales sur la remise en état des continuités écologiques, issues de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2), définissent la Trame Verte et Bleue. Elle est constituée de réservoirs de biodiversité, au sein desquels les espèces peuvent assurer tout ou partie de leur cycle de vie, et de corridors écologiques, ou liaisons, qui assurent les connexions entre ces espaces.

La Trame Verte et Bleue est mise en œuvre à l'échelle régionale par le SRCE qui prend en compte les orientations nationales, et propose un cadre d'intervention en spatialisant les enjeux de continuités écologiques à l'échelle régionale.

Au niveau local, la mise en œuvre de la Trame verte et bleue repose sur les documents de planification, particulièrement le SCoT et les PLU, qui prennent en compte le SRCE, ainsi que sur de nombreux outils contractuels permettant d'agir sur les espaces constitutifs de la Trame Verte et Bleue.

Le SRCE sur le territoire du SCoT

(Source : DREAL – Région Rhône Alpes - juillet 2014 La carte du SRCE doit être interprété à grande échelle (1 cm = 1 km). Une partie des éléments est ici reprise pour faciliter la lecture du SRCE sur le territoire du SCoT.)

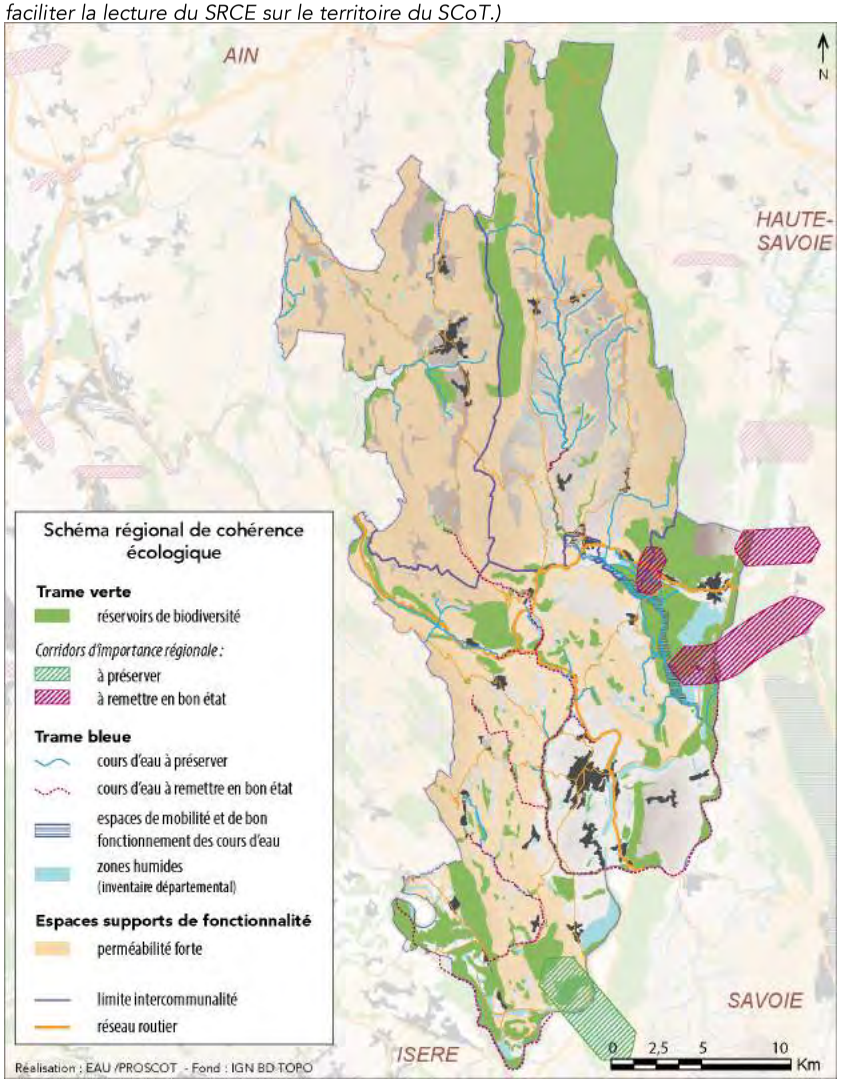

ETAT DES LIEUX

PREFIGURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEU

Les objectifs de la trame verte et bleue

La « Trame Verte et Bleue » représente le réseau de continuités écologiques aquatiques et terrestres du territoire, essentielles à l'accomplissement du cycle de vie des espèces et à la pérennité des écosystèmes.

La mise en place de la Trame Verte et Bleue vise ainsi à éviter la fragmentation des espaces naturels, dans un contexte où la survie des populations et des espèces est directement corrélée à l'aire des habitats. Elle contribue également à préserver et valoriser les ressources utilisées pour le développement du territoire (ressource en eau par exemple).

Organiser une armature naturelle de type Trame Verte et Bleue dans le SCoT du Bugey vise à :

- Tenir compte des potentialités environnementales globales des espaces en particulier sur le plan physique : proximité des espaces, niveau de coupure, configuration des types d'habitats ;
- Considérer conjointement les objectifs de développement du territoire en matière d'attractivité et de gestion des paysages : maintien et valorisation des identités locales et de la diversité des sites paysagers ;
- Intégrer le projet de structuration urbaine du territoire : objectifs de développement, organisation des pôles urbains entre eux, gestion des urbanisations diffuses ;
- Rechercher conjointement l'amélioration des fonctionnalités naturelles et le développement des animations touristiques, culturelles et de loisirs ;
- Développer les fonctionnalités écologiques apportant des aménités à l'occupation humaine: maîtrise des ruissellements, unité des espaces agricoles, gestion du niveau d'eau dans les cours d'eau et les zones humides, maîtrise des intrants dans le milieu courant (qualité des eaux superficielles, etc.).

Représentation schématique du réseau de continuités écologiques d'un territoire

(Source : EAU)

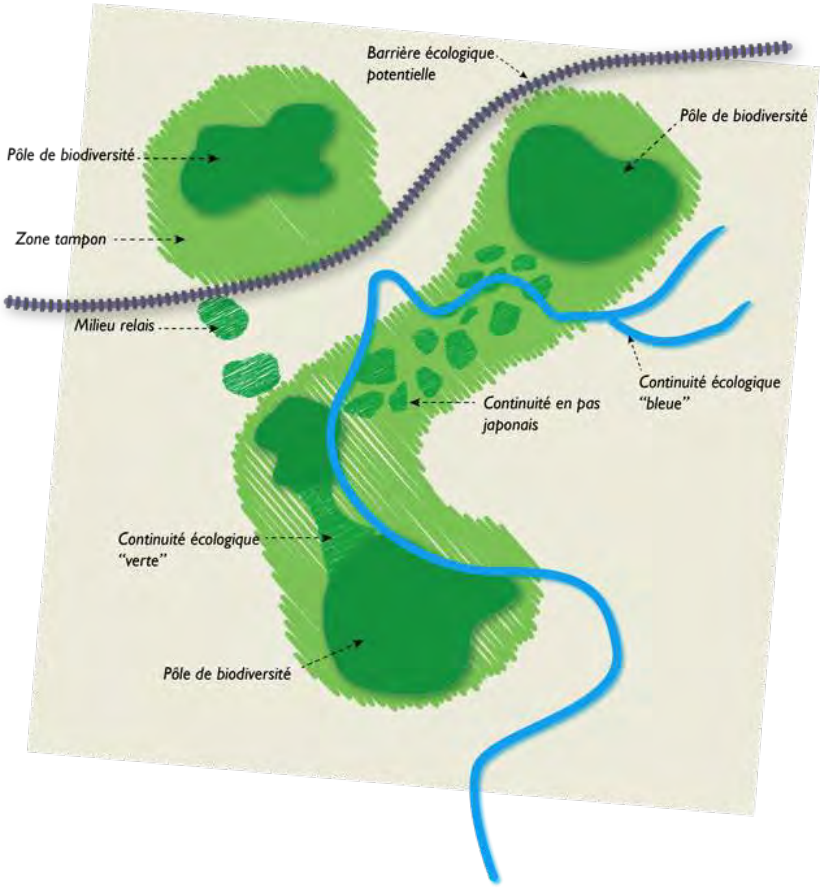

Méthode de pré-identification de la Trame Verte et Bleue

La Trame Verte et Bleue du SCoT du Bugey est préfigurée à partir d'une méthode croisant une approche écologique pragmatique et une approche adaptée aux spécificités du territoire. En effet, il ne s'agit pas de se concentrer uniquement sur les milieux les plus remarquables mais de tenir compte aussi des espaces plus vulnérables qui ont aussi un rôle écologique.

- Dans un premier temps, les réservoirs biologiques du territoire sont déterminés, c'est-à-dire les espaces détenant une biodiversité riche et importante pour le fonctionnement écologique global du territoire.
- Ensuite, le réseau de continuités écologiques global du territoire est pré-identifié, c'est-à-dire les espaces qui ont un potentiel important pour le cycle de vie des espèces car ils leur permettent de se déplacer. Ces continuités s'intègrent dans le fonctionnement du territoire avec ses entités géo-écologiques et dans le fonctionnement global de la région.
- En parallèle, les axes de rupture écologique potentielle sont identifiés, au regard des éléments de fragmentation spatiale notable (infrastructures, urbanisations linéaires).

Les analyses tiennent compte des différentes trames de milieux fonctionnels présents sur le territoire : trame des milieux aquatiques et humides, trame des milieux ouverts, trame forestière, trame agricole. Cette décomposition en sous-trames est cohérente à l'échelle du SCoT avec la méthode d'élaboration du SRCE, basé sur l'étude des Réseaux écologiques de Rhône-Alpes (RERA), qui avait construit à l'échelle de la région 7 sous-trames (ou continuums) qui distingue les sous-trames suivantes : *milieux aquatiques et humides, forêts et pâturages d'altitude, continuum des zones agricoles et lisières, zones rocheuses d'altitudes, pelouses et landes subalpines, milieux thermophiles secs, continuum forestier de basse altitude*.

La trame verte et bleue ainsi proposée a vocation à être affinée et précisée tout au long du projet de SCoT, selon une approche pragmatique et opérationnelle, dans une démarche partagée et concertée (élus, profession agricole, ...) qui valorise le territoire.

Les réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité sont composés des réservoirs identifiés dans le SRCE. Ces espaces sont identifiés selon leur rôle principal par rapport aux milieux humides, aux milieux agri-naturels ouverts, aux forêts et aux falaises et rochers.

Les zones humides font partie du réseau de réservoirs de biodiversité, tout comme les cours d'eau qui sont également des corridors fonctionnels, à préserver ou à restaurer.

Le réseau de continuités

Les continuités de la trame verte sont constituées de corridors fonctionnels, à préserver ou à restaurer, et de milieux support de ces continuités. Les cours d'eau du Valromey et le Furans ont des enjeux forts de continuités (milieux humides et agri-naturels ouverts).

- Supports des continuités des milieux agri-naturels
  - pelouses sèches
  - prairies de fauches
  - pâturages
  - bocage
  - espaces cultivés
- Supports des continuités de la trame forestière

Les continuités sont basées sur les espaces de forêt, qui correspondent à la grande majorité aux espaces de perméabilité reportés dans le SRCE.

Les ruptures écologiques potentielles

Les ruptures écologiques potentielles sont liées aux infrastructures (routes / fer / barrages) et aux espaces urbains. Les enjeux particuliers de continuités ont été identifiés au regard du rôle dans le fonctionnement global de la trame verte et bleue et des coupures potentielles : risque de poursuite d'urbanisation linéaire, nécessité de préservation d'espaces perméables.

Préfiguration de la trame verte et bleue – réservoirs de biodiversité

(Source : EAU / PROSCOT)

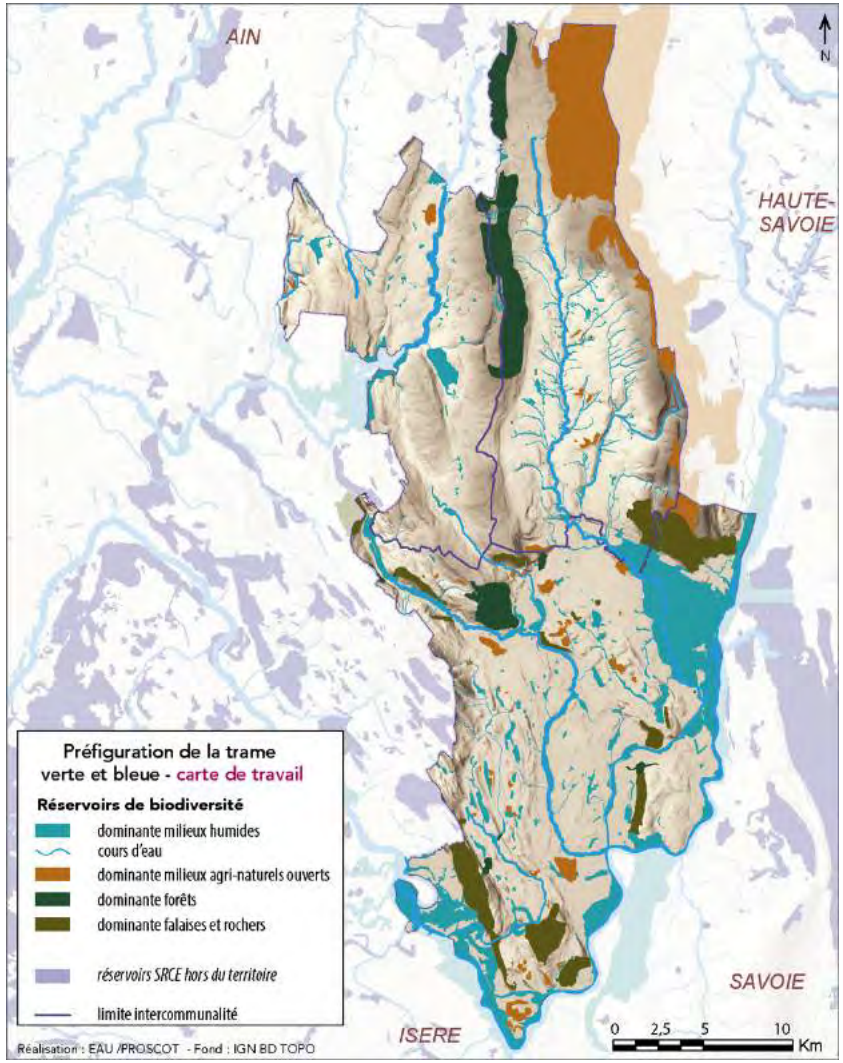

Préfiguration de la trame verte et bleue - synthèse

(Source : EAU / PROSCOT)

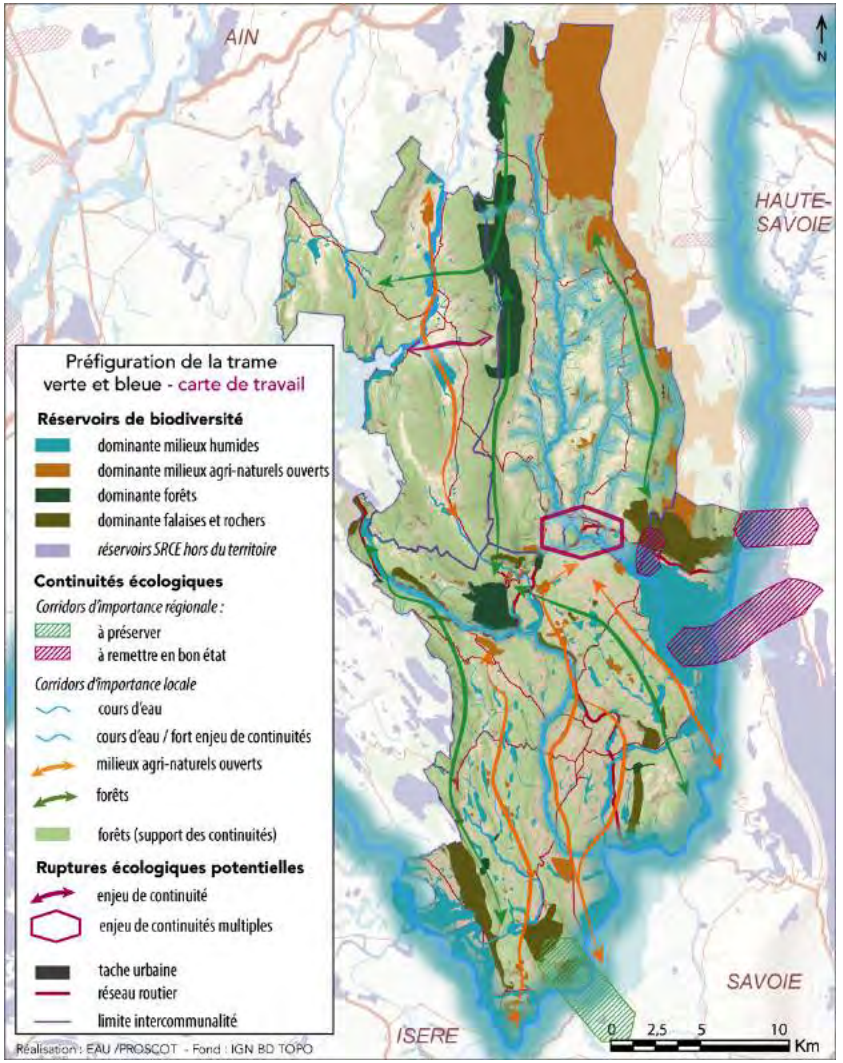

INTERDÉPENDANCE

Ressource en eau et tourisme

- Les réseaux karstiques abritent des populations d'espèces troglobies remarquables. La surfréquentation des grottes, le vandalisme des concrétions peuvent de plus rendre le milieu inapte à la vie des espèces souterraines. Les aquifères souterrains sont sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive ;

Milieux et Energie

- L'hydroélectricité perturbe les milieux et pose des enjeux de gestion des continuités, des débits et niveaux de nappes.
- Le développement éolien peut se heurter aux enjeux pour l'avifaune.

Biodiversité et Agriculture

- Les pratiques agricoles et la déprise d'espaces engendrent des conséquences directes : fermeture des milieux

Biodiversité et Forêt

- La popiluculture et l'enrésinement perturbent les équilibres écologiques et réduisent la biodiversité.

Patrimoine bâti

- Le patrimoine bâti ancien est favorable à l'accueil de chauves-souris, particulièrement présentes sur le territoire. La Valromey comporte une dizaine de ZNIEFF de type I concernant le bâti ancien pour les chauves-souris, qui se retrouvent également dans les grottes karstiques.

GOUVERNANCE

- le Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée-Corse (SDAGE) préconise notamment le rétablissement des possibilités de migration des poissons, qu'ils soient amphihalins (Alose feinte du Rhône, Lamproies marine et fluviatile, Anguilles...), ou strictement d'eau douce. Il évoque notamment à ce propos l'objectif guide du « plan migrateur », qui consiste à parvenir à la restauration des frayères historiques de l'Alose (région de Belley) sur le Haut Rhône.

ENJEUX

- Le maintien de la bonne fonctionnalité écologique globale du territoire en préservant les espaces les plus sensibles (gestion des projets d'aménagement et d'exploitions des ressources naturelles) et en veillant à ne pas renforcer les fragmentations (urbanisations linéaires, infrastructures, fermeture des milieux ouverts).

ETAT DES LIEUX

- **Un réseau de cours d'eau fonctionnant au travers de 8 sous bassins-versants** dont l'essentiel converge vers le Rhône ; l'Albarine et Lange – Oignin relèvent du bassin de l'Ain.

  En amont du territoire, les cours d'eau ont un régime torrentiel avant de rejoindre les secteurs de plaine. Le phénomène de karst, très présent, participe aux assecs réguliers naturels en amont et aux étiages en aval.

- **4 masses d'eau souterraines affleurantes :**

  - Les « Alluvions Marais de Lavours et Chautagne ». Peu exploité pour l'eau potable, l'aquifère est identifié par le SDAGE Rhône-Méditerranée comme ressource stratégique d'échelle départementale, voire régionale. Le Rhône alimente l'aquifère jusqu'à Culoz puis il le draine plus en aval.
  - La masse « Calcaires et marnes jurassiques chaîne du Jura et Bugey », est un aquifère karstique. Sa puissance et son fonctionnement hydraulique ne sont pas connus de manière précise. Il participe probablement à l'alimentation de l'aquifère des Marais de Lavours et constitue une ressource exploitée par de nombreux captages du territoire.
  - Les « Formations variées de l'Avant-Pays savoyard » (exutoire Rhone et lac du Borget) et les « Alluvions du Rhône entre le confluent du Guiers et de la Bourbre » (exutoire Rhône) sont essentiellement alimentées par les apports des versants calcaires (torrents, sources) et des précipitations sur l'impluvium.

Les masses d'eau superficielles et souterraines du territoire
(Source : Agence de l'eau, DREAL)

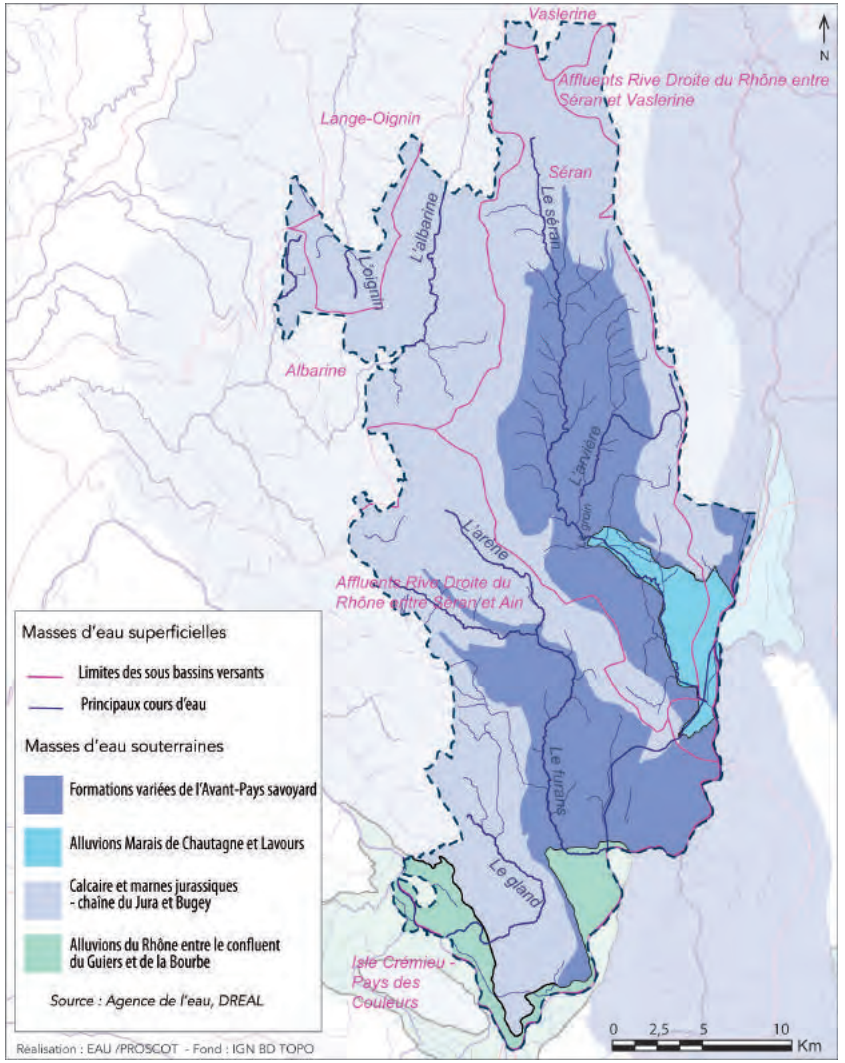

ETAT DES LIEUX

- **Un réseau hydrographique marqué par des modifications morphologiques anthropiques et souvent anciennes** (aménagement des cours d'eau pour le transport du bois, moulins, opérations de curages, rectification, recalibrage, seuils), ayant de multiples impacts tels que :
  - réduction de l'espace de fonctionnement (risque de crue périphérique sur le Séran)
  - déconnexion du cours d'eau avec ses affluents et les zones humides (le Séran notamment),
  - altération de la richesse écologique (faune piscicole, zones humides),
  - rupture physique écologique et sédimentaire liée aux obstacles (circulation piscicole altéré sur l'Albarine en aval, le Rhône, le Gland, le Furans ou encore l'Arène).

  Malgré ces altérations, le réseau hydrographique permet le maintien d'un transport sédimentaire significatif et détient des sections fonctionnelles ayant un bon potentiel écologique (cf. carte ci-après et chapitre gouvernance).

Obstacles à la continuité des cours d'eau et leurs impacts sur la morphologie et l'état écologique et sédimentaire de ceux-ci

(Source : DREAL Rhône-Alpes)

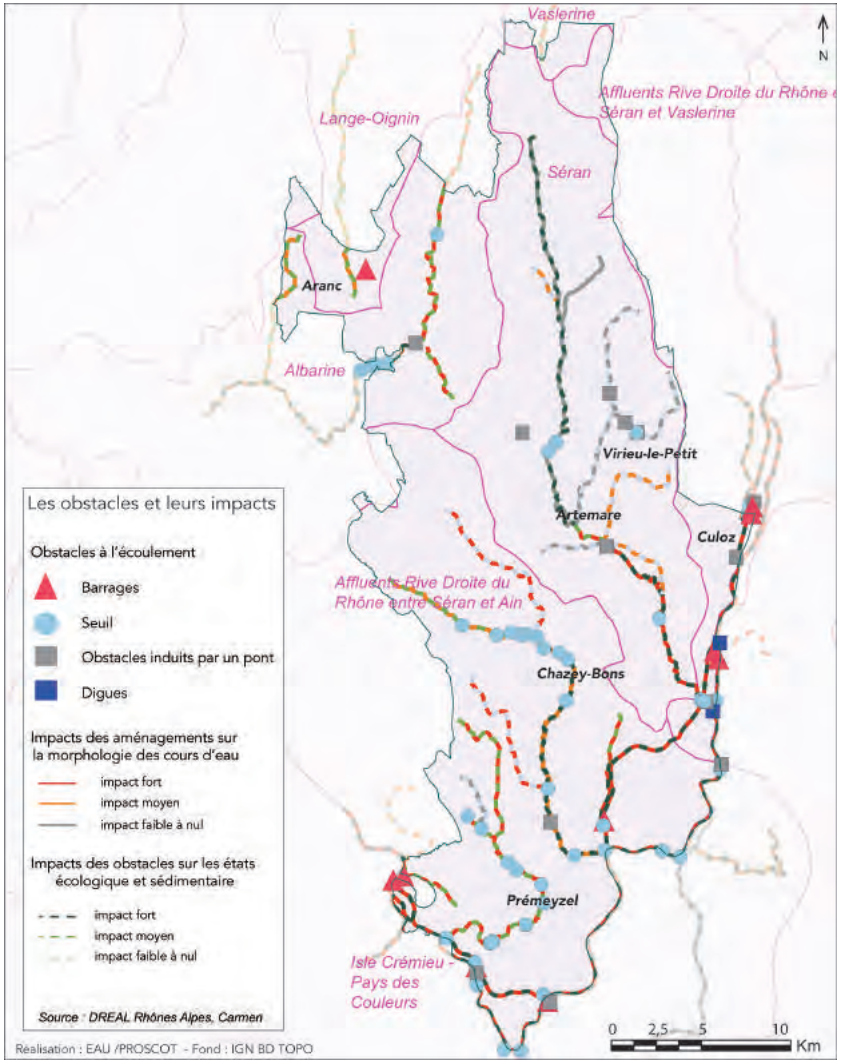

ETAT DES LIEUX

- L'**état qualitatif des cours d'eau se décline par leur qualité chimique et écologique :** globalement bonnes sur le territoire, certains secteurs sont touchés par une perte de qualité due à un ou plusieurs paramètres.

Cours d'eau sujets à une mauvaise qualité chimique ou écologique
(Source : Contrats de Rivière et SDAGE)

cours d'eau	Vieux Rhône		Albarine	Albarine de l'amont jusqu'au bief de Vuires	Serra	Le séran de sa source avec sa confluence avec le Groin	Arène	Ousson
Sous bassin versant	Affluents Rive Droite du Rhône entre Séran et Ain		Albarine		Séran		Affluents Rive Droite du Rhône entre Séran et Ain	
communes	Belley	Brégnier-Cordon	Hauteville-Lompnes					
Paramètres déclassant qualité chimique	polluants		Phosphore		Phosophore, Nitrate, Azote			
Paramètres déclassant qualité écologique		qualité médiore		invertébrés		poissons et invertebrés	qualité biologique	qualité biologique

Un grand nombre de cours d'eau et notamment les petits affluents ont une vie aquatique très riche (présence d'écrevisses à pattes blanche, truite fario), notamment grâce aux actions des premiers contrats de rivière (Albarine par exemple). On retrouve ainsi les frayères et réservoirs biologiques qui constituent des milieux forts de reproduction.

Secteurs fonctionnels protégés : Zone de frayères et réservoirs biologiques SDAGE
(Source : DREAL Rhône-Alpes)

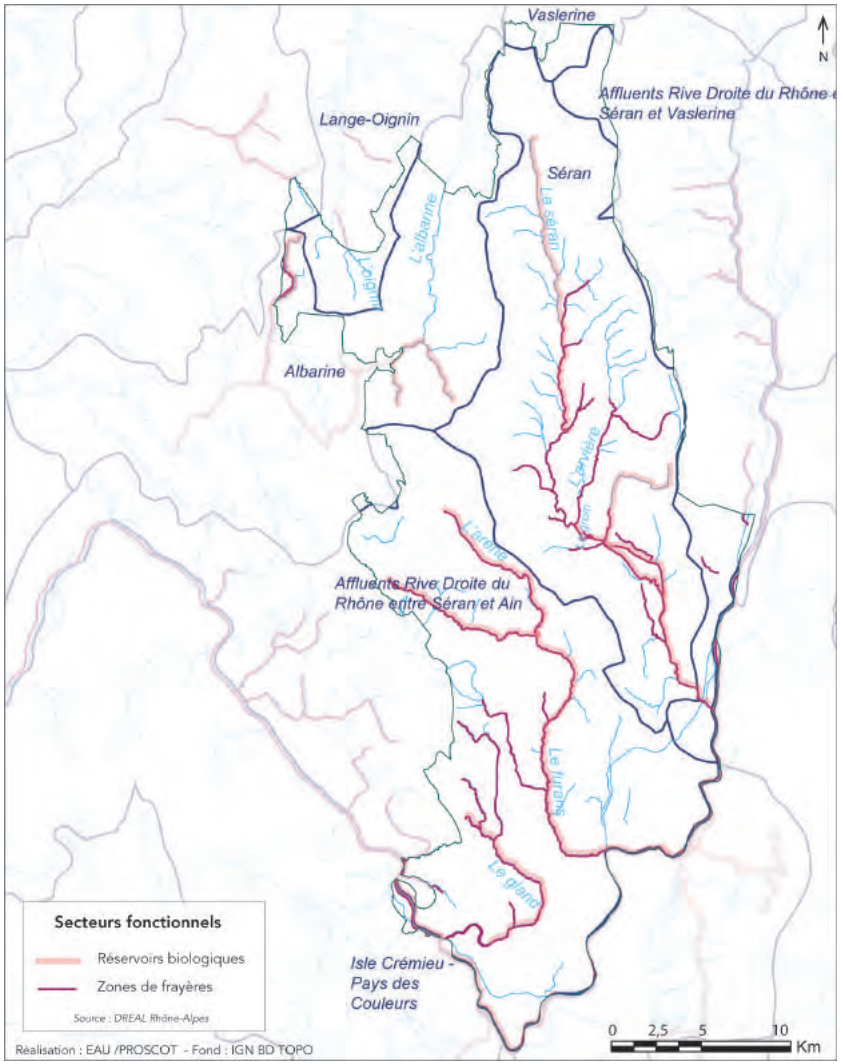

ETAT DES LIEUX

- **L'état des masses d'eau souterraines est bon, notamment sur le paramètre chimique.**
  Toutefois, quelques pollutions bactériologiques sont à relever sur l'aquifère des Calcaires et marnes jurassiques chaîne du Jura et Bugey, sujet à l'influence du karst. La pollution localisées des eaux superficielles (qui influence celle des masses d'eau souterraines) ont ainsi pour sources : le post traitement inadapté de certaines stations d'épuration, l'élevage, les assainissements individuels non conformes, et les pertes de réseaux d'assainissement.

- **Un bon état quantitatif de la ressource en eau souterraine :** les aquifères sont globalement puissants et possèdent de vastes bassins d'alimentation.
  L'aquifère des Marais de Lavours et Chautagne et le Bassin versant du Séran sont néanmoins identifiés par le SDAGE Rhône-Méditerranée en situation de déséquilibre de réalimentation et feront l'objet de programme de gestion des prélèvements (cf. volet gouvernance du présent chapitre).

Carte de la qualité des masses d'eau en 2009
(Source : DREAL Rhône-Alpes, SDAGE Rhône-Méditerranée)

TENDANCE

- **Au cours des 10 dernières années, la qualité chimique et écologique de la plupart des cours d'eau a connu peu d'évolution, voire des améliorations localisées.**
  Toutefois, des relevés récents aux stations de mesures mettent en évidence quelques altérations localisées qui tendent à se consolider ou à s'accroitre, notamment pour le Séran à Champagne en Valromey et amont, la Serra, l'Albarine à Corcelles, le Furans à Belley (cf. tableau ci-après).

Les principales tendances d'altération à l'œuvre
(Source : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse)

Bassins Versants	Cours d'eau	Etat écologique ou chimique antérieur	Etat écologique ou chimique actuel	Commentaire
Séran	Séran à Champagne en Valromey et amont	Etat écologique moyen de 2009 à 2012	Etat écologique médiocre en 2013 (paramètre déclassant : qualité poisson)	Qualité moyenne pour les nitrates de 2003 à 2009 et bonne ensuite. Présence d'eaux parasites perturbant le fonctionnement des réseaux d'eaux usées et des STEP. Impact des rejets des STEP jugés fort . Micropolluants tels que PCB retrouvés sur la station (cuivre) et traces d'arsenic et d'étain en 2011- bonne qualité pesticides malgré les mesures ponctuelles relevées
	Serra à Champagne en Valromey	Qualité moyenne en matière phosphatée (1996, 2003) + qualité moyenne les nitrates et matières azotées	Qualité mauvaise en matière phosphatée (2008) + qualité moyenne les nitrates et matières azotées	
Albarine	Albarine à Corcelles	Etat chimique mauvais en 2009 et 2010, puis bonne en 2011 et 2012	Etat chimique mauvais en 2013 (paramètre déclassant : qualité nutriments amonium, phosphates, phosphore total)	Bon état écologique de l'Albarine à Chaley. Assecs entre Champdor et Hauteville-Lompnes impliquant une mauvaise qualité chimique à l'aval de la zone d'assec.
Affluents RD du Rhône entre Séran et Ain	Furans à Belley 1	Etat écologique bon de 2008 à 2010	Etat écologique moyen de 2011 à 2013 (paramètre déclassant : qualité poisson)	

TENDANCE

- **Les objectifs de bon état écologique des masses d'eau établis par le SDAGE Rhône-Méditerranée visent 2015 pour eaux souterraines et superficielles.** Les masses d'eau superficielles font l'objet de problématiques définies par le SDAGE qui sont les enjeux de retour au bon état :

Enjeux de retour au bon état des masses d'eau superficielles

(Source : SDAGE Rhône-Méditerranée)

Masse d'eau superficielle	Enjeux SDAGE							
Nom	Pollution domestique et industrielle (hors substance dangereuse)	Substances dangereuses (hors pesticides)	Pesticides	Transport sédimentaire	Dégradation morphologique	Altération de la continuité	Déséquilibre quantitatif : gestion hydraulique des ouvrages	Déséquilibre quantitatif : prélèvements
Albarine	x			x		x	x	
Affluents rive droite du Rhône entre Séran et Ain		x	x		x	x		x
	Cours d'eau	ruisseau du moulin	report	2021	cause	Faisabilité technique	Paramètres	Cond. Morphologique/ ichtyofaune
		ruisseau de la gorge		2021				
		ruisseau la morte		2021				
		ruisseau l'ousson		2027				
		rivière l'Arène		2021				
Lange-Oignin	x	x		x	x	x		x
Affluents rive droite du Rhône entre Séran et Valserine					x			
Séran			x	x	x	x		x
	cours d'eau	du ruisseau des roches à sa confluence avec le Rhône	report	2015	cause	fasabilité technique	Paramètres	continuité/ichtyofaune
Valserine								
Isle Crémieu - Pays des coulers		x	x		x			

Objectifs de Bon Etat des masses d'eau fixés par le SDAGE

(Source : portail des données sur l'eau)

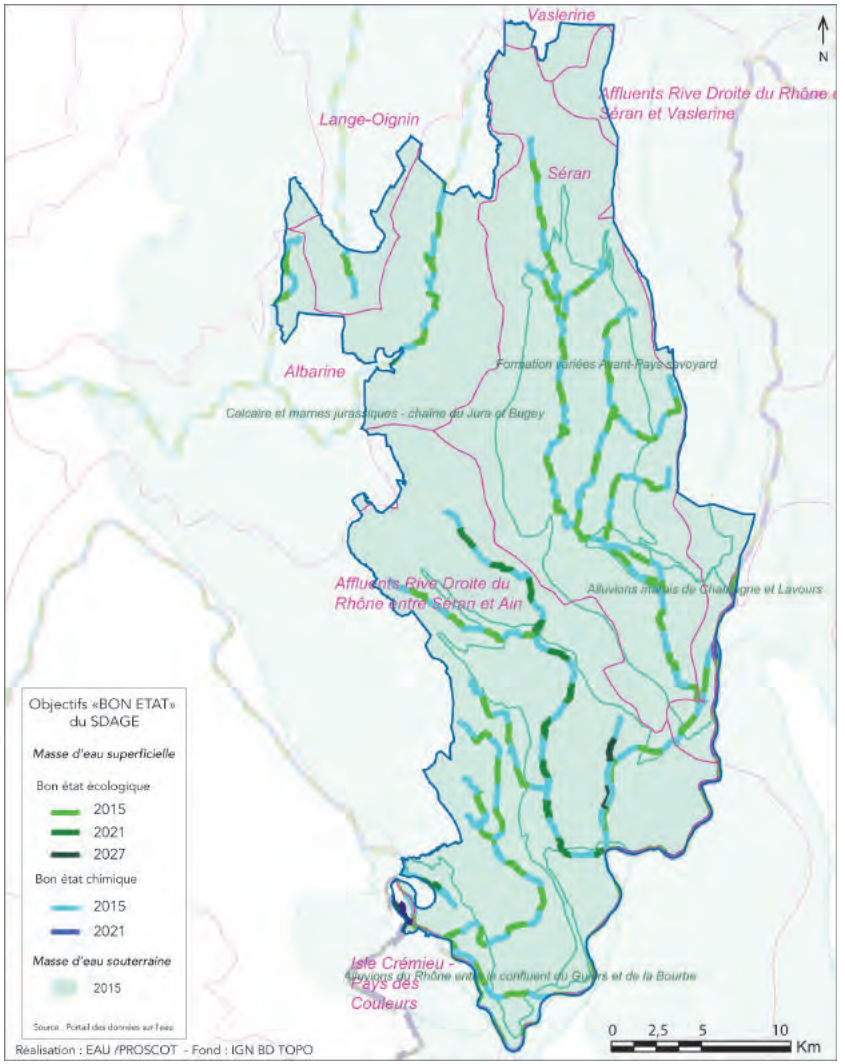

INTERDEPENDANCES

Karst et Géomorphologie du territoire

Le karst favorise les transports de polluants et de matière qui liés à une turbidité peuvent impacter les prélèvements. Les régimes hydrauliques engendrés sont variables et donc parfois difficile à quantifier : assecs en amont et étiages en aval.
La vie aquatique s'en trouve fragilisée, la capacité d'autoépuration des cours d'eau réduite et les eaux superficielles plus vulnérables au prélèvements des captages et au pollutions.

Qualité de l'eau et Agriculture

Certains effluents d'élevage ou l'irrigation en secteur de plaine peuvent dégrader localement la qualité de l'eau. Ils sont d'autant impactant qu'il s'ajoute à d'autres pressions subies par les cours d'eau (aménagement, prélèvement d'eau potable)

Etat quantitatif des masses d'eau et Eau potable

Les prélèvements en eau potable peuvent fragiliser les réservoirs d'eau souterraine, notamment en renforçant les étiages.

Régime hydraulique et Risques

Le risque de crue torrentiel et lente concerne plus de la moitié des communes du territoire.

Fonctionnement des cours d'eau et Patrimoine naturel

Les zones humides ont un rôle majeur dans le bon fonctionnement des cours d'eau et la maîtrise des pollutions de surface grâce à leur capacité épuratoire. Leur maintien est nécessaire pour palier à la fragilisation des cours d'eau par leur aménagement.

Les différents types de pressions sur la vie aquatique et la qualité des eaux de surface

(Source : Agence de l'Eau, Contrats de Rivières, Etudes des bassins versants du Furans et du Gland)

Bassins Versants	Types de pressions impliquées dans la dégradation de la vie aquatique	Types de pressions impliquées dans la dégradation de la qualité des eaux de surface
Séran	A l'amont de la cascade de Cerveyrieu, la qualité de l'eau est le principal problème impactant la vie aquatique et le cours d'eau présente un déficit piscicole chronique. L'habitat est globalement moyen (influence naturelle de la roche mère, perturbations du transit sédimentaire - seuils de la Faverge, piétinements du bétail).	Les macropolluants : quelques rejets directs sans station d'épuration dans certains hameaux, fuite des réseaux d'assainissement collectif, impacts de déversoirs d'orage à Culoz, impacts des stations d'Hotonnes et de Champagne-en-Valromey.
	A l'aval de la cascade de Cerveyrieu (Artemare), les fortes modifications de la moprhologie du cours d'eau (recalibrage, curage) contraignent le développement de la	Ponctuellement l'élevage et, de manière plus diffuses les culutres irriguées dans les espaces de plaine. Toutefois les teneurs en nitrates et matière azotée ne sont pas discriminantes, mais la connaissance des pollutions diffuses reste très parcellaire.
Albarine	Sur le plateau, les populations piscicoles sont très fortement perturbées par les rejets d'eau usées domestiques (pollution organique) et l'exutoire du plan d'eau des Lésines (élévation de température et espèces indésirables).	
	Dans les gorges, la rivière retrouve progressivement une bonne qualité des peuplements à l'amont de Tenay (amélioration de la qualité de l'eau). La fragmentation des populations due aux obstacles (naturels ou anthropiques) demeure sans doute un frein à l'atteinte d'un état optimum.	Les altérations morphologiques des cours d'eau et les obstacles pour la faune et les sédiments. Les assecs qu'ils soient naturels ou favorisés par les anthropisations.
Bassin Rive Droite du Rhône entre Séran et Ain (bassin du Furans)	Faible présence de ripisylve impliquant des conditions thermiques défavorables à certaines espèces (ombre commun…)	Autres types de pressions : Des teneurs en cuivre élevées dans le Jourdan et faibles dans le Farabot. Le ru de Pellissières fait état de la présence faible de métaux (Zinc, cuivre…) mais qui est à surveiller (proximité de zones d'activités).
	Existence de seuils infranchissables et manque de frayères	

GOUVERNANCE

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des eaux) Rhône-Méditerranée.

- Le SDAGE définit des objectifs pour le retour au bon état des cours d'eau (cf. chapitre tendances) et avec lesquels le SCoT doit être compatible :
  - L'intégration du principe de prévention,
  - La non dégradation des milieux aquatiques,
  - La cohérence entre aménagement du territoire et la gestion de l'eau
  - Les luttes contre l'eutrophisation, les pollutions par les substances dangereuses et par les pesticides,
  - La maîtrise des risques pour la santé humaine,
  - La restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques,
  - La gestion des zones humides et des espèces dans les politiques de gestion de l'eau,
  - L'équilibre quantitatif.

- Autre réponse à la DCE dans le cadre du SDAGE, le classement des cours d'eau permet de contrôler la création ou l'entretien d'ouvrages. Ce classement identifie 2 catégories :
  - Classe 1 : Elle vise la non dégradation des milieux aquatiques, et interdit toute autorisation ou concession pour la construction de nouveaux ouvrages qui constitueraient un obstacle à la continuité écologique. Elle est établie sur la base des réservoirs biologiques, des cours d'eau en très bon état écologique et/ou nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins.
  - Classe 2 : elle concerne les cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique (transports des sédiments et circulation des poissons). Sur ces cours d'eau, tout ouvrage faisant obstacle doit être géré afin de devenir franchissable.

Classement des cours d'eau
(Source : DREAL Rhône-Alpes)

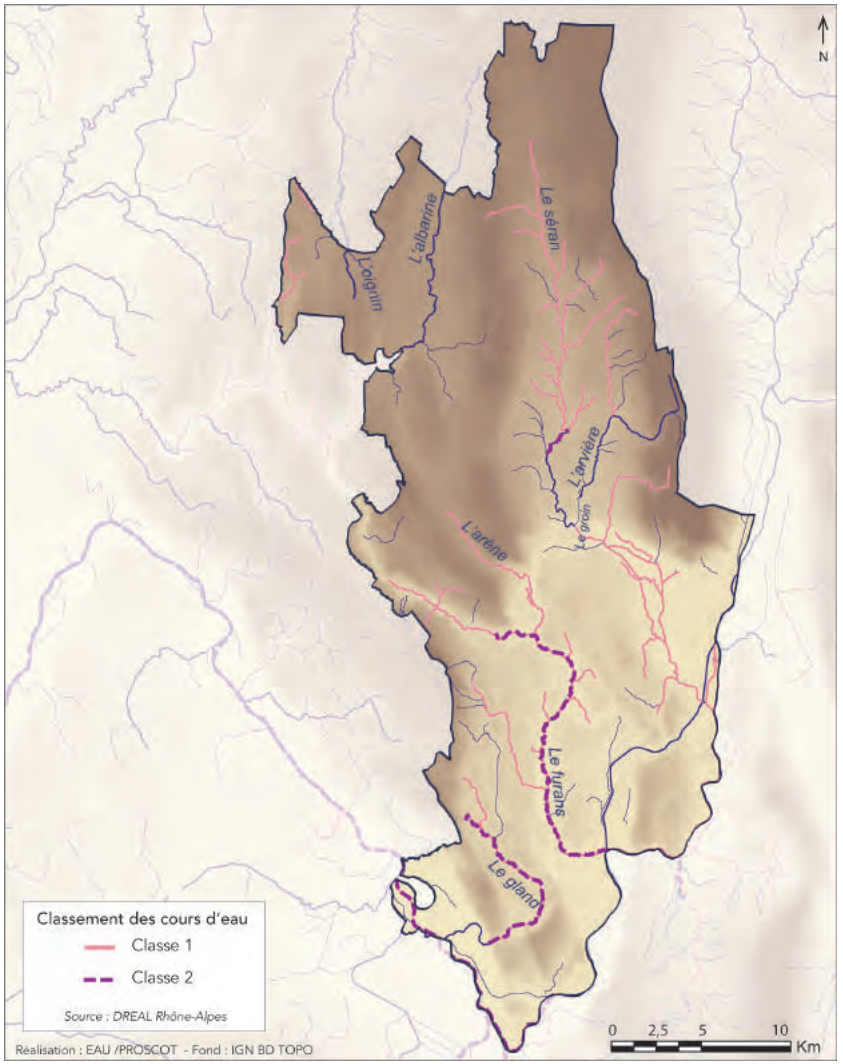

GOUVERNANCE

- En matière de préservation de la ressource, le SDAGE identifie l'aquifère stratégique de Lavours à Culoz pour lequel il prévoit des mesures visant à garantir sa réalimentation de manière pérenne et à préserver la qualité de l'eau afin d'éviter les traitements lourds lors de son exploitation. Cette démarche présente un fort intérêt pour le SCoT du Bugey. En effet, si la ressource satisfait pour le moment la demande en eau potable, la prise en compte des besoins sur le long terme montre sa nécessité :

  - Les capacités d'alimentation sont questionnées par le potentiel à terme du puits de Cerveyrieu (Artemare) qui constitue la ressource majeure du territoire et des possibilités d'interconnexions avec le puits de Brens pour sécuriser ce puits ;
  - Les moyens de protection et de sécurisation du captage de Culoz pourront être amenés à évoluer ;
  - l'aquifère karstique qui occupe au moins la moitié du territoire fait l'objet de flux hydrauliques très variables et difficilement prévisibles.

  Le potentiel de l'aquifère est très important : les essais de pompage récents à Serrières ont permis une exploitation de 17 000 m3/j avec stabilisation très rapide des rabattements. Les pompages à FERROPEM représentent +/- 12 000 m3/j et le pompage de la CIAT représentent +/- 6 500 m3/j.

  Pour garantir ce potentiel, la protection accrue de l'aquifère est nécessaire ; ce qui a amené l'agence de l'eau à définir en concertation avec les collectivités des espaces stratégiques dans lesquels l'objectif est de préserver dans la vocation naturelle ou agricole des terrains. Ces espaces de protection sont localisés à Culoz : ils sont occupés en majeur partie par des espaces à dominante naturelle ou agricole, mais aussi par un secteur urbanisé. Le principe de protection de l'aquifère amènerait à ne pas développer ou renforcer l'urbanisation dans ces espaces.

Les zones stratégiques de l'aquifère de Lavours pour l'eau potable
(Source : BURGEAP, Agence de l'Eau)

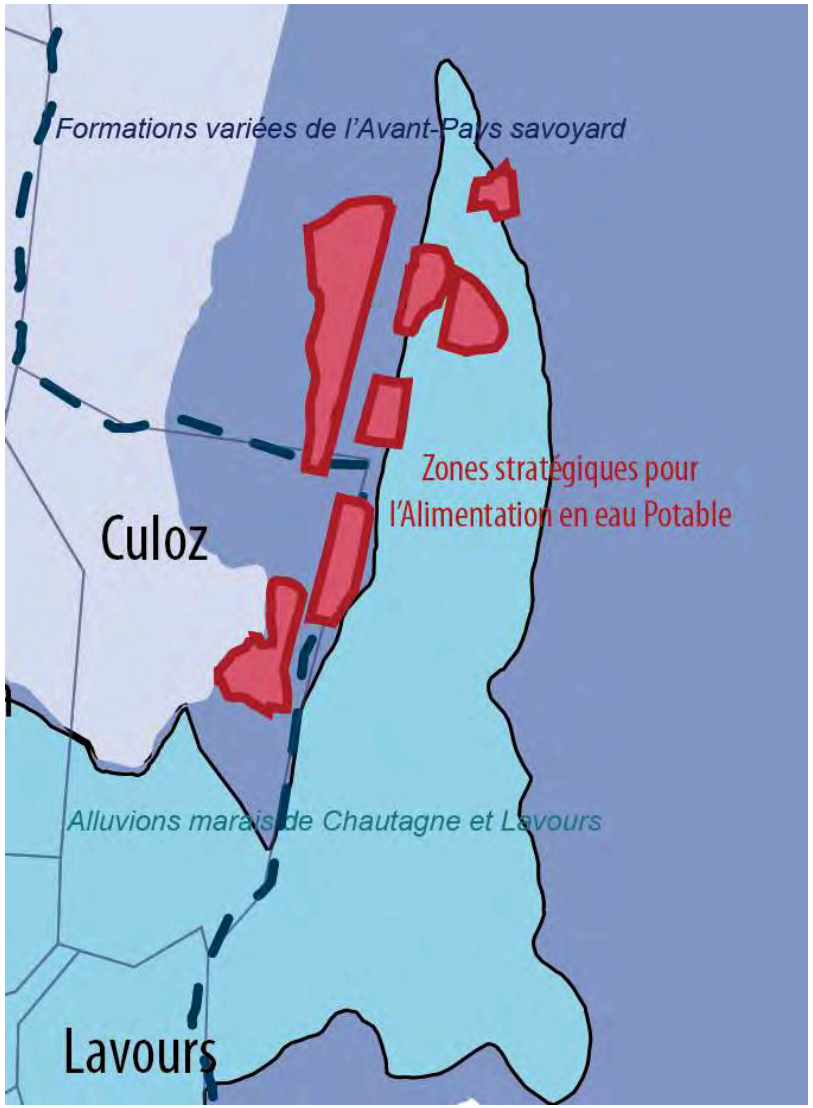

GOUVERNANCE

Les contrats de rivière

- Les contrats du Séran (2014-2018) et de l'Albarine (2011-2015). Leur plan d'actions vise à :
  - lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé (amélioration du traitement des aux usées, mise en place de solutions de secours en cas de défaillance du captage de Cerveyrieu).
  - Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles (préservation des réservoirs de biodiversité, restauration morphologique des cours d'eau, reconnexion des annexes hydrauliques, ouvrages de franchissement, réalisation d'un programme de recharge sédimentaire).
  - Atteindre l'équilibre quantitatif dans le cadre d'un partage de l'eau (sécurisation de l'eau potable, mise en place d'un protocole de partage de l'eau, définir les quantités maximales prélevables).
  - Gérer les risques en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau.
  - Pour le Seran, il s'agit d'un premier contrat de rivière.
  - Pour l'Albarine, il s'agit du second contrat de rivière. Le premier établit pour la période 2002-2007 a permis la réalisation intégrale ou partielle de 77 % des actions programmées avec en premier plan :
    - L'amélioration de l'assainissement avec la mise en place d'une réelle dynamique pour la réalisation de Schémas Directeurs d'Assainissement, la création d'unités de traitement, l'amélioration des unités existantes et de la collecte ;
    - La gestion des crues avec la réalisation notamment d'ouvrages pour l'écoulement des crues et de tranchées de dynamisation de charge solide ;
    - La restauration de berges et lits de rivières ainsi que la mise en place d'un plan de gestion de la ripisylve ;
    - Des actions pour le maintien et le développement des peuplements piscicoles (passe à poisson, diversification des habitats aquatiques...) ;
    - La mise en valeur paysagère et touristique (étude de restauration de plans d'eau, aménagement de points de vues et de sentier d'interprétation...).

- Le contrat Lange-Oignin, qui concerne les communes d'Aranc et de Corlier. Il dresse l'état des connaissances sur la dynamique fluviale des bassins nécessaire à leur restauration hydromorphologique. En effet, des dysfonctionnements non traités dans le premier contrat sont établis, portant essentiellement sur les inondations et les pollutions.

La préservation des capacités de réalimentation de la ressource en eau : le bassin versant du Séran.

- Le Syndicat de Bassin Versant du Séran est en voie d'achever une étude de définition des prélèvements d'eau potable afin de concilier exploitation et optimum de fonctionnement de la ressource et de la vie aquatique. La dernière phase de cette étude aura pour objet de fixer les maxima prélevables pour l'eau potable et permettra d'identifier les bases pour une stratégie de gestion et d'exploitation.

Etude d'opportunité pour la mise en place d'une procédure de gestion de l'eau concertée à l'échelle des bassins versants du Furans et du Gland

- Initiée en 1996, c'est fin 2010 qu'elle est mise en place par les 3 communautés de communes concernées. Il dresse la synthèse des problématiques liées à l'eau et définit une stratégie pour la gestion de l'eau des milieux aquatiques. Les enjeux identifiés visent la gestion des rejets des STEP, les assèchements en période d'étiage et les conséquences des atteintes morphologiques des cours d'eau (rectification..) effectuées entre les années 1960 et1990.

Le Plan d'Action Opérationnel territorialisé (PAOT)

- Le PAOT est un outil qui cible les actions prioritaires à mener ayant un effet direct positif sur l'état des cours d'eau.

Le plan départemental de l'eau

- Signé par le département de l'Ain avec la Région Rhône-Alpes, l'Etat et l'Agence de l'Eau, il prévoit des actions concertées pour garantir la protection des milieux aquatiques, lutter contre les pollutions diffuses et assurer l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau et des zones humides.

Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

- Aucun SAGE n'est en cours sur le territoire du SCoT et le SDAGE n'identifie pas de besoin particulier d'élaboration.

Le Syndicat du Haut Rhône

- Visant à valoriser le Rhône en intégrant tant les aspects liées à la reconquête des milieux naturels, à la gestion des usages du fleuve qu'à la maîtrise des risques, ce syndicat :
  - Anime depuis 2006 le Nature 2000 « zones humides et forêts alluviales du Rhône » ;
  - A engagé un plan d'actions en faveur de la biodiversité ;
  - Poursuit une démarche de réappropriation du fleuve par les riverains et collectivités (schéma de développement durable – tourisme, culture fluviale...) ;
  - Engage la réflexion sur la gestion des risques.

La compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) »

- La loi MAPTAM (Modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles) attribue de nouvelles compétences au bloc communal à partir du 01/01/2016, qui peuvent être transférées par la communauté de communes à un groupement syndicat de rivières, établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau...

Ces compétences sont :

- Aménagement de bassin hydrographique ;
- Entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
- Défense contre les inondations (gestion des ouvrages de protection hydraulique) ;
- Restauration des milieux aquatiques.

Les atouts de cette nouvelle attribution de compétences :

- Favorise la collaboration, voire le regroupement de collectivités autour de la thématique de l'eau (mutualisation, actions globales ou ciblées...);
- Intègre d'avantage la question de l'eau en transversalité dans le développement local, lien renforcé entre la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire ;
- Amène à une réflexion sur la gouvernance et la définition des secteurs pertinents pour la gestion.

ENJEUX

- Comment maîtriser les pollutions de surface et ainsi préserver la qualité des cours d'eau ?
- Comment optimiser l'exploitation de l'eau potable au regard des besoins de fonctionnement écologique des cours d'eau et de réalimentation des aquifères ?
- Comment préserver des espaces stratégiques comme l'aquifère de Lavours en intégrant les impacts spatiaux ?
- Comment maintenir et améliorer les connectivités latérales des cours d'eau ?
- Comment améliorer la qualité morphologique des cours d'eau ? (en particulier les secteurs aval des bassins versants (Plaine du Rhône)

ETAT DES LIEUX

- **Une gestion de l'eau potable assurée par de multiples acteurs :**
  - La production et le transport relèvent de la compétence de 8 Syndicats Intercommunaux des Eaux (SIE) pour la moitié des communes. Les autres communes exercent elles-mêmes ces compétences.
  - La distribution est gérée en grande partie par les communes (52 sur les 64 communes du SCoT), 5 SIE exerçant aussi cette compétence. Le mode de gestion dominant est la régie. Seules 17 communes sont en affermage et ont recours aux services des entreprises : ALTEAU, SOGEDO, SAUR et VEOLIA.
  - Le syndicat Mixte du Plateau du Retord exerce les 3 compétences (production, transport, distribution) pour les Plans d'Hotonnes, dans la commune d'Hotonnes.

Gestion de l'eau potable (production, transport et distribution)
(Source : DDT Ain, ARS)

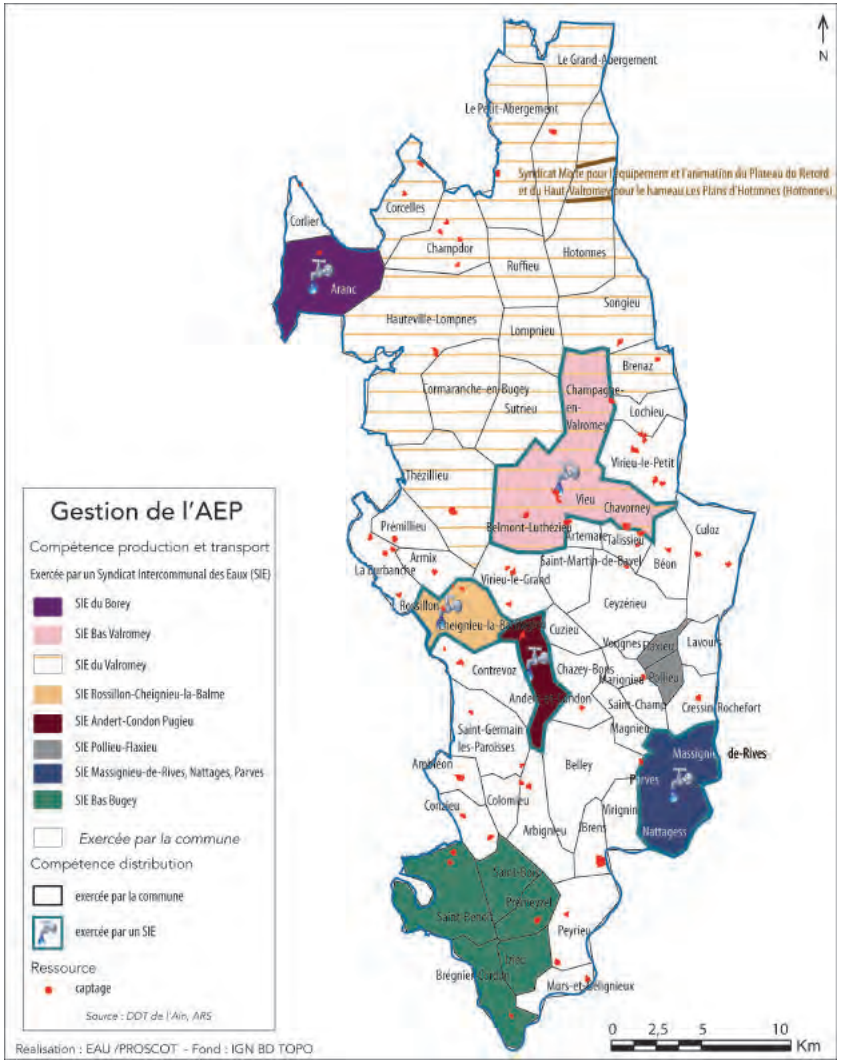

ETAT DES LIEUX

- La ressource en eau utilisée pour l'alimentation des communes du territoire est **issue principalement de masses souterraines** à travers une 60aine de sources et une 20aine de puits.
  Chaque commune est alimentée par son(/ses) captage(s) et/ou par les interconnexions dérivant essentiellement des puits de Cerveyrieu (Artemare), du Cressin (Cressin-Rochefort), de Brens et de Prémeyzel. Ils alimentent en intégralité une trentaine de communes du SCoT (21 communes n'ont ni puits ni source), et une dizaine en appui. Ces puits structurants ne disposent aujourd'hui pas d'interconnexions entre eux pour assurer leur sécurisation.

Les puits structurants du territoire : masse d'eau concernée et population desservie

(Source : Schéma Directeur de l'Alimentation en Eau Potable- SDAEP)

	Puits				
	Cerveyrieu	Brens	Cressin	Prémeyzel	Total
Masse d'eau souterraine/aquifère mis en jeu	Formations variées de l'Avant-Pays Savoyard, alimentées par le Séran et le karst	Alluvions du Rhône entre le confluent du Guiers et de la Bourbe	Alluvions marais de chautagne et lavours	Calcaires et marnes jurassiques chaîne du Jura et Bugey	
population de la ZDI	10 194	10 984	1 949	1 563	24 690
% de la population	26%	28%	5%	4%	64%

Organisation de l'alimentation en eau potable et interconnexions

(Source : Schéma Directeur de l'Alimentation en Eau Potable de l'Ain, Agence Régionale de Santé)

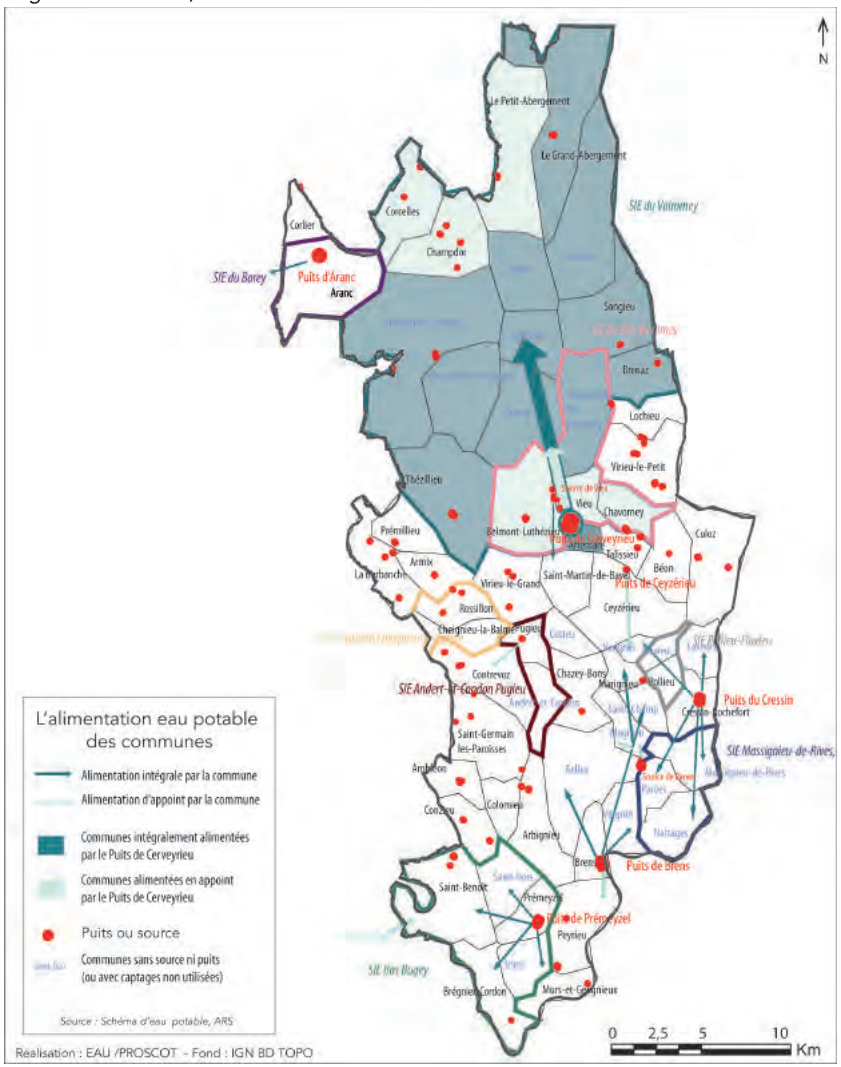

ETAT DES LIEUX

- **Une ressource en eau aux capacités quantitatives mal connues :** les variations de débits liées au karst (un tiers des communes touché) et aux eaux de surfaces (9 communes) et l'absence de jaugeage des captages ne permettent pas de connaître les capacités maximales de production du territoire, même si des potentiels supplémentaires sont identifiés par le SDAEP. (cf. tableau ci-après).

- Une **qualité des eaux brutes satisfaisante**, sans problème lié à la turbidité, mais parfois **vulnérable aux pollutions de surface** :

  - Quelques captages exploitent une eau dont la concentration en fer est élevée

  - 21 communes sont concernées par une pollution bactériologique régulière ou systématique de leur ressource. Il s'agit de pollutions localisées : rejets d'assainissement en amont, élevage à proximité, pollutions issues d'un cours d'eau

  - les ressources stratégiques et les pôles urbains majeurs ne sont pas touchés par ses pollutions

- **La qualité des eaux distribuées est bonne**. Seules 5 communes sont aux limites de respect de la qualité admissible (d'après les contrôles ARS 2013-2014).

- **Actuellement, les ressources permettent de couvrir les besoins du territoire** (le volume de prélèvement est d'environ 12 900 m^3/j, soit 4,7 millions de m^3/an). Les problèmes d'approvisionnement identifiés relèvent d'une production insuffisante de la source (Pollieu-Flaxieu) ou d'étiages sévères pour certaines communes (Aranc, Armix, Corcelles, le Petit-Abergement et St-Benoit) (cf. tableau ci-après).

- **Des prélèvements d'eau potable importants pour couvrir les pertes de réseau.** Le rendement des réseaux est globalement médiocre voire très faible dans certaines zones de distribution du territoire (cf. tableau ci-après). De 65% en moyenne, il est en dessous de la moyenne départementale (71,4%) et nationale (76%). Les pertes engendrées sont de l'ordre de 3 800 m^3/j, soit l'équivalent des besoins d'environ 20 000 ménages.

- **Une consommation d'eau potable moyenne par habitant relativement élevée.** Sans tenir compte des pertes d'eau, un habitant du territoire consomme en moyenne autour de 160 / 190 litres par jour (activités économiques comprises). Localement, ces chiffres relativement élevés peuvent s'expliquer par l'existence de grands consommateurs d'eau (élevage, entreprise importante).

Communes	* Besoins actuels moyens, base 2005 à 2007 (m^3/j)	* Besoins actuels de pointe, base 2005 à 2007 (m^3/j)	Rendement en %	Suffisance de l'alimentation par rapport aux besoins actuels	Suffisance de l'alimentation par rapport aux besoins à 2030	Suffisance de l'alimentation à 2030 avec interconnexions existantes	Population 2010 (Insee)
Ambléon	28	42	81		nc	nc	116
Andert-et-Condon	105	158	75				340
Aranc	183	275	72	Difficulté à l'étiage	nc	nc	302
Arbignieu	111	167	121		nc	nc	480
Armix	9	14	77	Difficulté lors d'étiages sévères			20
Artemare	415	505	36				1 126
Belley	3 383	5 075	62				8 755
Belmont-Luthézieu	647	971	54				514
Béon	79	191	nc		avec appui de l'interconnexion		373
Brégnier-Cordon	282	424	nc		nc		832
Brénaz	28	42	67		nc		92
Brens	198	297	69				1 158
Ceyzérieu	214	321	nc				929
Champagne-en-Valromey			nc				765
Champdor	85	128	nc	nc	nc		464
Chavornay			nc				199
Chazey-Bons	239	359	54		nc	nc	744
Cheignieu-la-Balme	76		180		nc	nc	157
Colomieu	32	48	nc		nc	nc	115
Contrevoz	117	141	92				539
Conzieu	34	51	nc		nc	nc	135
Corcelles	71	107	nc	Difficulté en pointe et à l' étiage			243
Corlier	66	99	42		nc	nc	124
Cormaranche-en-Bugey	182	273	55				859
Cressin-Rochefort	72	108	nc		nc	nc	374
Culoz	663	995	nc		nc	nc	2 909
Cuzieu	67	101	83		nc	nc	407
Flaxieu	16	24	76				63
Hauteville-Lompnes	46	69	nc				4 044
Hotonnes	255	383	117				306
Izieu	40	60	96		nc		201
La Burbanche	30	45	174		Dépend des secteurs		72
Lavours	31	47	nc		nc	nc	148
Le Grand-Abergement	34	51	57		nc		109
Le Petit-Abergement	36	54	nc	Difficulté en pointe et à l' étiage			138
Lochieu	22	33	nc		nc	nc	91
Lompnieu	44	66	59				122
Magnieu	21	32	nc	avec appoint	nc		419
Marignieu	38	57	nc				148
Massignieu-de-Rives	297	446	87			nc	608
Murs-et-Géligneux	85	128	73	nc	nc	nc	241
Nattages			nc			nc	564
Parves			nc			nc	360
Peyrieu	227	341	66	avec appoint	nc		821
Pollieu	31	47	67				157
Prémeyzel	101	152	nc		Dépend du potentiel du puits		234
Prémillieu	8	13	nc	Difficultés signalées			36
Pugieu			nc				168
Rossillon			nc		nc	nc	148
Ruffieu	94	141	46				202
Saint-Benoît	453	681	nc	Difficulté lors d'étiages sévères	nc		773
Saint-Bois	27	41	nc		nc		123
Saint-Champ	35	53	nc				139
Saint-Germain-les-Paroiss	79	120	271			nc	387
Saint-Martin-de-Bavel		125	34			nc	443
Songieu	75	113	46				130
Sutrieu	92	138	61				235
Talissieu	119	179	56				425
Thézillieu	121	182	44				324
Vieu			nc				380
Virieu-le-Grand	1 053	1 580	83		nc	nc	1 156
Virieu-le-Petit	97	146	69		nc	nc	309
Virignin	182	273	68				855
Vongnes	23	35	nc		nc	nc	74
Total	**11 198**	**16 747**					**38 224**

Besoins des communes, rendements des réseaux et suffisance de l'alimentation à l'horizon 2030

(Source : Schéma Directeur de l'Alimentation en Eau Potable de l'Ain)

* Les besoins non mentionnés pour certaines communes sont comptabilisés dans la commune qui les alimente

Alimentation suffisante

Alimentation suffisante avec interconnexion

Alimentation insuffisante

- La plupart des captages du territoire sont protégés par **des périmètres de protection immédiats, rapprochés et éloignés**. Le contexte karstique empêche certains captages d'en bénéficier.

  Aucune protection type « captage prioritaire » au vu du Grenelle ou du SDAGE n'est en place, ce qui indique l'absence de pressions importantes sur la ressource. En général à l'écart des espaces urbains, ils sont en effet préservés de pressions directes.

  Toutefois, certains points de prélèvements appellent à une vigilance particulière (Culoz, Béon, Pugieu et Chazey-Bons**)** du fait de leur proximité en aval d'infrastructures (routes, voie ferrée, station d'épuration ou parc d'activité) pouvant générer sur eux des risques de pollution (diffuses ou accidentelles).

Périmètres de protection des captages et leur vulnérabilité
(Source : Schéma Directeur de l'Alimentation en Eau Potable de l'Ain, ARS)

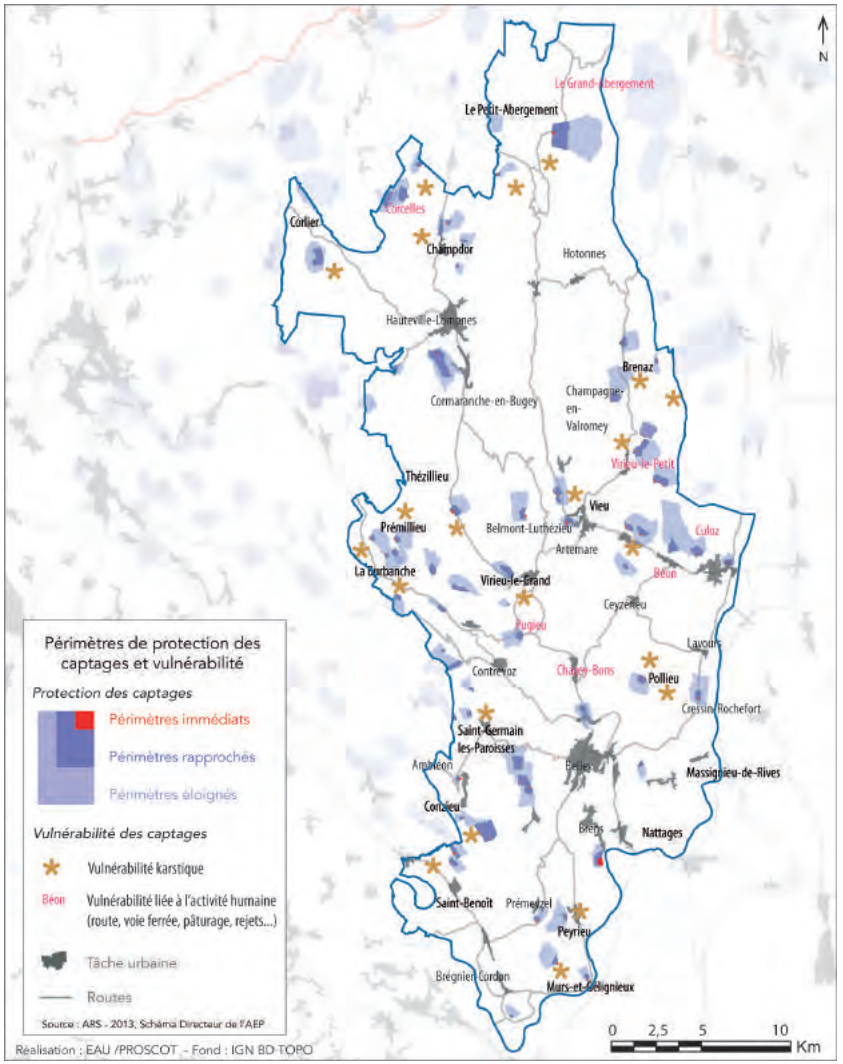

TENDANCE

- **Le territoire bénéficie d'une ressource en eau abondante au fort potentiel.** L'évaluation des besoins à 2030 par le SDAEP établit que 38 communes du territoire disposent d'une ressource suffisante, en tenant compte des interconnexions déjà existantes. (voir tableau ci-avant)

  A l'échelle du territoire, la ressource en elle-même détient un grand potentiel : l'aquifère stratégique de Lavours (cf. qualité des masses d'eau), mais aussi les puits de Cerveyrieu, de Culoz et de Brens. La production de ces puits pourrait être multipliée par 3,5 fois (étude du SDAEP), ce qui permettrait de couvrir les besoins futurs.

Capacité actuelle et potentielle des 3 puits identifiés par le SDAEP
(Source : SDAEP)

Puits	Cerveyrieu	Culoz	Brens	Total
Production actuelle (m^3/j)	7 680	1 500	4 200	13 380
Production potentielle 2030 (m^3/j)	46 700 (voire 78 700)	2 400	4 640	53 740 à 85 040

- Avec un rendement global amélioré de 5% sur les réseaux, l'économie d'eau pourrait répondre aux besoins quotidiens de plus de 5 500 ménages, soit plus que la croissance démographique enregistrée pour le SCoT du Bugey entre 1999 et 2010 (+5 300 habitants). Les secteurs à faible rendement sont à viser pour que cette économie d'eau soit d'autant plus importante.

INTERDEPENDANCE

Ressource exploitée et qualité des masses d'eau

Les liens de la ressource en eau exploitée avec la surface induisent des vulnérabilités sur les captages ou les milieux naturels :

- La vulnérabilité des captages aux pollutions (pollution diffuse ou accidentelle, influence d'un cours d'eau) ;
- La vulnérabilité de certains cours d'eau lorsque les prélèvements d'eau accentue l'étiage.

Ressource en eau et agriculture

L'utilisation de l'eau potable par l'agriculture semble relativement marginale. Toutefois, elle prend localement une ampleur importante et implique une pression sur l'exploitation de la ressource à ne pas négliger dans les communes de petite taille démographique qui sont alimentées par leur ressource propre (sans interconnexion).

GOUVERNANCE

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Rhône-Méditerranée 2010-2015

Il fixe les grandes orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques et les objectifs de qualité des masses d'eau à atteindre. Il identifie aussi les ressources stratégiques impliquant des mesures particulières de protection. A ce titre, l'aquifère de Lavours est identifié (cf. volet qualité des masses d'eau).

Le Schéma Directeur Alimentation en Eau Potable (SDAEP) des communes de l'est du département de l'Ain

Lancé en 2008 et validé en 2013, présente l'état de la ressource en eau potable, tant en qualité qu'en quantité. En outre, il propose de multiples actions pour améliorer l'alimentation et assurer ainsi l'équilibre besoin/ressource. En particulier, pour le SCoT du Bugey, ces actions concernent l'amélioration du rendement des réseaux et la sécurisation de l'alimentation en procédant à l'interconnexion des captages structurants

(notamment Cressin, Brens, Prémeyzel et Cerveyrieu) et des communes ayant des difficultés d'approvisionnement.

ENJEUX

- Comment palier à la vulnérabilité des captages aux influences de surface ? (qualité assainissement, protection des captages vulnérables, qualité des cours d'eau, développement urbain)

- Comment garantir un usage de l'eau sur le long terme ? (sécurisation des réseaux de distribution entre les captages structurants)

- Comment économiser la ressource ? (rendements des réseaux, gestion différenciée selon les consommateurs, adaptation des prélèvements à la ressource)

ETAT DES LIEUX

- **Une dominance de l'assainissement couplé : collectif (AC) et non collectif (ANC)**

  - **pour l'AC**, les compétences Collecte et Epuration/transport sont exercées par des collectivités différentes :
    - trois EPCI exercent les trois compétences sur le territoire (SM Plateau du retord pour les Plans d'Hotonnes, SIEA du Borey et ex CC Terres d'eaux pour 6 communes)
    - Les communes non concernées par un EPCI gèrent les trois compétences pour leur commune
    - **seules 4 communes n'ont pas d'AC** (Lochieu, Conzieu, Parves et Nattages)

  - **pour l'ANC, toutes les communes sont concernées**
    - Au nord : la compétence est exercée par la SIABVA (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Albarine)
    - Au Sud : 3 EPCI exercent la compétence (ex CC du Colombier, ex CC Belley-Bas-Bugey, ex CC Terre d'eau)
    - 13 communes exercent elles-mêmes la compétence
    - la majorité adhère à un SPANC (Service Public d'Assainissement non Collectif),

Les données sont en attente de mise à jour au vu du regroupement des intercommunalités du Bugey Sud

Carte en cours : compétences collecte, traitement, transport AC et ANC

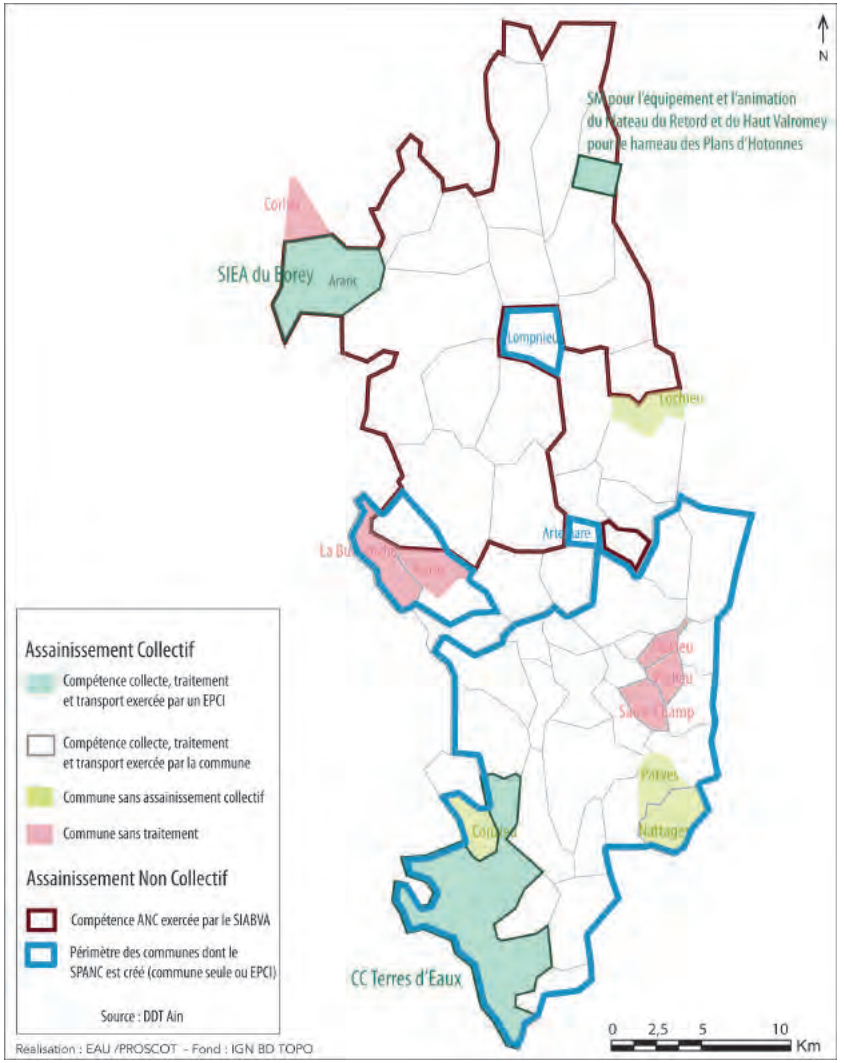

- **Le territoire détient 95 stations d'épuration** pour une capacité totale de traitement de **58 541 EH** (équivalent-habitant) pour 38 485 habitants. La plupart sont des STEP à petite capacité (0 à 500 EH), plutôt récentes (50% ont entre 0 et 10 ans). **Leur nombre important et leur petite taille répondent à l'habitat dispersé** du territoire.

- **Un réseau de collecte des eaux usées qui est l'origine principale des dysfonctionnements en matière d'assainissement**. En effet, si les stations d'épurations sont relativement récentes, ont un niveau de fonctionnement satisfaisant avec des capacités de traitement bien dimensionnées, les réseaux détiennent de nombreuses sections :
    - anciennes impliquant des fuites,
    - en collecteur unitaire,
    - recevant des entrées d'eaux claires parasites

  Cet état a pour conséquence des apports importants en volume d'entrée des stations d'épuration …

- **La majorité de ces STEP sont conformes**. On compte toute fois 10 STEP non conformes :
  - Non conforme en équipement et en performance en 2012 : Hotonnes chef lieu, Brens Champtel, Chazey Bons chef lieu, Virieu le Grand, Virieu le Petit, Cormaranche en bugey chez lieu, Cressin-Rochefort, Artemare
  - Non conforme en équipement fin 2013 : Culoz chef lieu, St Martin de Bavel

- Certaines communes n'ont **pas de traitement** : le rejet des eaux dans le milieu de rejet pollue directement les masses.
  Le traitement parfois sommaire ne permet pas d'attendre les performances minimum requises par l'arrêté ministériel du 22/06/2007.

L'arrêté ministériel du 22/06/2007, applicable à l'AC et en partie à l'ANC fixe les prescriptions techniques minimales qui permettent de garantir l'efficacité de l'épuration des eaux usées

L'assainissement collectif : stations d'épuration

(Source : Portail d'information sur l'assainissement, DDT)

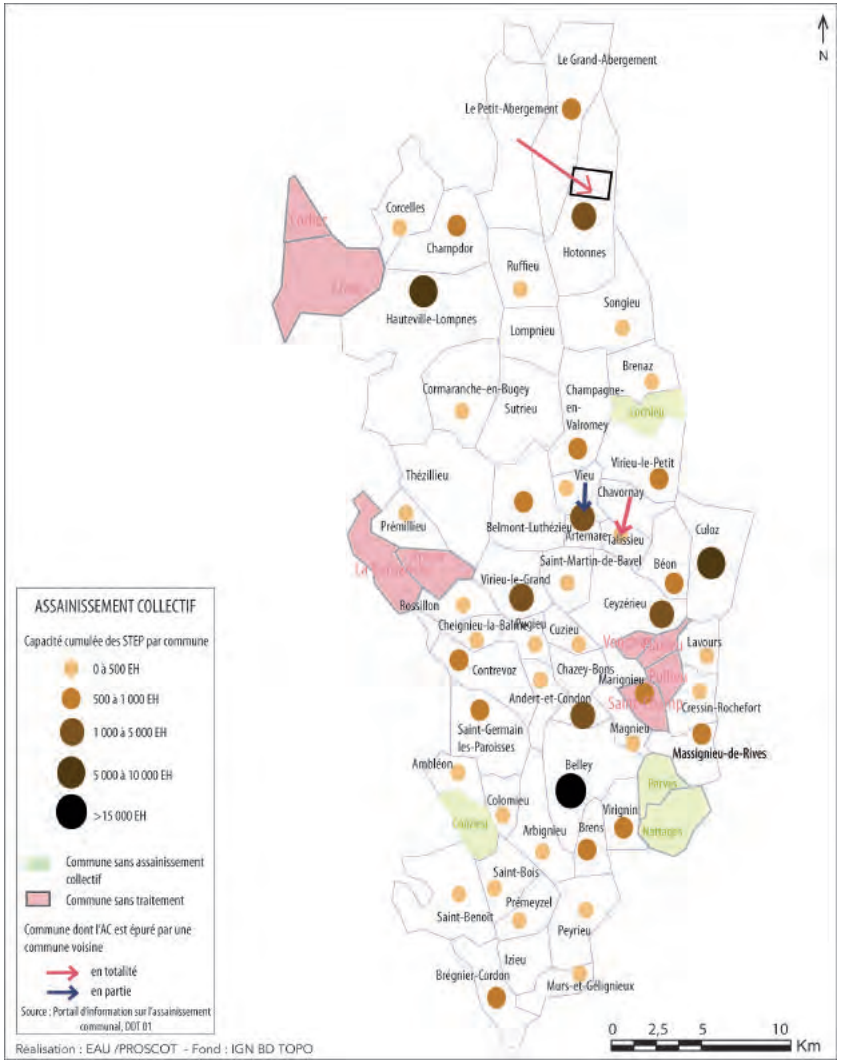

TENDANCE

- De nombreux projets dont la mise en service est prévue en 2014-2015 à Aranc (300 EH), Armix (150EH), Contrevoz-Préveyzieu (100EH), Contrevoz-Montbreyzieu, Flaxieu (300EH), Pollieu-chef-lieu (180EH), Pollieu-Lézieu (70EH), Saint-Champ-chef-Lieu (100EH), Saint Champ-Chatonod, Vieu (Chongnes+chef lieu, 300EH), Vongnes (820EH)
- **Les problèmes relevés de rejets sans traitement pourront être résolus par ces nouvelles installations**.

INTERDEPENDANCE

Rejets des STEP et Qualité de l'eau

Les rejets des STEP peuvent avoir des conséquences sur la qualité de l'eau lorsqu'ils sont mal traités ou lors d'orages. Le dimensionnement des stations doit être traité avec vigilance.

Rejets des STEP et Eau potable :

Il faut être vigilants quant à la proximité des captages avec les STEP.

Pollution et Risques

Le risque d'inondation lors d'orage augmente les volumes d'eau en entrée : des pertes de pollution peuvent être constatées par les déversoirs d'orages.

GOURVERNANCE

Le Plan National d'Assainissement (2012-2018)

C'est le plan d'action « pour une politique d'assainissement contribuant aux objectifs de qualité des milieux aquatiques », dont les principaux objectifs sont d'achever la mise en œuvre de la directive ERU, de mettre en conformité les collectivités au titre des nouvelles obligations communales fixant des objectifs de qualité des milieux, de contribuer à sécuriser et pérenniser les filières de gestion des boues et d'intégrer l'assainissement dans une logique de développement rural.

Ce plan fait suite au **« plan d'action pour la mise aux normes de l'assainissement des eaux usées des collectivités locales »** mis en place en 2007 et qui fixait l'échéance de mise en conformité à fin 2011. Le nouveau Plan national d'assainissement devrait parfaire d'achever les objectifs du plan de 2007.

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Il fixe des objectifs de bon état des eaux et donc des réductions des pollutions crées par les rejets mal traités des STEP. Il s'agit notamment de traiter les pollutions domestiques, d'une part en résolvant les « points noirs » identifiés, et en mettant en place un système de traitement approprié pour les communes ne possédant pas de système de traitement et en améliorant la prise en compte de l'ANC (mise en place de SPANC..)

Les SPANC (Service Public d'Assainissement non Collectif) sont des services publiques chargés de :

- conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'ANC
- de contrôler les installations d'ANC

Les contrats de rivière ciblent les points noirs des pollutions domestiques créées par l'assainissement. Ces points noirs sont à traiter pour atteindre les objectifs de bon état des cours d'eau portés par le SDAGE.

Le contrat de rivière de l'Albarine a réalisé un programme d'actions dirigé notamment sur la réduction des pollutions domestiques et propose l'amélioration des réseaux, le traitement des effluents.

ENJEUX

- Améliorer les réseaux de collecte

ETAT DES LIEUX

- Le territoire consomme (hors industrie) 66 kilo tonnes équivalent pétrole (ktep) d'énergie finale**,** à plus de **75% pour les secteurs transport et résidentiel.**

  Le secteur tertiaire est plus consommateur sur le Plateau d'Hauteville que sur les autres EPCI. Cette forte dépense pour le tertiaire est liée à la présence de commerces de proximité et l'existence d'un secteur sanitaire et social bien développé : le pôle santé d'Hauteville.

  La consommation liée aux activités primaires est plus marquée dans le Valromey du fait de sa dominante rurale.

- **62% de l'énergie consommée dans le SCoT du Bugey provient d'énergie fossile** (Produits Pétroliers et gaz) et 13% des Energies Renouvelables thermiques (solaire thermique, géothermie et pompe à chaleur, production de chaleur à partir de biomasse – bois énergie), soit plus que la moyenne départementale (7,6%).

Répartition de la consommation d'Energie finale par secteur (hors industrie) en 2012 (en %)

(Source : OREGES 2012)

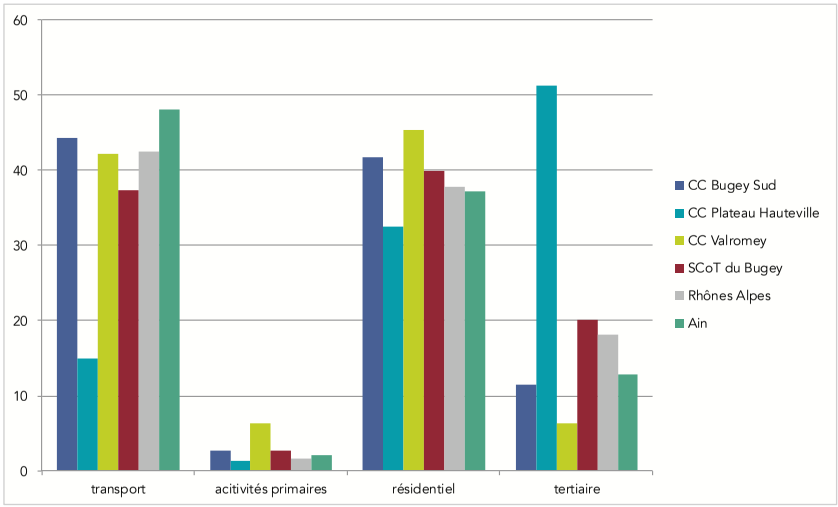

Part des produits énergétiques dans la consommation du territoire du SCoT

(Source OREGES 2012)

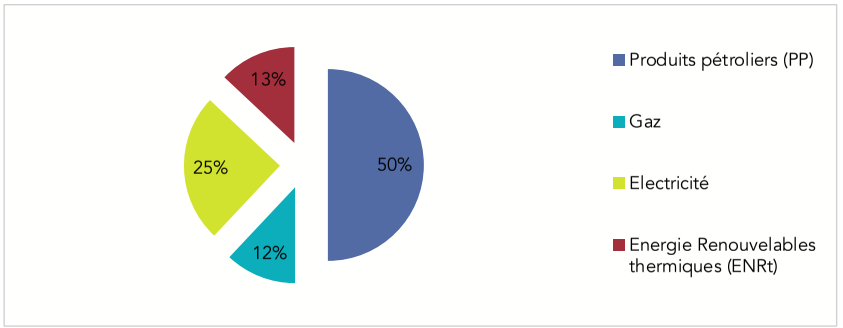

ETAT DES LIEUX

- **Une production énergétique locale s'appuyant exclusivement sur les énergies renouvelables.** A l'image de la région Rhône-Alpes, 1ère productrice d'hydroélectricité en France, le secteur hydroélectrique est le premier contributeur en termes de puissance produite sur le territoire du SCoT.

Usine hydroélectrique de Brens-Virignin, sur le Rhône

Le bois énergie (seconde production), le solaire thermique et le photovoltaïque sont aussi présents, mais on ne recense aucune unité de méthanisation, d'éolienne ou d'énergie fossile. (La Centrale Nucléaire du Bugey est localisée à proximité du territoire)

La puissance produite en Energie Renouvelable thermique rapportée au nombre d'habitants est 2 fois plus élevée dans le territoire du SCoT que dans le département. Cette puissance relève principalement de systèmes solaires combinés individuels et de séchage solaire des fourrages sur le plateau d'Hauteville qui reçoit un ensoleillement supérieur au reste du département (autour de 1275 W/h).

Energie produite par nombre d'installations et type d'équipement
(Source : OREGES)

	SCoT		Département	
Type d'équipement	Nombre	Puissance (kWe, kWth)	Nombre	Puissance (kWe, kWth)
Energie renouvelable électrique	320	78 718	4 071	406 664
dont Hydroélectricité	6	76 835	36	389 932
dont Eolien	0	0	0	0
dont petit éolien	0	0	3	23
dont Photovoltaïque	314	1 883	4 032	16 709
Production d'énergie à partir de biomasse	61	14 495	651	80 081
Bois - Energie				
dont chaudière automatique individuelle	41	973	506	12 664
dont chaudière automatique collective	20	13 522	141	67 219
Valorisation du Biogaz				
issu de STEP	0	0	1	0
issu de centres d'enfouissement technique	0	0	0	0
produit en industrie	0	0	1	0
d'origine agricole	0	0	2	198
projet territorial	0	0	0	0
Type d'équipement	**Nombre**	**Surface (m2)**	**Nombre**	**Surface (m2)**
Production d'énergie à partir d'installations solaire thermique	183	2 288	1 472	15 797
chauffe eau solaire individuel	121	572	1 105	5 480
chauffe eau solaire collectif	20	600	148	4 183
système solaire combiné individuel	34	458	179	2 277
système solaire combiné collectif	3	41	8	113
Plancher solaire individuel	4	67	23	373
Plancher solaire collectif	0	0	2	41
Climatisation solaire	0	0	1	27
Piscine solaire	0	0	1	168
Séchage solaire des fourrages	1	550	5	3 135

ETAT DES LIEUX

- Les gisements présents et le potentiel de développement des énergies renouvelables dans le territoire du SCoT se déclinent par :

  - **Une production hydroélectrique** bien développée au Sud, surtout sur le Rhône par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR). Leur production d'électricité totale équivaut à celle nécessaire pour la consommation annuelle d'environ 70 000 ménages (source : Charte du Bugey).

Les ouvrages hydroélectriques du territoire
(Source : CNR, DREAL Rhône-Alpes)

Commune	Nom de l'ouvrage	cours d'eau	Production annuelle moyenne	Débit de l'équipement (m^3/s)
Aménagement de Belley - Rhône		Rhône		
Lavours	Barrage de Lavours		453 millions de kWh	700m3/s
Lavours	PCH Lavours		2 x 2,5MW	
Virignin	Usine Brens-Virignin			
Aménagement de Brégnier-Cordon		Rhône		
Murs-et-Gélignieux	Barrage de Champagneux		324 millions de kWh	700m3/s
Brégnier-Cordon	Usine de Brégnier-Cordon		2 x 2,7MW	
Brégnier-Cordon Prémeyzel	Glandieu Brégnier-Cordon	Le gland		
Virieu-le-Grand	Lourdel	L'arène		1,2 m3/S
Artemare	CH d'Artemare	Le groin		5,5m3/S

  - D'autres sections des cours d'eau détiennent un potentiel hydroélectrique pour de petites installations : les pentes des vallées encaissées des affluents du Gland, entre Plateau d'Hauteville et Massif du Molard de Don, les affluents du Séran, entre plateau d'Hauteville et Plateau du Retord, et l'Albarine. Toutefois, les objectifs d'amélioration de l'état écologique des cours d'eau sont des facteurs limitant ce potentiel.

Potentiel des cours d'eau et usines d'hydroélectricité
(Source : DREAL Rhône-Alpes)

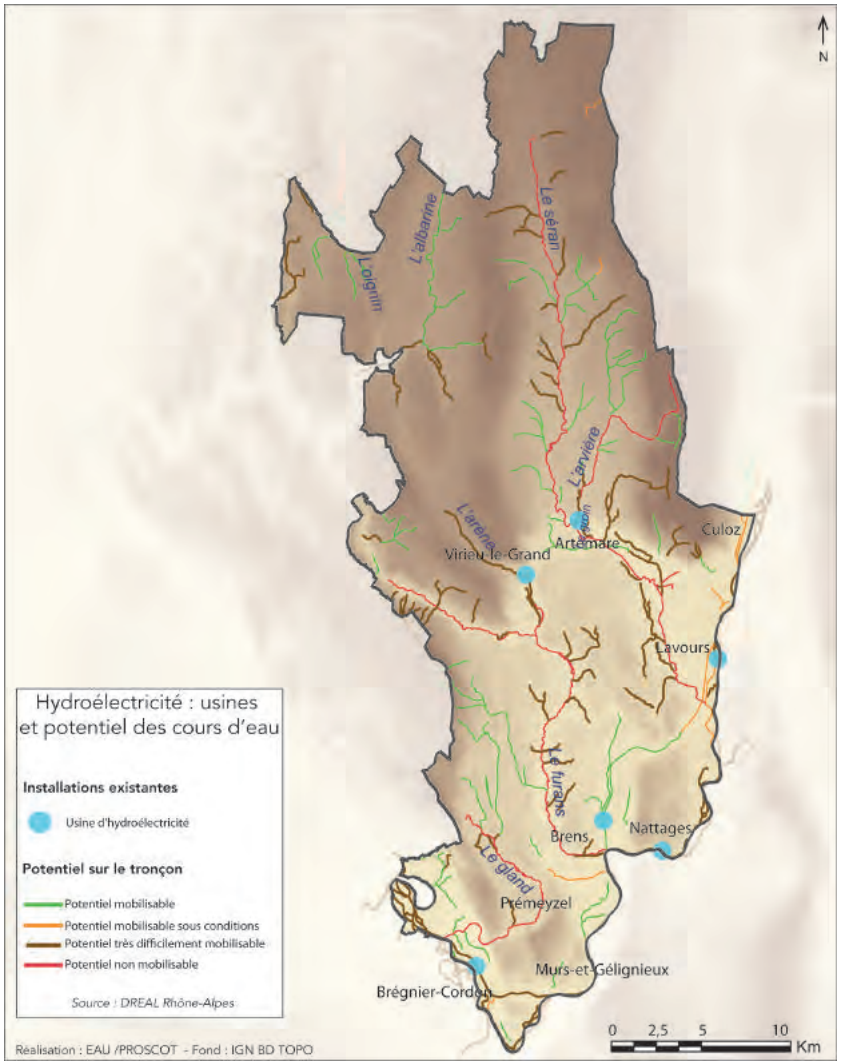

ETAT DES LIEUX

- **Le potentiel éolien** est localisé dans les zones de relief : les crêtes de l'ouest, du nord et de l'Est du territoire (altitudes : 900m à 1 300m) ainsi que les points hauts du bassin de Belley (altitude 350 à 400m).

  Le Schéma Eolien de la région identifie un potentiel de 60 MW sur le territoire.
  Du point de vue opérationnel, une telle localisation est un facteur contraignant pour le développement éolien car les coûts et contraintes du secteur de montagne sont élevés (aménagement des éoliennes, entretien des installations (piste d'accès, aire d'implantation).
  En outre, il existe un projet de parc « Forêt de Ravières » qui dispose d'un permis de construire accordé le 20/03/2006 dont la validité court toujours. La puissance anticipée du parc est de 12 MW.

Potentiel éolien identifié par les Schémas Eoliens de l'Ain et de Rhône-Alpes

(Source : Schéma Eolien de l'Ain, Schéma Eolien de la région Rhône-Alpes)

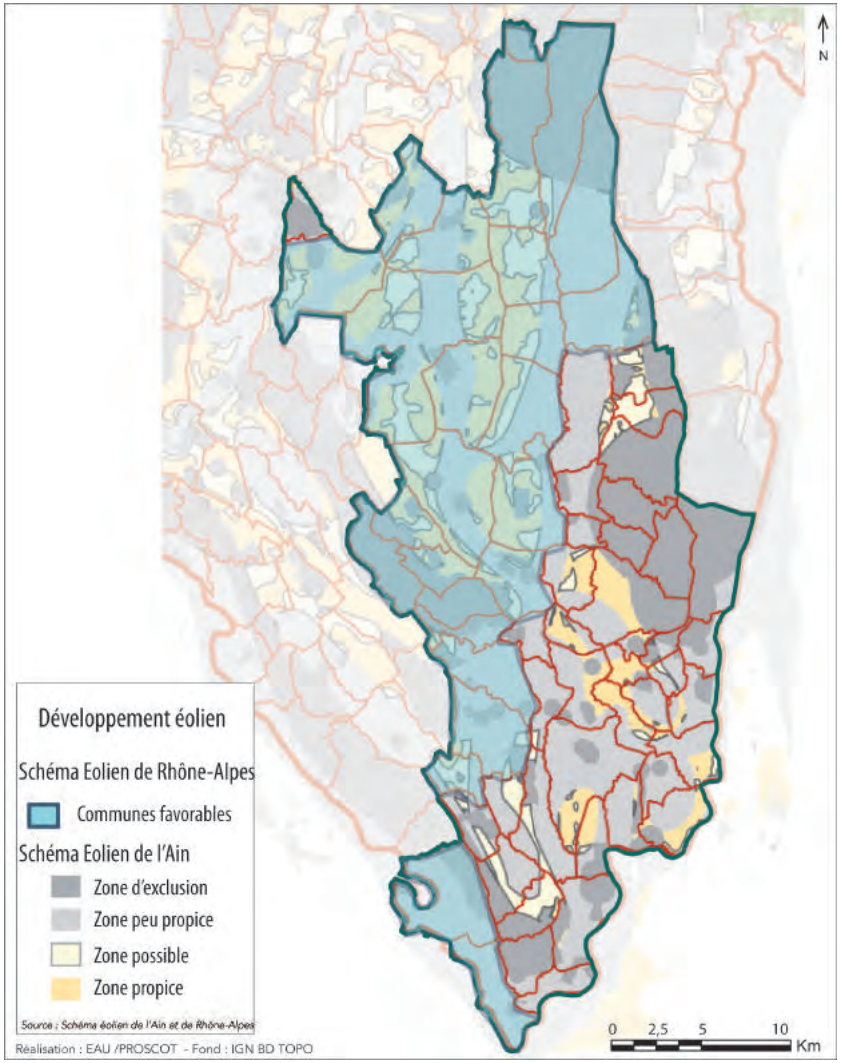

ETAT DES LIEUX

- **Le principal potentiel connu pour la géothermie est de type très basse énergie** (température du réservoir < 30° et utilisation par pompe à chaleur). On distingue les installations sur aquifères et les sondes verticales utilisant la chaleur du sol.
  Un potentiel de 70 à 350 kWth pourrait être exploité sur les aquifères des alluvions de Lavours et du Rhône.

  Le caractère karstique de la région limite la réalisation de telles installations.
  A la date de réalisation du présent document, seules 2 installations géothermiques existent sur le territoire : une pompe à chaleur sur l'aquifère à l'est et une sonde (cf. carte ci-après)

Potentiel géothermique
(Source : Géothermie Perspectives, ADEME ; Inventaire du potentiel géothermique)

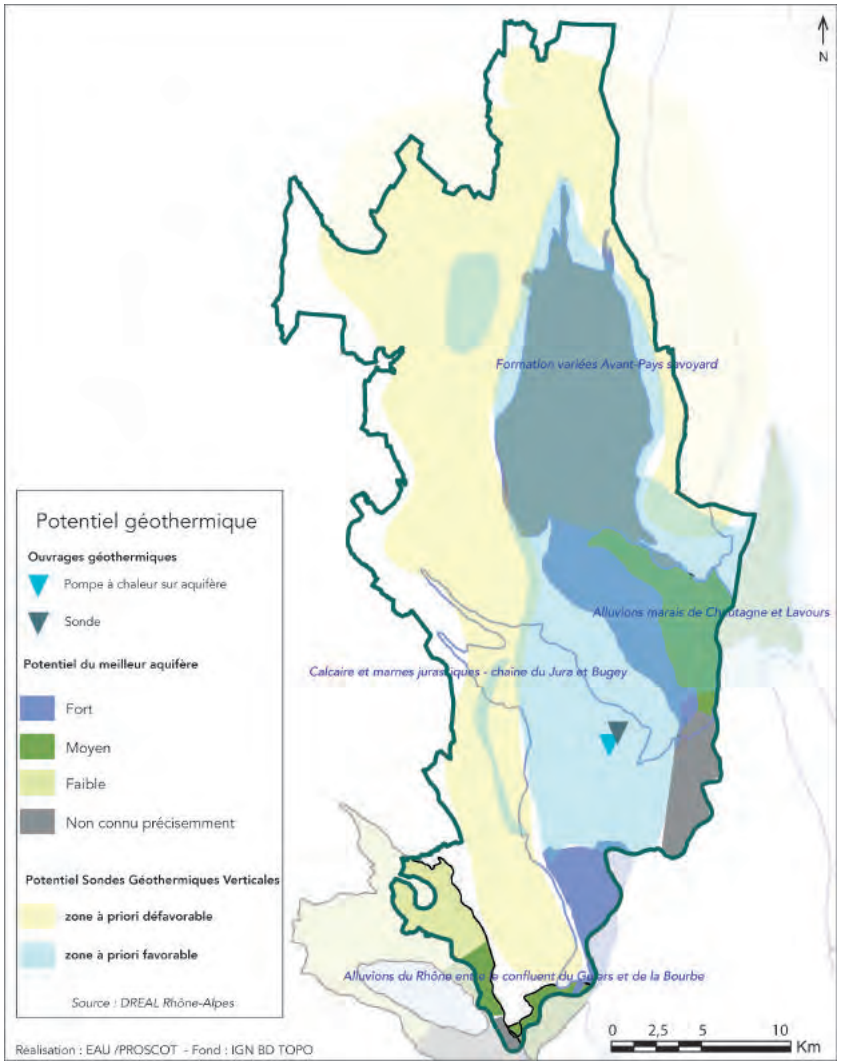

ETAT DES LIEUX

- **Un potentiel favorable au développement du solaire thermique et photovoltaïque.** En effet, le territoire bénéficie d'un ensoleillement élevé de **1275 kW/m².an**, renforcé par le phénomène d'albédo lorsque les pentes et sommets sont enneigés.

  Aujourd'hui 80% de la puissance produite par le photovoltaïque provient de la CC du Bugey Sud, secteur urbanisé donc avec un certain gisement de toitures. Le Nord du territoire, plus rural, ne dispose pas d'un tel gisement. Des installations au sol seraient donc plus favorables, mais potentiellement en conflit avec l'agriculture.

Cartographie de l'ensoleillement en Rhône-Alpes
(Source : Schéma Climat Air Energie Rhône-Alpes)

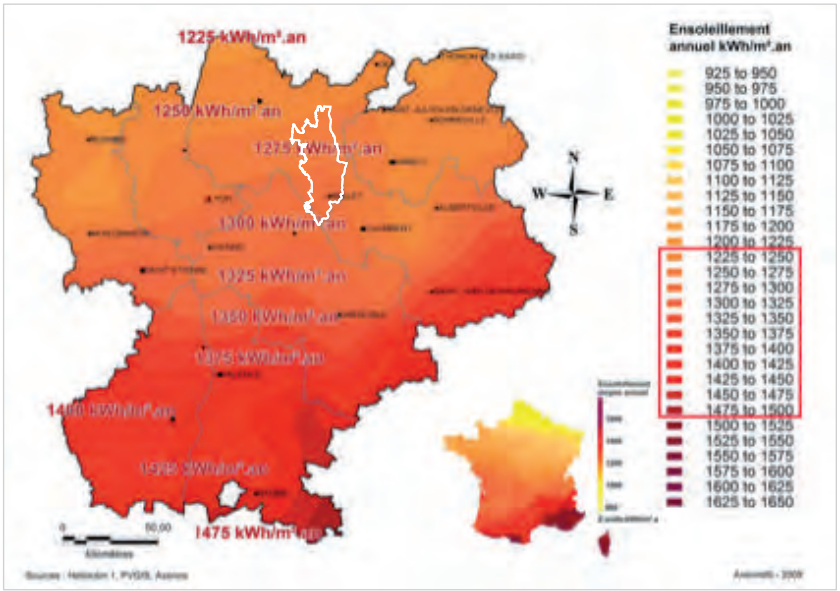

- **Le potentiel de la filière bois-énergie est directement lié à l'importance de la forêt sur le territoire**. Le Livre Blanc de la filière bois dans l'Ain recense une énergie mobilisable de 119 000 tep (tonnes équivalent pétrole).

  Le morcellement de la forêt privée et l'absence de hangars de stockage à l'heure actuelle limite le développement de cette filière. Aujourd'hui le bois énergie est produit surtout par les chaudières automatiques du territoire (61 dont 30% collectives selon OREGES)

- **Le potentiel pour la méthanisation est à évaluer** au vu de la présence forte de l'agriculture (élevage) et de stations d'épuration sur le territoire. Ce potentiel reste néanmoins limité par la faible densité humaine (donc des effluents urbains) et le relief qui exigent des coûts de collecte et de transport importants.

  Une étude sur le potentiel de la méthanisation à l'échelle départementale (Hélianthe, GRDF) montre que son développement permettrait de couvrir les besoins globaux en énergie de 3% de la population (ou 8% des besoins en carburant, 16% en gaz, source : Hélianthe, La Feuille 54). En cours actuellement, elle promet une cartographie des secteurs potentiels à cette activité.

  Dans l'Ain, c'est déjà 6 projets d'unité de méthanisation qui sont en cours, pour la majorité à biomasse agricole.

La méthanisation consiste à produire du biogaz ou du biogaz et de l'électricité par « cogénération » à partir de biomasse (effluents d'élevage, déchets industriels ou urbains, boues des stations d'épuration)

ETAT DES LIEUX

- **Une forte vulnérabilité énergétique sur le territoire** liée aux dépenses des habitants pour le transport et le logement :
  - La dépense « logement » est plus élevée au Nord : d'une part, le caractère agricole du secteur et la proximité du pôle emploi d'Hauteville-Lompnes contribuent à des déplacements moindres. D'autre part, moins de rénovations thermiques du bâti sont effectuées au vu des coûts (avec des revenus plus bas que dans le Sud)
  - La dépense « transports » est plus élevée au Sud : le Sud-Est dépense plus pour les transports, comparé au Sud-Ouest, moins éloigné du pôle emploi de Chambéry

La vulnérabilité énergétique : part du budget énergétique des ménages consacrée au transport et au logement

(Source : étude sur la vulnérabilité énergétique du département de l'Ain, DDT 2011)

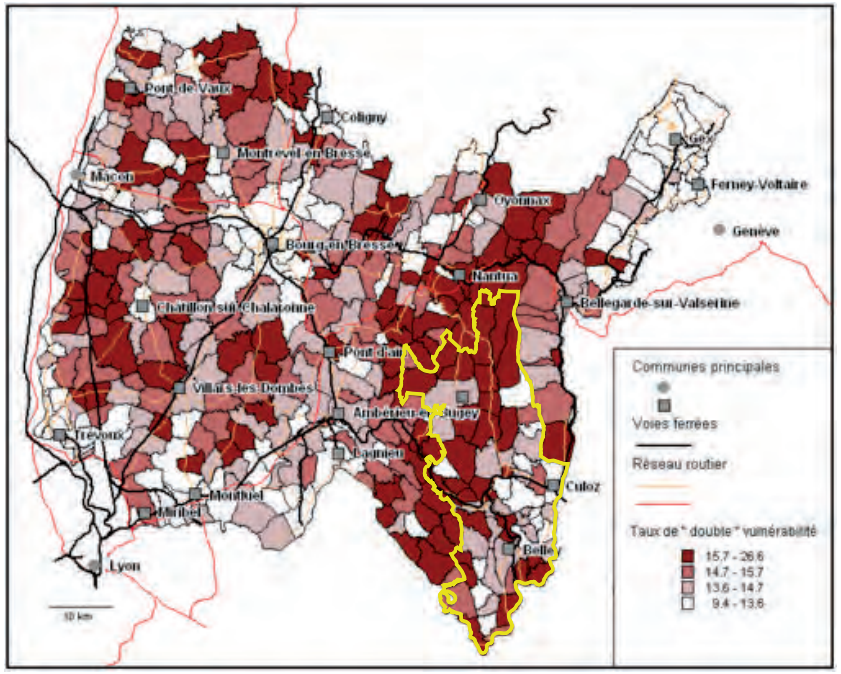

La vulnérabilité « logement » (source : INSEE 2008, GIE-ATMO 2008) : l'indicateur retenu est la part des ménages ayant une consommation énergétique supérieure à la valeur du troisième quartile régional

La vulnérabilité « transport » (source : INSEE 2007 et 2008) s'apprécie selon le taux d'effort énergétique des ménages par communes en terme de déplacements domiciles-travail (part de la population ayant un trajet supérieur à 26min en heure pleine).

La double vulnérabilité est la somme des deux taux de vulnérabilités.

TENDANCES

- **L'évolution de la consommation entre 2000 et 2012 du territoire montre une tendance à la baisse,** qui rejoint la tendance départementale.

- **Les tendances pour les années à venir sont la diminution des consommations,** qui devrait être accentuée par la mise en œuvre des schémas et plans territoriaux en matière d'énergie (SRCAE, PCET) et les réglementations thermiques.

  Ainsi, le Schéma Climat Air Energie définit deux scénarios pour la région Rhône-Alpes :

  - un scénario tendanciel, qui ne prend pas en compte la mise en place d'action sur le territoire. Il conclut à une diminution progressive jusqu'au retour au niveau de 1990. Ce scénario est calé aux courbes de tendance observées.
  - Un scénario « zéro » point de départ pour le SCoT, qui est le scénario d'objectifs du SRCAE. Ce scénario conduit à une réduction de 20% de la consommation d'énergie finale en 2020 par rapport au scénario tendanciel.

Les objectifs du SRCAE répondent aux objectifs européens des « 3x20 »,-20% d'émission, 20% d'Energie Renouvelable, 20% d'économie d'énergie

Pour répondre au scénario zéro – prévu à l'échelle régionale- à l'échelle du SCoT, le territoire doit réduire sa consommation de 25%. Les efforts de réduction sont à répartir par grand secteur et notamment dans celui du bâtiment.

Evolution de la consommation d'énergie finale (base 100 1990), scénario tendanciel, objectifs du SRCAE et hypothèse de projection des objectifs du SRCAE à l'échelle du Scot

(Source : OREGES 2012, SRCAE Rhône-Alpes)

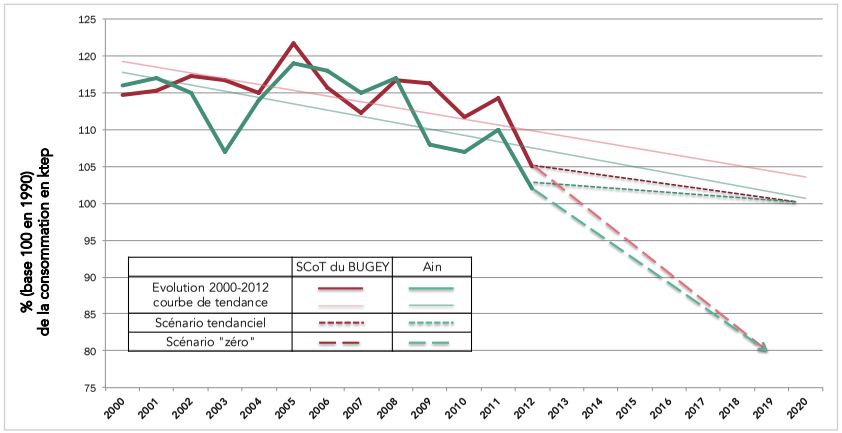

Les objectifs de réduction de la consommation par rapport au scénario tendanciel

(Source : SRCAE Rhône-Alpes)

Secteur	Objectifs SRCAE 2020, scénario "zéro"
Bâtiments / résidentiel	-27%
Transports	-17%
Industriel	-19%
Agricole	-15%

TENDANCE

- **Les objectifs de production des énergies renouvelables**

Les objectifs de production à 2020 en Rhône-Alpes (en gras, les secteurs les plus compatibles avec les potentiels identifiés sur le territoire)
(Source : SRCAE Rhône-Alpes)

Secteur	Objectifs production à 2020
Eolien	puissance installée x25
Hydroélectricité	atteinte de 23,1 TWh en 2020
Solaire photovoltaïque	passer de 1MW installé (2005) à 1080MW
Solaire thermique	surface installée x 13
Bois-énergie	+10% de chaleur produite à partir de bois)énergie (à partir de 2005)
Biogaz	production x5 (base 2005)
Géothermie	1565 GWh

Des projets de production d'énergie « propre » sont en cours sur le territoire :

- Le projet photovoltaïque à Béon, lancé en 2013, qui serait le plus grand parc de l'Ain : 6,1 hectares, 12 100 panneaux (soit la consommation annuelle de 750 foyers, soit 4000MWh). Le site, ancienne friche industrielle à faible intérêt environnemental, a un ensoleillement annuel estimé à 1881 heures.

- Un projet éolien sur le territoire : le Parc de la Ravière (Armix, Prémilieu, Virieu-le-Grand) validé (le projet de Valromey a été abandonné en 2013), et deux en périphérie : projet des Monts d'Ain et d'Innimond en réflexion

- Le territoire du SCoT fait l'objet de deux demandes **d'exploration pour la recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux** :
  - **Le permis des Moussières**, (déposée le 03/11/12, demande de renouvellement jugée recevable le 03/12/12), qui n'a pas été renouvelé par décision ministérielle.
    Il concerne les ressources pétrolifères du socle, à plus de 1 500m de profondeur, pour des forages conventionnels, sur le tiers nord du territoire jusqu'à Champagne-en-Valromey
  - **Le permis de Blyes** – permis de recherche - (effectuée le 20/04/10 par la société REALM), en attente de décision ministérielle. Le permis demandé vise un espace de 3 283 km2 et concerne la pointe Sud du Scot.

Secteurs concernés par les permis de recherche d'hydrocarbures
(Source : Celtic Petroleum, Bureau Exploration-Production des Hydrocarbures)

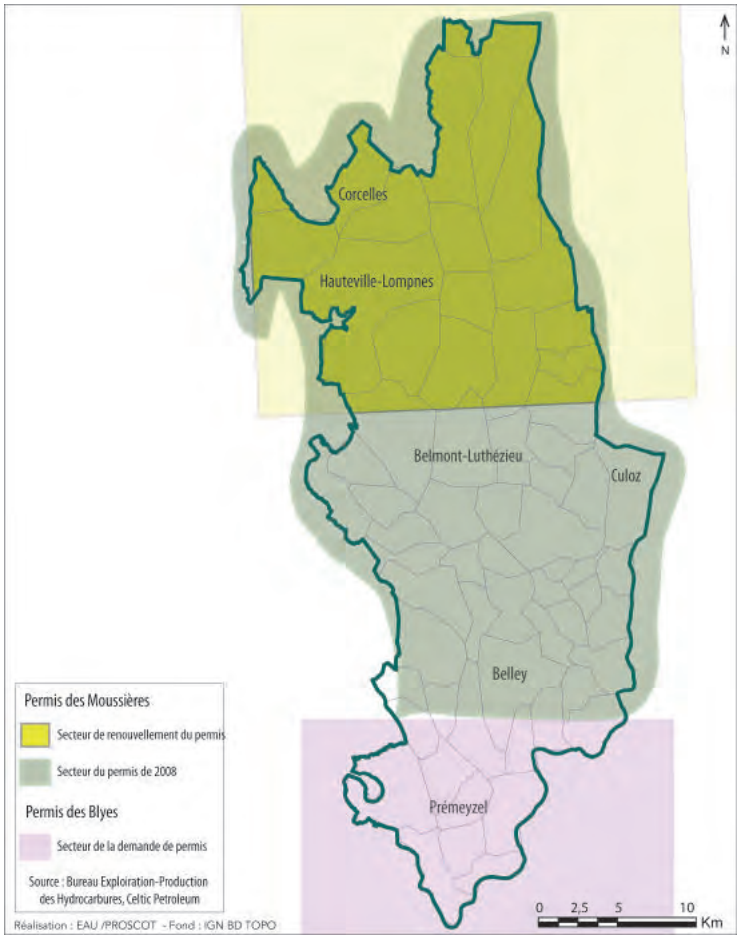

INTERDEPENDANCE

Unité de production énergétique et Qualité des masses d'eau

- Les installations hydroélectriques constituent des obstacles à la continuité des cours d'eau et freinent leur retour au bon état.
- De même, les sondes ou pompes à chaleur pour la géothermie qui touchent ou non au karst peuvent créer une vulnérabilité supplémentaire des aquifères aux pollutions de surface.
- Les gisements d'hydrocarbures sont sous-jacents à un système karstique mal connu et des aquifères affleurants qui sont stratégiques pour l'eau potable. La réalisation de forages profonds peut générer des risques de mise en relation des formations géologiques traversées qui peut s'accompagner de transfert de pollutions et de modification d'écoulement dans le karst.

Eoliennes et Paysage

- Les parcs éoliens modifient le paysage. Leur impact visuel est à prendre en compte dans les paysages naturels.

Consommation d'énergie et Habitat

- Les fortes dépenses énergétiques consacrées au logement (part la plus grande dans les dépenses pour le département) sont à rapprocher des caractéristiques du bâti, ancien voire très ancien sur le territoire (36% des logements datent de 1946, 24% datent de 1991)

Nouvelles unités de production et Patrimoine naturel

- Le projet de Béon, placé en ZNIEFF de type II, est en contexte sensible (massif du Grand Colombier et marais des Lavours), avec ZNIEFF I et II, ZPS, arrêtés de biotope, zone humide à proximité). Tout projet éolien doit également prendre en compte la sensibilité liée aux oiseaux et notamment leurs axes migratoires.

Opinion publique et Agriculture

- Le permis de forage menace l'AOC Comté du Haut-Bugey, à forte valeur qualitative et territoriale.

GOUVERNANCE

Les objectifs du Schéma Régional Climat Air Energie

- Au-delà des objectifs d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables déclinés dans le volet tendances du présent document, le SRCAE fixe des orientations à prendre en compte, dont notamment :
  - Lutter contre la précarité énergétique ;
  - Intégrer dans l'aménagement urbain, des préoccupations de sobriété énergétique, de qualité de l'air et de lutte contre les ilots de chaleur.
  - Construire une ville durable, polariser le développement sur les centralités, densifier l'urbanisation autour des gares et pôles d'échanges
  - Rendre la ville désirable et intégrer mixité sociale et fonctionnelle
  - Préparer la mobilité de demain en préservant la qualité de l'air (objectif 2020 : Part transports en commun domicile-travail 18% en pôle urbain : 10 % en couronnes de pôle urbain)
  - Renforcer la part des transports en commun, renforcer l'intermodalité et développer les modes doux
  - Réaliser et pérenniser les plans de déplacements entrepris
  - Rationaliser l'offre de stationnement pour les véhicules motorisés
  - Placer la rénovation du parc bâti au cœur de la stratégie énergétique (85 000 logt/an en moyenne rénovés entre 2010 et 2020 rythme de 128 000 logement/an atteint en 2020 avec une rénovation de 34 % du parc 49-75 d'ici 2020 et de 35 % du parc hlm rénovés d'ici 2020)
  - Construire de façon exemplaire
  - Stabiliser le foncier agricole, limiter la baisse de la surface agricole utile régionale à -3 % par rapport à 2010

GOUVERNANCE

- Promouvoir une agriculture proche des territoires et développer les énergies renouvelables dans l'agriculture
- Orienter la gestion forestière pour intégrer les pratiques durables et le changement climatique
- Planifier et organiser le développement de l'éolien aux différentes échelles territoriales
- Réconcilier l'hydroélectricité avec son environnement

Le Plan Climat Energie Territorial de l'Ain

- Il effectue un bilan carbone qui liste les émissions (gaz à effet de serre) des activités du CG de l'Ain et du territoire, propose un scénario tendanciel des émissions. Il dresse un portrait de la vulnérabilité climatique et énergétique du département, en soulignant les enjeux directement liés.
- Il identifie les grands enjeux : amélioration de la performance énergétique des logements, le développement des énergies renouvelables, l'adaptation aux évolutions climatiques et l'accompagnement de l'activité économique par rapport au surenchérissement énergétique.

Les permis de recherche

- La recherche d'hydrocarbures ne peut être entreprise que dans le cadre d'un permis de recherche attribué par le gouvernement, qui donne à son détenteur un droit exclusif d'explorer. Le permis ne donne pas lui-même le droit de conduire des travaux de terrain. Le permis de recherche est attribué pour 5 ans ou plus et peut être renouvelé 2 fois ou prolongé.

La Compagne Nationale du Rhône (CNR)

- La CNR a pour mission d'aménager et exploiter le fleuve autour de la production énergétique, la navigation, l'irrigation et autres usages agricoles. La CNR a également réalisé sur le fleuve des sites industriels et portuaires, des ports de plaisance, des haltes nautiques et des zones de loisirs. Premier producteur national d'énergie 100 % renouvelable, la CNR mène un important programme de diversification de ses sources de production d'énergie renouvelable, en cohérence avec les orientations du grenelle de l'environnement. Elle se fixe des objectifs ambitieux de développement d'actifs (augmentation de la capacité de production de 2000 MW en 2015), en particulier dans l'hydraulique, l'éolien et le photovoltaïque.
  La CNR est donc un partenaire majeur pour le territoire du SCoT du Bugey, à la fois sur les questions des usages du fleuve et des ressources liées (eau potable, énergie transport), mais aussi sur les potentiels de valorisation touristique, environnementale et de pratique de loisirs autour du Rhône.

ENJEUX

- Comment favoriser le développement d'énergies propres en tenant compte des potentiels du territoire et des impacts de telles infrastructures, afin d'atteindre les objectifs du SRCAE ?
- Comment réduire la consommation énergétique des ménages ? Cette question interpelle les enjeux de la qualité énergétique des constructions, dans la rénovation du bâti ancien comme dans le bâti nouveau.

  Elle met l'accent également sur les enjeux de l'accessibilité aux différentes fonctions du territoire par les ménages : localisation des urbanisations au regard des moyens de mobilités, fluidité du parcours résidentiel donnant aux ménages plus de choix d'implantation en fonction à la fois de leur projet de vie, professionnel et de leur revenu...

ETAT DES LIEUX

- En 2012 les émissions des principaux gaz à effet de serre (GES) pris en compte par l'OREGES (dioxyde de carbone – CO2, Méthane – CH4, Protoxyde d'Azote – N2O-) s'élèvent à 212,6 kteq CO2 sur le territoire du SCoT Bugey ; soit 5,5 Teq CO_2/hab contre 4,91 Teq CO_2/hab à l'échelle régionale.

- L'analyse des **émissions de GES par type d'énergie** montre :
  - Une part dominante des produits pétroliers dans les émissions de GES totales, celle-ci reste cependant moindre qu'à l'échelle régionale (49,2% sur le SCoT contre 56,8% en Rhône-Alpes) ;
  - Une part relativement importante (32,4% sur le SCoT contre 19,7% en Rhône-Alpes) des émissions provenant des « autres » produits énergétiques à savoir celles issues des activités agricoles et d'élevages (émissions de protoxyde d'azote issues des engrais azotés et émissions de méthane liées à la fermentation entérique des ruminants) et des industries.

- Les principaux **secteurs d'émission de GES** (hors industrie) sont :
  - L'agriculture, qui représente 35% des émissions sur le SCoT, contre 19,2% à l'échelle régionale ;
  - Les transports, dont la part, dans les émissions de GES de l'ensemble du territoire, est de 32,8% contre 44,6% au niveau régional.

    Les émissions de GES liés aux transports se partagent, sur le territoire du SCoT, entre les transports de personnes pour 53% et les transports de marchandises pour 47%, et respectivement à l'échelle la région pour 55% et 45%.

Emissions de gaz à effet de serre par produit énergétique en 2012

(Source : Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre de Rhône-Alpes)

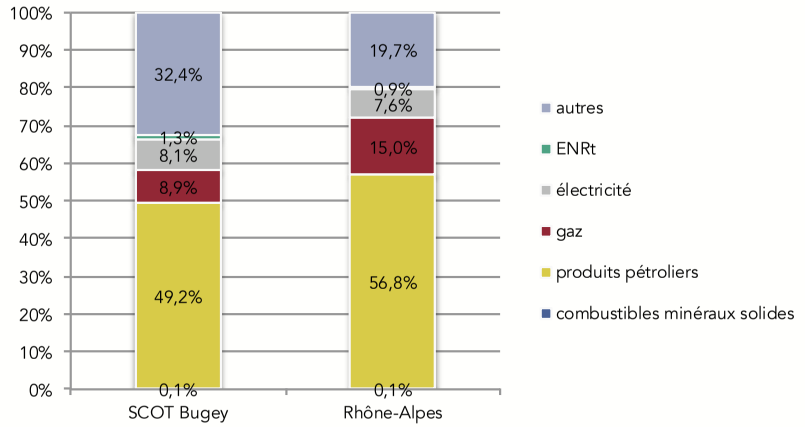

Emissions de gaz à effet de serre par secteur de consommation en 2012 (hors industrie)

(Source : Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre de Rhône-Alpes)

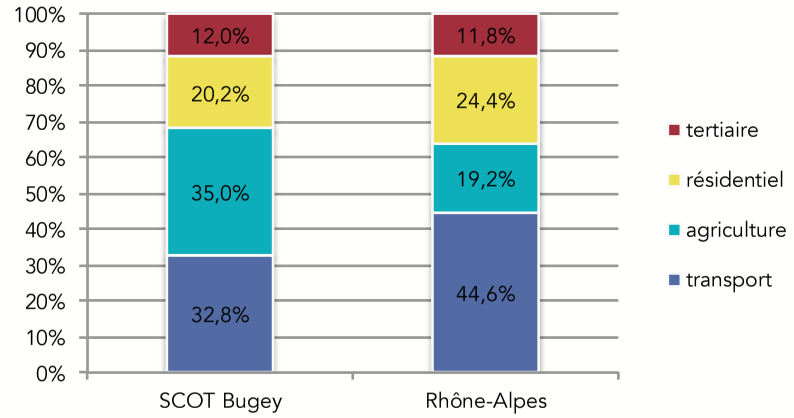

TENDANCE

- Les quantités totales d'émissions de GES suivent une tendance à la baisse entre 1990 et 2012.

  Plus précisément :

  - entre 1990 et 2012, les émissions ont diminué de 9% sur le territoire du SCoT, soit en moyenne -0,43%/an ;
  - la diminution s'est globalement réalisée dans les mêmes proportions sur le territoire du SCoT qu'à l'échelle du département de l'Ain et de la région Rhône-Alpes, elle semble donc correspondre à une tendance de fond générale à l'ensemble des territoires ;
  - la diminution des émissions de GES s'est accélérée entre 2011 et 2012 en baissant de -8,2%/an pendant cette période.

- Tout en s'inscrivant dans la tendance de diminution des émissions de gaz à effet de serre, la part de chaque secteur de consommation reste relativement stable.

Evolution des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2012 (hors industrie)

(Source : Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre de Rhône-Alpes)

Evolution des émissions de gaz à effet de serre par secteur de consommation entre 2000 et 2012 (hors industrie)

(Source : Observatoire de 'énergie et des gaz à effet de serre de Rhône-Alpes)

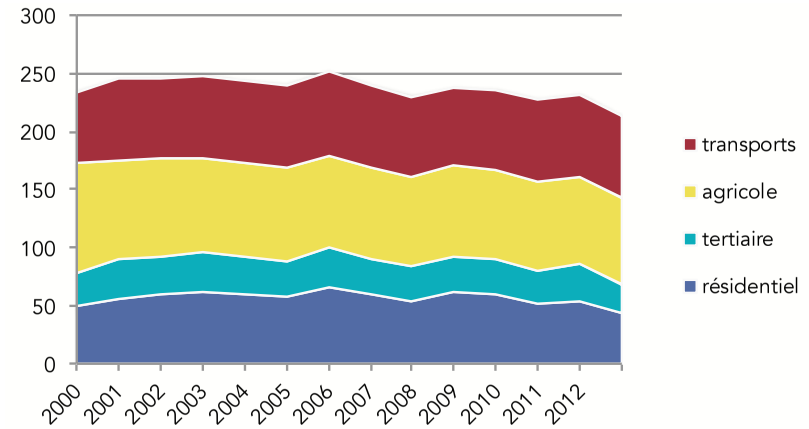

Les évolutions prévisibles et la vulnérabilité du territoire

- Les analyses de Météo France à partir des scénarios du GIEC décèlent des tendances relatives à l'augmentation du nombre de jours chauds, à la baisse des précipitations ; elles ne permettent pas de conclure quant à la hausse des occurrences d'orages ou de tempêtes.

- L'augmentation des températures et des épisodes de forte chaleur
  - Globalement les températures subiraient une hausse de +1 à 2°C à horizon 2030, +2 à 5°C à horizon 2080, en fonction des scénarios, ayant en Rhône-Alpes un impact colossal sur les risques météorologiques de feux de forêts (doublés d'ici 2080), et sur le nombre de jours de sécheresse ;
  - Les tendances observées sur les décennies passées montrent une tendance de réchauffement plus forte en plaine, et plus faible en zones d'altitude ;
  - Le nombre de jours avec une température estivale maximale supérieure à 35°C, en moyenne inférieur à 2 sur une année dans l'ensemble de la région Rhône-Alpes, pourrait doubler voire quadrupler selon les scénarios, et atteindre tout autant le Nord de la région.

- La possible baisse des précipitations, particulièrement en montagne
  - La baisse des précipitations devrait se ressentir particulièrement en hiver et en été, et concerner en priorité les zones de montagne ; la vallée du Rhône serait relativement moins concernée. Les risques de précipitations extrêmes seraient accentués en nord Rhône-Alpes ;
  - cependant les simulations concernant les précipitations dans la zone intermédiaire à laquelle appartient la région Rhône-Alpes comportent d'importantes incertitudes, qui restreignent leurs possibilités d'interprétation.

- Ces tendances d'évolution climatique pourraient affecter notre territoire sous plusieurs aspects, liés aux traits essentiels de son développement et à ses caractéristiques environnementales et patrimoniales :
  - Les épisodes de fortes chaleurs et canicules interpellent le renouvellement des modes constructifs, caractérisés aujourd'hui par une certaine proportion de logements obsolètes nécessitant une réhabilitation (cf. habitat),
  - La vulnérabilité de la ressource en eau, palpable sur le territoire (Cf. alimentation en eau potable), peut potentiellement être accentuée sur le long terme, en termes quantitatifs, mais aussi qualitatifs, la raréfaction de la ressource entrainant une concentration des phénomènes de pollution,
  - La maîtrise des risques (inondations, mouvements de terrain), devrait devenir d'autant plus cruciale, et faire l'objet d'un suivi de l'évolution des connaissances attentif. Notamment, le réchauffement de la Méditerranée pourrait favoriser la remontée vers le Nord des épisodes cévenols et ces perturbations pourraient ainsi toucher le territoire.

INTERDEPENDANCE

Emissions et Transports

- second facteur d'émissions de GES sur le territoire, le secteur des transports est, de fait, au centre de la stratégie de réduction des émissions de GES.

Emissions et Habitat

- la réhabilitation de l'habitat (OPAH, Plan Départemental de Prévention de l'Habitat Indigne, ...) doit contribuer aussi à sa réhabilitation énergétique et à la limitation des émissions de GES qui y sont associées. La mise en œuvre de procédés bioclimatiques à l'échelle du territoire peut contribuer aussi à l'adaptation au changement climatique.

Origine des émissions et Energie

- la majorité des émissions de Gaz à Effet de Serre sur le territoire sont d'origine énergétique. La transition énergétique et la contribution à la limitation des effets du changement climatique doivent ainsi s'envisager dans le cadre d'une stratégie commune.

Changement climatique et Risques

- la maîtrise des risques, en particulier naturels, doit s'envisager dans un contexte évolutif marqué par une accentuation probable des phénomènes extrêmes (précipitations extrêmes, sécheresses, ...).

Changement climatique et Ressource en eau

- l'adaptation au changement climatique consiste aussi en l'anticipation de l'augmentation probable de la vulnérabilité quantitative de la ressource en eau.

Changement climatique et Biodiversité

- la protection des espaces naturels « puits de carbone », au sein de la Trame Verte et Bleue, contribue à contenir les effets du changement climatique et constitue un atout considérable pour la capacité d'adaptation du territoire : puits de carbone, meilleure résilience des écosystèmes, ...

GOUVERNANCE

Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)

- Le SCoT n'a pas d'obligation de compatibilité ni de prise en compte de ce schéma, mais peut s'appuyer sur la politique qu'il définit pour orienter sa stratégie et participer à l'action du schéma.

- Le SRCAE fixe à l'horizon 2020 les objectifs régionaux suivants :
  - Diminution de 34% des émissions de GES par rapport à 2005, soit un objectif régional de 31 196 kTeqCO_2,
  - Diminution de 28% des émissions de GES d'origine énergétique par habitant par rapport à 1990, soit un objectif régional de 3,23 TeqCO_2/hab.

  Ces objectifs ne peuvent être directement transposables à l'échelle du territoire du SCoT qui se situe dans une configuration moins favorable que la moyenne des territoires régionaux pour l'atteinte de ces objectifs. Cependant en poursuivant la tendance de diminution des GES observée sur le territoire du SCoT entre 2005 et 2012 celui-ci devrait parvenir à réduire ses émissions de GES de 29,5% à l'horizon 2020 par rapport aux émissions 2005.

  Les objectifs du SRCAE s'accompagnent néanmoins d'objectifs opérationnels territorialisés au SCoT[1] portant sur :
  - La rénovation des logements : objectif de 532 logements rénovés par an en moyenne entre 2010 et 2020 en ciblant prioritairement les

1 Evaluation à l'échelle SCoT effectuée grâce à l'outil accessible via le lien suivant :

http://srcae.rhonealpes.fr/static/%3Cunbound%20method%20CMSPlugin.get_media_path%3E/5476e16406a9c72c8dab234c7cc8f26ce9796cb3/2012-11-15_SRCAE-RA-d_cembre-2011_Outil-territorialisation_v2.2.xls

logements construits entre 1949 et 1975, avec un niveau de performance « BBC rénovation » dès 2015 ;

- La part modale de la voiture dans les déplacements domicile-travail : objectif de 75% pour 2020 contre 78% en 2008 ;
- La part modale de la voiture dans les déplacements locaux autres que domicile-travail : objectif de 70% pour 2020 contre 73% en 2008.

Plan Climat Energie Territorial (PCET) départemental de l'Ain

Il effectue un bilan carbone « patrimoine et services » qui inventorie les émissions de GES liées à l'ensemble des activités du Conseil Général de l'Ain, ainsi qu'un bilan carbone « territoire » qui répertorie les émissions de GES sur l'ensemble du territoire départemental. Il s'inscrit dans l'objectif national de division par 4 des émissions de GES d'ici à 2050. Le PCET de l'Ain identifie comme grands enjeux : l'amélioration de la performance énergétique des logements, le développement des énergies renouvelables, l'adaptation aux évolutions climatiques et l'accompagnement de l'activité économique par rapport au surenchérissement énergétique. Le PCET devra être pris en compte par le SCoT.

ENJEUX

- La contribution du territoire aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre s'envisage principalement à travers une intervention sur les modes de déplacements et la requalification du parc de logements anciens. Si les moyens d'intervention du SCoT sont réels concernent l'organisation territoriale et permet d'envisager des effets sur les besoins en mobilité, il n'en demeure pas moins que l'intervention sur le parc de logements existant reste complexe et nécessite d'être associée à un objectif d'adaptation globale du parc aux modes de vie contemporains.
- L'impact du changement climatique n'est pas neutre sur certaines activités comme le tourisme d'hiver. Ainsi, toute hausse des températures joue sur le taux d'enneigement naturel des stations du territoire du SCoT. Dès lors, la question de l'affectation des ressources publiques dédiées aux équipements hivernaux (canons à neige...) se pose en termes de coûts-bénéfices à anticiper, tout comme est interpellé le positionnement touristique des ces espaces de moyenne montagne.

ETAT DES LIEUX

- Les ressources en matériaux du Bugey relèvent principalement de gisements **calcaires et alluvionnaires**, et sont en majorité destinées à la production de granulats.

  Le Plateau d'Hauteville, sur lequel les formations calcaires et marbrières sont exploitées, est très renommé pour la qualité de sa pierre, **« La pierre d'Hauteville ».** De la fontaine au building, elle habille de nombreux édifices dans le monde et est aussi réputée pour sa résistance aux agressions climatiques et physiques.

En arrière plan, une des carrières de Hauteville-Lompnes

Carte des ressources en matériaux de carrières de la Région Rhône-Alpes

(Source : PSADER Rhône-Alpes)

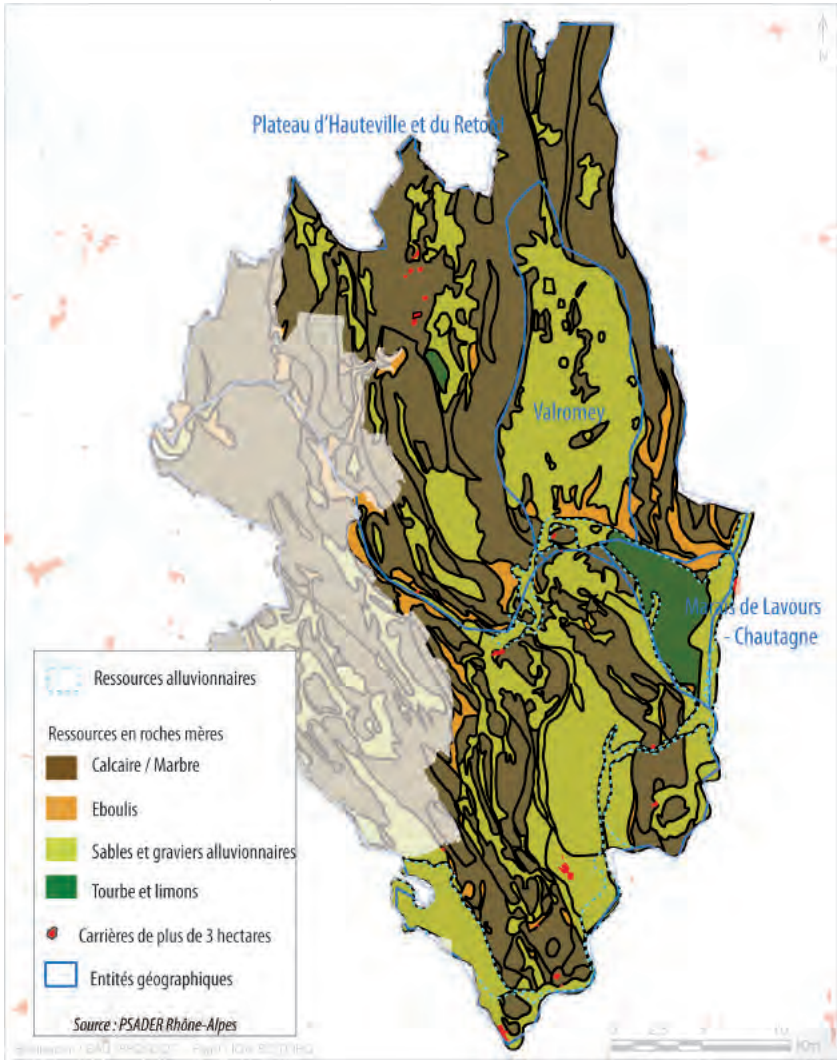

ETAT DES LIEUX

- Dans le territoire du SCoT, 16 carrières sont en activité et occupent 114 hectares répartis sur 12 communes : la part de la surface communale moyenne affectée à ces carrières est de 0,1% (0,2% dans l'Ain).

  Sur l'arrondissement de Belley, la production s'élève à 2 430 000 tonnes en 2008 pour une demande de 1 040 000 tonnes. Le territoire contribue à hauteur du tiers de la production départementale.

Production des carrières du SCoT en millions de tonnes de granulats, juillet 2014 *(Source : DREAL Rhône-Alpes, Unité Territoriale de l'Ain)*

	Production annuelle (Mt)		Production réelle déclarée (Mt)		
	Maximum	Moyenne	2010	2011	2012
Total	1,87	1,21	0,8	0,88	0,85
Total roche massive et pierre marbrière	0,97	0,63			
part de la production en roche massive et pierre marbrière	**52%**	**52%**			

Demande et production à l'échelle du département en 2008
(Source : Bilan et évolution des SDC)

`

		Produit (en millions de tonnes)	
	Matériau exploité	dans l'Ain	dans l'Arrt de Belley
demande		6,79	1,04
production		7,4	2,43
dont	roches meubles	5,5	1,91
	roches calcaires	1,37	na
	matériaux recyclés	0,54	na

Carrières et extraction de granulats (en exploitation, cessation d'activité et projet de renouvellement)
(Source : DREAL Rhône-Alpes, Unité Territoriale de l'Ain)

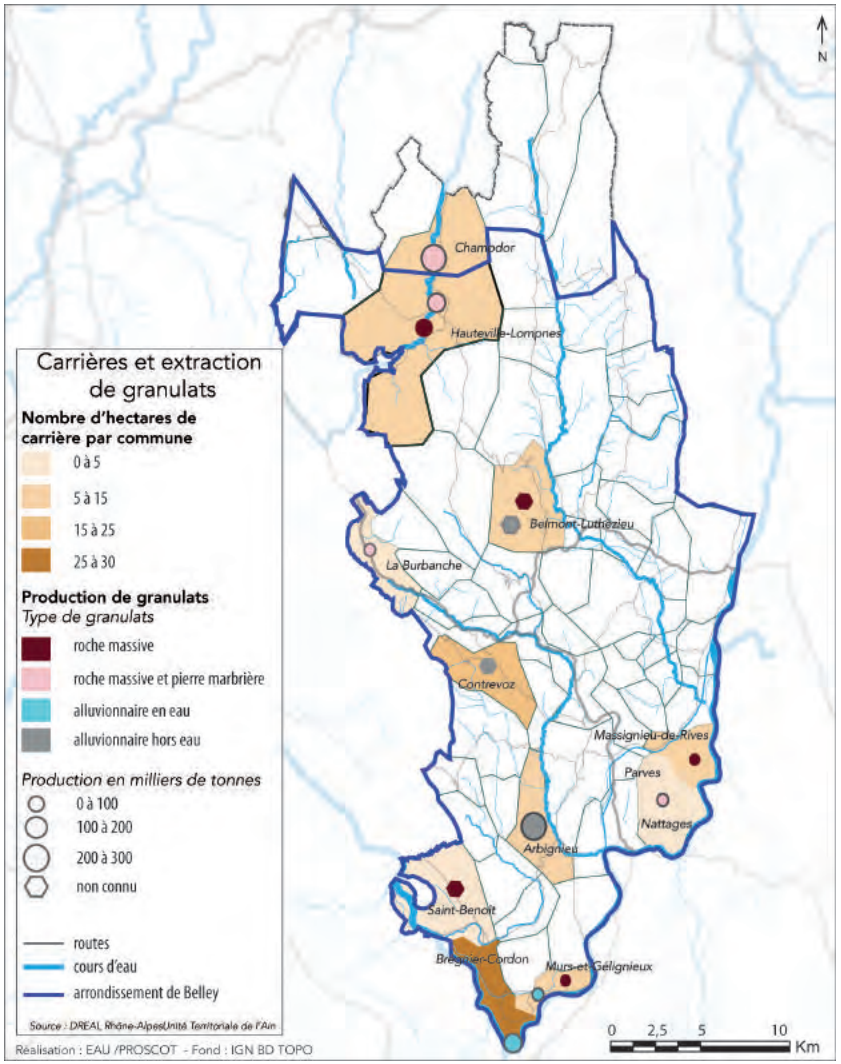

Liste des carrières du territoire et leurs caractères *(Source : DREAL Rhône-Alpes, Unité Territoriale de l'Ain, juillet 2014)*

projet ou renouvellement | Carrière inactive | alluvionnaire en eau

Nom exploitant	Commune	Lieu dit	Date Autorisation	Durée autorisation	Type granulats	Production annuelle (t) maximum	Production annuelle (t) moyenne	Observations
Richard	Arbignieu	Gratte Loup	28/07/2009	15 ans	Alluvionnaires hors d"eau	110 000	100 000	
Grace et Piccino	Arbignieu	Les Grandes Raies	18/07/2011	15 ans	Alluvionnaires hors d"eau	200 000	150 000	
Fontaine TP	Arbignieu	En chouenne, La Meule	25/05/2004	25 ans	Alluvionnaires hors d"eau	110 000	55 000	
CDB	Belmont-Luthézieu	Devant Chêne, LaCarrière, Bois Galland, Côté	27/12/2004	12 ans	Alluvionnaires hors d"eau	40 000		DAE en cours - renouvellement extension (hors d'eau)
Famy	Belmont-Luthézieu	Le Bois Galland			Roche massive			DAE en cours pour une ouverture de carrière, prod maxi : 120 000t/an - Prod moyenne : 100 000 t/an - durée 30 ans
MBTP	Brégnier-Cordon	Les Graviers	07/06/2001	20 ans	Alluvionnaire en eau	260 000	140 000	Normalement gisement devrait arriver à épuisement en 2014
Vincent TP	Champdor	Les Trablettes	04/05/2010	30 ans	Roche massive + pierre marbrière	50 000	45 000	
Rivat Frères SARL	Champdor	Les Grandes Tronches	16/04/2009	25 ans	Roche massive + pierre marbrière	120 000	100 000	
Rivat Frères SARL	Champdor	Les Chomarasses	16/04/2009	25 ans	Roche massive + pierre marbrière	100 000	80 000	
Granulats VICAT	Contrevoz	Les Grenandes	Cessation d'activité 05/07/12		Alluvionnaires hors d"eau			
Vincent TP	Hauteville-Lompnes	Cornella Ouest	24/06/2004	15 ans	Roche massive + pierre marbrière	200 000	140 000	
Vincent TP	Hauteville-Lompnes	Cornella Nord	05/07/2005	15 ans	Roche massive	145 000	100 000	
Vincent TP	Hauteville-Lompnes	Cornella Est	28/06/2004	30 ans	Roche massive	60 000	14 000	
Rivat Frères SARL	Hauteville-Lompnes	Les Tronches	08/07/2003	15 ans	Roche massive	16 450	3 210	
Rossi (ex La Pierre de France)	Hauteville-Lompnes	Ponciaz			Roche massive + pierre marbrière			DAE en cours pour une ouverture de carrière
PL Flavier	La Burbanche		06/08/2013	25 ans	Roche massive (éboulis)	140 000	100 000	
Famy	Massignieu-de-Rives	Greveyrin	29/11/2006	20 ans	Roche massive	145 000	50 000	
MBTP	Murs-et-Gélignieux	Mongelaz	26/04/2010	5 ans	Roche massive	120 000	90 000	
MBTP	Murs-et-Gélignieux	Courdan	21/03/2013	11 ans	Alluvionnaire en eau	60 000	34 000	
La Pierre de France	Parves et Nattages	Rocheret	25/08/1998	15 ans	Roche massive + pierre marbrière	8100t/an de blocs marbriers + 15 000t/an de valorisation de stériles	5400t/an de blocs marbriers + 15 000t/an de valorisation de stériles	Entreprise en liquidation judiciaire
JM Barbaret	Saint-Benoît	Les Maladières	24/07/2000	15 ans	Roche massive	10 000	8 000	
Gonin	Saint-Benoît	Les Maladières	Plus d'autorisation valable		Roche massive			DAE en cours pour une ouverture de carrière. Prod max : 10 000t/an - Prod moyenne : 7 000t/an - durée : 15 ans

ETAT DES LIEUX

- A l'échelle du territoire du SCoT, presque la totalité des carrières sont dans **l'arrondissement de Belley** (hors les 3 carrières de Champdor, production annuelle moyenne autorisée : 255 000 t). Les capacités recouvrent donc les besoins (ratio production/consommation excédentaire en 2008), qui répondent à une logique de proximité.

- Au niveau départemental, les matériaux sont principalement utilisés pour **les activités du bâtiment** (béton, mortiers 57%, pierres de constructions 1%) et des travaux publics (37%), à l'image de la région.

Utilisation des matériaux aux échelles régionales et départementales
(Source : Cadre Régional « matériaux et carrières », Bilan et évaluation des SDC)

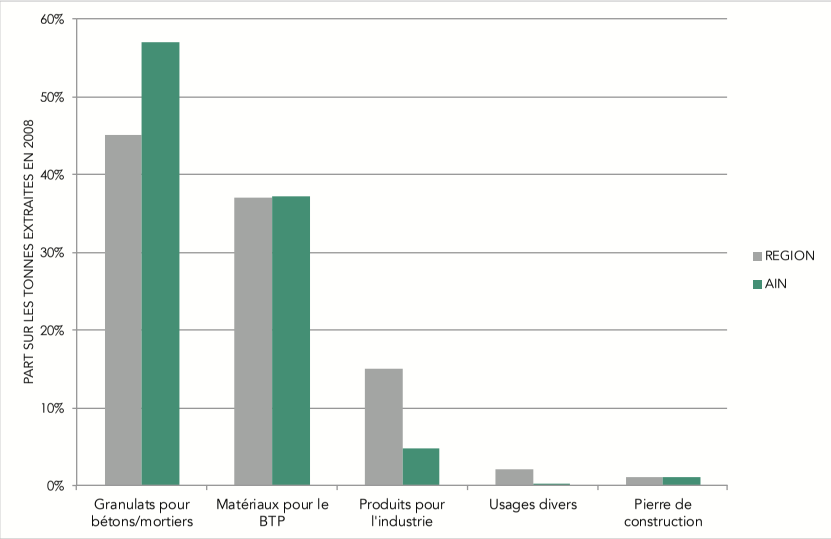

- Le transport des granulats se fait principalement par la route (plus de 90% en 2008 à l'échelle régionale), le reste par la voie ferrée ou voie d'eau Les distances d'approvisionnement ne dépassant pas aujourd'hui les 35 kilomètres, la route est le moyen le plus souple et le moins contraignant pour ce type de transport.

TENDANCE

- Dans le SCoT du Bugey, la production est globalement stable depuis 2010, à l'image de la situation départementale**.** La production régionale est en baisse, avec un nombre de sites en exploitation qui diminue (-36%).

- Les perspectives de production montrent que dans l'hypothèse où les besoins resteraient stables au cours des années futures
  - la région ne serait plus autosuffisante dès 2016-2017.
  - Le département ne serait plus autosuffisant à horizon 10 ans (étude UNICEM, 2013)
  - Parmi les 16 carrières en activité, 7 ont des permis courant au delà de 2030. Sans renouvellement ni projet, la baisse de production à l'horizon 2030 serait ainsi de 67%.

- Afin de ralentir l'exploitation des ressources naturelles, des objectifs d'utilisation de matériaux de substitution ont été définis. Le SDC de l'Ain prévoyait la substitution de 700 000 tonnes de matériaux à l'horizon 2014 par le recyclage des déchets du BTP et l'exploitation des roches massives. Le rapport dressé sur l'application du SDC montre que ces objectifs ne sont pas atteints. Les gisements de roches massives, historiquement plus rares dans l'Ain, sont également mal desservis par les transports et les projets d'ouverture ont des difficultés à aboutir.

  Le recyclage de matériaux se développe dans l'Ain: 24% de matériaux de substitution aux matériaux de carrières en 2008, près de 30% en 2011.

- 4 projets de carrière d'extraction sont en cours sur le territoire (voir tableau p3). Un projet de carrière remblayée par des déchets inertes est également considéré sur la commune d'Arbignieu.

INTERDEPENDANCE

Carrières et Paysage : Les carrières en exploitations modifient le paysage

Les carrières et la qualité des masses d'eau : l'orientation régionale 2.5 du Cadre Régional « matériaux et carrières » vise à réduire de 50% la capacité de production des carrières alluvionnaires en eau à 2023. Cette diminution, estimée à 5,6 millions de tonnes, sera obtenue par la fermeture définitive de plusieurs sites pour la moitié des tonnages d'ici à fin 2022 et par la réduction des capacités de production maximale autorisée de l'ordre de 3 % par an dès 2013, pour chaque nouvelle autorisation de carrière en eau dans le cadre du renouvellement ou de l'extension des carrières existantes.

Les carrières remblayées par des déchets inertes peuvent constituer un risque pour la qualité de l'eau sous-jacente.

Les carrières en eau et La ressource pour l'eau potable : elle peut être fragilisée par l'implantation d'une carrière si une telle implantation impacte sur place ou en amont les flux hydrauliques du karst ou la réalimentation des aquifères alluviaux (notamment celui de Lavours qui est stratégique).

Matériaux de substitution et Déchets: Les déchets du BTP constituent un gisement important pour fournir un matériau de substitution et minimiser l'impact de l'activité sur l'environnement.

Exploitation et Environnement sonore : les émissions sonores provoquées par l'abattage et le transport des matériaux peuvent constituer une gène pour les riverains. La diminution de ces nuisances fait partie des orientations prioritaires du SDC.

Projet ou cessation d'activité d'une carrière et Patrimoine naturel

- Les arrêtés de protection de biotope : un tel arrêté interdit les activités d'extraction qui pourraient nuire à la conservation des biotopes nécessaires aux espèces protégées
- Zones Spéciales de Conservation (ZSC, Natura 2000) : l'implantation de carrière sur de telles zones est soumise à de très fortes contraintes.
- Zones humides : le SDAGE prévoit de vérifier par une étude d'impact qu'un projet ne porte pas atteinte à l'intégrité de ces milieux.
- ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) : l'implantation d'une carrière sur une ZNIEFF de type 1 est contraignante mais pas inenvisageable sous réserve de conditions particulières.
- Les carrières abandonnées peuvent constituer un milieu de vie pour la faune, notamment sur le Rhône, où les nombreux travaux ont fait fuir certaines populations.

GOUVERNANCE

Schéma départemental des Carrières (SDC) de l'Ain et le Cadre Régional « matériaux et carrières » (CRMC)

Afin de mieux prendre en compte les enjeux des territoires, la DREAL a lancé en 2010 l'élaboration d'un Cadre Régional « matériaux et carrières », validé en 2013. Coproduit avec les Conseils Généraux, les chambre d'agriculture, l'UNICEM et les associations de protection de la nature, il fait le bilan des Schéma Départementaux de Carrières (le SDC de l'Ain a été approuvé en mai 2004) et définit les orientations à prendre en terme de développement durable (enjeux environnementaux, matériaux de substitution, transport alternatifs..). La compatibilité de ces deux documents a pour conséquence la non-révision du SDC. Les projets de carrières seront donc étudiés pour correspondre aux objectifs du CRMC.

Un des objectifs du CRMC est notamment de réduire de 50% la capacité autorisée de prélèvement des carrières en eau à l'horizon 2020.

Le SDAGE Rhône-Méditerranée

Ce dernier fixe des objectifs qui visent à engager une politique adaptée de prélèvements des matériaux afin d'atteindre et de préserver le bon état des cours d'eau : réglementation sur le lit mineur, lit majeur… Le Schéma Départemental des Carrières et le SCoT doivent être compatibles avec le SDAGE.

Principales orientations :

- Lit mineur : les dragages et le réemploi des matériaux sont réglementés.
- Lit majeur : en cas d'installations de carrière, les orientations du SDAGE demandent de vérifier que les espaces de liberté et annexes fluviales soient préservées/restaurés, de ne pas entraver l'écoulement des crues et de ne pas nuire à la potentialité des nappes ni à la qualité des eaux de surface.
- Nappes alluviales : mise en œuvre d'une étude d'impact préalable
- Nappes alluviales à fort intérêt pour l'eau potable : l'exploitation ne peut être accordée que si elle garantit la préservation des gisements et qu'un suivi est mis en place pendant la phase d'exploitation.
- Nappes alluviales identifiées comme prioritaires pour le développement potentiel de l'eau potable : interdiction d'exploiter sous le niveau de la nappe…
- Zones à protection forte (captages) : interdiction de nouvelles carrières.

Milieux pris en compte par le SDAGE

(Source : Schéma Départemental des Carrières de l'Ain, orientations prioritaires et objectifs a atteindre dans les modes d'approvisionnement en materiaux)

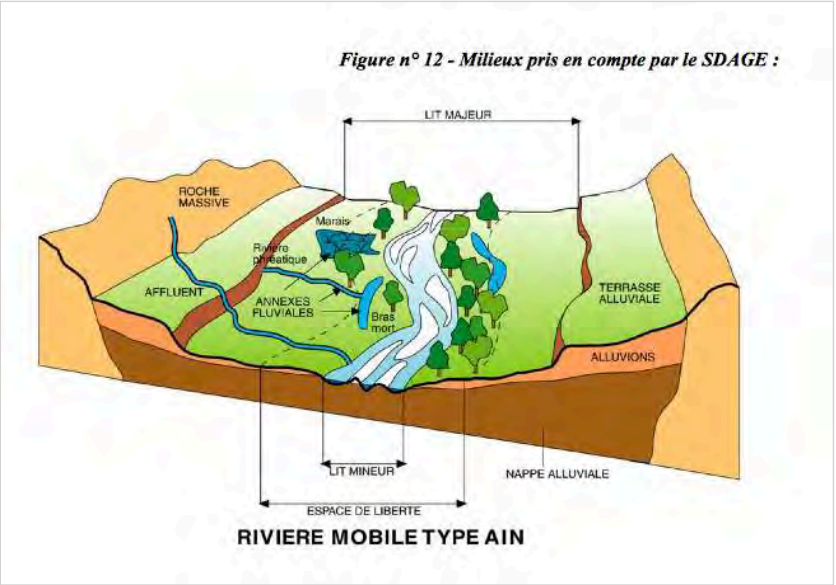

ENJEUX

- Comment subvenir aux besoins futurs en matériaux ?
- Comment dynamiser la filière des matériaux de substitution et notamment les déchets du BTP ?
- Comment respecter les enjeux environnementaux (liés à l'hydrologie, aux paysages et à la sensibilité écologique) contradictoires à cette activité ?

ETAT DES LIEUX

- **Zone de montagne, la forêt prédomine sur le territoire** avec un taux de boisement de **57% (45 140ha),** largement supérieur à celui de l'Ain (39%). A l'intérieur du SCoT, ce taux est plus élevé dans les secteurs de relief : les communes les moins boisées sont celles de Belley, Brens et Champagne en Valromey alors que le centre ouest détient un taux de boisement supérieur à 70%.

- **Les chênes prédominent au sud et à l'ouest**, tandis que **hêtres, conifères et sapin peuplent le nord du territoire**, sur les hauteurs du plateau d'Hauteville et du Retord, sur des sols moins riches, ce qui correspond au paysage végétal habituel d'altitude.

Classification de la végétation de montagne

(Données : diagnostic du territoire forestier et de la filière bois)

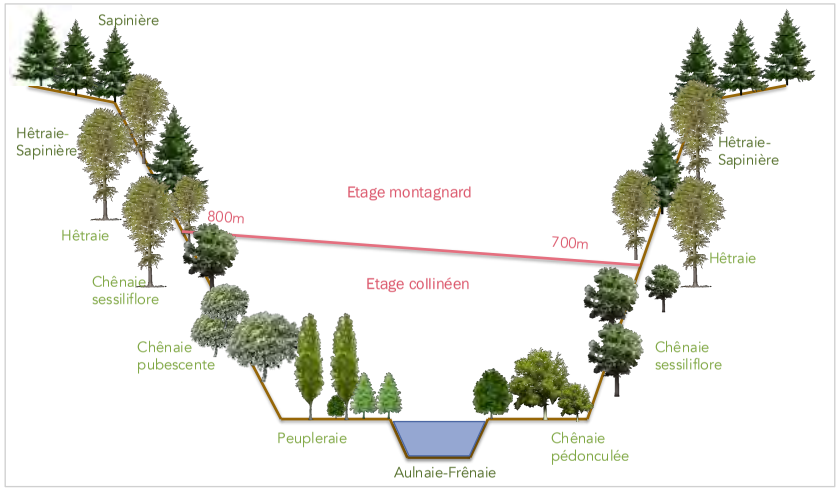

Couverture forestière et taux de boisement

(Source : Observatoire des territoires de l'Ain)

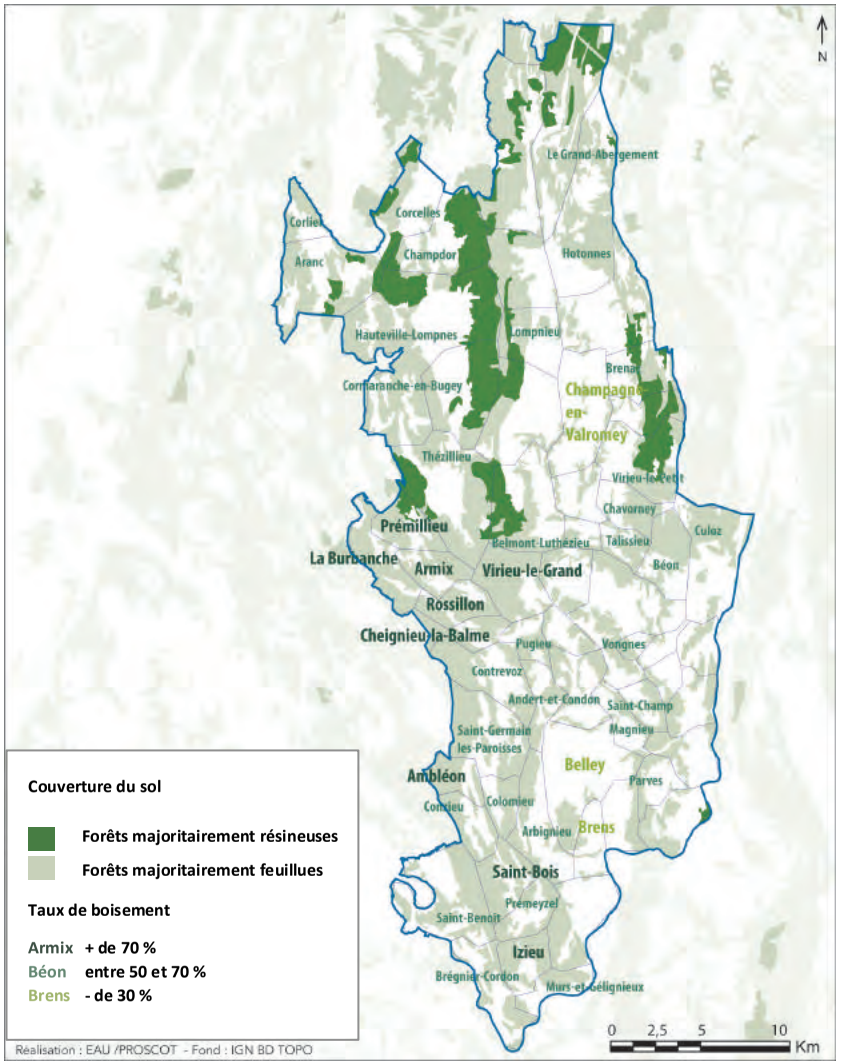

ETAT DES LIEUX

- Un espace forestier relevant à près de 60% du domaine privé : 27 000 hectares sont détenus par 16 437 propriétaires (1,6 hectares par propriétaire en moyenne). Ces propriétés privées ont une faible superficie (inférieure à 5ha) et présentent un morcellement important.

  Elles sont gérées directement par les propriétaires, individuellement ou regroupés au sein d'associations. 21 Plans simples de gestion simple couvrent le territoire : ils sont obligatoires pour les forêts ou ensembles de parcelles privées de plus de 25 hectares

  La forêt publique couvre 13 542 hectares, gérée par les subdivisions locales de l'ONF (Office Nationale des Forêts) : l'agence Ain-Loire-Rhône, dont relèvent les unités territoriales du Haut-Bugey et du Bugey. 25 communes adhèrent, en plus, à l'association des communes forestières de l'Ain.

- La gestion durable des forêts est garantie par la politique d'écocertification régionale avec le système PEFC (Program for the Endorsement of Forest Certification schemes) sur le nord du territoire (12 communes en 2004). Cette éco-certification concerne la gestion (gestion forestière respectueuse de l'environnement, des attentes sociales et des besoins économiques) et les produits issus des forêts (traçabilité, origine..).

Forêts publiques et forêts privées (Plans Simples de Gestion), certification

(Source : Observatoire des territoires de l'Ain, Fédération interprofessionnelle du bois de l'Ain)

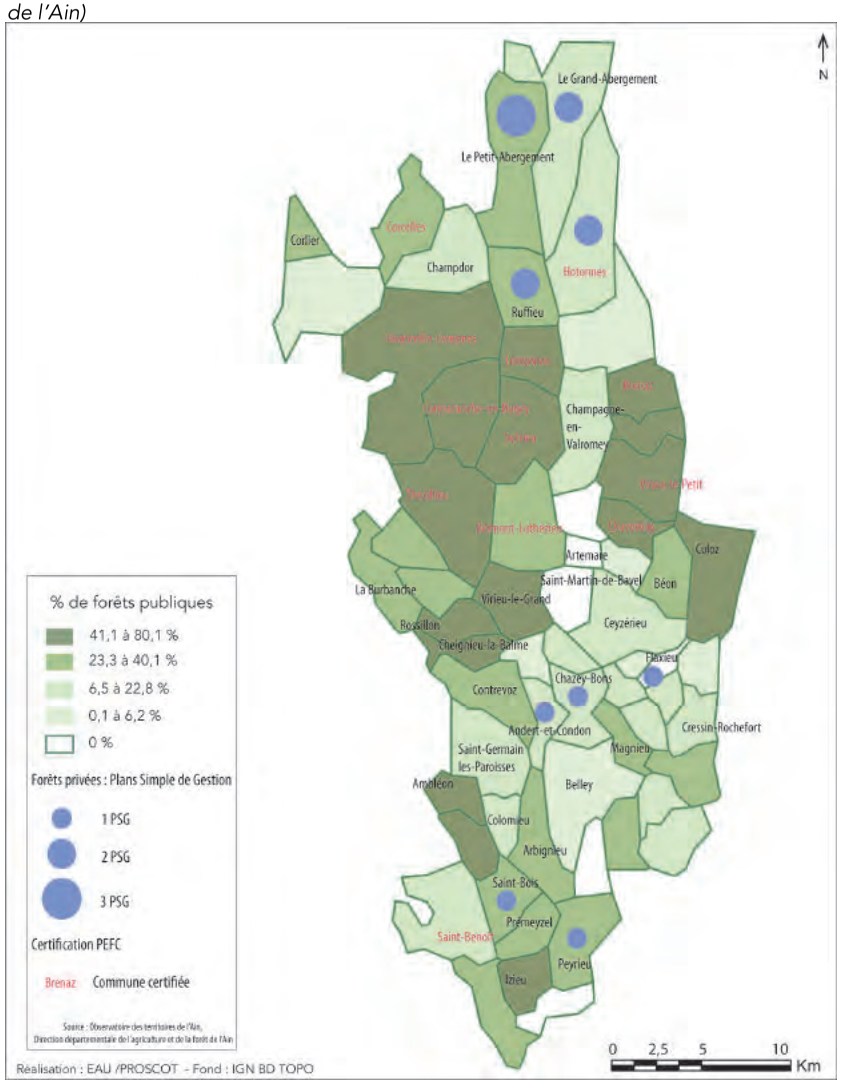

ETAT DES LIEUX

- L'Ain se place au 2ème rang de la production régionale pour la récolte totale avec une spécificité marquée sur l'exploitation et la valorisation du résineux pour le bois d'œuvre sur le territoire.

La récolte de bois dans l'Ain en milliers de m3

(Source : données Agreste 2011, Livre Blanc 2014-2016)

Récolte de bois en 2011	Ain	Rhône Alpes	part de l'Ain dans la production régionale
Bois d'œuvre	292,8	1 888	16%
Feuillus	54,8	134	41%
chêne	12,3	21	59%
hêtre	7,3	12	61%
peuplier	26,3	75	35%
Confières	238,1	1 755	14%
sapin, épicéa	218,5	1 336	16%
douglas	4,5	305	1%
pin sylvestre	3	39	8%
Trituration	13,7	169	8%
autre bois d'industrie	0,4	58	1%
Bois énergie	62,6	405	15%
TOTAL RECOLTE	369,5	2520	15%
dont bois certifié	196,4	895	22%

Part de la récolte en bois selon son utilisation dans l'Ain

(Source : données Agreste 2011, Libre Blanc 2014-2016)

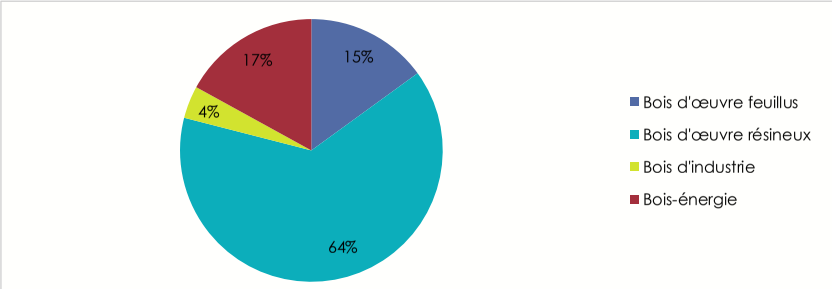

- La filière bois tient une place importante dans le territoire.

  En amont de la filière, le territoire comprend 12 exploitations forestières dont 3 enregistrent en 2009 un volume récolté de plus de 20 000 m³.

Les entreprises d'exploitation forestière en 2009

(Source : Agreste, enquête exploitations forestières et scieries-2009)

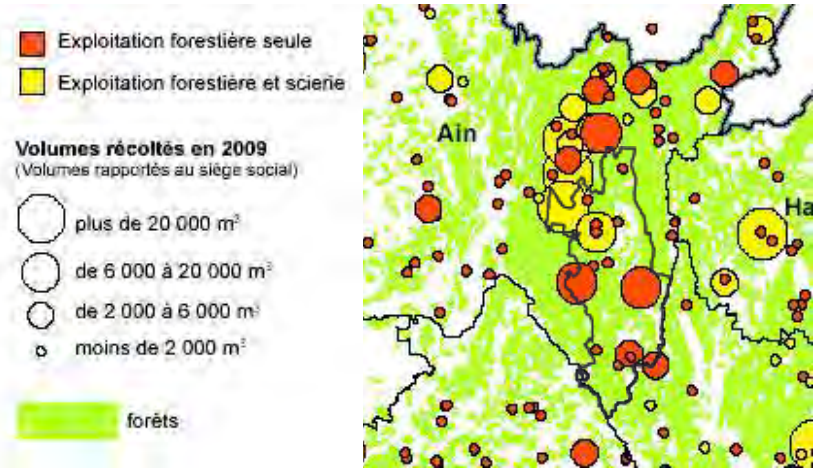

Exploitants forestiers et Entreprises prestataires de Travaux Forestiers
(Source : FIB 01, données CCI 2013)

Communes	Acitivité principale établissement	Raison sociale enseigne
Exploitation forestière		
Thézilieu	Exploitation forestière Exploitation forestière	Mr Allombert Lucien SDF Cortinovis Bernard et Roland
Colomieu	Travaux agricoles à façon, exploitation forestière	Mr Perrier Bernard
Le Petit Abergement		
Chazey-Bons	Entreprise de travaux forestiers, commerce de bois	Mr Perraud EMJ Bugey Elagage
Ceyzérieu	Exploitation forestière, transport de bois et marchandises, stockage, abattage, sylviculture, location véhicule industriels, négoce de bois	STE Lathuillière
Le Grand Abergement	Entrepreneur de travaux forestiers Negoce de bois de chauffage et de sapins ainsi que tous travaux forestiers	Mr Leger Denis Entreprise Leger et fils
Arbignieu	Entrepreneur de travaux forestiers	Mr Presenti Bruno
Cormaranche-en-Bugey	Exploitation forestière, sciage de bois, achat et vente de bois de chauffage, entretien des routes, lignes de chemin de fer, autoroutes et forêts	Mr Maurize Ghislain
Pugieu	Exploitation forestière, élagage, abattage, debardage, entretien des espaces verts, commerce de bois et sciage de bois de chauffage	Mr Pellegrini Jonathan
Aranc	Entrepreneur de travaux forestiers et toutes prestations de services s'y rattachant	Mr Besson Dominique
Massignieu de Rives	Vente de bois de chauffage, prestation à domicile, démonstration de bucheronnage	Mr Cartonnet Fabrice
Services de soutien à l'exploitation forestière		
Brénaz	Débardage, bucheronnage, déneigement	Mr Couturier Arsene
Champdor	Entrepreneur de travaux forestiers	Mr Quaas René
Aranc	Travaux forestiers	Mr Besson Gilbert
Hotonnes	Travaux forestiers	Mr Morgante Joseph
Saint-Benoît	Travaux forestiers	Mr Beaydet Philippe

- En aval, les entreprises de 1ère transformation se composent de 4 scieries de résineux (3 sur le Plateau d'Hauteville et l'école du bois, qui a sa propre production), la dernière scierie de feuillus du Pays du Bugey ayant fermé ses portes en 2003, et une scierie mobile dans le Valromey. Hors du territoire, deux scieries d'échelle internationale du Haut-Bugey (Ducret à Maillat, Monnet-Sève à Outriaz) s'inscrivent en complémentarité de l'activité du territoire.

Les scieries du territoire
(Source : Charte du développement durable du Pays du Bugey 2012-2022)

	Nom Scierie	Commune
CC du Plateau d'Hauteville	Lyaudet	Cormaranche-en-Bugey
	Dallet	Cormaranche-en-Bugey
	Ecole du bois	Cormaranche-en-Bugey
	Reydellet	Aranc
CC du Valromey	Isabois (scierie mobile)	Songieu

- La provenance du bois est surtout d'origine départementale (à 80%), le reste provient du Jura, de Savoie et de Suisse. Ces nouveaux choix de provenance découlent des constats par les professionnels des difficultés d'approvisionnement en lots homogènes dans le territoire.

Production de sciages dans le département et la région en milliers de m³ en 2011
(Source : Livre Blanc 2014-2016)

	Ain	Rhône-Alpes
Feuillus	36,7	52,7
chêne	25,5	S
hêtre	3,4	S
peuplier	6,7	13,6
Conifères	319,1	1 116,9
sapin, épicéa	284,4	887,9
douglas	20	161
pin sylvestre	S	43,9
TOTAL SCIAGES	**355,8**	**1 169,8**
dont sciages certifiées	109,6	281

ETAT DES LIEUX

- Après la première transformation, les sciages sortent du territoire. Seule la production de charpente (deuxième transformation) est destinée à des entreprises locales. 22% des ventes sont valorisés pour le département, et la moitié pour la région. 20% partent à l'étranger.

- Le secteur de 2ème transformation concerne quant à lui les charpentiers, menuisiers, ébénistes et les tourneurs tabletiers et notamment :

  - La société Margueron (utilisant des sciages feuillus locaux et des sciages résineux de France ou Scandinavie)
  - Les Tourneurs tabletiers : activité traditionnelle de l'Ain et du Jura, présente à Cormaranche-en-Bugey. L'entreprise fait partie de l'Union des Fabricants d'Articles de Bois, utilisant du hêtre local.
  - La tournerie sur bois à Cormaranche-en-Bugey Girin TAG et la société Pic Bois à Brégnier-Cordon sont certifiées PEFC.

- La filière forêt-bois est plus particulièrement présente sur le Plateau d'Hauteville qui en plus de scieries détient 2 établissements de formation dans le domaine du bois :

  - L'Ecole technique des bois et la Maison Familiale Rurale à Cormaranche-en-Bugey. Au sein de l'Ecole technique du Bois, environ 30 jeunes y sont formés par an sur la base d'un enseignement pout 1/3 théorique et pour 2/3 pratique en atelier. Elle prépare offre deux CAP : conducteur opérateur de scierie et mécanicien affûteur, ainsi qu'un BAC pro Technique de Scierie. Quant à la MFR, elle se présente sous forme d'une association qui propose de nombreuses formations autour du bois allant du niveau I à V (CAP charpentier, menuisier, BAC pro charpente, technicien menuiserie, BTS, Ingénieur bois) à près de 180 élèves en 2014.

  - Un Centre d'Aide pour le Travail comportant une unité de production de sciages (La Freta à Hauteville-Lompnes)

- La filière bois énergie (bois-bûche) du territoire représente 17% de la récolte en bois de l'Ain grâce à :

  - Deux chaufferies à bois fonctionnant avec des plaquettes forestières (Aranc, Cormaranche et Le Grand-Abergement)
  - La chaufferie bois communale d'Hauteville-Lompnes avec cogénération du gaz naturel. C'est **le plus grand réseau de chaleur autonome au bois de Rhône-Alpes** : 5 500 tonnes d'écorces provenant de scieries locales et des plaquettes issus du broyage de déchets industriels sont brûlées. Dans la même commune, le CAT La Freta produit également du bois-énergie. La chaufferie de Belley possède également un réseau important.
  - Au total, 20 chaufferies automatiques collectives et 41 chaufferies automatiques individuelles sur le territoire produisent 14 495 kWth par le bois-énergie, soit 18% de la production départementale.

- Le livre Blanc de la filière bois de l'Ain fait état en 2013 d'un gisement potentiellement mobilisable important en plaquettes forestières dans l'Ain pour le bois-énergie.

Les gisements mobilisables en bois énergie

(*Source : Livre Blanc 2014-2016)*

Type de bois énergie	Quantité mobilisable/an (en tonnes)	Energie mobilisable (en TEP°)
plaquettes forestières(30% d'humidité)	208 000	60 000
Chutes et plaquettes (30% d'humidité)	112 000	33 000
Ecorces (50% d'humidité)	26 000	5 000
Sciure (50% d'humidité)	37 000	7 000
Bois de rebut (15% d'humidité)	30 000	10 000
Déchets verts (30% d'humidité)	14 000	4 000

Disponible en forêts privées et publiques, la mobilisation de plaquettes forestières peut permettre d'exploiter les bois de faible valeur.

Il n'y a pourtant pas de hangars de stockages actuellement sur le territoire

TENDANCE

- Une forêt qui s'agrandit : le taux d'accroissement est fort (entre 1,4 et 1,8%/an) avec des forêts qui gagnent sur les pentes des plateaux du territoire du SCoT.
- Une récolte qui diminue au global, avec une diminution du nombre de scieries depuis 1985, mais une augmentation du bois récolté certifié. Toutefois le bois énergie est en pleine expansion avec une augmentation marquante de 50% par rapport à 2009.

Evolution de la récolte en bois entre 2009 et 2011 dans l'Ain

(Source : Livre Blanc 2014-2016, Agreste)

Récolte de bois en milliers de m^3	2009	2011	EVOL 2009/2011
Bois d'œuvre	320,8	292,8	-9%
Feuillus	50,4	54,8	+8%
chêne	11,1	12,3	+10%
hêtre	6,4	7,3	+14%
peuplier	32,9	26,3	-21%
Confières	270,4	238,1	-12%
sapin, épicéa	247,4	218,5	-12%
douglas	19,3	4,5	-77%
pin sylvestre	3,7	3	-19%
Trituration	32,8	13,7	-59%
autre bois d'industrie	1,9	0,4	-79%
Bois énergie	41,7	62,6	+50%
TOTAL RECOLTE	397,2	369,5	-7%
dont bois certifié	130,2	196,4	0,5

- La filière est fragilisée sur le territoire par :
  - la compétitivité avec des bois ne provenant pas de la région : seuls 14% des approvisionnements en bois massifs pour le secteur de 2ème transformation (sciages) proviennent du département (et 27% de la région).
  - l'accroissement continu des demandes environnementales et sociales vis-à-vis des espaces forestiers.
  - Une forêt privée morcelée, aux propriétaires âgés, avec en parallèle une baisse du cours du bois et des sciages.
  - le facteur « montagne », avec la forêt sur les pentes (30% de la forêt sur des pentes de plus de 30%) et le mauvais état de la desserte forestière par endroit
- La filière bois reste compétitive : deux projets sont lancés sur le territoire
  - Un projet d'AOC « Bois du Jura » est soutenu par l'Association Française pour l'AOC « Bois du Jura » qui regroupe les différents corps de métiers de la filière des résineux du Massif du Jura (Doubs, Jura et Ain) et auquel la FIB01 participe. Il permettrait d'attester l'origine des bois débité de sapin et d'épicéa dans le massif du Jura. Première AOC Bois demandée, le projet est en cours d'instruction. Le dossier a été déposé à l'INAO, en même temps qu'un dossier pour les bois de la Chartreuse. Ce projet initié en 2002 fait l'objet d'une démarche coordonnée avec les professionnels suisses, en ce qui concerne les bois résineux issus des forêts du Jura suisse. Cette action établit une réciprocité entre les pratiques des deux côtés de la frontière. La finalité recherchée étant d'affermir une stratégie de différenciation afin de pallier, à la fois au faible rendement des bois résineux du Jura lié aux conditions d'exploitation en montagne, à la concurrence sur la filière, mais aussi à la séparation à l'œuvre entre lieu de production et de transformation.
  - Projet de plateforme pour le bois énergie à Hauteville-Lompnes ou Champdor (localisation non arrêtée) portée par la Communauté de Communes. La faisabilité d'une telle plateforme a été étudiée fin 2012. La taille du hangar est conditionnée par l'évolution de la chaufferie d'Hauteville

INTERDEPENDANCE

Filière bois-énergie et énergie

- La filière bois-énergie, déjà présente sur le territoire, a le potentiel d'être développée pour valoriser les bois de faible valeur.

Qualité du bois et changement climatique

- Le changement climatique, associé à des hausses de température dans les années futures, provoquera une évolution des étages de végétation avec une remontée de 100m des plantes, voire, pourra être fatale à certains conifères (sapin, épicéa).

Evolution des surfaces forestières et paysage

- La forêt est en expansion sur le territoire, avec des évolutions marquées sur les pentes : le paysage change, avec des versants entre déprise agricole et couverture forestière.

Forêt et risques naturels

- La forêt joue un rôle essentiel de protection en secteur montagneux, notamment en maîtrisant partiellement certains aléas comme les chutes de blocs, les glissements…

Compétitivité et filière forêt-bois

- L'absence des grandes plateformes de stockage sur le territoire détériore la compétitivité prix, en particulier sur le prix de sortie, des plaquettes produites par les professionnels de la filière forêt-bois implantés sur le SCoT par rapport à leurs concurrents extérieurs.

GOUVERNANCE

La FIB01 (Fédération Interprofessionnelle du bois de l'Ain)

- Elle est à L'origine de la maison de la filière forêt bois de l'Ain, construite à Cormaranche-en-Bugey: le VISIOBOIS, qui sert de lieu d'accueil aux acteurs de la filière. Elle a notamment participé à l'élaboration du ***LIVRE BLANC*** de la filière forêt bois, qui s'inscrit dans la démarche de développement durable du Conseil Général de l'Ain et d'anticipation des évolutions climatiques, mais également de développement économique et de mise en réseau des différents acteurs de la filière.

Le VISIOBOIS à Cormaranche-en-Bugey

L'Office Nationale des Forêts (ONF)

- L'ONF est le gestionnaire de la forêt publique sur le territoire via son agence Ain-Loire-Rhône, elle-même divisée en unités territoriales, dont celles du Bugey et du Haut-Bugey.

Les chartes forestières de territoire

- Mises en œuvre à la suite de la loi d'orientation sur la forêt de juillet 2011, elles visent à construire à l'échelle d'un territoire forestier un programme d'actions pluriannuel qui recherche notamment à soutenir et rendre plus compétitive la filière bois tout en satisfaisant les besoins environnementaux et sociaux liés à la gestion des forêts.

  La charte forestière du massif du Bugey présente un programme d'actions communes porté par le Pays du Bugey et le Haut-Bugey. Celle-ci définit des orientations afin de répondre aux enjeux de valorisation des potentiels de la forêt en dynamisant la filière économique locale, en incitant à l'utilisation du bois, en menant des actions pédagogiques auprès du public et des élus, enfin, en intégrant la forêt dans les démarches de tourisme vert.

Les contrats de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA) Pays du Bugey

- Ils visent à la dynamisation de la filière et au développement du bois énergie à travers le PSADER (Programme Stratégique Agricole et de développement rural).

L'Association des Communes Forestières de l'Ain

- Elle a diverses missions :
  - informer, sensibiliser et conseiller les élus locaux ;
  - représenter et défendre les intérêts des communes forestières ;
  - organiser des sessions de formation à l'attention des élus des collectivités locales ;
  - favoriser les actions de communication avec les partenaires de la filière forêt-bois.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF Rhône-Alpes)

- Etablissement public administratif géré par les propriétaires forestiers élus, il remplit une mission de développement et d'orientation de la production de la forêt privée dans le cadre de la politique forestière nationale en intervenant auprès des propriétaires. Il incite notamment ces derniers à se regrouper pour la réalisation de travaux et la vente de leur bois et prescrit une gestion planifiée pour l'aménagement des massifs forestiers. De plus, le CRPF agrée les Plans simples de gestion.

Le référentiel national PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes)

- La politique de gestion durable des forêts de Rhône-Alpes est définie par ce référentiel : les objectifs de gestion sont déclinés dans le cahier des charges du propriétaire forestier engagé dans la politique de gestion forestière durable. Les engagements sont relatifs :
  - à la conservation et l'amélioration des ressources forestières, et à leur contribution aux cycles mondiaux du carbone ;
  - au maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers ;
  - au maintien et à l'encouragement des fonctions de productions de forêts ;
  - au maintien et amélioration des fonctions de protection dans la gestion des forêts ;
  - au maintien, conservation, amélioration de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers.

L'Association Hélianthe

- Financée par l'ADEME, le Conseil Général et la Région, elle a pour mission la promotion de l'utilisation du bois et des produits issus de sa transformation comme source d'énergie, et la structuration de la production combustible locale. Elle a également eu un rôle de coordinateur technique dans la réalisation du Livre Blanc.

ENJEUX

- Comment exploiter le potentiel forestier en contournant le morcellement forestier et la difficulté du relief ?
- Comment poursuivre le développement la filière bois énergie ?
- Comment préserver le savoir faire des métiers du bois sur le territoire ?
- Comment maintenir une main d'œuvre locale en forêt pour les activités de première transformation, aujourd'hui concurrencées par une main d'œuvre venant de l'étranger ?

ETAT DES LIEUX

En 2013, sur le territoire du SCoT, la qualité de l'air varie entre bonne et moyenne :

- une bonne qualité de l'air sur le plateau d'Hauteville-Lompnes et le Valromey : ces deux secteurs, au caractère rural et montagnard, sont faiblement exposés aux sources de pollution immédiate.
- une qualité de l'air moyenne sur le secteur du bassin de Belley, la cluse des Hôpitaux et les communes traversées par les axes à plus forts trafics routiers.

Aucune commune du SCoT du Bugey n'est classée en zone sensible à la qualité de l'air.

Les zones sensibles, définies dans le cadre du SRCAE sont des zones où l'on constate régulièrement des dépassements de valeurs limites réglementaires sur les polluants PM10 (particules en suspension) et NO2 (dioxyde d'azote) et où doivent être développées prioritairement des actions de préservation de la qualité de l'air.

Qualité de l'air moyenne en 2013 par commune – indicateur global
(Source : Air Rhône-Alpes)

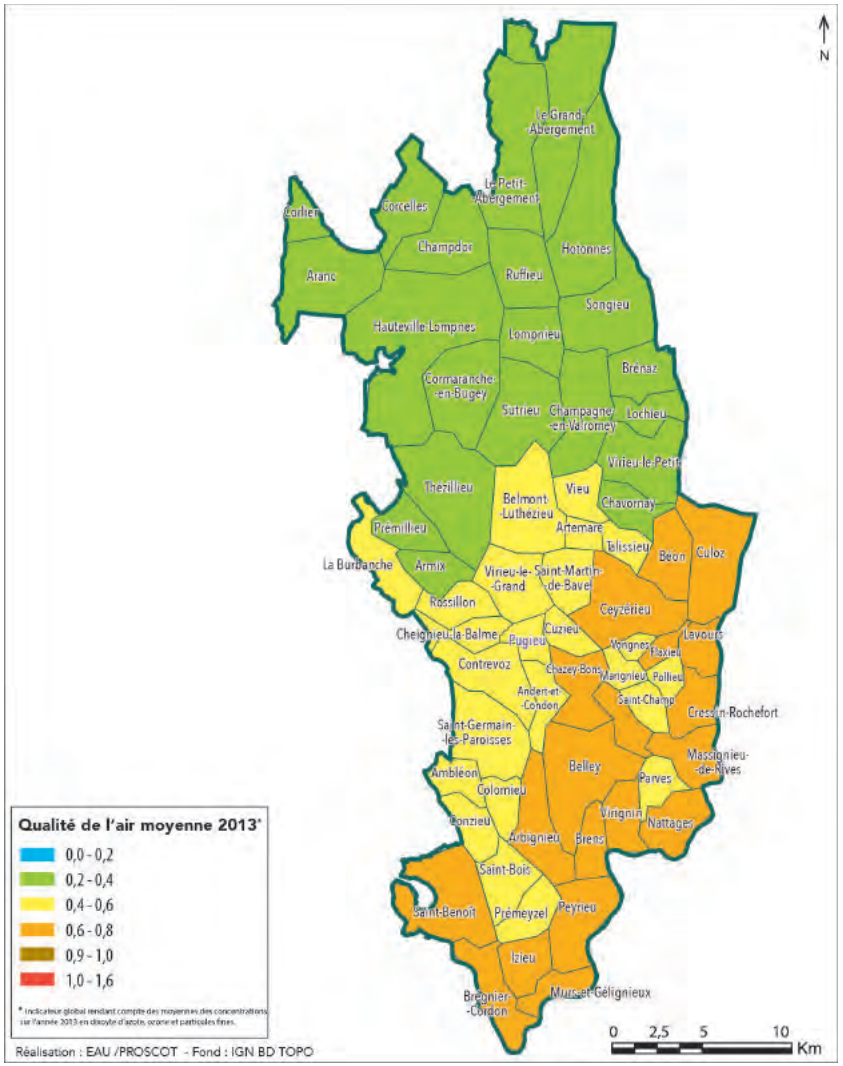

TENDANCE

- En l'absence de station de mesure de type rural / montagnard sur le territoire du SCoT Bugey, il n'est pas possible de mesurer précisément la concentration des principaux polluants fins sur le territoire du SCoT du Bugey.
- La qualité tendancielle de l'air respiré sur le territoire est bonne, notamment en comparaison au territoire régional. La problématique de l'ozone est particulièrement forte pendant l'été.
- Eloigné de toutes sources de pollution immédiates (industrie, intensité du trafic, zone urbaine dense), la qualité de l'air sur le territoire du SCoT est essentiellement influencée par les émissions naturelles, les activités agricoles ou sylvicoles et le chauffage notamment.

INTERDEPENDANCE

Transport et habitat

Ces thématiques constituent les principaux facteurs sur lesquels le SCoT peut agir pour maintenir la bonne qualité de l'air. Le territoire du SCoT peut notamment contribuer à des efforts en agissant sur les transports (transports en commun, covoiturage, modes doux, ...) et les moyens de chauffage (réduction des besoins en chauffage par le développement du bio-climatisme, remplacement des équipements polluants, isolation des constructions,...).

Economie, industrie, carrière

Une attention vis-à-vis des activités économiques du territoire est nécessaire pour veiller à la bonne qualité de l'air. L'encouragement à des pratiques respectueuses de l'environnement peut aller dans le sens d'une maîtrise des impacts des activités sur la qualité de l'air.

Energie, climat

Les principaux facteurs de consommation d'énergie et d'émission de GES se retrouvent dans leur influence sur la qualité de l'air : réduction des émissions des installations de combustion industrielle et individuelle, mobilités propres, réglementation thermique des bâtiments neufs et bâtiments existants, rénovation du parc tertiaire,...

GOUVERNANCE

Schéma Régional Climat Air Energie

Si le SCoT n'a pas d'obligation de compatibilité ni de prise en compte du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), il peut s'appuyer sur la politique définie pour orienter sa stratégie et participer à l'action du SRCAE.

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) définit comme objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques à horizon 2020 une réduction de 39% des particules fines (PM10) et de 54% des dioxydes d'azote. Ces objectifs sous-tendent des efforts supplémentaires à poursuivre sur les transports et sur les bâtiments (réhabilitations thermiques, pénétrations des énergies renouvelables, renouvellement des équipements de chauffage, performance énergétique des constructions neuves).

ENJEUX

Comment maintenir la bonne qualité de l'air sur le territoire du SCoT au regard des dynamiques de développement constatées (mobilité croissante, accueil de population,...) ? Organisation des transports, choix des modes de chauffage, développement des EnR sont des paramètres clés pour agir sur la qualité de l'air local.

ETAT DES LIEUX

Sur le territoire du SCoT, 6 axes routiers et 2 axes ferroviaires sont concernés par le classement sonore des infrastructures de transports terrestres (ITT).

Les principales nuisances sonores sont liées :

- aux RD 32 et RD 32C, RD 69, RD 904, RD 992 et RD 1504.
- aux lignes ferroviaires Lyon-Perrache – Genève (ligne 890), Culoz – Modane (ligne 900).

Deux secteurs sont plus particulièrement affectés par le bruit : la cluse des hôpitaux et le bassin de Belley aux abords de la RD 1504, l'agglomération de Belley.

Classement sonore des infrastructures de transport terrestre
(Source : Préfecture de l'Ain)

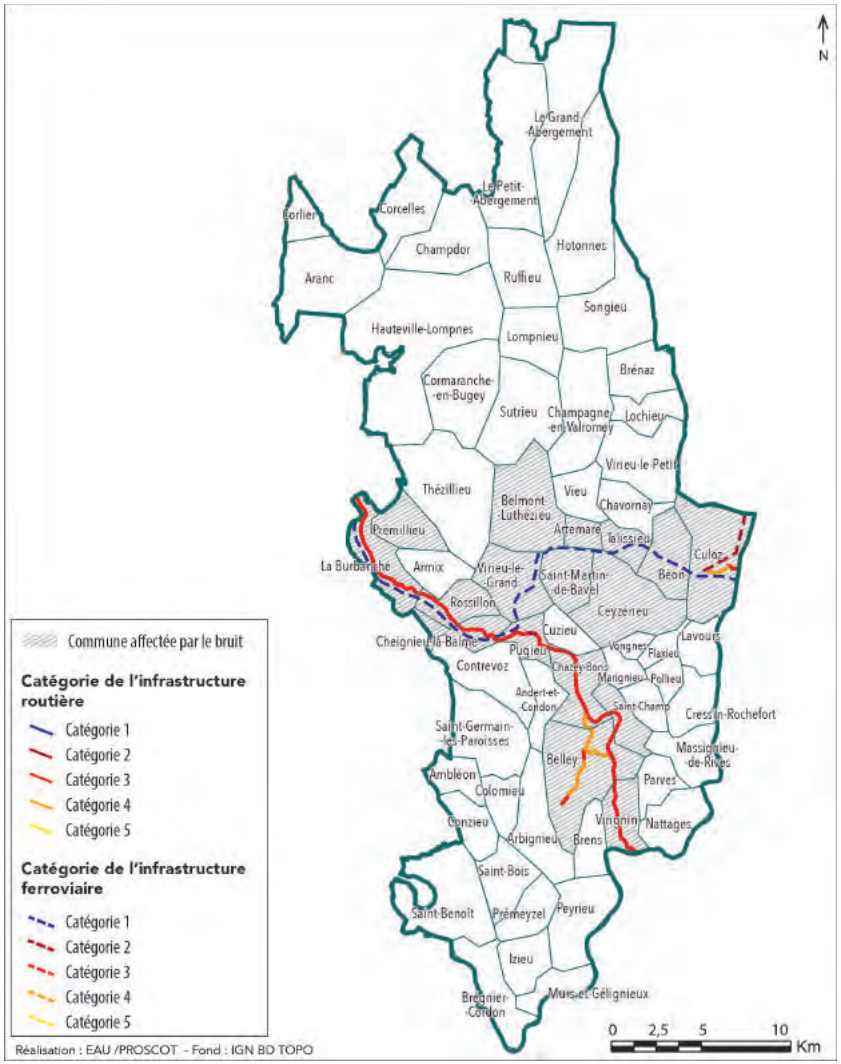

TENDANCE

- L'essentiel des nuisances sonores sur le territoire du SCoT est lié aux transports routiers et ferroviaires. Les principales sources de nuisances sonores du territoire ont été identifiées et des mesures sont actuellement prises pour limiter leurs incidences sur les populations environnantes.
- La tendance généralisée d'augmentation du trafic routier entraîne nécessairement des nuisances sonores accrues. Le récent contournement de l'agglomération de Belley par l'Est pourrait être la source de nuisances sonores supplémentaires. Dans les années à venir, le risque de nuisances sonores pourrait augmenter avec le développement des zones d'activités et les développements résidentiels.

INTERDEPENDANCE

Transports et déplacements

L'essentiel des nuisances sonores du territoire est lié aux transports. L'organisation et la structuration du réseau de transport à l'échelle du SCoT, le développement des modes de transports moins impactants au regard de l'atmosphère sonore peuvent contribuer à réduire les nuisances sonores.

Environnement, qualité des milieux

Les sources de bruit sont liées aux diverses activités humaines (transports, sites industriels...). Le bruit peut constituer une gêne pour les espèces de la faune sauvage requérant une grande tranquillité. L'implantation d'activités bruyantes dans ou à proximité immédiate de secteurs riches sur le plan écologique pourrait ainsi contribuer à la régression de certaines espèces, particulièrement sensibles au dérangement.

Activités économiques

Les zones d'activités existantes et projetées, l'attractivité croissante du territoire du SCoT, les secteurs de carrières peuvent entraîner des gênes importantes pour les zones d'habitations proches ou les zones de loisirs. A son échelle, le SCoT doit rester attentif au choix de l'implantation de ces différentes activités.

L'élargissement des zones d'emplois est aussi la source de mobilités carbonées plus importantes.

GOUVERNANCE

Classement sonore des ITT

Dans l'Ain, le classement sonore des infrastructures de transport terrestre a été arrêté le 7 janvier 1999.

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

La Directive européenne relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement prévoit, pour les infrastructures et les agglomérations les plus importantes, l'élaboration de cartes de bruit et de plans de prévention du bruit dans l'environnement.

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Etat dans l'Ain (PPBE), 1ère échéance, ne concerne pas les infrastructures de transport terrestre desservant le territoire du SCoT. Le projet de PPBE, 2ème échéance 2014-2018, recense sur le territoire les lignes ferroviaires Lyon – Genève et Culoz – Modane mais aucun plan d'actions ne concerne ces tronçons ferroviaires.

ENJEUX

- Le territoire du SCoT Bugey est relativement épargné par les nuisances sonores qui ne constituent pas une contrainte majeure. Une attention particulière doit cependant être portée aux projets d'urbanisation et d'aménagement aux abords des infrastructures identifiées sonores et des secteurs affectés par le bruit.

- L'évolution du trafic sur le territoire et l'emplacement des futures zones à urbaniser seront les paramètres principaux susceptibles d'amplifier ou de réduire les risques de nuisances sonores dans les années à venir. Pour un développement durable du territoire, il convient de mener une réflexion : Quels modes de transport sont à développer ou à privilégier ? Où localiser les futures zones d'activités vis-à-vis des zones d'habitat et des secteurs sensibles au bruit pour maintenir un environnement sonore de qualité (santé environnementale). Des sites et activités générant des nuisances sont ils prévus sur le territoire du SCoT ?

ETAT DES LIEUX

- 17 sites BASIAS (sites industriels pollués ou concernés par une présomption de pollution) sont recensés sur le territoire du SCoT, notamment sur la commune de Belley et le bassin de Belley.
- 8 d'entre eux sont répertoriés site BASOL (sites aux pollutions avérées ou potentiellement pollués appelant une action publique).

Sites pollués ou à forte présomption BASOL

(Source : Base de données BASOL)

site	Commune	Activité	Situation technique du site
Gérard Masse	Artemare	Stockage de ferraille	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés,
Larmure Bianco	Belley	Stockage - distribution fuel domestique et gasoil	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée
Le Joint Metalloplastique Français	Belley		Site libre de toutes restrictions, travaux réalisés, aucune restriction,
Trilogie	Belley	Station de transit de boues d'hydrocarbures	Site nécessitant des investigations supplémentaires
Ugivis	Belley	Fabrication de pièces et de visseries en acier inoxydable	Site en cours de traitement
Volvo Compact Equipment	Belley	Production d'engins de chantiers	Site en cours de traitement
Ancienne UIOM de Peyrieu	Murs-et-Gélignieux	Ancienne usine d'incinération d'ordures ménagères - démantelée	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Ancienne décharge (mairie d'Artemare)	Saint-Martin-de-Bavel	Ancienne décharge	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire

Sites et sols pollués et potentiellement pollués

(Source : Base de données BASOL et BASIAS)

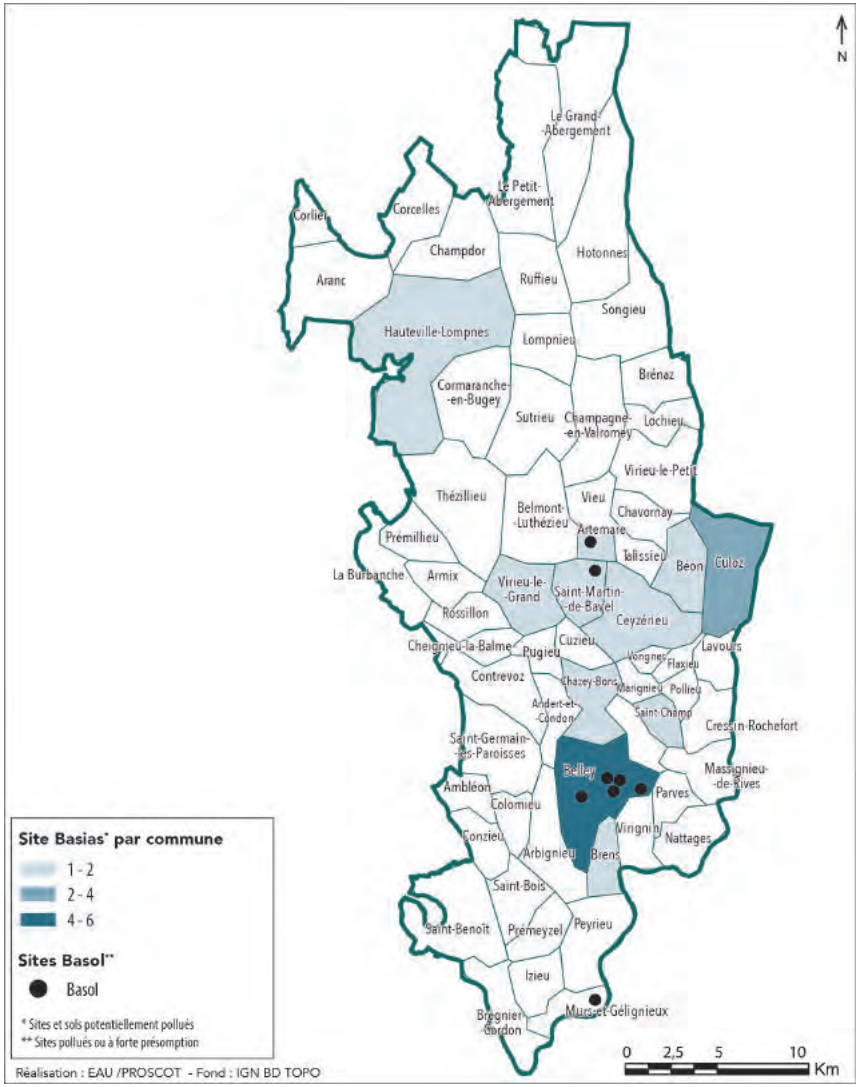

TENDANCE

- La règlementation encadre les activités industrielles et limite les risques de pollution. Malgré cette prévention, le risque zéro n'existe pas.

  De plus la connaissance des sites est parfois limitante. La découverte de nouveaux sites pollués reste possible. Cependant, compte-tenu des activités présentes sur le territoire et de leur importance, la situation ne devrait pas connaître de modification substantielle.

- Les inventaires BASIAS et BASOL ont permis de faire un état des lieux important dans le domaine des sites et sols pollués du territoire. La problématique existe sur le SCoT du Bugey, mais celle-ci reste limitée et n'est pas de nature à engendrer de fortes contraintes sur l'aménagement du territoire.

INTERDEPENDANCE

Climat

La pollution se transfert entre les différents compartiments de l'environnement. Les pollutions émises dans l'atmosphère retombent au sol à l'occasion de précipitations. La pollution dans les sols peut atteindre les nappes d'eau.

Eau potable, qualité de l'eau

Toutes les activités utilisant les eaux souterraines peuvent ainsi être impactées (eau potable, agriculture,…). Les risques sont cependant limités (voir tendance). Les friches industrielles peuvent représenter des surfaces conséquentes, qui constituent une opportunité d'aménagement.

Activités économiques

La présence de sites et de sols pollués est liée au caractère industriel du mode de développement du territoire. Cette composante économique laisse présager des sites potentiellement pollués non encore découverts.

GOUVERNANCE

Dans le cadre de l'action nationale « établissements sensibles », le croisement de la base BASIAS avec la liste des sites sensibles (comme les crèches, les écoles...) et des études particulières seront menées de manière préventive sur chacun des sites identifiés à partir de 2015.

ENJEUX

- Mobiliser le volant foncier que peuvent constituer ces sites tout en veillant à leur évolution (environnementale) et en s'assurant que le développement urbain éventuel est sans risque pour la santé humaine.

  La reconversion de ces zones, en cohérence avec leurs caractéristiques, permet en effet d'éviter la consommation de nouvelles surfaces agricoles et naturelles. Elles se trouvent de plus souvent bien intégrées au tissu urbain en raison de leur ancienneté.

ETAT DES LIEUX

- Sur le territoire du SCoT, le tri sélectif, l'accueil en déchèterie, la collecte et le transport des déchets jusqu'aux quais de transfert sont assurés par :
  - **le SIVOM du Bugey Sud** (36 communes de la CC du Bugey Sud et la CC du Valromey, soit 51 communes et plus de 70% de la population)
  - **SME Environnement** pour les communes restantes de la CC du Bugey Sud (à savoir les communes de l'ancienne CC Terres d'eaux sauf Groslée, marquée « CC Bugey Sud » sur la carte ci-après)
  - La Communauté de Communes pour la CC du Plateau d'Hauteville

  Le territoire comporte **4 déchèteries** : 3 pour le SIVOM : Belley, Culoz et Virieu-le-Grand, une pour le Plateau d'Hauteville. La déchèterie des Avenières (hors SCoT) reçoit les déchets d'Izieu et Brégnier-Cordon et celle de Lhuis reçoit ceux de Saint-Benoît.

  Le territoire accueille une station de transfert : le quai de transfert à Belley qui permet le transfert des déchets collectés par le SIVOM.

- Sur le territoire du SCoT, il existe des sites ayant accueilli d'anciennes décharges qui nécessitent une vigilance quant à leur devenir :
  - Lieu dit « Cretelaz » à Massignieu-de-Rives
  - Une autre décharge sans localisation à Brégnier-Cordon.

- Le traitement des ordures ménagères est assuré :
  - Par le **SITOM Nord-Isère** pour les ordures ménagères résiduelles (OMr) qui partent sur l'Unité d'Incinération d'Ordures Ménagères de Bourgoin-Jallieu où elles sont **valorisées énergétiquement**
  - les déchets recyclables (collectés en porte à porte ou par point d'apport volontaire) sont envoyés au centre de tri de Chambéry (Valespace) ou au centre d'affinage pour le verre.
  - les collecteurs se sont regroupés afin que certains déchets soient directement repris par contrat avec des repreneurs : les déchets des déchèteries mais également des ordures ménagères (les déchets verts collectés par le SITOM sont valorisés en compost par exemple)

Organisation de la collecte et du traitement des déchets
(Source : Base de données SINDRA ; SITOM Nord-Isère)

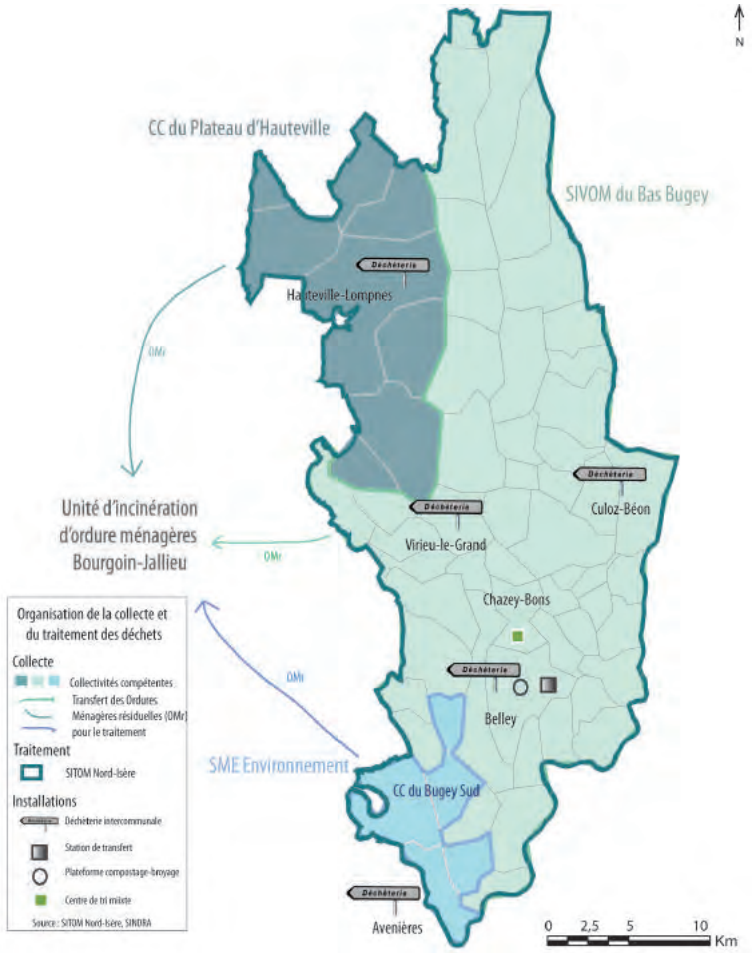

ETAT DES LIEUX

Gestion des déchets du SIVOM du Bas Bugey et prestataires des filières
(Source : SIVOM du Bas Bugey)

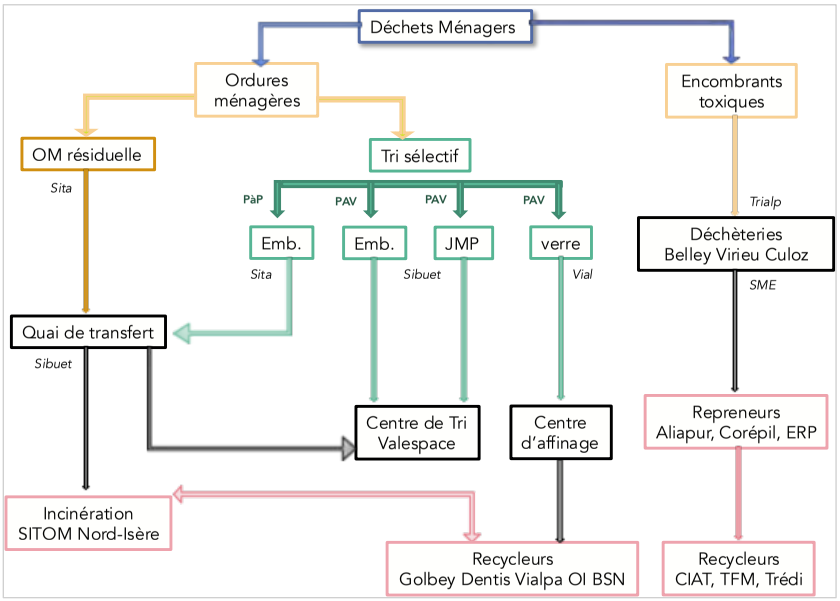

- Sur le territoire, la production d'ordures ménagères résiduelles est de **229 kg/hab./an** en 2011, comparable à celle de l'Ain (226 kg/hab./an) et inférieure à celle de la région (239 kg/hab./an).

  Pour le Bas Bugey, c'est une production de 221 kg de déchets par habitant pour l'année 2013 dont environ 100 kg de biodéchets que cherche à valoriser le SIVOM du Bas Bugey. Il est en effet à l'initiative de composteurs collectifs pour diminuer les déchets à l'origine. Ces conteneurs recueillent tous les déchets issus des jardins mais aussi ceux de cuisine pour en faire un engrais naturel.

- Le SITOM, en partenariat avec les brigades vertes, propose un service de broyage des végétaux à domicile qui permet d'obtenir du broyat végétal idéal pour le paillage ou pour aérer le composte (le brûlage à l'air des déchets ménagers est interdit).

ETAT DES LIEUX

- Les **déchets du BTP** sont pris en charge par des centres d'enfouissement, de tri et de concassage sur un **périmètre de récupération de 63km** en moyenne.

  Ce sont 298 milliers de tonnes de déchets accueillis en 2011 (dont 99% de déchets inertes), soit 25% des déchets accueillis sur les 4 installations spécialisées dans la gestion du BTP de l'Ain.

Déchets accueillis sur installations spécialisées et leurs destinations
(Source : Etude sur les volumes et les flux de déchets et de matériaux recyclés du BTP dans l'Ain, CERA)

Quantité de déchets BTP accueillis par les installations en 2011 (milliers de tonnes)	Part/dép.	part de déchets recyclés ou réutilisés en 2011	Part/quantité entrée
Déchets et matériaux inertes	24%	291	99%
Déchets non inertes non dangereux	9%	3	1%
Déchets dangereux	<1%	0	0%
Quantité de déchets BTP accueillis par les installations	22%	294	100%

Destinations des déchets BTP accueillis sur les installations en 2011 (milliers de tonnes)	Part/quantité entrée
99% valorisés ou réutilisés en 2011	
Utilisation en remblai de carrière	**90,40%**
Utilisation en projet d'aménagement	**1,50%**
Valorisation matière & recylclage pour les installations de l'Ain	**5,30%**
Utilisation pour un autre projet	**<1%**
Valorisation matière et recyclage pour un autre site	**1,00%**
Stockés provisoirement sur les installations de l'Ain	<1%
Elimination en installation de stockage	<1%
Envoyé vers un autre site sans en connaître le traitement	<1%
Autre	<1%
Quantité de déchets BTP accueillis par les installations	100%

Les entreprises spécialisées dans la gestion des déchets du BTP
(Source : Etude sur les volumes et les flux de déchets et de matériaux recyclés du BTP dans l'Ain, CERA)

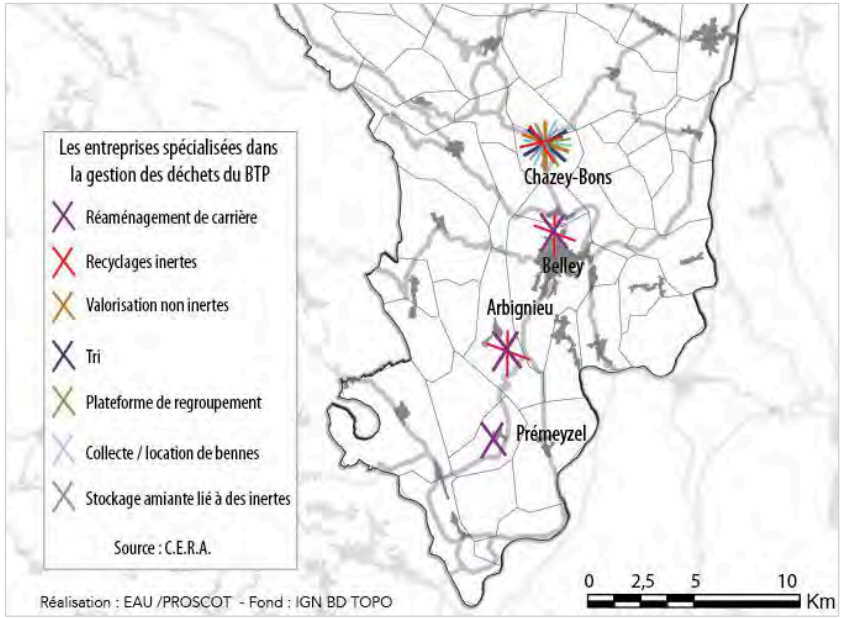

Nombre et activité des installations en 2011		part/dép.
Recylclages inertes	3	10%
Réaménagement de carrière	3	27%
Stockages inertes	0	0%
Valorisation non inertes	1	20%
Collecte/ location de bennes	1	8%
Tri	1	14%
Plateforme de regroupement	1	6%
Stockage amiante lié à des inertes	1	33%
Nombre total d'installations	4	7%

TENDANCES

- Pour les déchets totaux :
  - Le SIVOM constate une hausse globale de la quantité de déchets, avec une différence pour les ordures ménagères qui sont en baisse depuis 2011

Les déchets du SIVOM

(Source : SIVOM Bas-Bugey)

	2011		2012		Evolution des tonnages	2013		Evolution des tonnages
	Tonnes	kg/hab/an	Tonnes	kg/hab/an	2011/2012	Tonnes	kg/hab/an	2012/2013
OM	6 788	242	6 741	226	-0,7%	6 575	221	-2,5%
DÉCHETERIES	8 042	286	8 370	281	+4,1	8 728	293	+4,3%
COLLECTE SELECTIVE								
EMR	523	18,6	540	18,1	+3,3%	559,00	18,8	+3,5%
JMP	736	26,2	725	24,3	-1,5%	721,00	24,2	-0,6%
verre	1 203	42,8	1 218	40,9	+1,2%	1182,00	39,7	-3,0%
TOTAL	17 292	615,7	17 594	590,7	+1,7%	17 765	596,5	+10%

  - Les 5 communes de la CC Bugey Sud non prises en charge par le SIVOM voient leur collecte totale est relativement stable depuis 2008, avec un minimum en 2009
  - CC Plateau d'Hauteville : le tonnage global par habitant diminue depuis 2008 (entre 2008 et 2013 : -3%)

- Les déchets résiduels sont à la baisse : depuis 2010, une baisse de 2% par année est constatée sur le territoire au total. Elle masque l'augmentation des OMr de la CC Bugey Sud.

- La collecte sélective représente le tiers de la collecte totale (hors déchets de déchèterie).

- La prise en compte de la problématique de prévention des déchets est présente sur le territoire. Le SIVOM et la CC du Plateau d'Hauteville ont signé en 2013 un **« PACK » prévention** avec le Département de l'Ain permettant de réduire les déchets à la source, ainsi que leur toxicité, tout en améliorant leur recyclabilité. Les 2 EPCI s'engagent ainsi dans un programme d'actions coordonnées de réduction des déchets, financé à 80% par le département

Apport et évolution d'ordures ménagères provenant du territoire du SCoT sur les années 2011 à 2013

(Source : SITOM Nord-Isère, SIVOM du Bas Bugey, CC Bugey Sud, CC du Plateau d'Hauteville)

	SIVOM Bas Bugey				
	2011	2012	Evol 2012/2011	2013	Evol 2013/2012
OM	6788	6741	-0,7%	6 575	-2,5%
Collecte sélective	2462	2483	+0,8%	2462	-0,9%
TOTAL	9250	9224		9 037	
	CC du Bugey Sud (ex CC Terre d'Eaux)				
	2011	2012	Evol 2012/2011	2013	Evol 2013/2012
OM	411,38	410,1	-0,3%	422,56	+3%
Collecte sélective	192,15	180,24	-7%	220,21	+22%
TOTAL	603,53	590,34		642,77	
	CC du Plateau d'Hauteville				
	2011	2012	Evol 2012/2011	2013	Evol 2013/2012
OM	1 634	1 505	-7%	1 464	-4%
Collecte sélective	425	517	+21%	565	+9%
TOTAL	2 059	2 022		2 029	

INTERDEPENDANCE

Déchets et Energie : la valorisation des déchets peut se faire par la méthanisation

Déchets du BTP et Carrières : les déchets du BTP peuvent constituer des matériaux de substitution pour la production de matériaux

GOUVERNANCE

Le Plan Départemental des Déchets Ménagers et Assimilés de l'Ain (PDEDMA)

Approuvé le 12 juillet 2002 par arrêté préfectoral.
Tous les projets d'équipement se rapportant à l'élimination des déchets doivent être compatibles avec le plan, dont les principaux objectifs sont :

- la réduction des déchets à la source via le compostage
- les collectes séparatives
- la gestion des boues
- le traitement
- maîtrise des coûts par intercommunalités
- les déchets en activité (déchets verts, déchets issus du BTP et Déchets Industriels Banals)

Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux

Depuis octobre 2012, il est en cours d'établissement par le Conseil Général.

Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de chantiers du BTP

est en cours d'élaboration par le Conseil Général de l'Ain. Commissions consultatives et groupes de travail sont mis en place depuis novembre 2012.

La Cellule Economique Rhône-Alpes (CERA)

En qualité d'Observatoire régional du Bâtiment et des Travaux Publics, la CERA réalise des études sur les déchets et le recyclage des matériaux du BTP.

Les Brigades Vertes

Association qui emploie et forme du personnel en réinsertion, est en partenariat avec le SIVOM Bas Bugey et le SITOM Nord-Isère notamment pour le broyage des déchets verts.

ENJEUX

- Comment développer la filière de valorisation des déchets du BTP ?
- Continuer les actions visant à réduire la production de déchets

ETAT DES LIEUX

Le territoire du SCoT est concerné par deux types de risque liés aux inondations :

- le risque de crue rapide de type torrentiel : 23 communes sont exposées. Il s'agit des communes situées dans le bassin versant du Furans, de l'Albarine et celles en aval du cours du Séran.
- le risque de crue lente par débordement : 6 communes sont exposées. Pour la majorité, les aléas inondations résultent du débordement du haut Rhône et de ses affluents (le bas Séran, le Furans) ainsi que par les marais de Lavours.
- 5 communes sont exposées aux deux types de crues lente et rapide.

Risque inondations
(Source : DDRM Ain)

Crue lente	Crue rapide	Crues lente et rapide
Champdor, Cormoranche-en-Bugey, Massignieu-de-Rives, Murs et Gélignieux, Nattages, Virignin	Ander-et-Condon, Arbignieu, Artemare, Belley, Béon, Brens, La Burbanche, Ceyzérieu, Cheignieu-la-Balme, Cressin-Rochefort, Culoz, Cuzieu, Flaxieu, Hauteville-Lompnes, Lavours, Pollieu, Pugieu, Rossillon, Saint-Martin de Bavel, Talissieu, Virieu-le-Grand, Vongnes	Brégnier-Cordon, Corcelles, Peyrieu, Saint-Benoît, Saint-Germain-les-Paroisses.

Risque inondations
(Source : DDRM Ain)

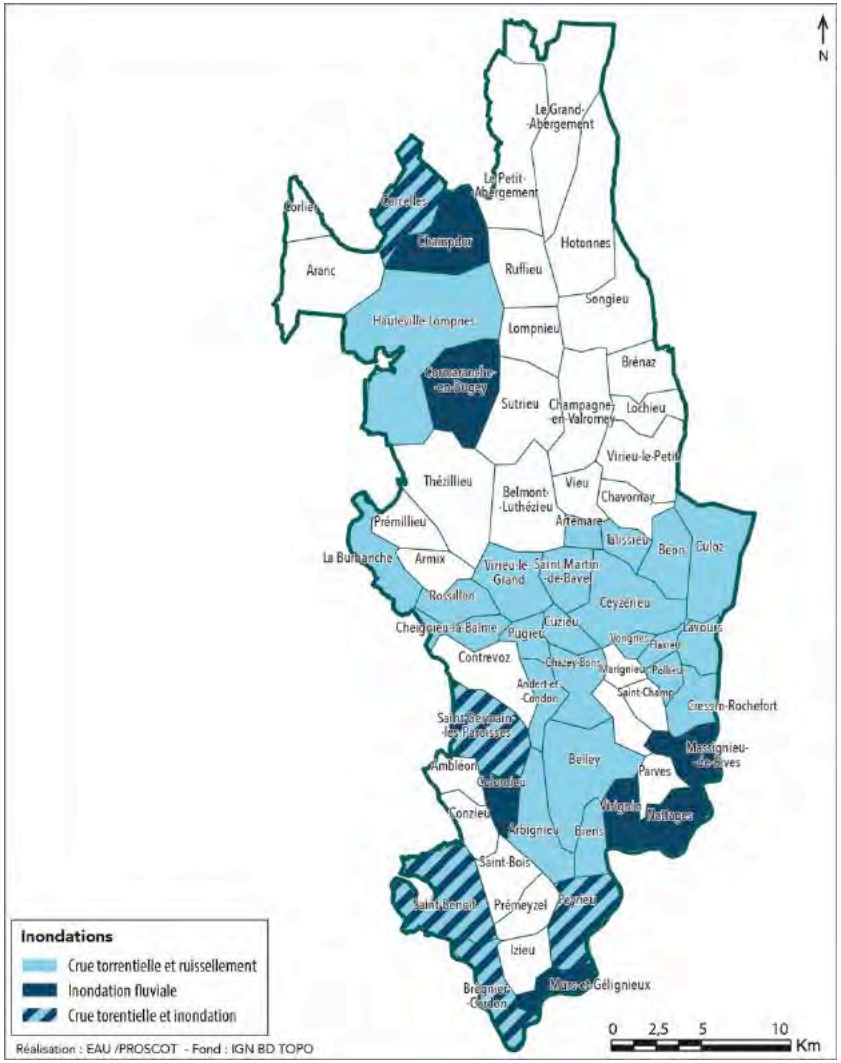

Concernant les aléas « mouvements de terrain », 4 types de risques sont recensés sur le territoire :

- les chutes de blocs constituent le risque de mouvements de terrain le plus important. Ce risque est localisé de manière diffuse, sur le territoire du SCoT 13 communes sont concernées (20 % des communes du territoire) avec un secteur reconnu plus exposé : falaises de la cluse des Hôpitaux et de la vallée de l'Albarine.
- les glissements lents sont anecdotiques à l'échelle du territoire.
- les retraits-gonflements d'argiles représentent un aléa faible. De rares sinistres extrêmement localisés sont recensés sur Armix et Nattages. Aucune commune du périmètre SCoT n'est reconnue en état de catastrophe naturelle « retrait-gonflement des argiles ».
- le risque d'effondrement de cavités souterraines est réduit mais non nul. 600 cavités – quasi exclusivement naturelles – sont recensées dont une dizaine liée à des ouvrages civils (tunnel, aqueduc souterrain, etc.).

Risque de mouvements de terrain

(Source : DDRM Ain)

Chute de Blocs mouvements lents	Glissements Mouvement lents	Chutes de Blocs et glissements
Artemare Belmont-Luthézieu Béon Brégnier-Cordon La Burbanche Hauteville-Lompnes Magnieu Parves Rossillon St-Germain-les-Paroisses Virignin	Chazey-Bons	Culoz St-Benoît

Risque de mouvements de terrain

(Source : DDRM Ain)

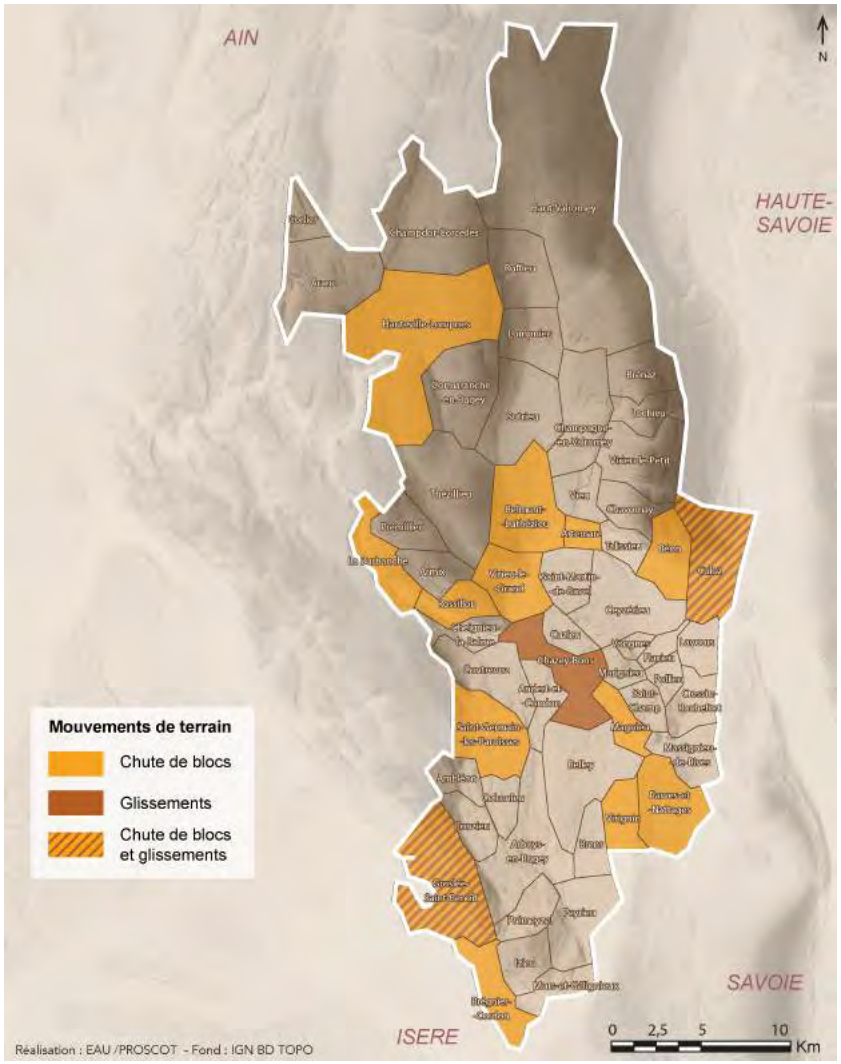

- L'ensemble du territoire est inscrit en zone d'aléa sismique. La majorité des communes est classée en aléa modéré (59 communes en zone 3). Massignieu-de-Rives, Murs-et-Gélignieux, Nattages, Parves et Périeu, en limite sud-est du territoire, sont en zone de sismicité moyenne (zone 4).

Risque sismique sur le département

(Source : Préfecture de l'Ain)

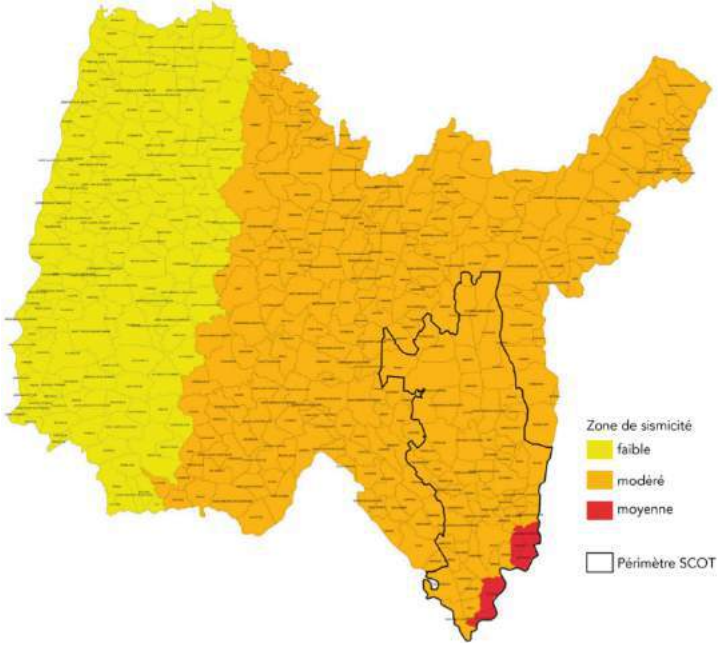

- Le périmètre du SCoT est concerné par les phénomènes météorologiques de type « vague de froid » et « vague de chaleur », risque de tempête et chutes de neige abondantes. Le territoire est susceptible de subir ces phénomènes météorologiques dangereux et de forte intensité. Les risques météorologiques concernent l'ensemble du territoire et ne font pas l'objet de carte d'aléas sur le territoire du SCoT.

Risque de mouvements de terrain

(Source : Préfecture de l'Ain)

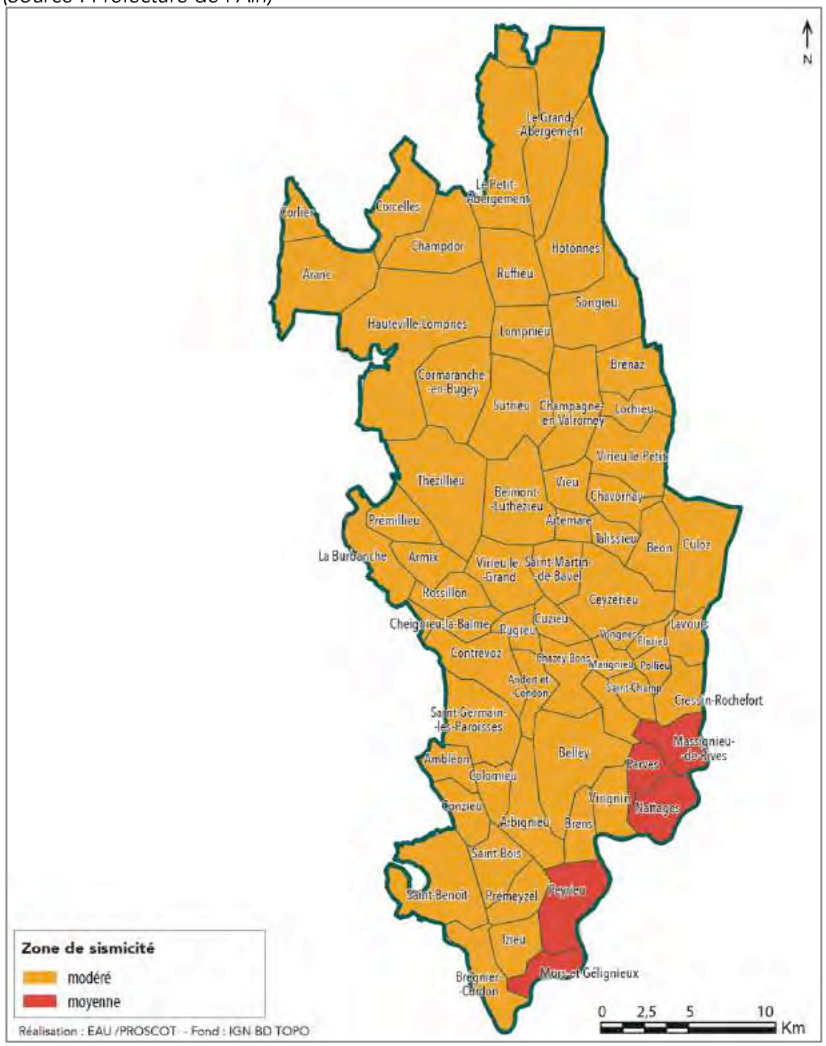

TENDANCE

- Le classement en sismicité modérée et moyenne, la contiguïté du territoire du SCoT avec le département de la Savoie, inscrit en sismicité moyenne, rappelle que le risque existe sur le territoire du SCoT et à ses portes.
- Avec le changement climatique, les risques météorologiques sont susceptibles de s'amplifier dans les années à venir et d'entrainer des catastrophes naturelles, notamment en matière d'inondation. De plus, avec l'imperméabilisation accrue des sols liée à l'urbanisation, les ruissellements pourront être accentués localement. Si ces ruissellements ne sont pas gérés sur place, ils seront susceptibles de s'écouler vers les fonds de vallées et d'accentuer ces phénomènes d'inondation.
- En ce qui concerne les mouvements de terrain, le risque pourrait également s'accentuer dans les années à venir à cause du changement climatique (phénomènes de dessiccation et d'humidification des sols amplifiant les risques liés aux argiles et les risques d'effondrement de cavités).

INTERDEPENDANCE

Milieux naturels

A l'instar de la maîtrise des ruissellements urbains, les différents éléments du patrimoine naturel, tels que les bois et linéaires de haies participent à la protection du territoire contre les inondations car ils favorisent l'infiltration des eaux.

Les prédispositions du territoire aux inondations nécessitent une gestion pointue de l'espace avec maintien d'espaces d'infiltration dès que possible dans les zones urbaines et gestion des eaux pluviales à leur source. Les techniques alternatives utilisées dans ce cadre sont une opportunité pour la biodiversité, qui peut dans certains cas profiter de ces aménagements (mares, noues,…), qui peuvent participer au fonctionnement écologique global.

Agriculture

Les pratiques agricoles sont également susceptibles d'avoir des répercussions sur la vulnérabilité du territoire aux inondations (non entretien des haies, choix de production,...).

Assainissement

Le risque inondation étant présent sur le territoire, la gestion des eaux de crues et des eaux pluviales est d'importance. Ces eaux peuvent venir saturer les STEP et les surcharger, ce qui entraîne des pollutions des masses d'eau.

Développement urbain

Les développements de l'urbanisation doivent éviter les zones où les risques naturels sont présents afin de limiter l'exposition des biens et des personnes.

GOUVERNANCE

Plan de Prévention des Risques

Plusieurs Plans de Prévention des Risques Inondations et naturels réglementent l'usage du sol de façon à limiter les effets d'un aléa naturel sur les personnes et les biens.

Plan de Prévention des Risques
(Source : Préfecture de l'Ain)

Plan de Prévention des Risques	Communes
PPRn Inondations par le Séran, le Groin et les rivières des Eaux Mortes et d'Artemare / chutes de blocs	Artemare
PPR Inondations par le Séran et le ruisseau des Rochers	Talissieu
PPR Inondations par le Rhône, le Séran et les Marais de Lavours	Ceyzérieu, Flaxieu, Lavours
PPR Inondations par le Rhône et le Séran	Béon, Culoz, Cressin-Rochefort, Pollieu
PPR Chute de blocs rocheux et inondations par l'Arène	Virieu-le-Grand
PSS Rhône Amont	Brégnier-Cordon, Brens, Massignieu-de-Rives, Nattages, Murs-et-Gélignieux, Peyrieu, Saint-Benoît, Virignin,
PPR Chutes de blocs Rocheux	Brégnier-Cordon, La Burbanche, Rossillon, Virignin
PPR Mouvements de terrains et crues torrentielles	Saint-Benoît
PPR Inondation, crues torrentielles, ruissellement sur versant et chutes de blocs rocheux	Saint-Germain-les-Paroisses

Communes concernées par un PPR, un PPS
(Source : Préfecture de l'Ain)

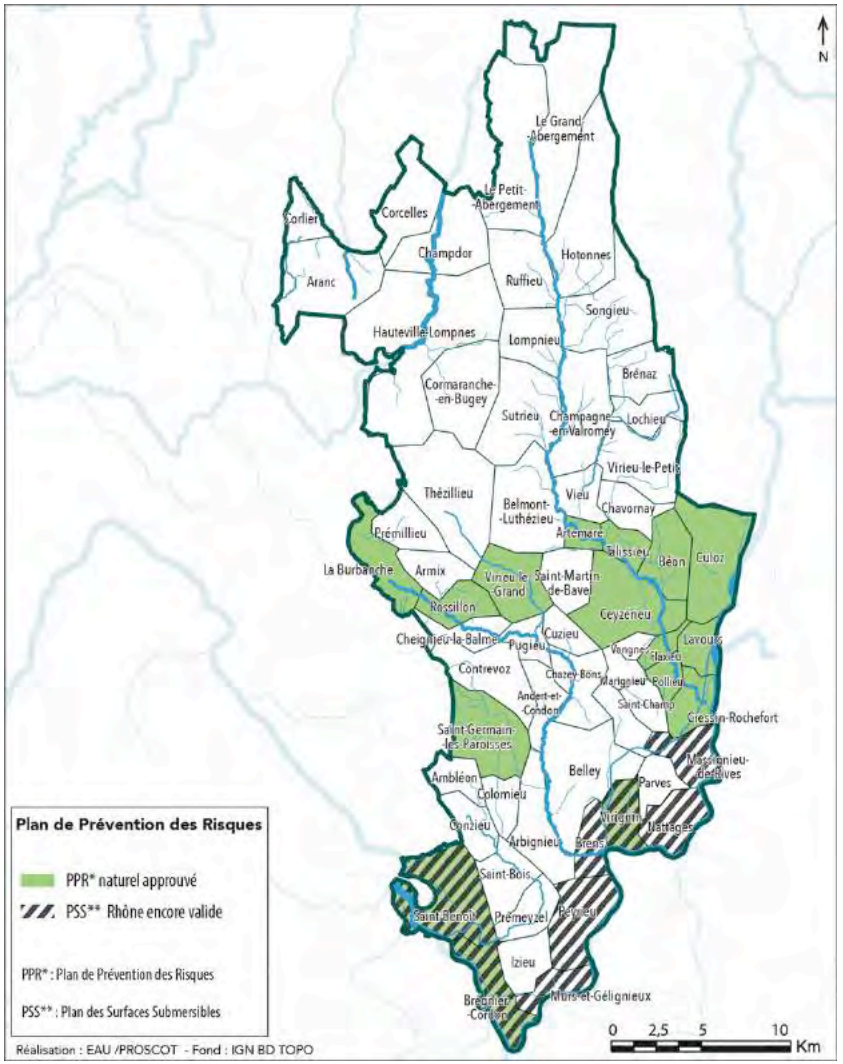

Porter à la connaissance du Préfet relatif à l'aléa de référence du Rhône en date du 24 octobre 2013

Le Porter à connaissance du Préfet relatif à l'aléa de référence du Rhône en date du 24 octobre 2013, modifié le 27 janvier 2015 (rappelé au rapport du présent SCoT) doit être pris en compte par les communes concernées :

- Il comprend une cartographie par commune donnant les informations suivantes :
    - Les zones d'aléa modéré (hauteur d'eau < 1 m) et d'aléa fort (hauteur d'eau ≥ 1 m) pour la crue de référence ;
    - l'enveloppe de la crue exceptionnelle ;
    - les droites de projection sur le lit majeur aux points kilométriques (PK) et aux points singuliers, avec pour chacune, les cotes des lignes d'eau (altitudes maximales) pour la crue de référence et la crue exceptionnelle ;
    - les ouvrages de type digue et pour certains une bande de sécurité.
- Il est accompagné d'une note de gestion des actes d'urbanisme.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AIN

Direction départementale des territoires

Service Prospective Urbanisme Risques

Unité Prévention des Risques

Référence : 2013/604/PHC/mg
Vos réf.

Affaire suivie par : Michel Senaud - Philippe Combe
ddt-spur-pr@ain.gouv.fr
tél. 04 74 45 63 19 - fax 04 74 45 63 60

Bourg en Bresse, le 24 octobre 2013

Madame le maire, monsieur le maire,

Le présent courrier a pour objet de porter à votre connaissance le nouvel **aléa inondation du Rhône** pour votre commune, en application de l'article L.121-2 du code de l'urbanisme.

Cet aléa a été défini, dans le cadre d'une démarche globale et homogène sur le bassin Rhône, pour la crue de référence, sensiblement équivalente à une crue centennale, et pour une crue exceptionnelle, équivalente à une crue millénale. Il est représenté sur la carte jointe.

Il vous appartient de prendre en compte ces nouvelles informations sur la connaissance des zones susceptibles d'être inondées sur le territoire de votre commune dans la cadre de vos décisions d'urbanisme, qu'il s'agisse de la délivrance des autorisations d'occupation des sols comme de l'élaboration ou de la révision de votre document d'urbanisme.

La cartographie est le résultat du croisement de deux types de données : d'une part les lignes d'eau de crues (qui sont les hauteurs atteintes par le fleuve au niveau de son lit au plus fort des crues), issues d'une étude hydraulique intégrant les aménagements récents du fleuve ; d'autre part une base de données terrestres (dite BDT Rhône) issue d'un lever topographique du terrain de 2010. Le résultat de ce croisement a été simplifié et corrigé suite à une campagne de terrain. Le processus d'élaboration des lignes d'eau et le principe de leur transformation en cartographie ont fait l'objet de présentations détaillées aux communes concernées de l'Isère et de l'Ain les 27 mai et 9 juin 2011.

Sur la carte à l'échelle du 1/20 000 sont données les informations suivantes :

- les zones d'aléa modéré (hauteur d'eau < 1 m) et d'aléa fort (hauteur d'eau ≥ 1 m) pour la crue de référence ;
- l'enveloppe de la crue exceptionnelle ;
- les droites de projection sur le lit majeur aux points kilométriques (PK) et aux points singuliers, avec pour chacune, les cotes des lignes d'eau (altitudes maximales) pour la crue de référence et la crue exceptionnelle ;
- les ouvrages de type digue.

Direction départementale des territoires - 23 rue Bourgmayer CS 90410 - 01012 BOURG EN BRESSE CEDEX
téléphone : 04 74 45 62 37 télécopie : 04 74 45 24 98
Accueil du public 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00
www.ain.developpement-durable.gouv.fr

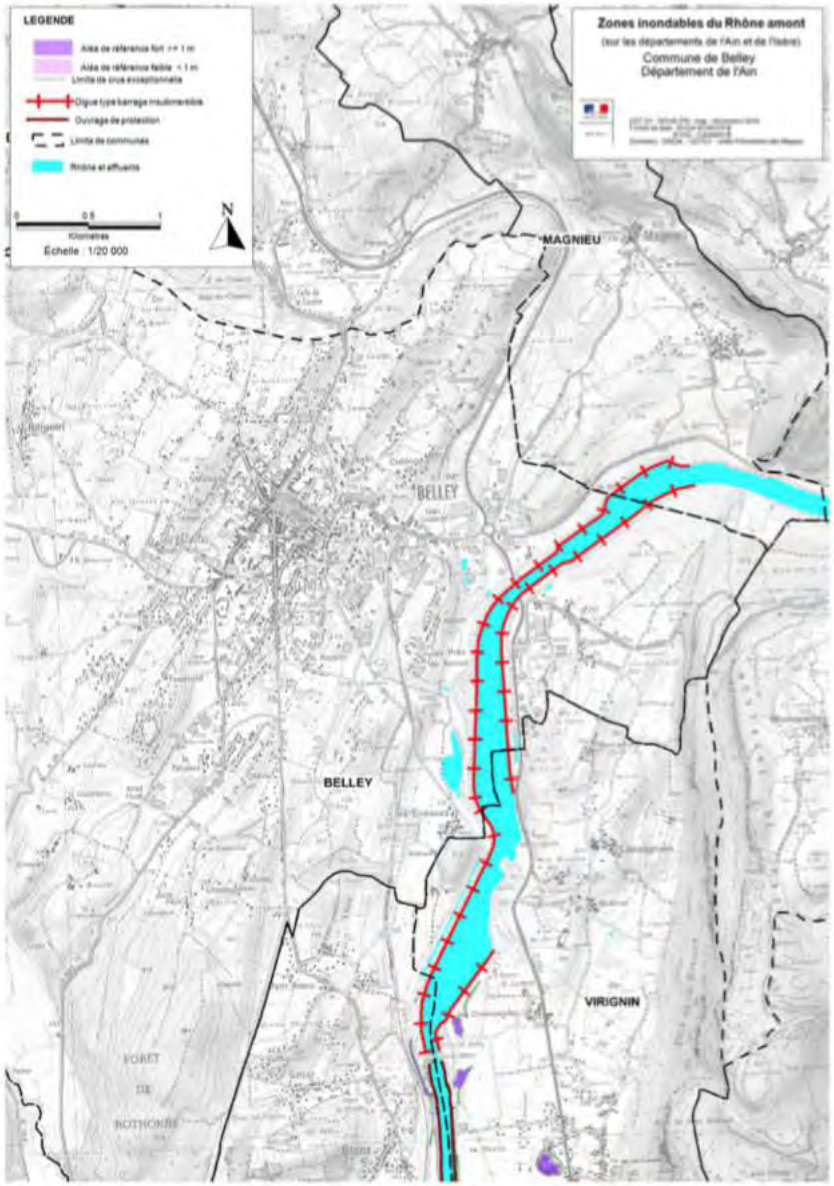
LEGENDE
Digue type barrage insubmersible
Ouvrage de protection
Limite de communes
Rhône et affluents
Échelle : 1/20 000
Zones inondables du Rhône amont
(sur les départements de l'Ain et de l'Isère)
Commune de Belley
Département de l'Ain
MAGNIEU
BELLEY
VIRIGNIN

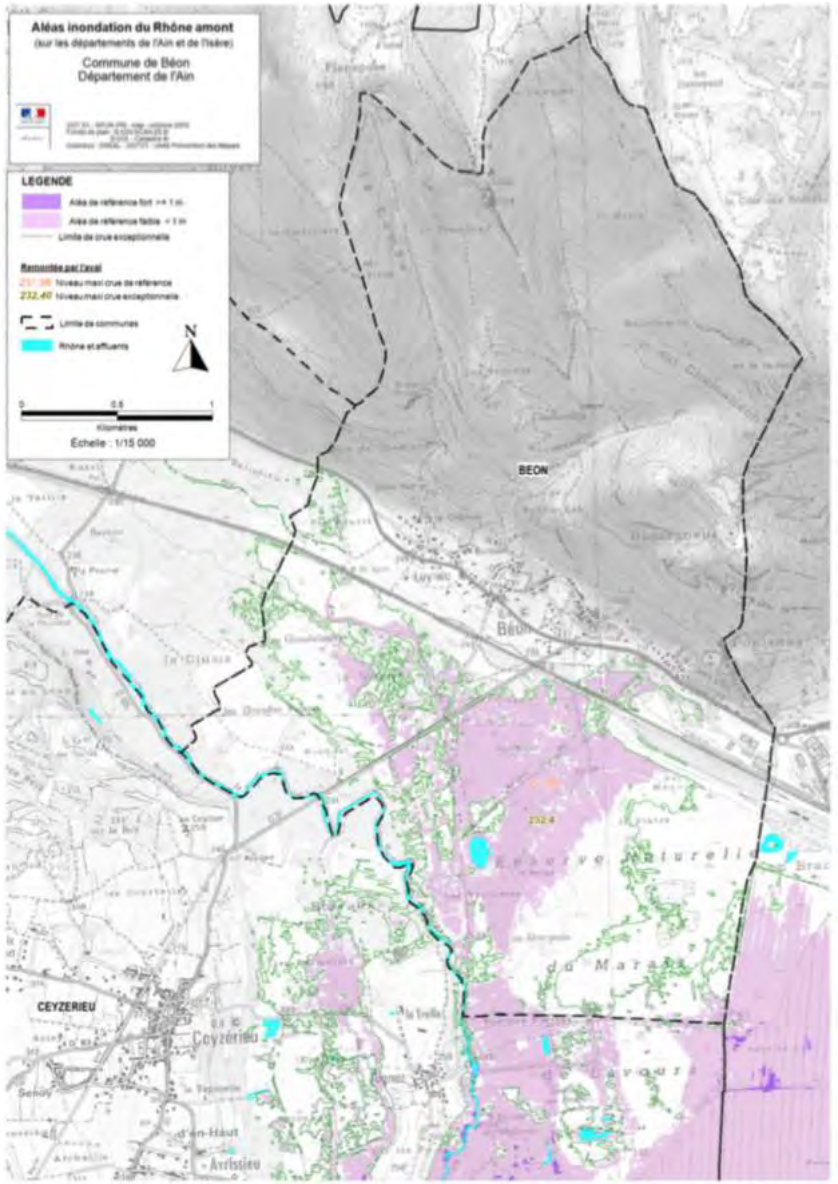
Aléas inondation du Rhône amont
(sur les départements de l'Ain et de l'Isère)
Commune de Béon
Département de l'Ain
LEGENDE
Limite de communes
Rhône et affluents
Échelle : 1/15 000
BEON
CEYZERIEU

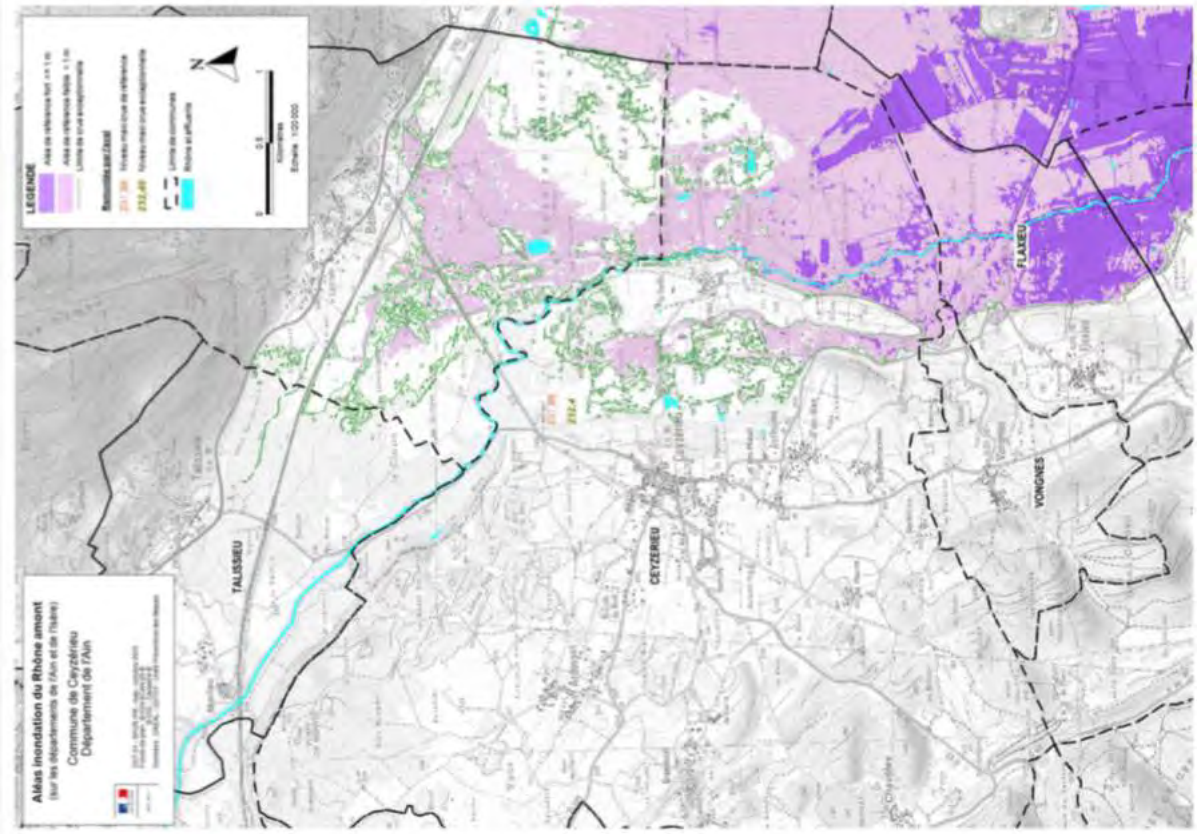
Aléas inondation du Rhône amont
(sur les départements de l'Ain et de l'Isère)
Commune de Ceyzérieu
Département de l'Ain
LEGENDE
TALISSIEU
CEYZERIEU
VONGNES
FLAXIEU

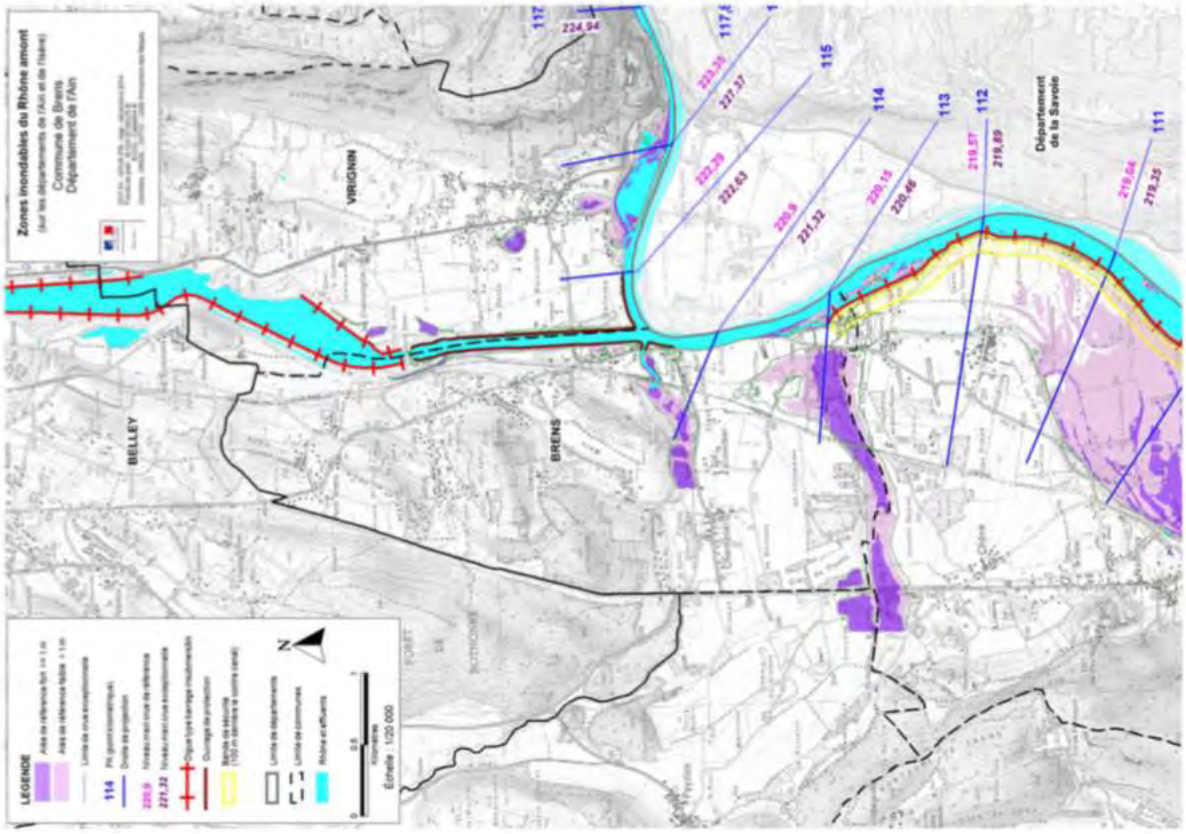
Zones inondables du Rhône amont
(sur les départements de l'Ain et de l'Isère)
Commune de Brens
Département de l'Ain
LEGENDE
VIRIGNIN
BELLEY
BRENS
Département de la Savoie
Échelle : 1/20 000

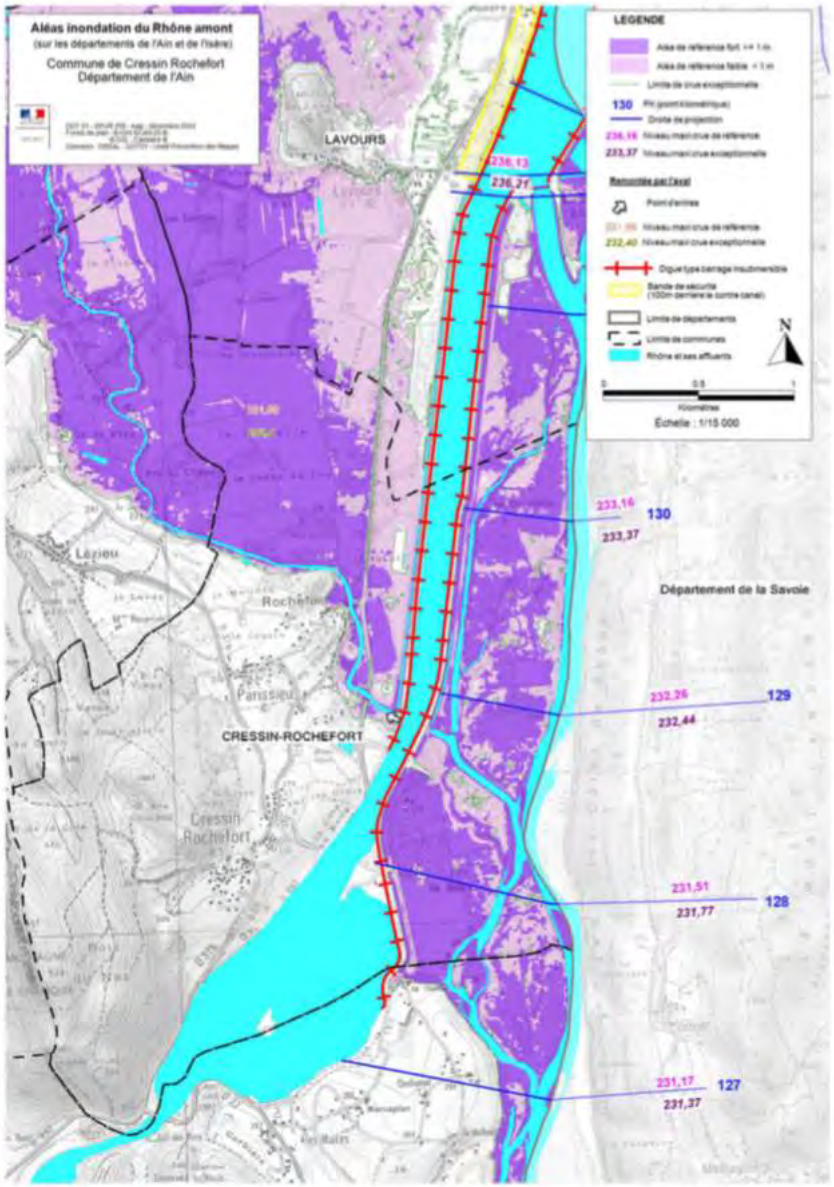
Aléas inondation du Rhône amont
(sur les départements de l'Ain et de l'Isère)
Commune de Cressin Rochefort
Département de l'Ain
LEGENDE
LAVOURS
CRESSIN-ROCHEFORT
Département de la Savoie
130
233,16
233,37
129
232,26
232,44
128
231,51
231,77
127
231,17
231,37
Échelle : 1/15 000

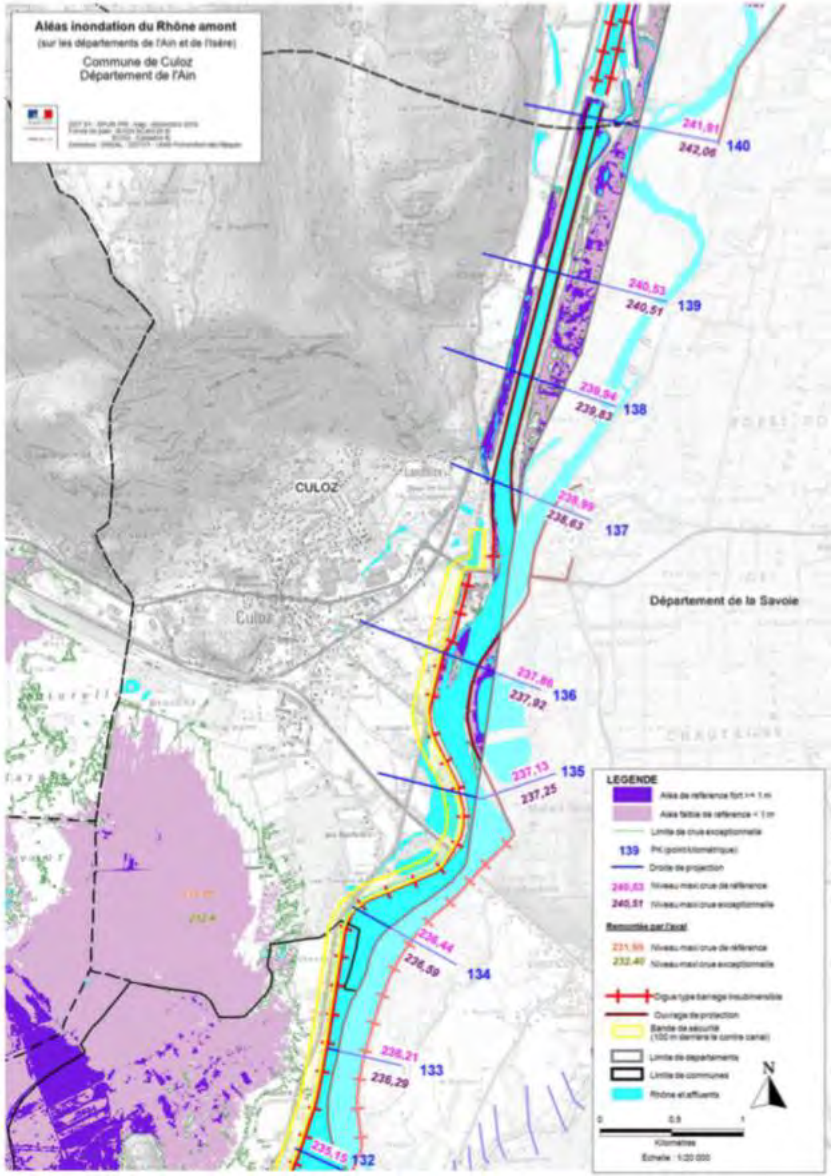
Aléas inondation du Rhône amont
(sur les départements de l'Ain et de l'Isère)
Commune de Culoz
Département de l'Ain
CULOZ
Département de la Savoie
140
241,91
242,06
139
240,53
240,51
138
239,94
239,83
137
239,99
238,63
136
237,86
237,92
135
237,13
237,25
134
236,44
236,59
133
236,21
236,29
132
235,15
LEGENDE

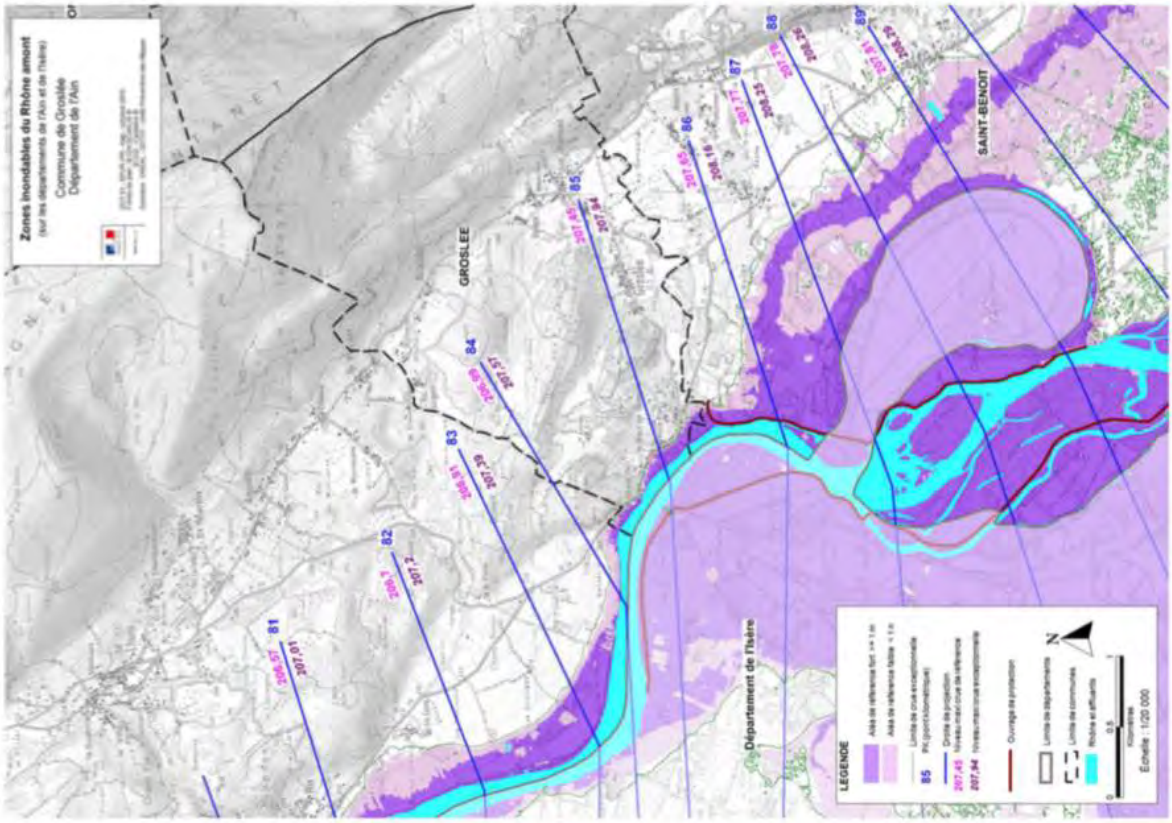
Zones inondables du Rhône amont
(sur les départements de l'Ain et de l'Isère)
Commune de Groslée
Département de l'Ain
GROSLEE
SAINT-BENOIT
Département de l'Isère
LEGENDE
Aléa de référence fort (>= 1 m)
Aléa de référence faible (< 1 m)
Limite de crue exceptionnelle
PK (point kilométrique)
85
Cotes de projection
Niveau marin de référence
Niveau marin exceptionnel
Ouvrage de protection
Limite de département
Limite de commune
Rivière et affluents
N
0
0,5
Kilomètres
Echelle : 1/20 000

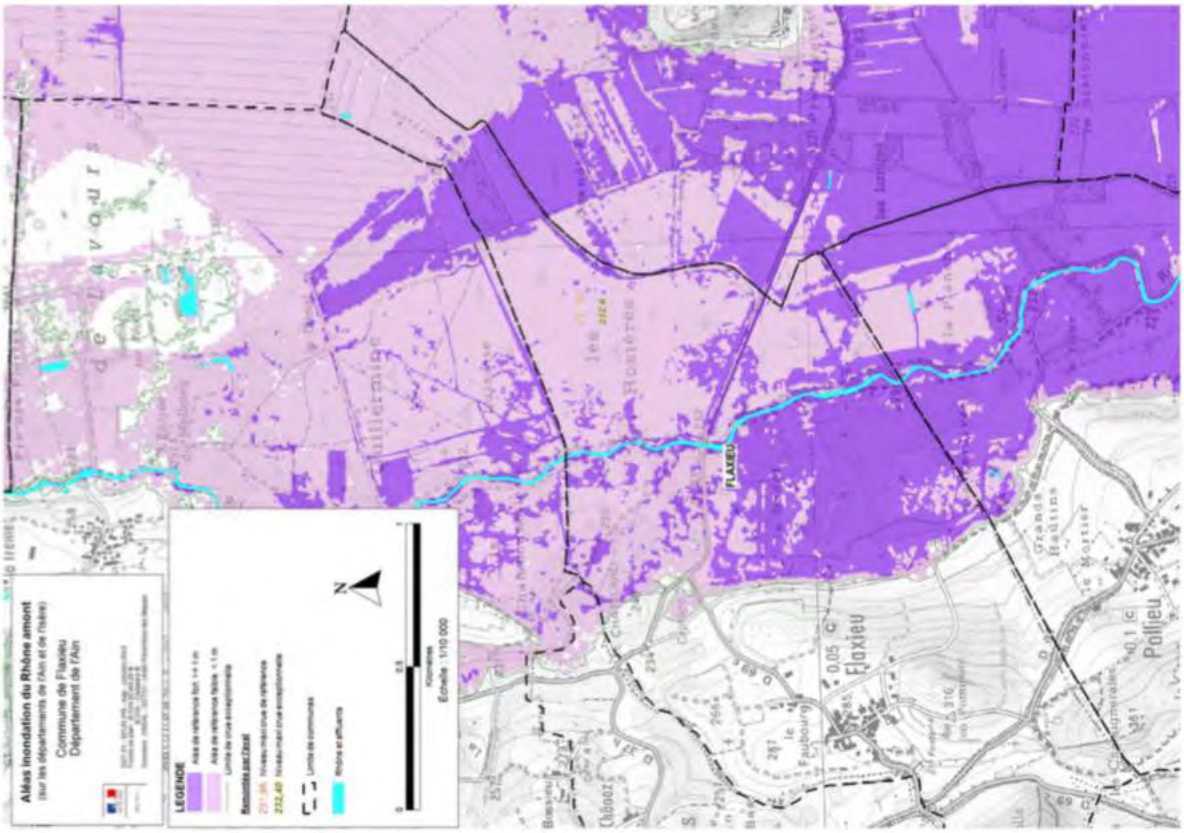
Aléas inondation du Rhône amont
(sur les départements de l'Ain et de l'Isère)
Commune de Flaxieu
Département de l'Ain
LEGENDE
Aléa de référence fort (>= 1 m)
Aléa de référence faible (< 1 m)
Limite de crue exceptionnelle
Niveau marin de référence
Niveau marin exceptionnel
Limite de communes
Rivière et affluents
N
0
0,5
Kilomètres
Echelle : 1/10 000
FLAXIEU
Flaxieu
Poilieu

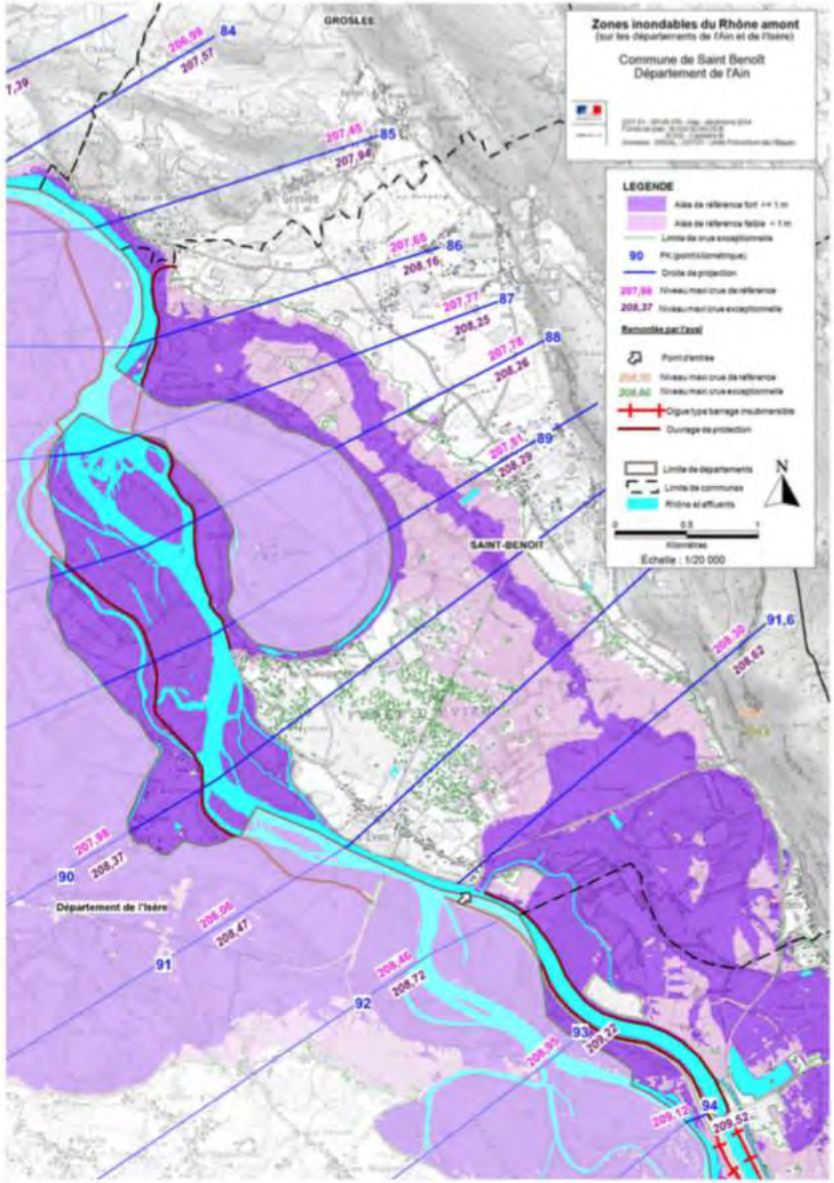
Zones inondables du Rhône amont
(sur les départements de l'Ain et de l'Isère)
Commune de Saint Benoît
Département de l'Ain
LEGENDE
Aléa de référence fort >= 1 m
Aléa de référence faible < 1 m
Limite de crue exceptionnelle
PK (point kilométrique)
Droite de projection
Niveau maxi crue de référence
Niveau maxi crue exceptionnelle
Remontée par l'aval
Point d'entrée
Digue type barrage insubmersible
Ouvrage de protection
Limite de départements
Limite de communes
Rhône et affluents
Kilomètres
Échelle : 1/20 000
GROSLEE
SAINT-BENOIT
Département de l'Isère

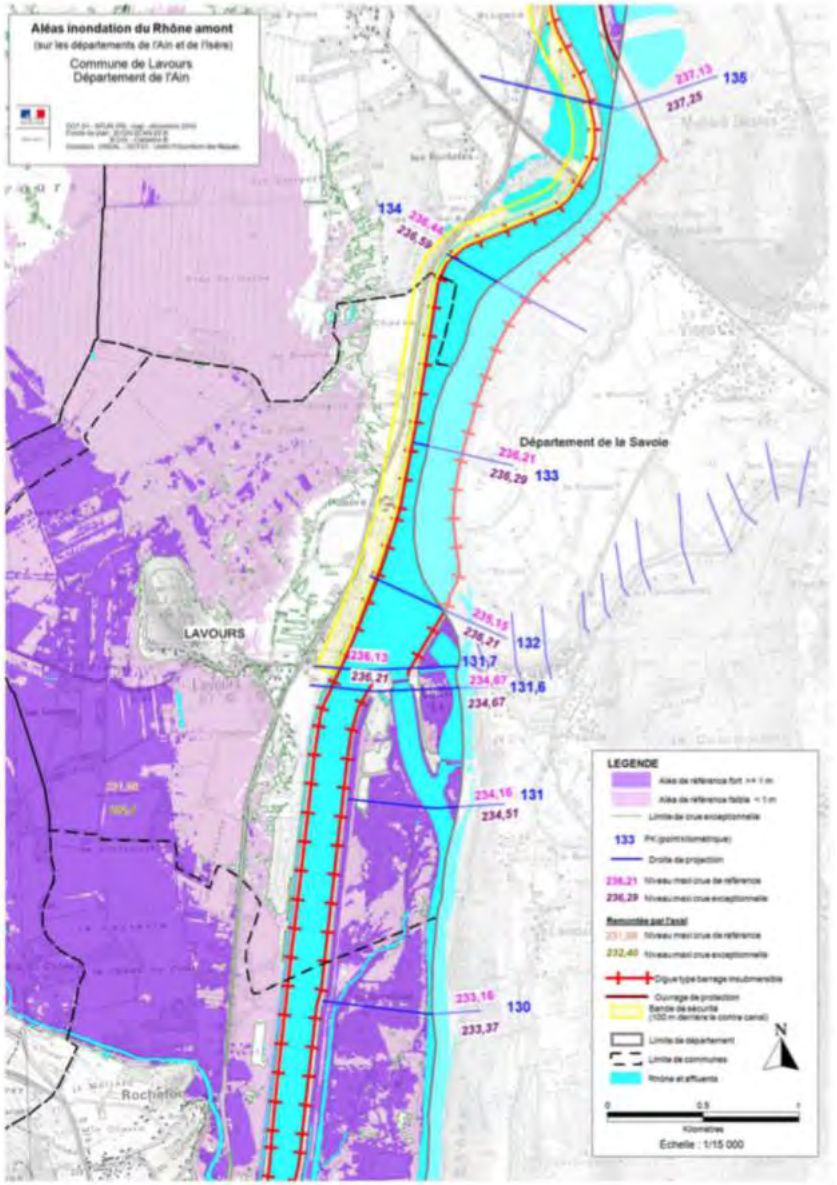
Aléas inondation du Rhône amont
(sur les départements de l'Ain et de l'Isère)
Commune de Lavours
Département de l'Ain
LEGENDE
Aléa de référence fort >= 1 m
Aléa de référence faible < 1 m
Limite de crue exceptionnelle
PK (point kilométrique)
Droite de projection
Niveau maxi crue de référence
Niveau maxi crue exceptionnelle
Remontée par l'aval
Digue type barrage insubmersible
Ouvrage de protection
Bande de sécurité (100 m derrière la contre canal)
Limite de département
Limite de communes
Rhône et affluents
Kilomètres
Échelle : 1/15 000
Département de la Savoie
LAVOURS

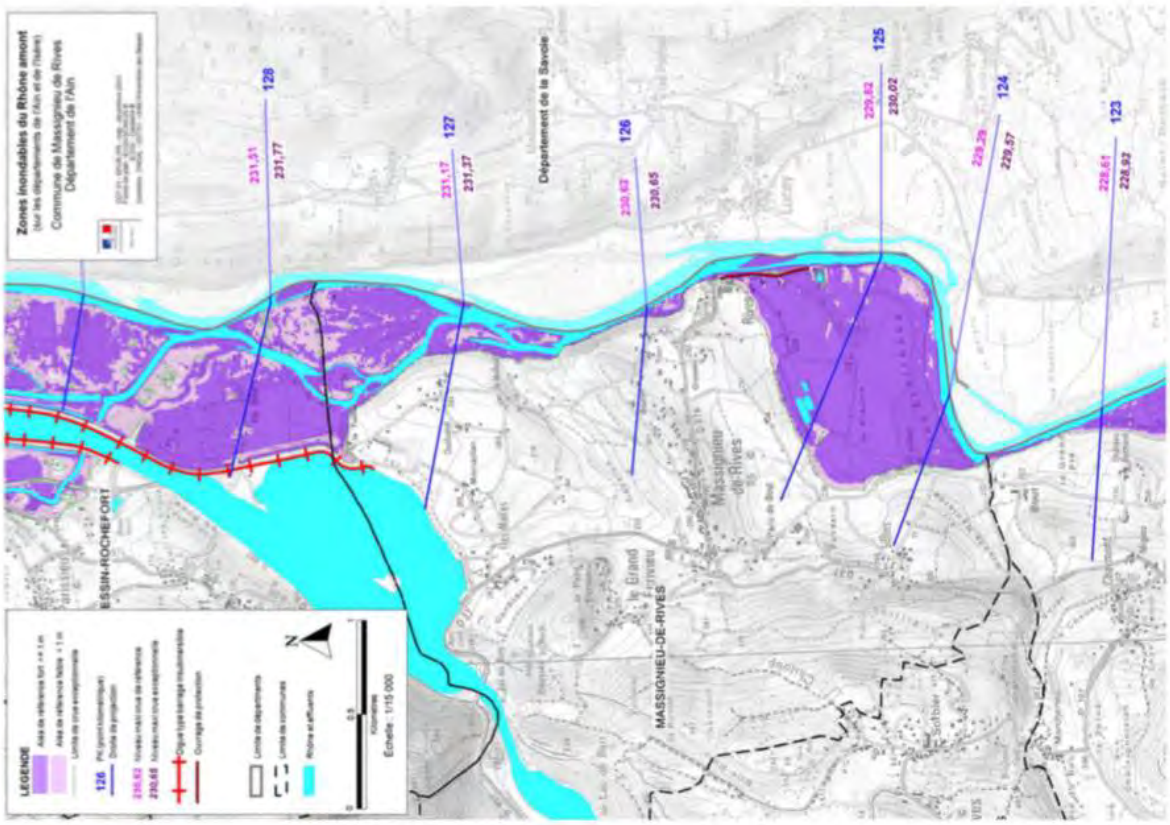
Zones inondables du Rhône amont
(sur les départements de l'Ain et de l'Isère)
Commune de Massignieu de Rives
Département de l'Ain
LEGENDE
ESSIN-ROCHEFORT
MASSIGNIEU-DE-RIVES
Département de la Savoie
Massignieu de Rives
Le Grand Feriveau
Echelle : 1/15 000
Kilomètres

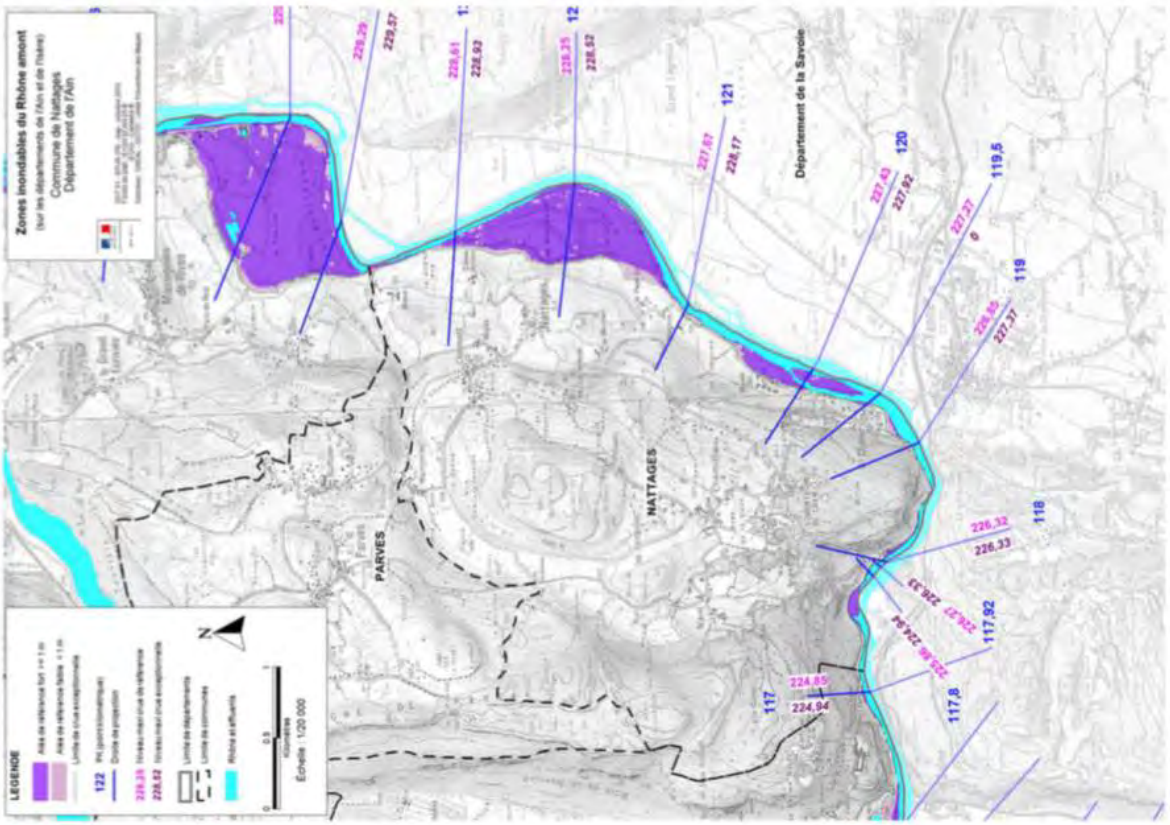
Zones inondables du Rhône amont
(sur les départements de l'Ain et de l'Isère)
Commune de Nattages
Département de l'Ain
LEGENDE
PARVES
NATTAGES
Département de la Savoie
Echelle : 1/20 000
Kilomètres

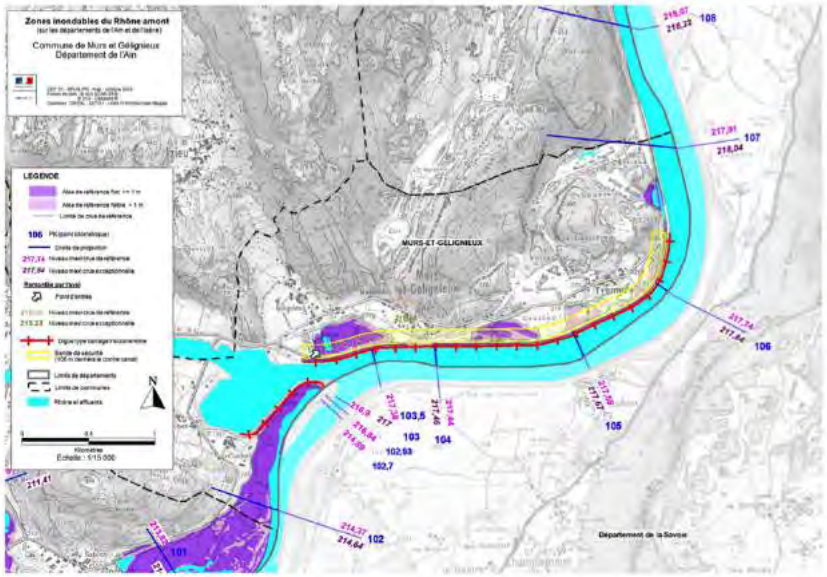
Zones inondables du Rhône amont
(sur les départements de l'Ain et de l'Isère)
Commune de Murs et Gélignieux
Département de l'Ain
LEGENDE
MURS-ET-GELIGNIEUX
Département de la Savoie
Echelle : 1/13 000

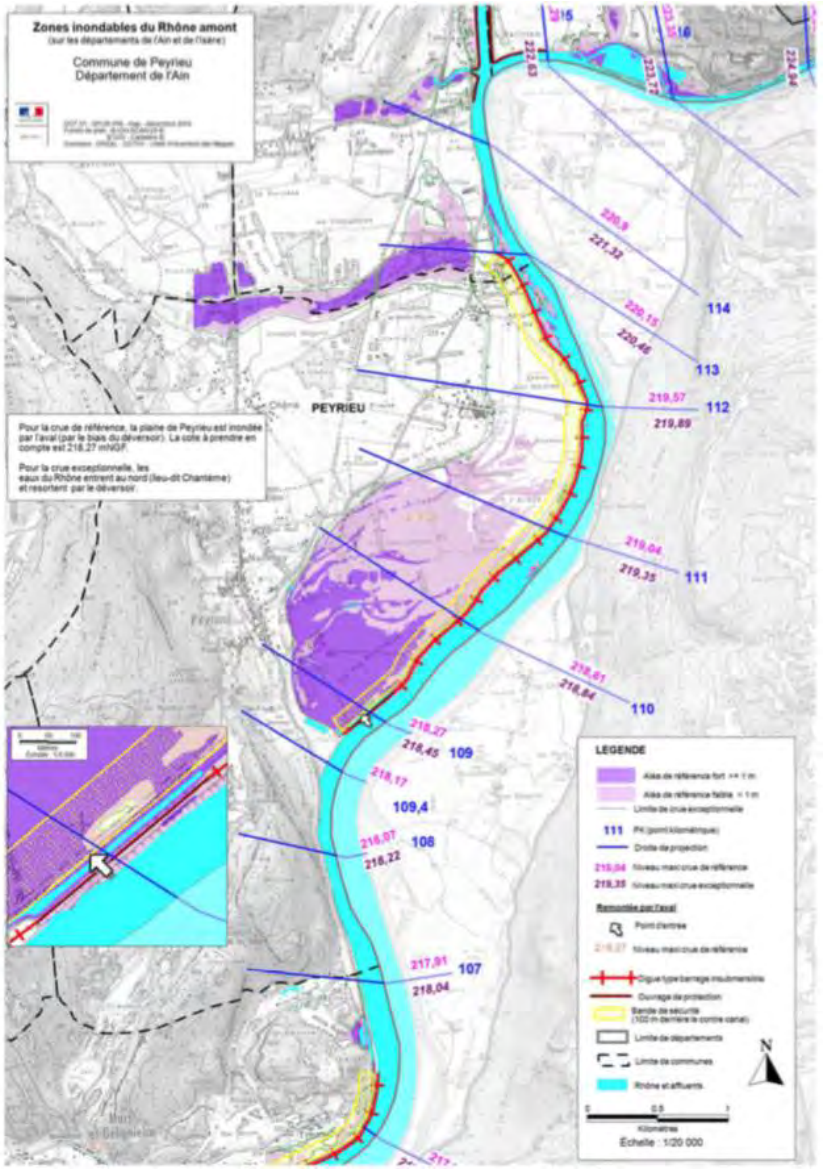
Zones inondables du Rhône amont
(sur les départements de l'Ain et de l'Isère)
Commune de Peyrieu
Département de l'Ain
Pour la crue de référence, la plaine de Peyrieu est inondée par l'aval (par le bias du déversoir). La cote à prendre en compte est 218,27 mNGF.
Pour la crue exceptionnelle, les eaux du Rhône entrent au nord (lieu-dit Chantème) et ressortent par le déversoir.
PEYRIEU
LEGENDE
Echelle : 1/20 000

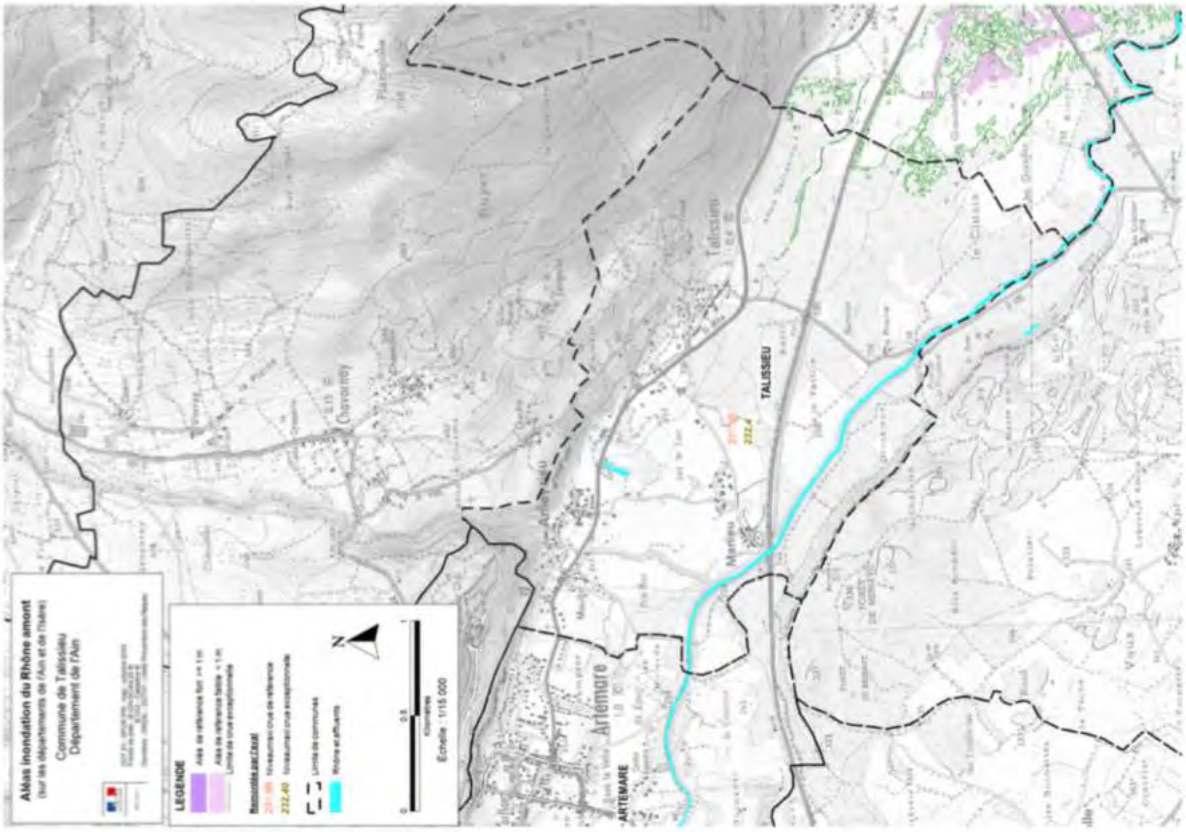
Aléas inondation du Rhône amont
(sur les départements de l'Ain et de l'Isère)
Commune de Talissieu
Département de l'Ain
LEGENDE
Limite de communes
Rhône et affluents
Echelle : 1/15 000
Artemare
TALISSIEU
ARTEMARE

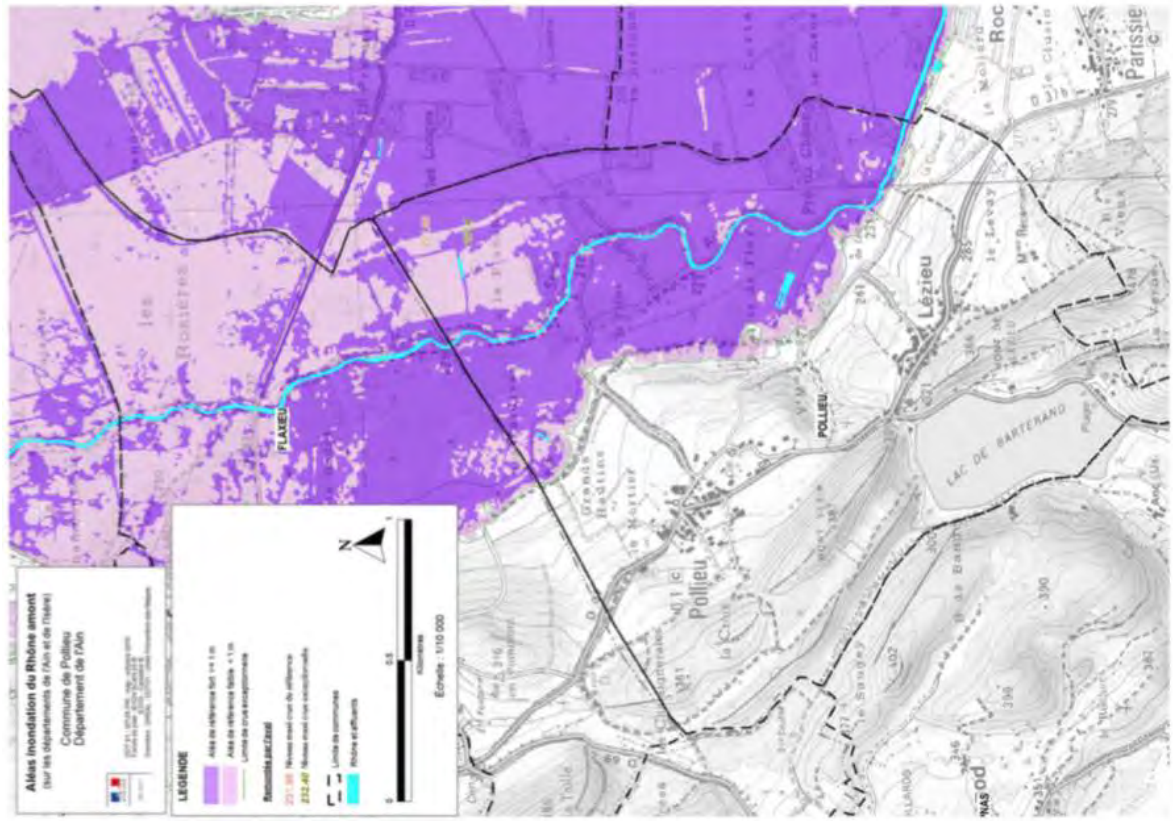
Aléas inondation du Rhône amont
(sur les départements de l'Ain et de l'Isère)
Commune de Pollieu
Département de l'Ain
LEGENDE
Limite de communes
Rhône et affluents
Echelle : 1/10 000
Pollieu
Lézieu
POLLIEU
LAC DE BARTERAND

Synthèse des Plans de Prévention des Risques naturels (PPRn)
(Source : Préfecture de l'Ain)

Commune	Risques	Type de document	Prescription	Approbation
Artemare	I-C	PPRn	29/01/2002	25/09/2003
Béon	I	PPRn	13/01/1999	15/09/2003
Brégnier-Cordon	I	PSS		16/08/1972
Brégnier-Cordon	CT-MT	PPRn	11/09/1997	24/03/1998
Brens	I	PSS		16/08/1972
Ceyzérieu	I	PPRn	18/06/2003	15/09/2003
Cressin-Rochefort	I	PPRn	18/06/2003	15/09/2003
Culoz	I-MT-C	PPRn	05/05/2003	09/07/2004
Culoz (révision partielle)	I-MT-C	PPRn	22/07/2005	05/12/2008
Flaxieu	I	PPRn	13/10/1999	15/09/2003
La Burbanche	C	PPRn	31/03/2009	24/09/2010
Lavours	I	PPRn	13/10/1999	15/09/2003
Massignieu-de-Rives	I	PSS		16/08/1972
Murs-et-Gélignieux	I	PSS		16/08/1972
Nattages	I	PSS		16/08/1972
Peyrieu	I	PSS		16/08/1972
Pollieu	I	PPRn	13/10/1999	15/09/2003
Rossillon	C	PPRN	12/07/2011	05/12/2011
Saint-Benoît	I	PSS		16/08/1972
Saint-Benoît	CT-MT	PPRn	17/09/1997	30/01/1998
Saint-Germain-les-Paroisses	I-CT-C	PPRn	29/01/2002	014/06/2002
Talissieu	I-CT	PPRn	01/12/1999	06/03/2001
Virieu-le-Grand	CT-C	PPRn	05/11/2012	11/04/2014
Virignin	I	PSS		16/08/1972
Virignin	C	PPRn	16/07/2010	12/04/2012

C (chutes de blocs), CT (crues torrentielles et ruissellements), I (inondations), MT (mouvements de terrain)

Zonage réglementaire des PPR inondations et des PPR naturels
(Source : Préfecture de l'Ain)

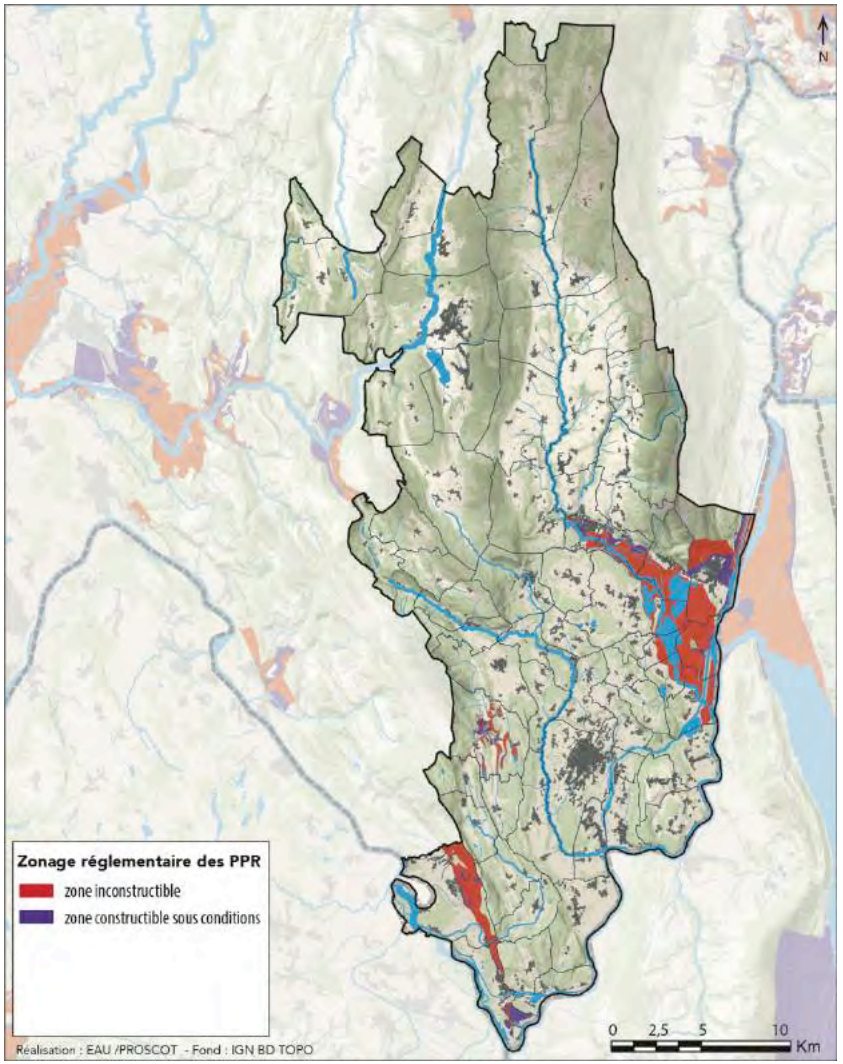

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Il fixe des orientations fondamentales en terme de prévention, et de risques d'inondations : préservation des zones d'expansion des crues et des espaces non urbanisés en zone inondable, la limitation des ruissellements.

Plan séisme

Le plan séisme classe le territoire du SCoT en zone de sismicité modéré et moyenne. Ces niveaux d'aléas n'induisent aucune contrainte particulière en matière de construction parasismique.

Plans météorologiques

Les mesures mises en œuvre lors de phénomènes météorologiques dangereux et de forte intensité sont :

- le plan zonal « Plan Neige Vallée du Rhône » élaboré par la préfecture de zone et le plan départemental élaboré par le Conseil Général et la DDT de l'Ain.
- le plan canicule actualisé chaque année par la Préfecture en lien avec la Direction Départementale de Protection de la Population.
- le plan « grand froid » élaboré par le Conseil Général et la Direction Départementale de Protection de la Population.

ENJEUX

- L'enjeu du SCoT du Bugey est de construire un projet en cohérence avec les risques présents sur le territoire pour ne pas accroître la vulnérabilité des biens et des personnes.

ETAT DES LIEUX

Sur le territoire du SCoT, 3 risques technologiques sont identifiés :

- le risque faible d'une rupture brusque et imprévu du barrage hydroélectrique de Génissiat, sur le haut Rhône à 20 km en amont de Culoz (19 communes du SCoT concernées).
- les risques liés au Transport de Matières Dangereuses (TMD) par gazoducs : canalisation de la Tour du Pin dans le bassin de Belley, canalisation Oyonnax – Hauteville (tronçon Port-Hauteville) sur la séquence nord du plateau d'Hauteville.

  Le risque n'est pas pour autant absent sur les autres communes. Les vecteurs de transport des matières dangereuses étant nombreux (routes, voies ferrées, etc.) l'ensemble des communes du SCoT est plus ou moins concerné.

- les risques industriels avec la présence de 32 Installations Classées pour le Protection de l'Environnement (ICPE). Aucune d'entre elles n'est classée en SEVESO.

Risques technologiques

(Source : DDRM Ain / DREAL Rhône-Alpes)

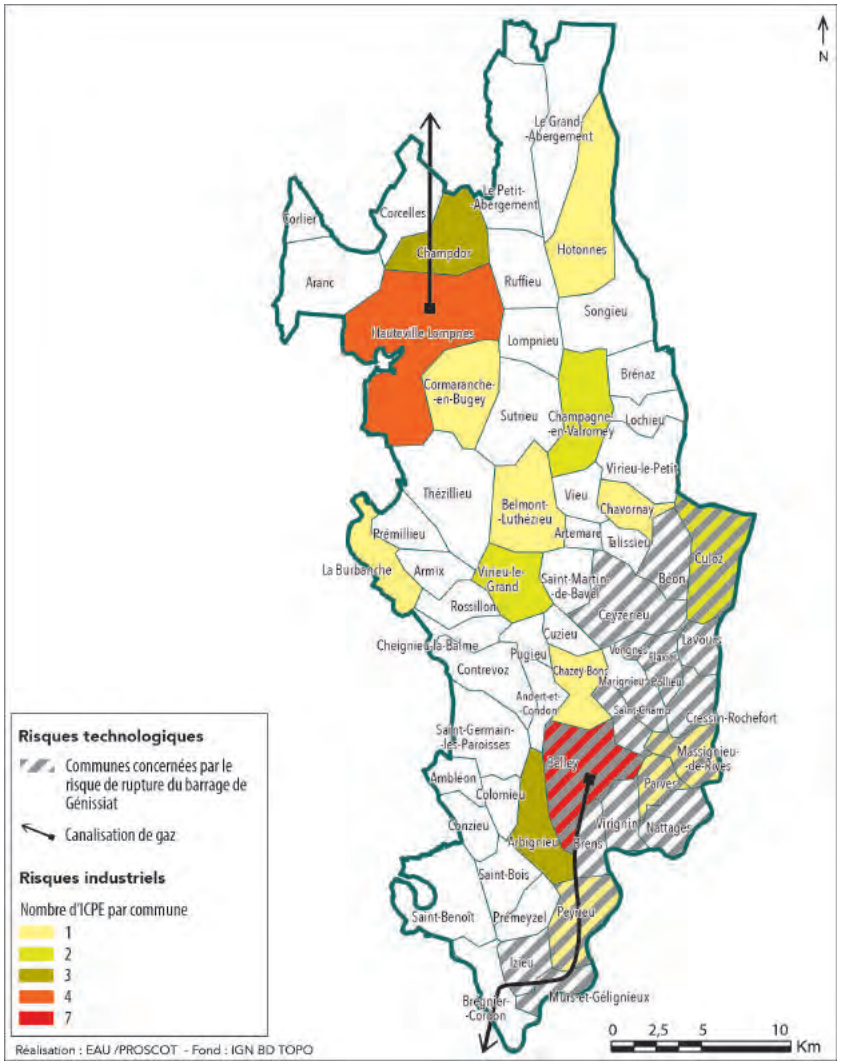

TENDANCE

- Le territoire est concerné par des risques exceptionnels. Leur faible fréquence et rareté sont liées à des contrôles rigoureux car leurs conséquences sont de grande ampleur et peuvent être catastrophiques pour les biens et les personnes.
- L'augmentation des risques technologiques sur le territoire dépend du développement des activités qui leur sont associées.

INTERDEPENDANCE

Qualité de l'eau

Les diverses industries du territoire et le transport de matières dangereuses peuvent présenter des risques pour les masses d'eau souterraines et les captages d'eau potable en cas d'accident.

Développements urbains

Les développements de l'urbanisation doivent veiller à ne pas renforcer l'exposition des biens et des personnes aux risques en évitant les zones et les secteurs soumis à un risque technologique ou industriel.

GOUVERNANCE

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Alpes fixe des orientations fondamentales en terme de prévention, et de risques d'inondations : préservation des zones d'expansion des crues et des espaces non urbanisés en zone inondable, la limitation des ruissellements.

DDRM et DICRIM

La prévention sur le territoire est assurée par la mise à disposition de documents d'information : Dossier Départemental des Risques Majeurs de l'Ain (DDRM) et Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Plan Particulier d'Intervention

Un Plan Particulier d'Intervention (PPI) a été élaboré pour le barrage de Génissiat. Il définit les moyens de secours et de modalités de gestion en cas de catastrophe. Le PPI n'interdit pas la constructibilité des zones concernées par le risque.

ENJEUX

Les risques industriels ne présentent pas une contrainte majeure pour le territoire dans sa globalité. Il est nécessaire de mener une réflexion sur l'implantation des zones d'activités industrielles futures, sur les conditions d'accueil des activités "dangereuses" et sur les possibilités d'urbanisation à leurs abords afin de se prémunir des conflits d'usages et protéger la population.

Livret 3 – AMENAGEMENT ET PAYSAGE

ETAT DES LIEUX

- Le réseau routier dense se structure autour 3 axes principaux :
  - la RD1504 dessert la basse vallée de l'Albarine, la cluse des Hôpitaux et le bassin de Belley. Elle relie Ambérieu-en-Bugey – Chambéry via Belley,
  - la RD904 assure une connexion aux principales villes de la haute vallée du Rhône (Culoz, Seyssel, Bellegarde de Valserine) et Genève,
  - la RD1516 donne accès au chapelet des villes du nord-est de l'Isère (Tour du Pin, Bourgoin-Jallieu, L'Isle-d'Abeau) puis à la métropole lyonnaise.
- Une maille routière fine qui assure des liaisons nord-sud internes au territoire du SCoT et plus largement du bas Bugey.
- Un accès au réseau autoroutier rhônalpin (axes Lyon-Genève, Genève-Grenoble et Lyon-Turin) par l'autoroute A43 tangente au territoire du SCoT à son extrémité sud. Au nord, l'A40 assure une liaison autoroutière au bassin genevois et à l'agglomération de Nantua.

Le réseau routier du SCoT du Bugey

(Source : IGN BD topo ; traitement : EAU)

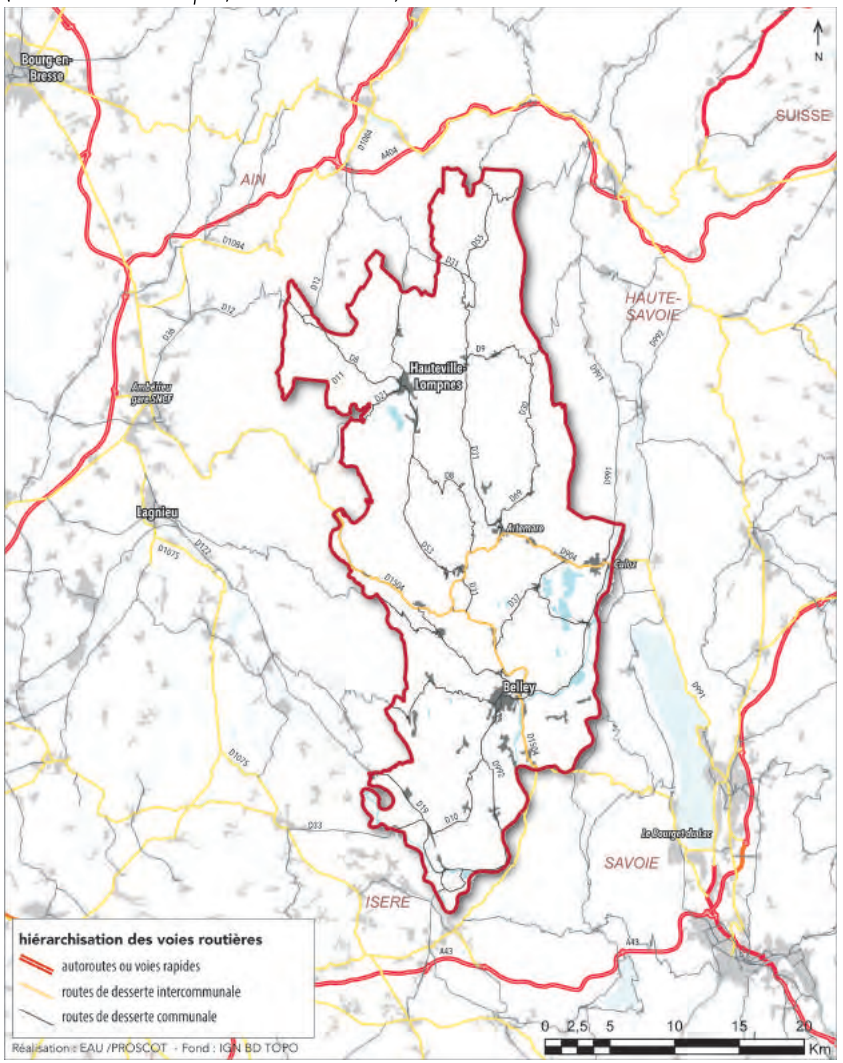

ETAT DES LIEUX

- Les trafics routiers les plus importants sont enregistrés :
  - aux abords de l'agglomération de Belley, en lien avec l'agglomération de Chambéry (déplacements pendulaires et flux économiques),
  - sur les axes structurants des RD 1504 et RD 992 qui relient le territoire aux grands pôles urbains environnants,
  - certains axes de liaisons sont particulièrement fréquentés : la liaison à l'autoroute A43, la RD8 sur plateau d'Hauteville et la RD904.
- Un territoire bugiste bordé par des flux routiers importants (autoroutes A404 et A43) vers lesquels il ne dispose pas d'accès direct rapide.

Trafic routier enregistré sur les axes de communication du SCoT du Bugey en 2013

(Source : Conseil général de l'Ain)

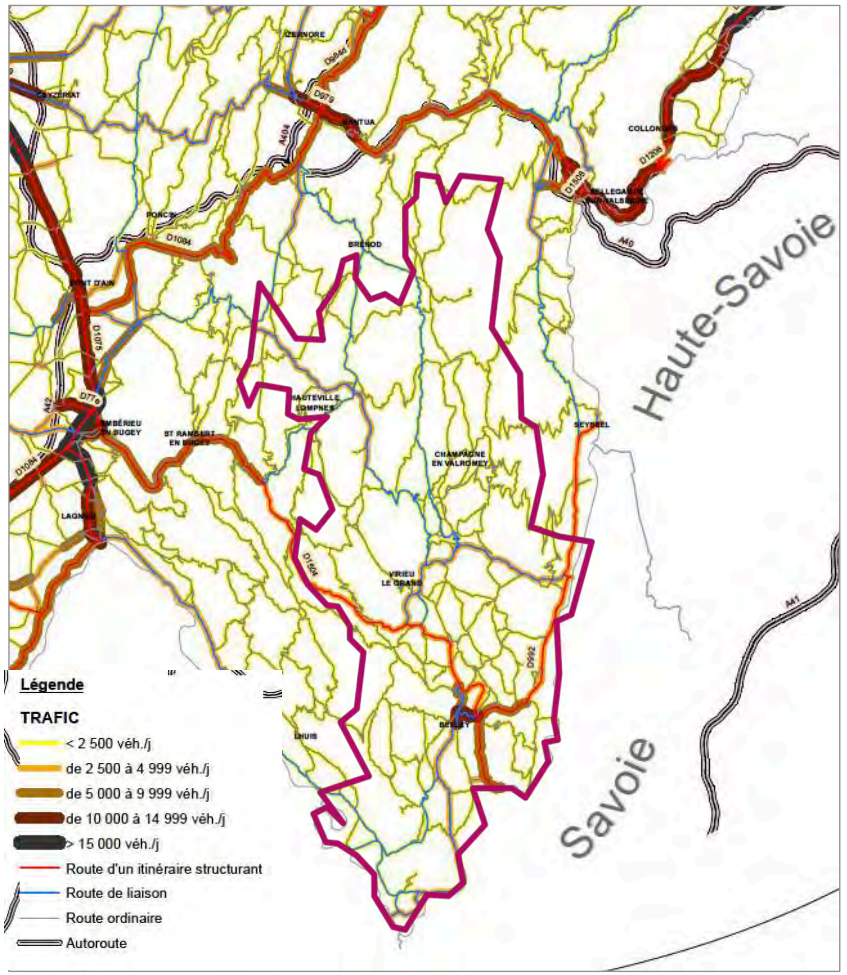

TENDANCE

- Deux projets d'infrastructure connu dans le territoire : la déviation est de Belley qui vise à désenclaver le bassin de Belley en lui ouvrant un accès plus rapide à l'autoroute A43 via Aoste (Isère) et en sécurisant l'itinéraire pour le passage des poids lourds liés à l'activité économique du territoire, ainsi que le projet de déviation de Peyrieu (horizon 2018) permettant également un accès facilité à l'A43 au sud.

Projet de déviation sud est de Belley

(Source : Préfecture de l'Ain, presse régionale quotidienne ; traitement EAU)

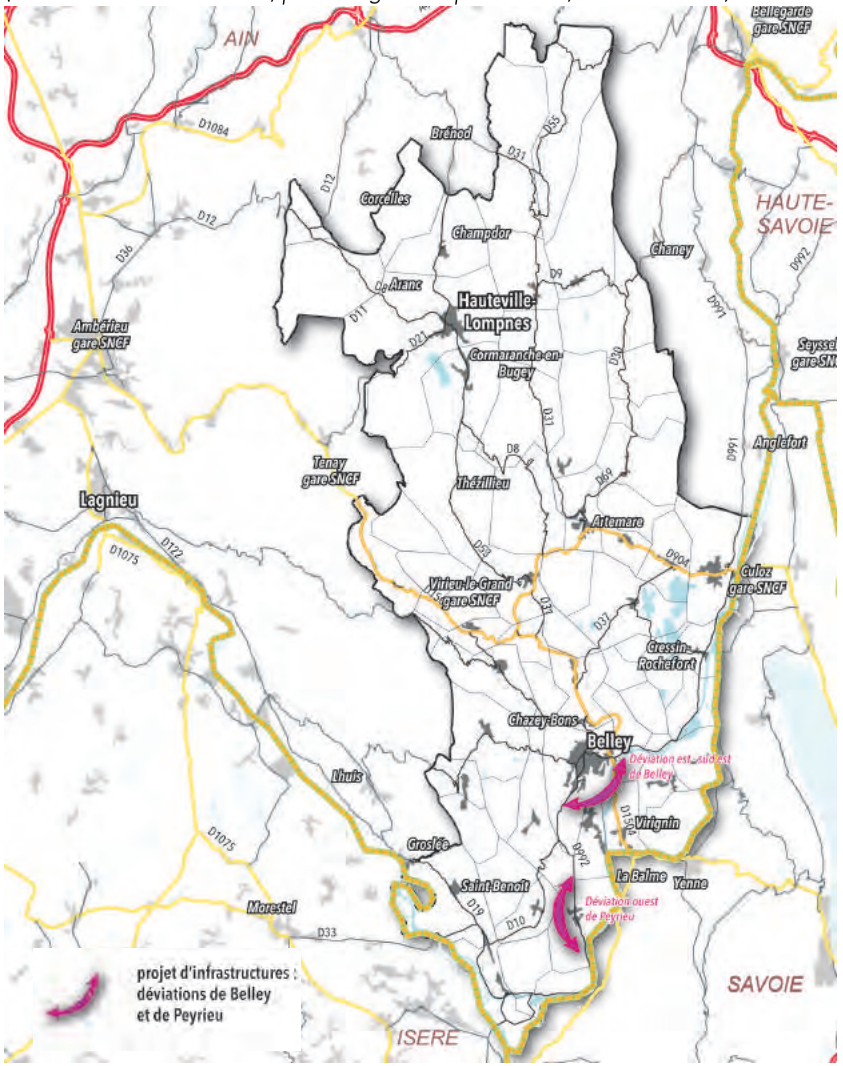

INTERDEPENDANCES

Réseau routier et contraintes de site :

- le caractère rural associé aux contraintes de relief de moyenne montagne rendent plus difficiles les déplacements routiers, allongent les temps de parcours notamment pour les poids-lourds et les transports en commun.

Réseau routier et cadre de vie :

- les conditions de circulation et de desserte d'un territoire par le réseau routier déterminent en partie l'accessibilité de ses habitants aux pôles d'emploi environnant, mais également à une offre commerciale ou de services ou d'équipements d'envergure régionale.

Réseau routier et développement économique :

- les conditions de desserte routière sont un des critères d'installation de nouvelles entreprises dont le rayon d'activité couvre de longues distances (liaisons autoroutières rapides). Aujourd'hui, les espaces dédiés aux activités économiques qui se développent le mieux sont ceux les mieux connectés aux infrastructures majeures, d'où la réalisation nécessaire et rapide des deux contournements, celui de Belley et celui en projet de Peyrieu, qui permettront de relier plus rapidement les réseaux de l'Isère, de la Haute-Savoie et de la Savoie.

- L'accessibilité aux marchés de consommation est également primordiale pour le développement économique des firmes, via un rattachement rapide au réseau autoroutier européen et rhônalpin.

GOUVERNANCE

Le conseil général de l'Ain

- Règlement de voirie départemental : il définit les dispositions administratives et techniques applicables aux travaux exécutés sur le domaine public départemental. Il s'applique sur tout le territoire du département. Le dernier règlement départemental de voirie a été approuvé par l'assemblée départementale (19 avril 2011)

ETAT DES LIEUX

- Quatre lignes commerciales et deux points d'arrêt desservent le territoire par les gares Virieu-le-Grand – Belley et de Culoz. La gare de Tenay – Hauteville, en dehors du territoire, est accessible via la RD21 pour les communes du plateau d'Hauteville.

- Un territoire qui s'insère dans le réseau ferroviaire rhônalpin avec quatre lignes TER, mais une desserte d'abord pour les mobilités domicile travail :

  - Lyon – Ambérieu – Culoz (Chambéry),
  - Genève – Culoz – Chambéry,
  - Genève - Bellegarde - Lyon,
  - Valence - Genève.

Nombre de trains desservant la gare de Culoz, destination et provenance

(Source : fiches horaires TER Rhône-Alpes, 2014)

	Ligne TER Rhône-Alpes (trains par jour ouvré)			
Depuis Culoz DESTINATION	Chambéry / Culoz / Genève	(Chambéry) Culoz / Ambérieu / Lyon	Genève / Bellegarde / Lyon	Valence / Genève
Lyon Part Dieu		8 (1h03 à 1h11)	6 (58min / 1h08)	
Bellegarde / Genève	5 (26 / 52 min)			2 (26 / 52 min)
Ambérieu en Bugey		12 (36 min)		
Montluel		1 (dps Amb. 58 min)		
Chambéry	11 (33 min)	6 (43 min)		2 (33 min)
Aix Les Bains	13 (15 /19 min)			2 (21 min)
Grenoble				2 (1h)
explication : sur la ligne TER Valence / Genève, 2 trains par jour pour Grenoble (avec 1h de trajet)				
	Ligne TER Rhône-Alpes (trains par jour ouvré)			
Vers Culoz PROVENANCE	Chambéry / Culoz / Genève	(Chambéry) Culoz / Ambérieu / Lyon	Genève / Bellegarde / Lyon	Valence / Genève
Lyon Part Dieu		9 (56 min)	4	
Bellegarde	7 (23 min)		4 (25 min)	2 (22 min)
Ambérieu en Bugey		12 (32 / 34 min)		
Montluel				
Chambéry	8 (32 min)	3 (33 min)		2 (36 min)
Aix Les Bains	10 (20 min)			2 (23 min)
Genève Cornavin	5 (51 min)		3 (52 min)	2 (52 min)
Grenoble				1 (1h26)

Réseau ferré et gares TER dans le territoire du SCoT du Bugey

(Source : TER Rhône-Alpes ; IGN BD Topo ; traitement : EAU)

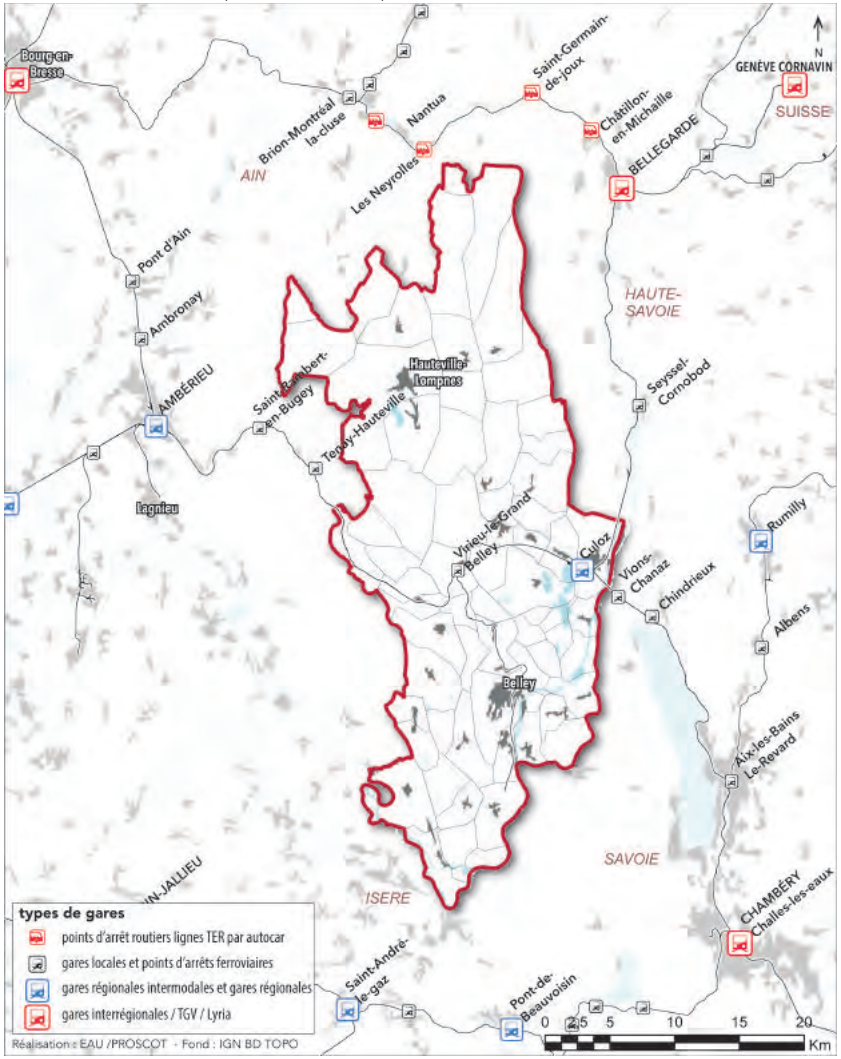

ETAT DES LIEUX

- En 2011, ce sont 63,5% de la population totale du territoire qui a un accès aux gares TER inférieur à 15 minutes en voiture :
  - 15,4% ont accès voiture inférieur à 5 minutes (5 943 hab.),
  - 14,3% ont accès entre 5 et 10 minutes (5 512 hab.)
  - et 33,8% entre 10 et 15 minutes (13 015 hab.).

Accessibilité au réseau TER en voiture

(Source : TER Rhône-Alpes ; IGN BD Topo ; traitement : EAU)

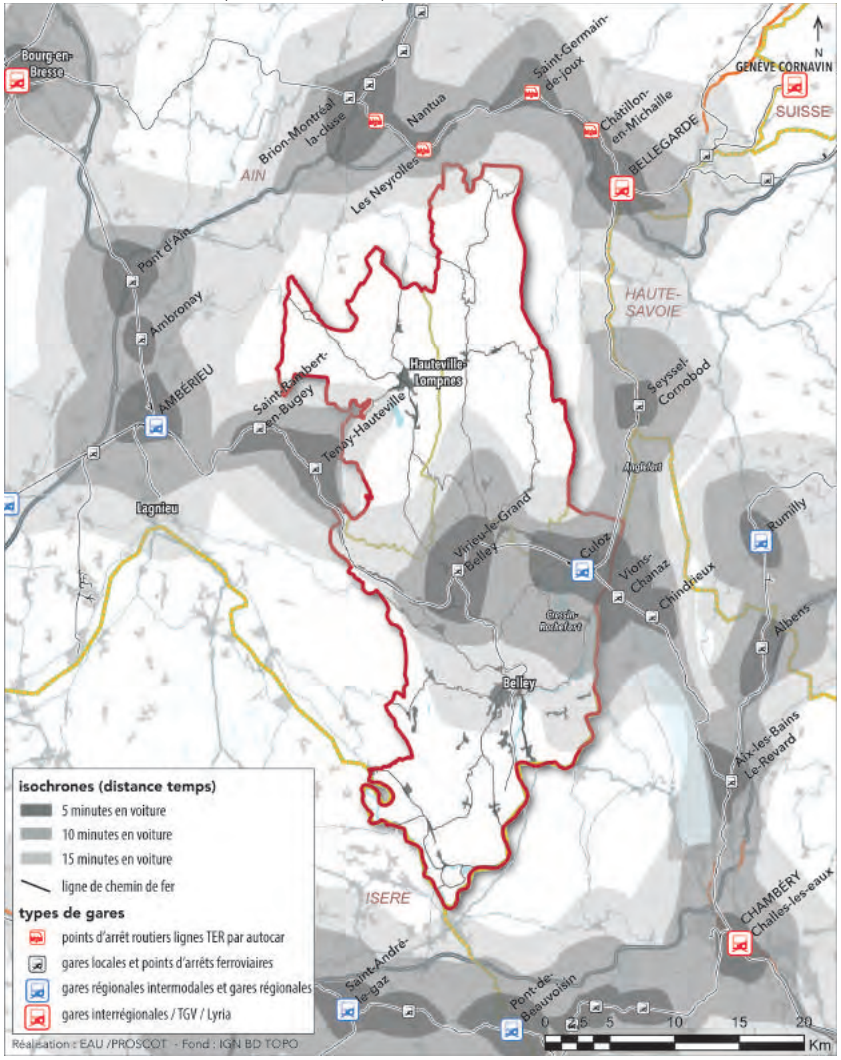

INTERDÉPENDANCE

Desserte ferrée et accès à l'emploi / à l'offre de formation

- Le train permet aux personnes habitant à proximité d'une gare TER d'avoir accès aux marchés de l'emploi (ou de formation) en dehors du territoire du SCoT.

Desserte ferrée et attractivité du territoire

- En retour, le développement ou l'augmentation de l'offre de transport ferré (fréquence et missions), bénéficient au territoire, en accueillant de nouvelles populations originaires de ces polarités d'emploi.

Desserte ferrée et développement urbain

- Dans un contexte de poursuite de l'étalement urbain généralisé, le conditionnement de nouvelles urbanisations à leur desserte par les transports en commun est un des moyens de limiter le recours au véhicule individuel pour une partie des déplacements contraints.

GOUVERNANCE

Schéma régional des services de transport, région Rhône-Alpes

- Pour faire face à l'évolution des modes de vie, à la poursuite de l'étalement urbain, à la ségrégation socio-spatiale qui en résulte, à la nécessité de réduire les émissions de GES et la consommation des énergies fossiles, la région Rhône-Alpes a défini 5 orientations déclinées en plans d'actions pour les transports :

- Conforter le maillage du territoire par sa desserte en transport collectif, en poursuivant :
  - davantage d'articulation entre les transports et l'urbanisme,
  - un maillage TER du réseau de villes,
  - des services périurbains et de proximité adaptés aux besoins et aux spécificités des territoires,
- Faire fonctionner pleinement l'intermodalité et la complémentarité des services de transport :
  - une cohérence globale de la chaîne de transport,
  - un meilleur service grâce à un réseau fonctionnel des gares et des pôles d'échanges,
  - un service garantissant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
  - des facteurs d'intégration des offres, la tarification et la billettique,
- faire évoluer la gouvernance, la mobilisation des ressources et les logiques d'investissement :
  - la mobilisation de tous les acteurs pour une politique de transport cohérente à tous les échelons du territoire,
  - des ressources adaptées à une politique des transports ambitieuse et partenariale,
  - une politique d'investissement fixant des priorités et des règles de cofinancement.
- Valoriser une situation stratégique à la croisée des flux européens de longue distance :
  - Rhône-Alpes ancrée dans le réseau ferroviaire européen,
  - des outils et des services de transport fret optimisés et interconnectés,
  - une inscription stratégique au sein du réseau aérien.
- Promouvoir l'innovation avec pragmatisme :
  - une information et un accueil de qualité,
  - des pratiques de mobilité moins polluantes et alternatives à l'usage individuel de la voiture,
  - le soutien à la recherche dans les transports et à l'expérimentation sur la mobilité.

ETAT DES LIEUX

- Dans une aire de transport collectif relativement étendue (le bas Bugey) et non urbaine, neuf lignes de transport en commun (cars de l'Ain) desservent les différents espaces du territoire du SCoT du Bugey (plateau d'Hauteville, bassin de Belley) à l'exception du plateau du Valromey :
  - 7 lignes départementales desservent le territoire avec pour principales vocations la desserte des établissements scolaires, la desserte des milieux ruraux ou semi-ruraux en direction des principaux pôles :
    - *4 d'entre elles sont véritablement régulières et desservent efficacement le territoire, les autres ayant de plus faibles fréquences journalières ou hebdomadaires.*
  - 2 lignes routières régulières interdépartementales relient Belley à Chambéry et à Morestel.
- Un service de transport à la demande (TAD) complète l'offre de certaines lignes régulières pendant les heures creuses et en période scolaire, partout dans le territoire sauf dans le Valromey :
  - ligne 138 Hauteville – Nantua : TAD le mercredi,
  - lignes 143 et 147 Belley – Chanay et Brénod – Belley : TAD en heure creuse et en période scolaires,
  - ligne 145 Belley - Virieu-le-Grand : la desserte entre Champagne-en-Valromey et Virieu-le-Grand en TAD (3 courses par jour), puis vers Belley en service régulier,
  - ligne 193 Belley – Morestel : 3 AR par jour du lundi au vendredi en TAD,
  - ligne 140 Hauteville-Lompnes / Tenay poursuit jusqu'à Ambérieu-en-Bugey sur réservation 3 fois par jour.
- Un réseau de transport collectif qui reste encore trop peu développé en termes de fréquence et de points de passage pour organiser un rabattement massif sur les gares du réseau TER rhônalpin ainsi qu'aux polarités urbaines voisines.

Le réseau de transport collectif dans le territoire du SCoT du Bugey

(Source : Conseil général de l'Ain, IGN BD Topo ; traitement EAU)

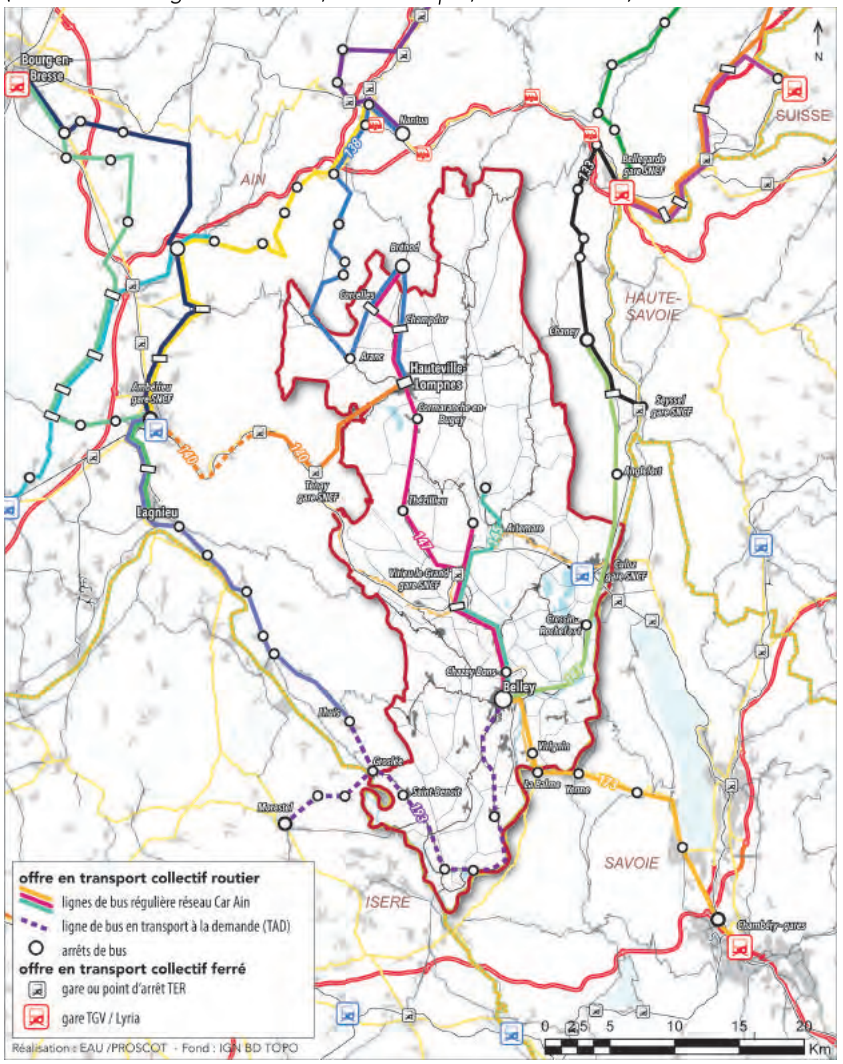

ETAT DES LIEUX

- Au niveau des gares présentes du territoire du SCoT (Culoz et Virieu-le-Grand), des aménagements permettant d'organiser le report modal avec : une offre de stationnement, la desserte de la gare par les transports en commun, parkings vélos sécurisés et abrités, des cheminements piétons sécurisés permettant de joindre le centre-ville à la gare.
- La gare de Virieu-le-Grand a fait l'objet d'une automatisation en juillet 2013.

TENDANCE

- Le réaménagement de la gare de Culoz est à l'étude.
- Le Conseil Général de l'Ain remet à plat la carte des transports en commun et propose une nouvelle carte des dessertes pour 2016.

Abris pour vélos sécurisés au niveau de la gare TER de Culoz
(Source : EAU)

Aménagement aux abords des gares du territoire du SCoT du Bugey
(Source : Openstreet Map, terrain ; traitement : EAU)

Gare TER – Culoz SNCF

Gare TER – Virieu-le-Grand Belley

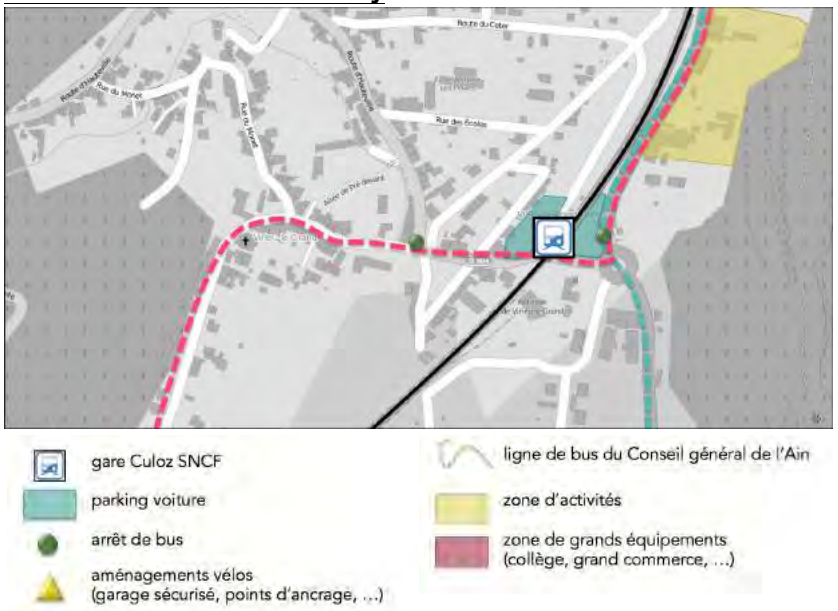

INTERDÉPENDANCE

Offre de transport collectif et modes de vie

- Dans le Bugey, les transports collectifs assurent principalement les déplacements scolaires et de rabattement sur les pôles d'emploi ou les pôles gares du territoire et des espaces voisins. Or, l'augmentation du temps disponible pour les loisirs dans la vie quotidienne, que ce soit celle des jeunes, des enfants, des personnes actives ou des personnes âgées, modifie le besoin en mobilité individuelle.

- Le développement d'une offre de transport collectif complémentaire et adaptée peut constituer une des clés de réponse, mais certainement pas la seule, compte-tenu du contexte local (cf : supra).

Offre de transport collectif et vieillissement de la population

- Le vieillissement et la dépendance des personnes âgées posent la question d'une offre de mobilité adaptée, vers une offre de plus courte distance et employant des dispositifs adaptés (véhicules aménagés, personnel conducteur formé), ce qui dépasse la seule compétence « transport ».

Offre de transport collectif et situation démographique

- En milieu de montagne, le développement d'une offre de transport collectif doit être adapté au regard des populations desservies (rentabilité de l'exploitation). Service public, il doit pouvoir répondre en partie aux besoins des populations du territoire, mais également répondre à des impératifs budgétaires (quel coût pour la collectivité ?) Le transport collectif classique (fréquence importante et véhicule à capacité d'emport importante) ne peut pas être mis en place partout, le territoire du SCoT du Bugey ne faisant pas exception (zone de montagne peu peuplée). Le Transport à la Demande, déjà développé dans tout le SCoT du Bugey, constitue un des éléments de réponse à cette équation.

GOUVERNANCE

Le Conseil général de l'Ain

- Le Département organise le transport de voyageurs par car, hors des agglomérations. Il met en place des lignes régulières adaptées aux principaux besoins et aux attentes des usagers de l'Ain, dans la mesure de ses moyens. En effet, l'usager paie une très faible part du coût réel de son billet, le reste étant pris en charge par la collectivité.

ENJEUX

- Quelles nouvelles solutions de déplacement à développer sur le territoire pour répondre aux besoins de mobilité diversifiés des espaces du SCoT du Bugey ?

- Comment faire face à la fragilisation énergétique des ménages les plus exposés ?

- Doit on développer une offre de transport supplémentaire au sein du SCoT du Bugey ? sous quelle(s) forme(s) ?

ETAT DES LIEUX

- A l'échelle du SCoT, des mobilités domicile-travail d'abord internes et au sein de la même intercommunalité, et ensuite liées aux espaces de proximité que sont l'Ain et la Savoie.

Catégories socio-professionnelles des personnes résidentes du périmètre du SCoT du Bugey et travaillant à l'extérieur, en 2011

(Source : INSEE, Fichier MIGCOM, 2011 ; traitement EAU)

	CC Bugey Sud	CC du Plateau d'Hauteville	CC du Valromey	Total	part de la CSP dans les entrées
agriculteurs exploitants	8			8	0,3%
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	104	4	16	124	4,7%
cadres et professions intellectuelles supérieures	294	65	20	379	14,2%
professions intermédiaires	588	85	68	742	27,8%
employés	508	58	28	594	22,3%
ouvriers	632	139	48	819	30,7%
Total des départs depuis les territoires intercommunaux	2 134	351	181	2 666	

Catégories socio-professionnelles des personnes travaillant dans le périmètre du SCoT du Bugey et habitant à l'extérieur, en 2011

(Source : INSEE, Fichier MIGCOM, 2011 ; traitement EAU)

	CC Bugey Sud	CC du Plateau d'Hauteville	CC du Valromey	Total	part de la CSP dans les entrées
agriculteurs exploitants	20			20	0,7%
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	95	3	4	102	3,6%
cadres et professions intellectuelles supérieures	408	36	13	458	16,1%
professions intermédiaires	655	151	45	851	29,9%
employés	419	131	37	588	20,6%
ouvriers	703	59	67	829	29,1%
Total des entrées sur les territoires intercommunaux	2 300	381	166	2 847	

- Un bilan entrées/sorties des mobilités pendulaires en faveur du SCoT du Bugey : il y a plus de personnes qui entrent dans le territoire qu'il n'en sortent.

- En proportion, le territoire du SCoT du Bugey attire plus de catégories socio-professionnelles moyennes à supérieures que d'ouvriers ou d'employés.

Migrations domicile – travail entre le territoire du SCoT et les grands territoires à proximité

(Source : INSEE, Fichier MIGCOM, 2011 ; traitement EAU)

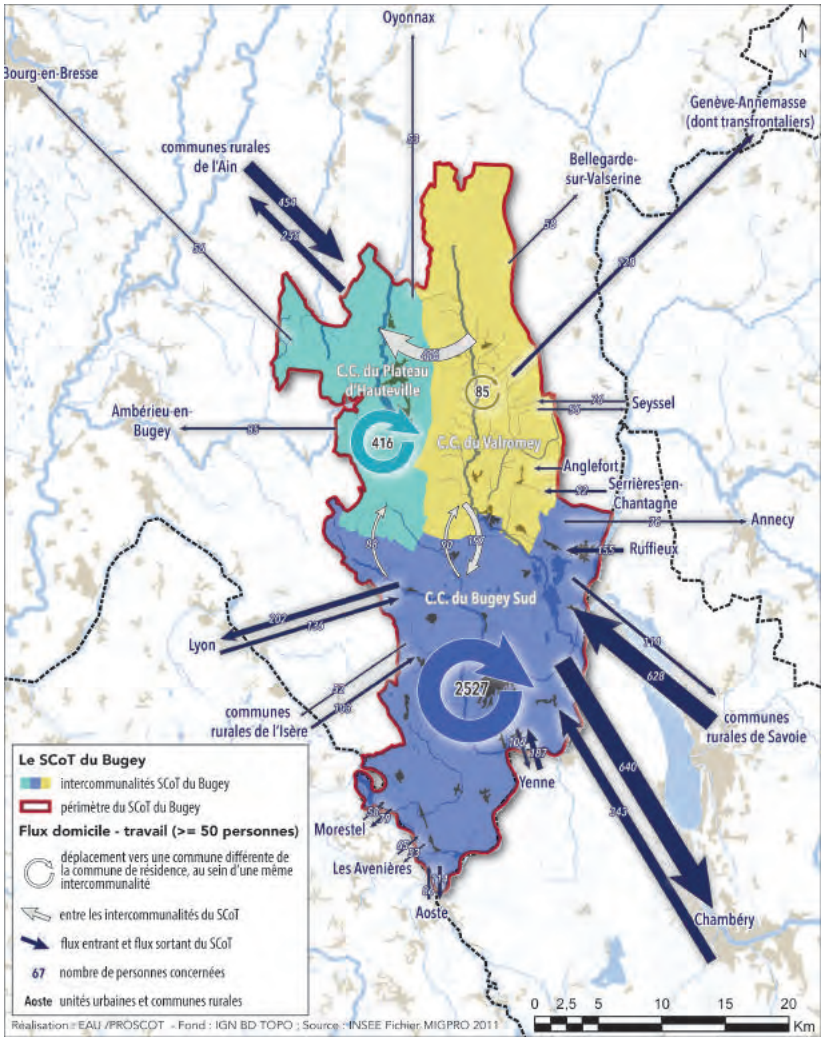

ETAT DES LIEUX

- Plus finement, des relations de proximité entre les différents secteurs du SCoT du Bugey et les espaces proches (agglomération Chambéry - Aix les Bains) mises en évidence par les mobilités domicile-travail.

Unités urbaines : une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.

Unité urbaine de Chambéry : Aix-les-Bains, Apremont, Barberaz, Barby, Bassens, Bourdeau, Le Bourget-du-Lac, Brison-Saint-Innocent, Challes-les-Eaux, Chambéry, Chignin, Cognin, Drumettaz-Clarafond, Grésy-sur-Aix, Jacob-Bellecombette, Les Marches, Méry, Montagnole, La Motte-Servolex, Mouxy, Myans, Pugny-Chatenod, La Ravoire, Saint-Alban-Leysse, Saint-Baldolph, Saint-Cassin, Saint-Jean-d'Arvey, Saint-Jeoire-Prieuré, Sonnaz, Tresserve, Trévignin, Verel-Pragondran, Vimines, Viviers-du-Lac, Voglans.

Unité urbaine d'Oyonnax : Arbent, Bellignat, Géovreisset, Groissiat, Martignat, Oyonnax.

Unité urbaine d'Aoste : Aoste, Saint-Genix-sur-Guiers.

Unité urbaine de Belley : Belley, Brens.

Unité urbaine d'Annecy : Annecy, Annecy-le-Vieux, Argonay, Chavanod, Chevaline, Cran-Gevrier, Doussard, Duingt, Epargny, Lathuile, Lovagny, Metz-Tessy, Meythet, Poisy, Pringy, Saint-Jorioz, Sévrier, Seynod, Sillingy.

Migrations domicile – travail entre les différents espaces du SCoT du Bugey et les grandes unités urbaines voisines

(Source : INSEE, Fichier MIGCOM, 2011 ; traitement EAU)

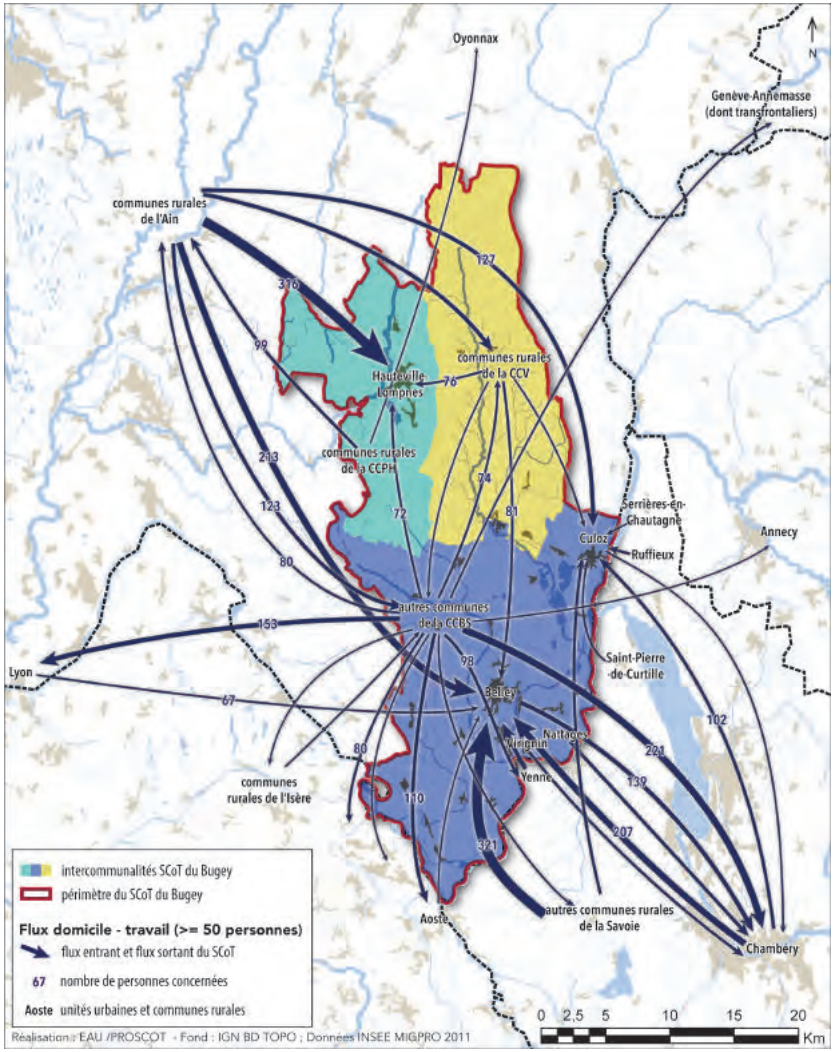

ETAT DES LIEUX

Lieux de travail des personnes habitant le périmètre du SCoT du Bugey, en 2011

(Source : INSEE, Fichier MIGCOM, 2011 ; traitement EAU)

Territoire d'origine des personnes travaillant dans l'une des communes du périmètre du SCoT du Bugey	Nombre de personnes
Même commune	2 010
Même intercommunalité mais commune différente	3 027
Même SCoT mais intercommunalité différente	514
Au sein du SCoT du Bugey	5 552
En dehors du SCoT :	2 666
1 - dans les territoires de comparaison :	693
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	192
SCoT du BUCOPA	223
SCoT du Haut Bugey	192
SCoT du Pays Bellegardien	87
2 - ailleurs (autres SCoT) :	1 973
dont depuis l'Ain	167
dont d'autres départements :	1 806
Savoie	*760*
dont Chambéry	*640*
Isère	*390*
Rhône	*204*
dont Lyon centre	*190*
Haute-Savoie	*205*
Etranger	*130*

Origine des personnes travaillant dans le périmètre du SCoT du Bugey, en 2011

(Source : INSEE, Fichier MIGCOM, 2011 ; traitement EAU)

Territoire d'origine des personnes travaillant dans l'une des communes du périmètre du SCoT du Bugey	Nombre de personnes
Même commune	2 010
Même intercommunalité mais commune différente	3 027
Même SCoT mais intercommunalité différente	514
Au sein du SCoT du Bugey	5 552
En dehors du SCoT :	2 847
1 - dans les territoires de comparaison :	949
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	411
SCoT du BUCOPA	378
SCoT du Haut Bugey	125
SCoT du Pays Bellegardien	35
2 - ailleurs (autres SCoT) :	1 898
dont depuis l'Ain	213
dont d'autres départements :	1 685
Savoie	*841*
dont Chambéry	*342*
Isère	*371*
Rhône	*128*
Haute-Savoie	*113*

- la grande majorité des emplois sont occupés par des personnes habitant à proximité de leur lieu de travail (60%) et il existe d'importantes relations de plus grandes distances avec des déplacements pendulaires en provenance d'autres départements que l'Ain (27%).

ETAT DES LIEUX

- La voiture est le principal mode employé dans les déplacements domicile-travail, le plus fort taux d'usage des transports en commun se retrouvant dans les communes situées à proximité des gares TER de Culoz, Virieu-le Grand / Belley et Tenay / Hauteville (dans le SCoT) et des gares de la ligne Chambéry-Culoz-Bellegarde au nord-est du territoire.

Part des déplacements quotidiens (travail et études)

(Source : INSEE, France Découverte ; traitement : EAU)

en transport en commun | **en véhicule individuel motorisé**

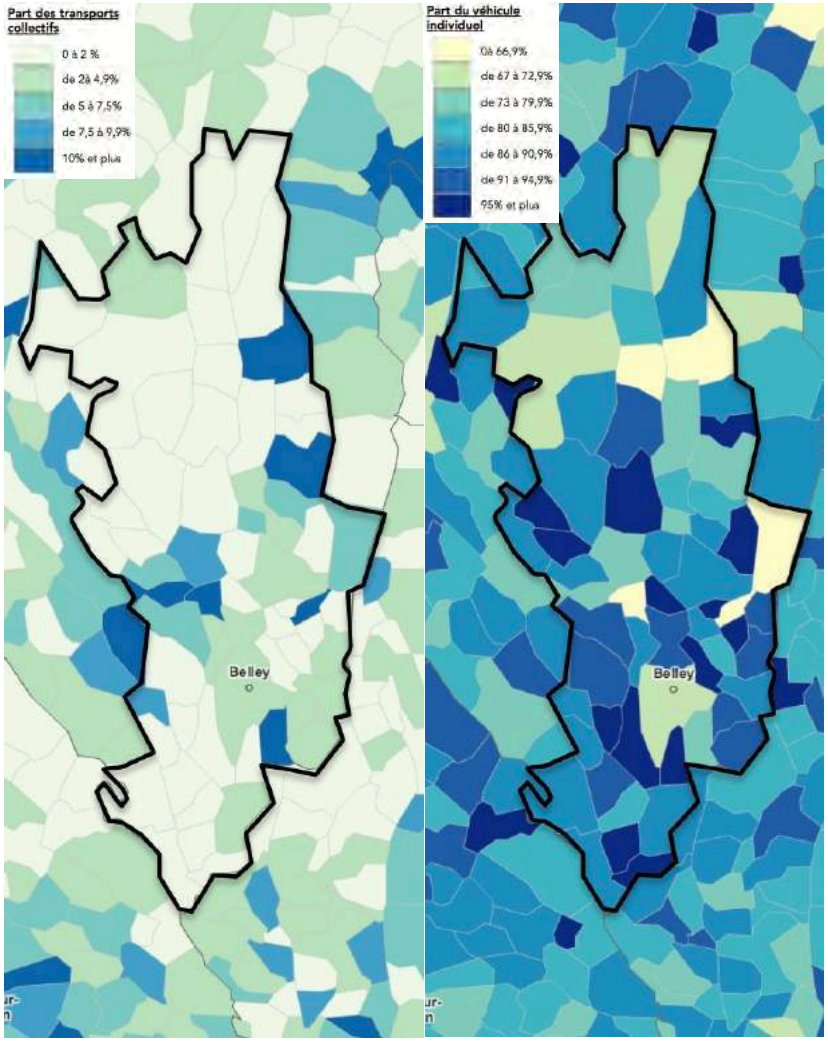

INTERDÉPENDANCE

Migrations pendulaires et accessibilité routière

- Les migrations pendulaires se traduisent concrètement par des flux effectués soit en voiture individuelle, soit en transport collectif, soit à pied. Dans le premier cas fait jour le besoin en bonnes conditions de circulation routière (sur les axes rapides ou menant aux autoroutes).

- En lien avec la desserte ferrée, les migrations pendulaires seront d'autant plus fortes que l'offre de transport collectif sera dense, efficiente et donnant accès à des marchés de l'emploi plus fournis et diversifiés.

Migrations pendulaires et attractivité résidentielle

- En lien avec les emplois offerts dans les villes savoyardes et rhodaniennes voisines, les navettes témoignent d'une certaine attractivité du territoire sur des populations habitant avant dans ces villes. En effet, sans quitter leur emploi, ces personnes s'installent dans le territoire du SCoT du Bugey parce qu'elles y ont trouvé le cadre de vie et/ou le logement qui leur convient.

Migrations pendulaires et diversification des modes de déplacement

- Les déplacements les plus importants, en lien avec les agglomérations lyonnaise, chambérienne et annécienne, sont en partie effectués en transport collectif. Afin d'organiser le report modal sur les gares du réseau TER permettant l'accès à ces villes, l'aménagement urbain peut jouer le rôle d'incitateur en facilitant l'intermodalité (parking relais plus grands, garages vélos sécurisés).

- En lien avec les déplacements contraints de travail et d'études, l'intégration tarifaire et horaire permet un meilleur cadencement de l'offre de transport et fluidifie la chaîne de déplacement (peu de temps d'attente ou de correspondance).

ENJEUX

- Comment diversifier les modes de déplacement pour les déplacements contraints ? pour les déplacements de loisirs ?

- Comment réduire le recours à la voiture individuelle pour tous les types de déplacements ?

- Comment permettre aux personnes les plus modestes de se déplacer quel que soit leur lieu de destination ou leur budget ?

–

ETAT DES LIEUX

- En 2013, le SCoT du Bugey comptait 1 333 équipements *(voir méthodologie ci-après)*, concentrés pour un tiers à Belley, pour une densité moyenne de 346 équipements pour 10 000 habitants.
- Malgré l'absence d'équipement dans seulement 2 communes (Ambléon et Armix), un niveau d'équipements élevé dans les espaces de montagne (supérieur à 280 éqpt/10.000 hab.) et un ensemble de pôles disposant d'un nombre important d'équipements en cœur de l'espace du SCoT du Bugey.

Répartition des équipements dans les communes du SCoT du Bugey en contenant au moins 20

(Source : INSEE, Base permanente des équipements, 2013 ; traitement EAU)

	Population 2011	Densité /10 000	Nombre total d'équipements	Part du SCoT du Bugey
CC Bugey Sud	28 142	340	956	72%
Belley	8 761	450	394	30%
Culoz	2 924	349	102	8%
Artemare	1 140	588	67	5%
Virieu-le-Grand	1 174	349	41	3%
Chazey-Bons	775	426	33	2%
Virignin	882	340	30	2%
Ceyzérieu	954	304	29	2%
Brégnier-Cordon	862	325	28	2%
Peyrieu	834	288	24	2%
Saint-Benoît	792	265	21	2%
CC du Plateau d'Hauteville	6 299	367	231	17%
Hauteville-Lompnes	3 971	446	177	13%
Cormaranche-en-Bugey	828	278	23	2%
CC du Valromey	4 044	361	146	11%
Champagne-en-Valromey	771	558	43	3%
Hotonnes	299	669	20	2%
SCoT du Bugey	38 485	346	1 333	100%

Répartition des équipements dans les communes du SCoT du Bugey en 2013

(Source : INSEE, Base permanente des équipements, 2013 ; traitement EAU)

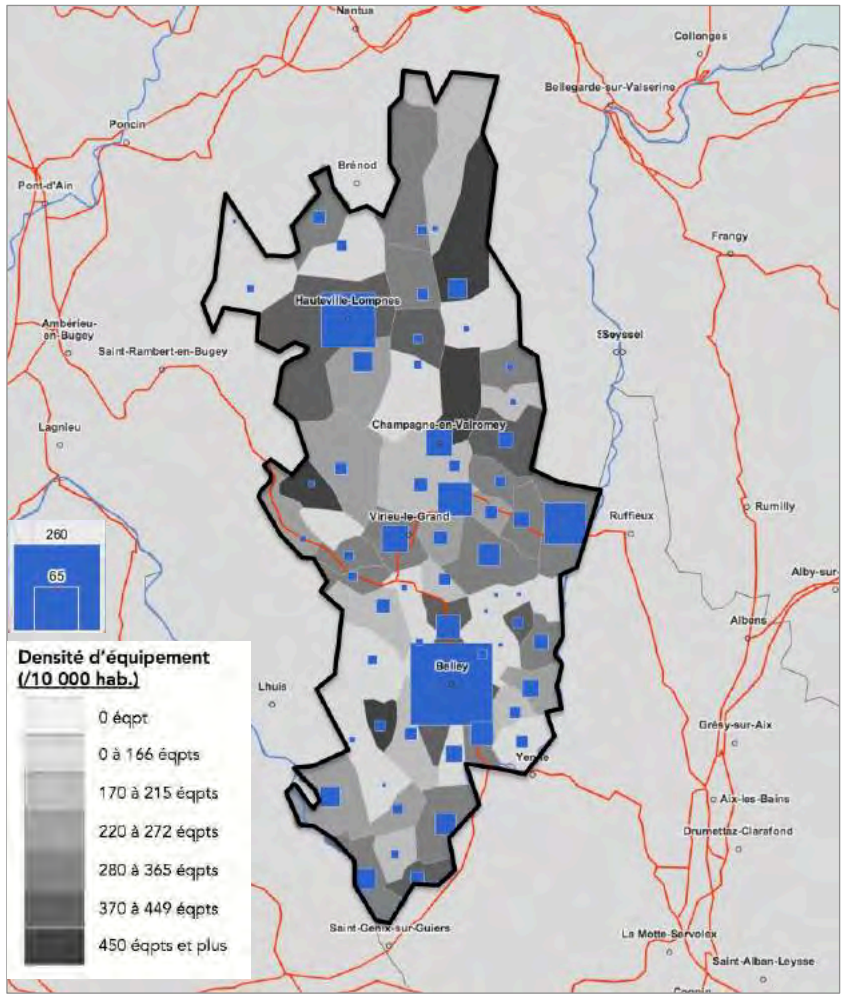

ETAT DES LIEUX

- Un niveau d'équipement plus élevé que dans tous les territoires de comparaison (de 277 à 329 éqpts), le département (296 éqpts) et la région (332 éqpts).
- Au sein d'un espace géographique large, l'émergence de Belley comme pôle d'équipements s'intégrant dans le système des polarités rhônalpines plus importantes, entre Chambéry, Ambérieu-en-Bugey, Bourgoin-Jallieu, ... au même titre que Rumilly ou Bellegarde-en-Valserine en termes de diversité de l'offre en équipements et services.
- Hauteville-Lompnes apparaît bien dotée en équipements, mais il faut tenir compte de sa spécificité dans le domaine de la santé.

	Totalité des équipements	
	nombre	densité
CC Bugey Sud	956	248
CC du Plateau d'Hauteville	231	367
CC Haut - Bugey	146	361
SCoT du Bugey	1 333	346
Rhône-Alpes	208 723	332
Ain	17 853	296
SCoT du Haut Bugey	1 064	329
SCoT du Pays Bellegardien	4 196	310
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	1 594	277
SCoT du BUCOPA	657	315

Nombre et densité d'équipement (pour 10 000 habitants) totale en 2013

(Source : INSEE, Base permanente des équipements, 2013 ; traitement EAU)

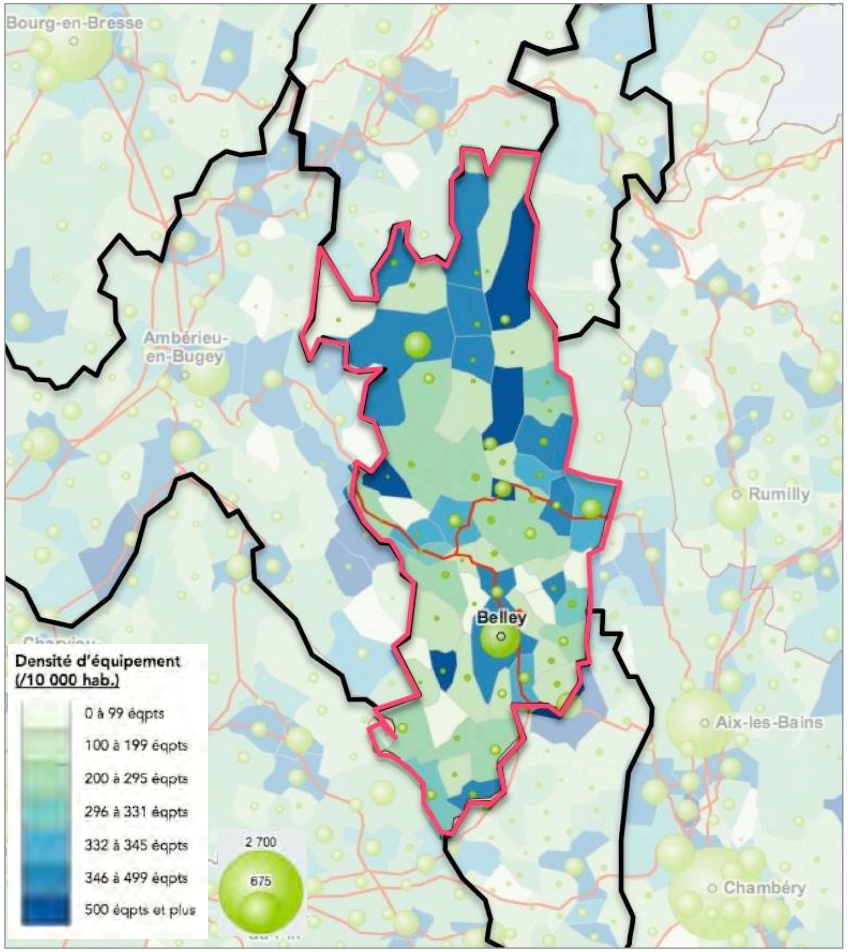

ETAT DES LIEUX

- Un réseau de grands et petits bourgs qui développent une offre de proximité permettant de répondre aux besoins quotidiens des habitants (commerce, école primaire, professionnels du bâtiment, ...), en particulier ceux d'Artemare, Champagne-en-Valromey et Le Grand-Abergement, en complément des pôles identifiés précédemment.

Nombre et densité d'équipement (pour 10 000 habitants) de proximité en 2013 dans le SCoT du Bugey et les territoires de comparaison

(Source : INSEE, Base permanente des équipements, 2013 ; traitement EAU)

	Proximité	
	nombre	densité
CC Bugey Sud	740	192
CC du Plateau d'Hauteville	160	254
CC du Valromey	126	312
SCoT du Bugey	1 026	267
Rhône-Alpes	157 289	250
Ain	13 859	230
SCoT du Haut Bugey	885	273
SCoT du Pays Bellegardien	3 331	246
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	1 197	208
SCoT du BUCOPA	506	242

Nombre et densité d'équipement (pour 10 000 habitants) de proximité en 2013

(Source : INSEE, Base permanente des équipements, 2013 ; traitement EAU)

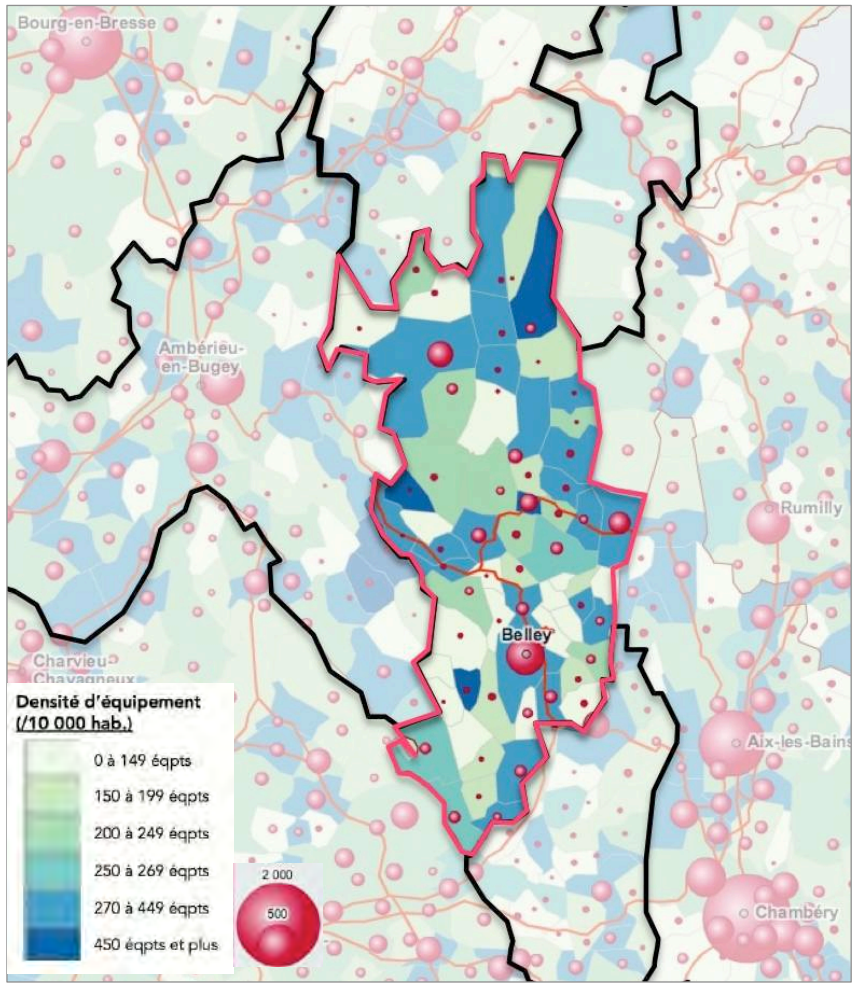

ETAT DES LIEUX

- La concentration des équipements de gammes intermédiaire et supérieure dans les communes de Belley et d'Hauteville-Lompnes leur permet d'exercer une attractivité forte sur leur espace de proximité.

Nombre et densité d'équipement (pour 10 000 habitants) de gammes intermédiaire et supérieure en 2013 dans le SCoT du Bugey et les territoires de comparaison

(Source : INSEE, Base permanente des équipements, 2013 ; traitement EAU)

	Intermédiaire		Supérieur	
	nombre	densité	nombre	densité
CC Bugey Sud	163	42	53	14
CC du Plateau d'Hauteville	49	78	22	35
CC du Valromey	15	37	5	12
SCoT du Bugey	227	59	80	21
Rhône-Alpes	39 844	63	11 590	18
Ain	3 188	53	806	13
SCoT du Haut Bugey	162	50	17	5
SCoT du Pays Bellegardien	690	51	175	13
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	316	55	81	14
SCoT du BUCOPA	116	56	35	17

Nombre et densité d'équipement (pour 10 000 habitants) de gamme intermédiaire et supérieure en 2013

(Source : INSEE, Base permanente des équipements, 2013 ; traitement EAU)

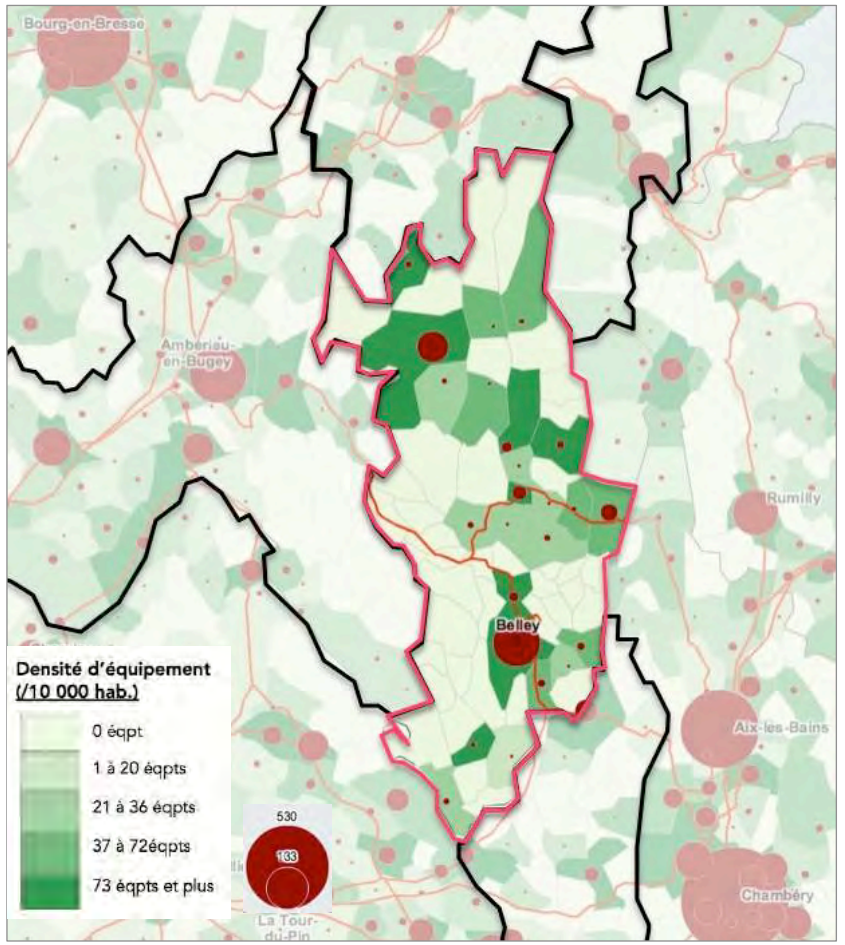

METHODOLOGIE DES EQUIPEMENTS

- L'analyse du niveau d'équipement du territoire, mais également celle de l'importance des différents domaines d'équipements (enseignement, services aux particuliers, ...) sont réalisées à partir du classement réalisé par l'INSEE sur la répartition de 116 équipements de base sur les 177 de la Base permanente des équipements :
  - Selon les niveaux de gamme :
  - Proximité : qui répondent aux besoins de base,
  - Intermédiaire : moins fréquents, ils répondent à des besoins de fréquence hebdomadaire,
  - Supérieure : rares, ils coûtent relativement cher à réaliser et à faire fonctionner, et dont le public a recours rarement (mensuellement).
  - Selon des domaines :
  - Équipements de santé : fonctions médicales et paramédicales, action sociale et établissements de santé,
  - Équipements d'enseignement : 1er degré, 2ème degré, enseignement supérieur,
  - Équipements sportifs, culturels et de loisirs,
  - Services aux particuliers : publics ou privés, ils répondent aux besoins des habitants et des usagers d'un territoire (services à la personne),
  - Transports,
  - Commerce (fiche Commerce).
- Seules les cartes de la Fiche "Les équipements et les services" reprennent la totalité des équipements. Dans le détail par domaine, les 116 équipements pris en compte sont signalés en gras.

Sources	Domaine
Adeli : enregistrement des diplômes des professionnels de santé, du social et des psychologues) géré par la direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees) du ministère de la santé	Santé : action sociale, fonctions médicales et paramédicales.
RPPS (Répertoire Partagé des Professionnels de Santé) géré par les conseils de l'ordre des professions réglementées	Santé : fonctions médicales et paramédicales.
Finess (Fichier national des établissements sanitaires et sociaux) également géré par la Drees du ministère de la santé	Santé : établissements de santé.
Ramsese (répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif) géré par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du ministère en charge de l'éducation	Enseignement : établissements scolaires, du 1er degré à l'enseignement supérieur
Sirene (Système Informatique pour le Répertoire des entreprises et leurs établissements) géré par l'Insee	Services aux particuliers
Recensement des Équipements Sportifs, espaces et sites de pratique (**RES**), réalisé par le ministère des sports concernant les équipements sportifs et de loisirs	Équipements sportifs et de loisirs
Autres bases de données, sous forme de fichiers administratifs centralisées :	
• les services ouverts au public de la Gendarmerie nationale tels que les brigades territoriales de proximité ;	Services aux particuliers
• les fichiers servant de base de sondages aux enquêtes de l'INSEE sur la fréquentation dans l'hôtellerie et dans l'hôtellerie de plein air ;	Services aux particuliers Services aux particuliers
• les services de police tels que les commissariats ou les antennes de police ;	Enseignement
• les établissements de l'enseignement agricole tels que les lycées agricoles ou les centres d'apprentis agricoles ;	Services aux particuliers
• les principaux tribunaux gérés par le ministère de la Justice et des Libertés ;	Services aux particuliers
• les points contacts postaux gérés par La Poste.	Équipements culturels
• les théâtres, avec et sans label, issus de la base de données du CNT (Centre National du Théâtre).	
• des établissements de Pôle Emploi provenant de la base de données des lieux de délivrance des services de Pôle Emploi ;	Services aux particuliers Services aux particuliers
• des stations-service émanant de la base de données du site gouvernemental des prix des carburants du Ministère de l'économie et des finances (MINEFI) ;	Transport
• des aéroports extraits de la base de données de la direction générale de l'aviation civile (DGAC) ;	Transport
• des gares issues de la base de données de la SNCF.	

ETAT DES LIEUX

- Quatre communes ne disposent pas de services aux particuliers, alors que la densité moyenne à l'échelle du SCoT du Bugey est équivalente à celle de la Région mais inférieure à celle de certains territoires de comparaison.

Équipements et services aux particuliers dans le SCoT du Bugey, en 2013

	Services aux particuliers	
	nombre	densité
CC Bugey Sud	492	128
Belley	168	192
Culoz	49	168
Chazey-Bons	25	323
Artemare	23	202
Virieu-le-Grand	23	196
Virignin	21	238
Ceyzérieu	20	210
Peyrieu	19	228
Saint-Benoît	15	189
Brens	13	110
Brégnier-Cordon	11	128
Béon	10	249
Massignieu-de-Rives	10	160
CC du Plateau d'Hauteville	95	151
Hauteville-Lompnes	67	169
Cormaranche-en-Bugey	14	169
CC du Valromey	88	218
Champagne-en-Valromey	15	195
Hotonnes	14	468
Belmont-Luthézieu	10	190
SCoT du Bugey	675	175
Rhône-Alpes	110146	175
Ain	9606	159
SCoT du Haut Bugey	621	192
SCoT du Pays Bellegardien	2337	172
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	848	147
SCoT du BUCOPA	375	180

Équipements et services aux particuliers dans le SCoT du Bugey, nombre et densité d'équipement (pour 10 000 habitants) en 2013

(Source : INSEE, Base permanente des équipements, 2013 ; traitement EAU)

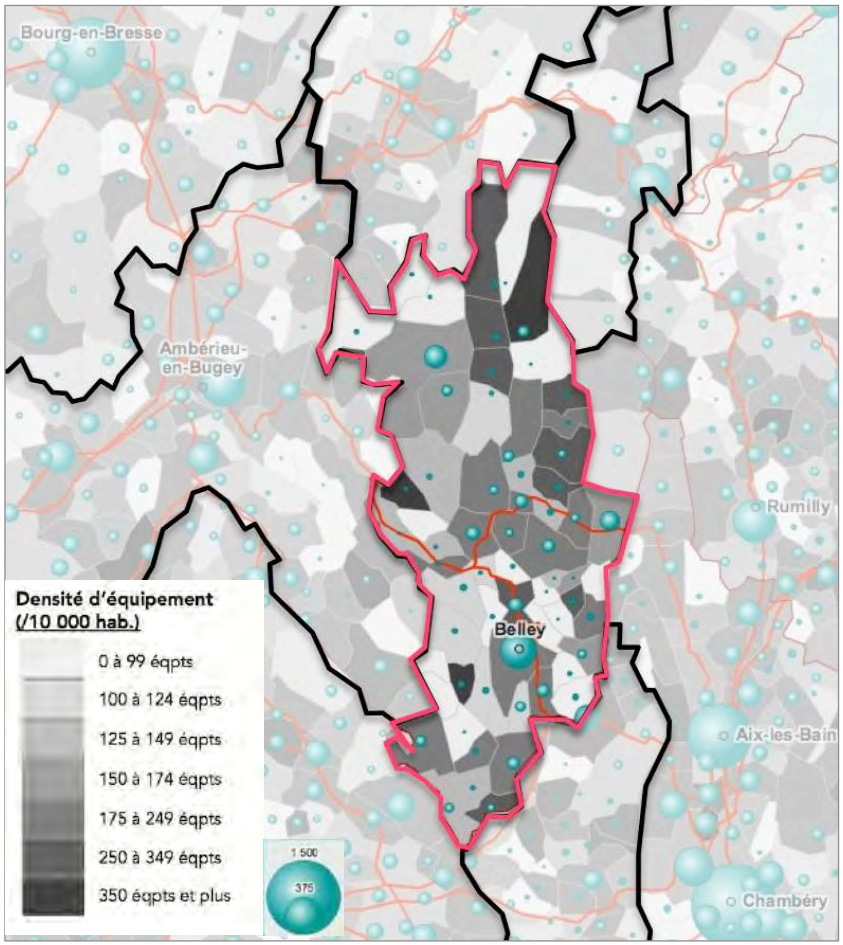

ETAT DES LIEUX

- La concentration de l'offre de santé dans les communes pôles, avec la spécificité d'Hauteville-Lompnes comme ville historiquement connue pour les soins de la tuberculose (climat et soleil).

- Le bon niveau d'équipement de la CC du Plateau d'Hauteville ne doit néanmoins pas masquer la plus faible densité d'équipements en soins et services médicaux dans les deux autres intercommunalités, où la densité y est inférieure à celles du département ou de la région, ce qui pose la question de l'accessibilité de cette offre depuis les espaces de montagne plus reculés et peu voire pas équipés.

Équipements et services de santé dans le SCoT du Bugey, en 2013

	Action sociale		Etablissements de santé		Professionnels médicaux et paramédicaux	
	nombre	densité	nombre	densité	nombre	densité
CC Bugey Sud	23	6	21	5	122	32
Belley	11	13	16	18	71	81
Culoz	2	18	1	9	18	158
Artemare	1	3	2	7	17	58
CC du Plateau d'Hauteville	13	21	18	29	35	56
Hauteville-Lompnes	13	33	18	45	34	86
CC du Valromey	8	20	1	2	9	22
Champagne-en-Valromey	3	39	1	13	8	104
SCoT du Bugey	44	11	40	10	166	43
Rhône-Alpes	4 477	7	4 637	7	33 091	53
Ain	376	6	377	6	2 344	39

- Les établissements de santé dans le SCoT du Bugey :
  - 2 EHPAD, respectivement à Champagne-en-Valromey (131 lits dont 27 spécialisés Alzheimer) et à Belley (185 lits, dont 25 spécialisés Alzheimer),
  - 1 maison de retraite associative à Belley (60 lits), et 2 privées à Hauteville (43 lits) et Belley (70 lits dont 14 spécialisés Alzheimer),
  - 1 foyer logement à Hauteville (16 appartements en T 1 et T2),
  - 1 résidence à Belley (31 résidences de taille 2 à 3 pièces).

Équipements et services de santé dans le SCoT du Bugey, nombre et densité d'équipement (pour 10 000 habitants) en 2013

(Source : INSEE, Base permanente des équipements, 2013 ; traitement EAU)

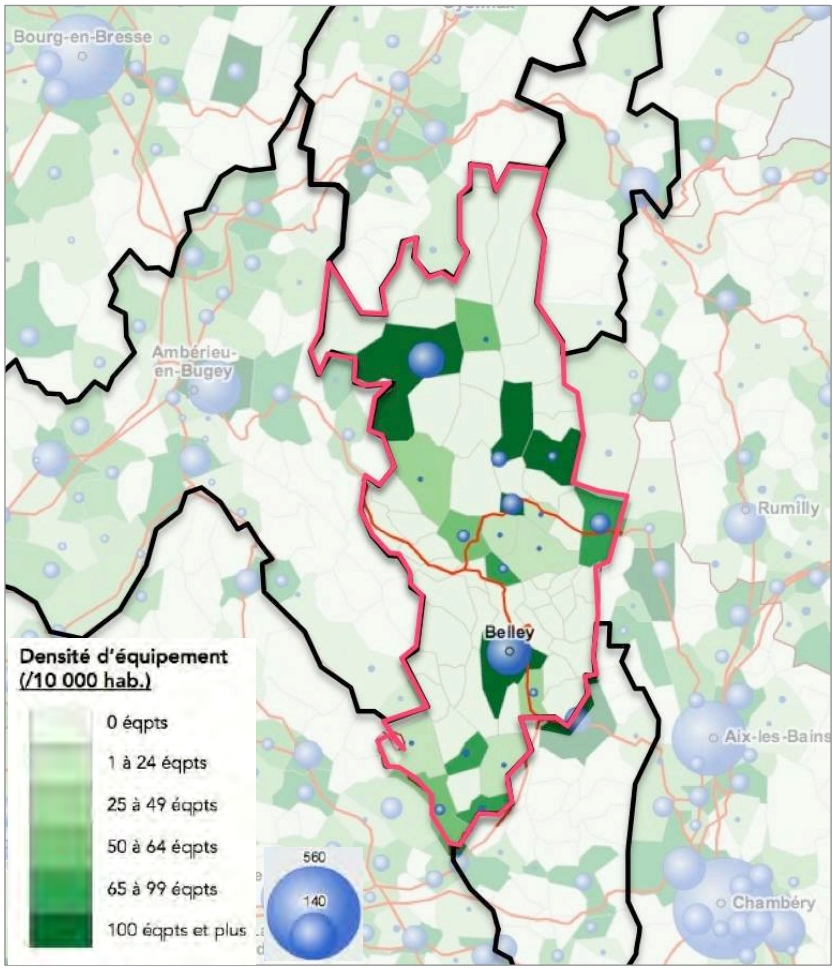

ETAT DES LIEUX

- Une densité d'équipements scolaires relativement élevée à l'échelle du SCoT du Bugey, de 1 à 2 points supérieure aux moyennes départementale et régionale, mais qui reste dans la moyenne des territoires de comparaison.

- Un appareil scolaire principalement composé d'écoles maternelles (5) et élémentaires (31), mais aussi relativement bien doté en collèges (5), sans compter le projet de collège à Belley) et en lycées :
  - 2 lycées d'enseignement général et/ou technologique à Belley,
  - l'école technique du bois, à Cormaranche-en-Bugey (lycée professionnel),
  - le lycée professionnel du Bugey, à Belley,
  - le lycée professionnel Lamartine, à Belley.

- Une seule formation supérieure, à Cormaranche-en-Bugey.

Établissements d'enseignement dans le SCoT du Bugey, en 2013

	Enseignement du 1er degré		Enseignement du 2nd degré	
	nombre	densité	nombre	densité
CC Bugey Sud	26	7	8	2
Belley	6	7	6	6,8
Culoz	2	7	1	3,4
Artemare	2	18	1	8,8
Virieu-le-Grand	2	17	0	0,0
CC du Plateau d'Hauteville	6	10	2	3,2
Hauteville-Lompnes	2	5	1	2,5
CC du Valromey	4	10	0	0,0
Champagne-en-Valromey	2	26	0	0,0
SCoT du Bugey	36	9	10	2,6
Rhône-Alpes	4 699	7	1 219	1,9
Ain	438	7	103	1,7
SCoT du Haut Bugey	26	8	6	1,9
SCoT du Pays Bellegardien	103	8	22	1,6
SCoT de l'Avant Pays Savoyard	56	10	11	1,9
SCoT du BUCOPA	18	9	3	1,4

Équipements d'enseignement (1er et 2nd degré) dans le SCoT du Bugey, nombre et densité d'équipement (pour 10 000 habitants) en 2013

(Source : INSEE, Base permanente des équipements, 2013 ; traitement EAU)

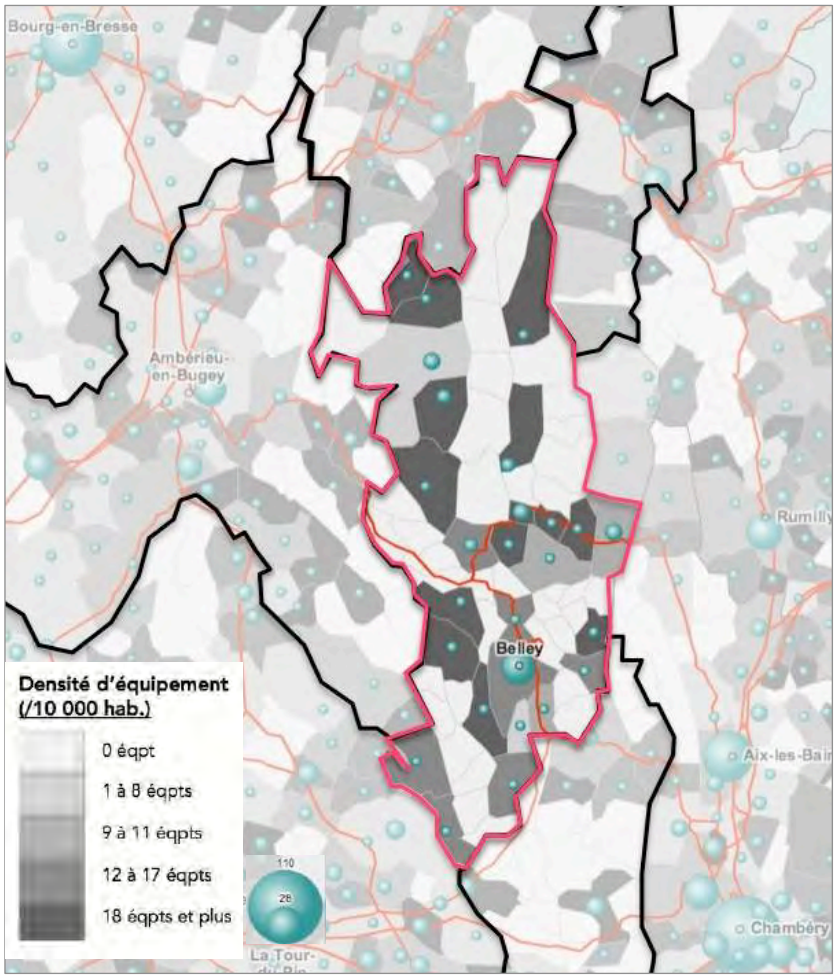

Enseignement du 1er degré : école maternelle et élémentaire
Enseignement du 2nd degré : collège et lycée.

ETAT DES LIEUX

- Des équipements culturels et de loisirs d'abord orientés vers la pratique sportive, parfois structurants (5 bassins de natation) avec toutefois la présence de 2 cinémas à Belley et à Hauteville-Lompnes et d'un théâtre à Culoz.

Établissements sportifs et culturels dans le SCoT du Bugey, en 2013

	Sport		Culture (Théâtre et Cinéma)	
	nombre	densité	nombre	densité
CC Bugey Sud	89	32	2	0,7
Belley	17	19	1	1,1
Culoz	9	31	1	3,4
Brégnier-Cordon	7	81	0	0,0
CC du Plateau d'Hauteville	24	38	1	1,6
Hauteville-Lompnes	10	25	1	2,5
Corcelles	5	202	0	0,0
CC du Valromey	17	42	0	0,0
Champagne-en-Valromey	5	65	0	0,0
SCoT du Bugey	130	34	3	0,8

Équipements de sport – culture – loisirs dans le SCoT du Bugey, nombre et densité d'équipement (pour 10 000 habitants) en 2013

(Source : INSEE, Base permanente des équipements, 2013 ; traitement EAU)

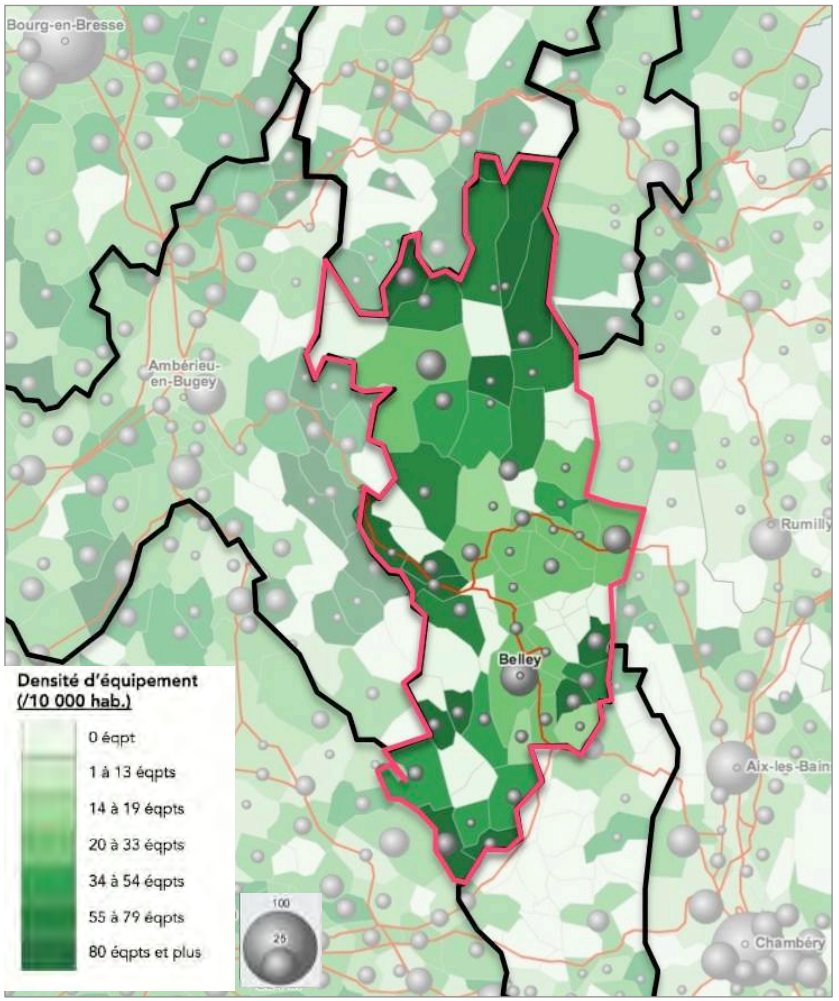

INTERDEPENDANCE

Niveau d'équipement et accessibilité

- Le niveau d'équipement global du territoire du SCoT du Bugey souligne la vivacité des bourgs et des villages qui le composent, au-delà des pôles que sont Belley, Culoz, Artemare, et Hauteville-Lompnes.
- Le cœur du territoire articule l'offre diversifiée en équipements et services, et dispose de bonnes conditions d'accès depuis les différents espaces du territoire (bassin de Belley, montagne et plateau), ce qui permet à chacun de disposer rapidement d'une offre complète sur les gammes de proximité et intermédiaire. La coupure de ces accès, en hiver par exemple, pose la question de l'organisation du territoire de montagne.

Équipements, migrations résidentielles et classes d'âges

- La présence, ou l'absence, de certains types d'équipements dans un territoire conditionne l'intérêt que pourront lui porter certaines populations. Ainsi, le territoire du SCoT du Bugey, plus particulièrement la CC du Plateau d'Hauteville, bénéficie d'une renommée concernant son offre de soins, qui se traduit effectivement par une surreprésentation des personnels soignants, des établissements et des médecins spécialistes alors que les plus de 65 ans y sont surreprésentés dans les nouveaux arrivants.
- Au contraire, le faible nombre d'établissements de l'enseignement supérieur (général, professionnel ou technologique) ne permet pas de « retenir » les jeunes en âge d'étudier, qui quittent le territoire du Bugey.
- Enfin, sa faible attractivité sur les jeunes couples, et plus particulièrement les familles, souligne la nécessité d'un dispositif d'accueil périscolaire (afin de faciliter la vie des jeunes parents actifs), et non plus seulement le déploiement de crèches, relativement bien présentes dans les pôles du territoire.
- La présence d'équipements culturels participe à l'attractivité du cadre de vie pour les classes sociales plus aisées.

ENJEUX

- Quelle organisation interne des différents niveaux d'équipements et de services pour une réponse optimale aux besoins différenciés des populations ?
- De quels nouveaux équipements le territoire du SCoT du Bugey devrait-il se doter pour mieux accueillir les nouvelles populations ?
- Quel avenir pour le pôle Santé de Hauteville-Lompnes ?

ETAT DES LIEUX

- Une couverture numérique du territoire du SCoT du Bugey partielle :
  - les grandes villes bénéficient de la fibre optique et de relais wifi,
  - les villages du sud du bassin de Belley, de la Cluse des Hôpitaux et du nord du plateau du Valromey ne sont pas encore desservis et ne font pas l'objet de projet de déploiement.
- Le déploiement numérique suit 3 critères :
  - la proximité de la zone déployée au réseau de collecte,
  - la présence dans la zone déployée de sites économiques (PME, TPE, grandes et moyennes entreprises),
  - la concentration dans la zone déployée de lignes à débit DSL faible (zones blanches ADSL ou débit ADSL inférieur à 2 Mb/s).
- L'accès à une offre très haut débit pour les entreprises de Belley (jusqu'à 200 Mb/s) et de Culoz (jusqu'à 100Mb/s) grâce à l'offre CELAN d'Orange.
- Le territoire ne présente pas de densités humaines suffisantes pour attirer le déploiement d'une offre numérique privée.

Débit disponible dans les communes non déployées

Sources : SDTAN Ain, avril 2014 ; données SIEA et Orange

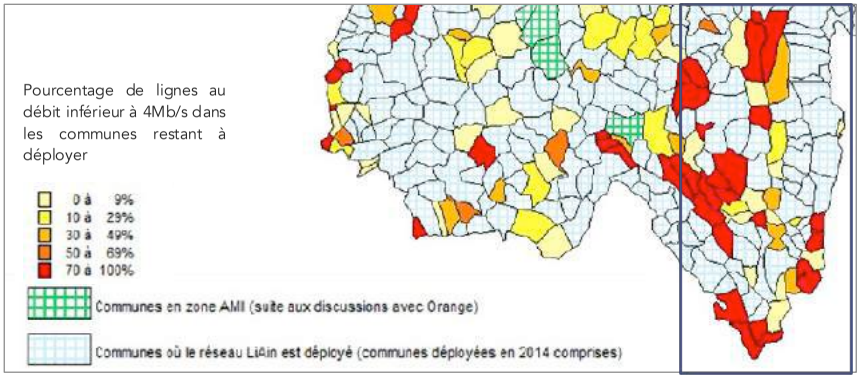

Déploiement du réseau Li@in sur le département de l'Ain en avril 2014

Source : SDTAN Ain, avril 2014

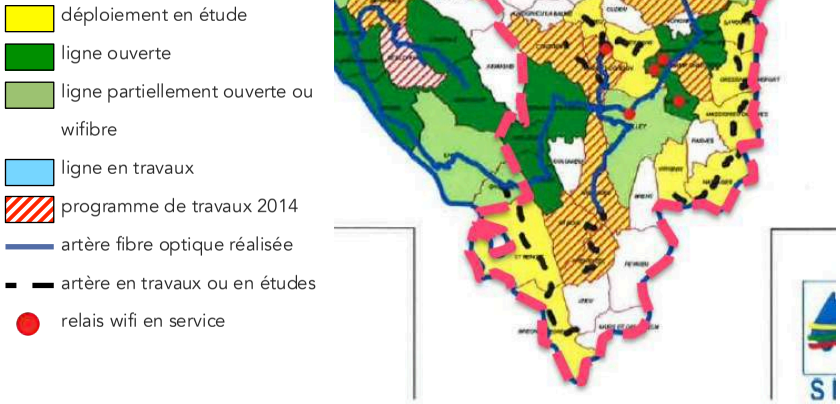

TENDANCE

- La totalité du territoire est considérée comme prioritaire pour le déploiement de la 4G (couverture par des fréquences hautes et où l'utilisation de la bande 800 MHz est nécessaire).
- Le SDTAN fixe comme objectifs le déploiement rapide du FTTH (*Fiber to the Habitant*) avec une couverture complète du territoire départemental d'ici à 2020. C'est la seule technologie capable d'assurer un débit de 100Mb/s aux particuliers, et de 1Gb/s pour les entreprises reliées en boucle locale optique dédiée, et pourra supporter la hausse de la demande de débit.
- En 2014, le SDTAN a programmé la construction de 20 000 lignes sur 79 communes, dont certaines dans le SCoT du Bugey : Andert-et-Condon, Arbigneu, Artemare, Brénaz, Chavornay, Contrevoz, Lochieu, Premeyzel, Saint-Bois, Saint-Champ, Songieu, Talissieu, Virieu-le-petit.
- Pour le déploiement du réseau, le SDTAN complète les critères précités, pour la priorisation des sites raccordés :
  - Les sites de première priorité sont les sites de santé, les sites d'enseignement, les entreprises de plus de 20 salariés et les sites du SDIS (gendarmerie et caserne de pompiers).
  - Les sites de seconde priorité sont les établissements publics de plus de 50 salariés, les établissements culturels et les établissements touristiques.

INTERDÉPENDANCE

TIC et développement économique

- L'accès au réseau fibré est amené à devenir un prérequis pour les entreprises : le SCoT peut donc le placer au centre de sa politique de développement économique, via le soutien et le développement des zones d'activités.
- L'accès à un débit suffisant est aujourd'hui un facteur de compétitivité des exploitations agricoles.
- Les TIC soutiennent la diversification des formes d'activités, notamment le télétravail.

TIC et développement démographique

- Le niveau de débit disponible (Triple play) rentre dans les critères de choix d'installation des ménages.

État des déploiements

Source : SDTAN Ain, avril 2014, données SIEA.

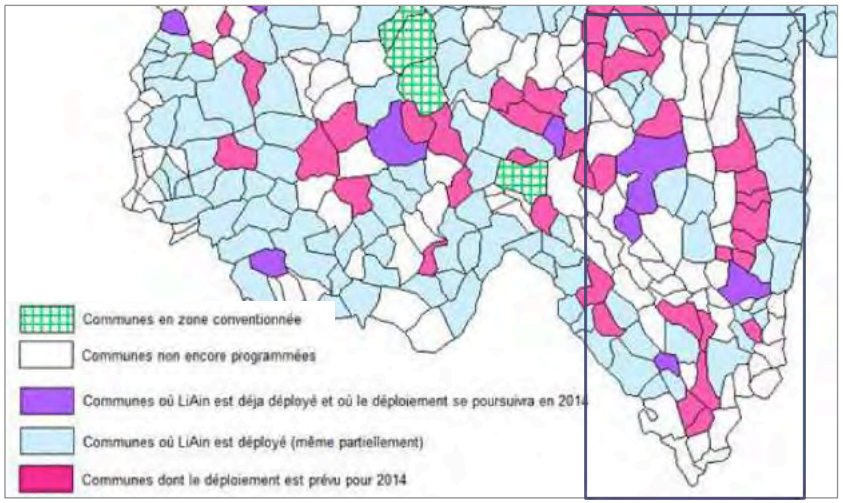

GOUVERNANCE

Schéma directeur territorial d'aménagement numérique du département de l'Ain

- les éléments de diagnostic supra reprennent les éléments du SDTAN.

ÉTAT DES LIEUX

- Les différents documents d'urbanisme du territoire en 2012 cumulaient 835 hectares de potentiels d'urbanisation. Ceci représente environ 20 ans d'aménagement si l'on poursuivait les tendances passées en termes de consommation foncière. (cf. ci-après)

- Les potentiels sont très largement dédiés à l'habitat (617 ha soit 84%).

- Les potentiels se situent majoritairement dans la CC Bugey Sud (573 ha), avec 67% des potentiels habitat et 74% des potentiels économiques.

- Les opérations récentes d'extension présentent des densités variables :

  A / Virignin – Lotissement Pré Noël (Dynacité) : 31 logements individuels sur 1,4 ha soit 22 logements/ha (à côté d'une opération ancienne : 8 logements sur 1,4 ha > 6 logements/ha)

  B / Belley – rue de Chardonnerets : 12 logements individuels sur 1,4 ha soit 9 logements/ha

  C / Hauteville-Lompnes - Lotissement avenue de la Liberté : 8 logements individuels sur 0,6 ha soit 13 logements/ha

  D / Sutrieu – Lotissement communal « Le Pré Perret » : 8 logements individuels (en cours) sur 1,2 ha soit 7 logements/ha

Méthodologie – potentiels d'urbanisation :

1. Détermination du contour des zones AU/NA des documents d'urbanisme (PLU,CC)

2. Qualification des zones urbanisables à partir des règlements selon :
- leur vocation principale : habitat et mixte, activités, loisirs, tourisme et équipements.
- leur constructibilité dans le temps : immédiatement constructibles (zones 1AU, 1NA et C des cartes communales) ou réserves foncières (zones 2AU et 2NA)

3 - Identification et suppression des zones déjà urbanisées dans la table des potentiels réglementaires 2012 par traitement automatique (suppression des zones non cadastrées, suppression des parcelles bâties ≤ 1500 m²) puis vérification manuelle (vérification et rectification à partir de l'orthophoto IGN 2009 et du cadastre 2012).

4. Identification de l'occupation du sol des zones potentiels d'urbanisation à partir du RPG 2011, de la BD TOPO IGN végétation 2011 et de la BD ORTHO IGN 2009.

La catégorie « résidentiel » comprend l'habitat et les équipements liés.

Potentiels d'urbanisation en 2012

(Source : Conseil Général de l'Ain – SOG)

Territoire	Potentiel d'urbanisation	dont résidentiel	dont économique
CC Bugey Sud	573 ha	414 ha	89 ha
CC du Plateau d'Hauteville	137 ha	85 ha	24 ha
CC du Valromey	125 ha	118 ha	7 ha
SCoT du Bugey	835 ha	617 ha	120 ha

Densités d'opérations d'extensions urbaines récentes

(Source : IGN BD Ortho – EAU/PROSCOT)

ÉTAT DES LIEUX

- Sur les 64 communes :
  - 20 n'ont pas de documents d'urbanisme et sont soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU)
  - 21 sont en carte communale
  - 11 ont un Plan d'Occupation des Sols (POS)
  - 12 ont un Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- 9 communes soumises au RNU élaborent une carte communale et une un PLU.
- 7 communes ayant un POS et 2 une carte communale ont initié le passage au PLU.
- Au regard des procédures en cours et sans tenir compte de l'évolution réglementaire des POS en PLU, 22 communes seront couvertes par un PLU soit près d'un tiers des communes du territoire. 10 seront soumises au RNU, 28 auront une carte communale, 4 un POS.
- les communes les plus importantes en terme de population ont déjà un PLU (Belley, Hauteville-Lompnes, Culoz, Brens, Virieu-le-Grand, Artemare, Ceyzérieu, Virignin)
- 34 communes sont soumises à la loi Montagne.
- La comparaison avec la couverture en documents d'urbanisme du département met en avant une part supérieure de communes au RNU (31%, 13% pour l'Ain) et moindre de PLU (19% contre 54% dans l'Ain)

Données des documents locaux d'urbanismes

(Source : Ain.gouv.fr)

	Nombre de communes		Pourcentage de répartition	
	SCoT Bugey (64 communes)	Ain (419 communes)	SCoT Bugey (64 communes)	Ain (419 communes)
RNU	20	54	31,20%	12,80%
Carte communale	21	75	32,80%	17,80%
POS	11	64	17,10%	15,20%
PLU	12	226	18,70%	53,90%

Annexes du rapport de présentation – SCoT du Bugey – Page 274

Documents d'urbanisme du territoire

(Source : DDT de l'Ain, EAU/PROSCOT)

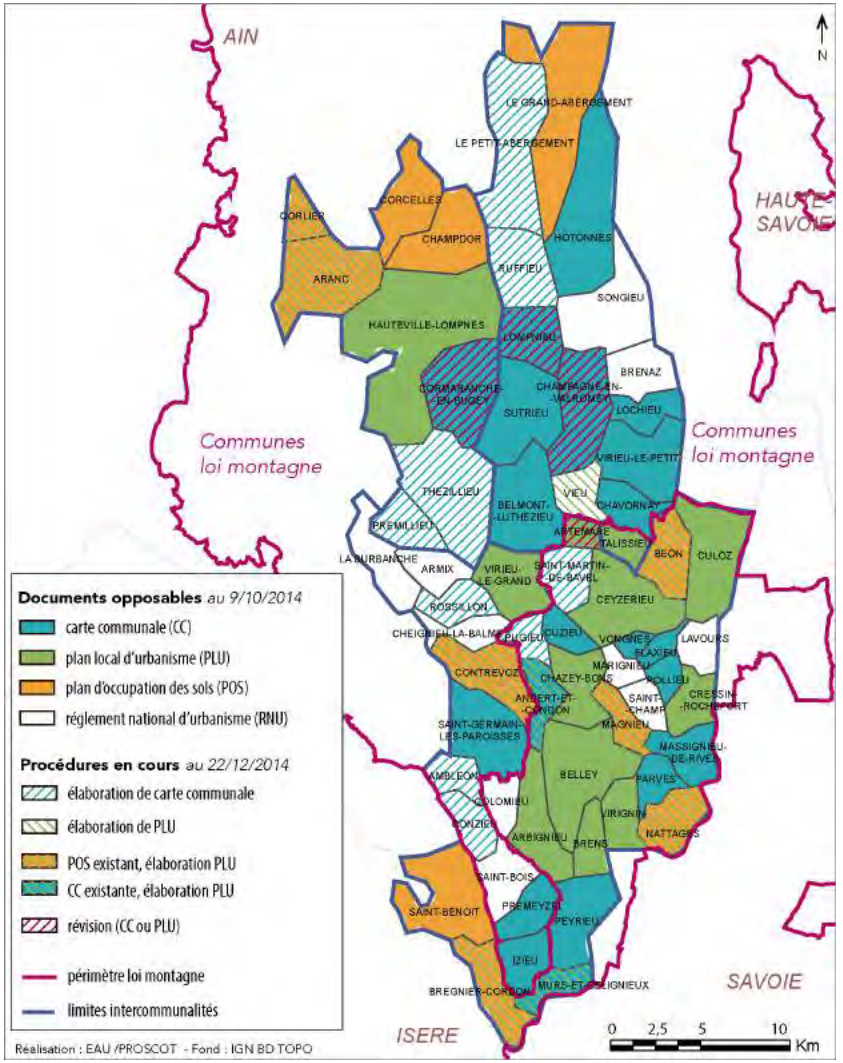

TENDANCE

Méthodologie
La consommation d'espace est observée par plusieurs indicateurs complémentaires issus de méthodologies différentes :
- analyse de la progression des espaces urbanisés à partir des photographies aériennes de 2005 et 2012 (BD ORTHO), méthode la plus précise mais sur un pas de temps plus réduit (7 années).
- analyse de la consommation des espaces agricoles et naturels par les données MAJIC de 2001 à 2012 ;
- évolution de la tâche urbaine avec la BD TOPO de 2000 à 2009.

- De 2005 à 2012 il a été relevé une consommation d'espace de 253 ha soit 36 ha par an en moyenne.
- Près des ¾ de la consommation (183 ha) a eu lieu dans la CC Bugey Sud.
- Les surfaces destinées à l'habitat et aux équipements représentent 72% de la consommation totale, et celles pour les activités économiques (dont l'agriculture) 28%.

Méthodologie
Le relevé des photos aériennes est sur la période 2005-2012 soit un pas de temps plus réduit et situé en période de crise, ce qui peut expliquer des volumes plus faibles que ceux obtenus par d'autres analyses.

Consommation d'espace de 2005 à 2012
(Source : IGN BD ORTHO, EAU/PROSCOT)

	Economique (dont agricole)	Equipements	Habitat	Total	
CC Bugey Sud	48 ha	7 ha	128 ha	183 ha	72%
CC du Plateau d'Hauteville	9 ha	3 ha	19 ha	31 ha	12%
CC du Valromey	13 ha	1 ha	24 ha	39 ha	15%
SCoT du Bugey	70 ha 28%	11 ha 5%	171 ha 68%	253 ha 100%	100%

Consommation d'espace de 2005 à 2012
(Source : IGN BD ORTHO, EAU/PROSCOT)

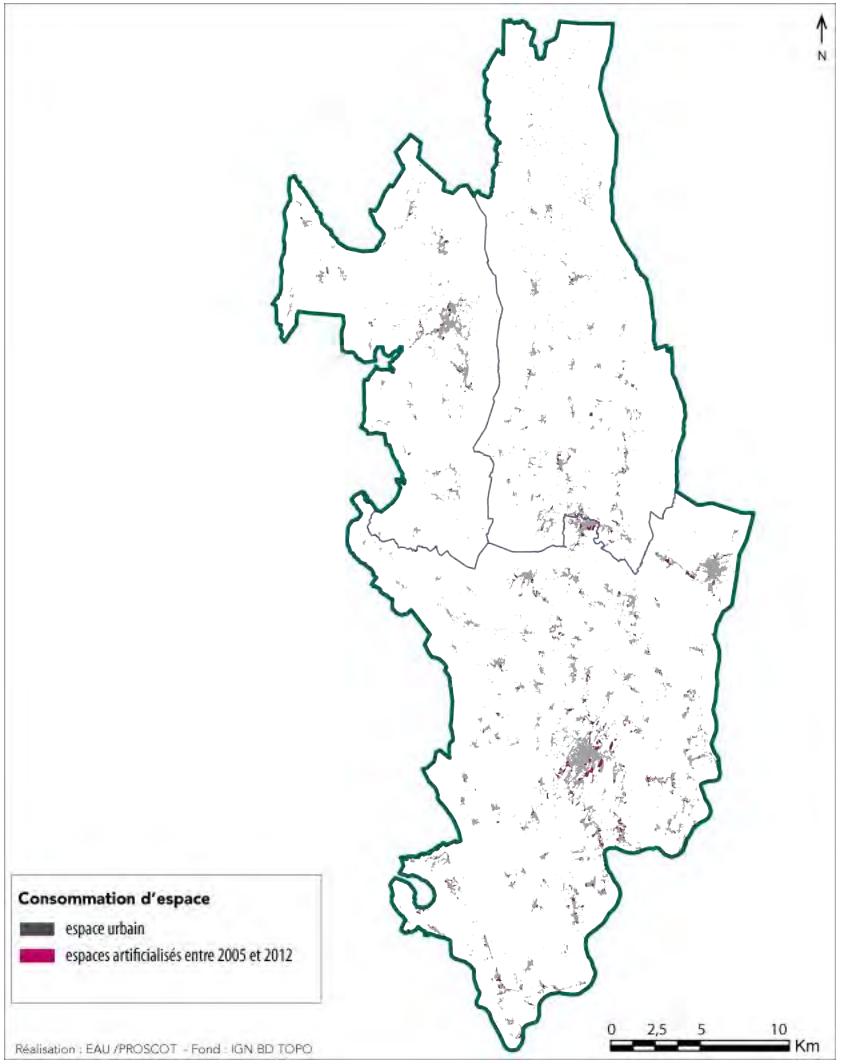

TENDANCE

- Les espaces naturels, agricoles et forestiers ont reculé de 430 hectares entre 2001 et 2012 soit une consommation d'espace moyenne de 39 hectares par an sur cette période.
- Le recul est égal à celui du Pays Bellegardien (-0,6%), et est proportionnellement moins intense que pour le Haut-Bugey (-0,9%) et le BUCOPA (-1,3%).
- Les surfaces naturelles et boisées ont légèrement augmenté à l'échelle du territoire, toutefois on constate une baisse pour le Plateau de Hauteville (-65 ha).
- Les surfaces agricoles régressent de 449 hectares, majoritairement et le plus fortement pour la CC Bugey Sud[1] (-344 ha, -2,5%),
- Le recul des surfaces agricoles est dû aux artificialisations mais également à la progression des espaces naturels (problématiques d'enfrichements d'espaces agricoles).

Consommation de surfaces agricoles et naturelles de 2001 à 2012
(Source : DGFiP, MAJIC)

Territoire	surfaces agricoles, naturelles et boisées 2001	surfaces agricoles, naturelles et boisées 2012	évolution 2001-2012	
CC Bugey Sud	33 924 ha	33 615 ha	-309 ha	-0,9%
CC du Plateau d'Hauteville	15 572 ha	15 461 ha	-111 ha	-0,7%
CC du Valromey	23 356 ha	23 345 ha	-11 ha	0,0%
SCoT du Bugey	72 851 ha	72 421 ha	-430 ha	-0,6%
SCoT du Haut Bugey	45 952 ha	45 526 ha	-427 ha	-0,9%
SCoT du Pays Bellegardien	20 770 ha	20 653 ha	-116 ha	-0,6%
SCoT du BUCOPA	99 277 ha	98 024 ha	-1 253 ha	-1,3%

Territoire	surfaces naturelles et boisées 2001	surfaces naturelles et boisées 2012	évolution 2001-2012	
CC Bugey Sud	19 751 ha	19 786 ha	35 ha	0,2%
CC du Plateau d'Hauteville	10 009 ha	9 944 ha	-65 ha	-0,6%
CC du Valromey	13 754 ha	13 801 ha	48 ha	0,3%
SCoT du Bugey	43 513 ha	43 531 ha	18 ha	0,0%
SCoT du Haut Bugey	31 367 ha	31 328 ha	-39 ha	-0,1%
SCoT du Pays Bellegardien	13 215 ha	13 212 ha	-3 ha	0,0%
SCoT du BUCOPA	44 686 ha	44 630 ha	-56 ha	-0,1%

Territoire	surfaces agricoles 2001	surfaces agricoles 2012	évolution 2001-2012	
CC Bugey Sud	14 173 ha	13 829 ha	-344 ha	-2,5%
CC du Plateau d'Hauteville	5 562 ha	5 516 ha	-46 ha	-0,8%
CC du Valromey	9 603 ha	9 544 ha	-59 ha	-0,6%
SCoT du Bugey	29 338 ha	28 889 ha	-449 ha	-1,6%
SCoT du Haut Bugey	14 586 ha	14 198 ha	-388 ha	-2,7%
SCoT du Pays Bellegardien	7 554 ha	7 441 ha	-113 ha	-1,5%
SCoT du BUCOPA	54 591 ha	53 394 ha	-1 197 ha	-2,2%

[1] Ceci a également été observé par la SAFER dans son porté à connaissance de 2012 relatif au PSADER / CDDRA du Pays du Bugey

TENDANCE

- La tache urbaine a progressé de 417 ha entre 2000 et 2009 (+14%), soit à un rythme de 46 hectares par an.
- La progression la plus forte se constate pour la CC Bugey Sud, en valeur relative (+319 ha) comme absolue (+15%).
- Au regard de la surface en 2000, la progression de l'espace urbanisé (+14%) a été plus forte sur le territoire qu'à l'échelle de l'Ain (+13%) ou des SCoT de comparaison (+10% à +12%).
- Si la tendance analysée entre 2000 et 2009 se poursuivait, le potentiel d'urbanisation de 737 hectares identifié en 2012 représenterait 16 ans de progression de la tache urbaine.

Évolution de la tache urbaine de 2000 à 2009

Source : IGN – BD TOPO, DDT de l'Ain, septembre 2012

Territoire	Tache urbaine 2000	Tache urbaine 2005	Tache urbaine 2009	evolution 2000-2009	
CC Bugey Sud	2 097 ha	2 244 ha	2 416 ha	319 ha	15%
CC du Plateau d'Hauteville	466 ha	486 ha	513 ha	47 ha	10%
CC du Valromey	474 ha	497 ha	525 ha	51 ha	11%
SCoT du Bugey	**3 037 ha**	**3 227 ha**	**3 454 ha**	**417 ha**	**14%**
Ain	37 234 ha	39 956 ha	42 139 ha	4 905 ha	13%
SCoT du Haut Bugey	2 971 ha	3 141 ha	3 257 ha	286 ha	10%
SCoT du Pays Bellegardien	987 ha	1 032 ha	1 093 ha	106 ha	11%
SCoT du BUCOPA	8 184 ha	8 736 ha	9 159 ha	975 ha	12%

Méthodologie
La tâche urbaine couvre l'ensemble des espaces urbanisés d'une commune. Établie pour les années 2000, 2005, 2009, elle permet de dresser un constat de l'évolution de l'urbanisation. Méthodologie de la DDT de l'Ain, données de bases issues de la BD TOPO de l'IGN.

Évolution de la tache urbaine de 2000 à 2009

(Source : IGN – BD TOPO, DDT de l'Ain, septembre 2012)

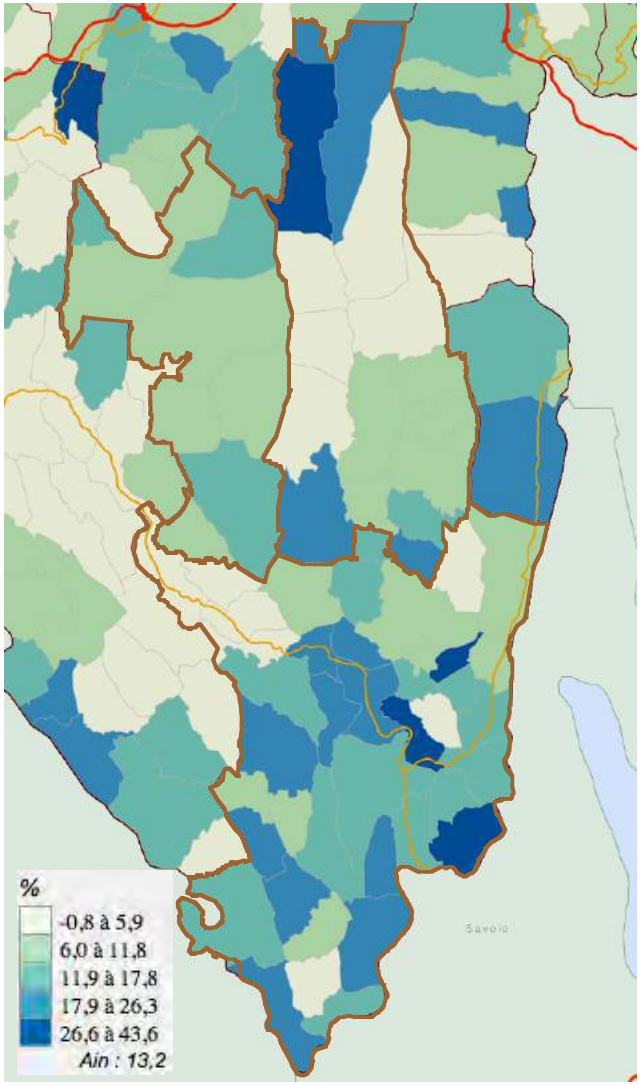

INTERDÉPENDANCE

Progression des espaces naturels et agriculture

La progression d'espaces naturels sur les espaces agricoles est liée aux phénomènes de déprise agricole.

Consommation d'espace et aménagement

- Des tissus urbains offrent un potentiel important de mobilisation des dents creuses.
- L'offre potentielle en foncier économique est relativement faible par rapport à celle pour l'habitat.

GOUVERNANCE

Le Centre d'Echange et de Ressources Foncières Rhône-Alpes (CERFRA) et l'Etablissement Public Foncier de l'Ain

Ils mettent à disposition des ressources pour la gestion du foncier

Un appel à manifestation de la **Région Rhône-Alpes** sera lancé fin 2014 pour la requalification de friches

ETAT DES LIEUX

Inscrit dans la séquence méridionale de la chaîne du Jura, le territoire du SCoT développe son assise paysagère dans la région géographique du Bugey.

Le Bugey, au caractère de moyenne montagne, se subdivise en Haut et Bas Bugey :

- la séquence sud (Bas Bugey), qui se déploie depuis la cluse des Hôpitaux jusqu'au coude du Rhône, comprend les monts du Bugey à l'ouest, le bassin du Bugey à l'est et son prolongement jusqu'à Culoz et les marais du Lavours. Le plateau d'Isle Crémieux, détaché du Bugey, par le cours du Rhône, prolonge le massif vers le sud.
- la séquence nord (Haut Bugey) inclut le val d'Hauteville dit plateau d'Hauteville, le Valromey, la chaîne du Grand Colombier. Le plateau de Retord et la cluse de Nantua marquent la limite septentrionale du Bugey.

Le paysage d'inscription du territoire du SCoT, pleinement lié au Bugey, présente des limites géographiques et paysagères tangibles. Il prend appui à l'ouest sur le faisceau montagneux d'Ambérieu, à l'est et au sud sur le cours du Rhône. Au nord les paysages des plateaux d'Hauteville et du Retord se prolongent au-delà du territoire du SCoT, jusqu'à la cluse de Nantua.

Territoire du SCoT, entre Plateau du Retord et plaine du Rhône

(Source : Géoportail)

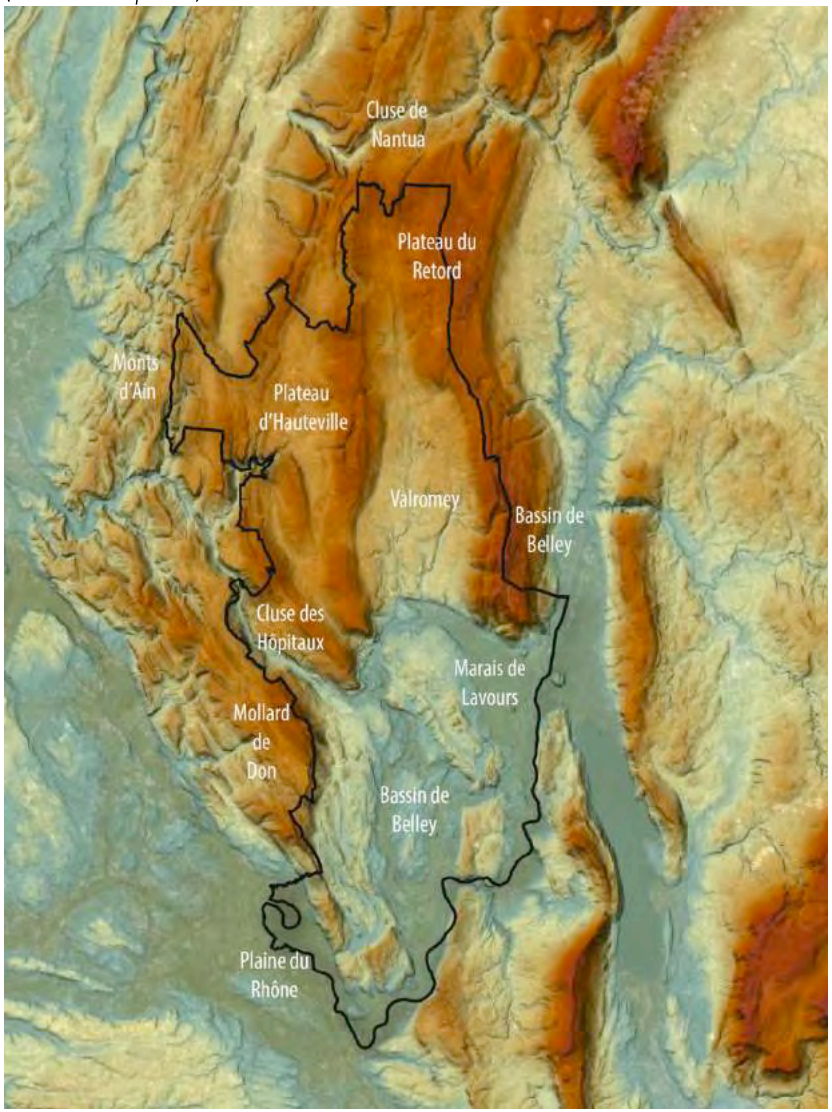

ETAT DES LIEUX

Le réseau hydrographique est prégnant dans le paysage. Quatre principaux cours d'eau animent le relief et le paysage d'inscription du territoire du SCoT.

- Sur 40 kilomètres, le Rhône constitue la limite naturelle Est et Sud du territoire mais aussi administrative avec les départements de l'Isère et de la Savoie. Il contourne par un ample méandre, au profil parfait, la pointe sud du Bugey et borde les contreforts du Mollard de Don. Les rives et la plaine du Rhône, les îles du Rhône constituent des milieux éco-paysagers de premier ordre.

- L'Albarine parcourt le fond de la combe d'Hauteville. Si son cours se fait discret, végétation ripisylve, marais et tourbières signalent sa présence dans le grand paysage et témoignent d'un système de zone humide complexe. En quittant le territoire du SCoT, son cours chute dans les gorges de l'Albarine.

- Le Séran et ses nombreux affluents impriment en creux le relief du Valromey. Le Séran présente un cours tumultueux, pittoresque. De nombreux affluents digitent le paysage du Val : canyons, gigantesques creux formant des « marmites », cascade en rebord du val. Il poursuit son cours pour alimenter les marais de Lavours et se jeter dans le Rhône à la hauteur de Cressin-Rochefort.

- Le Furans parcourt la combe des Hôpitaux avant d'arroser le bassin de Belley où se succèdent de nombreux milieux humides d'Andert à Arbignieu. Le bassin de Belley présente un réseau hydrographique développé qui parcourt le paysage montueux et collinéen et prend sa source, pour une grande partie, dans le Mollard de Don.

  Dans le bassin de Belley, les étangs et les plans d'eau constituent des paysages d'eau d'importance. Les marais de Lavours composent un paysage d'exception protégé et formant un ensemble paysager à part entière.

Le réseau hydrographique

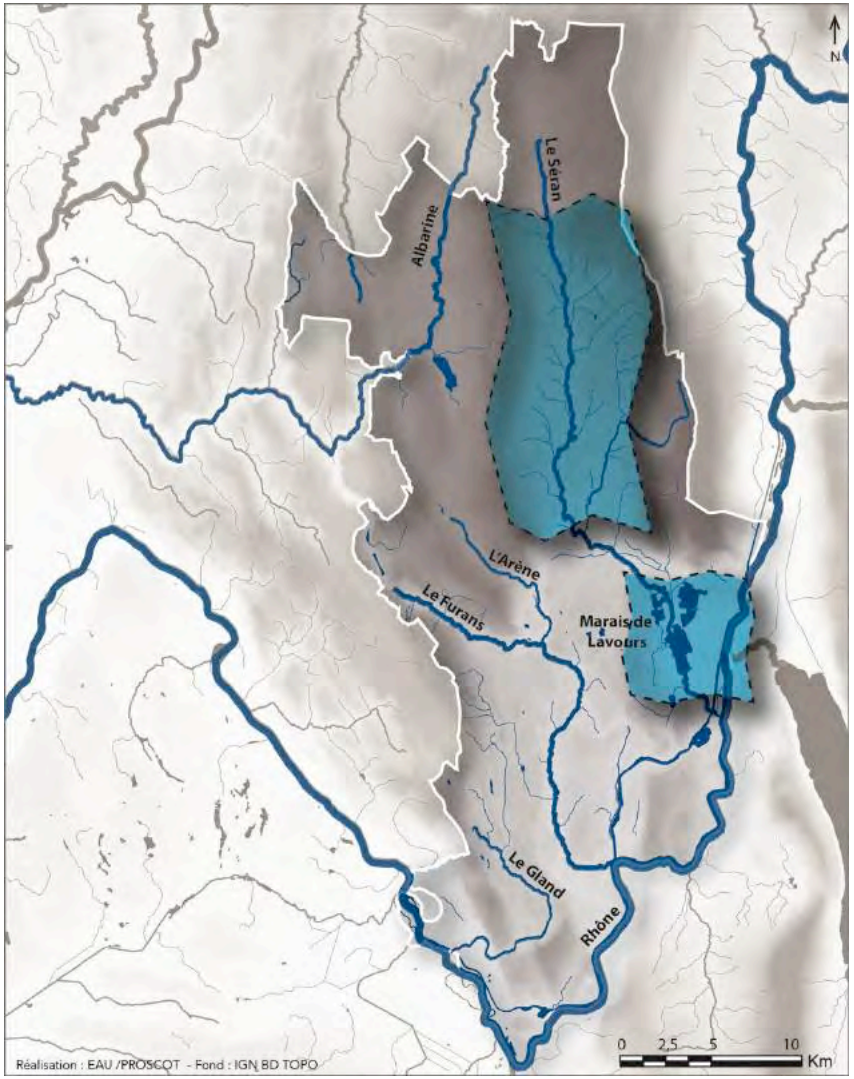

INTERDEPENDANCE

Agriculture

Une activité agricole aux orientations diversifiées qui reflète la diversité géographique et paysagère du territoire du SCoT : pâturage et élevage de montagne, grandes exploitations sur coteaux, viticulture, polyculture élevage dans le bassin de Belley, AOC vins du Bugey, Cantal et bleu de Gex...

Ressources naturelles

Une situation géographique qui est source de richesses environnementales et économiques (éolien, carrière, ressource naturelles locales,...).

L'existence d'une ressource en bois et d'une filière bois.

La présence de matériaux ayant / faisant l'objet d'une exploitation, d'une valorisation des ressources locales : pierre de construction façonnant l'architecture traditionnelle, exploitation de la pierre d'Hauteville,...

Le potentiel éolien identifié au schéma éolien de l'Ain mais un environnement contraint techniquement à prendre en compte (sites en pente, création des pistes d'accès et aires d'implantation des machines impactant le paysage d'inscription du territoire).

ENJEUX

Le Rhône est porteur de trois enjeux à l'échelle du territoire du SCoT Bugey : tourisme, environnement, économie.

Les carrières d'Hauteville

Exploitation forestière sur le plateau d'Hauteville

ETAT DES LIEUX

- Le territoire du SCoT, qui prend place dans les paysages du Bugey, abrite une réalité complexe d'entités paysagères. Une douzaine d'entités paysagères est identifiée et met en lumière la diversité et la richesse des paysages de moyenne montagne (val agricole et forestier, plateau, vallée agricole, cluse), plaine avec le bassin collinéen de Belley et la plaine du Rhône.

- Si le plateau d'Hauteville, le Pays du Valromey, les collines du bassin de Belley, la plaine du Lavours constituent les ensembles paysagers les plus emblématiques du territoire du SCoT, celui-ci présente des spécificités géographiques, des ambiances architecturales, des appartenances culturelles et historiques marquées qui délimitent une plus vaste palette paysagère.

  Les marches du SCoT sont ainsi animées ou au contact immédiat d'ambiances paysagères qui annoncent le passage entre Bas Bugey et Haut Bugey (monts d'Ain, Val du Borrey et Oignin Sud), la grande proximité de la vallée du Rhône et de la plaine du Rhône forment des espaces de franchissement entre les départements de l'Ain, de l'Isère et de la Savoie voisins.

Les paysages référents du SCoT

(Source : Atlas des Paysages – DREAL)

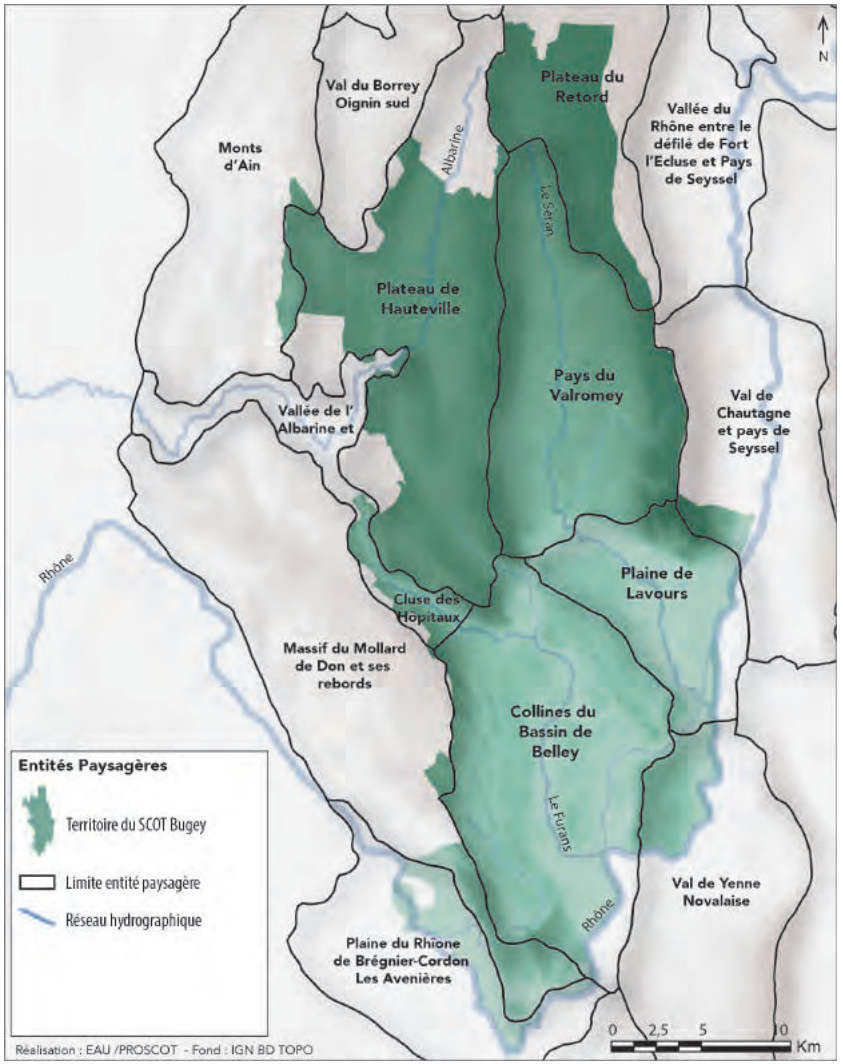

ETAT DES LIEUX

Les plateaux d'Hauteville et du Retord, le Pays du Valromey sont les trois paysages référents de la séquence nord du territoire du SCoT.

- Le Pays du Valromey, cadré par les pentes boisées de la chaîne du Grand Colombier et du pli du plateau d'Hauteville, développe un paysage de val agricole drainé par le Séran. Le Val s'élargit vers le sud pour se terminer à la hauteur d'Artemare en un surplomb abrupt dominant le bassin de Belley et la plaine de Lavours.

- Le plateau du Retord, délimité au nord par la cluse de Nantua, déroule ses paysages, vers le sud, en direction du Valromey. Le plateau du Retord est reconnu comme un paysage unique et emblématique à l'échelle du département. Plateau calcaire au relief peu tourmenté, le paysage est typique des estives de moyenne montagne : sol sec ponctué de dolines, vastes pâturages, bois de conifères, fermes isolées d'altitudes.

- Le plateau d'Hauteville est un val cadré par des crêts. Vaste et continu, parcouru en son fond par l'Albarine, il est marqué par une succession d'étangs et de marais. L'élevage et l'agriculture de moyenne montage se resserrent sur les faibles pentes, les replats et les fonds de combes, alors que les boisements de résineux, sont prégnants dans le grand paysage. Les carrières d'Hauteville, de par leur emprise et leur front de taille sont un élément fort et emblématique du grand paysage.

Au Nord, trois principales entités paysagères

(Source : Atlas des Paysages – DREAL)

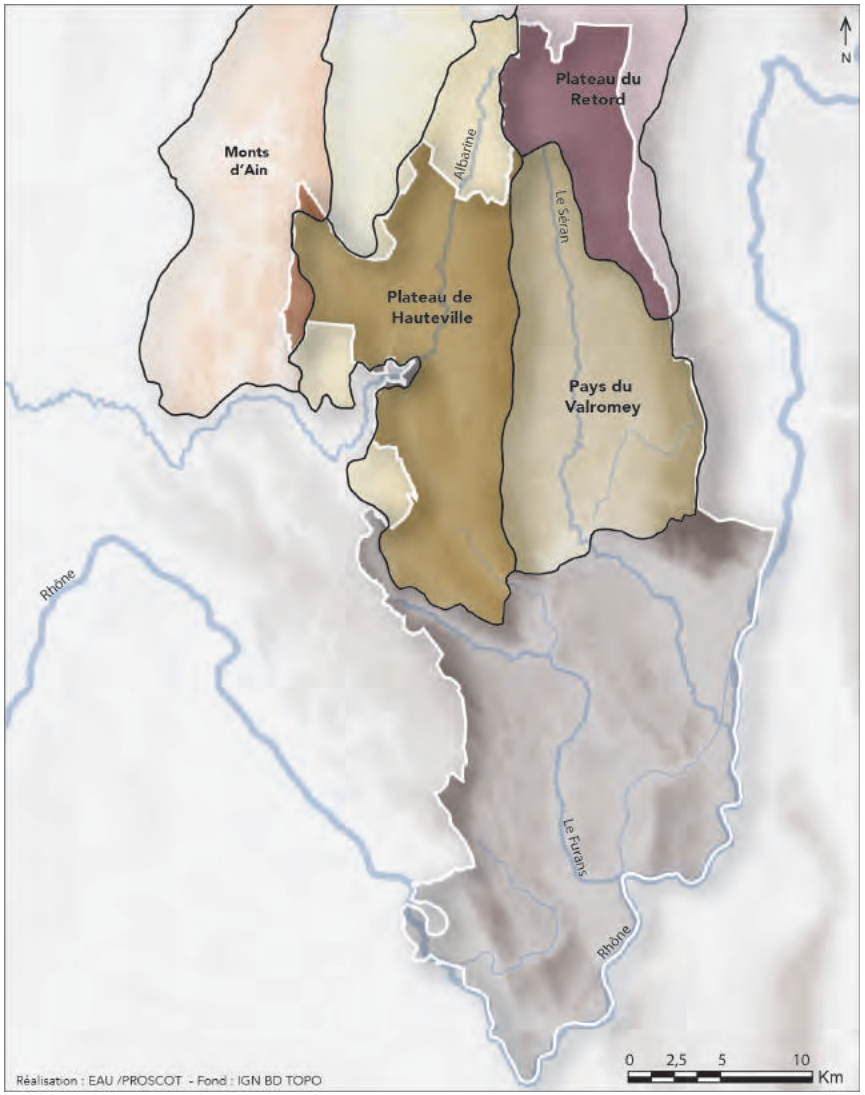

ETAT DES LIEUX

Au sud du territoire du SCoT, une large palette paysagère se déploie sur les marges immédiates des collines du bassin de Belley.

- Bassin agricole et viticole adossé aux contreforts boisés du massif du Mollard de Don et délimité par un large coude du Rhône, les collines du bassin de Belley constituent l'extrémité du sud Jura. Le bassin de Belley développe une riche mosaïque paysagère agricole, viticole, boisée et humide. La tonalité rurale et agricole historique du bassin de Belley évolue sensiblement autour de l'agglomération de Belley : développement industriel, aménagement ferroviaire, canal du Rhône, secteurs de loisirs des espaces en eau...

- La Cluse des Hôpitaux est un profond sillon aux perspectives grandioses et aux impressionnantes barres rocheuses. Axe stratégique entre Ambérieu-en-Bugey et le bassin de Belley, les paysages de la cluse témoignent d'un passé artisanal et industriel valorisant les eaux du Furans. Les espaces ouverts sont occupés par des parcelles de vignes et une petite agriculture de fond de vallée et de pieds de coteaux.

- La plaine de Lavours, en continuité nord-est du bassin des collines de Belley, constitue une entité naturelle et agricole spécifique arrosée par le Séran. Le marais, alimenté par de nombreux canaux, est en partie cultivé, pâturé ou protégé (réserve naturelle). Un chapelet de villages, implantés sur les buttes et les premiers reliefs, ceinture le marais. Vignes au pied du Colombier et en direction de Belley, élevage et culture du maïs sur les pentes douces dominent le marais.

- Trois séquences paysagères animent les marges sud et est du territoire du SCoT (val de Chautagne, Val de Yenne, Plaine du Rhône) dont le cours du Rhône, aux paysages humides et agricoles, constitue le fil paysager. Ces séquences sont de véritables accroches paysagères qui marquent l'interface avec le périmètre du SCoT et annoncent les grandes entités paysagères des départements voisins (Bassin de Chambéry, Lac du Bourget, plaine du Rhône...).

Le bassin de Belley, principale entité paysagère au sud du territoire

(Source : Atlas des Paysages – DREAL)

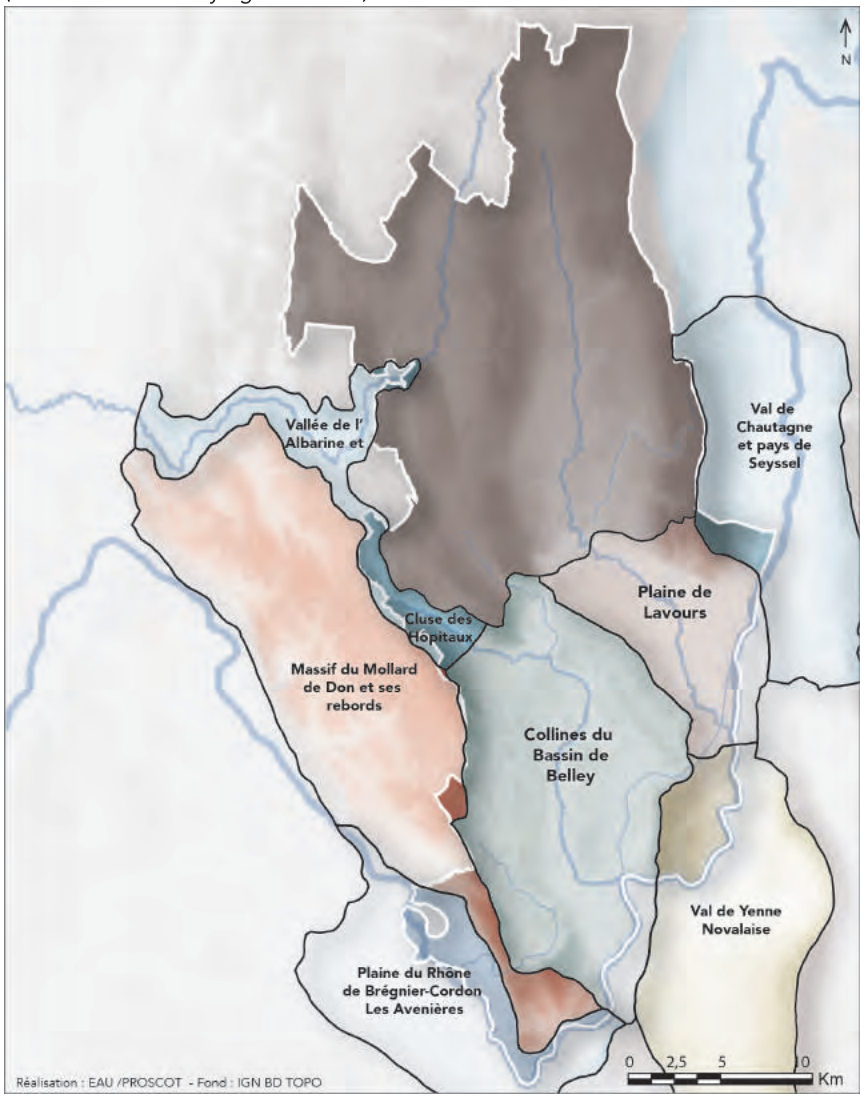

Les collines du Bassin de Belley

Le marais de Lavours

Le Valromey

Le plateau d'Hauteville

ETAT DES LIEUX

Entités paysagères et communes

(Source : Atlas des Paysages – DREAL)

Entités	communes
Plateau d'Hauteville	Aranc, Armix, Champdor, Corcelles, Corlier, Cormaranche-en-Bugey, Hauteville-Lompnes, La Burbanche, Premillieu, Rossillon, Thezillieu, Virieu-le-Grand
Monts de l'Ain	Aranc, Corlier
Plateau du Retord	Hotonnes, Le Grand-Abergement, Le Petit-Abergement, Songieu
Valromey	Artemare, Belmont-Luthézieu, Brenaz, Chavornay, Hotonnes, Le Grand-Abergement, Le Petit-Abergement, Lochieu, Lompnieu, Ruffieu, Songieu, Sutrieu, Talissieu, Vieu, Virieu-le-Grand, Virieu-le-Petit
Collines du Bassin de Belley	Ambléon, Andert-et-Condon, Arbignieu, Belley, Brens, Ceyzerieu, Chazey-Bons, Colomieu, Conzieu, Cression-Rochefort, Cuzieu, Flaxieu, Izieu, Magnieu, Marignieu, Massignieu-de-Rives, Murs et Gélignieux, Nattages, Parves, Peyrieu, Pollieu, Premeyzel, Pugieu, Saint-Benoît, Saint-Bois, Saint-Champ, Saint-Germain-les-Paroisses, Saint-Martin de Bavel, Virieu-le-Grand, Virignin, Vongnes
Cluse des Hôpitaux	Armix, Cheignieu-la-Balme, Contrevoz, La Burbanche, Premillieu, Rossillon
Plaine du Lavours	Artemare, Belmont-Luthézieu, Béon, Ceyzérieu, Chavornay, Cressin-Rochefort, Culoz, Flaxieu, Lavours, Marignieu, Massignieu-de-Rives, Pollieu, Saint-Champ, Saint-Martin de Bavel, Talissieu, Virieu-le-Grand, Virieu-le-Petit, Vongnes
Mollard de Don	Ambléon, Brégnier-Cordon, Contrevoz, Conzieu, Izieu, Murs-et-Gélignieux, Peyrieu, Premeyzel, Saint-Benoît, Saint-Bois, Saint-Germain-les-Paroisses
Plaine du Rhône	Brégnier-Cordon, Murs-et-Gélignieux, Saint-Benoît
Val de Yenne	Cressin-Rochefort, Massignieu-de-Rives, Nattages, Parves, Virignin
Val de Chautagne	Culoz

Entités paysagères et communes

(Source : Atlas des Paysages – DREAL)

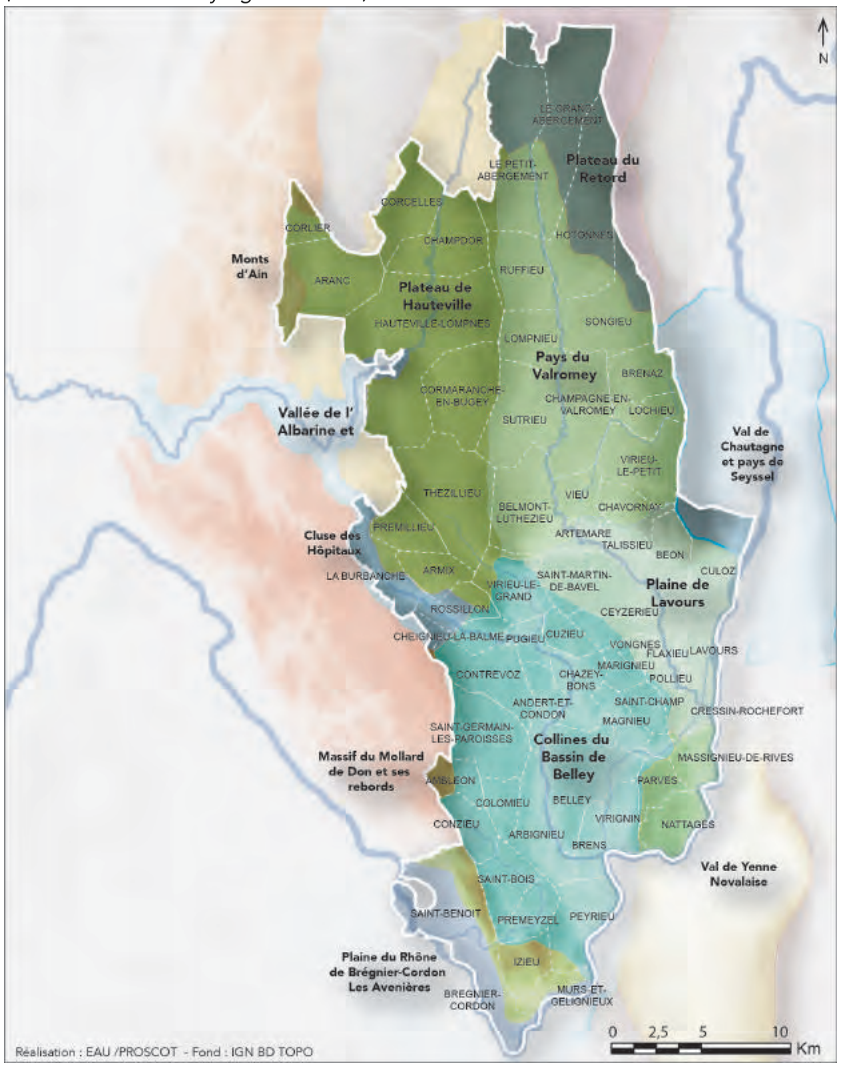

TENDANCE

- Une lecture globalisée du territoire du SCoT dans le paysage du Bugey qui ne doit pas passer sous silence une large palette paysagère, des usages et des identités spécifiques selon les secteurs du territoire du SCoT.

- Le paysage d'inscription du territoire du SCoT Bugey évolue sensiblement et connaît des modifications et transformations marquées selon les entités paysagères.

  - les paysages du plateau du Retord sont relativement stables. L'élevage extensif, très présent, permet de contenir la tendance au boisement des combes. La qualité et la réputation des paysages rendent le plateau attractif. Les activités sportives de plein air font le succès du tourisme local (station de ski Plans d'Hotonnes, parcours de randonnées VTT, pédestres, équestres, ski de fond,...) et permettent de maintenir un paysage de montagne vivant toute l'année.

  - traditionnellement, territoire producteur de bois et de pierre, le plateau d'Hauteville est aussi une terre d'élevage. L'agriculture de montagne se resserre aujourd'hui sur les faibles pentes et le replat des combes. L'économie du bois se développe et la gestion forestière s'en ressent dans le grand paysage : progression des surfaces en résineux sur les secteurs les plus pentues, replantation ordonnée et quadrillée des boisements...

  - si le paysage du Valromey est stable, quelques mutations sensibles se perçoivent. Dans le sud, les pâturages disparaissent au profit de la maïsiculture qui devient de plus en plus prégnante. Les haies ont tendance à s'épaissir et les boisements descendent progressivement les pentes (premiers signes d'une lente déprise agricole). L'accessibilité de la séquence sud du Valromey, la proximité de Belley impriment dans le grand paysage un développement résidentiel : restauration des tissus bâtis anciens, nouvelles opérations de logements.

  - le caractère agri-rural de la plaine de Lavours ne semble pas menacer par des transformations paysagères car la protection des espaces de marais assure une gestion éco-paysagère des lieux. Quelques secteurs appellent une vigilance : les premiers signes d'une déprise agricole sur les collines du sud-est, une pression urbaine aux abords de Culoz.

  - les collines du bassin de Belley voient leur paysage agricole traditionnel (vigne et élevage) évoluer. Ici aussi la déprise et la transformation des activités agricoles se perçoivent : progression des surfaces boisées sur les topographies les plus contraintes, culture du maïs modifiant l'équilibre éco-paysager des zones humides. La modération initiale du développement de l'agglomération de Belley tend à changer. La proximité et l'attractivité de l'agglomération de Chambéry, les dynamiques constructives accélèrent les développements résidentiels et économiques en particulier dans le secteur de Belley.

  - la cluse des Hôpitaux, passage historique entre Ambérieu-en-Bugey, est aujourd'hui en transformation lente. Ancien itinéraire de transit international, le paysage sonore s'apaise et la tonalité résidentielle des villages semble prendre le pas sur le passé industriel de la cluse.

INTERDEPENDANCE

Agriculture

L'agriculture a façonné les paysages du territoire du SCoT, la déprise agricole, l'évolution des pratiques ont un impact direct (à court et moyen termes) sur la transformation du paysage d'inscription (régression des surfaces en herbes, développement des surfaces boisées, moindre entretien des haies,...) avec notamment pour conséquence la plus visible, une fermeture des paysages.
De nouvelles pratiques agricoles et de nouvelles cultures (maïsiculture, peupleraie dans les vallées humides) ont une incidence sur l'évolution des paysages (agrandissement des tènements fonciers, modification des paysages d'eau et humides...)
Le maintien d'une agriculture de montagne est garant d'un paysage vivant et habité

Identité

Reconnues, identifiées à l'atlas des paysages du CAUE de l'Ain et à l'observatoire des paysages de la DREAL Rhône-Alpes, protégées, attractives, évocatrices d'images, les entités paysagères du SCoT Bugey impriment au territoire typicité, identité locale, diversité.

Tourisme

Le paysage du SCoT est support de produits touristiques :

- de type « nature » : randonnées, pêche, sports aériens et verticaux, ski, curiosités naturelles, observation de la nature sur le massif du Grand Colombier, les plateaux du Retord et d'Hauteville...
- le Rhône et les paysages d'eau sont des supports de loisirs : navigabilité du Haut Rhône, ports et haltes fluviales, ViaRhôna, base de loisirs et plans d'eau, pêche.

Attractivité résidentielle

La palette des paysages du SCoT et sa bonne préservation concourent à renforcer l'attractivité résidentielle et économique du territoire : diversité des paysages, cadre et qualité de vie, image positive et attractive, grand air,...

Politique et stratégie d'aménagement

L'économie agricole et ses orientations à venir, les projets d'aménagement et d'urbanisme, l'environnement sont autant d'éléments et de facteurs d'interdépendance avec le grand paysage (entretien, nouveau paysage, évolution), le paysage du quotidien des habitants et des usagers du territoire.

Ressources naturelles

La capacité du paysage d'inscription à accepter des aménagements éoliens est contrainte par la présence de paysages emblématiques majeurs sur le territoire et à ses marches immédiates : Grand Colombier, marais de Lavours, plateau du Retord, Cluse des Hôpitaux, Mollard de Don,...

La prise en compte du paysage dans les projets de carrières en roches massives est indispensable pour obtenir une meilleure acceptabilité de la part des habitants et pour en faciliter l'insertion dans le paysage d'inscription du territoire du SCoT.

GOUVERNANCE

Atlas des Paysages et Observatoire des paysages

L'Atlas des paysages du CAUE de l'Ain et de la DREAL Rhône-Alpes marquent un point de départ dans la mise en œuvre d'une stratégie de paysage. Outre leur phase de diagnostic et d'analyse, ce sont des outils qui mettent en avant une réflexion et un accompagnement sur les paysages naturels et bâtis existants et en devenir.

Schéma Eolien du Département de l'Ain

Le Schéma Eolien du département de l'Ain répertorie les enjeux paysagers et patrimoniaux, détermine les capacités du paysage à recevoir des éoliennes au regard de la sensibilité, leur intérêt et leur qualité naturels, leur image (perception sociale, le paysage comme média du territoire).

Le schéma Départemental des Carrières de l'Ain

Que ce soit pour les carrières alluvionnaires en eau, les carrières alluvionnaires hors d'eau, les carrières en roche massive, le SDC définit les orientations à privilégier pour le réaménagement des carrières. L'exploitation est une occupation temporaire du sol qui doit retrouver sa vocation d'origine ou une utilisation nouvelle.

ENJEUX

- Comment maintenir authenticité, identité paysagère tout en développant une stratégie de développement et d'accueil ? La stratégie des paysages du SCoT du Bugey (protection, valorisation, accompagnement) peut-elle prendre corps à travers la définition d'actions et de programmes ? plans de paysages et des chartes paysagères ?

- L'importance de prendre en compte tous les paysages afin d'aboutir à une approche plus intégrée du paysage et de le considérer comme un bien commun. Comment ouvrir et compléter la démarche de patrimonialisation du paysage en intégrant les paysages du quotidien (paysage et nature ordinaire, espaces bâtis et sites dégradés ou peu qualifiants, etc.) ?

ETAT DES LIEUX

- Les surfaces boisées constituent un motif paysager prégnant : 43 530 hectares soit plus de la moitié de la superficie territoire du SCoT (56%). Les forêts de conifères, témoins des paysages de moyenne montagne, investissent les crêtes du Valromey, des plateaux d'Hauteville du Retord. Forêts et bois de feuillus occupent les terrains accidentés de moyenne montagne, les délaissés agricoles, les secteurs contraints, les secteurs humides...

- La viticulture, moins présente dans le paysage agricole contemporain, reste un motif paysager identitaire et typique du Bugey. Héritage d'une période de grande abondance, le vignoble du Bugey est aujourd'hui petit et fortement morcelé. L'aire géographique A.O.C. Vins du Bugey assure une valorisation et une stabilisation du paysage viticole dans le bassin de Belley et sur les pentes du massif de Mollard de Don.

- Le paysage de polyculture qui combine plusieurs productions (culture, élevage) est un motif identitaire de l'agriculture de montagne. Il se caractérise par son organisation bien établie : boisements sur les terrains les plus accidentés et les moins fertiles, cultures et pâtures sur les versants doux et ensoleillés, végétation ripisylve en rive des cours d'eau.

Surfaces boisées

(Source : IGN)

ETAT DES LIEUX

Dynamique d'évolution des paysages du Plateau d'Hauteville entre 1945 et 2012 : les boisements dévalent les pentes et les séquences accidentées

(Source : Géoportail)

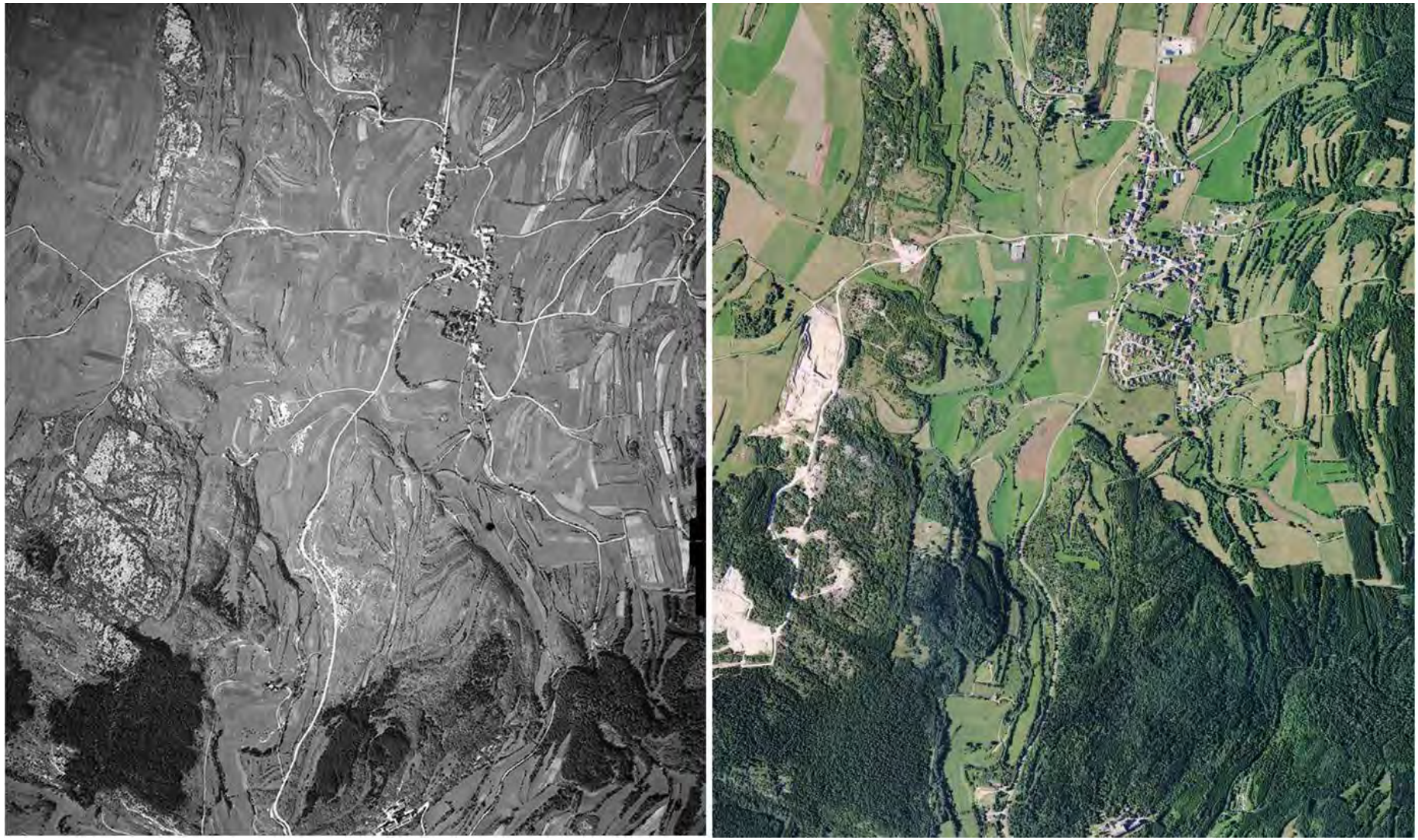

ETAT DES LIEUX

Dynamique d'évolution des paysages dans le Valromey entre 1945 et 2012 : la trame des haies s'épaissit et les surfaces boisées augmentent
(Source : Géoportail)

ETAT DES LIEUX

Dynamique d'évolution des paysages dans le bassin de Belley entre 1946 et 2012 : le paysage rural et agricole laisse place à un paysage plus urbain où les grandes infrastructures et les tissus bâtis se développent (canal du Rhône, activités économiques), le micro-parcellaire agricole laisse place à des unités foncières agricoles plus importantes

(Source : Géoportail)

TENDANCE

- La déprise agricole n'est pas sans incidence sur les parcelles de vignes. Les parcelles d'herbages et les cultures laissent place à des boisements qui portent ombre et contraignent la pousse et le mûrissement des raisins.

- Si les paysages de polyculture et d'élevage demeurent un élément identitaire et caractéristique de la matrice paysagère du territoire du SCoT Bugey, l'évolution paysagère est bien engagée : prégnance des surfaces de maïs, régression des pâturages, augmentation des surfaces boisées sur les pentes délaissées par l'agriculture et l'élevage...

- Entre 2001 et 2012, les surfaces naturelles et boisées sont en légère progression à l'échelle SCoT (+17ha). Des disparités apparaissent avec une régression des surfaces liées en partie à l'exploitation forestière sur le plateau d'Hauteville et une hausse des surfaces boisées sur les communes du Valromey et du Bugey Sud (+ 83 ha en dix ans), reflet d'une déprise agricole et d'une évolution des pratiques culturales. Si la dernière décennie apparaît stable, la dynamique de boisement est enclenchée durablement depuis l'après-guerre.

La dynamique des surfaces naturelles et boisées

(Source : Observatoire des Territoires, Conseil Général, DGFIP - MAJIC)

Evolutions des surfaces naturelles et boisées	2001	2012	Evolution en Ha	Evolution en %
CC plateau d'Hauteville	10 009	9 944	- 65	- 0,6
CC Valromey	13 753	13 801	+ 48	+ 0,3
CC Bugey Sud	19 750	19 785	+ 35	+ 0,3
SCoT Bugey	43 513	43 530	+ 17	+ 0,1
Ain	216 992	217 115	+ 123	
SCoT Haut Bugey	31 366	31 327	+ 39	- 0,1
SCoT Pays Bellegardien	13 215	13 212	- 3	0
SCoT BUCOPA	44 686	44 630	- 56	- 0,1

Evolution des surfaces naturelles et boisées

(Source : Observatoire des Territoires, Conseil Général, DGFIP - MAJIC)

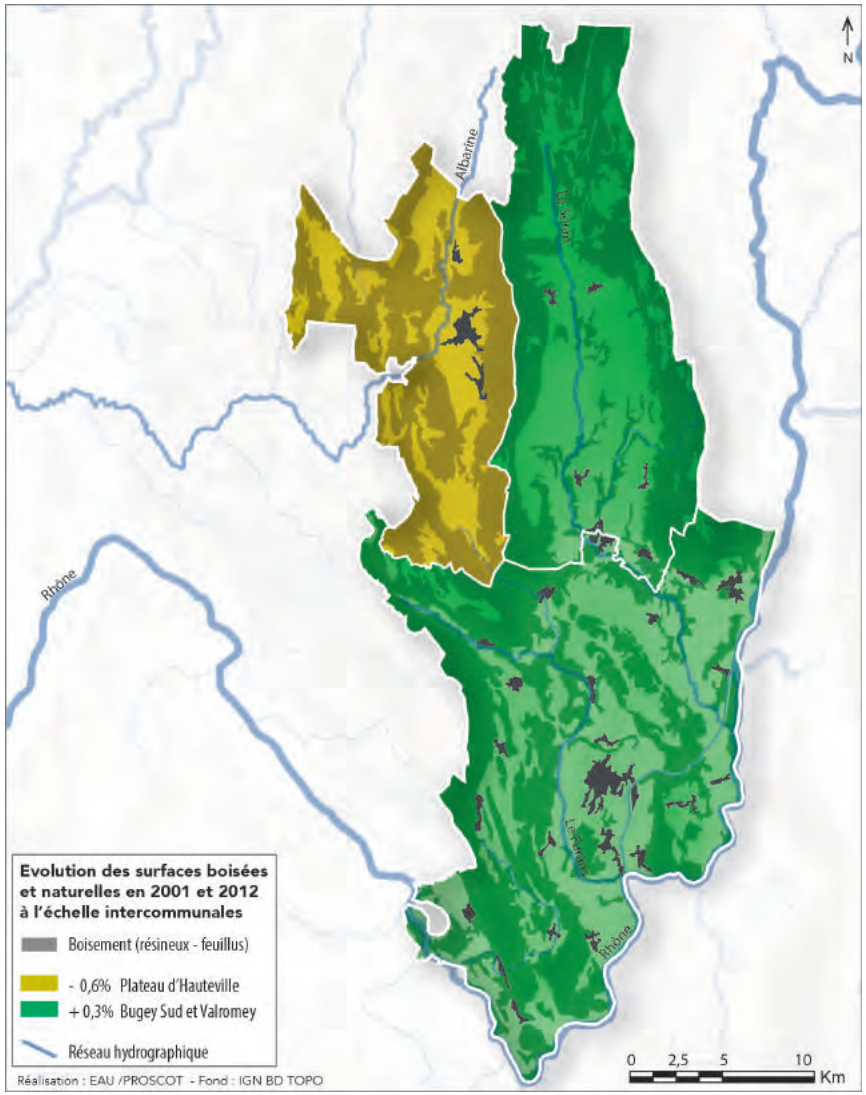

INTERDEPENDANCE

Agriculture et dynamique paysagère

Les paysages du SCoT sont sensibles et extrêmement évolutifs. En montagne et dans le bassin de Belley, c'est le maintien de l'agriculture qui assure des paysages ouverts et divers, qui préserve la tonalité agri-naturelle du territoire. L'orientation des aides agricoles participent au maintien des paysages et assurent la reconquête de certains paysages patrimoniaux : vignes, haies, terrasses agricoles, pâturages...

Le déséquilibre des pratiques agricoles agro-sylvo-pastoral : les changements des pratiques, des conditions de vie, de la valeur associée au travail agricole modifient le paysage.

Urbanisme et paysage d'inscription

Les développements urbains contemporains (quelque soit leur taille), les aménagements de l'espace public, la restauration du patrimoine bâti ancien doivent être attentifs à l'esprit des lieux et aux architectures locales pour exprimer une identité spécifique selon les entités paysagères.

Les développements induisent des concurrences et des pressions sur les milieux et les paysages.

GOUVERNANCE

Atlas des Paysages du CAUE, Observatoire des Paysages de la DREAL

Ils marquent un point de départ dans la mise en œuvre d'un plan d'actions. Outils de connaissance des paysages, de prise de décisions, de sensibilisation partagée entre les acteurs du territoire. Les atlas des paysages doivent prendre corps avec la définition d'un plan d'actions et de programmes sur les territoires et les secteurs à enjeux.

Documents d'urbanisme locaux

Les documents d'urbanisme locaux à travers la définition de principes directeurs paysagers et une politique paysagère : renforcement de la prise en compte des PLU par des prescriptions paysagères et architecturales.

Plan Régional pour l'Agriculture et le Développement Rural

A travers ses orientations à intégrer à l'aménagement du territoire, il reconnaît la double vocation de l'agriculture : production des ressources, contribution à l'attractivité et diversité du territoire (valeur ajoutée, image).

ENJEUX

- Maintenir le caractère rural et agricole des paysages du territoire et notamment une montagne active et vivante ?
- Comment accompagner et soutenir le maintien de l'équilibre agro-sylvo-pastoral caractéristique de la moyenne montagne du Bugey ? Comment maintenir la qualité paysagère des zones intermédiaires (fortes pentes, clairières, lisières) qui sont difficilement voire non mécanisables ?
- Conserver et conforter la qualité d'un cadre paysager attrayant pour les habitants et les usagers du territoire ?
- Quelles sont les capacités du territoire du SCoT et des acteurs à entretenir le paysage, à accompagner ses évolutions ?
- Où placer le curseur de la stratégie paysagère dans le SCoT ? Le paysage est un ensemble d'aménités pour les générations présentes (cadre de vie, aspect récréatif, esthétique) et une ressource de production ? Le paysage est une ressource pour le développement futur (espace, ressources locales...) ? Le paysage est un élément clé de l'identité du territoire et du sentiment d'appartenance au territoire du SCoT ?

ETAT DES LIEUX

- Sur le territoire SCoT Bugey, une quinzaine de sites sont reconnus comme emblématiques. Ils présentent un caractère patrimonial d'exception pour leur valeur écologique, patrimoniale, historique et culturelle :

  - le paysage du marais de Lavours, véritable mosaïque de milieux, recense de vastes terres à céréales, des boisements, des roselières et d'anciennes prairies tourbeuses (réserve naturelle).
  - le défilé de Pierre Châtel et son paysage pittoresque de falaises resserrées et sombres marquent la limite et le passage entre l'Ain et la Savoie.
  - le Grand Colombier, plus haut sommet du territoire du SCoT, domine la vallée du Rhône et le paysage d'inscription du territoire du SCoT.
  - la succession des espaces et des milieux humides du plateau d'Hauteville (combes de Brénod, marais de Vaux,...).
  - la diversité et la multiplicité des paysages d'eau dans le Valromey (cascades et canyon de Cerveyrieu, cascade du Pain de sucre, les micros sites karstiques...) composent un paysage rural pittoresque.
  - la cluse des Hôpitaux et ses paysages façonnés par les glaciers forment une porte d'entrée monumentale sur le territoire du SCoT.
  - les paysages de la vallée du Rhône, et plus particulièrement les milieux naturels des îles du Haut Rhône, sont reconnus pour l'importance de leur valeur éco-paysagère.

Les paysages emblématiques du territoire du SCoT

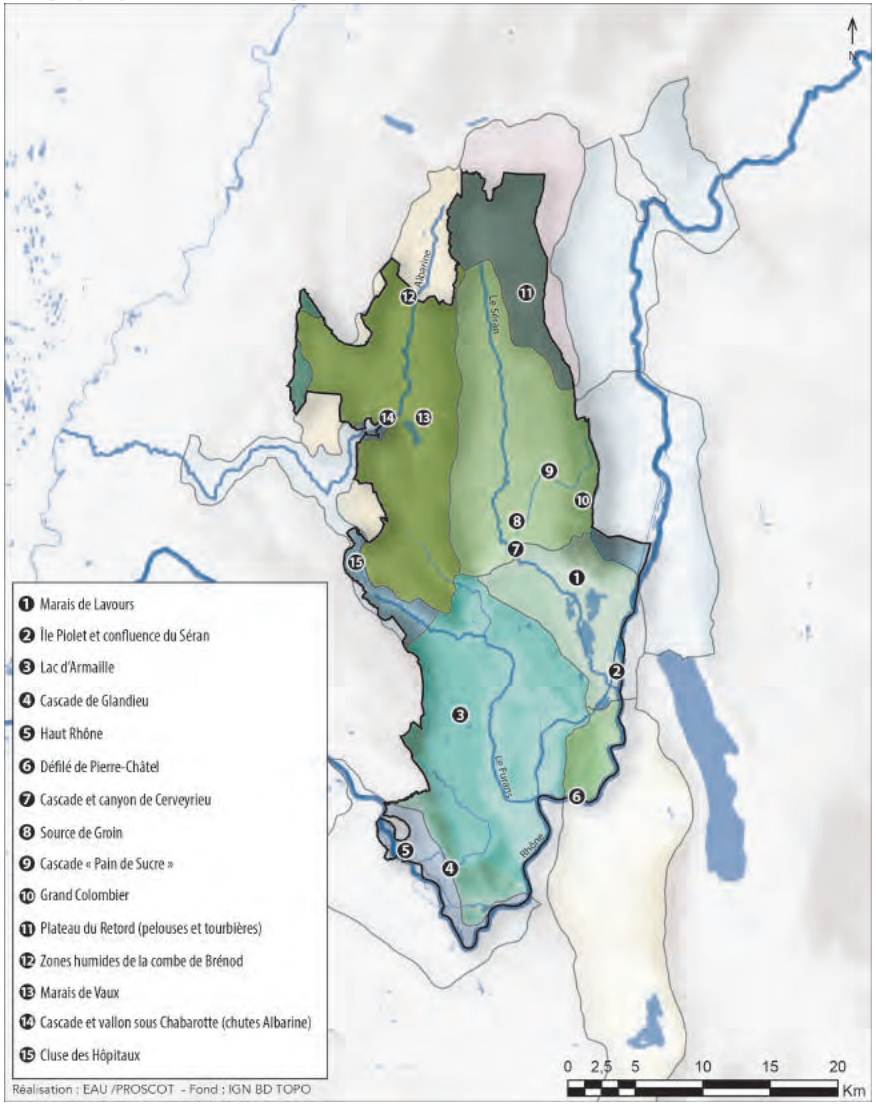

ETAT DES LIEUX

- L'Ain comprend quatre territoires touristiques à forte personnalité : la Bresse, la Dombes, le Pays de Gex, le Bugey auquel appartient le territoire du SCoT. L'offre touristique est diffusée par un réseau de 5 offices de tourisme (Belley, Hauteville-Lompnes, Champagne-en-Valromey, Culoz).

- Parmi les vingt sites et musées accueillant plus de 5 000 visiteurs par an à l'échelle du département, deux sont présents sur le territoire du SCoT : le mémorial des enfants d'Izieu (9ème place avec 24 697 visiteurs en 2012), le musée du Bugey-Valromey (20ème position avec 5 616 visiteurs en 2012).

- Le territoire présente une offre touristique diversifiée autour des sports et activités de montagne (site d'escalade, vol libre, ski de fond,...). Des activités de randonnées pédestres (GR9, GR9A, GR59 GRP Balcon du Valromey, GRP Tour du Valromey) et cyclable (boucle de l'Ain à vélo : boucle du Pays de Lhuis, porte du Bugey) assurent une découverte plein air du territoire du SCoT. Des sentiers thématiques sont le support d'activités pédagogiques (sentier sur pilotis à Ceyzerieu, le sentier de l'eau à Brégnier-Cordon, chemin des étoiles avec l'observatoire de la Lèbe à Sutrieu).

- En termes de patrimoine bâti ancien, sur les 64 communes du périmètre SCoT, 23 sont concernées par la présence d'édifices inscrits ou classés au titre des monuments historiques. 40 édifices font l'objet de mesures d'inscription ou de classement au titre des monuments historiques.

- La remise en navigabilité du Haut Rhône donne accès à 57 km de voie (entre Seyssel et Brégnier-Cordon) ainsi qu'au Lac du Bourget. Le Haut Rhône et le lac du Bourget permettent des croisières de 3 à 4 jours. Ces aménagements proposent une offre loisirs-nature autour de la ViaRhôna et de la navigation de plaisance.

Attractivité et image, nature et plein air du territoire

(Source : La Route du Bugey)

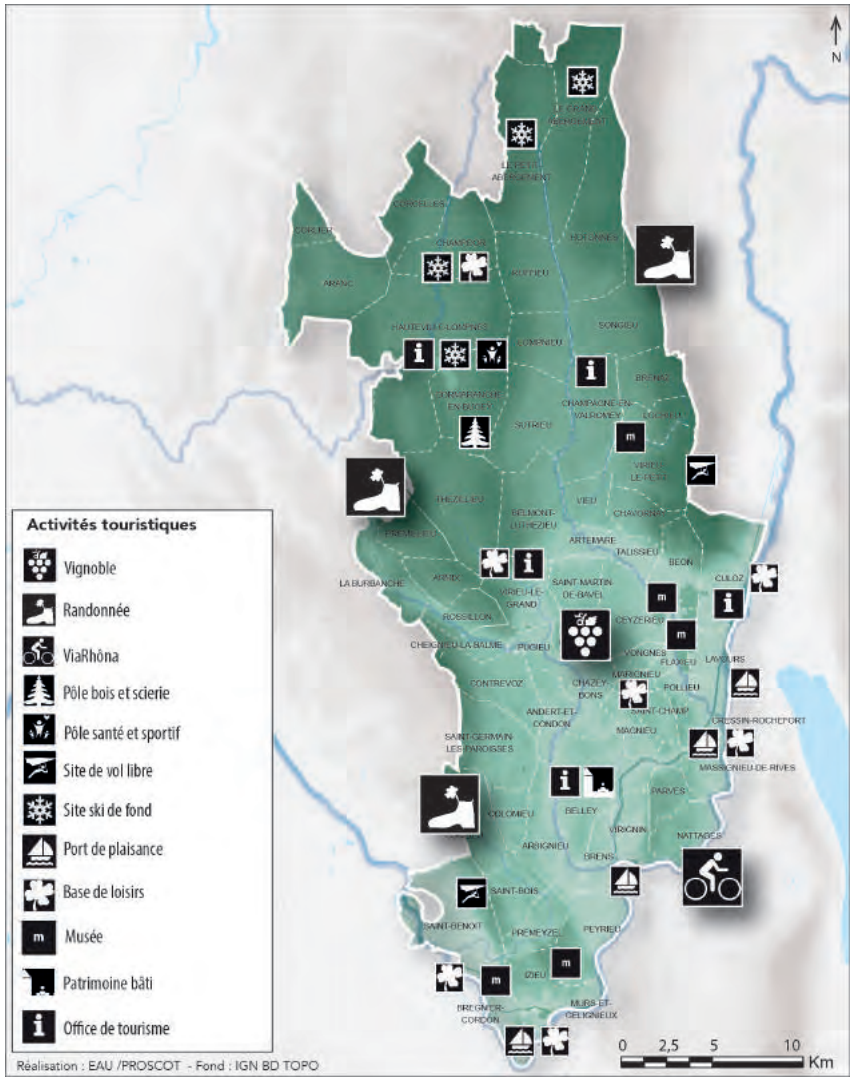

- Des images ou des éléments symboliques contribuent à la construction de l'identité du territoire et plus largement à la construction d'une image du territoire :
  - sur le Plateau d'Hauteville : la pierre d'Hauteville de réputation mondiale, la station sanatoriale et climatique aujourd'hui réorganisée en centre de réadaptation fonctionnelle et de soins respiratoires, l'économie du bois (école du bois et Visiobois à Cormaranche-en-Bugey).
  - le plateau du Retord et sa réputation pour la pratique d'activités sportives et loisirs de plein air.
  - les paysages viticoles et l'AOC Vins du Bugey.
  - le Rhône amont et ses paysages d'activités (touristiques, hydroélectriques...).
  - le Valromey et son patrimoine agricole.
  - les entrées emblématiques sur le territoire par la Cluse des Hôpitaux et par le défilé de Pierre Châtel offrent des perspectives et des ambiances monumentales de premier ordre qui mettent en scène l'arrivée sur le territoire.
  - le Grand Colombier, véritable vigie dominant le territoire du SCoT.

- Deux routes touristiques labellisées « La route du Bugey » proposent une découverte du territoire du SCoT :
  - la première se déploie au sud de Belley et permet une découverte des communes de la boucle du Rhône et se prolonge dans le massif du Mollard de Don.
  - la seconde, longue de 125 km, parcourt la quasi totalité du territoire au nord de Belley (Valromey et séquence au nord de Belley).

Principaux sites d'intérêts touristiques et patrimoniaux
(Source : La Route du Bugey)

Plateau d'Hauteville	Base de loisirs (champdor) Site de Terre Ronde Carrière d'Hauteville Cascade de la Chabotte Centre Européen 3S Marais de Vaux Pôle Bois-Scierie Chapelle de Mazière Observatoire de la Lèbe Ruines de l'abbaye Saint-Sulpice
Valromey	Stade international de biathlon Station de ski les Plans d'Hotonnes Musée du Bugey Valromey Cascade de Cerveyrieu Château de Machuraz Cascade de Claire Fontaine
Bugey Sud	Musée du Rhône Grottes de la Bonne Mémorial des enfants d'Izieu Château de Peyrieu Cascade de Glandieu Patrimoine de Belley Musée des traditions vigneronnes Maison des marais de Lavours Réserve naturelle des marais de Lavours Châteaux Vélorail

Les paysages du SCoT du Bugey font l'objet d'un attachement, d'une identification sociale et représentative précise qui façonnent et construisent aussi l'image du territoire (le paysage-média) : le Bugey, un territoire ressourcement et bien-vivre…

La mise en place d'une politique de renforcement et de diffusion de la notoriété du territoire du Bugey à travers un positionnement « Bugey naturellement généreux ».

- La construction d'une image Bugey, à l'échelle du Pays du Bugey, capable de développer la notoriété du territoire (évènement phare et porteur d'image, signalétique commune à l'échelle Pays, ambassadeurs locaux, etc.).

- Une image « ressourcement » plateau Hauteville qui se déploie et se diversifie par une politique d'investissement destinée à renforcer l'attractivité touristique du plateau (Centre Européen de Stages et Séjours Sportifs, travaux d'investissement dans le Casino, Visio-bois).

- La mise en œuvre de politiques publiques et d'outils institutionnels et normatifs, de recensement, de protection du patrimoine s'est enrichie en s'étendant à des éléments patrimoniaux « naturels » (label "jardin remarquables" créé).

INTERDEPENDANCE

Perception sociale

Le paysage constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social. Les unités paysagères du SCoT du Bugey font ainsi l'objet d'une identification sociale et représentative précise qui façonnent aussi l'image du territoire.

- le plateau du Retord et la cluse des Hôpitaux font partie de la famille des « paysages naturels » où la main de l'homme est perçue comme marginale. Les caractéristiques de ces paysages sont liées à une impression de nature vaste et sauvage, une valeur naturaliste, un équilibre écologique et biodiversité.
- le bassin de Belley et ses marges en rives du Rhône, le Valromey sont identifiés et perçus comme des paysages agraires assimilés à des espaces façonnés et gérés par l'activité agricole, habités visiblement par l'homme de façon permanente.
- le plateau d'Hauteville et le massif du Mollard de Don sont perçus comme des paysages ruraux-patrimoniaux aux structures paysagères singulières à forte identité.

Attractivité touristique

La valorisation patrimoniale par des mesures de protection institutionnelles et/ou par des initiatives locales, le développement de support de découverte touristique concourent à l'identité et à la promotion, au développement économique du territoire.

Patrimoine et identité

Bien que les réseaux, la multiplication des échanges et la globalisation soient des logiques prédominantes, l'échelle locale conserve un caractère fondamental : identité collective, sentiment d'appartenance, mise en œuvre d'actions locales, diffusion aux publics.

Environnement

Le paysage est le support de la diversité et de la richesse environnementales du territoire du SCoT. La qualité des paysages, leur entretien et leur gestion, la réhabilitation des paysages dégradés, les développements urbains maîtrisés permettent d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques

GOUVERNANCE

Charte du Pays du Bugey

La Charte du Pays du Bugey a pour objectifs de poursuivre la promotion d'une image attractive du territoire et d'affirmer les caractères identitaires du Bugey.

Schéma Départemental de Développement Touristique

Le Conseil Général a mis en place le 4ème schéma départemental de développement touristique (2013-2017) dont la stratégie vise :

- la professionnalisation des acteurs du tourisme.
- la mutualisation des moyens et la structuration des acteurs doivent s'effectuer en fonction des destinations touristiques et non plus des limites administratives : logique de partenariats.
- l'amélioration de l'accessibilité au département par l'inter-modalité des moyens de transport.

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et de l'Environnement

La DREAL assure les missions de pilotage, d'animation et d'évaluation des politiques de l'État en matière des sites et de paysages.

Stratégie Montagne 2040

La région au travers de sa stratégie « Montagne 2040 » impulse des modèles de développement autour d'une montagne attractive en préservant les équilibres naturels et vivants. Les enjeux identifiés par la région sont :

- la redécouverte de la montagne,
- l'organisation d'une gestion responsable et équilibrée de l'espace,
- la préservation et la valorisation des ressources,
- l'élargissement et l'adaptation de l'offre touristique.

ENJEUX

- L'identité, la valeur et la perception des paysages du Bugey sont-elles partagées de la même manière selon les secteurs du territoire du SCoT : communes rurales (valeur productive, cadre de travail), communes résidentielles (valeur récréative, détente, sportive, loisirs, cadre de vie) ?

- Comment intégrer la valeur de l'ensemble de services et atouts délivrés par le paysage dans les choix d'aménagement du territoire du SCoT ? (valeur d'usage, valeur patrimoniale, valeur esthétique, valeur récréative).

ETAT DES LIEUX

- Des portes de territoires emblématiques et patrimoniales (vallée de l'Albarine, cluse des Hôpitaux, défilé de Pierre Châtel) et des limites physiques qui s'appuient sur des monuments naturels (Rhône, Grand Colombier, Mollard de Don) composent des entrées de qualité.

- Les infrastructures routières et ferroviaires offrent des vues remarquables sur les grands paysages. Véritables vitrines pour le territoire traversé, les infrastructures de transport terrestre sont des axes majeurs de la perception de l'identité du territoire.

- Les principales routes desservant le territoire du SCoT donnent à lire et à découvrir les sites emblématiques et les unités paysagères :

  – Le plateau d'Hauteville est parcouru au nord par la RD 21 en balcon surplombant le fond de la combe et le cours de l'Albarine. La RD 53C à la hauteur de Virieu-le-Grand développe une séquence en balcon qui développe des panoramas d'exception sur le bassin de Belley.

  – Dans le secteur du Valromey, le tracé des routes départementales 31, 69, 30 ceinturent le val. Dominées par les crêtes boisées, elles dégagent vues et panoramas sur les paysages agricoles et ruraux du Valromey, le Grand Colombier.

  – A l'ouest du territoire, la RD1054, ancien axe de transit aujourd'hui au trafic apaisé, donne à lire le défilé de la Cluse des Hôpitaux. A l'Ouest, la route de La Balme, empruntant le défilé de Pierre Châtel, est une entrée monumentale sur le territoire de premier rang.

  – Dans le bassin de Belley, les voies départementales de desserte forment un maillage dense, à l'écart des trafics des voies de transit ou des principaux flux, qui permettent une lecture et une perception de la large palette des paysages : Rhône canalisé, contreforts du Mollard de Don, marais de Lavours et les paysages montueux du Bas Bugey.

Des portes de territoire emblématiques et patrimoniales et des limites physiques qui s'appuient sur des monuments naturels

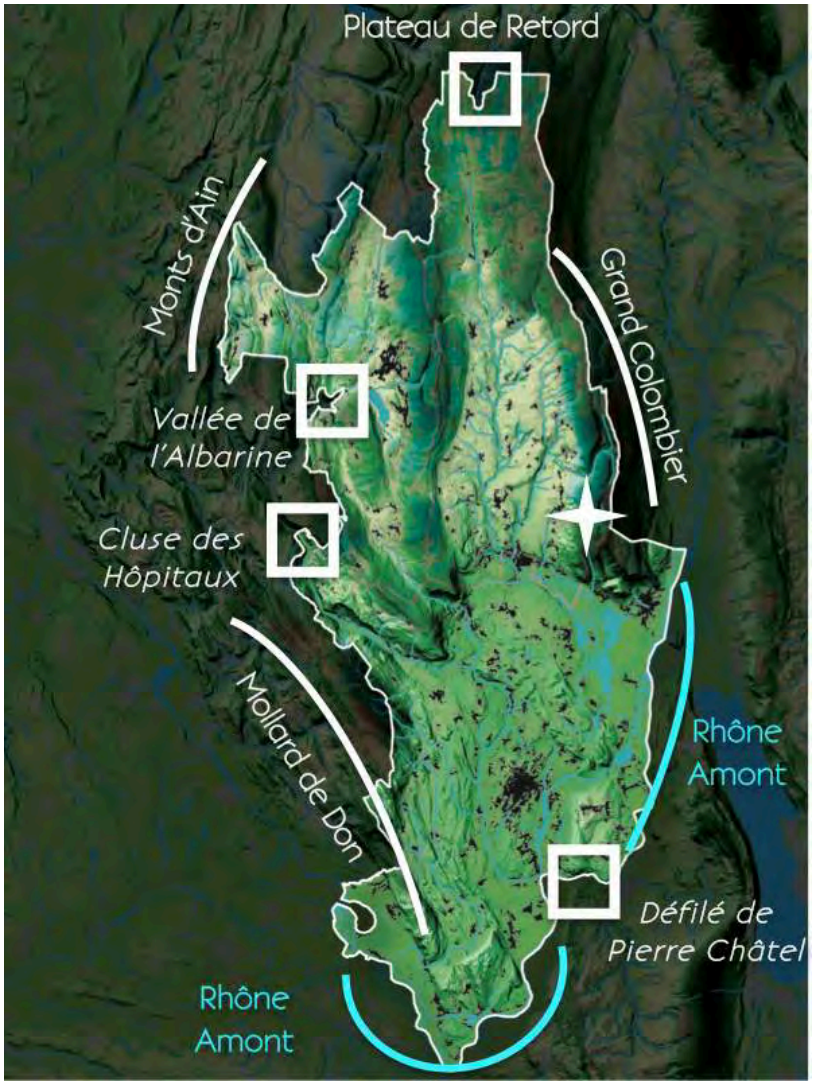

Les routes patrimoniales et les entrées monumentales

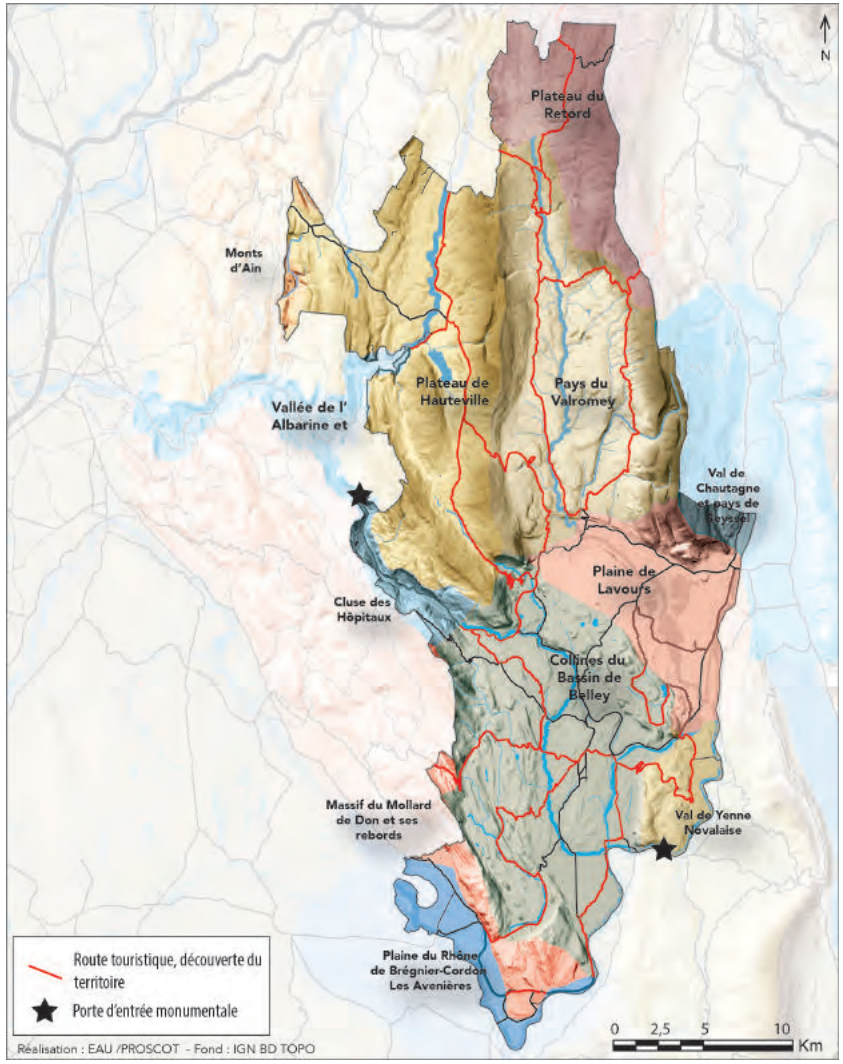

TENDANCE

Les développements urbains le long des voies de circulation conduisent à la production d'un paysage bâti qui gomme les espaces de respiration entre espaces bâtis et espaces non bâtis (séquences agricoles et naturelles), notamment dans le secteur du bassin de Belley où la dynamique de développement est plus importante.

INTERDEPENDANCE

Perception, image du territoire

Certains espaces visibles depuis les routes sont d'enjeu majeur pour le territoire du SCoT soit parce qu'ils bordent ou traversent des espaces emblématiques, soit parce qu'ils se situent sur des espaces stratégiques qui font l'objet de changements rapides.

Qualité des entrées de ville et des seuils d'entrée sur le territoire

Disposition de l'amendement Dupont (prise en compte des nuisances, de la sécurité et de la qualité des paysages aux abords des routes) et Règlement Local de Publicité sont des outils de protection et de valorisation des paysages le long des voies de circulations.

LECTURE HISTORIQUE DE L'OCCUPATION SPATIALE

- Une première approche du territoire grâce aux cartes de Cassini permet d'identifier trois parties distinctes : le Nord-Est et Nord-Ouest fortement enclavés du fait de la topographie, et la partie Sud comprenant un dénivelé moins important et s'apparentant à une plaine, où les possibilités de constructions sont plus importantes.

Le territoire du Bugey au milieu du XVIII^{ème} siècle

(Source : Géoportail, extrait de la carte de Cassini)

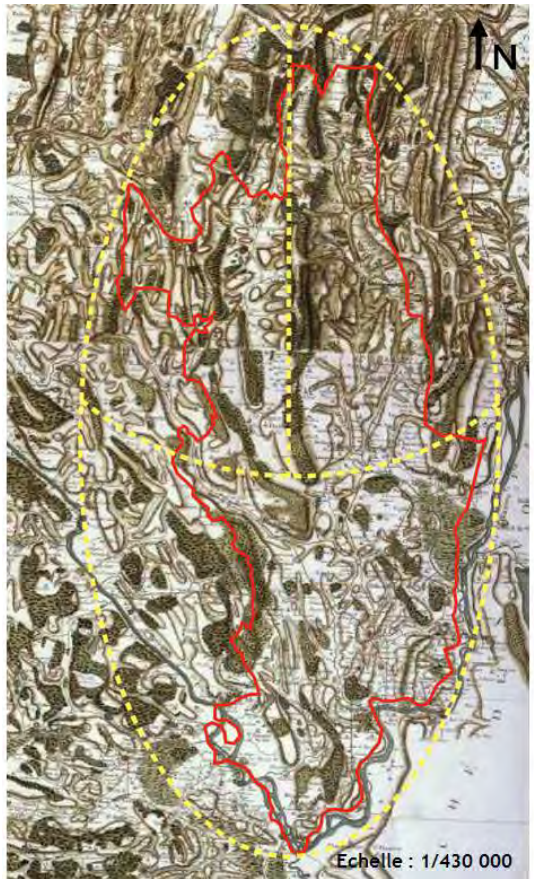

- Le territoire du Bugey au XIX^{ème} siècle laisse apparaitre quatre zones distinctes :
  - une chaîne de montagnes séparant la partie Nord en deux. Le Nord-Ouest où se situe aujourd'hui Hauteville-Lompnes. Le Nord-Est avec notamment Champagnes-en-Valromey.
  - à l'Est, la zone marécageuse des marais de Lavours au-dessus desquels s'est aujourd'hui implantée Culoz
  - enfin, au Sud une zone au dénivelé moins important, propice au développement de l'habitat, avec la commune de Belley.

Le territoire du Bugey au milieu du XIX^{ème} siècle

(Source : Géoportail, extrait de la carte d'Etat-major 1820-1866)

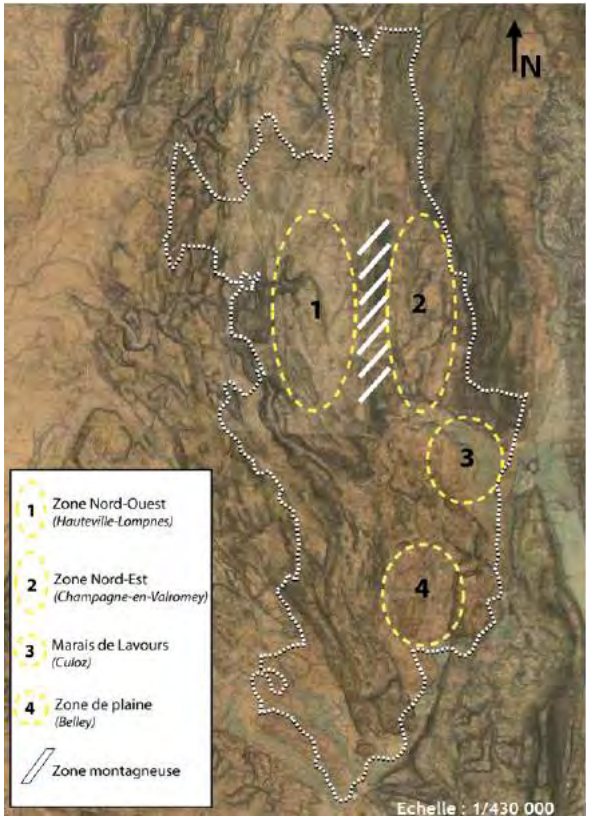

- L'évolution de quatre communes structurantes du territoire :
  - La commune de **Belley** s'étend principalement au Sud-Ouest le long des RD69 et 992. Elle est limitée dans son extension à l'Est par le canal du Rhône.
  - **Artemare**, à l'origine composée de petits hameaux dispersés dans l'espace, est aujourd'hui en recherche de cohérence dans son occupation de l'espace. Cela entraine la création de continuités avec les communes d'Ameyzieu à l'Est et Cerveyrieu à l'Ouest.
  - La commune d'**Hauteville-Lompnes** est une conurbation issue du regroupement des hameaux d'Hauteville et de Lompnes. Son extension se fait aujourd'hui principalement en direction du Nord, de l'Ouest et Sud-ouest le long de la départementale 21.
  - **Culoz** s'étend, elle, en direction du Nord et Sud. Cette extension est freinée par de nombreux obstacles naturels qui sont à l'Est, le Rhône, et à l'Ouest et au Nord, un dénivelé plus important.

Evolution de Belley, Artemare, Hauteville-Lompnes et Culoz

(Source : Géoportail, extrait de la carte d'Etat-major)

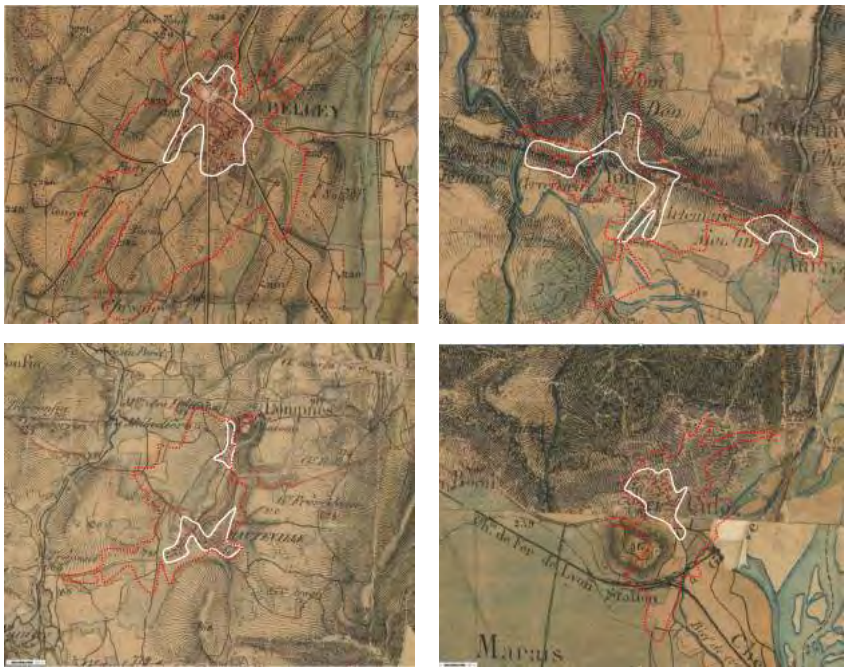

L'ORGANISATION TERRITORIALE EN MULTIPOLARITE

- Le territoire du SCoT Bugey s'inscrit dans une emprise spatiale en forme d'ellipse de 60 km de long, 25 km de large et concerne 64 communes :
  - la moitié Sud est occupée par la **CC Bugey Sud** avec **41 communes**,
  - la moitié Nord/Ouest par la **CC du Plateau d'Hauteville avec 8 communes** et la moitié Nord/Est par la **CC du Valromey avec 15 communes.**

Les 3 entités communautaires des 64 communes et l'espace territorial

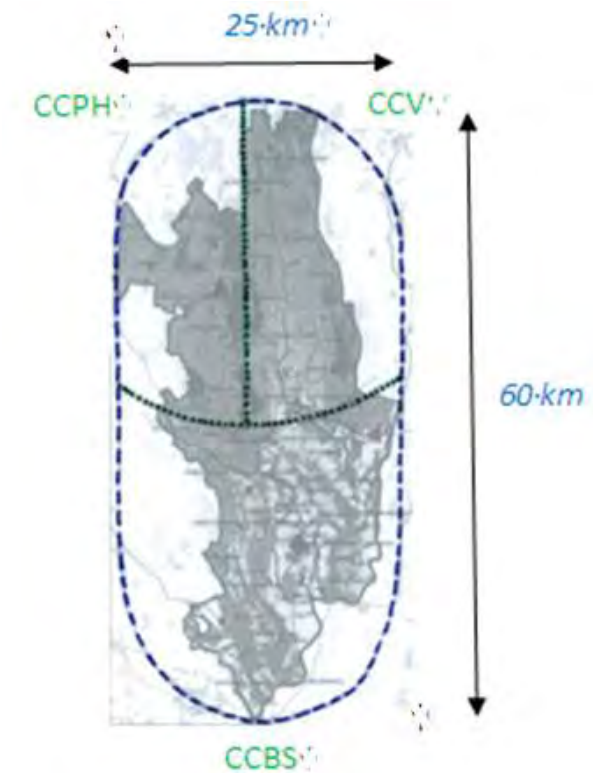

- Les chefs lieux des communes se relient entre eux via un chaînage linéaire des pôles bâtis urbains ou ruraux.
  - Un arc de cercle au Nord-Ouest relie les chefs lieux des communes de la CC du Plateau d'Hauteville et distingue **Hauteville-Lompnes comme pôle bâti principal**.
  - Une demi-boucle au Nord-Est relie les chefs lieux des communes de la CC du Valromey et distingue **Champagne-en-Valromey comme pôle bâti principal** (malgré sa faible tâche bâtie).
  - Une demi-boucle au centre relie les chefs lieux des communes du centre de la CC Bugey Sud et distingue **Belley comme pôle bâti principal**.
  - Un arc de cercle relie les chefs lieux des communes du Sud et l'Est de la CC Bugey Sud et distingue **Culoz comme pôle bâti principal.**

Les axes de chaînage des pôles bâtis et la place des pôles principaux

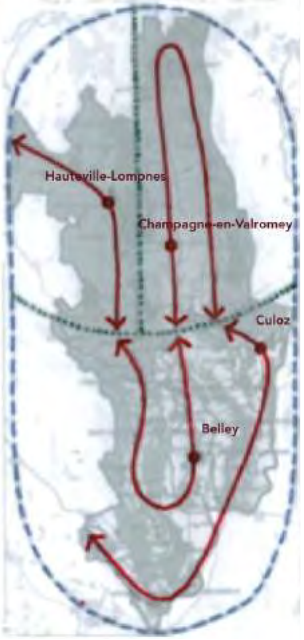

- La géographie du territoire explique la disposition et l'organisation des pôles bâtis des chefs lieux qui s'enchaînent entre eux à travers un système de plusieurs boucles linéaires. Ces liens ne sont pas nécessairement de grands axes de voirie mais une logique simple de passer d'un pôle bâti à un autre ou d'une commune à une autre et son chef lieu.

  La « ville centre », ou pôle urbain principal de Belley, se positionne sur un axe Nord-Sud central sur les emprises de l'ancienne voie romaine et en relation avec les trois autres pôles bâtis principaux placés eux sur une diagonale Nord/Ouest – Sud/Est.

Les axes de chaînage des 61 pôles bâtis et la place des pôles principaux

- La géographie du territoire se dessine dans un **ensemble de montagnes et de vallées, entre eau et paysage** :
  - L'ensemble montagneux du **Grand Colombier** ferme le territoire dans sa partie Nord-Est.
  - L'ensemble montagneux de Cormaranche – Virieu se place au centre Nord du territoire et sépare les deux CC du Nord.
  - L'ensemble montagneux large de Tentanet – La Raie ferme le territoire dans sa partie Nord-Ouest.
  - L'ensemble montagneux Landard – du Chat ceinture le territoire au Sud.
  - le Sud du territoire se distingue par sa géographie liée aux différents cours d'eau et au Rhône.

  C'est dans les espaces intermédiaires entre les montagnes principales que les 61 pôles urbains se sont implantés et se sont enchaînés. Mais ce territoire offre une spécificité autre, car une quarantaine de bourgs viennent compléter les pôles urbains ; offrant ainsi environ une centaine de pôles bâtis sur l'ensemble du territoire. Un tiers de ces pôles bâtis se place le long des axes de chaînage des pôles urbains (bourgs) les deux tiers restant se placent d'une manière éparse et isolée : les hameaux.

Les bourgs le long des axes de chaînage ou les hameaux isolés entre montagnes et cours d'eau

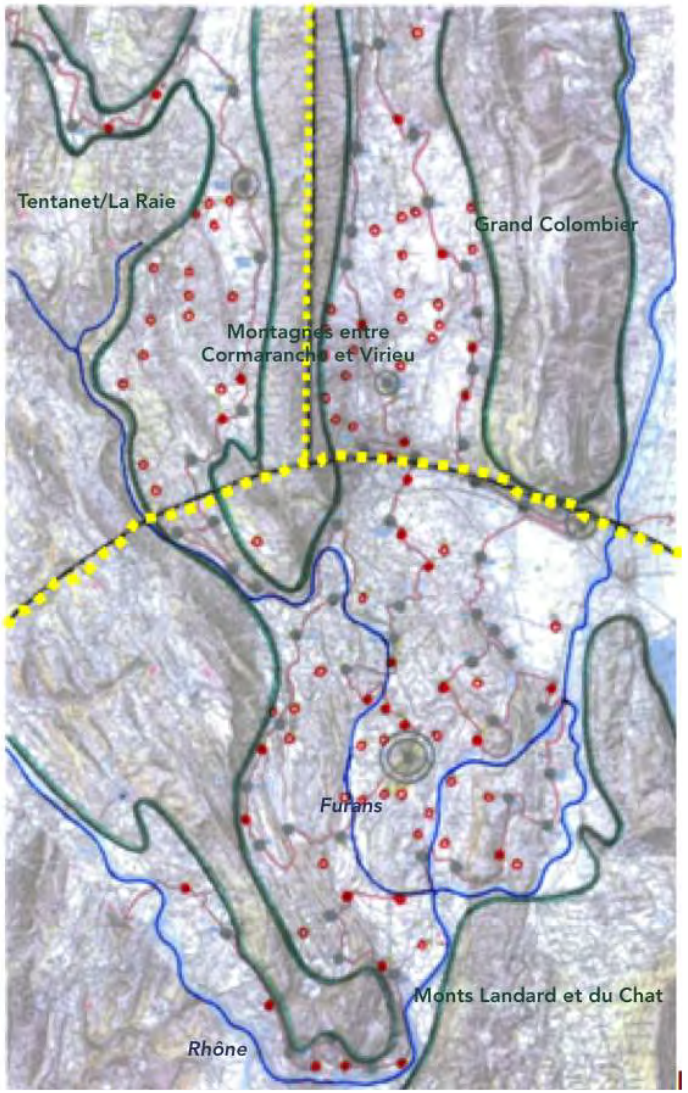

- La multipolarité du territoire s'organise autour de ses trois unités bâties ou urbaines communautaires délimitées par les montagnes et le Rhône dans sa partie Sud. Les communes ont implanté leurs pôles bâtis principaux ou chefs lieux le long d'un collier dressé en de multiples boucles, quatre pôles principaux se démarquent.

L'organisation territoriale spatiale schématique en multipolarité

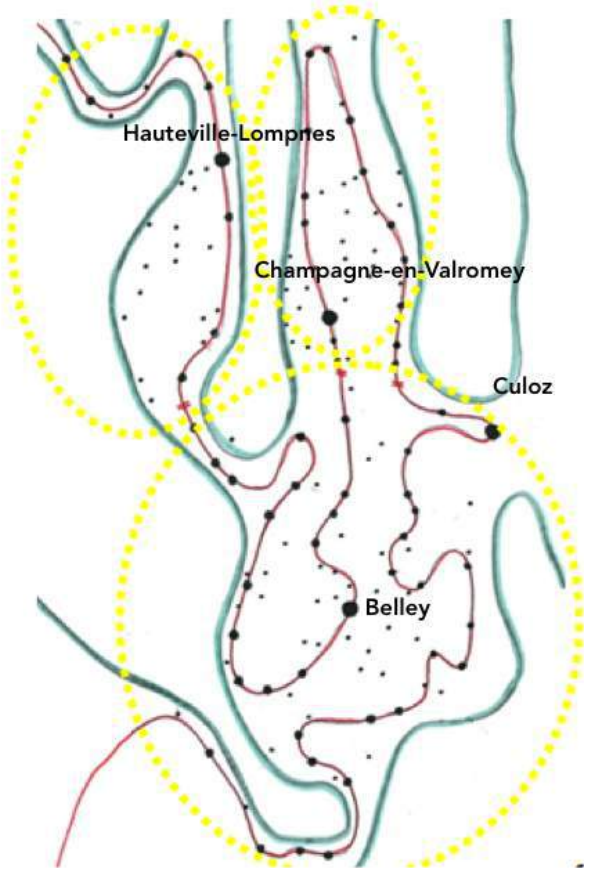

- Les bourgs du collier et les hameaux isolés sont diffus sur le territoire. Cet éclatement des pôles (principaux, chefs lieux, bourgs ou hameaux) reste malgré tout lisible et appréhendable dans l'organisation spatiale du territoire.

L'organisation des polarités entre Communauté de Communes et Communes (pôle bâti principal, chef lieu, bourg, hameau)

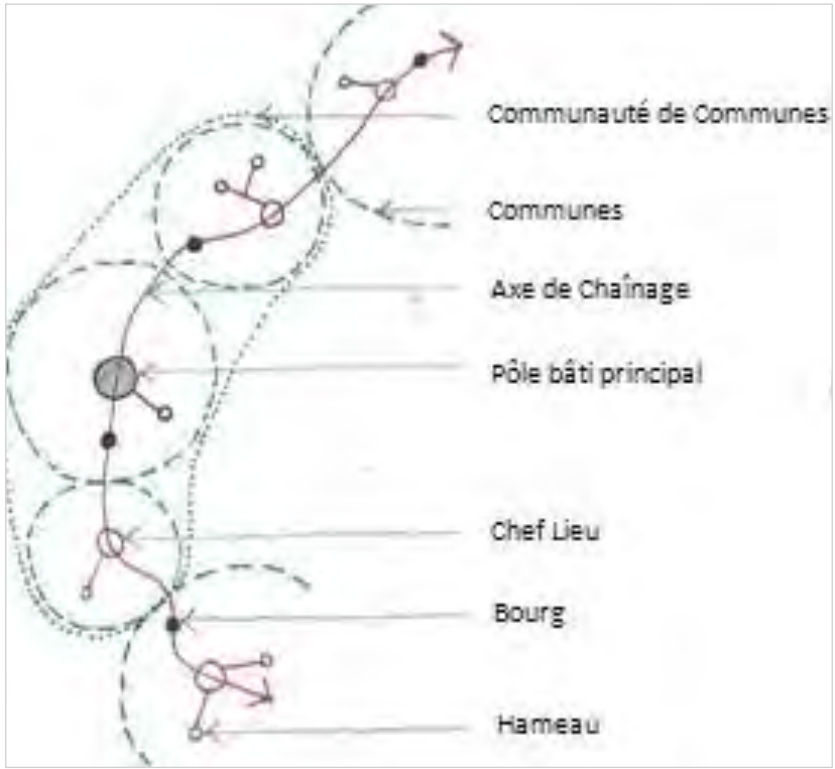

- Les trois unités de polarités bâties communautaires se positionnent en relation avec la topographie du territoire :
  - la **CC du Bugey Sud** se place dans une zone plus plane et plus hydraulique au Sud, **entre 200 m et 450 m d'altitude**,
  - la **CC du Valromey** prend place dans un site en forme d'amphithéâtre (Val) entre deux montagnes au Nord-Est entre **450 m et 750 m d'altitude**
  - la **CC du Plateau d'Hauteville** s'inscrit sur les montagnes de l'Ouest et le Furans entre **750 m et 900 m d'altitude** en moyenne.

Les trois unités de polarités bâties communautaires et la topographie du territoire

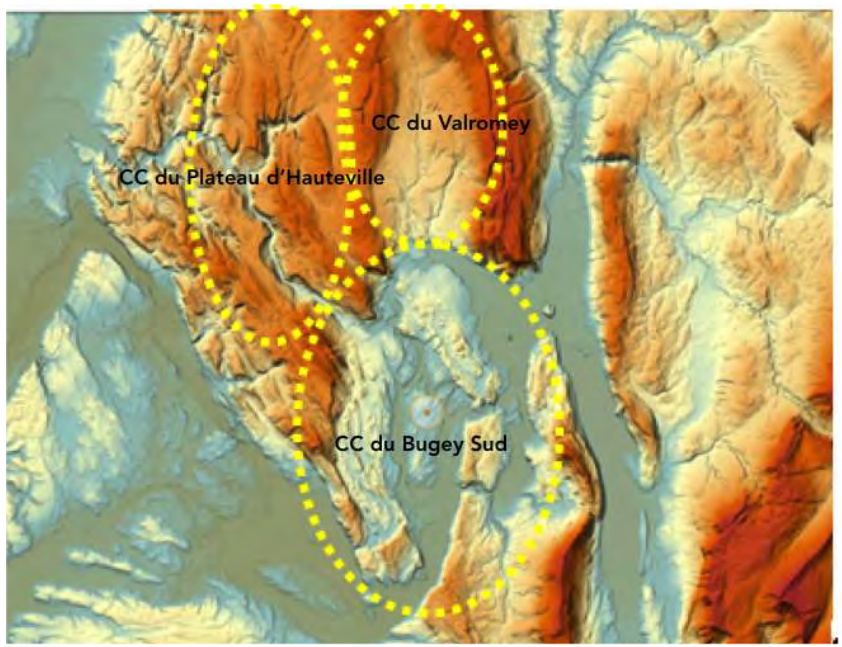

L'implantation topographique des unités bâties

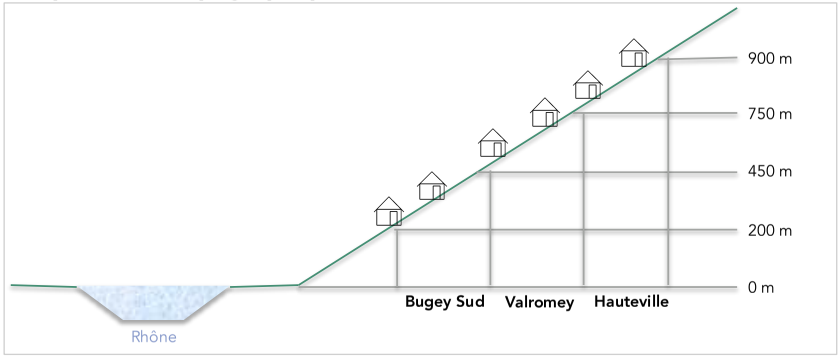

Belley ou « ville centre » parmi les quatre pôles principaux, s'est implantée dans un espace protégé cerné de montagnes et à proximité du Rhône et du Lac du Bourget, sur l'axe de l'ancienne voie romaine développée du Sud au Nord

L'exemple du site géographique de Belley entre plaine, Rhône, montagne et voie romaine

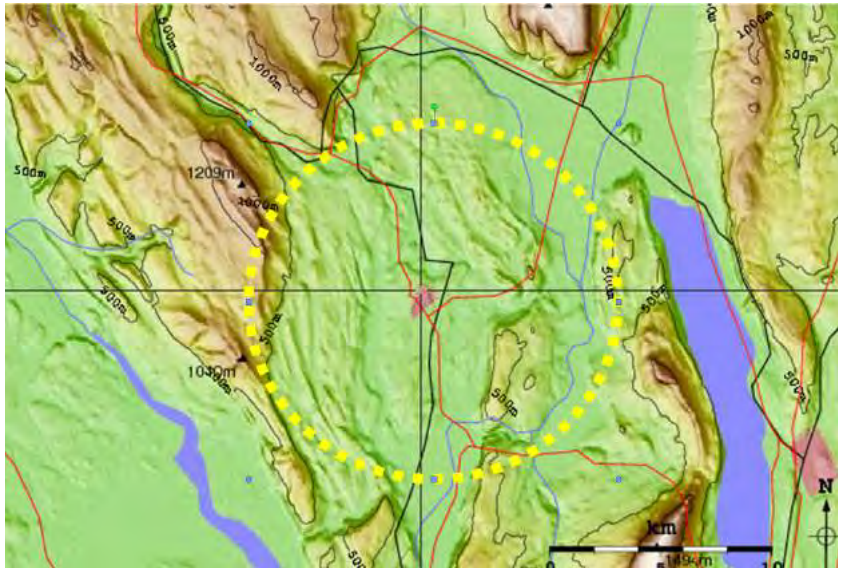

L'IMPLANTATION DES ESPACES BATIS

Les espaces bâtis se sont développés dans des secteurs liés à la géographie et la topographie du territoire. On peut retrouver **six principaux secteurs d'implantation géographique :** coteau en lisière forestière, pied de coteau**,** point haut**,** plaine fermée**,** en plaine ouverte en pied de falaise.

- **L'implantation sur un coteau en lisière forestière**

Communes concernées
Hauteville-Lompnes, Ruffieu, Cormaranche-en-Bugey, Armix, Belmont-Luthézieu, Cuzieu, Ambléon, Saint Bois, Peyrieu, Corcelles,…

Caractéristiques d'implantation

L'implantation sur un coteau en lisière forestière se caractérise par des formes bâties installées à mi-chemin de la pente, là où la forêt s'arrête pour laisser la place à l'agriculture. Les bourgs apparaissent concentrés autour de l'église et logés dans la forêt. Le système viaire est parallèle aux courbes de niveaux et organise les différentes ponctuations urbaines sur le coteau. Quelques routes traversent la plaine pour rejoindre l'autre versant. Les extensions contemporaines suivent les routes aménagées dans le coteau, en étant plus ou moins en continuité des bourgs historiques.

Conséquences en termes de perceptions paysagères

Ce type d'implantation rend les formes urbaines en position dominante par rapport à la plaine agricole. Elles surplombent le paysage. Depuis les bourgs, des points de vue sur la plaine sont perceptibles selon le degré de dilatation de l'espace bâti.
Depuis la plaine agricole, les formes urbaines sont aussi très perceptibles. Ce type d'implantation présente des silhouettes urbaines depuis la plaine. Ces silhouettes viennent interrompre la lisière forestière et son impression de densité végétale.
Les espaces bâtis marquent des transitions paysagères de qualité avec l'espace agricole, par des systèmes de jardins ou de vergers. Ce type d'implantation propose une imbrication entre espace agricole et espace bâti de qualité : l'espace bâti ne fait pas front avec l'espace agricole.

Ce type d'implantation offre de nombreuses relations de co-visibilité entre différents points du territoire.

Bloc diagramme type d'une implantation sur un coteau en lisière de forêt

Exemple d'implantation sur un coteau en lisière de forêt à Saint-Bois

Panorama sur la silhouette urbaine de Corcelles

- **L'implantation en pied de coteau**

Communes concernées
Champdor, Hotonnes, Lochieu, Virieu-le-Petit, Champagne-en-Valmorey, Sutrieu, Lompnieu, Thézilieu, Lavours, Cressin-Rochefort, Parves, Saint-Germain-les-Paroisses, Arbignieu, Murs-et-Gélignieux, Izieu

Caractéristiques d'implantation

L'implantation en pied de coteau se caractérise par le fait que l'espace bâti n'est pas présent sur la pente, mais se situe sur le replat. Le coteau agricole est ainsi préservé. Tout comme la précédente typologie d'implantation, l'espace bâti se tourne vers la plaine agricole et est organisé par un système viaire qui longe les courbes de niveaux. Les extensions contemporaines sont généralement en continuité du bourg historique et sont situées soit côté plaine, soit côté coteau.

Conséquences en termes de perceptions paysagères

Ce type d'implantation insère les formes urbaines à l'espace agricole du coteau et de la plaine. Ce sont les jardins qui forment des transitions entre les espaces bâtis et les espaces agricoles. En fonction du degré de dilatation de l'espace bâti, des points de vue vers la montage ou la plaine agricole sont perceptibles depuis le bourg.
Depuis la plaine agricole, les espaces bâtis ne se détachent que très peu. Du fait de l'éloignement de la lisière, les formes urbaines n'apparaissent pas comme enchâssées dans la forêt, mais appartiennent bien à l'espace agricole.

Bloc diagramme type d'une implantation en pied de coteau

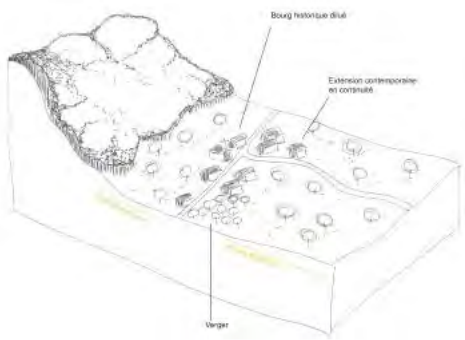

Bloc diagramme type d'une implantation en pied de coteau

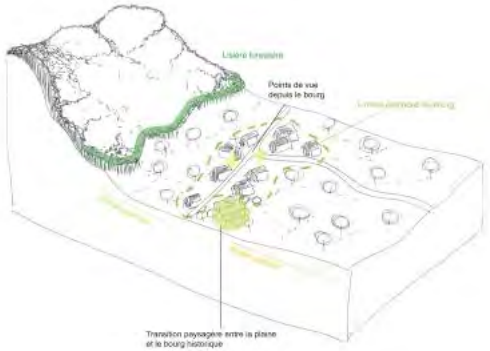

Exemple d'implantation en pied de coteau à Lompnieu

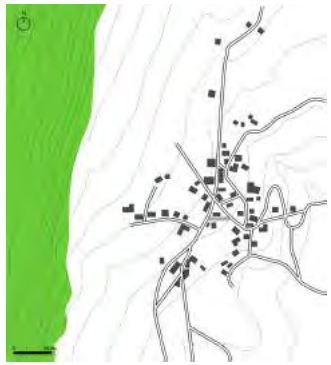

Panorama sur l'entrée de village de Sutrieu

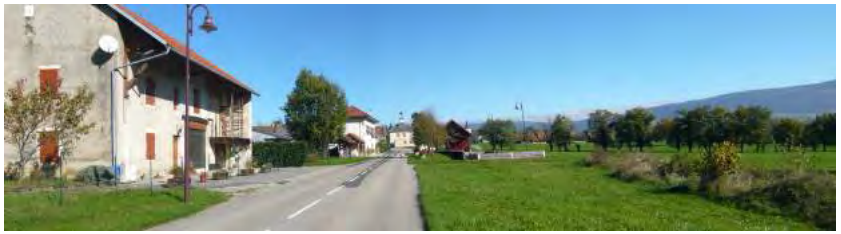

- **L'implantation en point haut**

Communes concernées
Le Petit Abergement, Le Grand Abergement, Massignieu-de-Rives,…

Caractéristiques d'implantation

L'implantation en point haut se caractérise par des espaces bâtis présents sur des sommets de collines agricoles. En fonction des cas, il s'agit soit d'implantation sur des points hauts géographiques ou soit sur des arrêtes.

Conséquences en termes de perceptions paysagères

Cette typologie d'implantation entraîne de fortes conséquences paysagères. Les formes urbaines sont fortement perceptibles dans le grand paysage et proposent des silhouettes urbaines. Depuis les bourgs, des points de vue sur le lointain sont perceptibles. Le réseau de haies de l'espace agricole insère les espaces bâtis dans le paysage agricole.

Bloc diagramme type d'une implantation en point haut

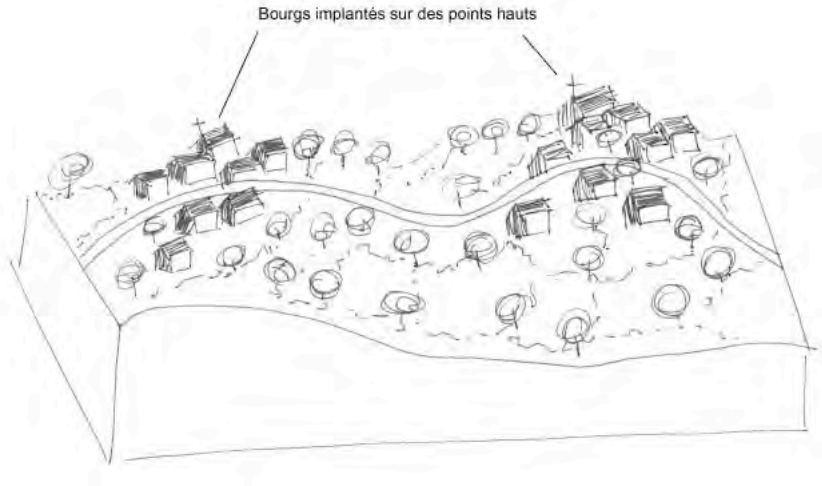

Exemple d'implantation en point haut, à Massignieu-de-Rives

Panorama sur la silhouette urbaine de Massignieu-de -Rives

- **L'implantation en plaine fermée**

Communes concernées
Corlier, Aranc, Songieu, Brénaz, Chavornay, Prémillieu, Nattages, Magnieu, Marignieu, Pollieu, Flaxieu, Vonges, Ceyzérieu, Saint-Martin-de-Bavel, Andert-et-Codon, Conzieu

Caractéristiques d'implantation

L'implantation en plaine fermée se caractérise par une présence de formes urbaines resserrées à l'intersection de routes. Les bourgs s'implantent dans les creux d'un espace agricole collinaire arboré.

Conséquences en termes de perceptions paysagères

Ce type d'implantation ne rend pas les formes urbaines perceptibles depuis l'espace agricole. Il n'y a pas de points de vue depuis les espaces bâtis. Globalement, le paysage est fermé et ce sont les horizons proches qui dominent. Dans ce contexte, il y a peu de relations de co-visibilité entre les bourgs.

Bloc diagramme type d'une implantation en plaine fermée

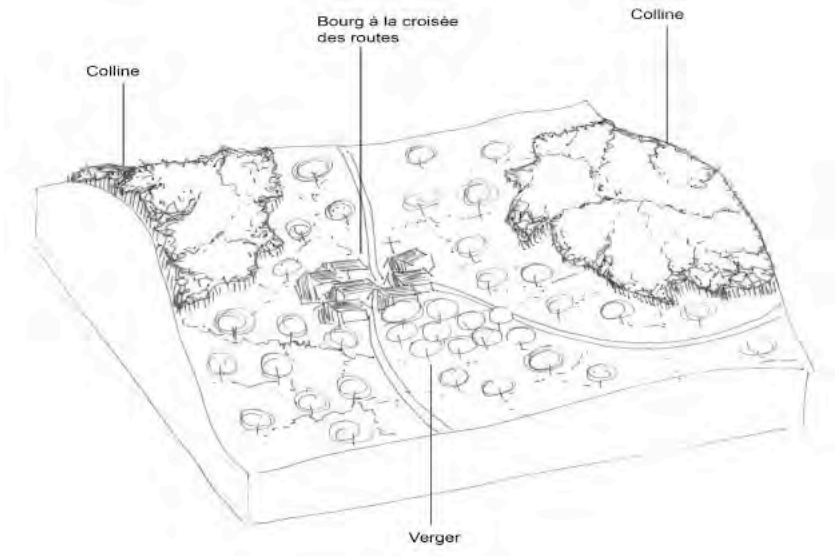

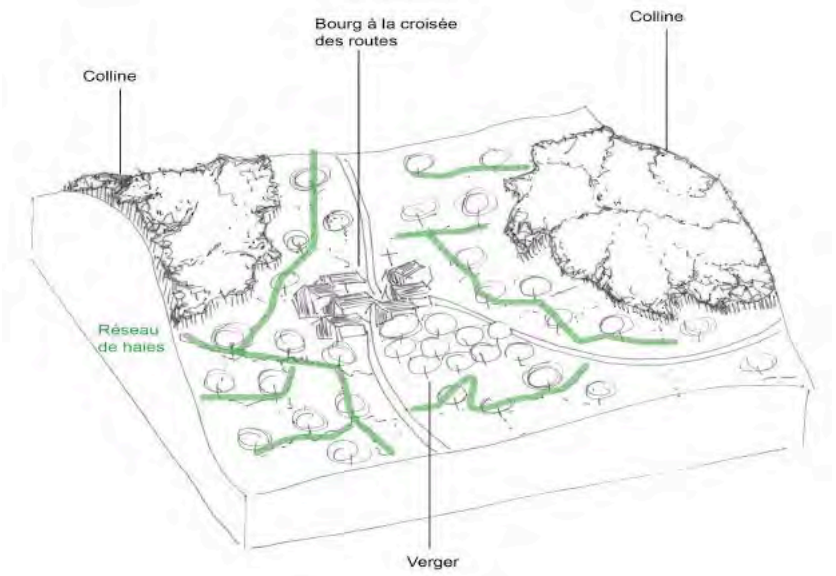

Exemple d'implantation en plaine fermée, à Corlier

Panorama sur les collines de Corlier

- **L'implantation en plaine ouverte**

Communes concernées
Artemare, Talissieu, Béon, Culoz, Virignin, Brens, Belley, Chazey-Bons, Contrevoz, Saint-Benoit, Peyzieu,…

Caractéristiques d'implantation

L'implantation en plaine ouverte se caractérise par des bourgs historiques présents à la croisée des routes. Ceux-ci se sont dilués dans l'espace agricole environnant en extensions urbaines continues ou discontinues.

Conséquences en termes de perceptions paysagères

Le contexte de plaine, combiné au fait que l'espace agricole soit peu arboré, propose des vues larges et ouvertes. L'espace bâti se perçoit de loin. Par ailleurs, les jardins ne se fondent que peu dans l'espace agricole et définissent des limites franches entre les espaces bâti et agricole, matérialisant les limites parcellaires.

Bloc diagramme type d'une implantation en plaine ouverte

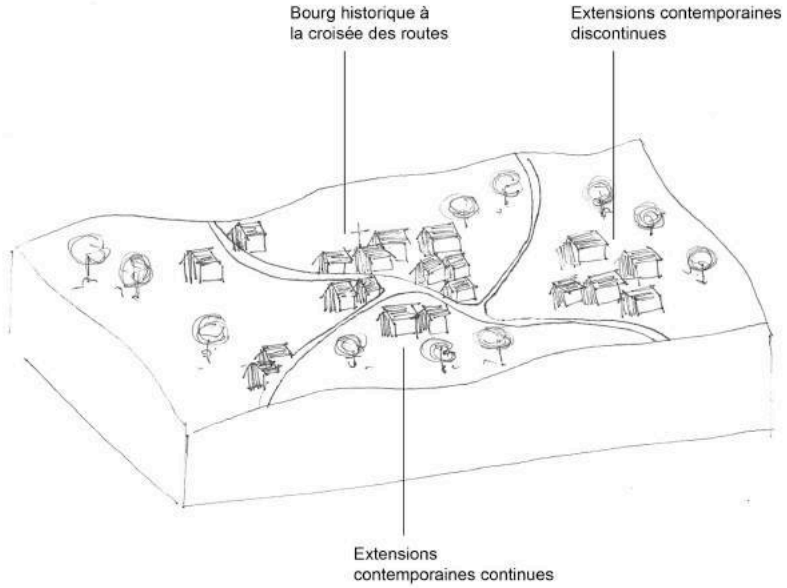

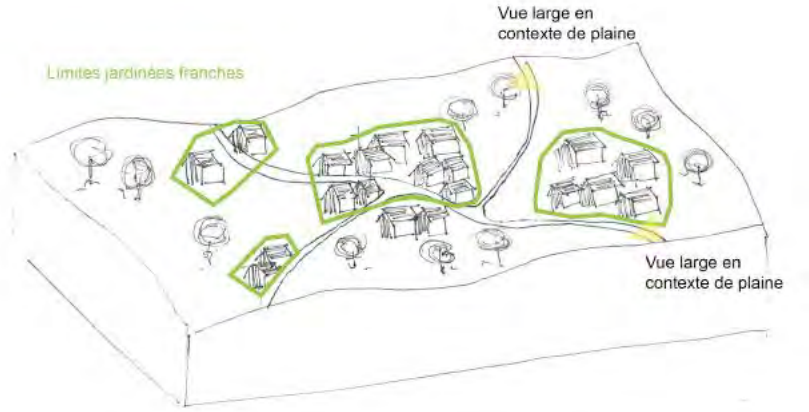

Exemple d'implantation en plaine ouverte, à Virignin

Panorama depuis la RD904, entre Artemare et Talissieu

- **L'implantation en pied de falaise**

Communes concernées
La Burbanche, Rossillon, Cheignieu-la-Balme, Virieu-le-Grand, Brégnier-Cordon,…

Caractéristiques d'implantation

L'implantation en pied de falaise est un cas particulier, caractéristique de la vallée du Furans. Les contreforts de la Grande Montagne de Virieu-le-Grand constituent des falaises. Les tissus urbains se sont développés au pied de falaises, le long d'une route reliant les bourgs de cette vallée.

Conséquences en termes de perceptions paysagères

Ce type d'implantation urbaine ne rend pas l'espace bâti forcément perceptible depuis l'extérieur. Le contexte géographique prégnant prend le pas sur les tissus bâtis qui s'insèrent bien à l'espace agricole.

Bloc diagramme type d'une implantation en pied de falaise

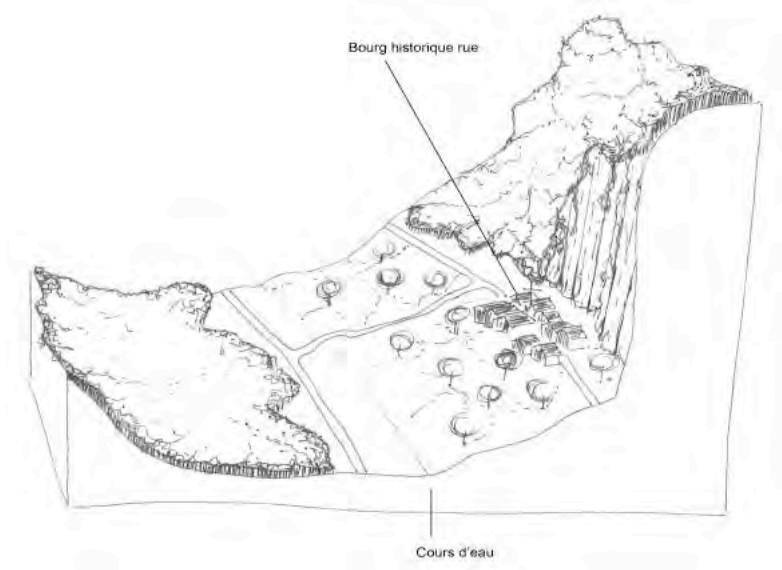

Exemple d'implantation en pied de falaise, à La Burbanche

Panorama sur la traversée de Rossillon

LA MORPHOLOGIE DES TACHES BATIES

- Les espaces bâtis implantés sur le territoire se sont développés autour de tâches bâties selon différentes configurations. On peut distinguer trois familles de tissu bâti sur le territoire, se déclinant chacune en trois modèles de morphologie bâtie :

  - **le tissu historique continu et discontinu**
    - village linéaire à bâti.
    - village linéaire à bâti discontinu.
    - village linéaire à bâti continu et discontinu.

  - **le tissu classique aggloméré et resserré**
    - enveloppe bâtie resserrée
    - enveloppe bâtie ramifiée
    - enveloppe bâtie « conurbée »

  - **le tissu contemporain ordonné et épars**
    - tissu contemporain autonome en raquette
    - tissu contemporain en damier
    - tissu contemporain en bande

Les trois familles de tissu bâti et les modèles de morphologie bâtie

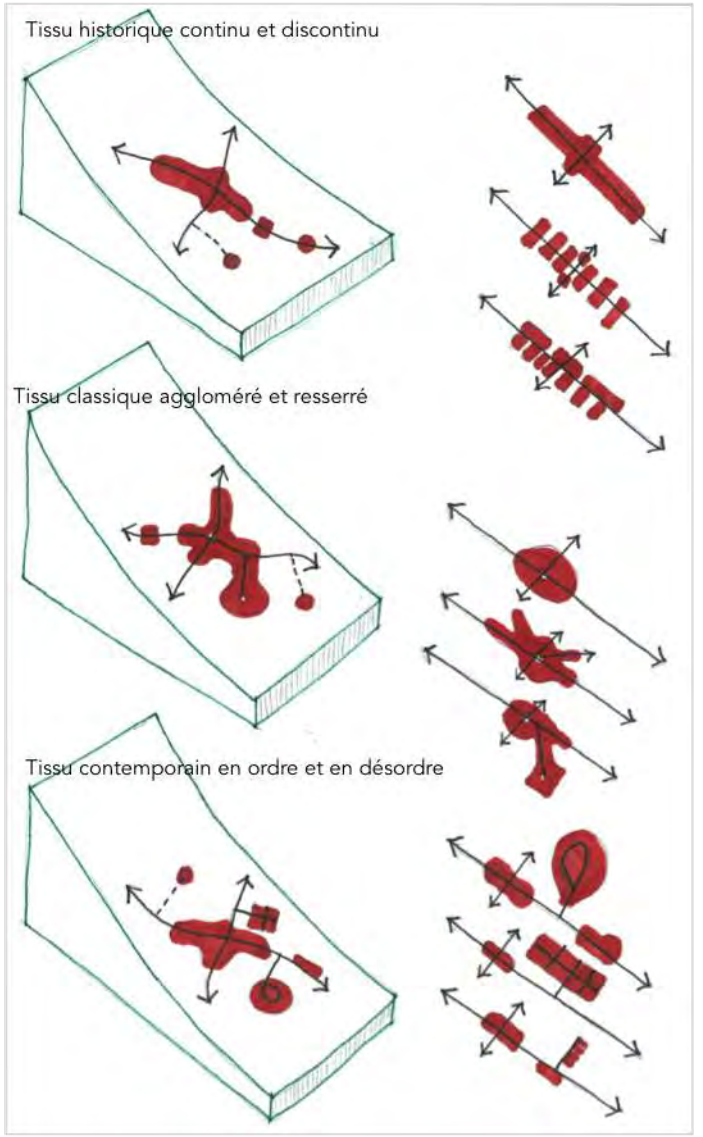

- **Le tissu historique continu et discontinu**

  Cette famille morphologique retrace l'histoire des villages rue linéaire et proche de la rue principale de la commune. Elle développe du bâti en alignement de rue d'une manière continue ou discontinue.

Le village linéaire à bâti continu

Ce modèle d'occupation bâtie est en forme de linéaire souvent du Nord au Sud, il est connu sous le nom de « **village rue** ». La tâche bâtie est étirée et étroite et enferme la vue du passant qui traverse le village à travers sa rue principale.

Rossillon- Rochefort

Le village linéaire à bâti discontinu

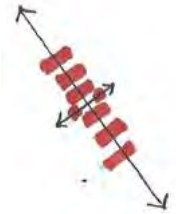

Ce modèle morphologique ressemble aux caractéristiques du premier modèle sauf que le bâti est disposé en discontinuité ouvrant ponctuellement l'espace de la rue sur des traversées visuelles perpendiculaires offertes vers le paysage lointain.

Prémeyzel-Peyzieu

Le village linéaire à bâti continu et discontinu

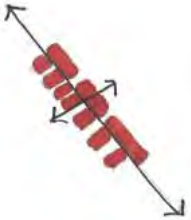

Ce modèle morphologique est le dérivé des deux premiers modèles offrant ainsi un ensemble bâti linéaire fermé sur un côté de la rue du village et un ensemble bâti en linéaire ouvert sur l'autre côté de la rue du village.

Chatonod-Corcelles

- **Le tissu aggloméré et ressérré**

  Cette famille morphologique retrace l'histoire des villages qui ont évolués dans leur emprise bâtie. Traditionnellement compacte et resserrée, l'emprise bâtie s'est étendue.

L'enveloppe bâtie resserrée

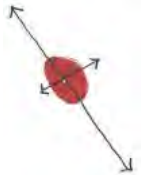

Cette morphologie est typique de plusieurs villages en France où le bourg se développe autour de la place du village avec son église et sa mairie d'une manière aggloméré autour d'un centre.

Songieu-Ambléon

L'enveloppe bâtie ramifiée

Cette morphologie reprend la base du village et de sa trace originelle ouvrant sur des ramifications externes au centre. Ces ramifications bâties se développent le long des routes et en de multiples directions.

Hotonnes- Saint Martin de Bavel

L'enveloppe bâtie conurbée

Cette morphologie est plus imposante en emprise bâtie, la tâche bâtie part du noyau originel de la commune et de ses ramifications et à force de s'étendre rejoint une autre tâche bâtie voisine. Elle constitue ainsi un ensemble plus vaste d'espace bâti, agglomérant les unités bâties voisines.

Hauteville Lompnes-Culoz

- **Le tissu contemporain ordonné et épars**

Cette famille morphologique marque les villages qui ont évolués dans leur emprise bâtie en apportant un tissu bâti contemporain qui se juxtaposent au côté du tissu bâti historique.

Le issu contemporain autonome en raquette

Cette morphologie bâtie contemporaine présente des modèles de plan d'aménagement et d'organisation. La forme en raquette est privilégiée. Le plan d'aménagement contraste avec les organisations passées en front à rue.

Champdor-Béon

Le lotissement organisé à bâti en damier

Ce modèle est inspiré des principes de l'urbanisme contemporain. Il s'agit d'une organisation rationnelle de l'aménagement présentant un plan en damier. La trame parcellaire régulière et optimisée produit un tissu et une organisation urbaine normalisé.

Artemare-Contrevoz

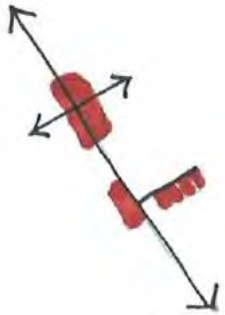

Le lotissement isolé à bâti en bande

Le dernier modèle morphologique s'exprime à travers un systhème d'organisation parcellaire linéaire de parcelles et de maisons en bande. Cette tendance est très actuelle et développe du bâti en bande horizontale d'une manière organisée et répétitif selon un modèle bâti unique.

Murs-et-Gélignieux, Sud Artemare

L'EVOLUTION DE LA TACHE BATIE DES COMMUNES

- On peut observer sur les cartes du Conseil Général et selon leur analyse que l'urbanisation ne se développe que tardivement sur la région du Bugey, avec l'apparition d'une tache bâtie (surface qui recouvre l'ensemble des surfaces bâties) autour de la commune de Belley durant les années 1990.

  Les agglomérations lyonnaises et chambériennes rejoignent celle du Bugey au cours des années 2000, où l'on voit apparaitre les communes de Culoz et Hauteville-Lompnes notamment.

  Ce développement urbain tardif intervient avec l'urbanisation progressive des terres agricoles de la région du Bugey, victimes de la périurbanisation massive à proximité de l'agglomération lyonnaise et de la pression foncière exercée par cette dernière.

Espace fortement urbanisé du Grand Lyon / espace faiblement urbanisé du Bugey pour une même superficie.
(Source : Géoportail)

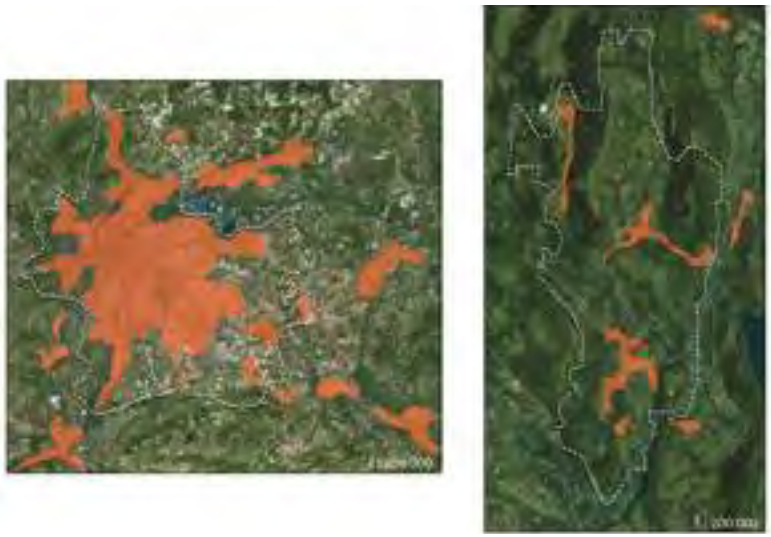

D'un territoire rural à un territoire urbain ...
(Source : Conseil Général de l'Ain)

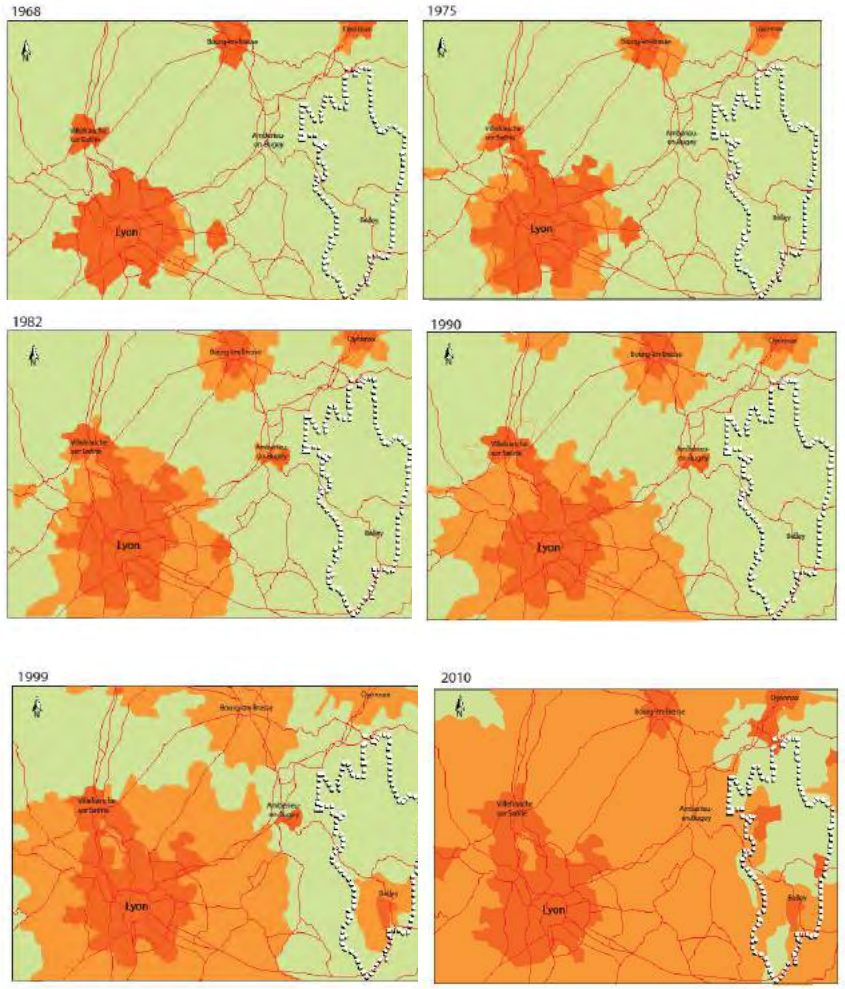

- Le territoire du Bugey connait **une croissance globale de la superficie de sa tache bâtie**, en témoigne la croissance positive des communes de Belley, Culoz, Hauteville-Lompnes et Champagne-en-Valromey.

  A noter que la commune de Belley, la plus importante du Bugey par sa superficie, se développe deux fois plus vite que les communes voisines.

  Le territoire du Bugey, historiquement rural, a connu une accélération de la croissance de sa tache urbaine au cours de la fin du 20ème siècle. La proximité de centres urbains majeurs comme Lyon, Bourg-en-Bresse ou Chambéry, a contribué à exercer une pression foncière sur les territoires ruraux du Bugey.

  En dépit de ce phénomène, les spécificités topographiques et naturelles de ce territoire lui permettent de conserver une dominante rurale malgré le développement rapide des différentes polarités et conurbation rurale.

Expansion progressive des espaces bâtis.

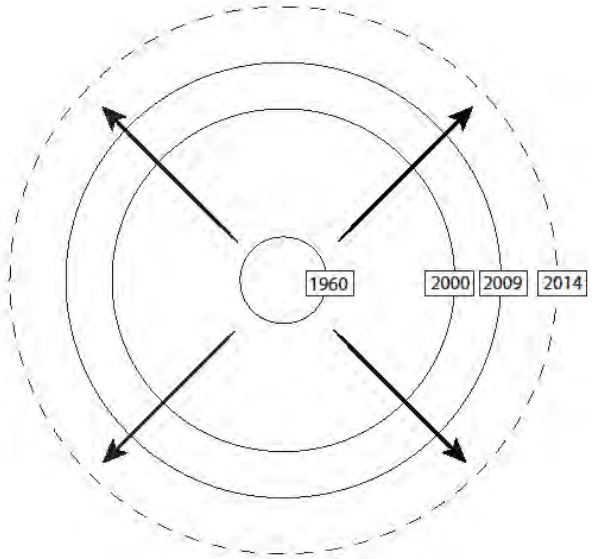

- Evolution des taches bâties des quatre communes principales

Evolution de la superficie de la tache bâtie entre 2000 et 2009 pour les 4 communes principales

(Source : observatoire des territoires de l'Ain)

	2000	2005	2009	Evol 2000-2009
Belley	436 ha	462 ha	506 ha	16%
Culoz	175 ha	184 ha	188 ha	7,40%
Hauteville-Lompnes	232 ha	239 ha	252 ha	8,60%
Champagne-en-Valromey	80 ha	82 ha	86 ha	7,50%

La commune de Belley s'est développée de manière concentrique, autour d'un centre bourg historique localisé autour d'un carrefour routier. Ce développement « en étoile » sera toutefois limité dans le temps par la localisation géographique de la commune : en effet, sa proximité avec les zones humides du Rhône à l'Est et un relief accidenté à l'Ouest limite son potentiel de développement.

Avec **un taux de surface bâtie de 22.6%,** Belley fait état une urbanisation relativement étendue.

Evolution de la tâche urbaine de Belley

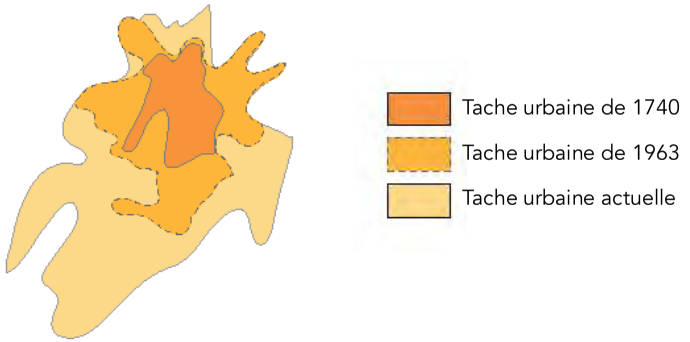

Hauteville-Lompnes se situe entre deux défilés montagneux orientés Nord-Sud. C'est donc logiquement que son expansion urbaine s'est faite en suivant une direction Nord-Sud. La réunion de plusieurs bourgs au cours de la seconde moitié du 20ème siècle a permis la création d'une conurbation plus importante.

La commune de Hauteville-Lompnes possède un **taux d'urbanisation de 5%**. Même si ce taux est relativement faible, il se situe dans la moyenne des taux d'urbanisation des communes du Bugey. Son expansion doit être pensée en relation avec les communes voisines du Sud, dans une logique de conurbation rurale.

Evolution de la tache urbaine de Hauteville-Lompnes

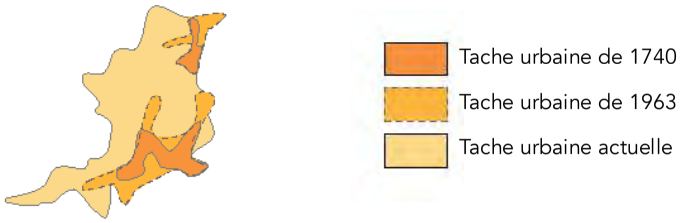

Le développement de la commune de Culoz a été très tôt limité par sa localisation contraignante pour l'aménagement de l'espace. La commune est encastrée entre le Rhône et la montagne du Grand Colombier. Cette localisation explique son modèle d'expansion, majoritairement vers la plaine, au sud.

La commune de Culoz possède **un taux d'urbanisation de 10%.** Le développement de cette commune dans la continuité de son bâti existant est limité du fait de son environnement naturel et des infrastructures à proximités (ligne de chemin de fer). Ces contraintes ont tendance à concentrer les surfaces bâties de la commune au sein d'un périmètre limité.

Evolution de la tache urbaine de Culoz

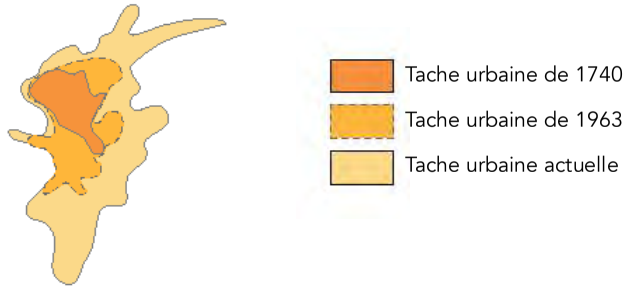

La commune de Champagne-en-Valromey, malgré sa relative petite taille, est située au cœur du Bugey, au sein d'une plaine regroupant de nombreuses polarités rurales. Sa situation centrale ainsi que son site relativement plat et étendu en fait un espace à enjeux pour le développement du Bugey.

La commune est née de la réunion de plusieurs bourgs ruraux qui se sont regroupés au cours du temps pour former une conurbation relativement éclatée. Avec **un taux d'urbanisation de seulement 4.7%**, son potentiel de développement semble intéressant.

Evolution de la tache bâtie de Champagne-en-Valromey

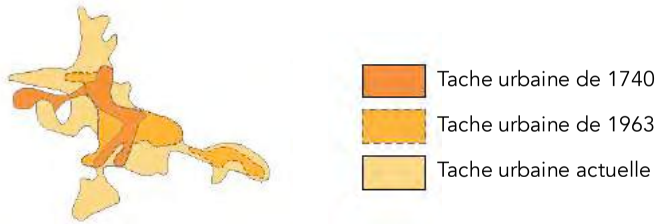

L'ENVELOPPE URBAINE ACTUELLE DES ESPACES BATIS

- Cette notion d'enveloppe urbaine est essentielle à maîtriser pour limiter les extensions de l'urbanisation. La détermination de l'enveloppe urbaine s'effectue grâce à une ligne continue qui cerne un ou plusieurs espaces bâtis formant un ensemble morphologique cohérent.

  Pour les espaces agricoles enclavés ou semi-enclavés, l'enveloppe urbaine est définie en concertation avec l'agriculture. Si l'espace est exploité, il s'agit d'arbitrer en fonction du bilan d'intérêt général qui intègre les enjeux agricoles mais également les logiques de renforcement d'accessibilité au centre de la commune et d'optimisation du tissu urbain.

- Le territoire offre cinq **modèles d'enveloppe urbaine** :

  - l'enveloppe urbaine limitée à faible extension
  - l'enveloppe urbaine étirée à finir
  - l'enveloppe urbaine à fort potentiel
  - l'enveloppe urbaine conurbée
  - l'enveloppe urbaine éclatée

Enveloppe urbaine et espace agricole
(Source EAU- SCoT du Pays du vignoble Nantais)

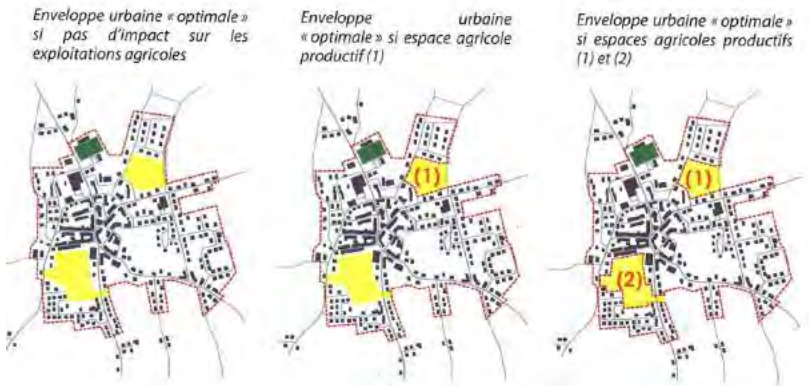

L'enveloppe urbaine limitée à faible extension

Peyzieu

Songieu

L'enveloppe urbaine étirée à finir

Murs-et-Gélignieux

La Sauge

L'enveloppe urbaine à fort potentiel

Nanthuy

Trémurs

L'enveloppe urbaine conurbée

Musin

Magnieu

L'enveloppe urbaine éclatée

Commanderie

Nattages

- L'enveloppe urbaine peut donc être identifiée autour de différentes taches urbaines existantes. L'objectif étant d'éviter de poursuivre le mitage urbain dans de zones déconnectées des zones existantes. Le bâti ne peut se saupoudrer dans la nature en l'étalant.

  Les exemples présentés d'enveloppe urbaine montrent des secteurs pouvant être facilement maîtrisés et limités et d'autres secteurs plus complexes où le mitage est déjà observé et où les interventions sur des tissus urbains éclatés sont plus difficiles.

  La définition de l'enveloppe urbaine permet ainsi de concentrer les efforts sur de la « chirurgie » ou de la « couture urbaine » afin de finir un tissu urbain en le limitant dans son étalement et en gérant d'une manière économe ses espaces encore inoccupés.

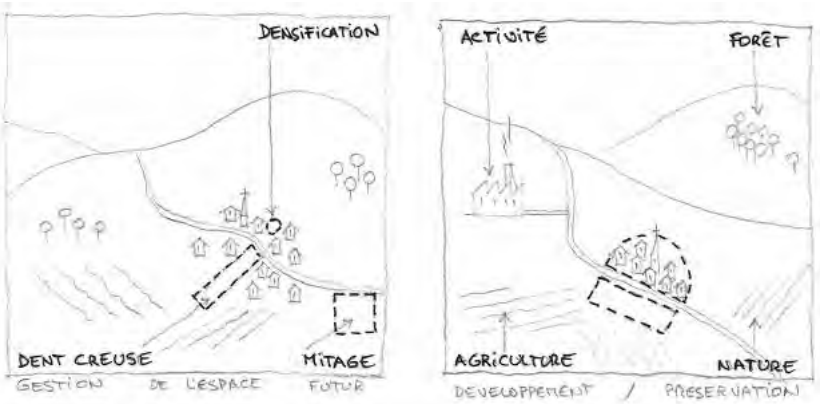

LA TRAME ET LE DECOUPAGE PARCELLAIRE DES ESPACES URBANISES

- **Le parcellaire de centre historique**

Les bourgs tas

Les bourgs tas se distinguent par leur urbanisation **concentrée autour des axes de voirie**. Cette urbanisation se fait sur un parcellaire relativement petit. Toutefois, des perméabilités avec le paysage agraire existent.

Cheignieu la Balme

Saint Martin de Bavel

Les bourgs rues

Les bourgs rues se distinguent par des **constructions alignées sur rue**. Cette urbanisation se fait sur un parcellaire en lanière, perpendiculairement à la voie principale.

Lavours

Rossillon

Les extensions urbaines

Les opérations en « impasse »

Elles constituent des poches d'extension urbaines qui ne communiquent pas avec le système de voirie. L'urbanisation s'organise sur un parcellaire organisé autour d'une voirie principale qui irrigue l'opération de lotissement.

Brens

Champdor

Les extensions en continuité du tissu urbain

Les extensions en continuité du tissu urbain existant se distinguent par une urbanisation qui se développe en lien avec la ville déjà constituée.

Artemare

Culoz

Les extensions en discontinuité du tissu urbain

Les extensions en discontinuité du tissu urbain se caractérisent par une rupture du tissu urbain entre bourg historique et extensions urbaines. Cette organisation identifie des séquences naturelle et agricoles entre les deux entités.

Aranc

Champagne-en-Valromey

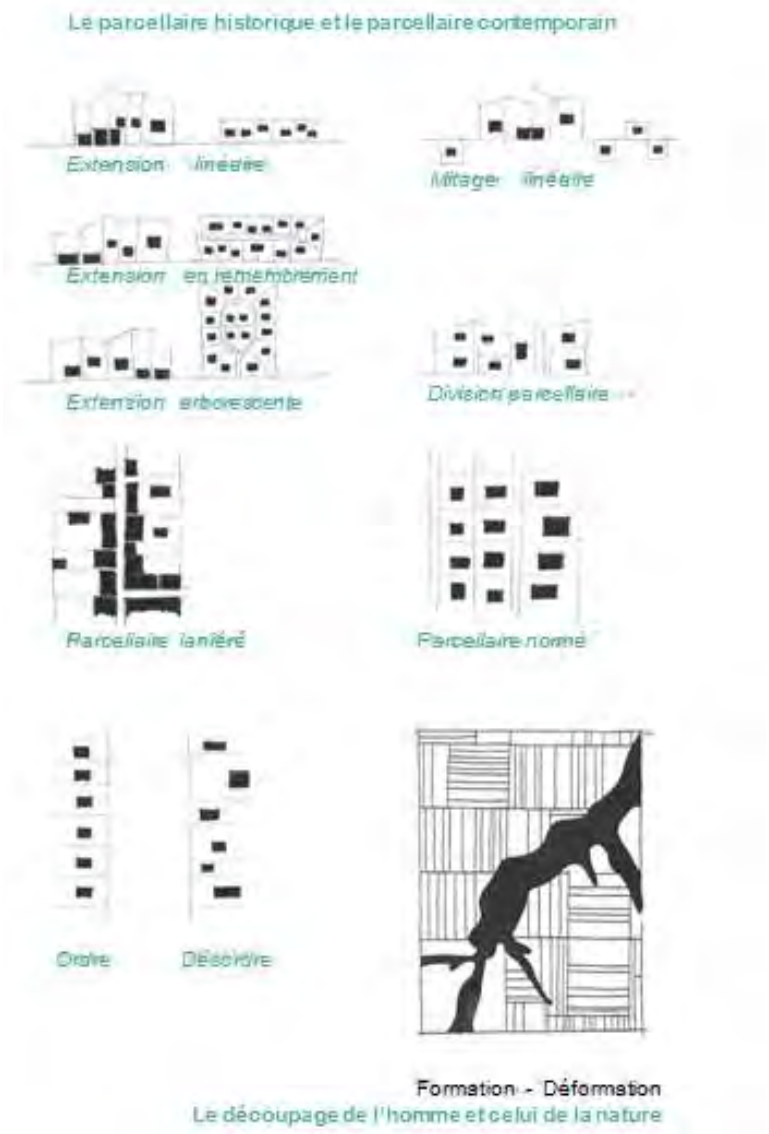

- **Le parcellaire agricole**

En contexte de plaine

Le parcellaire agricole, en contexte de plaine, apparaît fin et en lanière. Toutefois, cette organisation ne se retrouve pas concrètement dans le paysage, qui apparaît uniforme.

Peyrieu

Virignin

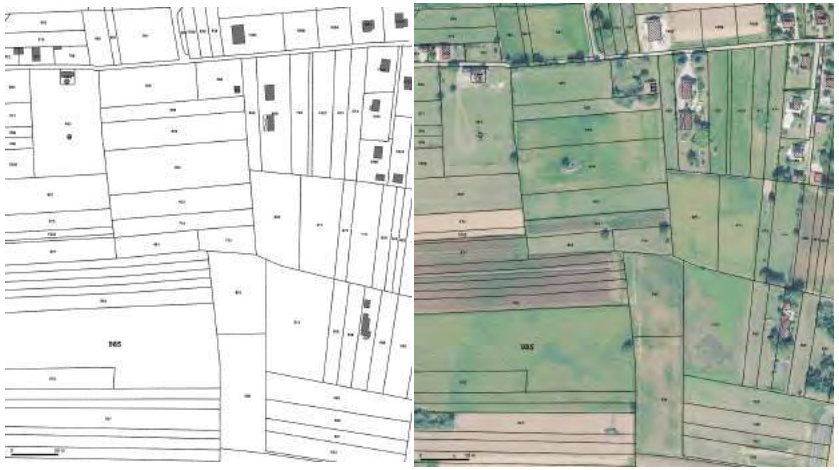

En contexte de montagne

Le parcellaire agricole en contexte de montagne est lui organisé sous formes de fines lanières. Celles-ci s'organisent en lien avec la géographie et parallèlement aux courbes de niveau.

Hotonnes

Ruffieu

Les dents creuses

Cormaranche-en-Bugey

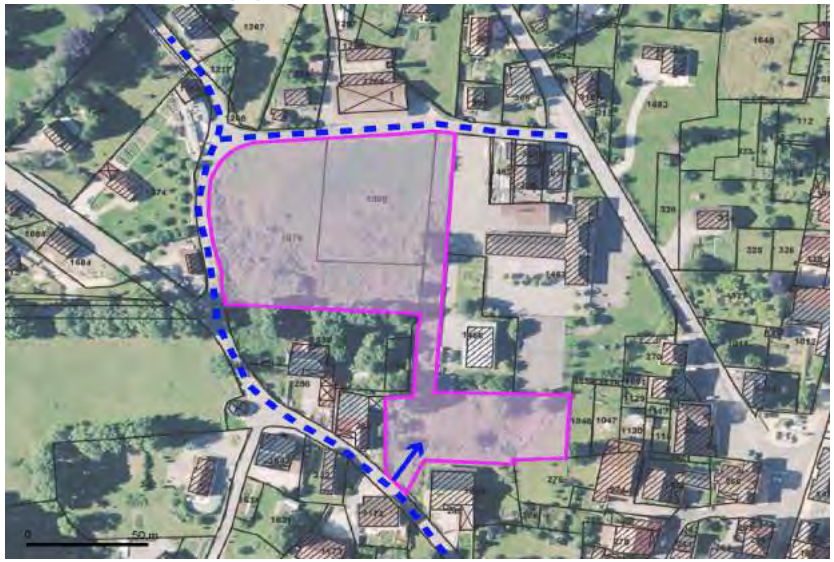

Hauteville-Lompnes

Peyrieu

LA TYPOLOGIE BATIE DES ESPACES URBAINS ET RURAUX

- **Le bâti de hameau**

Les maisons dites à caractère « rural » sont caractérisées par leur isolement. Elles sont en général localisées en bordure de hameaux et à distance des voies de circulations principales. Ces dernières sont souvent d'anciennes demeures (fermes, écuries, étables…) faites de matériaux traditionnels (pierre, bois). Elles reflètent l'histoire du territoire de par la typicité des formes bâties et des matériaux utilisés et font donc partie du patrimoine remarquable du territoire du Bugey. Beaucoup de ces maisons sont encore non rénovées.

- **Le bâti de bourg**

Les maisons de bourg ou de village sont les maisons typiques que l'on retrouve au sein des bourgs et chefs lieux du territoire du Bugey. En général situées à proximité du centre-bourg et des lieux clés tels que l'église, la mairie ou encore les différentes places publiques. D'une hauteur d'un ou deux étages, elles sont en général construites en pierre et de couleur claire, contrastant avec leurs toitures sombres.

- **Le bâti de pôle urbain**

Le bâti urbain est celui que l'on retrouve au niveau des centres des polarités principales les plus importantes telles que Belley ou Culoz. Là où la pression foncière se fait plus forte, les maisons s'élèvent en hauteur.

D'une hauteur moyenne de 2 à 3 étages, ces maisons sont de forme et de couleur variables, mais on retrouve une prédominance des teintes rosées, jaunes ou beiges. Elles ont également en commun le fait de se construire en continuité et à l'alignement e long des principaux axes de circulation et des places. La plupart de ces maisons disposent de commerces au rez-de-chaussée.

- **Le bâti noble**

Les maisons de type « noble» regroupent les villas, châteaux, et grandes demeures. En général d'une superficie importante elles rassemblent des styles architecturaux très divers. Le style est souvent importé d'autres régions françaises. De la même manière que les maisons rurales, elles font partie du patrimoine remarquable du territoire du Bugey.

- **Le patrimoine religieux**

Le territoire du Bugey dispose d'un patrimoine ecclésiastique très important hérité de son histoire fortement marquée par la religion. Eglises, abbayes bénédictines parsèment le territoire et la plupart des villages disposent de leur propre bâtiment religieux. De formes architecturales variées, chaque bâtiment est unique, comme la Cathédrale Saint-Jean de Belley. L'art gothique ou roman se développe et le style local avec des frontons signés par des pas d'oiseaux peut parfois se voir.

- **Le patrimoine public**

Les collectivités disposent, elles aussi, d'un patrimoine important, notamment de par ses bâtiments publics : mairies, musées installés dans des bâtiments remarquables par leur architecture et leur ancienneté. La mairie de Belley ou encore le musée départemental du Bugey-Valromey à Lochieu sont des bâtiments anciens de valeur. Certaines mairies ont développé un style architectural contemporain rompant avec le style local.

- **Le patrimoine historique**

Le territoire du Bugey est également riche d'un patrimoine historique important dont les premiers vestiges remontent au néolithique en passant par l'époque Romaine (aqueduc, voie romaine) et bien sûr, par le Moyen-âge et ses châteaux forts, véritables témoins de l'histoire. Le style des châteaux est d'une grande diversité et donne une image touristique intéressante.

- **Le petit patrimoine**

Si les églises et châteaux forts impressionnent par leur aspect majestueux, le petit patrimoine figure également dans de nombreux éléments disséminés au sein du territoire. Fontaines, lavoirs, croix, fours à pain (dit four banal), ou encore monuments aux morts sont autant d'éléments du patrimoine qui font partie de l'histoire du territoire.

Ces éléments patrimoniaux sont très nombreux et peuvent transformer une promenade en véritable visite historique. Ils sont malheureusement souvent moins protégés et mis en valeur que des bâtiments plus imposants.

- **L'habitat individuel**

L'habitat individuel est le type d'habitat le plus répandu sur le territoire du Bugey. Il regroupe un ensemble très divers de maisons aux profils bâtis divers. Elles peuvent être anciennes et faites de vieilles pierres, ou plus récentes et habillées de bois, ou encore de manière plus contemporaine. On trouve peu de villas des années 60, dites cubes en béton avec toitures terrasses.

- **L'habitat collectif**

L'habitat collectif, s'il représente une part relativement faible comparée au logement individuel, est tout de même présent au sein des communes les plus importantes. Ce dernier représente également une diversité importante aussi bien dans sa forme que dans sa couleur et son style architecture. On le retrouve à proximité des centres, accolé à la voirie, ou en retrait sous la forme d'opération d'aménagement encadrée par un espace paysager.

- **L'habitat en retrait**

Historiquement beaucoup de maisons du Bugey se sont construites en retrait des bourgs et hameaux. Ces dernières sont souvent éloignées des voies de circulation et des centralités et se sont isolées.

Cependant, ce mode d'occupation de l'espace devient moins envisageable aujourd'hui. Le mitage urbain génère des coûts importants en voiries, réseaux, équipements publics,…, et perturbe également les modes d'organisations agricoles (consommation de terrain agricole, accès aux parcelles...)..

Parties de ces constats, les politiques publiques actuelles luttent contre l'étalement urbain et favorisent le renouvellement urbain qui vise à consommer l'espace de manière plus réfléchie et plus économe en investissement public.

- **L'habitat mitoyen**

Dans l'objectif de préservation des espaces, aujourd'hui la superficie moyenne des parcelles de terrain aménagées a tendance à diminuer.

Cette réduction des terrains entraine un rapprochement des habitations, ce qui se traduit par des habitats s'organisant en mitoyenneté et lotissement à l'image de ce qui se pratique aujourd'hui au sein des couronnes périurbaines de grandes agglomérations.

Face à des enjeux de consommation de l'espace de plus en plus important, doit on envisager sur le territoire du Bugey de nouvelles formes de construction moins consommatrices d'espace ? Ou le Bugey doit t-il trouver sa propre cohérence dans l'organisation de l'espace et la gestion de ses ressources foncières ?

- **Les hauteurs**

Des hauteurs variant du R+1 au R+2 jusqu'au R+7 au plus

L'image majeure est une hauteur de R+0 ou R+1

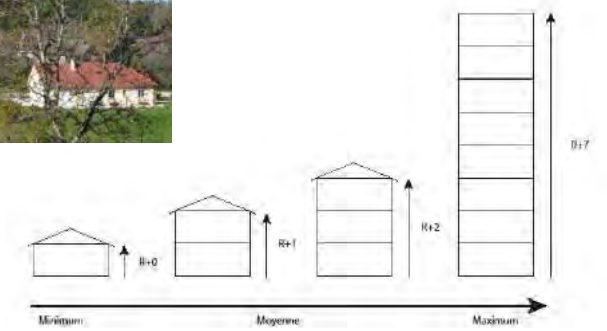

La hauteur des bâtiments du territoire du Bugey est représentative de la typologie des espaces bâtis. Les bâtiments de grande taille (R+3 et plus) se trouvent en grande majorité dans les polarités principales. Cependant, le caractère rural du territoire fait que les constructions à un ou deux étages sont les plus représentés, que ce soit dans les bourgs ou les hameaux.

Les bâtiments les plus hauts ou immeubles peuvent aller jusqu'à R+7 maximum mais ce type est très rare sur le territoire. Le R+2 est la hauteur moyenne des communes.

- **L'emprise au sol**

  Le **CES (coefficient d'emprise au sol)** est faible dans les zones périphériques des communes et fort dans les centres bourgs historiques. Le COS (coefficient d'occupation des sols), n'est aujourd'hui plus utilisé. La question de la hauteur est liée à la question de l'emprise au sol.

  La lecture de la forme urbaine s'exprime par la densité (D) des constructions : cette densité est la résultante de la hauteur (H) et du coefficient d'emprise au sol (CES). Ce coefficient montre qu'il y a un rapport entre la forme urbaine et la densité.

  Historiquement le territoire occupait fortement le sol, puis légèrement et la tendance actuelle revient sur une occupation plus importante.

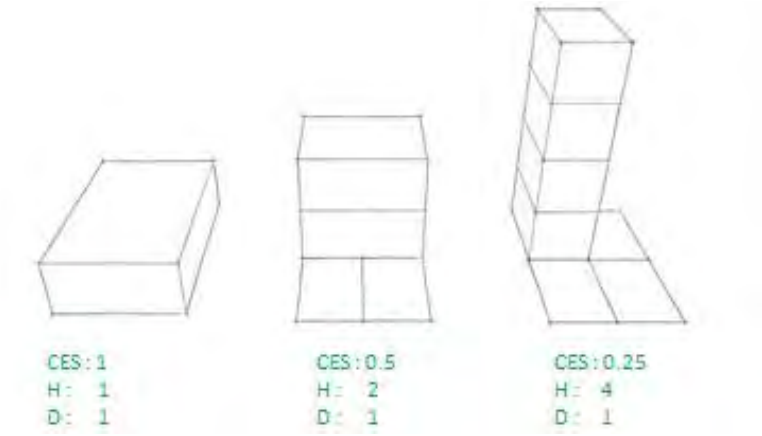

Faible CES en zone périphérique

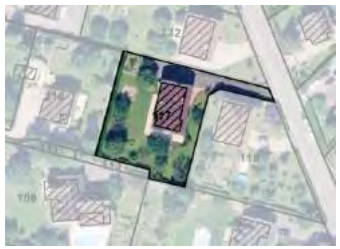

Fort CES en centre bourg

- **Les toitures**

Rossillon, toitures en tuile

Toiture dite en « pas d'oiseaux »

Les toitures de tuiles rouges (tuiles plates ou tuiles canal indifféremment) sont prédominantes dans les villages du Bugey. L'intensité des couleurs varie selon les types de tuiles utilisées, leur ancienneté et / ou leur qualité. Nous pouvons également observer des toitures de couleur grise, en métal ou en ardoise, présentes sur les bâtiments publics comme les églises et les mairies.

Les types de toitures du Bugey

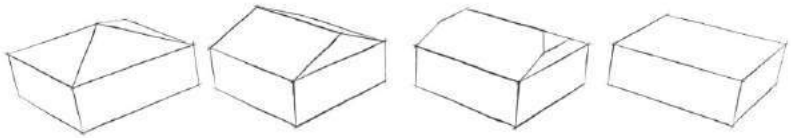

Quatre types de toitures sont présents sur le territoire du Bugey :

- toitures à 4 pentes, que l'on retrouve majoritairement sur les bâtiments contemporains,
- toitures dites « traditionnelles » à 2 pentes, ,
- toitures à 2 pentes tronquées, caractéristiques des fermes et bâtiments ruraux anciens

- toitures terrasses sur les constructions contemporaines, l'habitat collectif. Les panneaux photovoltaïques prennent de plus en plus de place sur les toitures des bâtiments du Bugey, signe d'une volonté de transition écologique importante dans les territoires ruraux.

- **Les ouvertures : des ouvertures typiques**

Différents types d'ouverture peuvent être recensés sur les bâtiments du territoire du Bugey. Les ouvertures ont pour caractéristique commune leurs **contours en pierres apparentes**, que ce soit pour les fenêtres, les portes ou les portails, tandis que le bois est le matériau le plus utilisé pour les volets et autres battants.

La dimension des ouvertures est variable. Globalement, nous sommes en présence **d'ouvertures relativement petites** (à l'exception des maisons anciennes de rapport, châteaux, maisons contemporaines) du fait du climat relativement difficile durant la période hivernale. A noter la présence de nombreuses portes cochères, que ce soit dans les hameaux ou dans les centres-bourgs, expliqué par le caractère rural du territoire.

Au sein des centres-bourgs de relative importance, des ouvertures sur les toits font leur apparition. Ce sont principalement des fenêtres en chiens assis implantées sur les toitures des petits immeubles modernes.

- **Les matériaux**

Nous sommes en présence d'une **multiplicité de matériaux** qui traduisent une forte **diversité des paysages**. Cette diversité met en avant une identité des bâtiments particulière que l'on soit en milieu urbain ou rural. Les matériaux utilisés pour la construction sont, dans la plupart des cas, des **matériaux locaux extraits dans le Bugey**.

La première catégorie de matériaux, fortement utilisée, est l'ensemble pierre - galet. Les pierres, de couleur ocre pâle sont utilisées pour l'encadrement des ouvertures ainsi que pour certains travaux de maçonnerie, que l'on retrouve particulièrement dans les murets et les enclos.
Le pisé est également répandu. Sa couleur, oscillant entre le jaune et le marron, varie selon les secteurs géographiques et selon la qualité du substrat local.
L'utilisation de l'enduit est également largement répandue dans tous les types de bâtiments du territoire du Bugey. Avec des tons majoritairement beiges, il est plus rarement teinté dans des tons jaunes ou rouges. Ces variations de couleurs se retrouvent le plus souvent dans les bourgs ruraux ou au cœur des centralités urbaines.
Le bois est majoritairement utilisé pour les charpentes, même si des habitations de type « chalet » ou des maisons contemporaines l'utilisent. A l'instar du bois, le végétal prend également une place importante sur les façades des fermes.

- **Les couleurs**

Les couleurs des bâtiments sont à mettre en relation avec le type de matériau utilisé pour leur construction. Ainsi, avec la forte présence de pierre, de pisé et d'enduits, le spectre de couleurs s'étend, pour la grande majorité des constructions, du blanc au jaune en passant par diverses nuances de beige.

Les teintes les plus originales se retrouvent dans les bâtiments d'habitat individuel et collectif contemporains, même si certains bâtiments rénovés présentent parfois des couleurs similaires.

Des variantes de couleurs plus notables peuvent être mises au compte des volets et autres boiseries. Nous sommes alors en présence des couleurs plus vives, avec des tonalités majoritairement vertes-bleues.

- **Le mobilier urbain : un mobilier urbain conséquent et non homogène pour une identité du territoire**

Nous sommes en présence d'un mobilier urbain important, non homogène (et ce même à l'intérieur d'une même commune). La multiplication des potelets traduit une difficulté de gestion du stationnement au sein des communes les plus importantes.

Le mobilier urbain « disparate » des communes du Bugey permet d'avoir un aperçu relativement clair des différentes époques d'équipement des communes. Des lampadaires hauts et travaillés des années 1980 aux lampadaires plus minimalistes contemporains, plusieurs époques s'entremêlent. L'histoire et la modernité se juxtaposent.

- **Les ambiances urbaines**

Le territoire du Bugey est un espace aux zones naturelles relativement préservées. Cependant, il est important de relever les ambiances pouvant dégrader la beauté de ces paysages. Plusieurs types d'ambiances peuvent être relevés :

- au cœur des villages, la multiplication des câbles électriques et autres pylônes dénature l'esthétique du territoire, interpelle le grand paysage.

- en milieu urbain, des usines ou des infrastructures massives (gare de stockage, usines de confection, fermes photovoltaïques, panneaux publicitaires,…) contrastent dans le paysage bâti urbain.

- **Les espaces publics**

La place de l'Eglise, Pollieu / Hotonnes

La place de la cathédrale, Belley

Le caractère rural des communes du Bugey limite le plus souvent l'espace public des villages à la seule place de l'église, centre réunissant toutes les fonctions religieuses administratives et de la vie municipale. Différents espaces publics peuvent apparaitre selon la taille et les moyens des communes : terrains de sports municipaux (terrains de pétanque, de football, …), esplanades, places aménagées, parcs, …

Les espaces publics sont souvent, tout ou en partie, occupés par des parcs de stationnement et la surface traitée en bitume. Si ce stationnement reste relativement limité et peu utilisé dans les petites communes rurales, il devient plus conséquent dans les communes de plus grande importance. Ces espaces publics posent alors la question de l'invasion de l'automobile dans le milieu urbain qui perd de ce fait des espaces de respiration et de détente bienvenue pour certaines catégories de population ne pouvant pas profiter de la nature environnante.

- **Les clôtures**

Différents types de clôtures sont présents sur le territoire du Bugey, allant de la clôture traditionnelle en pierres sèches, jusqu'aux clôtures les plus récentes en plastique. Ces différentes clôtures sont à mettre en parallèle avec la typologie des bâtiments auxquelles elles appartiennent. Les **bâtiments les plus anciens** disposent de **clôtures en pierres, sèches ou maçonnées** selon les techniques utilisées, tandis que **les bâtiments les plus récents** utilisent majoritairement des **clôtures en plastiques, métal ou panneaux bois**, d'un moindre coût.

L'utilisation de **clôtures végétales** (principalement en thuyas, troènes ou lauriers) est plus disparate et ne peut être associée à un type d'habitation particulier ni à une époque déterminée. En effet, certaines clôtures végétales peuvent se retrouver aussi bien avec un bâtiment moderne qu'avec un bâtiment ancien. Il en est de même pour les clôtures en bois.

- **Les jardins**

Espace de récréation, espace de culture, espace de partage, … les jardins prennent différentes fonctions dans le paysage des villages du Bugey. Le caractère rural du territoire permet aux particuliers de créer et cultiver des jardins privatifs. Ces jardins vivriers peuvent également se retrouver dans les centres villes / centres bourgs sous la forme de jardins partagés. Cette pratique, de plus en plus répandue, permet de recréer des espaces de rencontre et de partage, au même titre que les espaces verts urbains, à l'image du parc Dallemagne à Belley.

- **Le stationnement**

Le stationnement est une des problématiques majeures des espaces urbains. En espace rural, cette problématique est moins présente : moins d'automobiliste et un espace de stationnement plus grand.

Dans une logique de réduction de la consommation de l'espace, le stationnement doit être pensé en accord avec les modes de déplacements des habitants. Plusieurs types de stationnement peuvent ainsi être observés : le **stationnement individuel privé** (en garage), le **stationnement individuel privé en front de rue**, le **stationnement collectif public en front de rue** et le stationnement collectif **en parc** (parcs de stationnement).

Au sein du territoire du Bugey deux types de stationnement sont majoritaires : le **stationnement individuel privé** (en garage ou en front de rue) pour les espaces ruraux, et le **stationnement individuel / collectif en front de rue** pour les centres bourgs et les villes.

LA DENSITE URBAINE DES CHEFS LIEUX, DES BOURGS, ET HAMEAUX

L'analyse croisée des densités nettes urbaines par communes avec les caractères d'urbanisation permet d'identifier différentes typologies de communes. Chacune d'entres elles a des problématiques paysagères spécifiques.

Il ne s'agit pas d'identifier des communes où la densité d'urbanisation est faible, mais bien de croiser une donnée chiffrée avec les conséquences spatiales sur les ambiances paysagères de l'urbanisation.

- Les communes rurales

Communes concernées : Prémillieu, Armix, La Burbanche, Le Grand-Abergement, Sutrieu, Lompnieu, Murs-et-Gélignieux, Lochieu, Hotonnes, Brénaz, Aranc, Saint-Bois, Songieu, Conzieu, Vongnes, Flaxieu, Thézillieu, Le Petit-Abergement, Izieu, Cleyzieu, Corlier, Ruffieu, Corcelles, Colomieu, Saint-Champ, Ambléon, Cheignieu-la-Balme, Prémeyzel.

Les communes rurales présentent généralement des densités nettes d'urbanisation faible : **entre 3 et 7 habitants par hectare**. Ces communes se développent autour d'un centre historique avec une forte relation paysagère entre l'urbanisation et la campagne environnante. Elles présentent peu de développement contemporain. Leur identité se caractérise surtout par le centre historique.

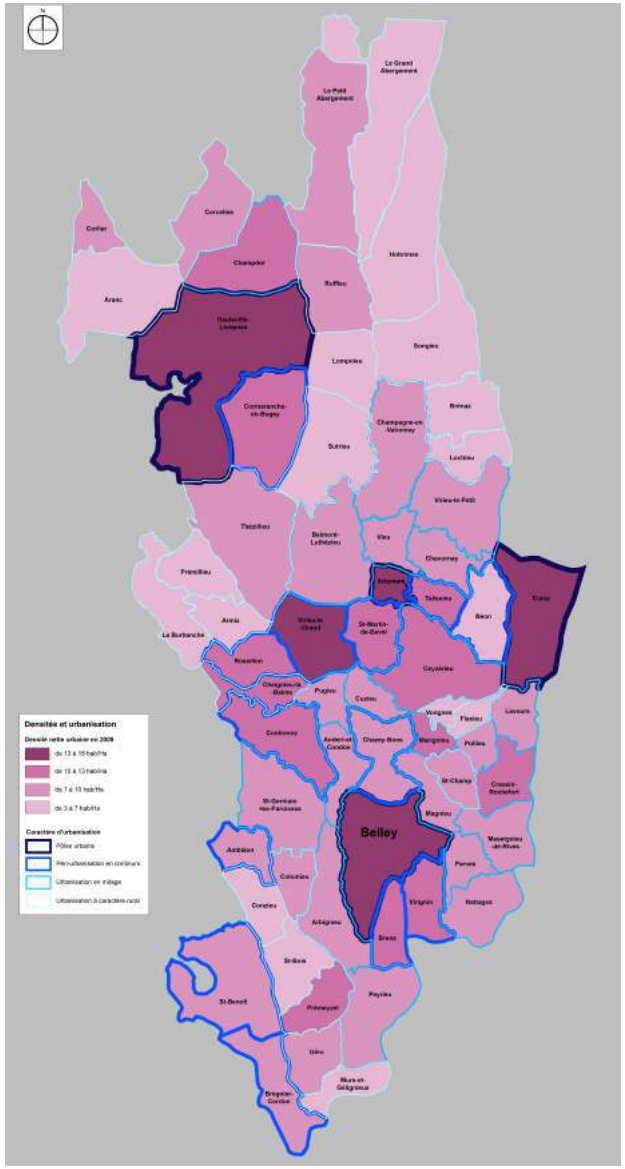

- **Les communes avec des problématiques de mitage urbain**

Communes concernées : Chavornay, Belmont-Luthézieu, Nattages, Parves, Vieu, Massignieu-de-Rives, Peyrieu, St-Germain-les-Paroisses, Pollieu, Virieu-le-Petit, Cuzieu, Lavours, Andert-et-Codon, Champagne-en-Valromey, Arbignieu, Pugieu, Ceyzérieu, Magnieu, Mariginieu, Cressin-Rochefort, Champdor.

Ces communes ont généralement des densités nettes autour d'une moyenne basse : **de 7 à 10 habitants par hectare**. Comme les communes précédentes, les centres historiques sont lisibles et participent pleinement à l'identité paysagère de la commune. Les extensions contemporaines viennent en discontinuité du tissu historique et s'implantent en mitage du paysage.

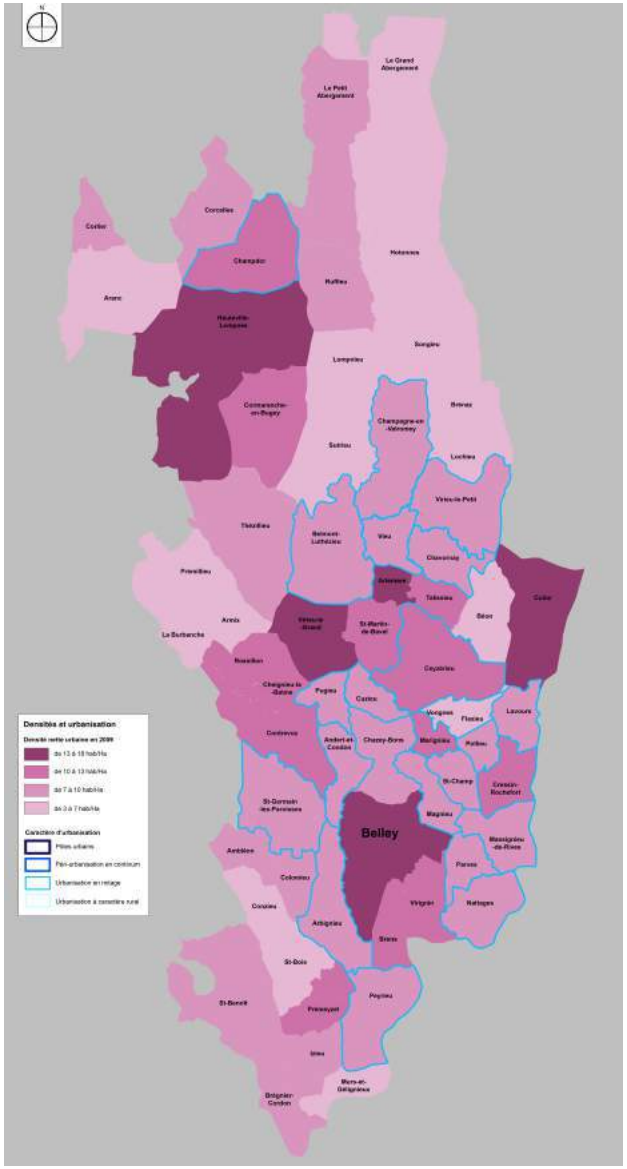

Les communes avec des problématiques de développement périurbain

Communes concernées : Béon, St-Benoît, Chazey-Bons, Brégnier-Cordon, Virignin, Contrevoz, St-Martin-de-Bavel, Brens, Tallissieu, Cormaranche-en-Bugey, Virieu-le-Grand.

Les communes avec des problématiques de paysage périurbain ont généralement des densités nettes autour d'une moyenne haute : **de 10 à 13 habitants par hectare**. Ces communes présentent une urbanisation qui s'étire le long des réseaux de communication. On les retrouve en couronne des pôles urbains ou autour des axes routiers.

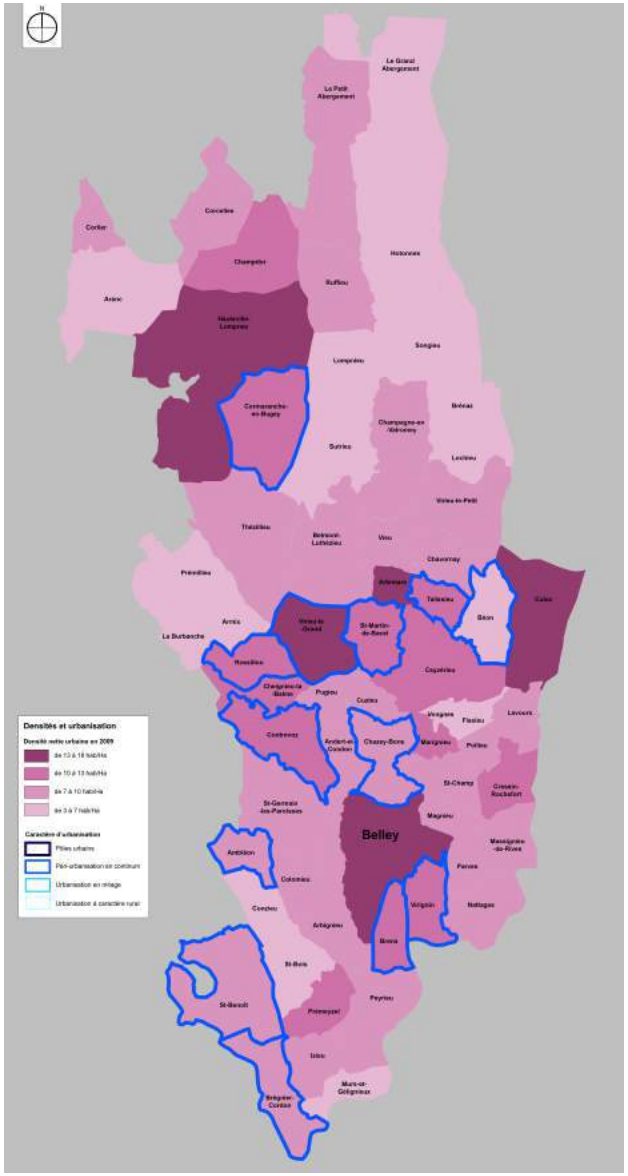

- **Les pôles urbains**

Communes concernées : Artemare, Culoz, Hauteville-Lompnes, Belley.

Les pôles urbains ont des densités urbaines nettes hautes : **de 13 à 18 habitants par hectare**. Ces communes constituent les pôles primaires ou secondaires du territoire du SCoT. Elles concentrent l'habitat et se développent par tâche d'huile.

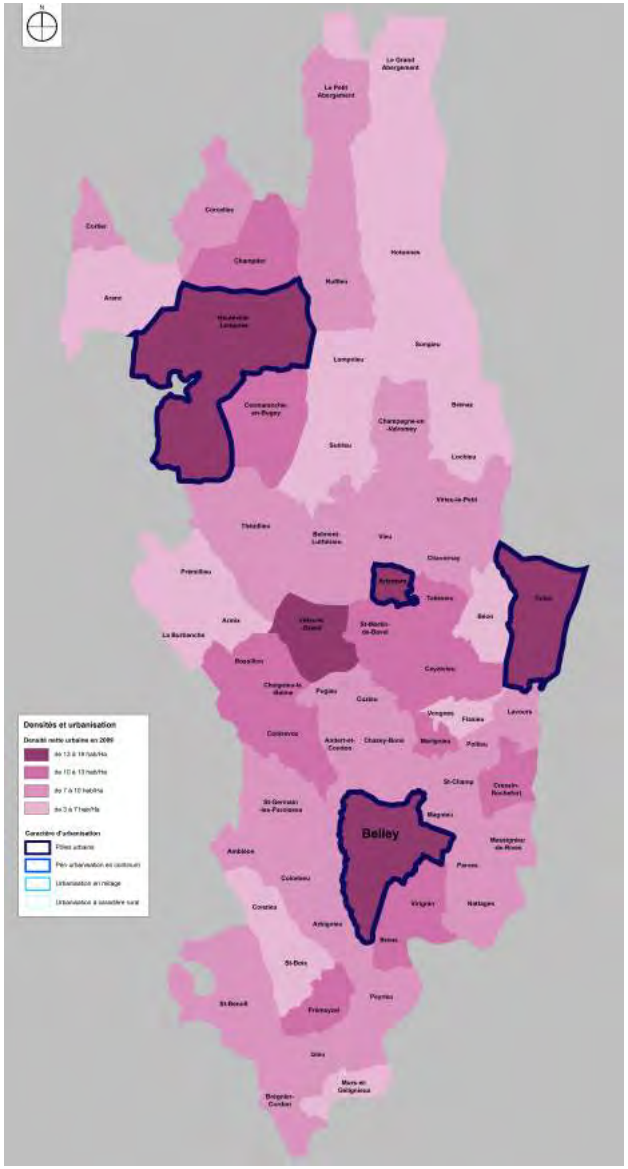

- **Densités et formes urbaines**

L'habitat individuel jumelé

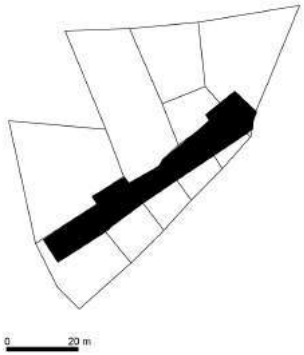

L'habitat individuel en extension urbaine

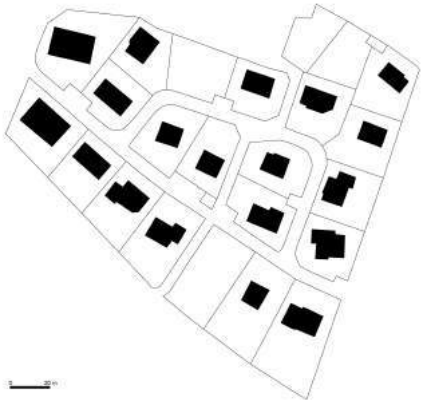

L'habitat individuel en mitage

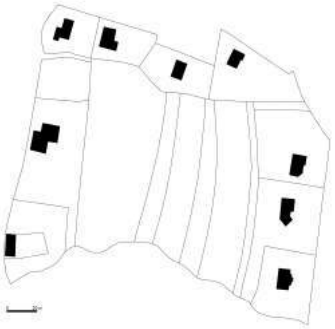

L'habitat collectif

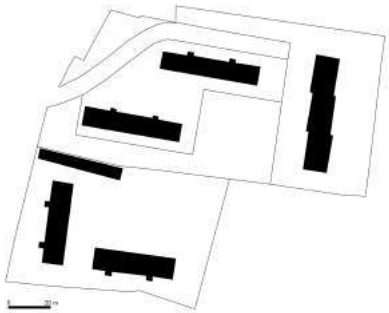

Prémeyzel : densité, 15 logements à l'hectare

Culoz : densité, 35 logements à l'hectare

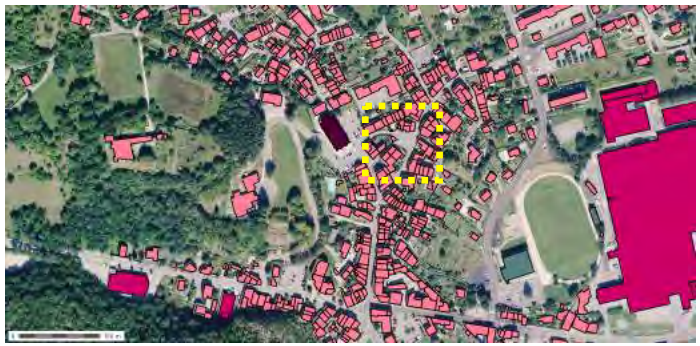

Belley : densité, 55 logements à l'hectare

Pièce 1.1
Rapport de présentation : Diagnostic et Etat initial de l'environnement

Pièce 1.2
Rapport de présentation : Explication des choix retenus

Pièce 1.3
Rapport de présentation : Analyse et justification de la consommation d'espace

Pièce 1.4
Rapport de présentation : Evaluation environnementale

Pièce 1.5
Rapport de présentation : Articulation du SCOT avec les autres documents

Pièce 1.6
Rapport de présentation : Phases de réalisation

Pièce 1.7
Rapport de présentation : Résumé non technique

Pièce 2
Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Pièce 3.1
Document d'orientation et d'objectifs (DOO)

Pièce 3.2
Annexes cartographiques du Document d'orientation et d'objectifs (DOO)

Pièce 4
Bilan de la concertation

Pièce 5
Actualisation des principaux agrégats du diagnostic

SCOT du Bugey

Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Bugey
55, Grande Rue - 01300 Belley
04 79 81 41 05

www.scotbugey.fr

Crédit photo couverture: Christian MARTELET